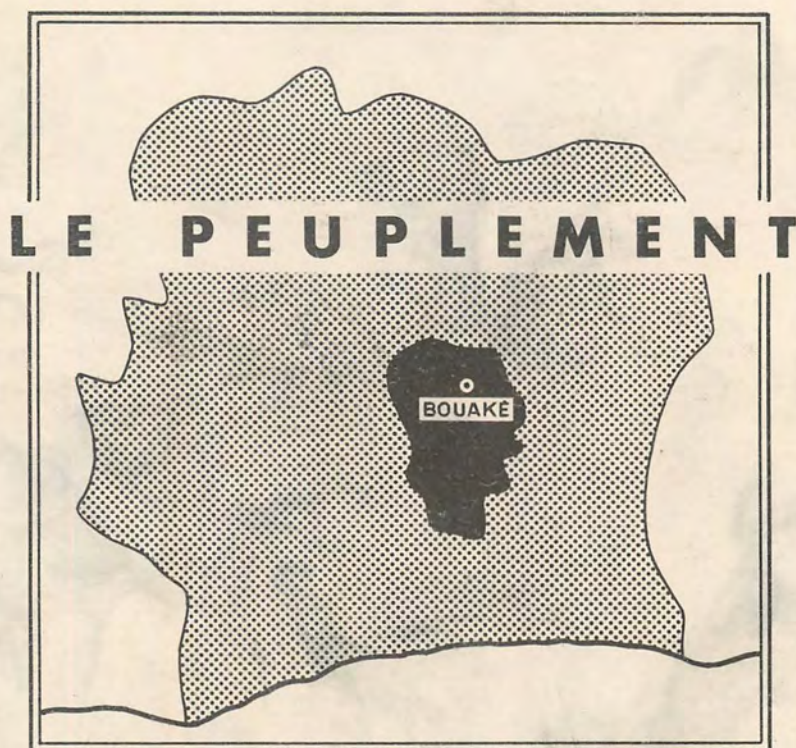


RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DU PLAN



ETUDE REGIONALE DE BOUAKE 1962-1964

BUREAU DE CONCEPTION, DE COORDINATION ET D'EXPLOITATION
DES ETUDES REGIONALES DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE 1962-1965

B. FRIDE - LE CHAU - H. LHUILLIER - P. MICHAUD - C. RIPAILLES

LISTE DES PUBLICATIONS A PARAITRE

METHODOLOGIE GENERALE DES ETUDES REGIONALES EN REPUBLIQUE
DE COTE D'IVOIRE

★

ETUDE REGIONALE DE BOUAKE - FEVRIER 1962 - DECEMBRE 1963

RAPPORTS PRINCIPAUX

- TOME 1 - Le Peuplement.
- TOME 2 - L'Economie.
- TOME 3 - La Synthèse Générale.
- TOME 4 - Les Propositions de Développement.

DOCUMENTS

- DOCUMENT 1 - Inventaire des villages de la zone Baoulé.
- DOCUMENT 2 - Histoire de l'Agriculture en zone Baoulé.
- DOCUMENT 3 - Eléments pour une monographie du centre semi-urbain de Toumodi.
- DOCUMENT 4 - Essai de monographie d'un village de savane : Diamelassou.
- DOCUMENT 5 - Essai de monographie d'un village de forêt : Kouakoubroukro.
- DOCUMENT 6 - Expériences actuelles de vulgarisation agricole.
- DOCUMENT 7 - Données sur quelques terroirs villageois.
- DOCUMENT 8 - L'habitat rural.
- DOCUMENT 9 - Quelques aspects de la vie sociale.
- DOCUMENT 10 - Tableaux statistiques de base.
- DOCUMENT 11 - Etude des sols.

★

★ ★

LE PEUPLLEMENT

PRÉSENTATION

Le présent rapport sur l'étude régionale de Bouaké comprend 4 tomes principaux et 11 documents annexes, à travers lesquels les différents rédacteurs se sont efforcés de présenter la très grande masse d'informations recueillies tout au long des 20 mois d'enquêtes diverses sur le terrain. C'est, en effet, du mois de mars 1962 au mois d'octobre 1963 que les membres de la mission d'enquête de Bouaké : deux statisticiens économistes, un économiste, un géographe, un ingénieur agronome, deux sociologues, ainsi qu'à temps partiel deux ingénieurs agricoles, ont parcouru la région et visité une centaine de villages (soit plus de 30 000 personnes), animant et dirigeant cent enquêteurs ou contrôleurs ivoiriens, interrogeant, observant et prenant la mesure de certaines variables économiques.

C'est au cours du 2^e semestre 1961 que l'Administration générale du Plan, dans le cadre des travaux préparatoires à la planification économique et sociale, élaborait un vaste programme d'études comprenant, outre des études sectorielles relatives aux principales branches de l'activité économique nationale, une série d'études socio-économiques régionales. Pour mener à bien ces dernières études, la Division des Études de Développement de l'Administration générale du Plan conçut un dispositif d'enquêtes statistiques, auxquelles s'adjoignaient un certain nombre d'études plus spécialisées en vue, d'une part, d'appréhender la réalité économique et sociale dans les régions et, d'autre part, de dégager les potentialités respectives de chacune de ces régions.

L'Administration générale du Plan décida de confier l'étude de la région de Bouaké à une équipe d'ingénieurs de l'Administration, auxquels s'adjoignirent des chercheurs de l'ORSTOM. Cette région fut considérée comme pilote, et les chercheurs qui y furent affectés eurent la responsabilité, en liaison avec la Division des Études de Développement à laquelle ils étaient rattachés, de l'élaboration de la méthodologie générale de l'ensemble des études régionales. L'étude des autres régions fut confiée à diverses Sociétés d'Études qui eurent à utiliser les méthodes testées et mises au point à Bouaké.

Bien qu'appartenant directement ou indirectement à l'Administration ivoirienne, les chercheurs qui travaillèrent à l'étude de Bouaké furent laissés libres, une fois le cadre défini et les recherches effectuées sous le contrôle de l'Administration générale du Plan (1), d'interpréter les résultats selon leur tempérament et leur compétence propres, au même titre que les agents des Sociétés d'Études. C'est pourquoi l'ensemble des conclusions qu'ils ont dégagées dans les présents rapports ne sauraient engager que leur propre responsabilité et sera soumis, ainsi que les rapports concernant les autres régions, à l'examen critique de l'Administration.

Ces rapports se présentent de la façon suivante :

1. Les tomes 1 et 2 concernent l'analyse de la situation socio-économique de la région de Bouaké en 1962-1963. Contrairement à la norme habituelle selon laquelle chaque sujet (Histoire,

Sociologie, Démographie, Agriculture, Industrie, Artisanat, Commerce, Budget des familles, etc.) est analysé séparément, nous avons tenté de présenter une synthèse de l'ensemble des informations recueillies, convaincus du très grand intérêt que présente cette solution pour une meilleure compréhension du milieu abordé. Il s'agit là d'une tentative très ardue, compte tenu de la complexité des phénomènes étudiés, mais il nous est apparu impossible, sans porter atteinte à la réalité, d'isoler par souci de simplification des sujets qui, en fait, sont étroitement interdépendants.

2. Le tome 3 reprend les principales conclusions des tomes 1 et 2 et constitue un texte court permettant au lecteur qui dispose de peu de temps de prendre rapidement connaissance de la région.

3. Le tome 4 engage plus particulièrement notre responsabilité. Il présente, en effet, un ensemble de propositions de Développement économique et social de la région. Sur ce point, il est indispensable de signaler qu'il ne pouvait s'agir d'un programme d'action, puisque les propositions n'ont pas encore fait l'objet de discussions au niveau des responsables nationaux. Certes des options ont été prises, mais toujours dans le cadre des « Perspectives décennales de Développement » et avec l'accord des principaux fonctionnaires de l'Administration générale du Plan. Les propositions contenues dans ce tome ont fait l'objet d'une estimation chiffrée et ont ainsi permis l'établissement des tableaux économiques de la région pour 1970 et 1975. Ces tableaux garantissent la cohérence des propositions à un niveau jugé accessible.

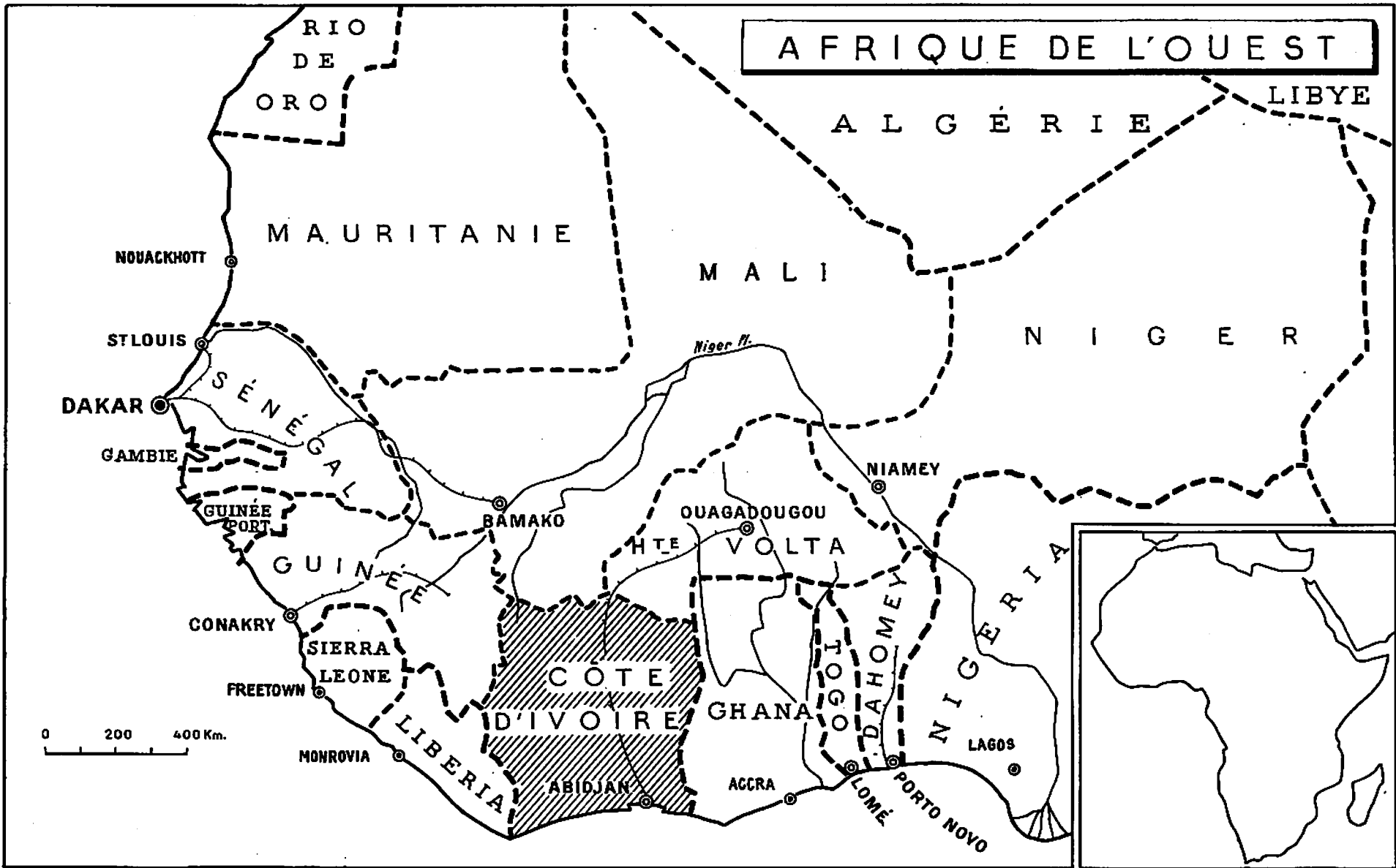
4. Les documents traitent de sujets plus spécifiques. Ils constituent, pour les techniciens, des instruments de connaissance plus approfondie du milieu physique et social sur lequel leur action doit s'appuyer.

Tels qu'ils se présentent, ces rapports sont donc plus directement axés sur les grands thèmes de développement économique et social. Mais, compte tenu des informations recueillies, ils devraient être, en tant qu'instruments de connaissance, un outil fondamental pour l'instruction et la formation des futurs cadres ivoiriens. Et ceci fut pour les rédacteurs une préoccupation permanente, car si l'éducation ne constitue pas la plus impérieuse et la plus urgente des priorités, alors il existe peu de chances de franchir le pas qui sépare les intentions, aussi bonnes soient-elles, de leur réalisation.

Bernard FRIDE
Hugues LHUILLIER
Pierre MICHAUD

(1) Des réunions mensuelles, rassemblant les responsables de toutes les études régionales, furent organisées par l'Administration Générale du Plan tout au long de l'opération.

AFRIQUE DE L'OUEST



REMERCIEMENTS

Les responsables de la mission d'étude de Bouaké tiennent à remercier tout particulièrement M. Raphaël Saller, ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, dont l'audace et la profondeur de vues sont à l'origine de ce programme d'études de développement d'une ampleur rarement atteinte, qui portera ses fruits dans les années à venir. M. le ministre Saller leur a en effet permis, tant par la confiance qu'il leur a témoignée que par les moyens qu'il a mis à leur disposition, de mener à bien leur tâche.

Que M. Mohammed T. Diawara, Administrateur général du Plan à l'époque où s'effectuaient ces travaux, soit également remercié ici pour les précieuses directives qu'il nous a prodiguées, ainsi que pour la grande et aimable compétence avec laquelle il a toujours su faire face aux innombrables et fastidieux problèmes que nous lui avons soumis.

Nous remercions aussi M. Sawadogo, directeur de Cabinet du ministre de l'Agriculture qui nous a permis, grâce au concours des techniciens de son ministère, d'entreprendre l'étude du monde agricole.

Nos plus vifs remerciements vont aussi à :

- M. Ficatier, Chef du Service de Coopération de l'INSEE et à ses collaborateurs,
- M. Sauter, géographe, professeur à l'École pratique des Hautes Études,
- M. Simaika, statisticien-agronome à l'O.N.U.,
- M. Godelier, maître-assistant à l'École pratique des Hautes Études (anthropologie économique),
- M. Penouil, professeur d'Économie politique à l'Université d'Abidjan.

Nos remerciements vont aussi à l'ensemble des autorités politiques et administratives, M. le préfet du Département du Centre, M. le maire de Bouaké, MM. les députés, MM. les responsables du P.D.C.I., MM. les chefs de cantons, chefs de villages, qui ont permis que cette étude se réalise.

Que tous les villageois soient chaudement remerciés pour l'accueil qu'ils nous ont réservé.

Et que l'ensemble des techniciens des ministères et des instituts de recherche trouvent ici notre reconnaissance pour leurs conseils.

Particulièrement, à M. Bonnet, agronome, directeur de l'Agriculture et chef de la Station centrale d'Expérimentation de Bouaké, nous exprimons notre gratitude pour nous avoir communiqué sa profonde connaissance de l'agriculture tropicale, son dynamisme et sa confiance dans le devenir du monde rural ivoirien.

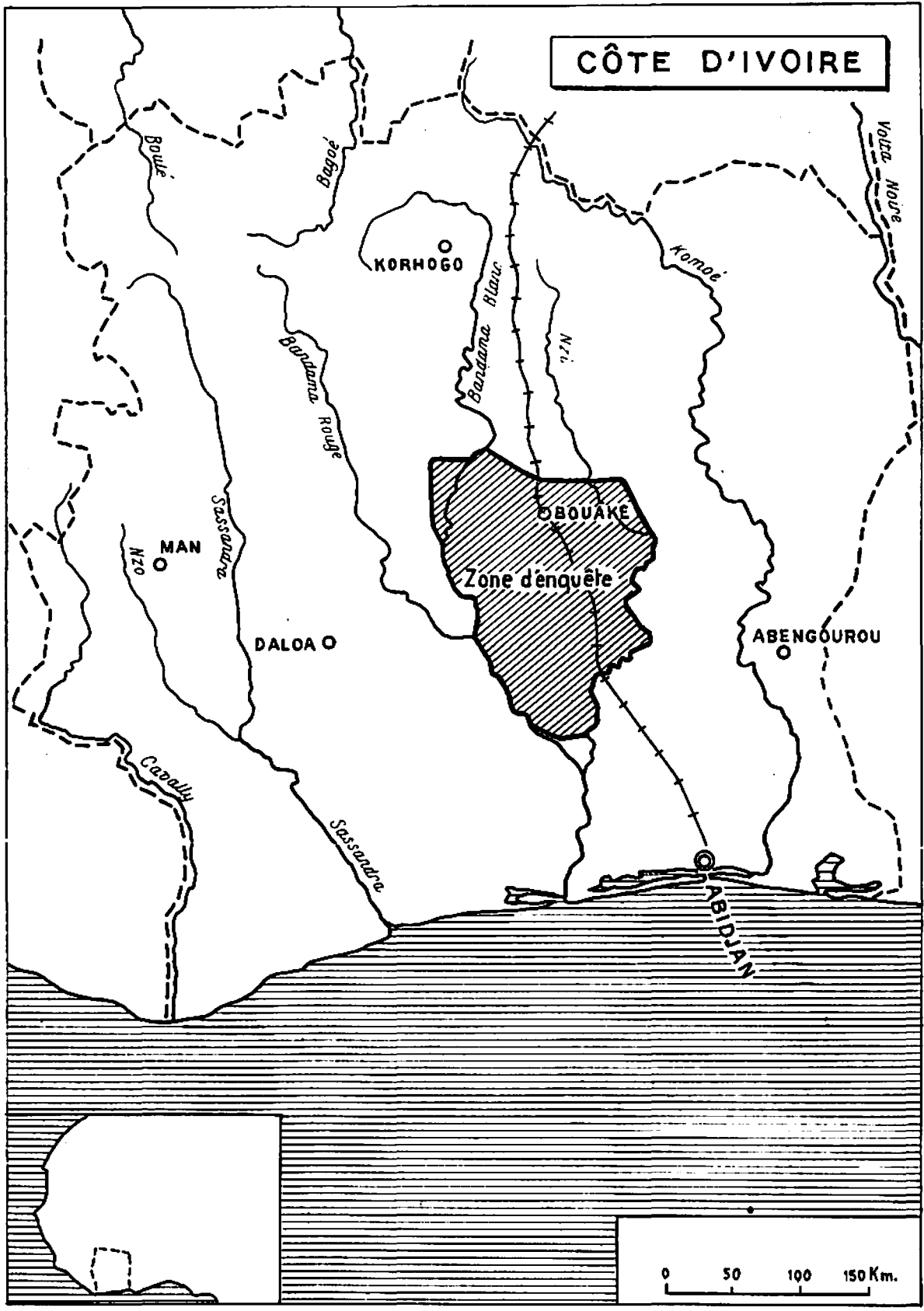
A M. Tournier, directeur du Centre d'Études des Sciences de la Nature, nous disons nos plus vifs remerciements pour sa collaboration permanente et amicale.

Nous n'oublierons pas tous les enquêteurs, chefs d'équipe, contrôleurs, et en particulier : MM. Fanny Adama, Pétuo Touré et Aka Miézan Florent.

Que tous les techniciens du Plan soient ici remerciés pour leur aide constante, spécialement MM. Fyot, Berthelot, Niollet, Leblan.

Enfin nous remercions toutes les personnes qui, par un acte, un geste ou une parole, nous ont encouragés dans les circonstances souvent difficiles que l'on rencontre inévitablement au cours de telles études.

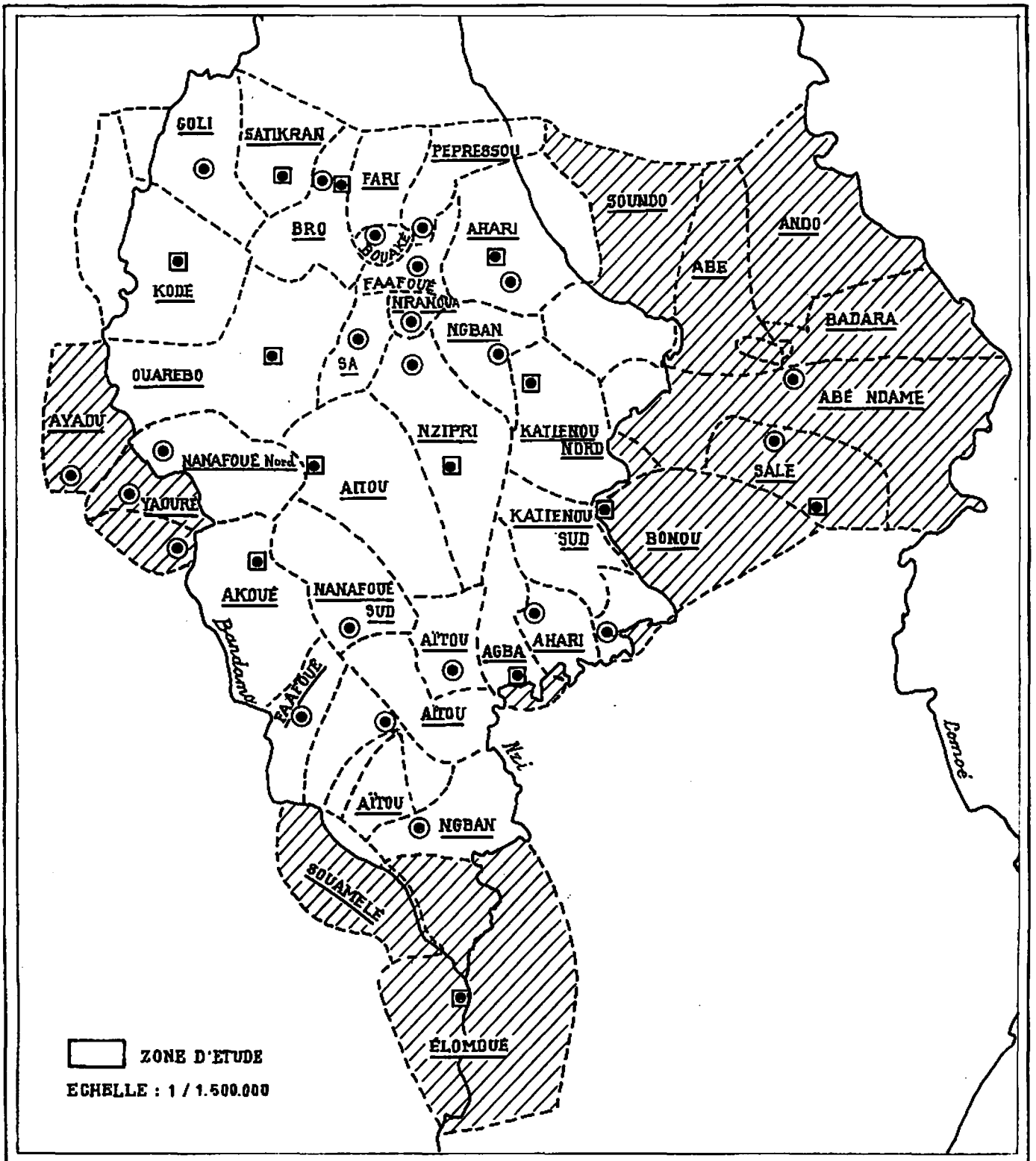
CÔTE D'IVOIRE



SOMMAIRE DU TOME I

	Page
INTRODUCTION	
LES ÉTAPES DU PEUPEMENT.	
Avant 1730	13
De 1730 à 1810	23
De 1810 à 1860	37
De 1860 à 1930	47
De 1930 à nos jours ...	59
L'IMPLANTATION ACTUELLE DE LA POPULATION.	
A - Les milieux et les modes d'implantation	87
Le fait urbain.	
1. Les centres urbains.	
2. L'origine des centres.	
3. Les caractéristiques de la population urbanisée.	
Le peuplement rural.	
1. Le village « Kro ».	
2. Le hameau de culture « Niamoué ».	
B - La répartition de la population	103
1. La localisation des villages et des hameaux.	
2. Concentration ou dispersion du peuplement.	
3. Les densités de population.	
4. Essai d'une division régionale.	
C - Conclusions	119
L'ORGANISATION SOCIALE DES BAOULÉ.	
A - Les groupements familiaux	125
B - La parenté et le système des alliances matrimoniales	149
C - Les rapports fondés sur la parenté	155
D - Les rapports entre les sexes	159
E - Les différenciations sociales et économiques	163
F - Les caractéristiques démographiques des groupements familiaux	169
Annexe : les termes de parenté et d'alliance	191
L'ORGANISATION POLITIQUE ET LA STRUCTURE TERRITORIALE.	
A - La structure territoriale actuelle	198
1. Les unités territoriales.	
2. Les variations de la taille des unités.	
3. Les causes de la complexité de la division actuelle.	
B - La structure politico-religieuse traditionnelle en milieu rural	201
1. Au niveau des Auro, Aurobo, Akpasoua.	
2. Au niveau des villages.	
3. Au niveau des Akpasoua.	
4. Au niveau des Mé et des cantons.	
5. Au niveau du groupe ethnique.	
L'ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION ACTUELLE.	
A - Les données de structure	215
B - Le mouvement naturel	217
1. Remarques générales.	
2. Mortalité.	
3. Natalité, Fécondité, Accroissement.	
C - Les modèles de population	223
1. Méthode d'ajustement - Choix du modèle.	
2. Résultats et commentaires.	
3. Modèle « dynamique » de population.	
D - Les hypothèses de projection	235
1. Croissance naturelle.	
2. Migrations.	
3. Résultats.	
E - Le Tableau Général de la répartition de la population totale selon l'origine des ressources	237

LE PAYS BAOULE



INTRODUCTION

La zone de Bouaké a été définie dans le cadre d'un programme national d'études régionales couvrant la majeure partie du quadrilatère ivoirien.

Un découpage initial a déterminé les champs d'action de six études distinctes, six grandes unités territoriales à peu près équivalentes, non par leur superficie mais par leur masse de population approchant un demi-million d'habitants.

Lors de la délimitation des zones d'études, on s'est efforcé de respecter les grands ensembles régionaux ivoiriens, et d'obtenir des blocs de territoires relativement homogènes soit par les traits dominants de leurs milieux physiques, et notamment leurs formations végétales, soit par l'unité ethnique de leur peuplement. Les limites des zones coïncident normalement avec celles des circonscriptions administratives, préfectures et sous-préfectures, mais s'appuient également sur deux autres modes de démarcation utilisés conjointement ou séparément : les accidents géographiques majeurs et les frontières ethniques.

Ainsi la zone d'étude de Bouaké, centrée sur le groupe ethnique Baoulé, utilise, au nord (depuis le Nzi jusqu'à Marabadiassa) et au nord-ouest (depuis Marabadiassa jusqu'au sud de Béoumi), la frontière historique de l'aire de peuplement Baoulé. Ailleurs, le périmètre d'étude ne coïncide plus qu'épisodiquement avec le périmètre culturel, et deux directions maîtresses du réseau hydrographique : le Bandama et son principal affluent de rive gauche, le Nzi, tracent les limites ouest et est de la zone. Enfin, à l'extrême sud, la pointe de confluence entre les deux fleuves a été légèrement écornée pour respecter une délimitation administrative séparant deux sous-groupes Baoulé.

Bien qu'occupant le dernier rang par la superficie dans le groupe des six domaines d'études, cette zone reste une unité territoriale de grandes dimensions qui s'étend sur environ 22 300 kilomètres carrés. Elle dessine un bloc massif étiré sur plus de 200 kilomètres dans le sens nord-sud, s'évasant progressivement à partir du point de confluence sud pour atteindre 165 kilomètres de largeur en son tiers supérieur, au niveau de la ville de Bouaké.

Cet ensemble ne constitue pas une entité géographique nette à cause des critères différents qui ont servi de bases aux tracés de ses limites. Sans doute, dans sa portion sud, les deux grandes vallées et leur correspondance assez rigoureuse avec l'indentation en V des savanes Baoulé, frontière végétale de grande importance, pourraient suggérer des limites naturelles, mais les lisières de la forêt équatoriale s'écartent vers l'est de M'Bahiakro, vers l'ouest du confluent de la Maraoué et du Bandama. Au nord ne subsiste plus rien de net, dans un pays sans grand relief où les formations de savanes s'ouvrent peu à peu au fur et à mesure qu'elles s'élèvent en latitude.

Par ailleurs, des nuances importantes apparaîtront dans les analyses ultérieures qui conduiront à dégager, au sein du périmètre d'étude, plusieurs unités régionales distinctes.

La zone englobe le noyau historique de peuplement, le cœur du pays Baoulé, mais elle ne correspond pas exactement à l'aire de dispersion de ce groupe ethnique qui déborde largement au-delà, dans de multiples directions, à l'est, au sud, à l'ouest. Il s'agit donc d'un ensemble de territoires plus vaste

qu'une région au sens strict et plus restreint que la « province » ethnique Baoulé dans laquelle il s'insère. Ces difficultés de définition liées à l'interférence de plusieurs critères de délimitation nous ont conduit à adopter le terme imprécis de zone.

Les développements relatifs à certains chapitres de ce premier tome (analyse des grandes migrations historiques, étude de l'organisation sociale, de l'organisation politique) ont rendu nécessaire une extension du cadre géographique de cette zone, alors que d'autres chapitres (analyse démographique, migrations actuelles, répartition de la population), faisant appel à des matériaux plus purement statistiques, ne traitent que de la zone d'étude au sens strict.

La description d'un milieu naturel et de son empreinte humaine peut constituer une première approche de la connaissance d'un pays et des hommes qui y vivent.

La zone d'étude correspond approximativement, tout en la dépassant quelque peu vers le nord, à l'échancrure profonde et aiguë de savanes qui ouvre la barrière de la forêt côtière jusqu'à moins de 100 kilomètres du littoral au niveau de la basse vallée du Bandama. Dans un cadre africain habituellement monotone, où les changements s'opèrent par dégradations lentes, la ligne de contact forêt-savane du V Baoulé ressort avec une intensité particulière. L'opposition des deux types de paysage est ressentie par le voyageur parcourant l'itinéraire sud-nord Abidjan-Bouaké, quelques kilomètres après le passage sur le Nzi, approximativement au lieu baptisé « côte du cacao » par les habitués de la route.

Le voyageur vient, en effet, de traverser la forêt équatoriale et a suivi une route sinueuse descendant et escaladant sans cesse les pentes d'un relief confus ; il a circulé dans un air moite et figé entre deux barrières végétales compactes, qui parfois emprisonnent la route au fond d'une tranchée vert sombre, parfois s'écartent de quelques centaines de mètres aux abords des villages pour laisser la place à une galerie plus basse de bananiers, de caféiers, de cacaoyers, dominée de très haut par les fûts énormes de quelques arbres laissés en place.

Le débouché sur les savanes apporte une impression de libération après un trajet où l'œil cherche en vain autre chose que des masses de feuillages verdoyants. Le paysage s'ouvre et des lignes d'horizon se détachent dans un air plus sec, à plusieurs kilomètres de distance. Un véritable relief devient perceptible dans ses formes normales : des croupes et des pentes herbeuses, des faibles collines coiffées de bouquetaux, un réseau ramifié de marigots, souligné par de minces lanières d'arbres.

Des détails nombreux accrochent le regard : blocs gris clair de granit trouant le tapis des herbes, silhouettes d'arbres isolés prenant des formes insolites lorsque les feux courants ou la foudre les ont calcinés, piquetage des grands palmiers ronières sur troncs lisses renflés à leur sommet. Stimulantes après l'uniformité verte, de multiples couleurs tachent le paysage et accentuent, surtout en saison sèche, l'effet de contraste ; des essences nouvelles à feuilles caduques apparaissent, qui se teintent de roux après la fin des pluies ; le tapis herbacé offre toutes les nuances de vert, de brun et de jaune sous lesquelles transparissent les ocres des sols ; enfin les feux laissent

derrière eux des étendues noires, peu à peu estompées par le vert tendre des repousses.

Les premières impressions ressenties au contact du paysage Baoulé nous amènent à le considérer comme un milieu ouvert, diversifié et changeant.

Cependant, si le voyage se poursuit vers le centre de la zone d'étude, par Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou et Bouaké, une nouvelle constatation s'impose peu à peu : on a troqué une monotonie verdoyante pour une autre monotonie d'un genre différent ; la savane à rôniers, par laquelle on a abordé le pays, fait place à d'autres types de formations végétales plus confuses, moins clairement identifiables : savanes arborées ou arbustives, savanes pures encombrées de taillis ou de massifs de forêt-galeries et des trouées d'herbes se répète inlassablement. Les horizons se raccourcissent et se limitent souvent à des compartiments de médiocre ampleur, découverts successivement au cours de la progression. Le trait dominant du paysage finit par s'imposer : celui d'un morcellement, d'un cloisonnement, causé par l'imbrication des deux formations végétales de base, forêt et savane, qui ne parviennent ni l'une ni l'autre à s'imposer véritablement.

Au nord de Bouaké enfin, à la limite de la zone d'étude, commencent à se dégager les grands horizons de savanes claires annonçant les paysages soudaniers où l'arbre perd sa prééminence. A ce niveau seulement l'on constate combien la forêt est restée présente dans l'immense étendue traversée, combien la végétation a gardé de sa luxuriance équatoriale malgré la multiplicité des ouvertures herbeuses.

Comparé à la forêt dense du sud, ce paysage se révèle bien plus ouvert et plus facilement pénétrable ; l'homme n'y a plus le sentiment d'être enseveli sous une masse végétale compacte qui lui masque la lumière et multiplie les obstacles à ses travaux, à ses déplacements. Mais il échappe également aux aléas des savanes sèches. La pluviosité reste équatoriale, dépassant partout 1 000 mm annuels et atteignant 1 300 mm aux lisières sud ; elle est répartie en deux saisons des pluies, ce qui exclut les disettes et permet plusieurs cycles de cultures dans une même année. Enfin l'existence des taches forestières, le cloisonnement extrême du paysage végétal ont longtemps garanti aux communautés sédentaires un écran protecteur, une sécurité inconnue dans les pays ouverts du nord, propices aux chevauchées des conquérants soudaniers.

Ce milieu composite apparaît donc de prime abord plus accueillant, plus à la mesure de l'homme que les régions qu'il relie.

L'empreinte humaine y reste toutefois discrète, malgré l'existence d'une population nombreuse.

Les villages compacts Baoulé se dissimulent dans les compar-

timents touffus du paysage et ne s'aperçoivent qu'à courte distance. Il est rare que la route les traverse, elle se contente souvent de les frôler sur un de leurs côtés et souvent également passe nettement à l'écart, à une centaine de mètres, derrière un écran de broussailles ou un rideau d'arbres. Les premières rangées de bâtiments en pisé et en chaume tournent le dos à la route, présentant des parois sans ouvertures, le cœur du village s'étend au-delà, invisible et masqué par les constructions périphériques. Les maisons Baoulé, ramassées sous leurs toits à quatre pans aux contours arrondis, ne se détachent ni par leur silhouette basse, ni par les couleurs ternes de leurs murs de terre ou de leur chaume. Seuls les récents toits de tôle, encore très rares, accrochent parfois un rayon de soleil.

Les traces d'activités agricoles ne marquent pas davantage le paysage. Les champs recherchent les meilleurs sols humifères sous les couverts forestiers, au centre des massifs et des bosquets les plus épais. Pendant un ou deux mois de l'année seulement les clairières de défrichement se révèlent par leurs trouées, calcinées, encombrées de souches, d'où montent de légères colonnes de fumée ; plus tard les champs se discernent mal, les tiges grimpantes des ignames escaladent les tuteurs ou les arbustes laissés en place ; les cultures de deuxième année, maïs, piment, gombo, s'intercalent entre les repousses, les rejets ; les plantations de café se confondent avec les arbres de couverture. Les parcelles cultivées diffèrent peu par leur aspect des formations végétales voisines : forêt dégradée, jachère plus ou moins ancienne, savane arbustive.

Au premier contact plus ouvert et plus facilement accessible que la forêt équatoriale, le pays devient à l'expérience presque aussi imperméable et secret ; il ne révèle qu'avec réticence ses villages, ses champs et dans une certaine mesure ses hommes qui, à l'image des maisons, tournent vers l'extérieur des façades solidement murées.

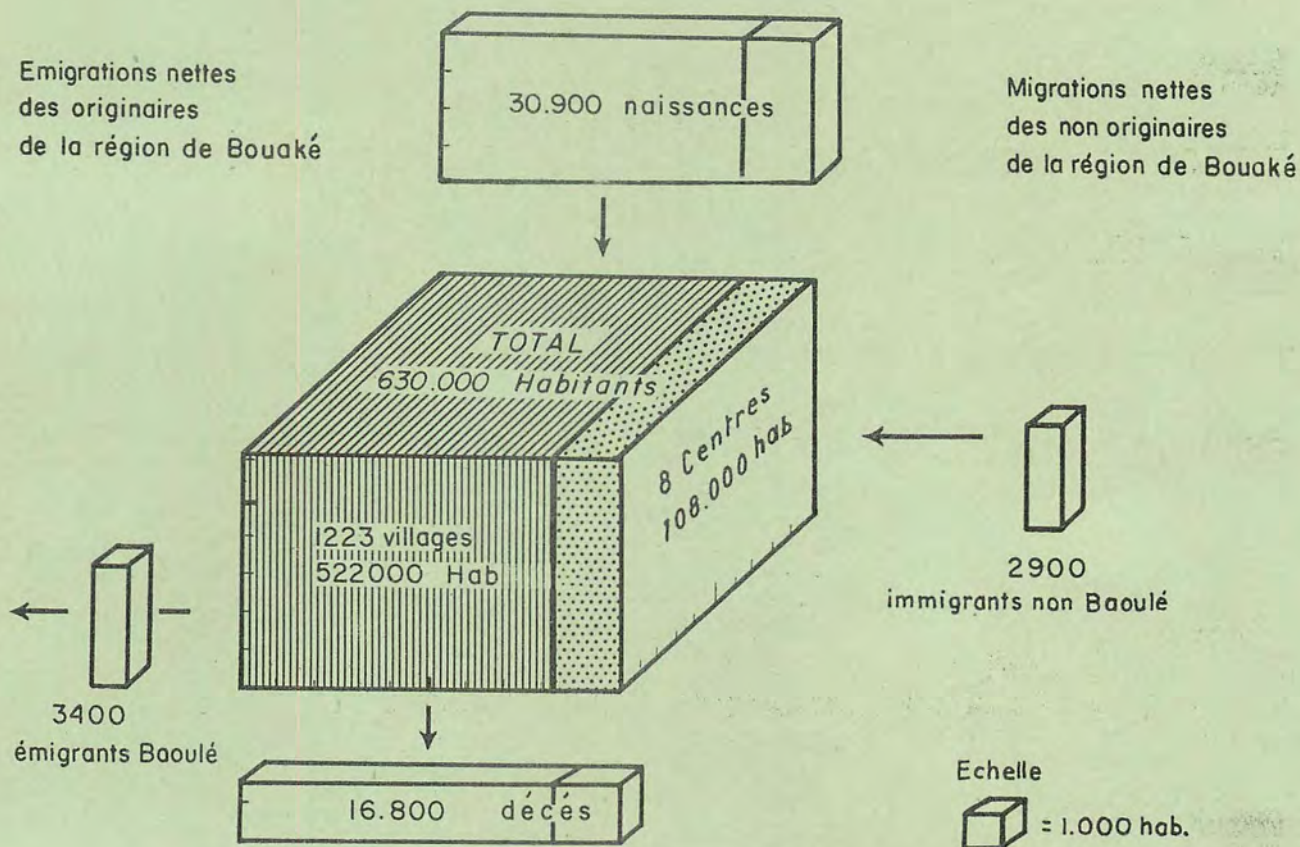
Sans tomber dans les excès d'un déterminisme géographique strict, cette première impression visuelle de la zone d'étude annonce partiellement les caractères dominants d'une forme de peuplement ainsi que l'originalité d'une culture Baoulé, dont l'étude fait l'objet du présent tome.

Un milieu, de prime abord plus accueillant que les régions voisines du sud et du nord, a attiré l'homme et favorisé son installation. Les migrants de toutes provenances y ont convergé durant plusieurs siècles, se sont multipliés et ont essaimé sur place, formant l'actuel noyau de population, l'un des plus importants par le nombre et des plus denses de Côte-d'Ivoire.

Mais ce milieu se révèle ambigu comme tout milieu de transition : à la fois ouvert et compartimenté à l'extrême, à la fois propice aux relations mais également au refuge, à l'isolement. A ce cloisonnement physique correspond indéniablement un cloisonnement humain qui s'est traduit autrefois par l'incapacité de maintenir longtemps des ensembles politiques structurés et actuellement, par l'existence de particularismes multiples et tenaces.

Les auteurs ont veillé à n'utiliser que des termes usuels ; ils ont délibérément écarté, chaque fois qu'ils en avaient la possibilité, le langage très spécialisé attaché à chaque discipline. Quelques imprécisions ont pu ainsi se glisser : nous demandons aux techniciens avertis de ne pas nous en tenir rigueur.

Données résumées : nombre de résidents et mouvements annuels



Effectifs

La population de la région de Bouaké est estimée à **630 000 résidents** au début de 1963. Elle est composée presque exclusivement de Baoulé.

Les **108 000 habitants** (y compris population flottante : 16 500 personnes) des centres urbains (Bouaké et Dimbokro) et semi-urbains (Béoumi, Botro, Mbahiakro, Tiébissou, Toumodi, Yamoussoukro) ont été étudiés séparément à partir d'enquêtes et de renseignements de type monographique.

Les **522 000 ruraux** (y compris population flottante : 3 500 personnes) ont fait l'objet d'enquêtes par sondage.

Population résidente : répartition selon l'ethnie et la résidence.

Population à résidence déterminée	Baoulé	Autres	Total
— Zone rurale	515 700	2 800	518 500
— Centres	29 200	63 200	91 500
Total	544 900	65 100	610 000
Population flottante ..			20 000
Total général			630 000

PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION RESIDENTE⁽¹⁾

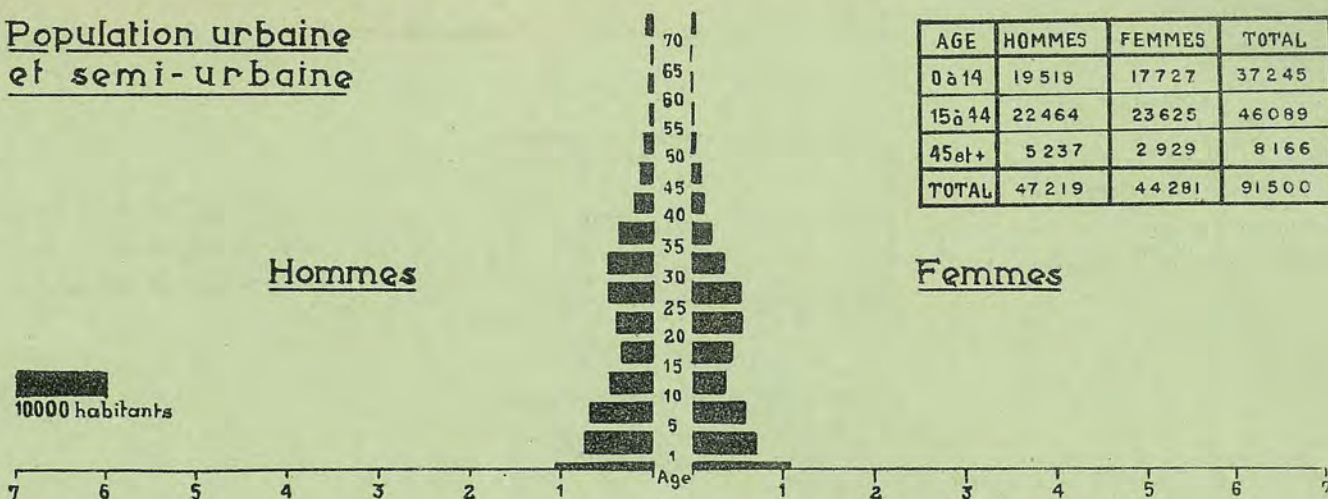
RESULTATS BRUTS D'ENQUÊTE AVEC EXTRAPOLATION A L'ENSEMBLE DE LA RÉGION DE BOUAKÉ

Population urbaine et semi-urbaine

AGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
0 à 14	19 519	17 727	37 245
15 à 44	22 464	23 625	46 089
45 et +	5 237	2 929	8 166
TOTAL	47 219	44 281	91 500

Hommes

Femmes

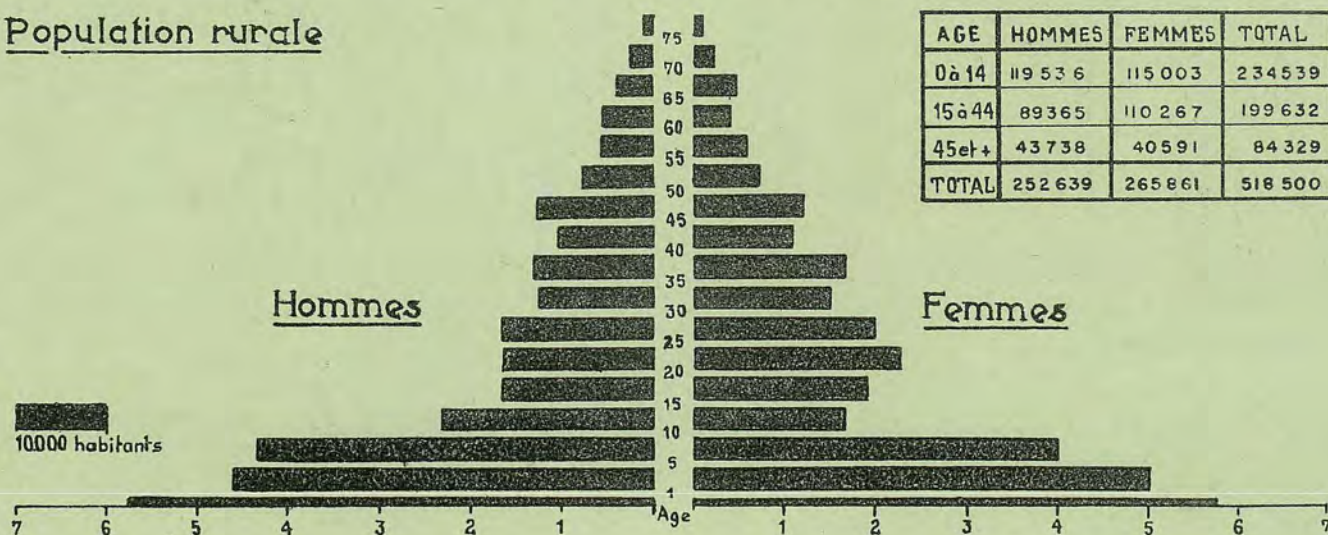


Population rurale

AGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
0 à 14	119 536	115 003	234 539
15 à 44	89 365	110 267	199 632
45 et +	43 738	40 591	84 329
TOTAL	252 639	265 861	518 500

Hommes

Femmes

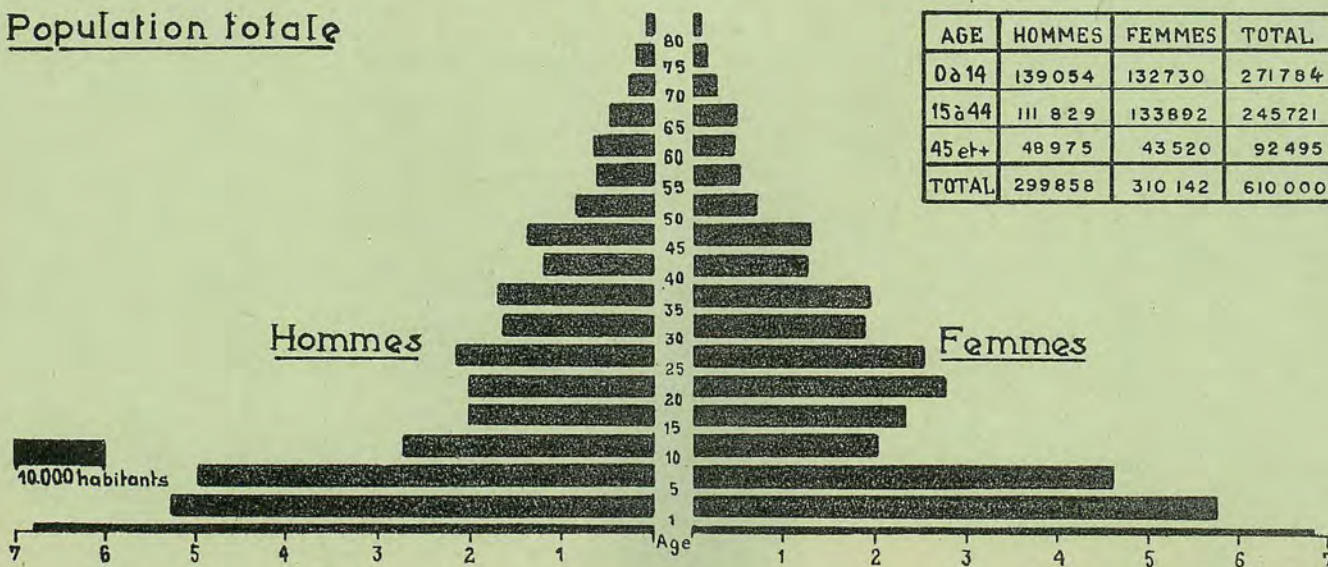


Population totale

AGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
0 à 14	139 054	132 730	271 784
15 à 44	111 829	133 892	245 721
45 et +	48 975	43 520	92 495
TOTAL	299 858	310 142	610 000

Hommes

Femmes



(1) La population dite "flottante" n'a pas été répartie. Il y a donc lieu d'ajouter environ 3.500 ruraux et 16.500 urbanisés, soit 20.000 personnes au total.

Mouvements migratoires

Les mouvements migratoires constituent le phénomène dominant de la population passée et présente de la région, aussi bien en zone rurale que dans les centres; mais c'est essentiellement en zone rurale qu'aboutissent les liens traditionnels très solides que conservent plus de 100 000 originaires, actuellement émigrés hors de la région de Bouaké. Plus de la moitié de ces Baoulé sont installés sur les plantations extérieures à la région, les autres étant partis en ville (surtout Abidjan).

A ce mouvement, estimé à 3 400 émigrants nets annuels en 1963, on peut rattacher le déplacement net d'environ 1 000 personnes de la zone rurale vers les centres de l'intérieur de la région. Cependant l'arrivée de population dans les centres de la région de Bouaké est principalement le fait des 2 900 immigrants nets annuels originaires de l'extérieur de la région et dont la quasi-totalité se fixe en zone urbaine.

Ainsi Bouaké semble rester encore, au total, une région d'émigration nette malgré l'importance de l'installation des « étrangers » dans les centres.

A ces soldes migratoires permanents, il faut ajouter de nombreux échanges avec les zones rurales d'origine des émigrés actuels, une très importante émigration saisonnière (les « 6 mois ») ainsi que des migrations très variées à l'intérieur même de la région.

Mouvements naturels

Les taux des mouvements naturels ont été estimés à partir de l'enquête par sondage (enquête démographique et état civil) aux niveaux suivants :

• natalité.....	49,0 ‰
• mortalité.....	26,2 ‰
accroissement.....	22,8 ‰

La mortalité infantile se situe à 188 ‰ (quotient de mortalité des enfants morts avant l'âge de 1 an par rapport au total des enfants nés vivants). Les taux par âge apparaissent un peu plus élevés pour les hommes que pour les femmes (respectivement 28,3 ‰ et 24,3 ‰, pour la mortalité générale).

Compte tenu des taux par âge (fécondité et mortalité) et de l'âge moyen des mères à la naissance (27,8 ans), les taux de reproduction ont été estimés à :

• taux brut de reproduction.....	3,27
• taux net de reproduction.....	1,84

(c'est-à-dire que 100 personnes d'une génération sont remplacées, si les taux actuels restent constants, par 184 personnes de la génération suivante, et cela en 27,8 années.)

• taux de LOTKA : 2,2 % (accroissement annuel de la population stable correspondante).

Répartition de la population selon l'origine des ressources
(Projections pour 1970 et 1975)

Résidence et type d'activité	1963	1970	1975
A - Population à résidence déterminée :			
1. Population rurale :			
Agriculteurs.....	500 350	550 950	587 180
Autres.....	18 150	22 950	30 920
Total.....	518 500	573 900	618 100
2. Population semi-urbaine :			
Agriculteurs.....	5 960	8 300	10 500
Artisans traditionnels.....	3 450	4 900	5 200
Artisans modernes.....	1 520	3 100	4 800
Commerçants, transporteurs, ouvriers.....	11 250	17 300	21 800
Autres.....	820	1 000	1 300
Total.....	23 000	34 600	43 600
3. Population urbaine :			
Agriculteurs.....	7 800	8 600	11 300
Artisans traditionnels.....	4 500	4 800	6 300
Artisans modernes.....	6 450	12 600	17 700
Commerçants, transporteurs, ouvriers.....	41 050	57 000	75 000
Autres.....	8 700	12 000	15 000
Total.....	68 500	95 000	125 300
Total A.....	610 000	703 500	787 000
B - Population flottante :			
Rurale.....	3 500	4 500	5 000
Semi-urbaine + urbaine.....	16 500	25 000	25 000
Total B.....	20 000	29 500	30 000
TOTAL GÉNÉRAL.....	630 000	733 000	817 000

En supposant constant, à moyen terme, le taux annuel d'accroissement réel (2,2%) de la population étudiée, on peut estimer qu'entre 1963 et 1975, 187 000 habitants supplémentaires viendront grossir, à parts à peu près égales, le secteur « traditionnel » (Agriculture et Artisanat traditionnel) et le secteur « moderne » (y compris commerce, transport et artisanat moderne).

L'accroissement du secteur traditionnel se fera à taux sensiblement constant (1,5 % par an), tandis que le rythme de croissance du secteur moderne sera près de 4 fois supérieur avec une tendance probable à l'accélération (5,3 % par an entre 63 et 70 et 5,7 par an entre 70 et 75).

Sauf perturbations profondes, ces tendances s'accroîtront encore durant quelques décades. En particulier, la part du secteur moderne dans l'accroissement de population deviendra de plus en plus prépondérante, alors qu'avant 1970 c'est encore le secteur traditionnel qui compte l'accroissement absolu le plus élevé.

On peut présumer que le total des « ressortissants » du secteur moderne passera de 14 à plus de 20 % du total de la population de la région entre 1963 et 1975, cette part continuant à croître par la suite, sans doute à un rythme encore accéléré, au début de la période suivante.

LES ÉTAPES DU PEUPEMENT

- Avant 1730 Les autochtones et l'arrivée des Alanguira
- De 1730 à 1810 L'arrivée des Asabou-Ashanti
- De 1810 à 1860 L'expansion des Baoulé
- De 1860 à 1930 Samori - La Colonisation française
- De 1930 à nos jours Les migrations modernes

L'Histoire du Peuplement de la Région jusqu'en 1930 a été établie par Ph. et M.-A. de Salvete-Marmier.
Les - Migrations Modernes - ont été étudiées par P. Étienne, sociologue, Chargé de Recherches à l'ORSTOM.

Grâce à son climat humide et à la nature de ses sols, la région de Bouaké est abondamment pourvue en végétaux utiles qui offrent une riche gamme de possibilités à l'homme pour son alimentation. Une population plus importante que celle qui y réside actuellement pourrait s'y maintenir, sans avoir à lutter âprement contre la nature environnante pour lui arracher sa nourriture quotidienne.

Outre la facilité relative des travaux de défrichement et de labour en milieu de savane, la région de Bouaké a probablement été autrefois beaucoup plus giboyeuse que les régions forestières qui la bordent. Par ailleurs, son régime des pluies plus régulier rend les résultats des cultures, en particulier des tubercules, moins aléatoire que dans les savanes du nord de la Côte-d'Ivoire. Sur ce plan, la région de Bouaké apparaît donc comme un milieu physique relativement plus favorable à l'expansion humaine que les zones voisines, et ne pouvait manquer d'attirer, au cours des siècles de son histoire, des individus provenant de groupes originaires de celles-ci. Elle n'opposait par ailleurs aucun obstacle sérieux à leur progression et, lorsqu'ils y avaient pénétré, les agriculteurs et les chasseurs avaient un intérêt matériel certain à s'y fixer définitivement.

La région de Bouaké présente d'autres avantages naturels qui ne pouvaient manquer d'attirer d'autres catégories d'émigrants. En premier lieu, sa végétation très compartimentée constitue par elle-même un excellent refuge. En se fauilant dans les hautes herbes pendant la saison des pluies, en passant de boqueteaux en galeries forestières, un individu, ou même un groupe important, peut disparaître à la vue et échapper à la poursuite d'ennemis éventuels. Il n'en est pas ainsi dans la grande forêt ivoirienne, où la végétation ralentit considérablement la progression d'un fugitif et conserve les traces de son passage. De même, dans le nord, il est difficile d'échapper à la vue qui s'étend sur des distances considérables et de trouver des abris qui sont rares.

Grâce à ces multiples possibilités, la région de Bouaké était destinée au cours des siècles, à accueillir de nombreux émigrants de toutes origines, chassés de leurs pays respectifs par la guerre.

Elle présente enfin un dernier avantage qu'elle doit à sa position géographique particulière : elle constitue un milieu de transition entre forêts et savanes.

Ce trait caractéristique permet de la ranger dans un vaste ensemble de zones qui s'étendent, dans cette partie d'Afrique, en trois bandes parallèles sinueuses, orientées dans le sens est-ouest. La première, s'appuyant en partie sur le cours du Niger, souligne les contours du Sahara; la seconde, dont fait partie la région de Bouaké, se situe au sud de la première, à la lisière capricieuse de la forêt tropicale, celle-ci constituant la troisième zone. Ce n'est pas par hasard que d'importantes cités commerçantes se sont développées, telles Djenné, Gao, Kankan, Odienné, Kong, Salaga, Kano et récemment Bouaké,

dans la zone centrale, qui constituait en effet un milieu particulièrement favorable aux échanges à courtes distances entre des types de civilisations et d'économies complémentaires; et à l'établissement de postes-relais d'un grand trafic commercial à l'échelle du continent Africain.

Seuls, des facteurs politiques pouvaient momentanément isoler l'une de ces zones, car aucun autre obstacle sérieux n'empêchait vraiment des communautés commerçantes de communiquer entre elles, d'échanger des biens et des personnes, tant d'est en ouest que du nord au sud. L'histoire générale de cette partie d'Afrique montre que des relations intenses ont effectivement existé, depuis des temps très reculés, dans ces deux directions. C'est ainsi que les commerçants de Kong avaient des correspondants aussi bien à Odienné (à l'ouest) qu'à Salaga (à l'est) et à Gao ou Djenné au nord. Par rapport au trafic est-ouest, la région de Bouaké occupait une position légèrement excentrique. En revanche, l'orientation générale de la coupure qu'elle réalise dans la forêt ivoirienne, prolongée par celle de la savane de Dabou, en fait un milieu d'implantation et de passage particulièrement favorable pour les commerçants chargés du trafic nord-sud.

Comme nous le verrons plus loin, ceux-ci afflueront vers elle, surtout à partir du moment où des arrivages massifs de marchandises européennes feront du littoral ivoirien le principal pôle des échanges à longues distances pour les peuples de l'intérieur.

L'interaction des différents facteurs que nous venons d'énumérer est certainement en grande partie responsable du grand pouvoir d'attraction que la région de Bouaké semble avoir exercé depuis plusieurs siècles et jusqu'à une date très récente. Sa population, depuis le XVII^e siècle s'est sans cesse accrue, dans des proportions parfois considérables grâce aux immigrants. Ces derniers, chasseurs, cultivateurs, guerriers, réfugiés politiques, commerçants, ne sont venus qu'en partie seulement des zones limitrophes. Certains individus ou groupes, originaires de pays lointains tels que le Nigéria, la République Centrafricaine, le Mali, le Sénégal, ont dû couvrir de grandes distances avant d'atteindre la région de Bouaké.

Depuis une vingtaine d'années surtout, l'immigration a pour contrepartie une émigration sans cesse croissante vers les zones forestières extérieures et vers les villes du littoral, principalement Abidjan. Ce phénomène nouveau est dû en grande partie à la conjoncture économique moderne. Il ne signifie pas pour autant que la région de Bouaké ait perdu tout pouvoir d'attraction.

Quelles que soient les directions qu'elles ont prises, les migrations ont profondément marqué l'histoire du peuplement de la zone de Bouaké. Elles ont contribué, et contribuent encore actuellement dans une très large mesure, à lui donner ses principaux traits caractéristiques.

AVANT 1730

Les autochtones et l'arrivée des Alankira

L'ancienneté relative du peuplement de la région de Bouaké, la forte densité qu'il a dû atteindre, à une époque qu'il est malheureusement impossible de déterminer dans l'état actuel des recherches (1), sont en partie attestées par les instruments de pierre polie que découvrent chaque année, lors de leurs travaux, les cultivateurs Baoulé.

La quantité de vestiges d'une culture néolithique mis à jour de cette manière est, en certains endroits, considérable : en particulier autour et à l'ouest de Bouaké, le long des rives du fleuve Bandama, dans les collines du Yaouré et des environs de Toumodi. Le fait que ces instruments lithiques se trouvent fréquemment à fleur de terre ou dans la couche superficielle des sols (moins de 50 cm de profondeur) tendrait à prouver que, sinon leur fabrication, du moins leur utilisation normale ne remonte pas à une période très ancienne. La civilisation de la pierre dans cette partie de la Côte-d'Ivoire a dû, selon l'hypothèse la plus vraisemblable, réussir à se maintenir pendant un laps de temps considérable, et en particulier coexister pendant de nombreuses années avec la civilisation du fer. Ses vestiges posent des problèmes difficiles à résoudre, mais ils témoignent d'une culture florissante, d'un degré technique assez élaboré et d'une discipline communautaire (2).

L'âge de fer a également laissé son empreinte dans la région de Bouaké. On trouve dans de nombreuses localités des ruines et déchets d'anciennes forges. Celles-ci n'ont pas d'équivalent dans l'artisanat tel qu'il subsiste aujourd'hui. Véritables hauts fourneaux à grande capacité de production, elles ont traité d'énormes quantités de minerais, à en juger d'après les amas de scories que l'on trouve dans certains lieux comme aux environs de Tiébiissou, où ces déchets forment de véritables promontoires.

A cette civilisation préindustrielle du fer se rattache peut-être, sans que rien ne permette de l'affirmer, la population anonyme qui a laissé derrière elle de vastes nécropoles au sommet des collines situées au nord-est de Toumodi et une longue ligne de fortifications sur l'Orumbo Boka (sud-est) (3). Celle-ci avait l'habitude, apparemment, de déposer des poteries auprès des morts et de placer dans leurs tombes des perles d'aigri.

Malheureusement il est impossible d'établir un rapport de continuité entre les hommes qui fabriquaient les instruments de pierre, ceux qui savaient fondre le fer, ceux qui utilisaient les perles d'aigri pour les rites funéraires — et la population actuelle de la région de Bouaké.

Aucun Baoulé, quelle que soit l'origine du groupe auquel il appartient, n'a conservé le souvenir du fait que ses ancêtres auraient pu fabriquer les instruments de pierre qu'il découvre. Au contraire, les habitants actuels de la zone prêtent à ces outils une origine étrangère, supranaturelle. Ils croient que ces pierres polies sont lancées par la foudre, qui est elle-même une expression de « Niamien », le Dieu du ciel. Lorsqu'ils les trouvent, ils s'en servent à des fins rituelles, pour accroître le pouvoir de certaines statues de divinités.

Ils se sont servi depuis longtemps des « Tievi », déchets d'anciennes forges, en guise de projectiles qu'ils plaçaient autrefois dans le canon de leurs fusils de traite, sans se douter le moins du monde de leur origine humaine. Leurs forgerons à l'heure actuelle ne savent pas fondre le fer. Enfin, ils ont creusé dans les collines du nord-est de Toumodi un réseau serré de galeries de mine pour en extraire les perles d'aigri « Wolie » auxquelles ils attachaient un grand prix, comme s'il s'agissait de gisements naturels et non pas de vestiges laissés par d'autres êtres humains.

Le fait que les populations, qui ont laissé ces traces matérielles de leur passage, semblent avoir choisi de préférence les vallées des grands fleuves et les sommets des collines comme sites d'implantation, s'ajoutant aux indices précédents, tend à prouver l'absence complète de liens culturels entre elles et le peuplement actuel de la région de Bouaké.

L'étude critique et comparative de l'ensemble des traditions orales des Baoulé ne nous permet malheureusement pas de remonter très loin dans le passé. Jusqu'à la seconde moitié du XVII^e siècle, les témoignages, se recoupent assez bien dans l'ensemble. Il est également possible de les confronter dans certains cas avec les documents écrits par des Européens au XVII^e siècle ou ultérieurement.

Mais, au-delà de cette période, les récits deviennent fragmentaires. Ils ne s'appuient plus sur des généalogies rigoureuses. Il est alors très difficile de situer les événements auxquels ils font allusion dans le temps. Il est encore plus malaisé de les situer dans l'espace avec certitude, car les renseignements que pourraient apporter sur ce point les descendants des habitants de la région de Bouaké avant le XVII^e siècle sont en général assez décevants. Coupés, depuis longtemps, du groupe ethnique dont leurs ancêtres faisaient partie, dispersés souvent dans toute la zone, soumis aux influences culturelles des émigrants de l'époque suivante, ils ne gardent que de faibles souvenirs de leurs origines. Certains se sont transmis des légendes prouvant leur qualité d'autochtones qui leur a permis dans certains cas d'obtenir des privilèges attachés à la maîtrise de la terre. Ils ont heureusement, pour la plupart, gardé des témoins matériels d'un passé lointain : dialecte spécial ou bribes d'une langue étrangère à celle des Baoulé actuels, objets culturels ayant appartenu à leurs ancêtres, usages particuliers. Par ailleurs, certains groupes, localisés actuellement en dehors de la zone, ont conservé des traditions selon lesquelles leurs ancêtres ont vécu à un moment donné dans la région de Bouaké (4). Enfin il est parfois possible de confronter les témoignages des rares pseudo-autochtones, qui ont gardé un souvenir plus ou moins précis de migrations anciennes de leurs ancêtres, avec des documents écrits.

L'ensemble de ces indices matériels et de ces bribes de traditions orales nous a permis de retrouver l'origine des différents groupes qui, entre le XV^e et le XVII^e siècle ont occupé la région de Bouaké et, dans une certaine mesure, de déterminer les causes et les directions générales de leurs mouvements à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci. Les premiers habitants de la région, que l'on puisse identifier d'une façon certaine, étaient des Sénoufo (5) et des Gouro. Ils appartenaient à des groupes actuellement localisés dans les zones voisines, du nord et de l'ouest.

Des Mandé et des Malinké se mêlèrent bientôt à eux. Ils étaient originaires du Mali. Puis des Ga et des Krobu, partis très probablement des environs d'Accra au sud du Ghana actuel, vinrent s'ajouter à une population déjà très composite. Enfin, au cours de la première moitié du XVII^e siècle les premiers Akan, des trans-fuges du royaume de Dankira, firent leur apparition et s'éparpillèrent dans toute la partie septentrionale de la zone de Bouaké.

(1) Seules des analyses de laboratoire et des tests au C 14 permettraient de dater avec certitude la fabrication des outils en pierre.

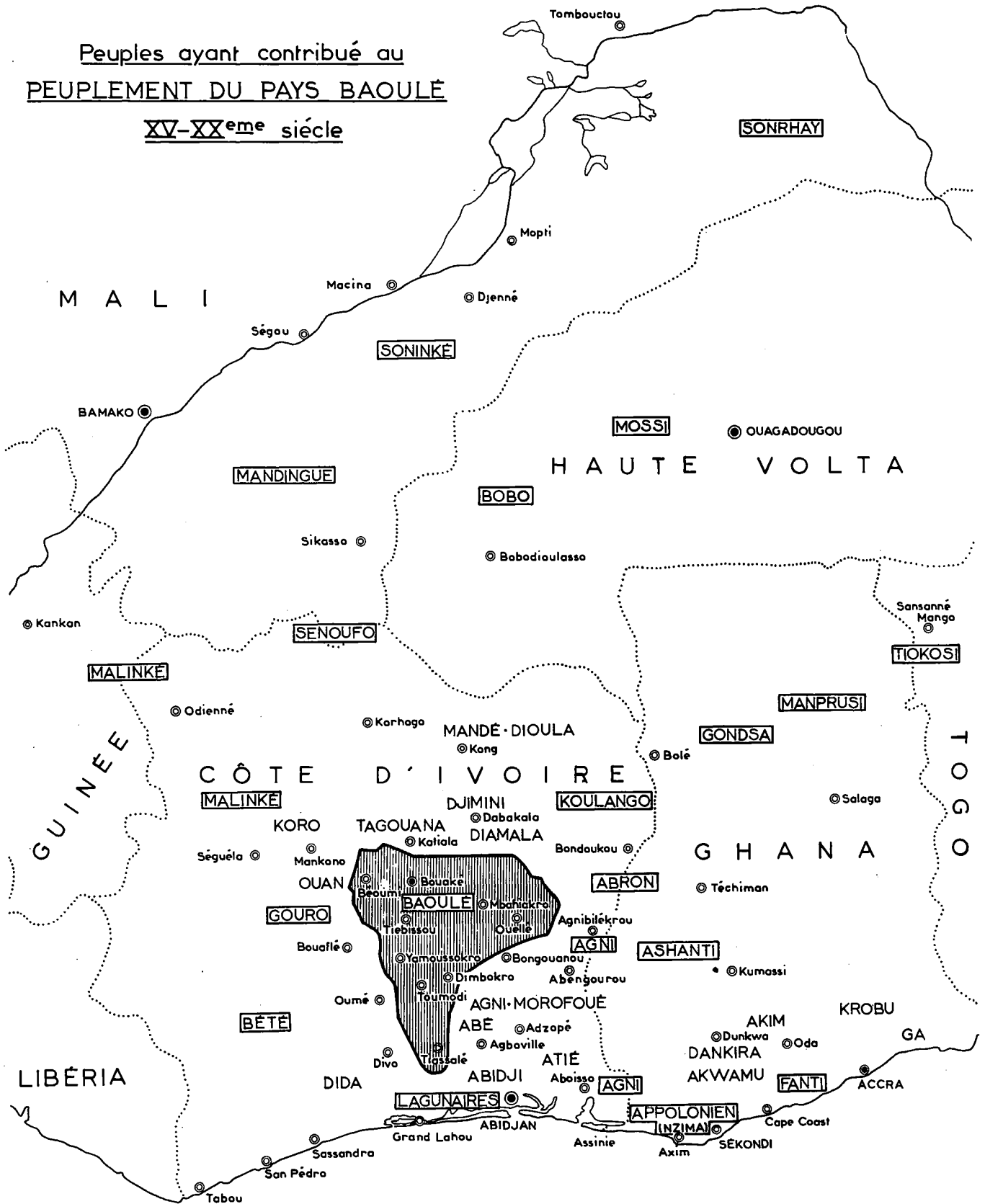
(2) Au sud de Toumodi et à l'ouest de Bouaké existent de vastes ateliers de polissage et des mortiers creusés en série dans le roc.

(3) « La montagne des perles » est le titre d'une légende recueillie au début du siècle par Delafosse. Nous avons recherché si cette légende ne reposait pas sur un fait réel susceptible d'être localisé dans le temps et l'espace. C'est ainsi que nous avons été à même de situer cette « montagne » très exactement. La population des villages des environs nous a montré des perles d'aigri qui en provenaient ; une expédition sur les lieux nous a permis de constater que tout le sommet de la colline était entièrement percé de galeries de mine. Tout autour d'elles se trouvent d'innombrables fragments de poteries ne correspondant pas, par leur ornementation, à celles qui sont fabriquées aujourd'hui par les femmes Baoulé. Un énorme mortier double en pierre gisait également à proximité.

(4) Renseignements fournis par Y. Person.

(5) Nous avons volontairement retenu dans les études les orthographes « usuelles » des noms propres. L'orthographe théorique internationale n'est employée que par un petit nombre d'érudits et demeure bien souvent hermétique au non initié.

Peuples ayant contribué au
PEUPEMENT DU PAYS BAOULE
XV-XX^{eme} siècle



1. — Les Sénoufo ou Siena.

Le territoire actuel occupé par les différents groupes Sénoufo ne représente plus qu'une très faible partie de celui qu'ils occupaient autrefois. Il a dû à un moment donné s'étendre de Mankono à Bondoukou, de Tiebissou à Banfora et même au-delà vers le nord de la Haute-Volta. Cultivateurs paisibles, semi-sédentaires, habiles artisans, organisés en classes d'âges et gouvernés par des vieillards chefs de la société initiatique du Poro, ils étaient mal préparés sur le plan militaire à résister aux envahisseurs. Ces derniers, quelle que soit leur origine, les ont peu à peu, au cours des siècles, refoulés, raziés ou assimilés.

Probablement dès la fin du XV^e siècle, des groupes Sénoufo appartenant à la tribu des Tagouana, dont le chef-lieu actuel est Katiola, se sont avancés vers le sud et ont pénétré assez profondément dans la région de Bouaké où ils se sont fixés. Il semble que la limite méridionale de leur mouvement d'expansion se situe à la hauteur de Tiebissou, car ils n'ont laissé aucune trace identifiable de leur passage au sud.

Ils ont encore de nombreux descendants dans la région de Bouaké. Ces derniers occupent un certain nombre de villages dispersés à l'intérieur des cantons Goli et Satikran (sous-préfecture de Botro), Bro (sous-préfecture de Diabo) Fari et Faafoué (sous-préfecture de Bouaké), Ahari (sous-préfecture de Brobo).

Ces agglomérations sont toutes localisées dans la partie septentrionale de la zone.

2. — Les Gouro ou Koueni.

Les Gouro, qui ont dû pénétrer dans la région de Bouaké à la même époque que les Sénoufo, étaient sous bien des aspects très différents de ces derniers. Mais comme eux, ils avaient du mal à s'unir pour former de grands groupes territoriaux et politiques et à reconnaître une autorité située à un niveau supérieur à la communauté villageoise, sauf en temps de guerre. Ils compensaient la faiblesse de leur structure politique par leurs vertus militaires. Leurs chefs, très provisoires, étaient rarement choisis en fonction de la parenté ou de l'âge. Ils étaient en général désignés à cause de leur courage et de leur habileté au combat.

Les Gouro devaient en partie ce type d'organisation au fait que la chasse jouait un rôle prédominant dans leur économie, l'agriculture n'étant destinée qu'à leur assurer un complément de nourriture. La région de Bouaké devait être à cette époque très giboyeuse. Mais les méthodes collectives très élaborées des Gouro pour s'emparer du gibier (longs filets, feux de brousse) étaient très meurtrières. Elles avaient vite fait de vider le terrain de chasse d'une communauté. Celle-ci pliait bagage et partait s'installer plus loin. Les Gouro avaient ainsi, contrairement aux Sénoufo, des habitudes semi-nomades. Leurs villages n'étaient que des campements provisoires; ils voyageaient souvent, sur de grandes distances, et préféraient apparemment vivre dispersés en petits groupes familiaux sur de vastes étendues de territoire, plutôt que de se concentrer dans de grandes agglomérations, ce qui aurait été incompatible avec leur type d'économie. C'est ainsi qu'au début du XVII^e siècle, les chasseurs Gouro s'étaient répandus sur toute la surface de la zone. Ils étaient répartis en une poussière de petits campements dont il reste encore des traces un peu partout, des rives du Bandama à celles du Nzi et au-delà jusqu'à celles de la Comoé.

Un grand nombre d'entre eux ont été refoulés dans leur territoire actuel entre Bouallé, Gagnoa, Mankono et Man. Mais quelques-uns des descendants de ces chasseurs résident encore dans la région de Bouaké, principalement aux environs de Yamoussoukro, dans le canton Ouarébo (sous-préfecture de Sakassou), dans le canton Bro (sous-préfecture de Diabo) et dans le canton Soundo (sous-préfecture de Mbahiakro). Une famille Gouro de la tribu Yassoua (localité actuellement aux environs de Zuenoula) avait fondé au XVII^e siècle un campement nommé « Gosan » sur l'emplacement même de la ville de Bouaké (Go-San le champ de maïs). Ce nom de lieu-dit a été utilisé au XVIII^e siècle pour désigner le groupe des chefs Faafoué qui se sont installés à proximité.

3. — Les Malinké et les Mandé.

Les premiers éléments Malinké et Mandé qui pénétrèrent dans la région de Bouaké étaient encore plus aventureux et plus mobiles que les Gouro, mais pour une autre raison : ils étaient des commerçants et s'étaient spécialisés dans les échanges à grandes distances entre les cités de la boucle du Niger et les zones forestières riches en or et en noix de cola. A partir du moment où les Européens commencèrent à s'implanter sur la côte de l'ouest Africain, les Malinké et les Mandé cherchèrent à s'approprier leurs marchandises et ils furent ainsi amenés à se rapprocher de plus en plus du littoral. Leur rôle commercial est en grande partie responsable de la vaste dispersion de ces deux groupes ethniques qui se sont d'ailleurs intimement mélangés. Ils comptent actuellement des représentants dans tous les pays de l'Afrique Occidentale, où ils sont connus sous le nom de « Dioula ».

D'après les auteurs, les Malinké seraient d'anciens sujets de l'Empire du Mali qui connut son apogée au XIII^e siècle. Au cours du XV^e siècle il s'effondra à la fois sous la poussée des Sonrhay de Gao et des Touareg de Tombouctou. A la suite de cet événement, d'importants groupes de Malinké descendirent vers le sud et pénétrèrent en Côte-d'Ivoire (1). Ils fondèrent d'abord Odienné et Séguéla. Puis un groupe s'installa dans la région de Mankono où il fonda le vieux village de Boron (Koro), actuel Konairi.

Ces Malinké chassèrent les Sénoufo qui se trouvaient dans les environs, mais conclurent alliance avec les Gouro du nord. Ils s'unirent bientôt à eux par de nombreuses alliances matrimoniales. De ce métissage sont issues les deux tribus Ouan et Koro qui jouèrent par la suite un rôle important dans le peuplement de la région de Bouaké.

Dès le milieu du XVI^e siècle, des familles appartenant à ces deux groupes franchirent le Bandama aux environs de Béoumi et essayèrent dans les cantons Kode, Goli, Satikran, Bro et Ouarébo. Leurs descendants occupent aujourd'hui plus de 30 villages à l'ouest de Bouaké.

Au cours du XVI^e siècle, l'Empire Sonrhay, successeur de l'Empire du Mali, fut dévasté par les troupes marocaines du Sultan El Mansour. C'est sans doute pour échapper au massacre que les Mandé Dioula, originaires de Gao, amorcèrent un important mouvement migratoire vers le sud. Ils atteignirent la Côte-d'Ivoire par sa frontière nord-est et fondèrent le Royaume de Kong. Bientôt les éléments avancés de ces Mandé se répandirent vers le sud jusqu'aux frontières du Baoulé (Dabakala). Ils rencontrèrent sur leur passage de nombreux Sénoufo qu'ils réduisirent sans peine à un état de vasselage et avec lesquels ils se métisèrent (2). C'est ainsi que se constituèrent au nord-est de Bouaké les tribus Djimini et Diamala. Au cours du XVI^e siècle, des Djimini s'avancèrent vers le sud et occupèrent une grande partie des cantons Ando et Badarafoué de Mbahiakro. A la même époque, une fraction importante des Diamala, sous la conduite de chefs Mandé, traversa le pays Tagouana en entra en contact avec les Koro de Boron. Puis des familles Koro, Ouan et Diamala-Mandé descendirent la vallée du Bandama jusqu'à Grand-Lahou.

Ils fondèrent en cours de route plusieurs villages dans les collines du Yaouré et de Toumodi et créèrent le premier noyau de la future ville de Tiassalé. Enfin, d'autres Diamala s'installèrent également dans le nord du Ouarébo; leurs descendants habitent actuellement 12 villages qui constituent le groupe Dibri.

La principale raison de la mobilité des Mandé et des Malinké, de leurs déplacements sur de longues distances, était, comme nous l'avons dit, la recherche de débouchés commerciaux. Les cités du Soudan, étaient depuis plusieurs siècles les centres d'un commerce actif avec le monde méditerranéen (Maroc, Tunisie, Lybie), avec l'Égypte et l'Asie Mineure (caravanes de pèlerins et de marchands vers La Mecque) et avec les États

(1) Les renseignements concernant la progression des Malinké vers le sud, notamment au nord de la Côte-d'Ivoire, nous ont été communiqués par Yves Person. Les informations qu'il a recueillies dans la région de Mankono, à Kong et dans le Diamala sur l'établissement de Malinké et de Mandé dans la région de Bouaké ont pu être recoupées par celles qui nous ont été données dans le pays Baoulé.

(2) Renseignements fournis par Yves Person.

forestiers du Golfe de Guinée (Ghana, Nigéria, Guinée), qui leur procuraient des noix de cola, de l'or et des esclaves.

Malgré la période troublée que traversa le Soudan à partir du XV^e siècle, les émigrants Malinké et Mandé ne perdirent jamais le contact avec leurs parents du nord. Les nouveaux villages qu'ils créaient toujours plus loin vers le sud servaient de comptoirs-relais. Les Malinké qui s'installèrent à Seguéta et à Mankono purent continuer à exercer, en dehors de l'agriculture, leurs occupations favorites, car les colatiers existaient en peuplements assez denses dans les forêts occupées par les Gouro et les Yakouba.

Ceux qui pénétrèrent dans la savane de Bouaké ne trouvèrent pas ces conditions, la région se prêtant mal à la plantation de colatiers. Mais à partir du XVII^e siècle, des vaisseaux européens commencèrent à faire escale régulièrement au large de Grand-Lahou, Sassandra, San Pedro et Tabou. C'est sans doute la raison pour laquelle des Koro et des Ouan fondèrent une série de villages-relais entre Mankono et Grand-Lahou. Il est possible également que certains de ces Malinké aient été les premiers à découvrir de l'or dans les collines des environs de Toumodi (1).

En arrivant à Kong, les Mandé furent plus favorisés; ils pouvaient contrôler, sur le fleuve Comoé, un trafic ancien qui s'amplifia encore lorsque les Français fondèrent Assinié (XVII^e siècle).

Ils étaient bien placés également pour détourner à leur profit une partie du commerce de l'or et de la cola qui liait depuis plusieurs siècles les peuples Akan, installés au sud de la Volta dans la partie centrale de la Côte-de-l'Or, aux cités de la boucle du Niger. L'ancienne piste empruntée par les caravanes passait non loin de Kong, à l'ouest de Bouna.

Pour entrer en contact direct avec les Akan, les Mandé-Dioula s'aventurèrent à l'intérieur du Ghana actuel. Ils fondèrent le principal noyau de la ville de Bégo située à la frontière de la Côte-d'Ivoire. Puis ils s'installèrent à Salaga qui a été longtemps l'un des plus importants marchés de la zone intermédiaire entre savane et forêt de l'Ouest Africain. Ce marché était fréquenté à la fois par les Akan, les Abron et les Ashanti; par les Gondja, Mamprusi, Mossi du Nord Ghana et de Haute-Volta; par les Haoussa de Kano, du Nigéria et par les commerçants du Mali.

Au cours du XVII^e siècle, les Mandé de Kong s'aventurèrent de plus en plus loin vers le sud. Ils formèrent des communautés dans les capitales des principaux États Akan. Celles-ci étaient surtout nombreuses chez les Aschanti à Koumassi, et chez les Akwamu, au nord d'Accra (2). Ces déplacements s'expliquent par l'importance de plus en plus grande du commerce européen sur la Côte-de-l'Or.

4. — Les Ga et les Krobu.

Pendant que la région de Bouaké se peuplait peu à peu de cultivateurs Senoufo, de chasseurs Gouro et de commerçants Mandé ou Malinké, à quelques centaines de kilomètres de là, le Ghana et plus particulièrement sa partie méridionale était le siège d'intenses bouleversements raciaux, dus à l'intervention européenne.

Les navigateurs apprirent très tôt l'existence de riches gisements aurifères dans cette partie de l'Afrique. Les premiers qui débarquèrent furent des Portugais à la fin du XV^e siècle. Ils fondèrent le fort d'El Mina. Ils furent bientôt suivis par des concurrents Anglais puis Hollandais.

Les articles offerts par les Européens : étoffes, verroterie, cuivre, fer en barres ou en anneaux, armes à feu, poudre, munitions, alcools, se répandirent très rapidement chez les peuples côtiers : Ga, Krobu, Apollonien (Nzima), Gowa et Fanti. La renommée de ces marchandises atteignit bientôt les Akan de l'intérieur qui, pour les obtenir directement, entreprirent une série de guerres de conquête. Leurs premières victimes furent les Ga et les Krobu. Ils furent périodiquement razzés par leurs voisins Akan : les Akim et les Akwamu.

A partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, les puissances européennes, qui venaient de s'implanter en Amérique et aux Antilles, firent appel à des captifs ramassés sur les côtes d'Afrique pour mettre en valeur les immenses territoires qu'elles venaient de découvrir.

Le commerce des esclaves prit une brusque extension et, au Ghana, dépassa bientôt en importance celui de l'or. Du point

de vue des peuples qui étaient en contact avec les Européens, vendre des captifs devint l'un des plus sûrs moyens de s'enrichir et d'acquiescer de la puissance. Dès lors, les conflits entre tribus, qui auparavant étaient localisés et sporadiques, se généralisèrent. En même temps, les guerres devinrent plus meurtrières par suite de l'introduction des armes à feu.

Selon une hypothèse vraisemblable, c'est au cours de cette époque troublée et pour fuir un état permanent d'insécurité que des Ga, originaires d'une région située à l'est d'Accra, et des Krobu, issus des deux États du même nom situés au nord-est de cette ville, prirent le parti d'émigrer en Côte-d'Ivoire. L'itinéraire que suivirent ces deux groupes de réfugiés est obscur; les Ga remontèrent sans doute le long de la Comoé et, arrivés à la hauteur de Mbahiakro, se divisèrent : une fraction s'installa chez les Abron et les Koulango, une autre remonta très au nord jusque dans le pays des Lobi où elle compte actuellement plusieurs villages, une troisième traversa le fleuve et s'installa dans la forêt au sud des Diamala et des Djimini : ce sont les ancêtres des Ngin ou Ngan de Mbahiakro.

Quant aux Krobu, ils ont dû traverser la Comoé très au sud et s'enfoncer dans la forêt Abé. Ils se fixèrent de part et d'autre du confluent du Nzi et du Bandama au milieu des populations autochtones Abidji et Dida. A partir de là, certains d'entre eux, pour des raisons inconnues, s'aventurèrent très loin dans la savane de Bouaké et fondèrent des villages qui existent encore aujourd'hui dans les cantons Akoué, Aitou, Sa, Nanafoué, Ouarebo et Bro (3).

Un siècle plus tard, des Krobu, installés au bord du Nzi, près de Morokro, devaient être emmenés comme otages dans la région de Bocanda par les Agba Asabou. Ils habitent actuellement trois villages dans le canton Katienou.

Les Ga de Mbahiakro, concentrés tous au même endroit, se mariant entre eux et se distinguant de leurs voisins par leur économie spécialisée (plantation de colatiers), ont su garder jusqu'à nos jours leur particularisme (traditions historiques précises, langue originale et certaines coutumes différentes de celles des Baoulé). Au contraire, les Krobu, très dispersés, ne gardent qu'une vague idée de leur pays d'origine et la plupart ont perdu tout souvenir des migrations de leurs ancêtres. Seuls, des bribes de leur ancienne langue, certains usages communs, des noms figurant dans les généalogies, des objets de culte, permettent de tracer le lien entre les différentes communautés Krobu et de les rattacher à celles du Ghana.

5. — Les Alankira ou Dankira (4).

L'apparition des premiers émigrants Akan dans la région de Bouaké, au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle marque la fin d'une étape du peuplement. Contrairement aux groupes d'origines variées qui ont pénétré avant eux dans la Zone, ils n'avaient aucun avantage économique à venir s'installer là. En effet, sur le plan des richesses naturelles, leur pays d'origine, la partie centrale du Ghana, était beaucoup plus favorisé que la région de Bouaké. De plus les Akan avaient réussi à développer très tôt une organisation sociale nettement supérieure à celle de leurs voisins, car elle transcendait le cadre étroit de la famille et du clan. Ils le devaient cependant à un concours de circonstances assez exceptionnelles et en particulier, au commerce séculaire qu'ils entretenaient avec les pays du nord. Celui-ci

(1) D'après les traditions Faafoué, le premier chef de ce groupe qui est descendu dans la région de Toumodi pour chercher de l'or et qui devait en trouver à Kokumbo, s'était décidé à entreprendre cette prospection sur les conseils d'un Mandé rencontré près de Bouaké.

(2) Certains de ces Mandé ont dû accompagner au XVIII^e siècle les Akan Asabou qui ont envahi la région de Bouaké.

(3) Les habitants actuels de ces villages ont oublié leurs origines lointaines. Ils prétendent que leurs ancêtres sont sortis de la terre et plusieurs lieux sacrés sont censés être ceux d'où ils sont sortis. Certains prétendent que les ancêtres seraient descendus du ciel au moyen d'une chaîne.

Quelques éléments matériels permettent cependant de les rattacher aux Krobu :

a) la légende du grand fromager qui est commune à tous les Krobu,
b) la tradition tambourinée du tantam parleur des Souamélé Krobu,
c) des bribes d'une langue commune.

(4) Ou Alanguira.

n'avait pas seulement eu pour résultat de les enrichir, il les avait également ouverts aux influences extérieures. La présence, parmi ces Akan, de nombreux commerçants nordiques, issus des grands ensembles politiques constitués au Soudan, avait certainement eu une profonde influence sur eux et avait contribué à l'élaboration d'un concept politique plus complexe et plus évolué que celui des autres peuples autochtones de la forêt.

Comme les souverains de l'Égypte pharaonique, les rois Akan devenaient des demi-dieux dès qu'ils étaient mis en contact avec les reliques sacrées des ancêtres à l'occasion de leur intronisation. Représentants des puissances surnaturelles sur terre, ils servaient d'intermédiaires entre elles et les hommes. En même temps, ils étaient les symboles vivants de la puissance et de l'unité de la société qu'ils représentaient. On pensait que leur santé était directement liée à la prospérité de la population. Aussi en prenait-on grand soin et leur personne était l'objet d'un véritable culte et d'un cérémonial compliqué. Lorsqu'un roi mourait, il était muni de provisions et de richesses pour faciliter son voyage et, afin de conserver son statut, il devait être accompagné des principaux dignitaires de la Cour. Aussi les funérailles des rois donnaient-elles lieu à de nombreux sacrifices humains.

Le caractère sacré de la fonction du chef n'impliquait nullement de sa part un usage arbitraire de l'autorité temporelle dont il était le détenteur. Les biens qu'il possédait ne lui appartenaient plus dès qu'il était nommé et il devait tout abandonner lorsqu'il était déposé. Il ne pouvait prendre aucune décision importante sans l'assentiment de son Conseil composé de la Reine Mère et de nombreux dignitaires aux fonctions très spécialisées.

Le principe d'accession au trône était héréditaire dans la ligne maternelle. Mais le choix d'un candidat était fixé à la suite d'une véritable élection à laquelle participaient les représentants de toutes les couches de la population. Dans l'exercice de ses fonctions, le roi devait assez strictement observer les règles coutumières établies par ses ancêtres; il ne pouvait innover sans un accord complet de l'opinion publique qui pouvait se manifester non seulement au cours des séances du Conseil, mais périodiquement, au moment de certaines cérémonies annuelles au cours desquelles n'importe qui, sans encourir de sanctions, pouvait ouvertement formuler des critiques (licence rituelle).

Le premier royaume important connu, constitué par les Akan sur ces bases politiques, fut celui de Bona Mansu, dont la capitale était Techiman. Il avait été fondé par les ancêtres des Abron actuels. A la frontière du Ghana et de la Côte-d'Ivoire, entre la Comoé et la Volta, il était en contact direct avec les peuples du nord. Il connut son apogée au cours du XV^e siècle. Par la suite, de nombreux États se formèrent au sud : Gyaman, Amansi, Dankira, Séfoui ou Anyan-nyan (d'où sont originaires les Agni de Côte-d'Ivoire), Fanti (le long de la côte), Akim, Akouapim, Akouamu. Au cours du XVI^e siècle, il semble que les forces, assez équilibrées, ne permettaient pas à l'un de ces États de dominer les autres.

Mais dès le début du XVII^e siècle, la puissance du royaume de Dankira s'affirma aux dépens de ses voisins. Il était l'un des États les plus riches en gisements aurifères et, grâce à sa position géographique très proche de la côte, l'un des mieux placés pour commercer avec les Européens. En particulier, grâce à l'or qu'ils se procuraient en abondance, les rois du Dankira purent obtenir de nombreuses armes à feu qui leur assurèrent une supériorité tactique incontestable sur leurs voisins.

Le roi d'Amansi venait d'être détrôné par des envahisseurs Koulango, originaires de la région de Bondoukou, qui furent bientôt connus sous le nom de Sandré ou Ashanti. Ils n'étaient pas encore assez puissants pour s'attaquer aux Dankira dont ils devinrent les vassaux. Les Agni d'Anyan-nyan, après quelques combats infructueux, se soumirent également ou émigrèrent en Côte-d'Ivoire (Agni du Sanwi).

Les Dankira réussirent à conserver leurs conquêtes pendant un demi-siècle, malgré la politique libérale qu'ils adoptaient vis-à-vis des peuples inféodés. Ils imposaient un tribut annuel aux vaincus et demandaient aux chefs de prêter un serment d'obéissance. Ils leur demandaient également de fournir des contingents armés en cas de besoin. Mais ils laissaient intactes les anciennes structures des peuples vassaux et leur accordaient la jouissance de l'autonomie interne.

Les Ashanti profitèrent largement de ce libéralisme pour préparer leur revanche. Très nombreux et d'un naturel belliqueux, ils ne manquaient pas non plus de ressources matérielles. Indépendamment de leurs mines d'or, ils possédaient de vastes plantations de colatiers autour de Koumassi. La variété de noix de cola qu'ils produisaient (cola rose) était la plus appréciée des peuples du nord car elle se conservait beaucoup plus longtemps que la blanche. Aussi, à l'époque de la cueillette, le pays Ashanti était-il envahi par les commerçants Mandé.

Les Ashanti s'enrichirent rapidement et ils eurent la chance d'avoir à leur tête, pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, deux fortes personnalités politiques : le Roi Osé Tutu et son ministre, le féticheur Anotshi. Ces derniers réussirent en quelques années, par une série de réformes, à unifier les éléments très hétérogènes qui composaient, à l'origine, le royaume. Ils favorisèrent surtout le commerce avec les Européens dans le but immédiat de se procurer des armes à feu, car ils voulaient secouer le joug des Dankira. Lorsqu'ils se sentirent suffisamment forts, ils refusèrent de payer le tribut annuel. Le Roi Dankira, Kim Gyakali, leva aussitôt une grande armée et envahit le pays Ashanti. Osé Tutu marcha à sa rencontre et lui livra bataille à Fyase. Au cours des combats, l'aile droite Ashanti réussit à percer les lignes ennemies et à tailler en pièces la garde personnelle de Gyakali. Lui-même périt et sa mort donna le signal d'une déroute complète. Le royaume Dankira fut envahi à son tour et mis au pillage. Il tomba, ainsi que ses satellites, sous la domination des vainqueurs. Cet événement fut la cause de la fuite précipitée de nombreuses familles Dankira qui, craignant pour leur vie et leurs biens, vinrent chercher refuge en Côte-d'Ivoire.

Un groupe important, vers 1680 traversa le royaume d'Enchi puis, à travers la forêt, atteignit la rive gauche de la Comoé. Il la suivit jusqu'à la hauteur de Daoukro. Il franchit le fleuve dans les rapides en amont de Katoumansou. Quelques-uns de ces réfugiés se fixèrent aux environs pour garder le passage. Leurs descendants se nomment les Akpo (1); ils habitent actuellement plusieurs villages sur les deux rives de la Comoé et sont entourés par des Agni Diabé, arrivés dans la région beaucoup plus tard.

Le gros de la troupe traversa ensuite le massif forestier de l'Ouélé, puis le Nzi au nord de Bocanda, et pénétra dans la vaste savane à rôniers qui s'étend à travers le canton Katienu nord. Les Dankira ou Alankira se fixèrent pendant quelques temps au sud du canton Ngban et à environ 20 kilomètres à l'est de la gare de Raviart.

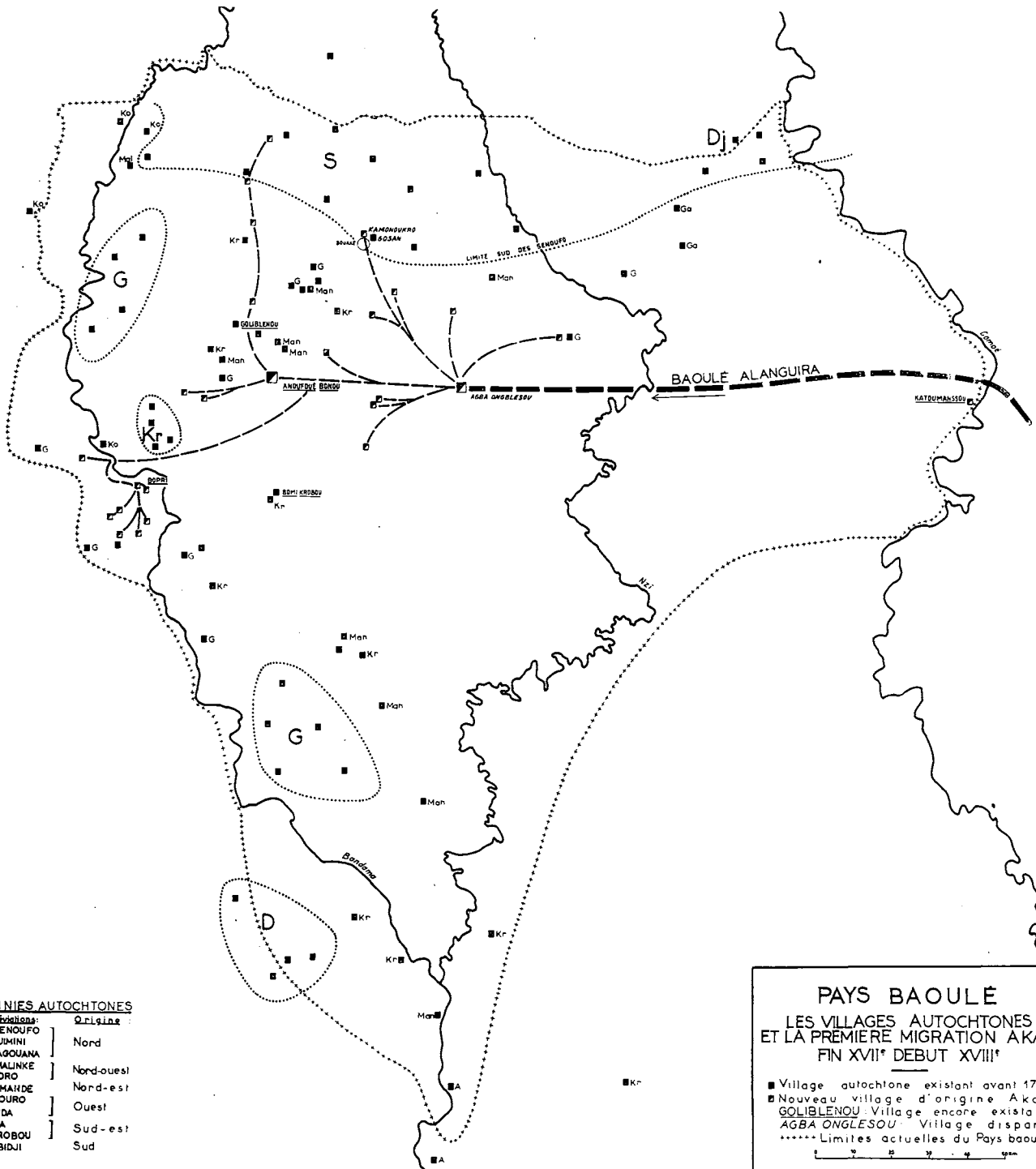
Les différents chefs de famille édifièrent en cet endroit des petits campements séparés et disséminés et cet ensemble prit le nom d'Agba Ongblessou, lieu de rassemblement des Agba ou Agba-Kpri - Agba le Grand - (Agba désigne le manioc, en Baoulé).

D'après les traditions, cette agglomération, aujourd'hui disparue, doit son nom aux plantations de manioc que les émigrants firent à leur arrivée et dont ils tiraient leur principale nourriture. Après son abandon définitif à la fin de la période suivante, Agba-Kpri devint le cimetière commun des différents groupes Agba de Dimbokro et de Bocanda. C'est là qu'ils enterraient obligatoirement leurs chefs et que, avant l'arrivée des Français, ils se rendaient périodiquement pour adorer les mânes des ancêtres.

Quelques temps après, deux fractions Alankira abandonnèrent Agba Ongblessou. L'une s'avança vers l'ouest jusqu'au-delà du Bandama et occupa les collines du Yaouré (en contact avec les Namanlé). La deuxième, plus importante, se répandit vers le nord-ouest et créa des villages sur les territoires Ouarebo, Bro, et Satikran. Une série de conflits avec les autochtones Gouro, Goli, Koro et Diamala marqua ce deuxième mouvement d'expansion.

Les Alankira devaient à leur origine Dankira un sens de la hiérarchie et de la discipline, et une organisation militaire

(1) Les Akpo ayant perdu le contact avec les Dankira qui prétendent être leurs parents, ne se souviennent plus du pays d'origine de leurs ancêtres. Ils affirment que ceux-ci sont descendus du ciel par une chaîne. Cette légende leur permet de défendre leur privilège d'autochtones vis-à-vis des Agni Diabé.



ETHNIES AUTOCHTONES

Abbréviations	Origine
S: SENCOUFO	Nord
Dj: DJIMINI	
T: TAGOUANA	Nord-ouest
Ma: MALINKE	
Ko: KORO	Nord-est
Man: MANDE	
G: GOURO	Ouest
D: DIDA	
Ga: GA	Sud-est
Kr: KROBOU	
A: ABIDIJ	Sud

PAYS BAOULE
LES VILLAGES AUTOCHTONES
ET LA PREMIERE MIGRATION AKAN
FIN XVII^e DEBUT XVIII^e

- Village autochtone existant avant 1700
- Nouveau village d'origine Akan
- GOLIBLENOU: Village encore existant
- AGBA ONGLESOU: Village disparu
- Limites actuelles du Pays baoulé

assez poussée (l'armée était divisée en avant-garde, aile droite, aile gauche, arrière-garde, centre, et chaque corps avait un rôle précis à jouer dans les combats). Ils devaient aussi posséder quelques armes à feu. Ils battirent facilement les autochtones qui s'opposaient à leur avance, mais ils étaient trop peu nombreux et surtout trop dispersés pour entreprendre une action d'ensemble et reconstituer dans la savane un état à l'image de celui dont ils étaient issus. Ils se contentèrent de mener sporadiquement quelques expéditions guerrières dans le but de ramener du butin ; ils nouèrent aussi des alliances avec certains

de leurs voisins. rogenité de la population, la situation générale était confuse. Ceux qui, depuis le XV^e siècle, étaient venus s'implanter les uns après les autres dans la région, s'étaient disséminés un peu partout. Il en résultait un grand nombre de petits groupes territoriaux autonomes qui, ne parlant pas la même langue, ne pouvaient pas avoir de rapports étroits entre eux. La balance des forces entre les différents groupes ethniques représentés était assez égale, si bien qu'aucun d'eux n'avait tenté d'imposer son autorité aux autres.

Conclusion

Il semble qu'à la fin du XVII^e siècle, la population de la région de Bouaké était assez peu nombreuse. Elle était principalement concentrée à l'ouest de l'axe routier actuel Abidjan-Bouaké et au nord du 7^e parallèle.

Au sud et surtout au sud-est de Tiébissou, de vastes étendues de forêts et de savanes n'étaient apparemment habitées que par quelques familles de chasseurs Gouro. En raison de l'hété-

Bien qu'il amenât avec lui du Ghana un germe de transformation de la vie sociale, le premier élément Akan qui venait de s'installer dans la région n'avait pu bouleverser les habitudes du reste de la population à cause de sa faiblesse numérique et de son extrême dispersion.

Dans l'ensemble, le peuplement de la région de Bouaké ne pouvait opposer qu'une faible capacité de résistance à des envahisseurs bien armés, bien organisés et doués d'un appétit de domination.

Ceci explique la relative facilité avec laquelle une nouvelle vague d'émigrants Akan devait conquérir le « V » Baoulé au début du XVIII^e siècle.

DE 1730 A 1810

L'arrivée des Asabou-Ashanti

1. — Causes de la migration des Baoulé Asabou.

La victoire remportée par Osé Tutu sur les Dankira, qui avait forcé certains d'entre eux à se réfugier dans la région de Bouaké, marqua le début de la prédominance des Ashanti sur les autres peuples du centre du Ghana. Ils formèrent avec les tribus soumises une confédération dont la capitale était Koumassi. Chaque État membre garda son autonomie interne, mais les chefs durent prêter un serment d'obéissance au Roi des Ashanti et lui verser un tribut annuel en or et en captifs. Ils devaient lui fournir des contingents armés en cas de conflits avec l'extérieur et participer effectivement aux combats. Dès le début, l'efficacité de l'organisation militaire de la confédération fut constamment mise à l'épreuve. A partir de la fin du XVII^e siècle, la traite des esclaves prit une extension telle, sur la côte, qu'elle fit passer au second plan le commerce de l'or et de la noix de cola. Dès que les Ashanti comprirent que le fait de vendre des captifs aux Européens était le moyen le plus rapide de s'enrichir, la guerre devint leur occupation favorite. Après l'invasion du Dankira, les rois de Koumassi cherchèrent surtout à agrandir leurs possessions territoriales aux dépens des peuples du sud : Akim, Akwamu, Fanti et Ga. En organisant des expéditions militaires dans cette direction, ils espéraient atteindre le double but de se procurer des captifs et de s'ouvrir une voie directe jusqu'à la côte.

Osé Tutu réussit momentanément à soumettre les Akwamu et les Akim (1). Mais son successeur n'hérita pas de ses qualités de chef. Profitant de sa faiblesse et de son inexpérience, les Akim se révoltèrent.

Le Roi Ashanti prit aussitôt la tête d'une armée pour les punir. Se fiant au loyalisme des Akwamu, il traversa leur territoire. Mais ces derniers prévinrent les Akim de tous les mouvements des troupes Ashanti. Le roi tomba dans un piège au passage de la rivière Pra et fut tué. Ses troupes décimées prirent la fuite.

Ce désastre plongea dans la consternation et le désordre la confédération Ashanti. Des troubles ne tardèrent pas à éclater à l'occasion de l'élection d'un nouveau roi. Plusieurs candidats se présentèrent et le Conseil réuni pour trancher entre eux ne parvint pas à les départager. Deux des prétendants, Dako et Opokou Waré se mirent à recruter des partisans à Koumassi et dans les environs et chacun d'eux décida de l'emporter par la force. La guerre civile se répandit à travers tout le pays Ashanti. Au cours des combats, Dako fut tué. La sœur du défunt, nommée Abra Pokou, rassembla les débris de son parti et en prit la tête en qualité de Reine Mère. Comprenant qu'elle ne pouvait continuer à lutter contre Opokou Ware sans exposer ses troupes à un désastre, elle organisa secrètement leur fuite. Elle se réfugia d'abord chez les Agni d'Enchi dont elle espérait aide et protection. Mais lorsque Opokou Waré apprit son départ, il se lança à sa poursuite à la tête d'une forte armée. Au fur et à mesure qu'il approchait, la panique gagnait les troupes de la Reine. Leur fuite vers l'ouest prit bientôt l'aspect de l'exode d'une foule considérable. Car, en cours de route, la population des villages alliés traversés, craignant d'être pillée par les guerriers d'Opokou Waré, se joignait aux fugitifs, augmentant sans cesse leur nombre.

Ainsi, parmi les émigrants qui arrivèrent en Côte-d'Ivoire, se trouvèrent non seulement des Ashanti proprement dits, mais des groupes provenant des États voisins, en particulier des Agni.

Ceux qui avaient suivi la Reine Pokou depuis Koumassi étaient divisés en fractions composées chacune de familles nobles accompagnées de leurs clients, esclaves, guerriers, ayant un chef à leur tête. Les noms qu'elles portaient indiquaient soit leur origine, soit les fonctions particulières qui leur avaient été confiées ou leur rôle dans l'armée.

Le groupe des Asabou Agoua comprenait les membres de la famille proche de la Reine et leurs nombreux serviteurs. On appelait Faafoué ceux qui composaient l'aile droite de l'armée. Ils étaient sous les ordres de personnes du clan royal. Les Abé ou Bésufoué étaient les guerriers de l'aile gauche. L'avant-garde était sans doute composé par le groupe Ando. Les Nzipri et les Ahari devaient faire partie de l'arrière. Les principaux autres groupes portaient les noms d'Aïtou, Ngban, Agba, Elomoué ou Kaséfoué, Nanafoué, et Souamélé ou Souamina.

2. — Les étapes du voyage jusqu'aux environs de Bouaké. Itinéraire suivi.

Après la traversée du royaume d'Enchi, les émigrants durent se tailler vers l'ouest un chemin sinueux et difficile à travers la forêt. Ils atteignirent un jour la Comoé aux environs de Nzranou. D'après la légende célèbre « le fleuve était alors en crue » et leur opposait un obstacle qui paraissait infranchissable. Ils suivirent sa rive gauche vers le sud, cherchant désespérément un passage. On fit appel à un féticheur renommé qui s'appelait Komien Nanki. Après avoir consulté les oracles, il affirma que le génie du fleuve ne consentirait à livrer le passage que si on lui offrait un enfant de famille noble. La Reine Pokou demanda alors vainement aux différents chefs qui l'accompagnaient de consentir à ce sacrifice. Elle dut finalement livrer son fils unique (sa fille, suivant certaines traditions). Dès que l'enfant fut jeté dans l'eau, un miracle se produisit. Le fleuve s'entrouvrit et un rocher apparut, comme un pont, barrant complètement son cours. Les fugitifs s'engouffrèrent dessus et, lorsqu'ils furent tous passés, il disparut sous les eaux. Ainsi les troupes d'Opokou Waré ne purent traverser le fleuve et ils abandonnèrent la poursuite (2).

Cette légende, répandue chez tous les Baoulé et même chez les Atié et les Agni permet d'expliquer le nom qu'ont pris les réfugiés Ashanti-Asabou à leur arrivée en Côte-d'Ivoire. « Baoulé » viendrait de « Ba-ou-li » qui signifie « l'enfant est mort ». Les émigrants auraient pris ce nom en souvenir du sacrifice de la Reine (3).

La légende de la traversée de la Comoé a joué certainement un rôle politique très important car elle a contribué à donner aux Baoulé le sentiment de leur unité et le sens de leur originalité. Elle a servi de fondement à l'autorité suprême que les Agoua de Sakassou, en tant qu'héritiers de la Reine Pokou, prétendent exercer sur les autres chefs.

Enfin, les traditions des Baoulé, des Agni, des Atié et des Abe concordent en ce qui concerne le lieu où le sacrifice se serait produit. Il s'agit des rapides de Mlan-Miansou, situés au sud de Bété et à 50 kilomètres environ en amont de Grand Bassam. C'est le seul endroit où on peut traverser le fleuve assez facilement, presque en toutes saisons.

Après la traversée, les émigrants prirent dans la forêt la direction du nord-ouest. La Reine Pokou s'arrêta quelques temps à Tiassalé, puis décida de s'aventurer dans les savanes du nord. Lorsqu'elle quitta Tiassalé, elle laissa sur place les Elomoué qui eurent pour mission de garder la rive droite du fleuve et d'assurer les débouchés vers la mer, tandis que les Agba et les Ngban occupaient une position stratégique à proximité du confluent du Nzi. Au moment du départ, elle envoya les Souamélé et les Mamini en éclaireurs pour couvrir le flanc gauche de son armée. Mais ils se perdirent dans les forêts de Divo et renoncèrent à retrouver les traces de la Reine : ils se fixèrent à une vingtaine de kilomètres à l'est d'Hiré.

Le gros des troupes Baoulé traversa le Bandama à Mbri-Mbo et pénétra dans la savane à rôniers au sud de Toumodi. Puis ils suivirent le cours du Kan à travers le territoire du canton actuel des Nzipri (Didiévi) et s'arrêtèrent enfin à Niamonou au sud du Ndranoua, à une vingtaine de kilomètres à peine de la ville de Bouaké.

Les ancêtres des Ouarébo Asabou, des Faafoué, des Ahari, des Fari, Sa et Pèpressou, des Ando-Alou, des Aïtou vécurent pendant un certain temps tous ensemble en cet endroit où ils avaient construit un vaste camp. D'après la tradition Faafoué, la Reine Pokou, épuisée par son long périple, tomba malade à Niamonou et mourut. Elle y fut enterrée (4).

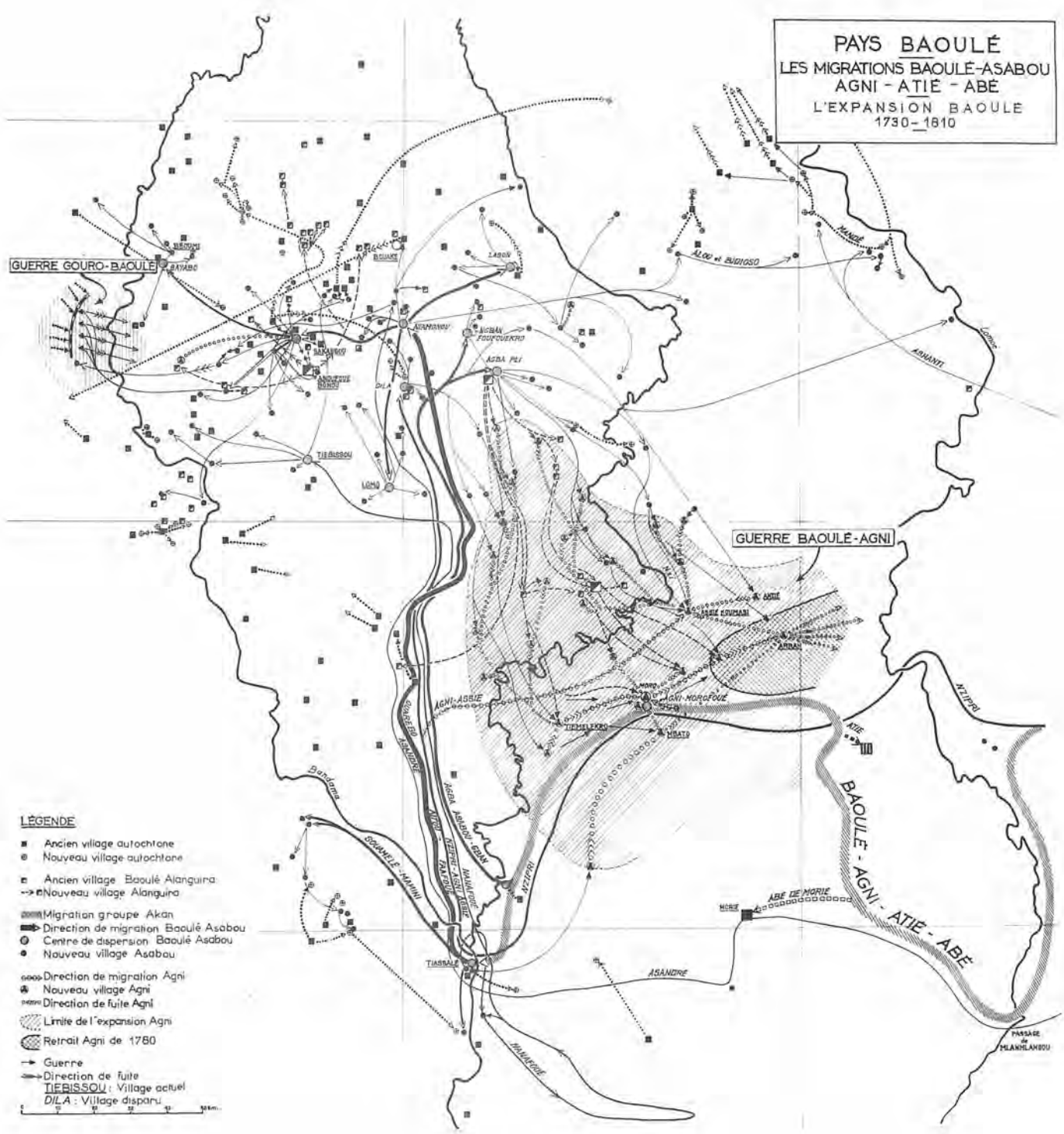
(1) D'après Wileks : *Chronology of Ashanti Kings*.

(2) Il existe de nombreuses variantes de la légende de la traversée du fleuve. Celle qui est présentée ici est celle qui se rapprocherait le plus de la « réalité ». Car effectivement en aval de Mlan-Miansou le cours de la Comoé est en grande partie coupé par un rocher.

(3) Notes de toponymie Baoulé. J. Miège. *Études eburnéennes*, III, 1954.

(4) L'enterrement de la Reine à Niamonou est contesté par les Ouarébo qui prétendent ne pas savoir ce que son corps est devenu. Mais la tradition est partagée par tous les groupes Faafoué et les Ouarébo ont de bonnes raisons d'ordre religieux et politique pour nier le fait s'il est exact

PAYS BAULÉ
LES MIGRATIONS BAULÉ-ASABOU
AGNI - ATIE - ABÉ
L'EXPANSION BAULÉ
1730-1810



3. — Conquêtes et expansion des Baoulé sous le règne d'Akoua Boni.

La Reine Akoua Boni fut désignée pour succéder à sa tante Abra Pokou à la tête des Baoulé Asabou. Elle demeura à Niamonou encore quelque temps après sa nomination. Pendant son séjour, les chef Aitou la quittèrent pour fonder à l'est de Tiébissou le village de Matranhé (actuellement, un cimetière). Puis, de violentes querelles éclatèrent entre les Baoulé installés dans la région de Tiassalé. Les Ngban et les Agba furent contraints par les Elomoué à s'enfuir vers le nord. Ils vinrent se réfugier à Niamonou puis s'installèrent à côté des Agba Alankira d'Agba Ongblessou. Une partie des Ngban fonda Foufouékro, l'autre, les Ngban Ndié, s'installa en bordure du territoire actuel des Soundo. Quant aux Agba, ils fondèrent une série de petits campements séparés les uns des autres entre les Ndié et les Alankira.

Un peu plus tard, une querelle éclata au sein même du groupe Elomoué, dont une fraction dut s'enfuir vers le sud, jusque dans la savane de Dabou, puis revint dans la région et fonda Ahoua au bord du Bandama, à une vingtaine de kilomètres en aval de Tiassalé. Cette guerre intestine provoqua le départ des Nanafoué, parents des Ahoua. Leur chef vint retrouver Akoua Boni à Niamonou, puis il décida de se fixer au sud, aux environs immédiats de Tiébissou.

Enfin, les Nzipri arrivèrent à leur tour dans la région de Bouaké. Ils firent une brève visite à Niamonou avant de s'installer à Dila, à une vingtaine de kilomètres au sud. Ils trouvèrent aux environs deux villages occupés par les Alankira et un autre village dont les habitants appartenaient à la suite des chefs Faafoué.

Ces Nzipri étaient, d'après leurs traditions, partis de Koumassi pour les mêmes raisons que les autres Baoulé. Mais ils n'avaient pas suivi le même itinéraire. Ils s'étaient séparés d'eux dans la région d'Enchi et, au lieu de progresser vers le sud, ils avaient marché plein ouest vers la Comoé. Ils étaient accompagnés par des Assié dont le chef devait être parent du chef des Agni Morofoué.

Les deux groupes traversèrent la Comoé à la hauteur d'Abengourou, près d'un rocher nommé Bosomoreso, et s'attardèrent quelques temps sur la rive gauche du fleuve. Puis ils cherchèrent à retrouver les traces des autres Baoulé. Ils passèrent par Tiassalé, Brimbo, Toumodi. Arrivés à cette hauteur, les Assié se séparèrent des Nzipri et partirent rejoindre les Agni Morofoué. Ils fondèrent Assié Koumassi, entre Bongouanou et Dimbokro.

L'expansion Ouarébo

Les Asabou Agoua restés à Niamonou en compagnie des Faafoué se trouvèrent bientôt à l'étroit et des querelles éclataient souvent entre les chefs des deux groupes. Un chasseur, envoyé en reconnaissance vers l'ouest, indiqua à la Reine Akoua Boni la présence de bonnes terres dans le territoire actuel des Ouarébo et d'une population nombreuse, mais divisée, dont elle pourrait facilement venir à bout. Celle-ci décida de partir dans cette direction avec toutes ses troupes. Elle se fixa à proximité de la rivière Loka au pied d'un grand arbre nommé « Ouaré » qui donna son nom au nouveau village (Ouarébo : à l'ombre du Ouaré). Par extension, Ouarébo désigna par la suite, non seulement les membres de la famille royale des Asabou Agoua, mais aussi leurs serviteurs, leurs guerriers venus avec eux du Ghana et les autochtones d'origines diverses qui tombèrent sous la domination directe des successeurs de la Reine Pokou.

Nous avons vu, à la période précédente, que l'ouest de Bouaké était occupé par une population importante, mais hétérogène. La Reine Akoua Boni sut tirer parti de cette situation pour vaincre, les uns après les autres, les habitants des villages qui, appartenant à des groupes ethniques différents et ne parlant pas la même langue, avaient peu de rapports entre eux.

À quelques kilomètres à l'est de Ouarébo-Sakassou, habitaient des Alankira. Akoua Boni envoya des ambassadeurs pour traiter avec leur chef qui les reçut fort bien et les assura de ses intentions pacifiques. Bien que les Alankira et les Asabou soient issus de royaumes rivaux, ils parlaient la même langue, avaient des coutumes similaires et les malheurs qui avaient entraîné leur départ du Ghana ne pouvaient contribuer qu'à les rapprocher.

Profitant de l'appui des Alankira, les Asabou allèrent attaquer au sud les Gouro Yasoua et les Ouamela d'origine Mandé. Les Gouro s'enfuirent presque tous de l'autre côté du Bandama ;

ceux qui restèrent se soumièrent et, par la suite, s'assimilèrent complètement. Une partie des Mandé, pour échapper au pillage, crut qu'elle serait en sécurité en s'éloignant. Ils fondèrent, au nord du canton Ouarébo actuel le groupe Ouamalakpri ou Maméla Kpri.

À l'ouest du village de Ouarébo vivait aussi une importante colonie Krobu. Akoua Boni envoya à plusieurs reprises des guerriers pour les forcer à payer leur tribut. Mais ils pénétraient chaque fois dans des villages vides car les Goli se cachaient dans une caverne secrète. Ils se contentaient donc, à défaut d'autre chose, de s'emparer du cheptel. De guerre lasse, la Reine dut envoyer des parlementaires pour conclure la paix.

Des Koro occupaient plusieurs villages au nord. Les guerriers Asabou les attaquèrent à l'improviste et vinrent rapidement à bout de leur résistance. Puis, ils s'en prirent aux Diamala de Dibri qui s'enfuirent précipitamment, abandonnant tout ce qu'ils possédaient.

Par la suite, une partie d'entre eux vint se soumettre aux Ouarébo. Quant aux Ouamalakpri, ils échappèrent au pillage pendant quelques temps en se dispersant en brousse. Mais ils durent finalement accepter d'être commandés par les Asabou.

Ainsi, en très peu de temps, ces derniers avaient réussi à s'imposer à presque tous leurs voisins. Akoua Boni pensa que le moment était venu d'assujettir à leur tour les Alankira. Leurs principaux chefs de guerre furent tués les uns après les autres et ils durent se résigner à offrir leur soumission à Akoua Boni.

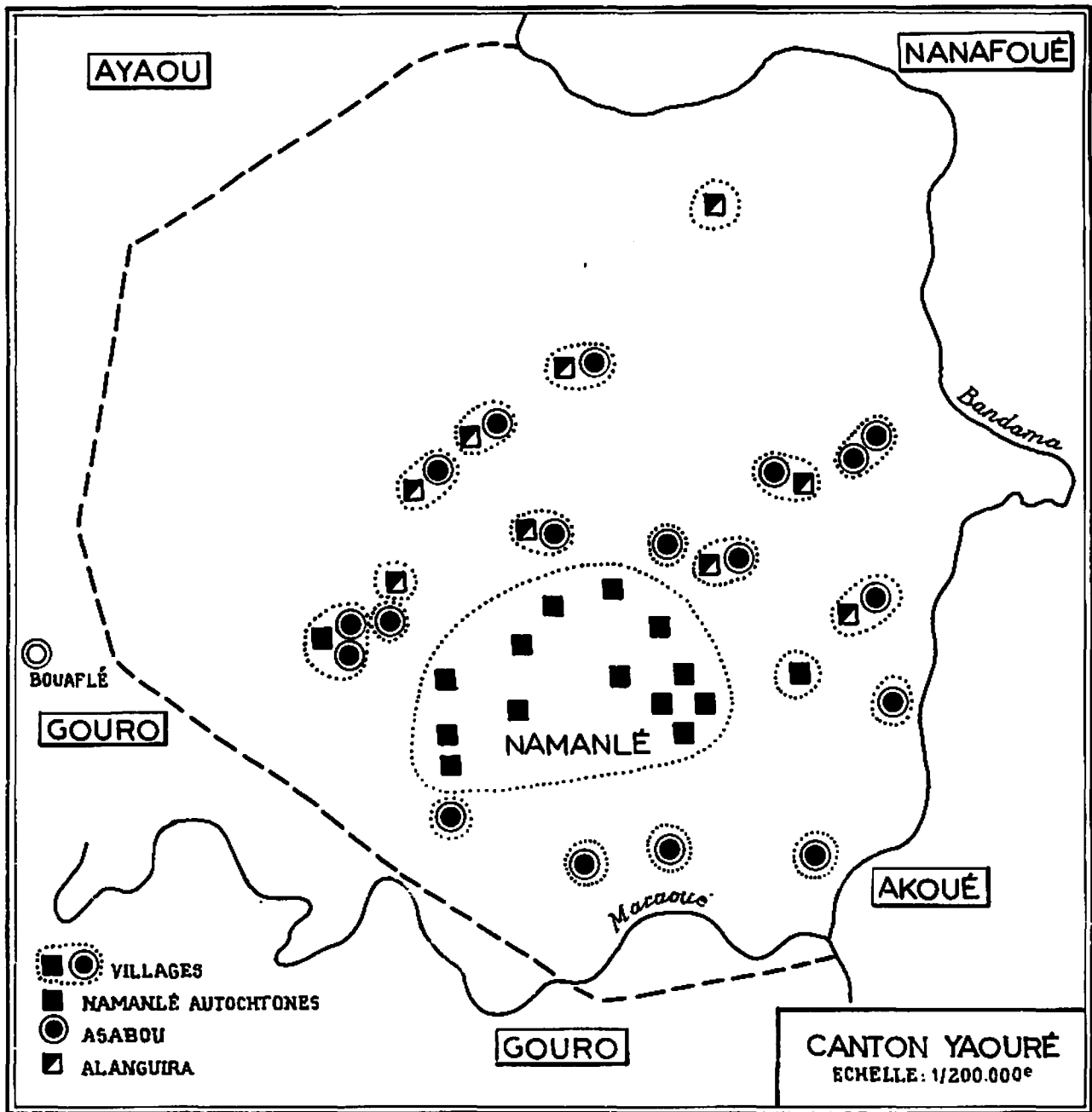
Mais tous les Alanguira n'acceptèrent pas d'obéir à la Reine. Beaucoup d'entre eux préférèrent s'enfuir le plus loin possible et ils se dispersèrent dans toutes les directions. Un groupe fonda au sud-ouest Toumodi Baoulé ; un autre, au bord du Bandama, les deux villages de Kékranou et d'Akoviébo. D'autres s'installèrent de l'autre côté des Goli ; ce sont les ancêtres des Mbédio. Les plus nombreux enfin se réfugièrent dans les cantons Bro et Satikran et furent à l'origine de la fondation des sous-tribus Bré, Maméla, Don et Amanzu.

Après la soumission ou la fuite des Alankira, les Asabou cherchèrent à s'étendre le plus loin possible vers l'ouest. Un proche parent de la Reine, nommé Abra Akpo, partit à la tête d'un groupe guerrier vers Béoumi. Soumettant ou chassant tous les autochtones qui se trouvaient sur son passage, il s'empara rapidement du vaste territoire qui constitue actuellement le canton Kodé. Certains hommes de sa suite franchirent même le Bandama et s'aventurèrent très loin à l'intérieur du pays Ouan.

Un autre membre du groupe Agoua partit en reconnaissance vers le sud-ouest. Il avait pour mission de ramener de l'ivoire. Tout en chassant l'éléphant, il traversa le Bandama et pénétra dans les collines du Yaouré. Il découvrit de l'or et vint aussitôt porter la nouvelle à Ouarébo. La Reine lui confia une troupe de guerriers avec lesquels il entreprit la conquête du Yaouré. Les premiers habitants de ce pays, les Namanlé et les Alankira, se soumièrent après un essai de résistance infructueux. On remarquera la distribution concentrique des villages Asabou autour de ceux des autochtones dans le Yaouré. Leur implantation a obéi à des motifs stratégiques évidents.

La disposition des villages Asabou sur le territoire du canton Ouarébo a certainement obéi aux mêmes impératifs d'ordre militaire. Les deux capitales Ouarébo : Sakassou et Mahonou, occupent le centre. Les groupes d'origine Akan entourent les groupes d'origine Alankira, Mandé, Malinké, Krobu ou Gouro.

Au cours du règne d'Akoua Boni, deux groupes d'étrangers vinrent s'installer dans le Ouarébo. Le premier portait le nom d'Asandré qui est synonyme d'Ashanti. Les Asandré faisaient partie d'une ambassade qui fut envoyée par Opokou Waré à la recherche des Baoulé. Leur départ avait considérablement affaibli le royaume Ashanti, qui avait besoin de toutes ses forces disponibles pour entreprendre des guerres de conquête. Les envoyés du roi avaient pour mission de demander aux Baoulé d'oublier le passé et de retourner chez eux. Leur chef était Asandré Yéboua. Ils furent reçus par Bouanli Abo, Reine Mère des Faafoué, et Milan Kpanki, chef des Souafoué Ndranoua. Ceux-ci accueillirent assez bien les ambassadeurs Ashanti mais ils déclinerent l'invitation de leur maître. Ils étaient adaptés à leur nouveau pays et n'avaient pas grande confiance dans les promesses d'Opokou Waré. Une partie des Asandré fut retenue en otage dans le Ndranoua, l'autre alla s'acquitter de sa mission auprès de la Reine Akoua Boni. Elle refusa également de partir. Les ambassadeurs n'eurent garde de retourner en pays Ashanti où ils auraient probablement été mis à mort. Ils demandèrent à



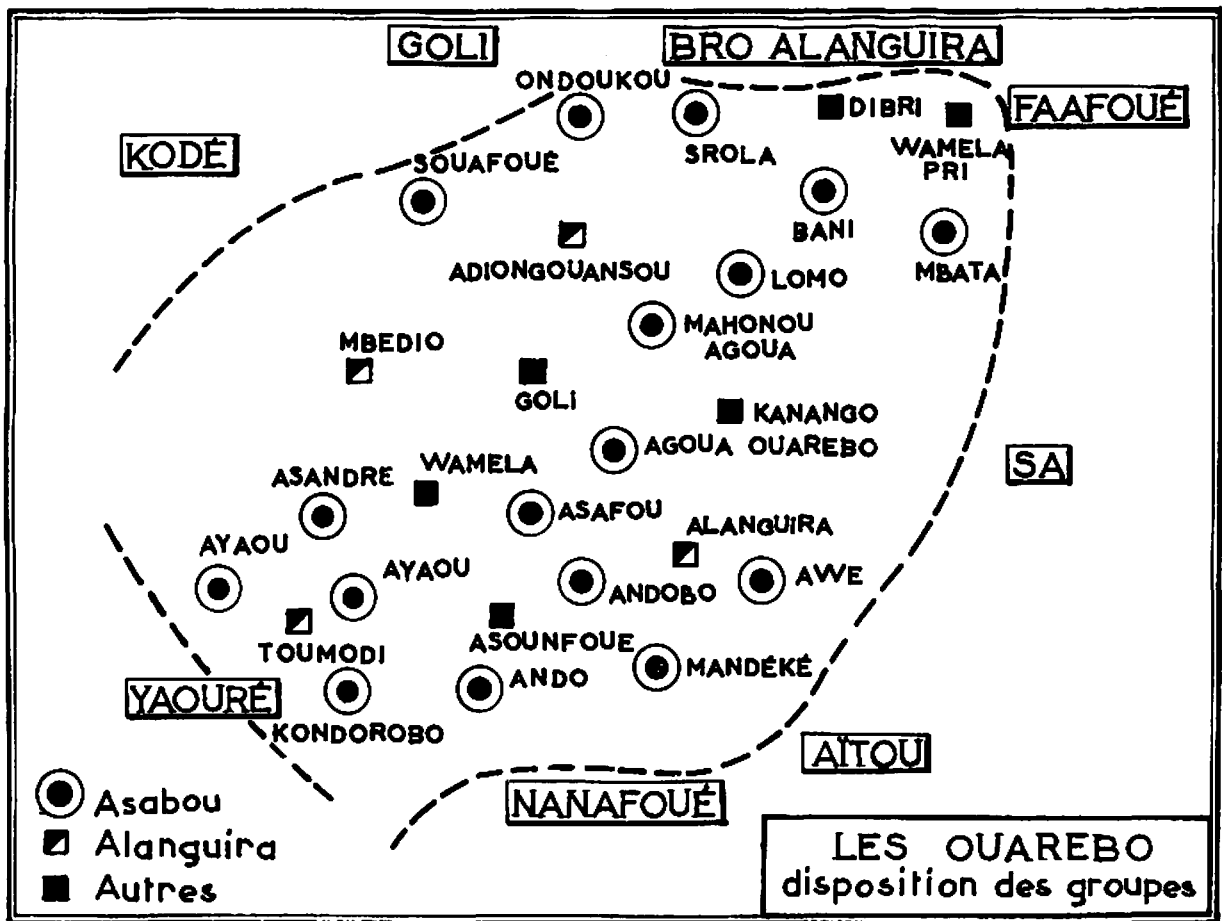
la reine de leur désigner un lieu où ils pourraient s'installer. C'est ainsi qu'ils se fixèrent entre les Ouamélapri, les Mbédio et les Ayaou.

Le deuxième groupe d'immigrants s'appelait Srola. Ils avaient quitté la région de Tiassalé à la suite des guerres dont nous avons déjà parlé et vinrent se fixer entre les groupes Ondoukou, Gbani et Dibri.

La fin du règne d'Akoua Boni fut marquée par deux guerres assez dures qui éclatèrent au sein du Ouarebo et qui eurent pour conséquence d'étendre encore l'influence des Akan à l'est de Bouaké.

— La première éclata entre les Ayaou, un groupe dont les chefs faisaient partie des Asabou, et les Asandré, les nouveaux arrivés. Une affaire de pêche dans une mare sacrée en aurait été la cause principale; la Reine dépêcha des gens pour arranger la querelle à l'amiable. Mais ils furent mal reçus par les Ayaou. La Reine prit alors le parti des Asandré et envoya de nombreux guerriers pour punir les rebelles. Après une longue résistance, les Ayaou durent s'enfuir de l'autre côté du Bandama en pays

Gouro, où ils fondèrent le canton actuel Ayaou de Bouaké. — Peu de temps après, les Goli de Golibléno, qui jusqu'alors étaient en assez bons termes avec leurs voisins Asabou et avaient contracté avec eux de nombreuses alliances matrimoniales, eurent le mauvais goût de plaisanter au passage des hommes du Ouarebo, fondateurs du groupe Ondoukou Pri, qui allaient au marché de Mébo se procurer du vin de palme pour les funérailles d'un enfant de la Reine. Ces derniers venaient d'enterrer le cadavre et étaient encore couverts de latérite lorsqu'ils traversèrent Golibléno. Les habitants de ce village se moquèrent d'eux en les traitant de « Sales tatous ». Ils prirent très mal la plaisanterie et la présentèrent à la Reine comme une insulte personnelle à sa douleur; celle-ci, furieuse, les envoya aussitôt avec des guerriers armés de fusils qui tombèrent sur le village à l'improviste, semant la panique. De nombreux Goli s'enfuirent vers le nord; leur chef s'appelait Mangoua Alé, surnommé Bodo. Il traversa à leur tête le canton Bro, puis le sud du Satikran et s'arrêta enfin près du village actuel de Lolobo. Les réfugiés essaimèrent alors en étoile pour former l'actuel canton Goli de la sous-préfecture de Botro.



L'expansion des Faafoué et des Ahari (1).

Pendant que la Reine Akoua Boni s'emparait peu à peu d'un vaste territoire, les guerriers Faafoué et Ahari, de leur côté, cantonnés à Niamonou, ne restaient pas inactifs.

Les Ahari quittèrent un jour Niamonou et s'avancèrent dans la direction du nord-est. En arrivant à proximité de la chaîne de collines assez élevées qui longent la rive droite du Nzi, ils rencontrèrent des autochtones d'origine Mandé-Diamala. Les Ahari les soumièrent après une vive résistance; les Mandé qui s'enfuirent à une vingtaine de kilomètres au nord sont les ancêtres du groupe Tro.

Ceux qui demeurèrent sur place reconnurent la puissance politique du chef Ahari, mais réussirent à garder jusqu'à présent l'autorité religieuse qui s'attache à la maîtrise de la terre. Les chefs Ahari s'établirent au pied d'une colline nommée Lason qui donna son nom à leurs descendants directs. Puis les Ahari se dispersèrent et les groupes Akan, Ntu-Tia, Ndénou, Akpouésou, Aïou occupèrent le territoire.

Un autre groupe de guerriers marcha vers l'est. Ils franchirent la rivière Sangourou et soumièrent des Alankira et des Gouro (les Akidon). Ils fondèrent le groupe des Soundo de Mbahiakro dont le territoire s'étendit, dans un premier temps, jusqu'au Nzi. Puis, à la suite d'une dispute, les Soundo se scindèrent et une partie franchit le Nzi et créa le groupe Soundo Blé.

Pendant ce temps, les guerriers Faafoué, Gouamesounou, Fari, Pépréssou prospectaient la région située au nord de Niamonou et en chassaient peu à peu les Gouro et les Tagouana. Les fondateurs de quelques villages Tagouana et Diamala se soumièrent. Des éléments avancés Faafoué traversèrent le territoire Ahari vers l'est et se fixèrent sur une ligne de crêtes dominant la vallée du Nzi.

Leurs descendants, les Ando (presque disparus) et les Agoua, occupent actuellement un vaste territoire de collines escarpées qui constituent une enclave dans le canton Ahari.

Le mouvement d'expansion des Faafoué vers le nord s'arrêta

à une vingtaine de kilomètres de la ville de Bouaké. Ils se heurtèrent probablement à une population Sénoufo beaucoup trop dense pour qu'ils puissent en venir à bout. Pendant plusieurs années, les Faafoué se contentèrent de parcourir le territoire conquis sans s'y fixer définitivement. Ils restèrent cantonnés aux environs de Niamonou.

Peu après leur arrivée dans le Ndranoua, ils s'étaient scindés en deux groupes principaux correspondant sans doute à des familles d'origine différentes :

- les chefs Faafoué, ceux des Souafoué (porteurs de fusils) et, plus tard, un petit groupe Asandré (ambassadeurs Ashanti) demeurèrent à Niamounou.

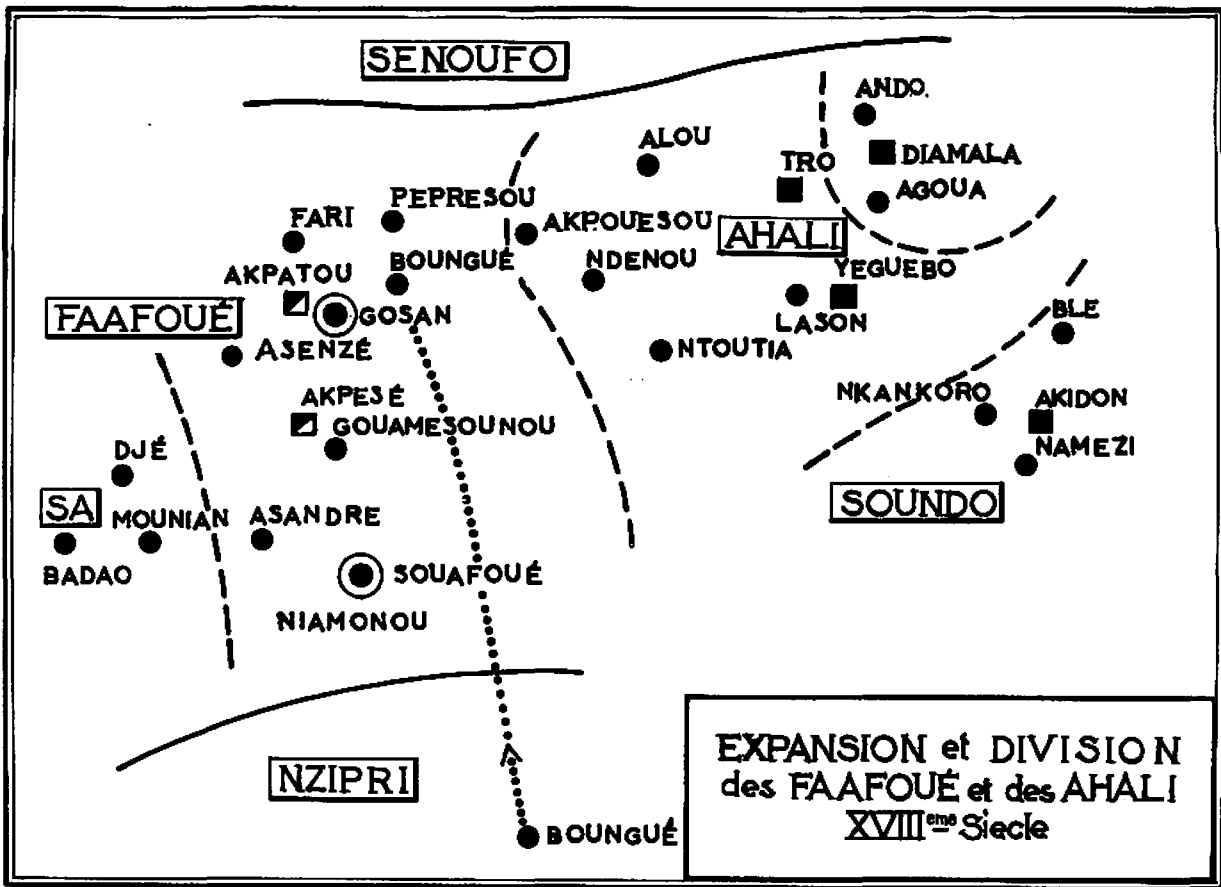
- les ancêtres des Fari, des Gouamesounou, des Pépréssou, vivaient ensemble de leur côté à une dizaine de kilomètres au nord de la gare de Kan.

Une grave dispute éclata un jour entre ces deux groupes, qui dégénéra en une véritable guerre. Les Faafoué et les Ndranoua se seraient alliés à cette occasion avec les Ouarebo. Les Fari durent s'enfuir au nord de Bouaké. Leur chef fonda un village près de Boblénu qui devint le centre de dispersion des différents groupes Fari : Assamanfoué, Kongo, Mizéron et Souafoué.

Les Pépréssou fondèrent Kahankro. Quant aux Gouamesounou, ils se réfugièrent d'abord chez les Ando, au bord du Nzi. Puis, s'étant réconciliés avec les chefs Faafoué, ils revinrent s'installer à proximité de la gare de Kan et coexistèrent pacifiquement avec les Alankira établis à Akpessé qui reconnurent l'autorité de leur chef.

De leur côté, les chefs Faafoué quittèrent Niamonou et vinrent s'établir à Gosan entre les Fari, les Pépréssou et les Gouamesounou. Leur village avait pris le nom de celui qui avait été abandonné par les Gouro Yasoua. Il se trouvait sur l'empla-

(1) Ou Ahali.



cement du camp militaire de Bouaké. A proximité, vivaient les Alanguira Akpatoufoué. Ils acceptèrent d'être commandés par les chefs Faafoué qui prirent le nom de Gosan.

A la même époque, une fraction des Souafoué Ndranoua quitta Niamonou et s'établit à l'ouest entre les Ouarébo et les Ndranoua. Ce sont les ancêtres des Sa qui se divisèrent en trois groupes : Ndié, Badao et Munian.

Un peu plus tard, les Bunké, établis chez les Nzipri, se querellèrent avec eux. La majorité préféra quitter le village de Boungué (situé à l'ouest de Raviart) et vint se placer sous la protection des chefs Gosan. Enfin, les familles Asandré s'établirent au sud de Bouaké entre les Fari, les Ouarébo, les Sa et les Gosan.

Si l'on comprend parmi les Faafoué les Ahari et les Soundo qui, au moins au début, reconnaissaient l'autorité supérieure des chefs Gosan à cause de leur appartenance directe au clan royal Ashanti, les territoires conquis faisaient à peu près le pendant de ceux que contrôlait la reine des Ouarébo.

Mais les Faafoué s'étaient considérablement affaiblis au cours de la guerre assez meurtrière qu'ils s'étaient livrée entre eux et, dès le début, ils étaient très divisés. Leur structure politique prit très vite un aspect beaucoup plus démocratique que celle des Ouarébo. L'autorité qu'exerçaient les chefs Gosan sur les différents chefs de groupes Faafoué était plus morale qu'effective. Elle n'avait rien de comparable à celle de la Reine Akoua Boni sur ses sujets.

L'expansion des Aïtou et des Nanafoué.

Les Aïtou et les Nanafoué qui s'installèrent aux environs de Tiébissou trouvèrent une région très peu peuplée où ils purent s'étendre à leur aise. Les autochtones étaient des gens paisibles qui s'empressèrent de reconnaître l'autorité des chefs Asabou et de contracter alliance avec eux. Contrairement à celle des Ouarébo, l'expansion des Aïtou et des Nanafoué, au cours du XVIII^e siècle, se réalisa sans incidents notables et sous la forme d'un essaimage naturel à partir des deux centres de dispersion que constituaient Tiébissou et Matranhé.

Il semble qu'à leur arrivée dans la région, tous les Aïtou aient obéi à un seul chef dont les descendants directs forment aujourd'hui le groupe Lomo (1).

La sœur de ce chef jouait le rôle de « Reine Mère » suivant l'usage Akan. Quelques temps après leur installation à Matranhé, les Aïtou commencèrent à se disperser aux environs.

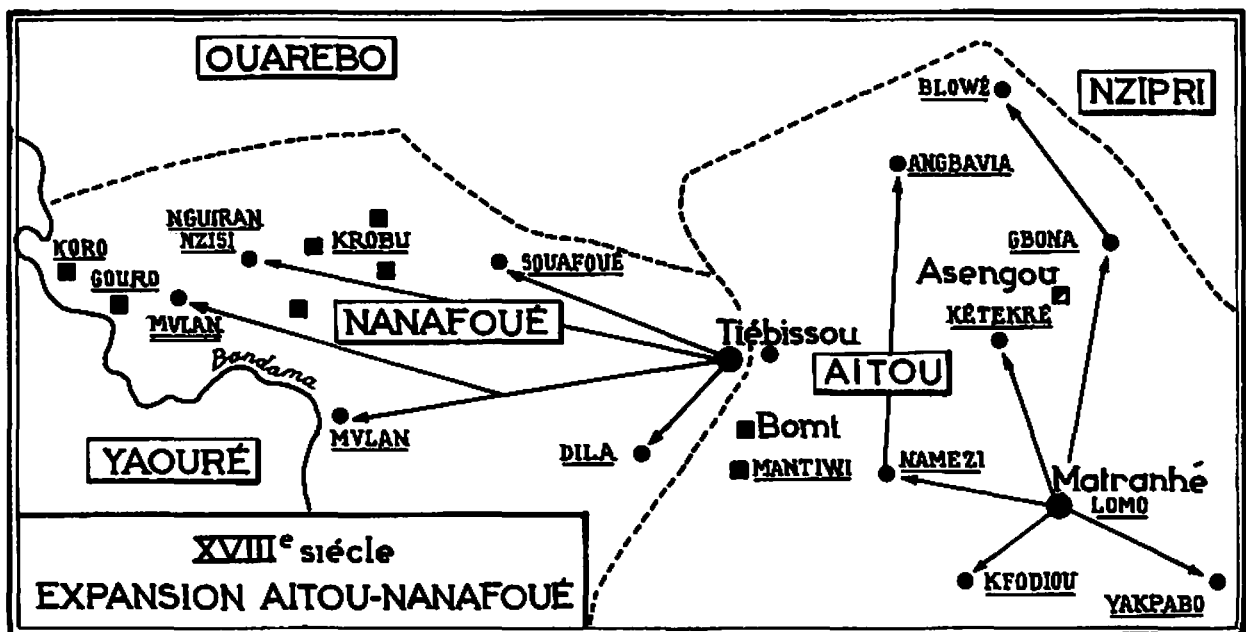
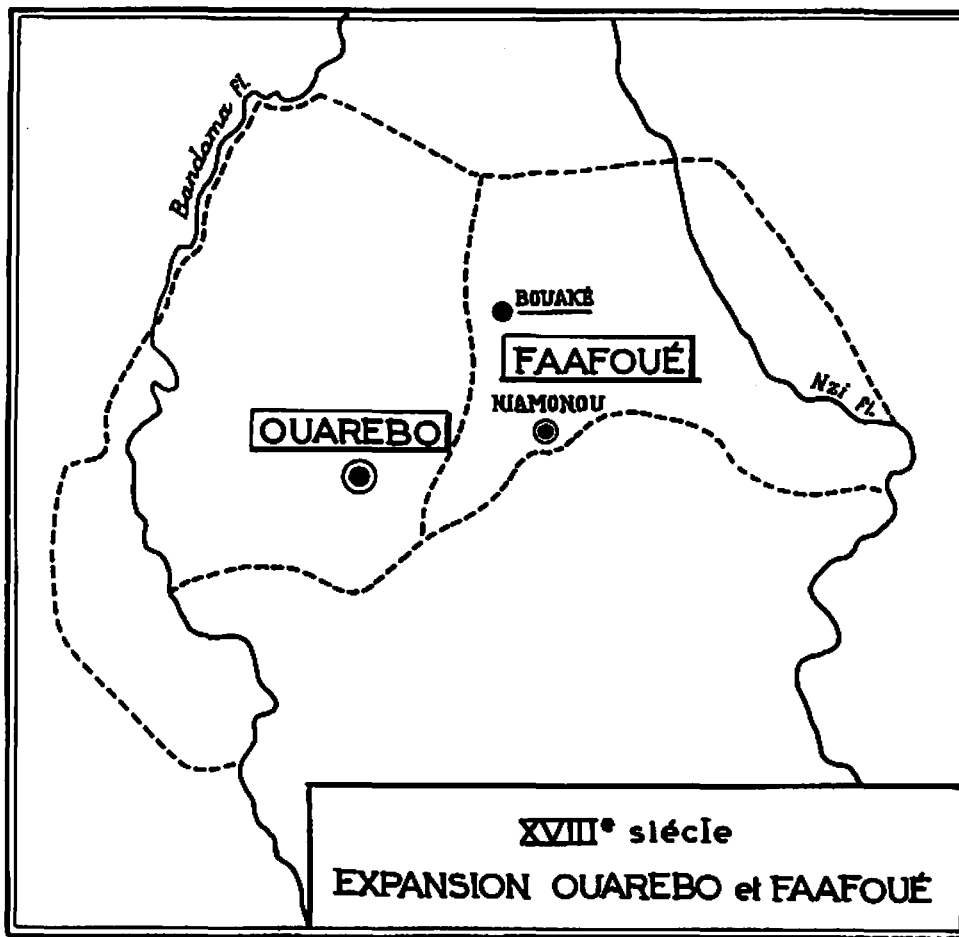
Au cours de cette même période, les Nanafoué s'emparèrent de tout le territoire, en grande partie forestier, qui s'étend de Tiébissou au fleuve Bandama. Ils séparèrent ainsi les Ouarébo de leurs parents du Yaouré. Ils trouvèrent, au bord du fleuve, un village Gouro et un village Koro et soumirent leurs habitants (groupe Mvian). Pendant ce temps, un groupe de guerriers s'installait au milieu des Krobu autochtones et formèrent le groupe Nkiran Nzisi.

Enfin, le chef des Dila et celui des Souafoué quittèrent à leur tour Tiébissou.

Les migrations Ando.

Parmi les chefs qui accompagnèrent la Reine Pokou jusqu'à Niamonou se trouvait un certain Alou Ndohou. Ceux qui étaient placés sous ses ordres s'appelaient les Ando ou Anoufo. Ils étaient probablement les descendants des guerriers Akouamou qui aidèrent Osé Tutu à s'emparer du trône de Koumassi. Alou Ndohou ne fit qu'un bref séjour à Niamonou. Il partit dans la direction du nord-est et traversa le Nzi aux environs de Mba-hiakro. Au cours de son périple, il rencontra les Ngan (Ga) Kouma et Kosia installés dans la région depuis au moins deux générations. Il demeura quelques temps auprès d'eux. Par la suite, il changea plusieurs fois d'emplacement en progressant

(1) Depuis plusieurs années, la chefferie est une source de conflits aigus dans les trois cantons Aïtou. Chaque sous-tribu revendique la primauté de son ancêtre fondateur, si bien qu'il est difficile de connaître la vérité.



vers la Comoé. Finalement, il se fixa à Mvobésou, à quelques kilomètres à l'ouest du fleuve.

Peu de temps après son installation, un groupe d'émigrants comprenant des Akan et des Ga, originaires d'Akimota, arriva dans la région. Ils se fixèrent à Kpriro entre les Ando et les Ngan. Puis ils se divisèrent en trois sous-tribus : les Bidioso, les Famoro et les Badara.

Un jour, un Mandé traversa la Comoé avec sa famille et demanda l'hospitalité à Alou Ndohou. Il fut très bien reçu et, après avoir fondé Nafana (1), il repartit dans son pays d'ori-

(1) Nafana : nom d'un village situé au nord de Kong.

gine, aux environs de Kong, pour en ramener les membres de sa tribu.

Ces Mandé étaient des guerriers qui se servaient de chevaux pour se déplacer et faire la guerre. Ils imposèrent leur autorité aux Akan et s'installèrent à côté de Mvobessou à Misribo « la grande Mosquée ». Puis, ils essaimèrent en fondant les deux sous-tribus Ati-Mbré et Ingaraso. Ils chassèrent les premiers Ando vers l'ouest. Ces derniers se fixèrent alors à Alouso qui est le siège de la chefferie actuelle des Ando Alou. Ils se métisèrent avec les Famoro et les Badara à un point tel qu'il est actuellement extrêmement difficile de distinguer parmi eux l'élément Mandé de l'élément Akan. Il semble qu'à leur arrivée les émigrants du nord étaient des Musulmans, d'après le nom qu'ils donnèrent à leur premier village. Mais ils l'étaient de fraîche date et l'Islam n'avait eu sur eux qu'une influence superficielle. En effet, ils ne se contentèrent pas d'emprunter leur langue aux Akan, ils adoptèrent certains de leurs symboles d'autorité et la plupart de leurs cultes animistes.

Les derniers émigrants qui s'installèrent au cours de cette période dans le pays Ando, que Binger appelle le royaume de l'Ano, furent les Ndié. Ils venaient de Bribribo, dans le territoire des Ngban, et se séparèrent des ancêtres des habitants du village actuel de Bondié, en même temps qu'une autre fraction descendait au sud vers Bocanda.

Il semble que leurs déplacements aient été motivés par la recherche de placers aurifères. Ils se fixèrent sur la rive droite de la Comoé, au sud des autres groupes Ando, et se soumièrent à l'autorité des Mandé.

Les Élomoué et les Ahua, les Souamélé et les Mamini de Tiassalé.

Les Élomoué et les Ahua eurent très vite tiré un bon parti des positions clefs qu'ils occupaient de part et d'autre de la voie de communications vers la mer que constituait le Bandama. Leur premier souci fut d'entrer en contact et de créer des alliances avec les lagunaires et les peuples côtiers : Adioukrou, Brinian, Aladian, Kroumen. Ils cherchèrent également à avoir des relations suivies avec leurs voisins de l'intérieur : Dida, Abidji, Abé et Agni.

Le commerce devint bientôt leur principale activité et ils s'occupèrent tôt d'en organiser le circuit en créant une série de comptoirs-relais. Les Ahua et les Élomoué prirent des initiatives chacun de leur côté car la guerre qu'ils s'étaient livrée, peu après leur installation dans la région, avait éveillé en eux une haine mutuelle tenace qui s'est manifestée jusqu'au XX^e siècle.

Pour mieux entrer en contact avec les autres Baoulé, les Élomoué de Tiassalé fondèrent Daboua Tien et Sindérésou. Les habitants de ces villages, placés sur la rive droite du Bandama, eurent pour mission de servir principalement de passeurs. En aval, les Élomoué fondèrent une série de campements relais et un quartier de Grand-Lahou.

De leur côté, les Ahua purent détourner une partie du commerce à leur profit grâce au village de Nzinoua placé sur la rive droite du Nzi et dont les habitants transitaient les commerçants Baoulé du nord, de l'autre côté du fleuve et gardaient des stocks en réserve pour ceux qui ne voulaient pas s'aventurer plus loin. Ils fondèrent aussi les comptoirs d'Aviakré, Éliésou, Ahuanou échelonnés vers Grand-Lahou sur la rive gauche du Bandama.

Les Élomoué ne se contentèrent pas de s'enrichir rapidement par le commerce fluvial. Ils cherchèrent également à razzier leurs voisins. Chaque année, leurs guerriers descendaient le fleuve en pirogues et tombaient à l'improviste sur les villages Adioukrou, de la savane de Dabou. Ces derniers, s'ils l'avaient voulu, auraient pu aisément refouler les Élomoué car ils leur étaient bien supérieurs en nombre. Mais ils étaient d'un naturel pacifique et les habitants de Tiassalé, grâce à une série de coups de mains bien menés, avaient réussi à acquérir la sinistre réputation de pillards impitoyables. Ils s'arrangeaient toujours pour ne jamais montrer à l'ennemi l'importance réelle de leurs forces. En général, les guerriers se divisaient en plusieurs groupes qui se cachaient la nuit autour du village à rançonner. Au lever du jour, ils tiraient des coups de fusil en l'air. Leurs victimes, entendant les détonations dans toutes les directions, commençaient à s'affoler et croyaient avoir affaire à une troupe nombreuse. Alors, les Élomoué envoyaient des messagers qui

exigeaient de la population un fort tribut, moyennant quoi ils consentaient à lever le siège.

Un jour cependant, leur ruse se retourna contre eux. Ils entreprirent de rançonner les habitants de Kosrou, sur les bords de la lagune de Dabou. Mais un chasseur de ce village, grimpé au sommet d'un rônier pour en extraire du vin, les vit arriver de loin et put se rendre compte exactement de leur nombre. Il réussit à rentrer dans Kosrou à l'insu des ennemis et prévint la population. Lorsque les messagers arrivèrent, ils furent massacrés et les habitants du village tombèrent sur les Élomoué cachés dans un boqueteau qui attendaient tranquillement les résultats des négociations. Ils tuèrent la plupart d'entre eux. Pour comble de malheur, les vaincus, en arrivant à Tiassalé, trouvèrent la ville pillée et dans la désolation. Car, en leur absence, un chef Agni des Saoua (Mbato) s'était emparé de leurs richesses et avait emmené en captivité plusieurs femmes. Celles-ci ont actuellement des descendants chez les Amantian et les Saoua.

Les Élomoué ne pouvaient espérer se venger des Agni par leurs propres forces. Ils envoyèrent une délégation à Ouarebo demander justice à la Reine Akoua Boni. L'enlèvement des femmes de Tiassalé fut, comme nous le verrons, l'un des principaux prétextes invoqués par les Baoulé pour envahir la région de Bongouanou.

Pendant que les Élomoué et les Ahua organisaient le commerce fluvial et que les autres Baoulé s'étendaient autour de Bouaké, les Souamélé et les Mamini commençaient à s'éparpiller dans la forêt entre Divo et le Bandama.

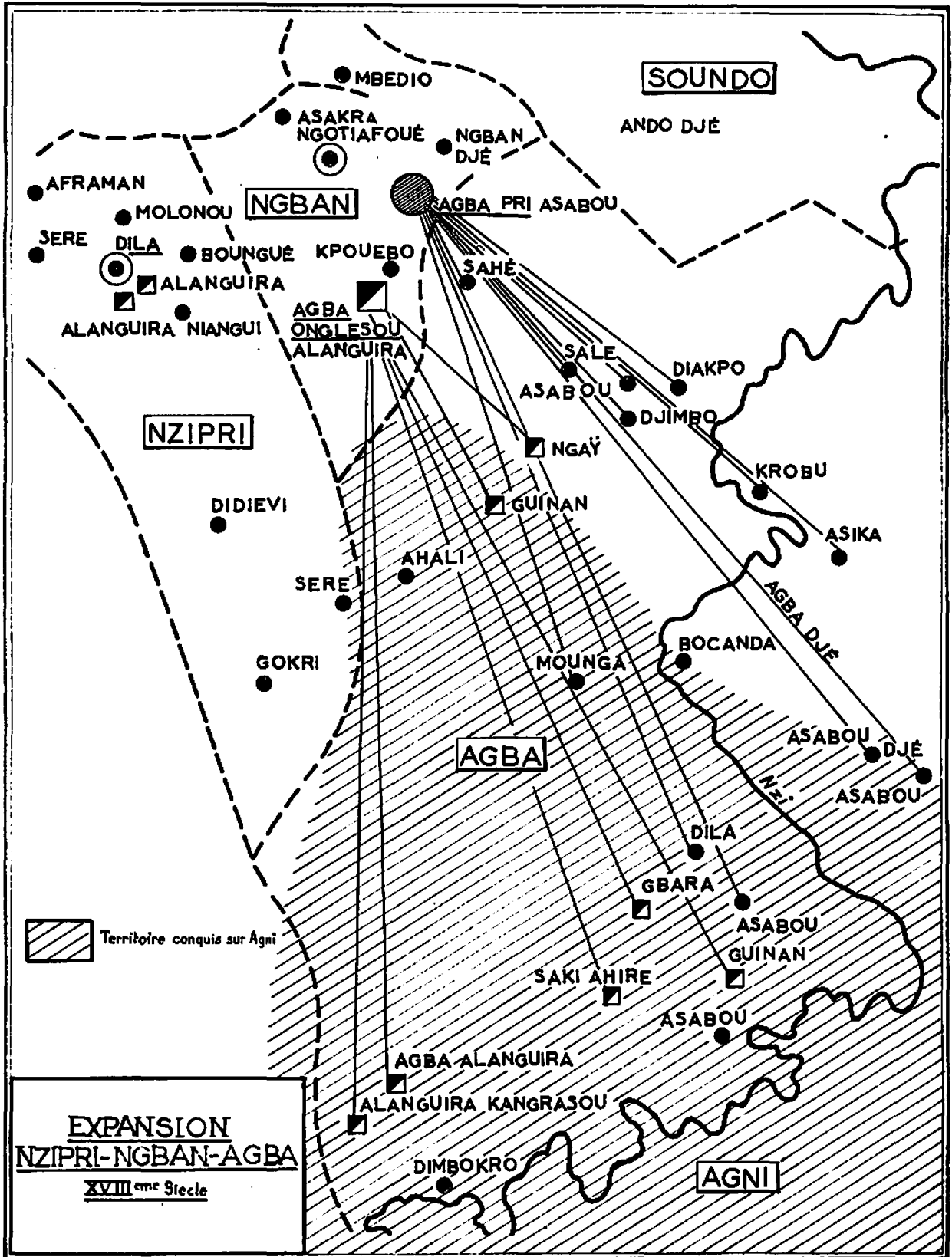
Les Mamini quittèrent les Souamélé lorsqu'ils étaient encore tous rassemblés à Lélébore. D'après la tradition, ils partirent à la recherche d'un point d'eau vers Hiré et s'installèrent au milieu des Dida. Ils s'entendirent très bien avec eux et, comme ils étaient peu nombreux, ils assimilèrent rapidement leur langue et une partie de leurs usages. En particulier, ils prirent l'habitude des Dida de ne construire que des campements provisoires et d'en changer fréquemment. Certaines familles Mamini et Dida, progressant par étapes successives vers le sud, s'installèrent un jour au sud de Tiassalé, sur les bords du Bandama, à Broubou et Bakanga. S'adaptant aux nouvelles conditions naturelles, ils devinrent des pêcheurs et des commerçants.

Pendant ce temps, les Souamélé, au cours de leur mouvement d'expansion, se heurtaient aux Krobu : ces derniers, bien que très dispersés, étaient suffisamment nombreux pour leur résister avec succès. Pendant plusieurs années, les deux groupes se livrèrent des combats périodiques sans qu'aucun d'eux puisse en retirer un avantage réel et définitif. Un jour cependant, d'après les traditions, le chef des Souamélé mourut et un certain Étien, proche parent de la reine de Tiassalé, vint assister aux funérailles. Ses qualités le firent élire en remplacement du défunt. Voyant qu'il ne pouvait espérer réduire les Krobu par la force, il employa la ruse. Une nuit, il pénétra avec des guerriers dans le village de leur chef et il enleva sa fille. Les Krobu n'osèrent plus rien entreprendre contre les Souamélé de peur qu'ils ne se vengent sur leur otage. Étien épousa sa captive et en eut un fils qui devint par la suite le chef des Krobu. Un autre fils qu'il eut d'une femme Souamélé prit sa succession. Grâce à ce métissage, des liens de sang unirent les deux groupes qui, par la suite, se mêlèrent si intimement qu'on en retrouve actuellement des représentants dans presque tous les villages du canton Souamélé.

L'expansion des Agni Morofoué, des Agba, des Nzilri, des Ngban.

Nous avons vu que les Agni s'étaient séparés des Baoulé peu de temps après le passage de la Comoé. Groupés d'abord dans un village du nom d'Éloubo, ils essaimèrent ensuite dans la région de Bongouanou à la recherche de bons terrains de culture et de placers aurifères. Aucun obstacle ne vint apparemment s'opposer à leur expansion, car il semble qu'ils ne trouvèrent sur place aucun autochtone. Leur chef suprême fonda Nguesankro, chef-lieu de la sous-tribu des Ngatianou. De son côté, le fondateur des Ésandani s'installa dans les collines boisées qui entourent l'étang de Bongouanou. L'un de ses proches parents créa plus à l'ouest le premier village des Alangoua (1).

(1) Le nom indiquerait qu'on est en présence de Dankira.



Le chef de la fraction Ahari fonda successivement plusieurs villages au sud d'Éloubo. Les Saoua se fixèrent entre Tiassalé et Agboville. Enfin, les Assié vinrent rejoindre les autres Agni du Moronou et s'installèrent à Assié Koumassi, au nord-ouest des Alangoua.

A partir de ces premiers villages, de petits groupes familiaux essaimèrent aux environs et ne tardèrent pas à franchir le Nzi et à pénétrer dans la savane. Ils s'emparèrent peu à peu de la vaste région, encore inhabitée, comprise entre le Kan et les collines de Toumodi à l'ouest, Didiévi et Bocanda au nord, et le Nzi à l'est et au sud. Les familles qui s'aventurèrent ainsi dans la région de Bouaké appartenaient aux groupes Assié, Alangoua et Ahari. Tout en chassant et en se déplaçant constamment à la recherche de bonnes terres, ces Agni découvrirent de l'or aux environs de Dimbokro (cantons Ahari et Bonou).

Leurs éléments avancés parvinrent à proximité des villages Baoulé Nzi-Pri et Agba. Ces derniers, qui étaient très à l'étroit et commençaient à s'étendre vers le sud, ne virent pas sans un profond mécontentement les Agni leur barrer la route du sud. Des bagarres ne tardèrent pas à éclater entre villages voisins qui firent monter la tension entre les deux blocs Akan. Lorsqu'ils apprirent la découverte d'or aux environs de Dimbokro, les Baoulé décidèrent unanimement de refouler les Agni et de s'emparer de leurs richesses.

Plusieurs prétextes furent invoqués pour déclencher la guerre : les Élomoué demandèrent réparation du préjudice que leur avaient causé les Agni en s'emparant de leurs femmes. Les Nzipri invoquèrent une affaire mal réglée de conflits entre maternels et paternels concernant l'attribution d'enfants et les Agba, des créances impayées. De leur côté, les Agni se plaignirent des mauvais traitements et des razzias que les Agba et les Nzipri faisaient subir aux habitants de leurs villages implantés dans la savane.

À cette époque, les Baoulé étaient encore très rapprochés les uns des autres, et l'autorité des chefs n'était pas encore discutée. Aussi, lorsque la Reine Akoua Boni leur demanda de participer à une expédition contre les Agni, tous les chefs de groupes répondirent à l'appel et amenèrent avec eux des contingents d'hommes armés.

Au contraire, les Agni s'étaient dispersés sur un très vaste territoire, en grande partie forestier, où les communications étaient très difficiles. Ceux du Moronou avaient conservé des liens avec ceux de l'Indénié (Abengourou), du Bété et du Sanwi (Krinjabo). Mais ils ne pouvaient en espérer aucune aide militaire en raison de la distance et des obstacles qui les séparaient d'eux. De plus, les familles qui s'étaient dispersées avaient contracté des habitudes d'indépendance. Il fut très difficile de les rallier lorsque le danger se précisa.

Les troupes des Baoulé, dont les Agba, les Ngban et les Nzipri formaient l'avant-garde, se rassemblèrent près de Raviart et envahirent la région de Dimbokro. Incapables de se défendre, les Agni qui s'y trouvaient s'enfuirent de l'autre côté du Nzi, où ils essayèrent de se rassembler et de se retrancher. Ils ne purent cependant empêcher les Baoulé de traverser le Nzi en plusieurs endroits. Leurs lignes de défense furent bientôt débordées et rompues. Ils durent s'enfuir et furent poursuivis jusqu'aux environs d'Arrah. Les vainqueurs mirent à sac leurs villages. Ils regagnèrent ensuite la savane, chargés d'un lourd butin et de nombreux prisonniers. Certains de ces captifs ont fait souche dans le Baoulé et leurs descendants y ont fondé par la suite de nombreux villages.

Les principaux bénéficiaires de cette guerre furent les Agba et les Nzipri car ils purent désormais s'étendre vers le sud. Les Alankira établis à Agba Ongblessou décidèrent de quitter définitivement ce village et de s'emparer des terres abandonnées par les Agni. Au moment du départ, ils formaient deux groupes distincts : les Alankira proprement dits et les Ngai. Leurs descendants ont fondé les sous-tribus Saki-Ahiré, Ginan, Ngai et Gbara.

Pendant ce temps, les Agba restés dans la savane commencèrent à se fractionner en nombreux petits groupes dont les principaux étaient les Ginan, les Ngai (Alankira), les Ahari, les Asabou, les Djimbo, les Sahé, les Diakpo, les Salé et les Mounga (qui étaient les éléments les plus avancés). En s'éparpillant à travers la savane, ils avaient constitué une ligne de villages à peu près parallèle à celle des autres Agba qui s'étaient établis dans la forêt en face des Agni. Entre les deux villages

s'étendait une zone vide. Mais les contacts entre les villages du nord et ceux du sud étaient fréquents, en particulier à l'occasion des funérailles. En effet, les chefs qui mouraient dans le sud devaient obligatoirement être enterrés dans le nord (cimetière commun d'Agbakpri).

Au cours de leur progression, les Agba laissaient derrière eux de grandes surfaces inoccupées. Les Nzipri et les Ngban en profitèrent pour s'étendre à leur tour. A partir de Dila, les premiers fondèrent vers le sud les groupes Sré sud, Gokpri et Nianki et, vers le nord Aframan, Sré, Molonou. Quant aux Ngban, ils essayèrent en étoile, groupes Ngotiafoué, Mbédo, Asakra et Kpouébo ; ce dernier prit possession du territoire sur lequel se trouvaient Agbakpri et Agba Ongblessou.

Guerre contre les Gouro

La fin du règne d'Akoua Boni fut marquée par une tentative malheureuse de conquête du pays Gouro. Voici, d'après les traditions orales, les circonstances qui ont amené les Baoulé à l'entreprendre :

« Kongoué Sui, le fils du chef des Nanafoué, s'était lié d'amitié avec Ngata Kouadio, fils du chef d'Ablika (village d'origine Koro). Les deux jeunes gens décidèrent qu'ils hériteraient de leurs pères respectifs, s'il le fallait par la force, et qu'ils s'aideraient mutuellement à faire triompher leurs droits. Kongoué Sui prit effectivement la succession de son père (1) et fut soutenu par son ami à cette occasion. Mais il ne tint pas ses engagements. Lorsque Ngata Kouadio voulut hériter, tous les habitants de son village s'y opposèrent, sous prétexte que sa mère était Gouro. Kongoué Sui n'intervint pas comme il l'aurait dû. Rendu furieux par son échec et par la trahison de son ami, Ngata Kouadio s'en alla retrouver sa famille maternelle qui habitait à Maminigui, près de Zuénoula. Il promit de se venger, non seulement des habitants d'Ablika, mais des Nanafoué et des Baoulé en général.

Dans ce but, il parcourut le pays des Gouro, répandant partout le bruit que leurs voisins de l'est avaient l'intention de les envahir, qu'il fallait qu'ils s'unissent et se préparent à les repousser ; les Gouro firent leurs préparatifs.

Ngata Kouadio alla trouver ensuite la Reine Akoua Boni à Ouarebo. Il lui dit qu'il venait du pays Gouro, où l'on trouvait de l'or et de l'ivoire à ne savoir qu'en faire. Il ajouta qu'il serait très facile de s'emparer de tous ces trésors, car les Gouro ne s'entendaient pas entre eux et n'avaient pas d'armes à feu. Il s'offrit comme guide : ses maternels, disait-il, lui avaient fait du tort et il ne serait pas fâché de se venger.

Tout le monde s'y laissa prendre ; la Reine convoqua à Kondo-robo (dans le sud du Ouarebo) tous ses guerriers et fit également appel aux Aïtou, aux Nzipri, aux Nanafoué et aux Kodé. L'armée Baoulé traversa le Bandama et, ne rencontrant aucune résistance sur son passage, s'enfonça dans le pays Gouro. Les villages qu'elle traversait étaient déserts. Ngata Kouadio invita les chefs à faire halte dans son village maternel, avant de définir un plan de campagne. Tous acceptèrent. Ils y parvinrent à la tombée de la nuit et trouvèrent un véritable festin préparé. Sans méfiance, ils se gorgèrent de nourriture et de boisson jusqu'à une heure avancée et s'endormirent dans les cases. Ngata Kouadio leur enleva leurs fusils et les cacha dans la forêt proche. Puis, il partit retrouver les guerriers Gouro qui encerclaient le village. Un peu avant l'aube, ils se ruèrent à l'assaut. Ils massacrèrent tous ceux qu'ils trouvèrent endormis. Les autres, affolés, ne trouvant plus leurs armes, cherchèrent leur salut dans la fuite. Mais le village était placé au centre d'une forêt épaisse en bordure d'un ravin abrupt. Ceux qui gagnèrent la forêt s'empêtrèrent dans les lianes et les filets tendus, derrière lesquels les attendaient les archers Gouro. Ceux qui descendirent dans le ravin ne pouvaient progresser que lentement. Très peu de Baoulé en réchappèrent. En souvenir de cet événement, les Gouro appelèrent le lieu du massacre « Baba Ouleta » : l'ossuaire des Baoulé.

Cette défaite cuisante eut pour effet d'empêcher définitivement les Baoulé d'entreprendre des guerres de conquête de

(1) La transmission de la chefferie Nanafoué se fait dans la ligne paternelle, alors que normalement elle devrait s'effectuer, d'après le système d'héritage Akan, dans la ligne utérine.

l'autre côté du Bandama. Les Ayaou, dont nous avons déjà parlé, qui s'établirent à la fin du XVII^e siècle sur la rive droite du fleuve ne purent y parvenir que grâce à leur qualité de réfugiés du Ouarébo et à l'alliance des Gouro Yasoua.

Conclusion.

Il est malheureusement impossible d'indiquer, même très approximativement, le nombre d'émigrants Asabou qui franchirent la Comoé. Tout au plus peut-on indiquer que le nombre d'agglomérations identifiées, dues à l'apport Asabou, est de l'ordre d'une cinquantaine.

Les Asabou se sont principalement implantés entre le 7^e et le 8^e parallèle, entre le Nzi et le Bandama. Cette zone, comme nous l'avons vu précédemment, comportait déjà un noyau de population, contrairement à la zone située plus au sud.

On peut alors se demander si l'attraction de cette région est due à des causes précises ou non.

Les différentes observations indiquent qu'effectivement les sols y sont de bien meilleure qualité que dans le sud ; d'autre part le sud, particulièrement les savanes à rôniers, est infesté de moustiques et autres insectes, qui créent encore aujourd'hui des conditions difficiles pour les populations qui y résident.

Dans le domaine social, les Asabou provoquèrent de profonds bouleversements. Dans leur pays d'origine, ils étaient des chercheurs d'or, des guerriers et des commerçants, bien plus que des cultivateurs. Ils étaient aussi davantage habitués à des contacts avec le monde extérieur (Européens, peuples du nord) que la majorité des autochtones de la région de Bouaké. Ils cherchèrent, dès le début, dans leur nouveau pays, à reprendre leurs anciennes activités et à y faire participer ceux qu'ils avaient assujettis. Sous leur influence, les autochtones adoptèrent l'or comme principale monnaie d'échange et comme objet d'accumulation de richesse. Dès la fin du XVIII^e siècle, ils prirent également une part active dans le commerce extérieur. L'artisanat, surtout le tissage, la teinture, la vannerie, la sculpture et le travail du fer, était extrêmement développé chez les Gouro, Sénoufo et Mandé qui occupaient la région de Bouaké. A leur école, les Asabou développèrent ce secteur de la vie économique à un degré qui ne fut jamais atteint en pays Ashanti.

L'influence autochtone fut particulièrement forte dans la sphère religieuse. En l'occurrence, le processus d'assimilation était naturel. En effet, dans les religions animistes, les divinités secondaires, qui servent d'intermédiaires entre les hommes et le Dieu suprême, sont presque toujours localisées. En partant de l'Ashanti, les Asabou échappaient en quelque sorte au contrôle des puissances telluriques propres à ce pays, mais ils tombaient sous la domination de celles du nouveau terroir. Il était urgent d'apprendre à les connaître, de se les concilier et de s'allier avec elles. Il est normal que dans ce but les Asabou aient fait appel aux bons offices des premiers habitants de la région de Bouaké. Les nouvelles croyances se superposèrent bientôt aux anciennes et, peu à peu, les reléguèrent à l'arrière-plan. Seuls, les grands cultes résistèrent au dépaysement, sous une forme légèrement transformée : celui dédié à Niamien, le Dieu du ciel, le culte d'Assié (la terre non défrichée), celui qui

était réservé aux ancêtres. La croyance en une survie après la mort et en l'action efficace des âmes des défunts en tant qu'intermédiaires entre Dieu et les hommes était vraisemblablement partagée par les autochtones. Les Asabou se contentèrent de leur faire adopter la forme spéciale qu'avait pris ce culte chez les Akan : la vénération des reliques des ancêtres et surtout de leurs chaises (Bia) considérées à la fois comme des autels sur lesquels on offrait des sacrifices et comme le réceptacle de leurs âmes.

Bien qu'au niveau supérieur, l'influence des Akan dans le domaine politique ait été assez éphémère, leurs principes d'organisation n'en ont pas moins profondément marqué les autochtones. A la fin du XVIII^e siècle, les Baoulé avaient réussi à former un grand ensemble politique hiérarchisé et assez cohérent. La Reine Akoua Boni exerçait l'autorité suprême. Les tribus Ouarebo, Yaouré et Kodé, comprenant des éléments Akan et les peuples soumis, étaient placées sous son contrôle direct. Bien qu'ils se soient sauvés pour échapper à son autorité, les Alankira de la tribu Bro, les Goli, les Ayaou restaient quand même dans l'orbite des Ouarebo, ne serait-ce que sur le plan culturel, par rapport à leurs voisins Tagouana, Koro et Gouro. Les autres chefs Baoulé étaient rattachés à la Reine par un lien personnel d'allégeance qui impliquait de leur part une aide militaire et sans doute aussi, au début, le paiement d'un tribut.

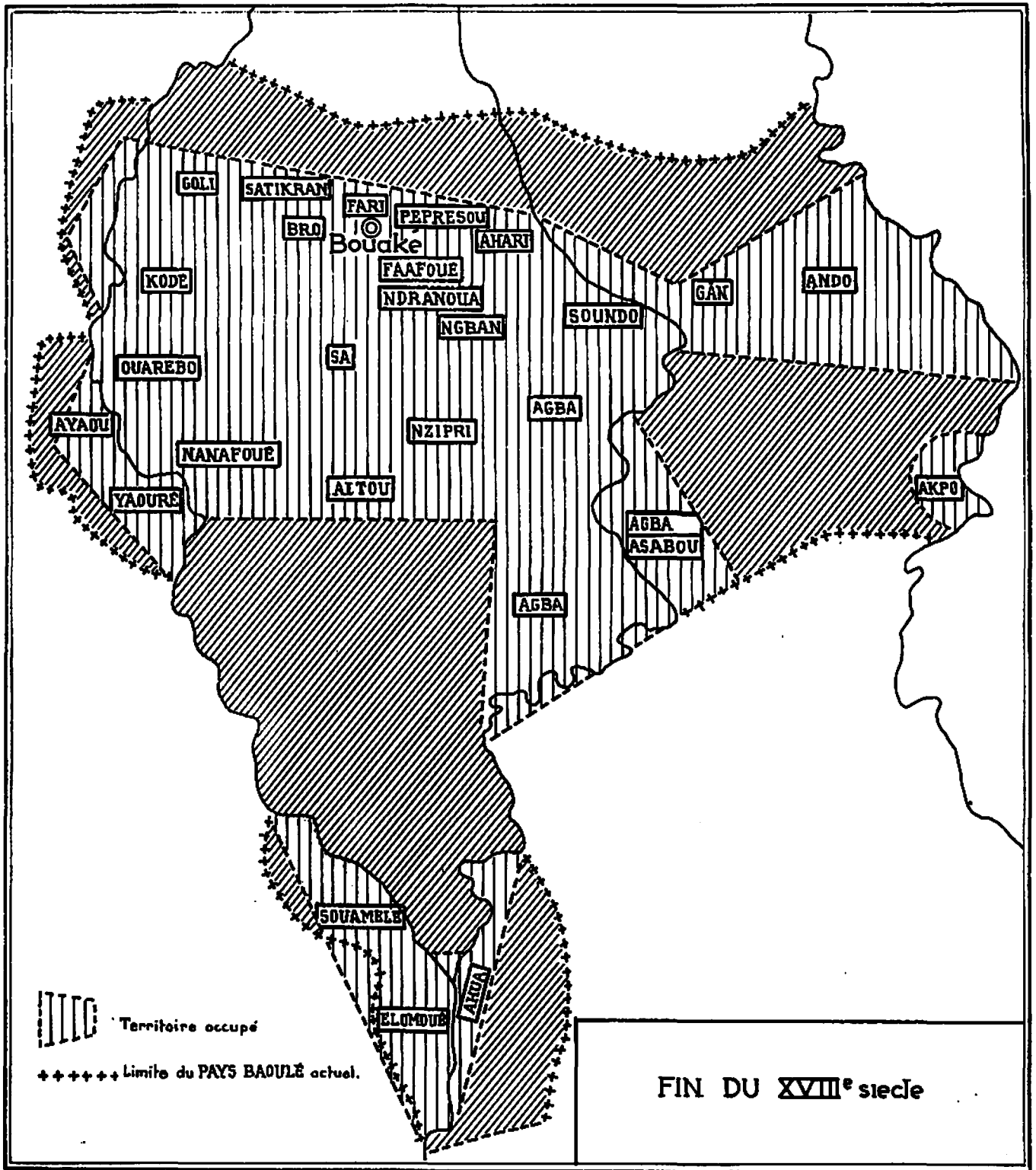
Nous avons vu qu'à leur arrivée, les Asabou étaient divisés en onze groupes principaux ou tribus : Élomoué, Souamélé, Nanafoué, Aitou, Nzipri, Ngban, Agba, Ahari-Soundo, Faafoué, Ando et Ouarebo. Chacune de celles-ci obéissait à un chef. Au cours du XVIII^e siècle, par suite de conquêtes et de mouvements d'expansion, ces tribus englobèrent un grand nombre d'éléments étrangers et en même temps se divisèrent. Ainsi la tribu des Faafoué donna naissance aux sous-tribus Fari, Pépressou, Sa, Ndranoua. A leur tour, ces groupes se subdivisèrent et acquirent une certaine autonomie qui devait surtout s'affirmer au siècle suivant. Mais tous reconnaissaient l'autorité supérieure des représentants du clan royal Ashanti, les Gosan.

Les autochtones, de gré ou de force, avaient dû s'intégrer dans cette structure pyramidale. Le premier élément unificateur avait été l'adoption de la langue Akan par presque tous les anciens habitants de la région de Bouaké. Comme le prouvent les généalogies, l'assimilation linguistique s'est produite en l'espace d'une génération. Au moment de l'arrivée des Asabou, les chefs des villages autochtones portaient des noms correspondant à leur origine ethnique ; à la génération suivante, presque tous ont des noms Akan.

Sous le règne d'Akoua Boni, l'unité des Baoulé s'est matérialisée au moins deux fois : guerres contre les Agni et contre les Gouro. A la fin du XVIII^e siècle, ils avaient tout à fait pris conscience qu'ils formaient une unité culturelle en opposition avec leurs voisins. Mais, en même temps, le grand territoire sur lequel ils s'étaient éparpillés et l'importance de l'élément autochtone, constituaient autant de forces centrifuges. Celles-ci portaient en elles les germes de dégradation de l'autorité politique et de particularisme local. Nous les verrons s'affirmer de plus en plus au cours de la période suivante.

DE 1810 A 1860

L'expansion des Baoulé



Le territoire que les Asabou avaient conquis en moins d'un demi-siècle était très vaste. Vers 1800, il atteignait déjà presque la taille du pays Baoulé actuel. A la fin du règne d'Akoua Boni, les Gouro avaient mis en échec les projets d'expansion des Asabou vers l'ouest. Le nord de Bouaké était, par ailleurs, densément peuplé de Sénoufo et de Mandé. Il n'offrait pas des conditions de vie matérielle particulièrement attrayantes : savane assez pauvre, climat plus sec. Enfin, vers l'est et vers le sud, les fleuves Nzi et Comoé constituaient des frontières naturelles entre les Baoulé et les Agni du Moronou, du Ndénié et de l'Asi-kaso.

Les villages dans lesquels vivait la population étaient largement dispersés, sauf à l'ouest et dans les environs immédiats de Bouaké. Les terroirs respectifs étaient donc de dimensions suffisamment vastes pour que leurs habitants puissent s'étendre à leur aise et fonder par essaimage de nouvelles agglomérations.

Enfin, deux zones du pays Baoulé étaient à peu près inhabitées : entre Mbahiakro et Daoukro d'une part, entre Yamousoukro et le confluent du Nzi et du Bandama d'autre part.

Pour ces différentes raisons, entre 1810 et 1860, les principaux mouvements de population s'effectuèrent surtout à l'intérieur du pays Baoulé et contribueront à en combler les vides. Les migrations qui se feront à courte distance et celles qui aboutiront dans la région de Toumodi, obéiront surtout à des impératifs économiques. Celles, au contraire, qui s'effectueront à plus ou moins longue distance, d'un groupe à l'autre, seront généralement causées par des disputes (fission).

Par ailleurs, l'arrivée des conquérants Asabou n'a pas eu pour effet de couper la région de Bouaké du monde extérieur. Au contraire, les différents chefs Baoulé accueilleront volontiers des étrangers sur leurs territoires respectifs à condition que ceux-ci ne soient pas trop nombreux et ne manifestent pas d'intentions belliqueuses. Au début, ils y trouveront un double intérêt, car l'accroissement du nombre de leurs sujets se traduira par un gain de puissance vis-à-vis de leurs voisins, et par un accroissement de richesse, grâce au prélèvement d'un tribut. Par la suite, ces chefs hospitaliers auront de nombreuses occasions de se repentir d'avoir permis à des étrangers de s'installer sur leur territoire.

La région de Bouaké va donc accueillir encore, entre 1810 et 1860, de nombreux immigrants d'origines diverses. Mais ce mouvement de population se distinguera de celui de la période précédente par le grand fractionnement de cet apport extérieur et par son échelonnement dans le temps.

L'essaimage naturel

Au cours du XIX^e siècle, les villages qui avaient été fondés à l'époque précédente devinrent des centres de dispersion plus ou moins importants, à partir desquels un grand nombre de nouvelles agglomérations furent créées. L'essaimage s'effectua sur des distances et dans des directions très variables, en fonction des possibilités d'expansion offertes à la population dans chaque cas particulier. Voici quatre exemples types de la manière dont le processus de fission s'est réalisé sur le terrain.

En général, les nouvelles agglomérations fondées par essaimage naturel étaient distantes de 10 à 20 kilomètres maximum du village d'origine. D'après les traditions des Baoulé, les principales raisons de ces mouvements de faible amplitude peuvent se ramener à deux catégories :

1. Lorsqu'un vieux village avait atteint une taille trop importante, ses habitants étaient obligés de défricher de plus en plus loin de nouvelles terres pour permettre la rotation des cultures. Ceux qui avaient leurs champs à la périphérie trouvaient pénible de revenir chaque soir au village. Ils bâtissaient donc à proximité de leurs plantations des campements provisoires. Au début, ceux-ci n'étaient destinés qu'à les abriter, eux et leur famille, pendant la période de pointe des travaux agricoles. Pendant la saison sèche, ils réintégraient leurs habitations dans le village, pour pouvoir participer aux activités sociales de la communauté. Par la suite, au fur et à mesure que la famille de ces exploitants s'accroissait, ils devaient, pour se nourrir, augmenter la surface de leurs champs. Leurs visites au village s'épaulaient de plus en plus tandis que le campement devenait le principal centre de leurs activités. Ils amélioraient les constructions qui prenaient un aspect durable. Arrivés à ce stade, le

fondateur du campement profitait d'une occasion telle que la mort de son chef d'Auro pour abandonner définitivement son ancienne résidence.

2. Dans toutes les communautés villageoises, il y avait quelques individus qui se distinguaient des autres par leur esprit d'aventure et qui consacraient une grande partie de leur temps à la chasse. Celle-ci leur fournissait surtout un prétexte pour explorer systématiquement les environs et y découvrir les meilleures terres. Lorsqu'ils avaient fait leur choix, ils bâtissaient un campement à proximité et s'y installaient avec leur famille. Les membres de leur parenté venaient bientôt se joindre à eux, et ainsi se constituait une nouvelle agglomération.

Dans le cas particulier des régions aurifères, l'essaimage était surtout motivé par la prospection et l'extraction du métal précieux.

Le changement de résidence, lorsqu'il s'effectuait à faible distance et n'était pas causé par une querelle, ne constituait pas en lui-même une perte réelle de membres pour la communauté villageoise. Mais il contribuait, au bout d'un certain temps, à affaiblir leurs liens et à favoriser l'existence de certains particularismes.

Ces effets naturels de l'essaimage étaient considérablement retardés, grâce à l'observance très stricte, par les Baoulé, d'interdits religieux en matière sexuelle. Il était formellement défendu à un homme et une femme d'avoir des relations « en brousse ». D'après la croyance, cela constituait une offense grave à Assié, l'esprit de la terre, et celui-ci pouvait chercher à se venger sur toute la communauté en empêchant la pluie de tomber. Cette règle s'appliquait au « Niamoué », campement, quelles que soient sa taille et son ancienneté. Pour que ses habitants puissent avoir des rapports sexuels, il fallait que le « Niamoué » soit effectivement reconnu comme un « Kro », village, à la suite d'une cérémonie particulière. Celle-ci consistait à planter à l'une des extrémités du village, de part et d'autre du chemin d'accès, deux arbres symbolisant Assié, et à offrir à la divinité un sacrifice accompagné d'une formule de consécration de la nouvelle communauté. Ces rites ne pouvaient être accomplis que par le chef du village dont était originaire le fondateur du campement.

Une telle règle a dû éviter bien des délits d'adultère. Elle a agi comme un frein dans le processus de fission, les chefs de village se laissant longtemps prier avant de consentir à planter l'arbre d'Assié dans un campement. Ils attendaient généralement que sa population soit suffisamment nombreuse et demandaient au fondateur de faire preuve d'esprit d'obéissance et d'une bonne conduite.

Un autre interdit frappait les campements : on n'avait pas le droit d'y enterrer les morts. Les cérémonies funéraires devaient être accomplies au village et les défunts enterrés au cimetière.

Ces deux règles contribuèrent fortement à maintenir le plus longtemps possible les liens de solidarité et de cohésion entre les villages appartenant à un même groupe, et cela malgré leur grande dispersion.

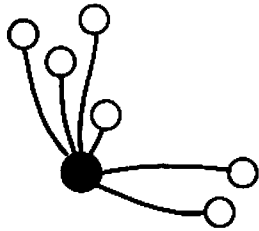
Les origines du peuplement de la région de Toumodi.

Au début du XIX^e siècle, la région de Toumodi n'était occupée que par quelques petites communautés Gouro, Bomi et Agba. Mais elle était déjà un important lieu de passage, car elle constituait un carrefour de pistes très fréquentées entre les deux régions aurifères du Yaouré et de Dimbokro, entre les tribus Baoulé du nord et les centres commerciaux de Tiassalé et d'Ahua.

Vers 1810, la répartition des territoires entre les différentes tribus était presque achevée et le stade de l'adaptation au terroir dépassé. La population de la région de Bouaké cherchait désormais à obtenir ce qui lui manquait et à accumuler des richesses en développant les échanges avec l'extérieur. Le sel, la poudre, les armes, le cuivre, les perles de verroterie étaient les principaux articles convoités par les Baoulé (1). Ils dépendaient donc des peuples lagunaires. Le principal problème à résoudre consistait à trouver une monnaie d'échange adaptée aux goûts et aux besoins des populations du sud de

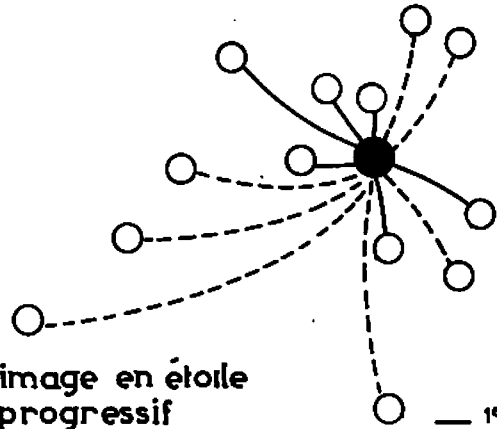
(1) Le sel marin était fabriqué par les peuples côtiers.

1



Essaimage normal
 GROUPE GUINAN SUD
 C. AGBA BONOU
 BOCANDA

2

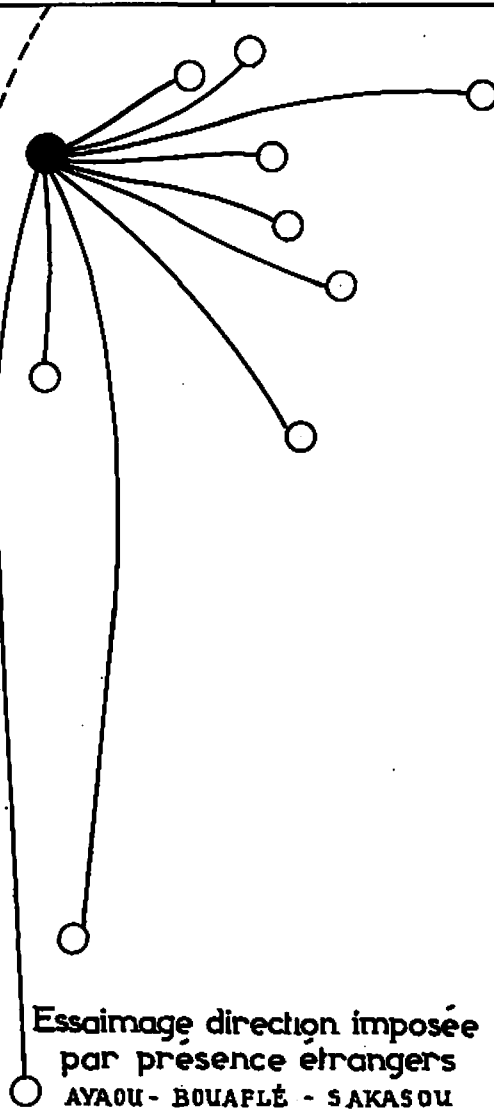


Essaimage en étoile progressif
 GROUPE MBEDIO OUAREBO

— 1^{er} temps
 --- 2^e temps

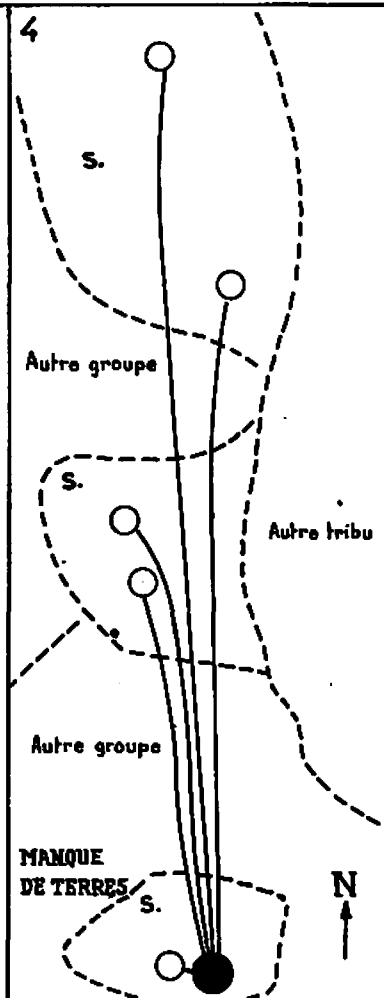
3

G
O
U
R
O

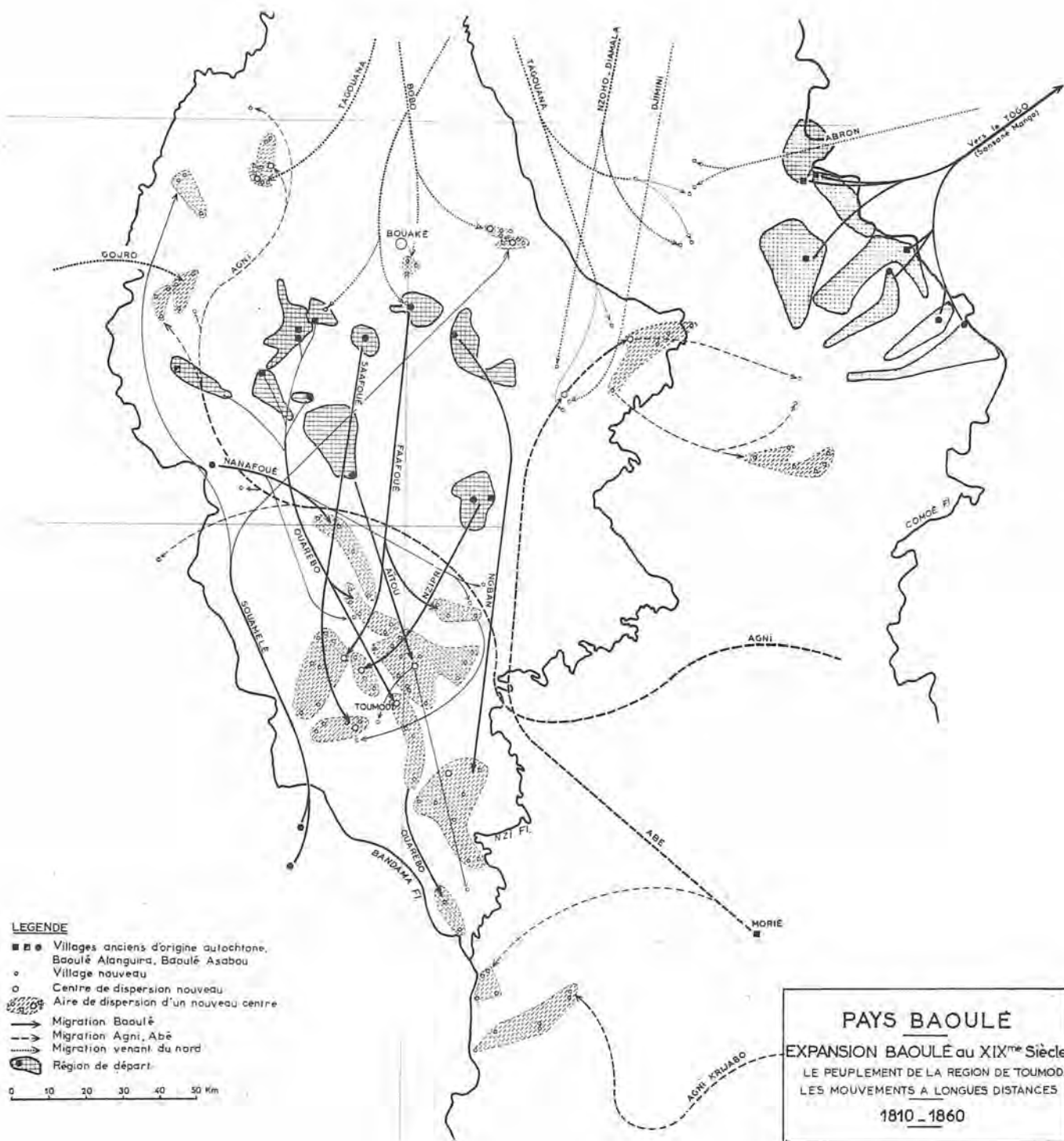


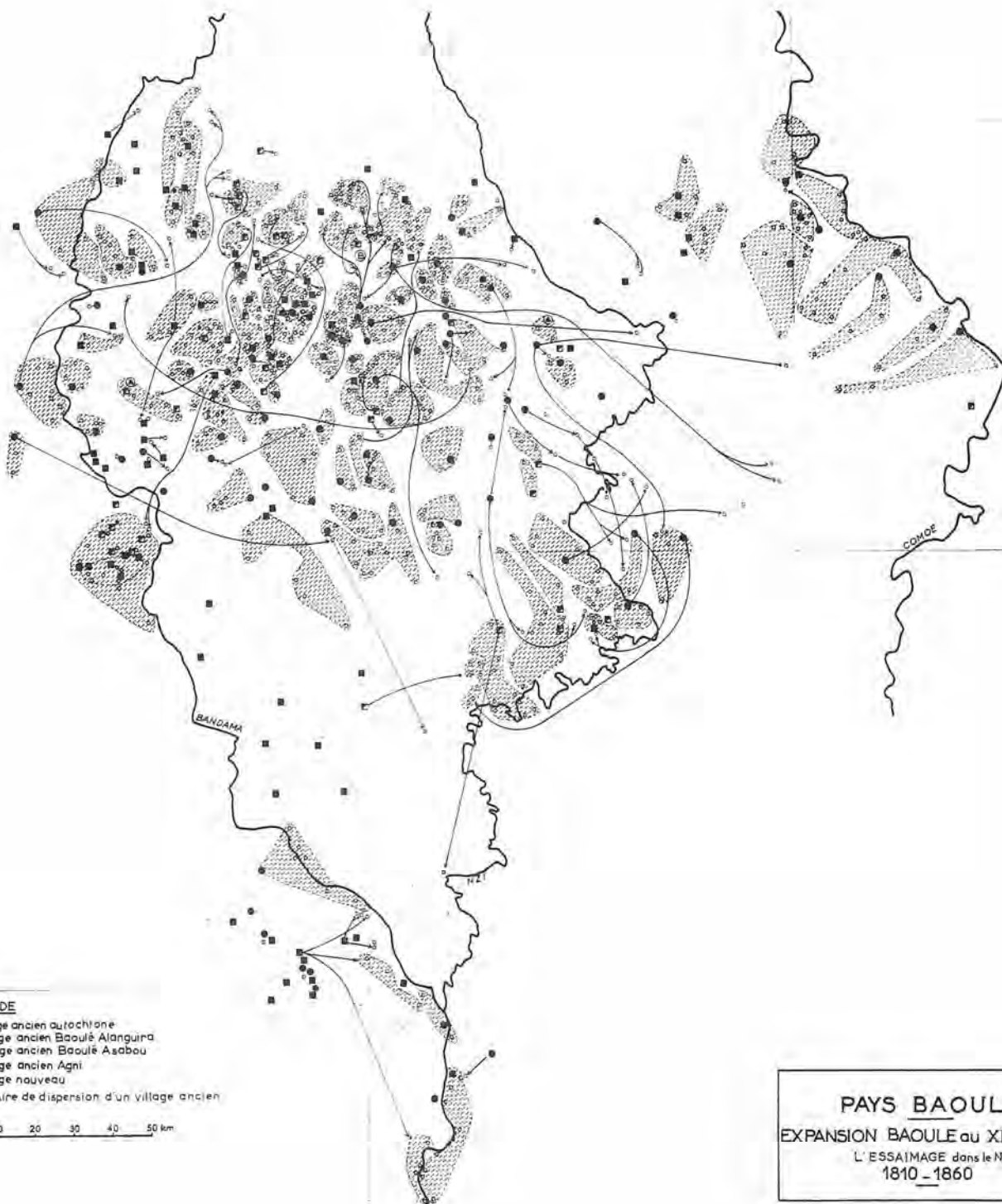
Essaimage direction imposée par présence étrangers
 AYAOU - BOUAFLE - SAKASOU

4



Essaimage direction précise
 GROUPE SEOULE
 GOLI-BOTRO





LEGENDE

- Village ancien autochtone
- ▣ Village ancien Baoulé Alanguira
- ▣ Village ancien Baoulé Asabou
- ▣ Village ancien Agni
- Village nouveau
- ▨ Aire de dispersion d'un village ancien



PAYS BAOULE
 EXPANSION BAOULE au XIX^{me} Siècle
 L'ESSAIMAGE dans le NORD
 1810 - 1860

la Côte-d'Ivoire. L'or extrait chez les Yaouré et chez les Agba s'accumulait entre leurs mains et ne se diffusait que lentement et en petites quantités dans le reste du Baoulé. Le coton était très peu ou pas du tout cultivé par les Agni, les lagunaires et les habitants des forêts du sud-ouest. Ces derniers fabriquaient surtout, pour se couvrir, des tissus en raphia ou en écorce. Dans ces conditions, ils ne pouvaient manquer d'apprécier des pagnes et couvertures de coton qu'au contact des autochtones, et principalement des Gouro (1), les Baoulé s'étaient mis à tisser. Dès que ces derniers trouvèrent dans les pagnes une monnaie remplaçant l'or, le tissage prit une extension considérable en même temps que le commerce avec le sud s'intensifiait.

Il s'avéra nécessaire de créer des relais dans la région de Toumodi, car la distance à couvrir par les habitants des villages des environs de Tiébissou et de Bouaké pour aller à Tiassalé était considérable, et une partie du trajet au milieu des collines escarpées était pénible.

Les premiers qui s'installèrent dans le sud furent des Ngban. Les villages qu'ils fondèrent autour du massif de l'Oroumbo Oka, remarquablement bien placés, permettaient le contrôle des pistes qui convergeaient vers le confluent du Nzi et du Bandama. Ces Ngban provenaient surtout des sous-tribus Asakra et Kpouébo.

Peu de temps après, un Sa, originaire du groupe Munian, se fixa à l'ouest de Toumodi près de la rivière « De Nzue ». Les troupes Sa chassèrent les Gouro. Puis, un chef Gosan arriva à son tour dans la région. D'après la tradition des Faafoué, il voulait faire de belles funérailles à sa mère, mais il était pauvre. Un Dioula lui ayant signalé la présence d'or dans les collines de Toumodi, il décida de s'y rendre. D'après une autre version, il aurait dû hériter de la chefferie mais on lui préféra son frère. Pour se consoler, il décida de faire du commerce et de chercher de l'or. Quels que soient les motifs réels de leur départ, les Faafoué se mirent à explorer systématiquement les collines de Toumodi, changeant fréquemment d'emplacement. L'un d'eux, au cours d'une expédition de chasse, découvrit un riche placer au sommet du Kokun Oka, en bordure du Bandama. Il fonda un campement au pied de la colline qui prit le nom de Kokun Bo (Kokumbo). Lorsque la découverte fut connue, d'autres Faafoué se rapprochèrent et créèrent plusieurs villages autour de la colline. Ils chassèrent les Gouro de la région, puis conclurent un pacte avec eux : le Bandama devenait la frontière que l'on s'engageait de part et d'autre à ne pas dépasser.

À la même époque, d'après les traditions des Akoué, d'autres Gosan se fixèrent aux environs de Yamoussoukro. Ces Faafoué entrèrent en contact avec ceux de Kokumbo. Ils contractèrent des alliances matrimoniales avec eux, ainsi qu'avec les Gouro qui occupaient plusieurs villages dans cette région forestière. Ces divers éléments sont à l'origine de la tribu des Akoué (2).

Les premiers Ouarébo et Nanafoué qui s'installèrent dans le sud du pays Baoulé obéirent à des impératifs commerciaux et militaires. Certains ressortissants de ces tribus, partis à Tiassalé pour se procurer des barres de fer et du cuivre, confièrent une partie de leur cargaison en dépôt à des Souamélé du village de Taabo. Lorsqu'ils revinrent les réclamer, on leur répondit que les barres de fer avaient été rongées par les termites. Les Ouarébo, furieux, se plaignirent à Kouamé Toto, petits-fils d'Akoua Boni, qui avait succédé à son oncle Kouakou Dié sur le trône des Agoua. D'autres commerçants vinrent également se plaindre d'avoir été arrêtés par les Ngban sur la route de Tiassalé, qui les auraient obligé à payer une forte rançon. Kouamé Toto envoya une expédition pour punir les Souamélé et protéger ses sujets du brigandage. Boni Kim, de Mahonou, partit avec de nombreux guerriers Mandéké et Lomo. Ils envahirent le pays des Souamélé qui, effrayés, se rendirent. Les Ouarébo incendièrent leurs villages et ne consentirent à s'en aller qu'après avoir exigé le versement d'une amende de 100 TA, soit 5 kilogrammes d'or environ.

Pour les surveiller et, en même temps, pour intimider les Ngban, Boni Kim laissa un certain nombre de ses guerriers près du gué du Bandama. Il s'installa lui-même définitivement à Atiéguakro, qui est actuellement le village-siège de la chefferie des Nanafoué du sud. Par la suite, plusieurs familles vinrent faire étape chez lui et fondèrent une série de relais qui jalonnèrent la piste des caravanes entre Tiassalé et le Ouarébo.

Des Nanafoué essaimèrent à leur tour vers le sud, créèrent plusieurs agglomérations entre Tiébissou et Atiéguakro et acceptèrent d'être gouvernés par Boni Kim.

Les Aïtou avaient été parmi les premiers à comprendre l'intérêt de posséder des comptoirs-relais sur la route de Tiassalé. Le tissage et l'orfèvrerie étaient plus développés chez eux que partout ailleurs. Un chef Lomo fonda Loma-nord et un Gbona, du sous-groupe Ouaméla, Ouaouakro (premier noyau de la ville de Toumodi). Leur arrivée se situe très peu de temps après celle des premiers Sa. Puis une autre famille Aïtou se fixa au sud des Ngban près du confluent du Nzi et put entrer ainsi en contact direct avec les commerçants d'Ahua.

La découverte de l'or à Kokumbo précipita le départ de nombreux autres Aïtou et leur essaimage dans les collines à l'est de Toumodi. Ils n'eurent pas la chance de découvrir d'importants filons comme les Faafoué ; mais ils tirèrent grand profit de la proximité du centre minier, les orfèvres se procurant au meilleur taux le métal précieux, tout en écoulant des bijoux et les poids indispensables aux commerçants pour peser l'or.

À la fin du XIX^e siècle, les Aïtou découvrirent des perles d'aigri enfouies dans la terre au sommet de certaines collines, notamment près de Konan Kokorékro. Ces perles d'aigri, très recherchées, représentaient une valeur en or considérable. Les familles qui en possédèrent encore aujourd'hui les considèrent comme l'un des éléments les plus précieux de leur trésor.

Les Nzipri furent les derniers, au cours de cette période, à profiter des avantages de la région de Toumodi. Ceux qui s'installèrent entre les Aïtou et les Faafoué étaient, en général, des orfèvres. Ils étaient originaires surtout des groupes Sré et Molonou.

Les conflits : causes principales des migrations intertribales.

La région de Toumodi a été, au cours du XIX^e siècle, le principal lieu de destination des migrations intérieures obéissant à des motifs économiques. Mais elle n'a pas été la seule. La présence d'or dans le pays des Agba et dans le Yaouré a également attiré de nombreux commerçants, et quelques-uns s'y sont fixés. C'est ainsi que des Ouarébo ont fondé deux villages dans le Yaouré et plusieurs autres dans les cantons Katiénou-nord et Ahari. En sens inverse, des Agba ainsi que quelques Agni sont venus s'installer dans le Yaouré. Pour mieux se placer sur la route de Tiassalé, des Ndié de Bocanda décidèrent de se fixer à l'ouest de Dimbokro.

Le commerce du fer avec les Gouro et les Sénoufo était assez actif, les forgerons Baoulé ne sachant pas fondre le minerai. Les Malinké de Séguéla et les Sénoufo fondaient le métal et le façonnaient en tiges courtes, aplaties aux deux extrémités ; elles servaient d'unités de monnaie : les Kiendé. Les Baoulé se procuraient ces tiges aux environs de Béoumi et de Katiola en échange de cauris ou de denrées alimentaires. Ce commerce incita des Ngban à s'installer parmi les Kodé, et des Agba chez les Ahari.

L'intense activité commerciale qui caractérise cette période a également eu pour effet de provoquer un important brassage de population au sein du pays Baoulé. Les jeunes gens, s'aventurant souvent très loin de leur lieu d'origine pour faire du commerce, séjournaient plus ou moins longtemps dans les villages traversés. Suivant les règles de l'hospitalité, ils étaient logés et nourris gratuitement. On leur proposait aussi, souvent, des jeunes filles non mariées. Des enfants naissaient de ces unions passagères. Fréquemment ces étrangers payaient la dot et revenaient chez eux avec femme et enfant ; ou bien, ils se fixaient dans ces villages. L'importance de ces échanges intertribaux est impossible à déterminer, car ils se sont réalisés au niveau des individus et n'ont pas contribué à la création d'agglomérations nouvelles. Mais ils expliquent en partie la

(1) Au Ghana, en pays Ashanti, les tisserands semi-spécialistes étaient très localisés. Les émigrants Akan craignaient donc un petit nombre de tisserands. Ceux-ci ne savaient fabriquer que des pagnes blancs « Kendé » et des couvertures en écorce « Ofin ».

(2) La tradition Akoué recueillie par Y. Person, n'a pu être confirmée. Les Faafoué de Bouaké n'en gardent aucun souvenir.

grande hétérogénéité que l'on constate aujourd'hui à l'intérieur des villages.

Cette intense circulation des biens et des personnes au cours du XIX^e siècle n'a pas empêché un particularisme tribal de se développer et de prendre un caractère agressif. Elle l'a même, dans une certaine mesure, favorisé. Ce phénomène est dû, au départ, à la dégradation progressive de l'autorité politique au niveau supérieur. Les successeurs de la Reine Akoua Boni ont été incapables de contrôler une population aussi nombreuse et qui s'était rapidement dispersée sur un vaste territoire. Les chefs Ouarébo, Kouakou Dié et, après lui, Kouamé Toto, employèrent la force pour obtenir des tribus voisines le paiement d'un tribut. Ils ont dû soutenir une série de guerres épuisantes contre les Sa, les Ndranoua, les Aitou, les Nanafoué. Nous avons vu que les Souamélé n'ont pas hésité à piller certains Ouarébo et qu'il a fallu organiser contre eux une expédition punitive. Quant aux Ahari, Soundo, Ando, Agba et Ngban, leur éloignement leur avait assuré une indépendance complète.

En l'absence d'une autorité supérieure s'imposant pour trancher les différends entre tribus, ceux-ci dégénérent souvent en conflits armés. Il fallait vraiment que les belligérants aient à déplorer, de part et d'autre, la mort d'un certain nombre de personnes pour qu'ils se décident à faire appel à un arbitre. Les rancunes restaient tenaces, même après un jugement, et se matérialisaient par des interdictions de mariage et la suspension de relations commerciales.

C'est ainsi que des guerres éclatèrent entre les Yaouré et les Nanafoué, les Nanafoué et les Agba, les Aitou et les Agba, les Nzipri et les Faafoué, les Nzipri et les Agba, les Ouarébo et les Sa. En général, au cours de ces escarmouches les pertes se compensaient; le vainqueur en tirait peu d'avantages matériels. Seuls les Nzipri, à la suite de la guerre soutenue contre les Agba Munga, annexèrent un territoire important au sud-est, sur lequel s'implantèrent de nombreux villages nouveaux.

L'accumulation rapide de richesses, grâce au commerce, porta un peu partout atteinte à la hiérarchie et fut l'une des principales causes de la destructuration politique. Des jeunes gens aventureux, d'anciens captifs, revenaient de Tiassalé chargés de marchandises qu'ils revendaient à prix d'or (le triple ou le quadruple du taux d'achat à Tiassalé) dans les villages. Ces commerçants rentraient auréolés d'un grand prestige; outre leur richesse, ils avaient surmonté les dangers que présentaient les déplacements, pendant tout le XIX^e siècle. Ils devaient être armés, savoir se défendre. S'ils étaient arrêtés par les habitants des villages rencontrés, leur cargaison était confisquée et eux-mêmes capturés, puis vendus sur les marchés de Tiassalé.

Ces commerçants, possédant prestige et richesse qu'ils ne devaient qu'à eux-mêmes, constituaient au sein des villages des éléments souvent réfractaires. Les chefs traditionnels, à tous les niveaux, eurent de plus en plus de peine à se faire respecter, même à l'intérieur de leurs propres villages. Assez fréquemment, pour mettre un point final à une dispute, un groupe important d'individus émigrerait et s'en allait, généralement, le plus loin possible, en dehors du territoire de la tribu. C'est ainsi que de nombreux Souamélé et Mamini, las de vivre dans un état permanent d'insécurité chez eux, par suite de querelles entre villages voisins, décidèrent d'émigrer dans le nord; ils se dispersèrent en plusieurs endroits. Certains s'établirent chez les Nanafoué, au sud de Tiébissou; d'autres fondèrent le groupe Diéviésoou chez les Kodé et une fraction importante s'installa dans le canton Ahari (groupes Aoraye et Mamini).

Au centre de la zone, les Aitou du groupe Gbona, accusés de pratiques de sorcellerie, passèrent chez les Ngban où ils fondèrent le groupe Nkankoro. Pour les mêmes raisons, des Soundo s'enfuirent chez les Ndié de Bocanda, des Kodé et des Ouarébo chez les Goli, des Ouarébo chez les Aitou.

L'immigration

Au cours du XIX^e siècle, de nombreux étrangers sont encore venus se fixer dans le pays Baoulé.

La majorité d'entre eux fut constituée par les Abé. A la suite d'une grave querelle avec une tribu voisine, les Abé de Morié se réfugièrent chez les Élomoué où ils fondèrent plusieurs villages. Actuellement on en compte une dizaine, dont le chef-

lieu est N'Douci. D'autres Abé s'égarèrent en cours de route; ils aboutirent dans le canton Katiénou-nord; une très faible partie d'entre eux fonda Bopri, noyau du futur Bocanda. Les autres se dispersèrent autour de M'Bahiakro et formèrent ainsi les groupes Asamananfoué et Adié.

Les Abé arrivèrent vraisemblablement dans la région de Mbahiakro entre 1810 et 1820. Quelques années après, ils découvrirent de l'or dans le massif de l'Ouélé. La nouvelle se répandit, et de nombreux villages furent fondés par les Abé dans cette région.

Les groupes Akpésé, Ndamé, Naabé et Béri se constituèrent alors au nord de Daoukro. Les Abé furent rejoints dans l'Ouélé par des Faafoué et par des Agba du groupe Salé qui fondèrent Daoukro.

A la même époque, des Agni de l'Indénié vinrent s'installer autour de Béoumi chez les Kodé, les Goli, les Satikran et chez les Bro. Certains d'entre eux étaient des commerçants, d'autres s'étaient enquis de leur pays d'origine à la suite de querelles.

Pendant ce temps, à l'ouest du Bandama, les Gouro se livraient des guerres continuelles. L'état d'insécurité était tel chez eux que certains préférèrent se réfugier chez les Baoulé. Les Sran s'installèrent le long du Bandama, au sud du Ouarébo et des membres de la tribu Ma fondèrent plusieurs agglomérations chez les Kodé.

Dans le nord, des luttes incessantes opposaient les Mandé et les Malinké aux autochtones Sénoufo. Des Diamala, des Koro, des Tagouana et des Djimini vinrent se réfugier dans la région de Mbahiakro et de Bocanda: groupes de villages Nzoho, Legbé dans le canton Katiénou; Blé, Legbé, Ouaméla chez les Soundo.

Enfin, pour les mêmes raisons, des Bobo, de Bobo Dioulasso, se fixèrent à quelques kilomètres au sud de Bouaké (groupe Bobo, canton Pépressou) et dans le canton Ahari. Ces derniers émigrants étaient d'habiles orfèvres. Ils introduisirent dans le Baoulé la mode de porter de lourds bracelets de cheville en cuivre, du type Soudanais, et, pour satisfaire le goût de leurs clients, ils les ornèrent de motifs Akan.

Migration vers l'extérieur.

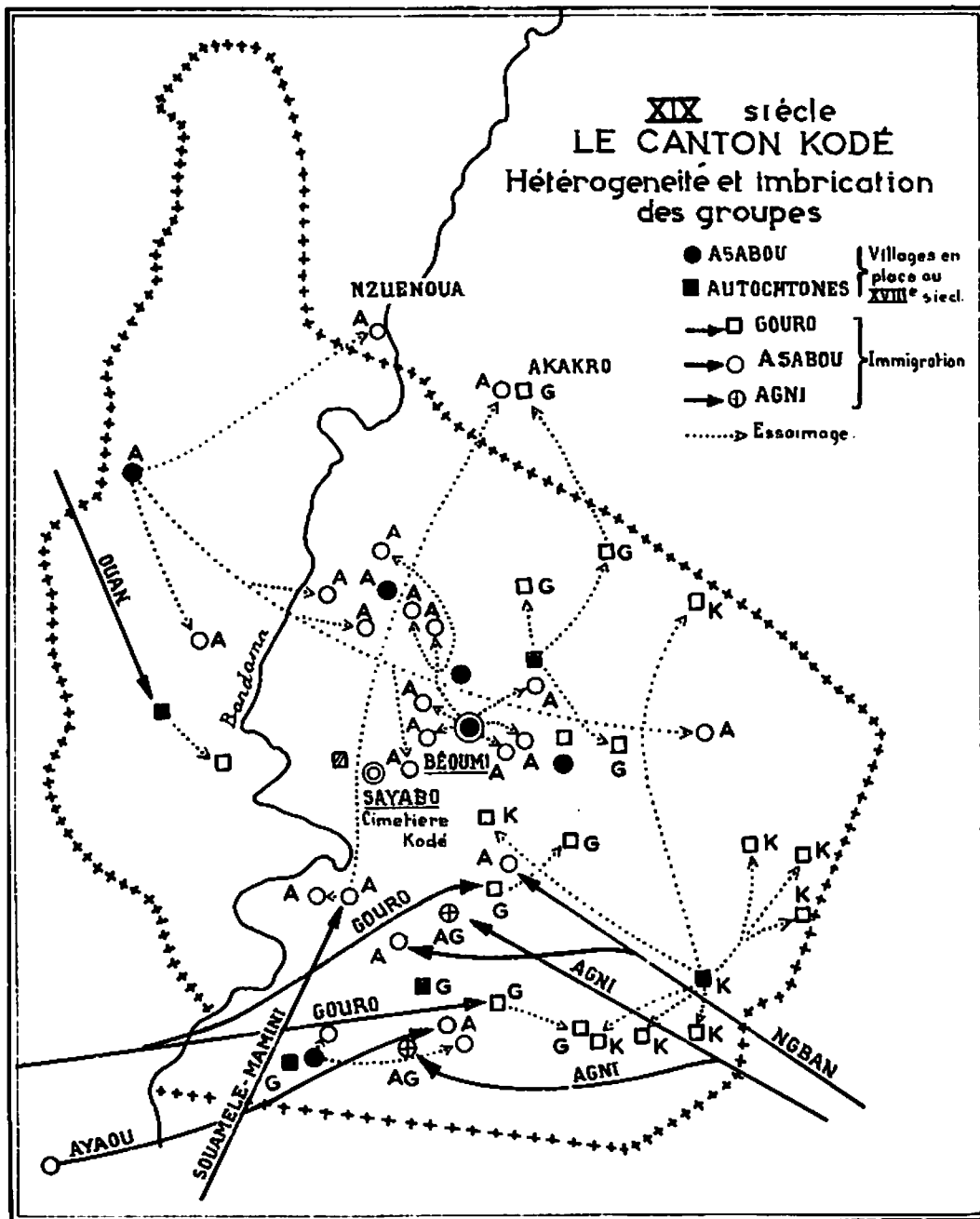
Vers 1810, eut lieu le départ définitif d'un grand nombre de guerriers Ando vers le nord du Togo. A la période précédente, les Mandé du Nafana s'étaient unis aux Ashanti et aux Ga qui les avaient précédés dans la région de Mbahiakro et des groupes assez volumineux s'étaient constitués à partir de ce métissage: Badara, Ati-Mbré, Ingaraso, Bidioso, Aoua Alou, Ndié et Famoro.

A peine installés, les Ando firent de la guerre leur occupation favorite. Les chefs Mandé combattaient à cheval tandis que les Akan formaient l'infanterie armée de fusils. Chaque année, ils organisaient des expéditions de plus en plus lointaines en pays Djimini dans le but de ramener du butin et des captifs. Leurs qualités guerrières leur valurent une telle réputation qu'un chef Manprusi, du nord-Ghana, fit appel à eux pour l'aider à vaincre les Gurma. Les Ando se laissèrent tenter par l'aventure. Chaque groupe fournit de nombreux volontaires et probablement d'autres Mandé de la région de Kong se joignirent à eux. Ils traversèrent le pays Abron et devinrent les mercenaires du chef Manprusi. Ils soumièrent tous les Gurma en peu de temps et se fixèrent au bord de l'Oti, au nord-est du Togo. L'importante agglomération qu'ils fondèrent prit le nom de Sansané Mango et eux-mêmes furent appelés « Tiokosi » par leurs voisins qu'ils obligèrent à fournir un tribut annuel.

Les Ando qui restèrent dans la région de Mbahiakro eurent à repousser une tentative d'invasion des Abron. Ces derniers étaient pillés chaque année par les Ashanti. Leur Roi Fofié chercha à s'affranchir de la tutelle du Roi de Koumassi. Mais les Ashanti envoyèrent une armée et il dut demander aux Ando de lui servir d'intermédiaires pour négocier la paix. Lorsqu'elle fut conclue, il voulut émigrer à l'ouest de la Comoe pour se mettre désormais à l'abri des Ashanti. Il pénétra chez les Ando à la tête d'une armée, mais fut vaincu et tué au bord du fleuve et, seules, quelques familles isolées purent s'installer aux environs de Mbahiakro chez les Ngban.

Conclusion

Durant la période 1810-1860, l'essaimage naturel constitue la caractéristique principale du peuplement de la région de



Bouaké. On peut estimer à 600 environ le nombre de nouveaux villages ainsi créés.

Les nouveaux immigrants (Abé, Agni, Diamala, Koro, Tagouana, Djimini, Bobo), s'installèrent sur 250 nouveaux sites environ.

Enfin, de nombreux Ando quittèrent leur territoire et vinrent se fixer au nord-ouest du Togo.

Les migrations en dehors du cadre tribal se sont surtout produites pour des raisons économiques et dans la direction nord-sud. Elles ont contribué à peupler la région comprise entre Toumodi, Dimbokro et le confluent du Nzi et du Bandama. Les mouvements qui se sont produits au hasard dans différentes directions ont eu surtout pour cause des conflits mal réglés.

L'immigration la plus importante au cours de cette période a été celle des Abé, qui a contribué à peupler en partie la zone vide située entre Mbahiakro Ouéllé et Bocanda.

Sur le plan social, l'un des traits caractéristiques de cette période de l'histoire du peuplement a été la dégradation progressive et rapide de la structure politique.

Au niveau supérieur, celle-ci est due principalement à l'accrois-

sement démographique de la population et à sa dispersion sur un vaste territoire. Les successeurs de la Reine Akoua Boni n'ont pas réussi à garder le contrôle effectif de l'ensemble des Baoulé et à maintenir l'ordre et la paix entre les tribus dont le particularisme devint agressif. Les chefs de groupes n'obéissaient plus. Dans la vie courante, ils devinrent pratiquement indépendants. Ils ne faisaient que rarement appel à une autorité supérieure pour régler les palabres.

Par ailleurs, les migrations augmentèrent l'hétérogénéité des grandes unités territoriales et contribuèrent à l'imbrication des groupes les uns dans les autres. La carte relative à la genèse du canton Kodé, donne un exemple de cette complexité. Les émigrants échappaient en principe au contrôle du chef de leur lieu d'origine: ils devaient normalement obéir à celui qui leur avait cédé du terrain. Mais il arrivait fréquemment qu'ils fassent appel au premier contre le second et vice-versa. Ces conflits d'autorité se réglèrent de plus en plus en fonction de rapports de forces variables dans le temps et non plus selon des normes traditionnelles.

A l'intérieur même des villages, la structure politique prit un caractère de plus en plus démocratique. Le chef ne pouvait pratiquement prendre aucune décision sans son conseil de notables. Sous l'influence des autochtones, l'âge avait souvent pris le pas sur l'hérédité pour permettre l'accès à la fonction publique. De nombreuses irrégularités s'étaient glissées dans l'attribution des biens et des personnes à l'intérieur du groupe de parenté. Les chefs importants avaient été les premiers à donner l'exemple en pratiquant le mariage « Aton Vlé ».

Celui-ci se distinguait de la forme ordinaire des unions matrimoniales par l'importance de la dot en or que le mari versait aux parents de la femme. En contrepartie, ces derniers perdaient tout droit sur la descendance. Les enfants n'avaient plus qu'une seule famille : celle de leur père. Cette forme de mariage portait une grave atteinte à la règle fondamentale des Akan en matière successorale (système matrilinéaire) et contribuait à bouleverser le système de parenté. Dans certaines parties du pays Baoulé, des villages, et même des groupes entiers suivaient la règle patrilinéaire de dévolution des biens et des personnes, soit parce qu'ils avaient été fondés par des autochtones, soit parce qu'ils avaient subi leur influence (Kodé, Satikran, Goli).

Enfin la prospérité économique liée au commerce des pagnes et de l'or avait contribué considérablement à l'affaiblissement de l'autorité. Certains chefs d'Auro ou de famille restreinte, plus entreprenants ou plus chanceux que les autres, s'étaient enrichis. Ils supportaient mal d'obéir sans discussion à leur supérieur hiérarchique. La richesse leur permettait d'obtenir le soutien d'une partie de la population et de mettre ainsi en échec l'autorité traditionnelle. Ce facteur économique et l'affaiblissement des structures jouaient surtout un rôle important dans la région de Toumodi, où la population s'était enrichie rapidement grâce à l'extraction et à la transformation de l'or et du fait de sa position privilégiée à un carrefour de routes commerciales. Ceux qui s'y étaient installés gardaient des contacts familiaux avec le nord, mais s'étaient rendus pratiquement indépendants de leur chef de tribu d'origine. A l'intérieur des villages de la région de Toumodi, la hiérarchie était beaucoup plus fondée sur la richesse que sur toute autre considération.

Dans toute la région de Bouaké, l'accumulation de richesses entre les mains de certains individus, non justifiée par leur rang dans la hiérarchie traditionnelle, suscitait des jalousies et des haines qui s'exprimaient en accusations de sorcellerie et se matérialisaient par des empoisonnements réels ou imaginaires.

Ce fait, joint à la carence de l'autorité politique, eut pour résultat d'accroître l'importance de la religion dans la vie sociale. Pour restaurer l'équilibre compromis et pour résoudre les conflits, les Baoulé firent appel, de plus en plus, à l'aide des forces surnaturelles. La volonté des esprits s'exprimait par l'intermédiaire de devins spécialistes et leur profession était devenue prospère ainsi que celle des prêtres « anti-sorciers ». En échange de la protection ou de la puissance qu'elles donnaient, les forces surnaturelles exigeaient de lourds sacrifices. La religion était devenue à la fin de cette période le principal agent de contrôle social.

Sur le plan économique, la découverte de l'or à Toumodi et le développement considérable des échanges avec Tiassalé ont amené une certaine prospérité. A partir des trois grandes zones d'extraction, de Kokumbo, du Yaouré et du pays Agba, l'or s'est mis à circuler jusque dans les villages les plus éloignés. En même temps, les produits européens (armes, munitions, cuivre, pacotille), le sel produit par les peuples côtiers, se diffusaient un peu partout. L'or s'accumulait peu à peu dans les trésors collectifs. Mais la répartition des richesses était inégale. Les habitants des régions aurifères et les commerçants de Toumodi étaient privilégiés. Les tribus du nord qui avaient des correspondants dans le sud : Ouarebo, Nanafoué, Aitou, Sa, Faafoué, Ndranoua, Nzipri et Ngban étaient également très nettement avantagées. Les habitants des villages les plus déshérités compensaient en partie leur manque de ressources naturelles en exerçant toutes sortes d'activités artisanales. En général dans le nord du Baoulé, celles-ci jouaient un rôle de premier plan. Mais le tissage, l'orfèvrerie, la sculpture, la poterie se développèrent surtout chez les Aitou, les Nzipri, les Ngban, les Sa et les Ouarebo qui, en même temps, disposaient des meilleurs débouchés et valorisaient ainsi au maximum leur production artisanale. Sur ce plan, le commerce entretenu avec Tiassalé favorisait particulièrement la filature et le tissage.

Malheureusement, en cherchant à spéculer sur tous les tableaux, les commerçants de Toumodi, à la fin du XIX^e, limitèrent considérablement le volume des échanges avec le sud. Non contents de prélever sur les marchandises qui transitaient un bénéfice exorbitant, ils se mirent à arrêter systématiquement les voyageurs et à les piller. Les Ngban surtout s'étaient spécialisés dans le brigandage. Aussi, beaucoup de Baoulé du nord hésitèrent de plus en plus à faire du commerce avec Tiassalé. Il semble donc que la carence de l'autorité politique ait fini par constituer un frein puissant au développement de la production et des échanges.

DE 1860 A 1930

Samori - La colonisation française

Les mouvements de population à l'intérieur de la région de Bouaké, particulièrement intenses au cours de la première moitié du XIX^e siècle, dispersèrent les Baoulé sur toute la surface du vaste territoire conquis à l'époque précédente.

Les meilleures terres avaient été peu à peu colonisées, et les principaux gisements aurifères détectés se trouvaient désormais en cours d'exploitation.

Les tribus, « Mé », les sous-tribus, « Akpasoua », les villages enfin, s'étaient appropriés une portion du pays Baoulé et en gardaient jalousement les limites contre les empiètements des voisins.

En savane, vers 1860, les surfaces qui n'avaient encore jamais été défrichées étaient relativement peu étendues. Elles comprenaient en général : les vallées des fleuves, non cultivées en raison des inondations périodiques et de leur insalubrité (tsé-tsé, parasites); des terrains pauvres; des lambeaux de forêt, préservés pour servir de réserves, des cimetières ou des terres sur lesquelles pesait quelque interdit religieux; des zones frontalières litigieuses entre grands groupes territoriaux ou entre les Baoulé et leurs voisins.

Dans la partie forestière, notamment aux confins orientaux du pays Baoulé, entre le Nzi et la Comoé, d'assez vastes portions de terres vierges, couvertes d'une dense végétation arborée, subsistaient encore. Elles pouvaient tenter des chercheurs d'or ou des chasseurs aventureux. Mais en général, elles exerçaient, à cette époque, peu d'attrait. En effet le manque d'eau s'y faisait sentir pendant une partie de l'année et le milieu végétal constituait un obstacle sérieux à la pénétration humaine et au défrichement. Les conditions d'existence qu'elles offraient semblaient donc beaucoup plus précaires qu'ailleurs. Enfin les collectivités villageoises environnantes se les étaient théoriquement appropriées et elles n'auraient pas manqué de faire valoir leurs droits vis-à-vis des étrangers qui auraient voulu s'y installer.

Les possibilités d'expansion des Baoulé à l'extérieur de leur territoire s'étaient considérablement réduites. En effet, les régions voisines ne leur offraient pas des conditions d'existence meilleures que celles qu'ils avaient chez eux, ou elles étaient occupées par des populations assez nombreuses qu'ils n'étaient plus à même d'assujettir par la force, ayant perdu une grande partie de leur cohésion politique.

Enfin, les Baoulé, qui, au début du siècle, avaient inauguré un système d'échanges intensifs et lucratifs avec Tiassalé et les zones aurifères, et avaient contracté ainsi des habitudes de mobilité, s'étaient condamnés peu à peu à ne plus pouvoir entreprendre des expéditions commerciales dans ces directions, de peur d'être capturés et pillés les uns par les autres.

La situation, telle qu'elle se présentait au début de la seconde moitié du XIX^e siècle, était assez peu favorable à des mouvements de population, en particulier, à l'essaimage naturel. En fait, c'est à peine si ce dernier a contribué, entre 1860 et 1880, à la formation d'une centaine de nouveaux villages, localisés surtout à la périphérie. La population de la région de Bouaké avait désormais de fortes tendances à se stabiliser, à se cibonner et à se replier sur elle-même. Elle aurait vraisemblablement atteint ce stade, si deux événements, se succédant dans un laps de temps relativement très court — l'ouverture de contacts sociaux et économiques très intenses avec les peuples du nord, et l'intervention des Européens qui a abouti à la colonisation —, n'étaient venus rompre un équilibre encore très instable.

1 - L'ouverture de relations commerciales intenses entre la région de Bouaké et les pays du nord. (1870-1898)

La Fondation de Marabadiasa

Entre 1860 et 1870, un chef Haoussa nommé Mory Touré quitta un jour son pays d'origine, le nord du Nigéria, à la tête d'une troupe composée de quelques centaines de guerriers et de leurs familles. Tout en querroyant en cours de route et en faisant du commerce, il traversa le Dahomey, le Togo, le Ghana et pénétra en Côte-d'Ivoire à la hauteur de Bouna. Puis, après avoir traversé la Comoé, il obliqua vers le sud-ouest et pénétra chez les Djimini et les Diamala. Ces derniers tentèrent vainement de lui barrer la route. Il en profita pour les piller au passage. Plus loin vers l'ouest, il se heurta également à des résistances

de la part des Tagouana des environs de Katiola, qui ne purent l'empêcher de traverser leur territoire et de s'emparer de nombreux captifs. Mory Touré arriva ainsi un jour sur la rive gauche du Bandama, à environ 45 km en amont de Béoumi. La région lui plut et il décida de s'y installer définitivement. Le lieu où il s'était arrêté faisait partie du territoire contrôlé par le chef Baoulé de la tribu Goli, nommé Kété Atshi. En fait, il s'agissait d'une zone marginale déserte entre les Koro, Tagouana et Baoulé. Lorsque, par courtoisie, Mory Touré vint demander à Kété Atshi la permission de s'y installer, celui-ci ne fit aucune difficulté, d'autant plus que le nouvel arrivant lui proposa en même temps de contracter une alliance étroite avec lui.

Dès son installation, le chef Haoussa entreprit une série de coups de mains contre les villages Tagouana des environs. Ils furent couronnés de succès, et leurs habitants, incapables de résister, furent rançonnés ou emmenés en captivité pour être vendus. Afin d'éviter toute surprise, Mory Touré entoura complètement l'agglomération qu'il venait de fonder d'une haute palissade, d'où son nom de Marabadiasa. Ne se contentant pas de contracter une alliance étroite avec les Goli, il pactisa également avec les Satikra, les Bro, les Fari, les Faafoué, bref avec tous les Baoulé du nord, et en même temps de l'autre côté du Bandama avec les Koro (d'origine Malinké).

Assuré d'avoir la paix sur ses arrières, Mory Touré organisa des expéditions périodiques de plus en plus lointaines en pays Senufo.

Cependant, l'objectif principal de ces alliances n'était pas d'ordre politique mais commercial. Grâce à elles, les Haoussa de Marabadiasa purent s'enrichir très rapidement. Ils étaient admirablement bien situés, dans une position de carrefour entre groupes ethniques voisins aux cultures matérielles et spirituelles différentes, au bord d'un grand fleuve, voie de passage naturel vers la mer, à mi-distance enfin des deux grandes agglomérations commerciales du nord de la Côte-d'Ivoire : Odienné et Kong.

A ce propos, il semble difficile d'admettre que l'installation de Mory Touré en Côte-d'Ivoire soit purement accidentelle.

Les déplacements de ce groupe d'Haoussa et leur implantation près d'une boucle du Bandama se situent dans le vaste cadre de la zone de contact forêt-savane. Comme nous l'avons déjà montré, entre ces régions et au sein de chacune d'elles, des biens et des personnes ont circulé constamment au cours des siècles. Les Haoussa faisaient partie de ce milieu de transition. Ils avaient réussi à faire de Kano l'une des principales cités commerciales d'Afrique Noire. C'est à juste titre qu'elle a été surnommée récemment par un auteur « Black Bysantium » (1).

Les émigrants qui se sont installés à Marabadiasa faisaient partie, à l'origine, de communautés dont les traditions commerciales très anciennes étaient très élaborées, au même titre que celles de leurs concurrents les Mandé et les Malinké qui, comme eux, s'étaient spécialisés dans les échanges à longues distances, et avec lesquels ils étaient depuis longtemps en étroites relations. On peut donc supposer que Mory Touré, au cours de son long périple, entra en contact avec les Mandé « Dioula » dont les comptoirs jalonnaient son itinéraire, et s'informa des courants commerciaux existants.

Au moment de son installation au nord de Béoumi, la situation apparaissait ainsi : le trafic nord-sud, de la Méditerranée à la Côte Occidentale d'Afrique, suivait en Côte-d'Ivoire, deux axes principaux. Le premier passait par Odienné, Séguéla, Boron, (Konayri), le pays Gouro, la rive droite du Bandama. Il était contrôlé par des Malinké. Le second, à partir de Kong, suivait les deux rives de la Comoé et aboutissait à Assinié. Il était contrôlé par les Mandé. Ce trafic, pendant longtemps beaucoup moins développé qu'au Ghana, car les marchandises recherchées par les commerçants du Nord (noix de cola, or et marchandises européennes) étaient relativement plus rares, commençait à s'intensifier. A partir de 1860, les quelques comptoirs implantés par les Français le long de la Côte commençaient à se développer et à diffuser de plus grandes quantités d'objets de traite. Depuis le XVIII^e siècle, la région de Bouaké avait été tenue relativement à l'écart de ce grand circuit d'échanges. Elle présentait, il est vrai, peu d'intérêt pour les Mandé et les Malinké, sa partie forestière orientale exceptée, car les Baoulé,

(1) P. Nadel : « Black Bysantium », Oxf. Univ. Press.

mis à part les Ngan et les Ando de Mbahiakro (en relations suivies avec Kong), produisaient très peu de noix de cola, et utilisaient largement l'or et les marchandises européennes pour leur consommation personnelle. Ils n'offraient que des possibilités d'échanges très limitées aux Mandé et aux Malinké, qui eux-mêmes ne possédaient pas en quantités suffisantes ce que les premiers désiraient le plus : le sel, l'or et les armes à feu. Les relations commerciales entre les Baoulé et les Sénoufo n'étaient guère plus satisfaisantes car les deux peuples avaient des types d'économies très voisines. Les échanges de nourriture et d'instruments aratoires principalement, n'intéressaient en général que l'étroite zone de contact au nord de la ville de Bouaké. Cependant, certains Baoulé s'aventuraient quelquefois assez loin en pays Sénoufo, dans le but très particulier de s'y procurer, à des prix élevés, des Amoui (« fétiches »), qui avaient la réputation d'être très puissants (1).

La situation était cependant riche en perspectives pour qui savait en tirer parti. D'une part, les Haoussa de Marabadiasa s'étaient placés en bordure de deux régions relativement peuplées, riches en ressources naturelles, et dont les habitants Gouro et Baoulé étaient en contact permanent avec la mer ; d'autre part, ils pouvaient servir de relais entre les Malinké à l'ouest, et les Mandé à l'est, en même temps qu'ils avaient la possibilité de contrôler une partie du trafic sur le cours du Bandama. Pour jouer ce rôle d'intermédiaire, il fallait offrir aux partenaires, des biens dont ils avaient réellement besoin. Les commerçants de Marabadiasa se montrèrent très habiles. Pour les échanges avec les Baoulé, ils surent exploiter le fait que de nombreux villages du nord n'osaient plus envoyer des représentants à Tiassalé à cause du brigandage et étaient par conséquent prêts à accueillir favorablement de nouvelles offres de débouchés. Mory Touré et ses hommes leur présentèrent une monnaie d'échange particulièrement estimable : les captifs qu'ils se procuraient chaque jour en plus grand nombre en pays Sénoufo. Ils recevaient en échange de l'or, du sel, des cauris, des pagnes, des objets de pacotille et des armes à feu ou de la poudre, qu'ils troquaient avec leurs autres partenaires contre d'autres biens en réalisant chaque fois un bénéfice substantiel.

En inaugurant le commerce des esclaves, Marabadiasa, ouvrait une nouvelle ère d'échanges entre la région de Bouaké et les pays du nord. Ce commerce prit une intensité remarquable quelques années plus tard sous l'impulsion de Samori.

2 - Le passage de Samori en Côte-d'Ivoire (1891-1898)

Les péripéties de l'épopée de Samori se situent dans le prolongement direct de celles des grands conquérants musulmans qui, depuis le Moyen Age ont réussi à créer, par la force des armes, une succession de vastes États centralisés au sud de la boucle du Niger, entre celle-ci et les pays côtiers actuels : Royaumes ou Empires du Ghana, du Mali, Sonray, Soso, etc.

Samori est né au sud de Kankan en Haute-Guinée, dans le village de Manyabaladougou, situé sur le plateau de Konyan. Il était d'origine Malinké (2). Par son père, il faisait partie du Dyamu des Touré (clan) actuellement dispersé du bas Sénégal au Nigéria. Cette ascendance a dû lui être très précieuse, car elle lui a permis, sous prétexte de rapports plus ou moins mythiques de parenté, de créer des alliances avec tous les chefs Malinké ou Mandé de Côte-d'Ivoire, de Guinée et d'ailleurs. Grâce à eux, il a pu disposer très vite, non seulement d'un apport de troupes, mais aussi du vaste réseau commercial dont nous avons déjà parlé qui s'étendait du nord au sud et d'est en ouest, à travers l'Afrique Occidentale. Par sa mère, Samori se rattachait à un ensemble de population assez vaste, localisé au nord de la Guinée et au nord-est de la Côte-d'Ivoire, composé de descendants d'autochtones animistes qui, depuis des siècles, s'étaient métissés d'éléments Mandingue Musulmans. Ces derniers s'étaient peu à peu sédentarisés et avaient perdu en partie ou en totalité leurs croyances islamiques. Les parents de Samori n'étaient pas pratiquants, mais lui-même aurait suivi dans sa jeunesse les cours d'un marabout. Sans être un véritable lettré, il observa toute sa vie les préceptes de l'Islam assez strictement et prit très tôt le titre d'Almamy. Sa confession lui permit de rallier autour de lui de nombreux partisans qui voyaient dans ses guerres de conquête un moyen d'étendre l'influence de l'Islam sur le monde des infidèles. Son ambition,

son esprit d'organisation et d'initiative, sa valeur guerrière, se manifestèrent très tôt. Ils étaient à la hauteur de ses origines : il prétendait descendre en ligne directe paternelle, de Soundjata, le fondateur de l'empire du Mali. Il est certain que, dès le début, il s'efforça de lui ressembler jusqu'à tenter de reconstituer l'ancien Etat tombé en décadence au cours du XV^e siècle. Après avoir, en peu de temps, réussi à imposer son autorité sur tout le nord de la Guinée et avoir fait de Kankan sa capitale, il essaya d'étendre ses conquêtes vers le nord puis vers l'ouest. Il réussit rapidement à s'emparer d'un vaste territoire entre Kankan et le cours du Niger. Mais quand, après avoir traversé le fleuve, il voulut conquérir le Sénégal, les populations des pays qu'il avait envahis demandèrent aux Français de les protéger. Vaincu dans plusieurs engagements, Samori dut battre en retraite. Il fut peu à peu obligé de se retirer vers l'est, et à partir de 1888, chercha à étendre ses possessions dans cette direction pour compenser ses pertes à l'ouest. C'est ainsi qu'il fit pour la première fois son apparition dans le pays Sénoufo, vers 1890.

Dès sa venue, les chefs d'Odienné, de Boron, de Marabadiasa, de Kong qui appartenaient également au Dyamu des Touré et comme Samori étaient musulmans s'empressèrent de contracter avec lui une alliance étroite dont les Sénoufo animistes subirent les conséquences.

Les Sofa de Samori, très mobiles, car ils combattaient à cheval, disciplinés et bien armés, renforcés par des contingents fournis par Odienné, Marabadiasa et Kong, n'eurent pas grand mal à conquérir la partie méridionale du pays Sénoufo. Ils furent cependant mis en échec au nord par un chef Mandé nommé Tiéba Traoré qui s'était mis à la tête de nombreux Sénoufo et s'était enfermé dans Sikasso au Mali. C'est en vain que Samori tenta le siège de cette agglomération fortifiée. Il dut y renoncer et se rabattre vers le sud en direction de Korhogo, et du pays Baoulé. En 1893 il avait établi son quartier général à Dabakala en territoire Diamala et ses guerriers entrèrent en contact avec les Baoulé du nord.

Il ne tenta pas de s'emparer de la région de Bouaké. D'après la tradition orale de Marabadiasa, Mory Touré, fidèle à ses anciennes alliances, l'en aurait dissuadé.

Pourtant, il semble que d'autres motifs soient intervenus. D'abord, la région de Bouaké était occupée par une population nombreuse, mieux organisée sur le plan politique que les habitants du Diamala et du Tagouana, et disposant d'importantes réserves d'armes à feu. Ensuite la région, pendant au moins une grande partie de l'année, se prêtait très mal aux charges de cavalerie. La conquête du pays Baoulé s'avérait donc une entreprise assez hasardeuse, à un moment précis où Samori n'avait pas trop de toutes ses forces disponibles pour combattre ses nombreux ennemis, dont les principaux étaient les Français. Dans ces conditions et peut-être sur les conseils de Mory Touré, le conquérant Malinké jugea préférable de s'allier les Baoulé plutôt que de s'en faire des ennemis. Ceux-ci pouvaient, en tant qu'alliés, lui être utiles, car ils étaient de gros producteurs de denrées alimentaires et avaient des débouchés directs avec la Côte. Il avait l'espoir, ainsi, de se procurer des armes et munitions, à l'insu des Européens.

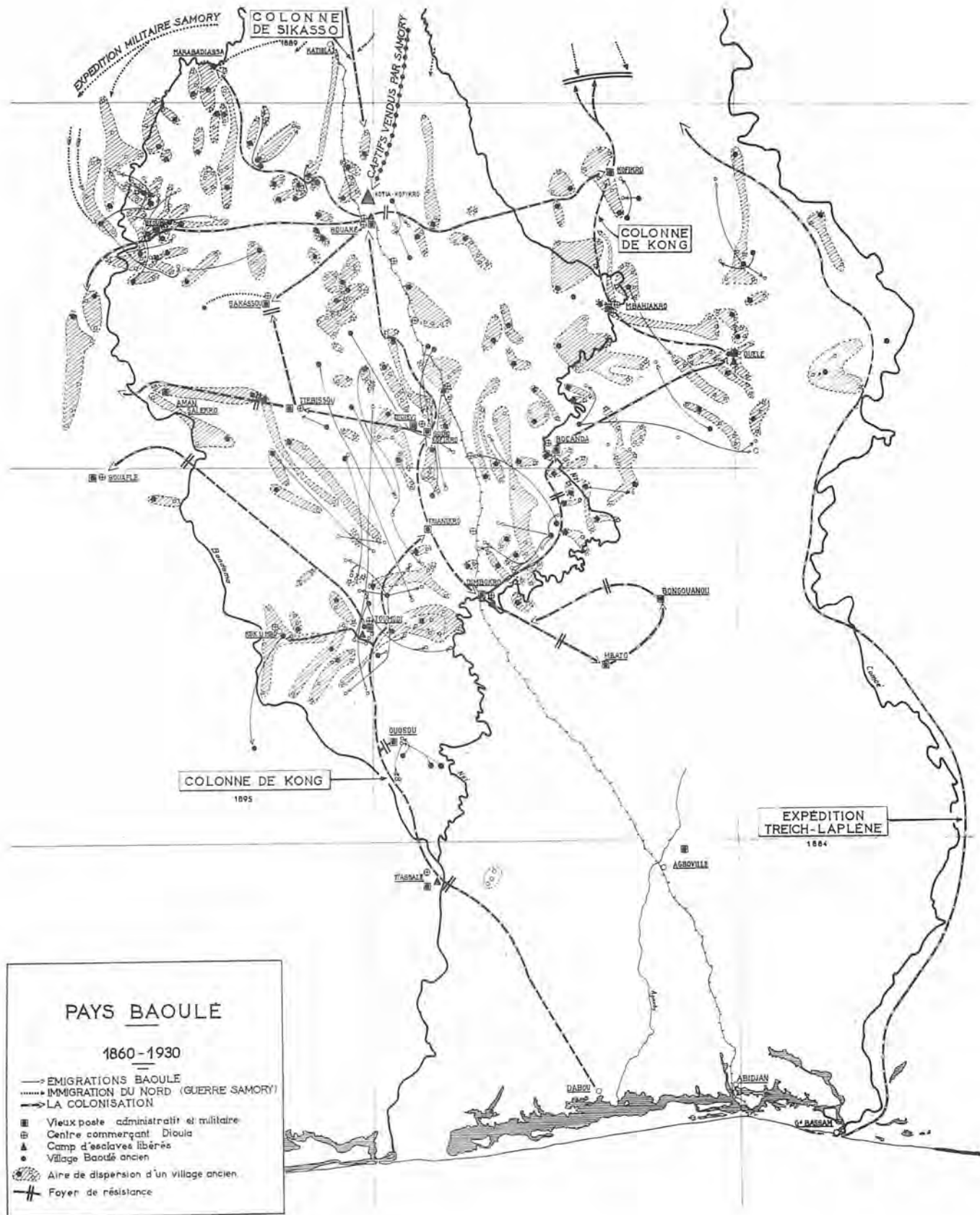
Il envoya donc des émissaires auprès de tous les chefs de la région de Bouaké, pour leur demander de lui rendre visite en vue de la conclusion d'un pacte.

Une importante délégation de Baoulé du Nord, conduite par le chef des Faafoué Gosan nommé Kouassi Gbéké, rencontra Samori près de Banfora. Ce dernier les couvrit de présents, et contracta avec eux une alliance étroite aux termes de laquelle les deux partis s'engageaient mutuellement à coexister pacifiquement et à échanger les biens dont ils pouvaient avoir besoin. Contre des produits alimentaires, de la poudre et des fusils de traite, que devraient fournir les Baoulé, les Malinké offriraient des captifs.

Dès son retour, la délégation s'empressa de répandre la nouvelle.

(1) C'est ainsi que des femmes du Canton Bro ont importé le « Do » ou excision, d'un village situé au nord de Katiola. De même, le masque Dié le plus réducteur de toute la région de Bocanda a été ramené par un Agba d'un village situé à quelques km à l'est de Korhogo.

(2) Y. Person : Cahiers d'Études Africaines n° 13.



EXPÉDITION MILITAIRE SAMORY
1880

COLONNE DE SIKASSO

CAPTIFS VENDUS PAR SAMORY

COLONNE DE KONG

COLONNE DE KONG
1895

EXPÉDITION TREICH-LAPLENE
1884

MARABADIASSA

KATIBO

ACTA-KOYIKRO

BOUARI

BARASSOU

BOUKRO

BRASSIASSO

OUALÉ

BOUASSI

AMAL-SALIKRO

TIERISSOU

BOUKRO

EMANASSO

BOUKRO

BONGOUANOU

HEATO

BOUKRO

BOUKRO

COLONNE DE KONG
1895

AGBOVILLE

TASSALI

DAHOU

ABIDJAN

G. BASSAN

Les Baoulé du Nord se montrèrent ravis des perspectives nouvelles de débouchés qui se présentaient à eux et qui leur permettraient enfin de prendre économiquement leur revanche sur ceux du Sud qui, jusqu'à présent, avaient toujours été privilégiés (présence de gisements aurifères et commerce avec Tiassalé).

Un grand marché fut créé à l'emplacement des abattoirs actuels de la ville de Bouaké, en territoire Faafoué. Il se nommait Kotia Koffikro. Une foule de plus en plus considérable de commerçants convergea vers lui. Sa renommée atteignit bientôt les confins du pays Baoulé et parvint même jusque chez les Agni de Bongouanou et du Ndénié (Abengourou). La traite des captifs tendit à éclipser l'ancien commerce de l'or et du sél.

Elle fut cependant d'assez courte durée, de 1893 à 1897, car elle fut interrompue par l'arrivée des Français qui encerclèrent Samori et le firent prisonnier à la frontière du Libéria. Mais au cours de cette période, les échanges à Kotia Koffikro atteignirent une intensité extraordinaire. Chaque jour, les Sofa amenaient enchaînés des centaines de captifs qu'ils vendaient au plus offrant.

Les premiers qui furent achetés par les Baoulé étaient des Tagouana, des Diamala, des Djimini. Le vaste territoire compris entre Ferkessedougou, Kong, Katiola, et Dabakala fut presque entièrement vidé de ses habitants par Samori et réduit à l'état de terre brûlée.

Puis après la prise de Korhogo, les Sofa amenèrent des Sénoufo du nord de la Côte-d'Ivoire. Les Mandé de Kong s'étant disputés avec leur allié au sujet du partage d'un butin, furent à leur tour attaqués par les Sofa. Leur ville succomba après quelques semaines de siège. Ses richesses, accumulées depuis des siècles par les commerçants, furent emportées par le vainqueur et une partie de sa population fut vendue aux Baoulé et aux Gouro.

Kong ne devait jamais retrouver par la suite son ancienne opulence. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'une bourgade de moyenne importance repliée sur elle-même.

Par la suite, un lieutenant de Samori ayant pris Bondoukou, des captifs Abron et Nzoko (anciens habitants de Bégo) furent à leur tour acheminés vers les frontières du Baoulé.

Enfin, juste avant sa capture, Samori occupa la région de Mankono et en particulier le pays des Ouan qui furent vendus ou se réfugièrent chez les Kodé de Béoumi.

L'attrait que les Baoulé ont éprouvé pour le commerce s'explique en partie par des raisons économiques, en partie par des raisons sociales. A cette époque, la fortune d'un homme dans la région de Bouaké se mesurait surtout au nombre de bras dont il pouvait disposer pour amasser des surplus dans le domaine de l'agriculture aussi bien que dans celui de l'artisanat.

Or, à tous les niveaux, depuis le début du XIX^e siècle, les chefs avaient de plus en plus de mal à obtenir des services de la part de ceux qui étaient placés sous leurs ordres.

Les trésors collectifs qu'ils géraient s'accroissaient donc très lentement. Par ailleurs, des irrégularités de plus en plus flagrantes s'étaient introduites au cours du temps dans le système Akan de dévolution des biens et des personnes au sein des groupes de parenté.

Les droits respectifs du Père et ceux de l'Oncle maternel sur la descendance étaient sans cesse remis en question et faisaient l'objet de conflits souvent violents.

Un homme n'était donc jamais sûr de pouvoir compter vraiment sur la force de travail représentée par ses enfants, ni de pouvoir récupérer ceux de ses sœurs. L'achat de captifs résolvait ces problèmes.

Il est difficile d'évaluer l'apport de population qu'à représenté pour la région de Bouaké cette immigration forcée de la fin du XIX^e siècle. Certains captifs, libérés par les Européens, sont retournés chez eux, d'autres ont été revendus par les Baoulé à leurs voisins Agni, Abé et Gouro.

De plus, ils ont été dispersés dans toute la zone de Bouaké. Enfin, ces déplacements de population ont eu pour effet, non comme ceux des époques précédentes, de provoquer la formation de nouveaux villages, mais de gonfler la taille de ceux qui existaient déjà.

Les principaux bénéficiaires du commerce des captifs ont été les habitants de la partie nord de la région de Bouaké, non seulement parce qu'ils étaient les mieux placés, mais aussi

parce qu'ils ont eu la possibilité d'obtenir les meilleurs cours. Certains captifs ont été cédés par Samori pour un prix dérisoire : une poule, un pagne, une charge d'ignames.

Ils ont été ensuite revendus aux clients du sud au double ou triple de leur valeur. C'est donc aux environs de Bouaké et sur toute la longueur de la zone limitrophe, entre les territoires Tagouana, Diamala et Baoulé que l'on peut s'attendre à trouver le plus grand pourcentage de descendants de captifs dans les villages actuels. Cependant, à défaut de vivre à proximité des lieux d'échanges, les habitants de certaines localités situées très au sud pouvaient acheter un grand nombre de captifs, quel que soit leur prix. Tel a dû être le cas, en particulier, des habitants des régions de Toumodi, de Dimbokro, de Bocanda et du Yaouré.

Dans certains villages du nord, la proportion des descendants directs des captifs représente plus de 20% de la population totale, et dans les localités qui servent de siège à la chefferie traditionnelle le taux dépasse souvent 30%.

Cette immigration constitue dans l'histoire du peuplement un événement qui surclasse certainement, sur le plan démographique, l'arrivée des Asabou au XVIII^e siècle.

3 - L'intervention française, la conquête et la pacification du Baoulé

(1885-1911)

Les premiers contacts des Baoulé avec les Français

Le littoral de la Côte-d'Ivoire, surnommé « Côte des Dents », ou « Côte des Mal gens » a été pendant très longtemps négligé par les Européens.

La barre, les récifs en défendaient l'accès. A l'ouest, des marécages et la forêt équatoriale se présentaient comme une façade infranchissable aux explorateurs. Les peuples côtiers avaient en outre acquis, à tort ou à raison, une sinistre réputation.

Quelques maigres établissements avaient été édifiés : Assinie, Grand Lahou, Sassandra, Fresco. Seul le premier, qui avait été inauguré sous Louis XIV, méritait réellement ce nom et il avait failli être abandonné plusieurs fois par les Français.

Les vaisseaux anglais, hollandais, français, se contentaient de mouiller au large de la côte, le temps nécessaire pour faire le plein des marchandises qu'ils étaient venus chercher et qui leur étaient livrées en pirogue. Ils débarquaient rarement des passagers. Le personnel européen des comptoirs se réduisait à quelques individus isolés, sans grandes ressources et que des épidémies décimaient périodiquement.

La première tentative d'implantation sérieuse des Français sur la Côte se situe entre 1840 et 1850, sur l'initiative de l'Amiral Bouet. Il restaura Assinie, fonda Grand Bassam et inaugura une politique d'expansion commerciale sur la bande lagunaire. Des traités d'exclusivité et de protection furent progressivement conclus avec tous les chefs des groupes ethniques riverains, et des expéditions militaires furent organisées pour réduire les récalcitrants. En agissant ainsi, les représentants de la France ne cherchaient pas encore à acquérir des territoires, mais à assurer des débouchés nouveaux pour l'écoulement des produits de son industrie.

Ceci explique que, pendant une vingtaine d'années, une Société commerciale, la « Maison Verdier » de La Rochelle, fut officiellement chargée de sauvegarder les intérêts français vis-à-vis des autres puissances européennes.

Elle s'était, dès 1845, solidement implantée à Bassam et à partir de là, avait créé une série de comptoirs en bordure des lagunes entre Assinie et Lahou. Elle possédait le monopole des échanges avec l'intérieur et devait le conserver près d'un quart de siècle. Au cours de l'année 1884-85, un commis de la Maison Verdier, nommé Treich-Laplène fut chargé par elle d'une mission de reconnaissance sur le cours de la Comoé. Il devait le remonter le plus haut possible vers le nord et traiter avec les populations qu'il rencontrerait sur sa route.

Le but de cette expédition n'était ni scientifique ni militaire. La Maison Verdier, en l'organisant, espérait en retirer un profit matériel direct et immédiat : il s'agissait de jalonner pour la première fois, l'un des principaux et des plus anciens itinéraires commerciaux de Côte-d'Ivoire.

Treich-Laplène, parti de Bassam avec une escorte de porteurs chargés de présents pour les chefs, réussit à remonter le cours

de la Comoé jusqu'à Kong, où il trouva Binger qui, au terme d'un long périple à travers le Mali et la Haute Volta, venait d'y parvenir.

Après avoir conclu un traité de protectorat avec les habitants de cette ville, les deux explorateurs décidèrent de regagner ensemble Bassam, tout en effectuant chacun de leur côté des reconnaissances au sein des populations établies de part et d'autre du fleuve. Mais, Treich-Laplène tomba gravement malade peu après son départ de Kong et dut regagner la côte au plus vite. Il mourut sur le bateau qui le rapatriait en France.

Binger continua donc seul son périple. Il traversa, entre autres, le pays des Baoulé Ando qu'il appelle « le royaume de l'Ano » et conclut un traité avec le chef des Ati-Mbré qui habitait le village de Famiengkro. Il reconnut également une partie de l'Ouelle et de la région de Daoukro.

C'est ainsi qu'en 1885, les Baoulé ont eu pour la première fois des contacts directs avec les Français. Auparavant, ils se contentaient de se procurer leurs marchandises auprès d'intermédiaires, spécialistes de la navigation et du passage de la barre les Brinian, Aladian, Kroumen, et autres lagunaires.

On doit à Binger le premier document écrit sur le peuplement de la région de Bouaké. Il ne concerne que la zone périphérique de l'est.

Les résultats de la mission de Binger et de Treich-Laplène suscitèrent un intérêt d'autant plus vif que la Conférence de Berlin, au cours de laquelle les grandes puissances européennes se partagèrent le continent africain, avait eu lieu la même année. La compétition pour l'acquisition de territoires était désormais ouverte. Le gouvernement français décida d'envoyer un corps expéditionnaire à Bassam et de procéder le plus rapidement possible à une exploration systématique de l'arrière-pays. Les premiers efforts d'expansion coloniale se portèrent d'abord à l'est de l'axe reconnu par Binger et Treich-Laplène, car il était urgent de fixer des limites aux Anglais qui, établis depuis plus de deux siècles au Ghana, n'étaient pas de leur côté restés inactifs.

Pendant ce temps, des civils, dans un but lucratif, cherchaient à pénétrer l'arrière-pays dans d'autres directions.

C'est ainsi qu'en 1891-92, deux anciens commis de la Maison Verdier, qui s'étaient établis à leur compte à Grand Lahou, décidèrent de prospecter le cours du Bandama. Ils avaient beaucoup entendu parler de l'existence d'une grande agglomération commerçante en amont et avaient décidé d'y fonder un comptoir et d'obtenir un contrat d'exclusivité avec ses habitants.

Ils remontèrent en pirogue le cours du Bandama jusqu'à Tiassalé et offrirent de nombreux présents au chef nommé Étian Koména afin d'obtenir l'autorisation de s'installer dans la ville. Ce dernier les reçut apparemment fort bien et leur accorda ce qu'ils demandaient.

Mais, il était inquiet du caractère de plus en plus interventionniste de l'expansion française et craignait que la présence chez lui, de commerçants européens ne lui attire des ennuis. Les promesses qu'il fit aux ex-employés de la Maison Verdier n'avaient pour but que de les attirer dans un guet-apens dont il espérait obtenir le maximum de profit.

Les deux Français revinrent à Grand Lahou et s'empressèrent de charger plusieurs pirogues de marchandises de traite et de matériel pour la fondation de leur futur comptoir.

Ils reprirent la même année le chemin de Tiassalé. A une dizaine de km en aval, à un endroit où le cours du fleuve est barré par une série de rapides, certains des piroguiers qui avaient été soudoyés par les Élomoué, firent un faux mouvement et retournèrent l'embarcation qui transportait les Européens. Ceux-ci durent gagner les rives à la nage. Les Élomoué les attendaient, cachés derrière des rochers et les tuèrent. Ils s'emparèrent ensuite de toutes les marchandises.

Des porteurs qui avaient réussi à échapper aux guerriers de Tiassalé, répandirent la nouvelle à Grand Lahou et celle-ci atteignit rapidement Bassam.

Le capitaine Marchand qui venait de débarquer avec un détachement de tirailleurs Sénégalais fut aussitôt chargé de mener à bien une expédition punitive.

Instruit par l'expérience précédente, il décida d'atteindre Tiassalé par voie de terre. Il arriva à Dabou à la tête d'une escorte armée au début de l'année 1893 ; à partir de là il remonta vers le nord. Pour éviter toute surprise, il négligeait les pistes et ouvrait

directement un passage à travers la forêt. Cette manière de procéder et son extrême endurance à la marche, lui ont valu le surnom de Kpaki-Bo (Celui-qui-coupe-la-forêt), donné par les Baoulé. Après avoir traversé les principaux villages Adioukrou, Abidji, Abidj'agni, qui jalonnent actuellement l'axe routier entre Dabou et Ndouci, Marchand se rapprocha du Bandama et atteignit Ahua. Les habitants de ce village se réjouirent en apprenant le but de son expédition, car ils entrevoyaient enfin la possibilité de se venger de leurs frères ennemis les Élomoué.

Les Ahua fournirent à Marchand des guides et une escorte armée, qui lui permirent d'échapper à une embuscade tendue par les habitants de Tiassalé et d'atteindre à Amoué la rive gauche du Bandama, juste en face de la ville.

Les Élomoué se croyaient encore en sécurité, car ils avaient pris soin de ne laisser aucune pirogue sur l'autre bord. Mais Marchand, donna l'ordre à ses tirailleurs de tirer une salve dans leur direction.

Une balle blessa une femme de Tiassalé et frappa de terreur le reste de la population, car les anciens fusils de traite n'avaient jusqu'alors qu'une portée très réduite. Étian Koména et toutes les personnes valides s'enfuirent dans la brousse.

Lorsque les fugitifs revinrent en agitant des feuilles de palmier pour demander la paix, Marchand les attendait. Ce dernier obligea Étian Koména à verser une lourde amende en or et à se soumettre à l'autorité française. Après avoir laissé sur place un détachement de tirailleurs, Marchand regagna Bassam. Il signala à ses supérieurs que, d'après les renseignements qu'il avait recueillis à Tiassalé, tout l'or en poudre qui s'échangeait sur la côte entre Bassam et Sassandra semblait provenir d'une région située au nord de la ville qu'il venait de conquérir. Il obtint une mission de reconnaissance au cours de l'année 1893-94.

De retour à Tiassalé, il en repartit aussitôt à la tête d'une escorte de tirailleurs et de porteurs chargés de présents. Suivant l'ancienne route des caravanes Baoulé, il traversa le Bandama à Mbrimbo et pénétra dans la savane. Il fonda un poste à Oussou, chez les Ngban du sud. Puis, remontant vers le nord, en suivant un itinéraire très capricieux qui lui permettait de traverser le plus grand nombre possible d'agglomérations et de mieux se rendre compte de la situation, il explora successivement les régions de Toumodi, de Didiévi, de Mbahiakro. Parvenu à la limite du territoire des Baoulé, aux environs de Dabakala, il apprit la présence de Samori dans le pays Sénoufo et la prise de Korhogo. Ceci le décida à revenir rapidement à Bassam, non sans reconnaître tout le nord de la région de Bouaké, d'est en ouest, franchir le Bandama aux environs de Béouni, traverser le pays des Gouro, des Yaouré, des Mâmini et des Souamélé, avant de rejoindre Tiassalé et la côte.

Ce long périple s'effectua sans incident, les Baoulé n'ayant pas réagi à l'annonce de la prise de Tiassalé. Ils étaient trop occupés à commercer avec le nord pour se lancer dans des expéditions guerrières au sud. De plus, le capitaine Marchand avait acquis une réputation d'intrépidité, qui le précédait partout où il allait et inspirait la crainte. Habile, il se présentait le plus souvent comme un étranger respectueux des usages locaux et désireux de contracter des alliances. Il distribuait des présents à tous les chefs des villages où il faisait étape.

Ceci explique que les premiers contacts directs des Baoulé avec les Français aient eu, sauf dans le cas particulier de Tiassalé, un caractère pacifique.

La conquête et la pacification du Baoulé

Lorsque les autorités de Grand-Bassam apprirent, grâce à Marchand, la présence de Samori dans le pays Sénoufo, elles décidèrent aussitôt d'envoyer un corps expéditionnaire. Le colonel Monteil fut chargé de commander la colonne « de Kong » ainsi nommée, car son principal objectif était d'empêcher le conquérant Malinké de s'emparer de cette ville, qui s'était placée sous le protectorat Français à la suite de la visite de Binger.

L'itinéraire suivi fut celui qui avait déjà été tracé par Marchand à travers le Baoulé. Mais Monteil fut moins heureux que son prédécesseur. Dès son apparition dans la savane au sud de Toumodi, sa troupe fut prise à partie par des guerriers Ngban qui lui tendirent une série d'embuscades.

Monteil dut user de fortes représailles et prendre d'assaut plusieurs villages dont Ahiremou et Moronou. Il perdit un offi-

cier et plusieurs tirailleurs au cours de ces premiers engagements. Par la suite, il rencontra partout un accueil méfiant ou hostile.

A son approche, les Baoulé désertaient leurs villages et souvent, des guerriers embusqués saluaient son passage de quelques salves avant de disparaître.

Il perdit ainsi un temps considérable, des hommes et du matériel pendant la traversée du Baoulé.

Lorsqu'il arriva à Dabakala, Kong venait de succomber.

Monteil se trouvait aux environs de Dabakala lorsqu'il apprit l'approche des Sofa. Sa troupe s'était amenuisée et affaiblie en traversant la région de Bouaké. Elle n'était pas de taille à triompher; il la porta néanmoins au devant de Samori.

Un violent combat eut lieu au cours duquel Monteil perdit une grande partie de ses hommes, non sans avoir infligé de lourds dommages à son adversaire. Il dut, à contrecœur se replier et se retrancher à Koffikro (ou Koffidougou) en territoire Soundo, au nord-ouest de Mbahiakro. Il attendit en vain des renforts pour pouvoir reprendre l'offensive.

Mais Samori, encerclé au nord, avait cherché à s'enfuir à travers le pays de Gouro; ceux-ci lui avaient barré la route et avaient décimé ses troupes et finalement, il se rendit aux Français.

Après sa reddition, le capitaine Benoit qui commandait un corps de troupe et qui s'était illustré à la prise de Sikasso, établit une liaison avec la colonne de Kong. Il décida ensuite de s'installer à proximité de l'ancien marché d'esclave de Kotia Koffikro, entre celui-ci et le village du chef des Faafoué Gosan, nommé Gbékékro. (Gbékékro a donné son nom à la ville de Bouaké : Gbéké, Béké, Bouéké, Bouaké).

Dès son arrivée, le capitaine Benoit envoya des soldats dans toutes les localités des environs pour ordonner à la population de libérer les esclaves. La nouvelle se répandit rapidement. Elle mécontenta profondément les Baoulé, sans pour autant atteindre complètement l'objectif désiré. En effet, les esclaves étaient rarement maltraités par leurs maîtres; leurs conditions d'existence étaient sensiblement les mêmes que celles des hommes libres. La seule différence était qu'ils ne pouvaient rien acquérir par eux-mêmes, bien que cette règle ait souffert en pratique de nombreuses exceptions. Tous les surplus amassés et vendus, qui étaient le fruit de leur travail, appartenaient à leur maître. Mais ils ne souffraient pas trop de cet état de dépendance économique, car, par ailleurs, ils ne manquaient de rien sur le plan de la subsistance. Ils avaient le droit de cultiver un champ pour leur nourriture personnelle et celle de leur famille. Enfin, un grand nombre d'entre eux entretenait des relations avec des femmes Baoulé dans la cour de leurs maîtres. Des liaisons de ce genre étaient non seulement bien vues dans certains cas par les Baoulé, mais même favorisées. Des enfants étaient nés de ces unions. Ils contribuaient à attacher les captifs à la région de Bouaké par des liens solides, et ceci d'autant plus facilement que leur pays d'origine dévasté par Samori ne présentait plus guère d'attrait pour eux. Il semble que peu d'esclaves se soient enfuis des villages Baoulé pour venir se placer sous la protection des troupes françaises.

En attendant de les réintégrer dans leur pays d'origine, le capitaine Benoit en retint une partie à Bouaké, à côté du camp retranché qu'il construisait et envoya les autres sous escorte à Toumodi.

Telle est l'origine des quartiers « Liberté » que l'on trouve actuellement dans ces deux villes.

Aux captifs affranchis sont venus s'agglomérer quelques réfugiés des contrées ravagées par Samori.

Cette concentration d'éléments divers autour des postes français posa des problèmes d'approvisionnement aux militaires. Le capitaine Benoit réquisitionna les habitants des villages environnants. En plus de prestations en produits alimentaires, il exigeait des chefs qu'ils lui fournissent des porteurs, des messagers, des manœuvres, pour participer aux travaux d'aménagement de son camp.

L'opposition des Baoulé, d'abord larvée, marquée par des réactions de fuite, se manifesta de plus en plus ouvertement. Elle atteignit son point de rupture et dégénéra en révolte armée lorsque le capitaine Benoit demanda aux chefs de lui donner des hommes pour construire des habitations aux captifs et aux réfugiés.

Le premier mouvement d'insurrection éclata en 1900-1901 parmi les Faafoué qui, étant placés à proximité du poste de Bouaké, avaient particulièrement à se plaindre des corvées et réquisitions.

Un jour, le capitaine Benoit, en tournée à Gbékékro, voulut intimider le chef Gosan nommé Kouassi Blé (frère de Gbéké). Il tira un coup de revolver; la balle atteignit accidentellement un notable. Le soir même, après le départ du capitaine, les tamtams parlaient à tous les membres du Mé Faafoué à la révolte. Les chefs des Ndranoua, Pépréssou, Ahari, Soundo et Fari, envoyèrent des contingents de guerriers et les troupes Baoulé se lancèrent à l'assaut du Camp Militaire de Bouaké. Elles ne parvinrent pas à s'en emparer et furent repoussées avec de lourdes pertes. Le capitaine Benoit, incendia le village de Gbékékro, usa de représailles et emmena des otages parmi lesquels la propre sœur du chef Gosan nommée Koua Mounké. Celle-ci parvint cependant à s'enfuir rapidement en soudoyant un de ses gardes Sénégalais. Elle prêcha partout la révolte et la guerre reprit sous la forme d'embuscades périodiques. Cependant, au bout d'une année, le capitaine Benoit ayant pris des mesures de plus en plus draconiennes, les Faafoué se lassèrent et demandèrent la paix. Ils l'obtinrent moyennant de durs sacrifices, tel que le paiement d'un lourd tribut en or et la livraison de nombreux otages.

Le fait que les autres tribus Baoulé ne soient pas intervenues aux côtés des Faafoué montre à quel degré de décadence, l'autorité politique était parvenue.

Jusqu'en 1911, les Français eurent à vaincre les nombreux soulèvements des tribus Baoulé. Mais il n'y eut jamais un mouvement général, un chef unique et une organisation capable de coordonner l'ensemble.

Au début de l'année 1901, les Français n'avaient fondé encore dans la région de Bouaké que quelques postes-relais dotés chacun d'une garnison : Tiassalé, Oussou, Toumodi, Trianikro, Ngodio Koffikro, Bouaké et Koffidougou, qui jalonnaient l'itinéraire de Marchand. Mais à partir de cette date, les petits détachements de tirailleurs sous la conduite d'officiers ou de sous-officiers français, se mirent à prospecter les environs en s'éloignant de plus en plus de ces points fixes.

Tout en soumettant de gré ou de force les villages rencontrés, ils constituèrent bientôt un réseau serré de postes administratifs et militaires, quadrillant et contrôlant tout le pays Baoulé.

En 1901, le lieutenant Carpentier, parti de Bouaké, soumit les Soundo et toutes les tribus Ando et Abé, localisées entre le Nzi et la Comoé. Il fonda successivement les postes de Mbahiakro et d'Ouellé. Au cours de la même année, deux autres détachements, partis également de Bouaké, parvenaient sur les rives du Bandama et soumettaient les Bro, puis les Goli, les Satikra, et les Kodé. Les Français s'implantèrent alors à Béoumi, à Botro et à Marabadiasa. Plus au sud, un officier et une poignée de tirailleurs, qui faisaient partie de la garnison de Ngodio Koffikro (Didiévi), traversèrent les territoires des Aïtou et des Nanafoué. Ils fondèrent le poste d'Aman Salékro pour surveiller le chef de ce dernier groupe qui paraissait peu sûr.

C'est en 1901 que se situe la révolte des Ouarébo. Elle eut pour origine les faits suivants : Une femme du village d'Anoufouébonou vint dénoncer au commandant de Bouaké le chef des Ouarébo nommé Kouamé Dié. D'après elle, il se serait rendu coupable de nombreux sacrifices humains, pour rendre un culte à son génie personnel. En réalité, elle assouvissait une querelle vieille de deux siècles entre Alankira et Asabou. Anoufouébonou était le siège de la chefferie des Dankira, qui avaient dû se soumettre à la Reine Akoua Boni. En poussant les Français à intervenir, la plaignante espérait abaisser l'autorité du chef des Asabou.

Le commandant se rendit lui-même à Sakassou avec des soldats armés et menaça Kouamé Dié. Ce dernier le prit très mal et la dispute s'envenima. Comme la foule qui l'entourait devenait très menaçante, le commandant ordonna à ses tirailleurs de tirer en l'air. Mais ils firent feu sur l'entourage du chef et ce dernier fut tué.

Toute la population du Ouarébo se souleva alors, sur les instigations du fils du défunt. Son premier acte de vengeance fut de tuer la femme qui avait été la cause de cet incident. Puis, pendant plusieurs années, les Ouarébo menèrent une guerre d'embuscade qui coûta la vie à de nombreux tirailleurs. De leur côté, les Français, incendièrent les villages rebelles, exécu-

tèrent ou déportèrent les hommes qui étaient pris les armes à la main.

En 1902, deux révoltes éclatèrent simultanément à l'ouest et au sud chez les Ngban et les Nanafoué. Le motif invoqué fut la perception de l'impôt de capitation.

Les garnisons de Oussou et de Ngodio Koffikro intervinrent chacune de leur côté, mais débordées, elles durent demander des renforts. Akafou, le chef des Ngban fut tué ainsi que le chef d'Amanzi qui avait été fait prisonnier; de nombreux autres notables furent déportés ou gardés comme otages. Les Français subirent de lourdes pertes et durent abandonner le poste d'Aman Salékro. Ils fondèrent en retrait Tiébissou pour mieux protéger leurs alliés les Aïtou, pris à partie par les Nanafoué.

En 1904, une colonne partie de Toumodi, tenta de pénétrer à travers le pays des Akoué, dont le chef était Kouassingo. Elle fut d'abord bien accueillie. Mais, lorsqu'après avoir franchi le Bandama elle voulut s'emparer du Yaouré, elle se heurta à une vive résistance de la part des habitants de ces collines où se trouvaient des gisements aurifères, puis plus loin vers l'ouest de la part des Gouro. Il fallut près de trois ans pour venir à bout de l'opposition et pouvoir installer un poste fixe à Bouaflé.

À l'est de Toumodi, les Agba qui reprochaient aux Nanafoué du sud d'avoir bien accueilli les Français, incendièrent le poste et le village de Trianikro.

Une expédition punitive fut organisée et au cours de la campagne, tout le pays Agba tomba sous la domination française; deux nouveaux postes furent créés : Dimbokro et Bocanda (1905-1906).

Deux ans plus tard, la perception de l'impôt et le recrutement d'hommes de corvées suscitérent une nouvelle flambée de révoltes suivies de répressions, en particulier chez les Kodé de Béoumi, les Ayaou à l'ouest du Bandama et les Abé du sud (entre Agbovillé et Tiassalé).

Enfin, en 1909 et 1910, les Akoué et les Agba se soulevèrent sur les conseils de prêtres inspirés. Le chef des premiers, Kouassi Ngo, chercha en vain à s'interposer entre ses sujets et les Français. Les Akoué prirent d'assaut le petit poste relais de Bonzi. Une véritable campagne dut être menée par les Français et ils enlevèrent un à un tous les villages qui servaient de foyers de résistance.

Quant aux Agba, un féticheur originaire de Dila prétendit posséder un charme protecteur qui rendait les hommes invulnérables. « Celui qui s'en rendait acquéreur n'avait plus qu'à crier 'Abo Nzué' au moment où son ennemi lui tirait dessus et le projectile se transformait en eau ». Les Agba, munis de ce talisman, malmenèrent quelques gardes venus percevoir l'impôt et montèrent à l'attaque du poste de Bocanda. À la première décharge des tirailleurs, beaucoup d'entre eux furent tués. Ceux qui en échappèrent, se cachèrent en brousse, puis firent la paix.

À partir de la fin de l'année 1910, la population comprenant que toute tentative de révolte armée était condamnée à un échec, se résigna à accepter, au moins en apparence, la loi du vainqueur. La situation était telle que les militaires qui, pendant 20 ans, avaient eu des pouvoirs étendus, allaient désormais les céder à des administrateurs civils et rester dans l'ombre.

4 - L'administration civile

Dès leur entrée en fonction, les administrateurs ont eu pour mission principale de mettre en valeur le territoire qui venait d'être pacifié. Leur tâche devait d'accomplir dans l'optique de la métropole : il fallait que la région de Bouaké fournisse à la France le plus possible des matières premières dont elle avait besoin et qu'elle lui offre en contrepartie des débouchés pour les produits transformés par son industrie. Afin d'atteindre ce double objectif, il était nécessaire de développer à la fois le volume de la production locale et de faire entrer la population dans l'économie monétaire.

Pour pouvoir s'acquitter de la tâche qui lui avait été prescrite, l'administration coloniale dut prendre une série de mesures qui ont surtout été ressenties par la population sous leur aspect négatif (contraintes) : recours à des réquisitions de main-d'œuvre, recouvrement d'un impôt par tête et de taxes diverses, imposition de nouvelles cultures. Elle dut également trouver rapidement des cadres capables de servir efficacement d'intermédiaires entre elle et la population, et veiller à l'exécution de ses directives.

Les différentes mesures prises par l'administration au cours de la première phase de la colonisation ont eu, à des degrés divers, une incidence directe ou indirecte sur les mouvements et la répartition de la population à l'intérieur de la zone de Bouaké.

L'exploitation directe des ressources naturelles : Kokumbo

Les premiers Français qui avaient pénétré dans la région de Bouaké avaient en général brossé un tableau très optimiste de ses ressources naturelles. En particulier Marchand, dans ses carnets de route, la décrit comme un véritable Eldorado.

Sur la foi de ces déclarations et sur la demande des administrateurs, des entreprises privées européennes se mirent très tôt à exploiter les filons aurifères de Toumodi et de Oumé. Vers 1911 celles qui s'étaient implantées à Kokumbo firent appel à une main-d'œuvre importante. Des Baoulé, originaires de nombreux villages du Nord, et même des étrangers accoururent. En même temps les Européens créèrent un marché pour l'approvisionnement en vivres et il ne manqua pas d'attirer des familles de marchands Dioula qui se fixèrent à proximité. Kokumbo se développa ainsi sous la forme d'une importante agglomération ouvrière, mais sa croissance fut très vite interrompue, l'exploitation industrielle de l'or s'avérant peu rémunératrice. Vers 1925 la Société des Mines du Bandama se trouva en difficulté et la plus grande partie des ouvriers furent licenciés. Seules subsistèrent de petites entreprises artisanales européennes (1). À cette époque une grande partie de la population de Kokumbo émigra. Certains rejoignirent leurs villages d'origine aux environs de Bouaké, mais une fraction importante préféra s'installer à côté d'Oumé, où venaient d'être découverts de nouveaux gisements aurifères. Ces émigrants fondèrent le village d'Hire Baoulé (2).

La recherche des intermédiaires :

La fondation des Commis Kro et de foyers d'implantation Dioula

L'or est la seule ressource naturelle de la région de Bouaké qui ait fait l'objet d'une tentative d'exploitation directe par les Européens à cette époque. Dans le sud de la Côte-d'Ivoire, à partir de 1920, de grandes entreprises commerciales, telles que la Maison Verdier, et des colons isolés commencèrent à défricher de vastes fractions de forêts pour créer des plantations de palmiers, de café et de cacao.

Mais aucun Européen ne s'aventura dans la région de Bouaké pour s'y consacrer à des activités agricoles. Le fait que les conditions naturelles semblaient beaucoup moins favorables aux cultures d'exportation que celles de la zone forestière, l'éloignement de la côte, ont été sans doute responsables du faible pouvoir d'attraction que la région de Bouaké a exercé à cette époque sur les colons européens. Les administrateurs s'appuyèrent donc sur la population locale pour la mise en valeur de leur circonscription et la production des denrées intéressant la métropole.

Or les Baoulé, traumatisés par les opérations militaires qui avaient marqué les étapes de la conquête de leur pays, évitaient le plus possible les contacts avec l'administration. Il était très difficile de s'approvisionner chez eux. Ils ne livraient des produits alimentaires que sous la contrainte et se montraient assez peu perméables à l'appât d'un gain monétaire. Pour communiquer avec eux, faire exécuter les ordres, diffuser les marchandises européennes qui - à partir de 1913 commençaient à affluer grâce à la mise en service de la voie ferrée, collecter les produits agricoles de traite, développer les voies de communication, l'administration dut avoir recours à des intermédiaires : les chefs et représentants issus de la population et les commerçants Dioula.

L'élaboration du modèle d'organisation territoriale, le découpage des circonscriptions administratives prirent plusieurs années. Après de nombreux tâtonnements et modifications, la nouvelle structure prit son aspect définitif vers 1920.

(1) La dernière existait encore en 1959.

(2) Les habitants d'Hire Baoulé ont abandonné l'extraction de l'or pour s'adonner à l'agriculture de plantation.

Le pays Baoulé fut divisé en cercles, comprenant chacun un certain nombre de subdivisions. Chacune de celles-ci était sous le contrôle et la responsabilité d'un administrateur qui disposait en permanence d'un certain nombre d'agents d'exécution : commis aux écritures, interprètes, gardes et représentants. Tous résidaient au chef-lieu de ces circonscriptions. L'organisation administrative à ce niveau a eu pour effet de développer considérablement les anciens postes militaires. A côté des quartiers fondés par les réfugiés et captifs libérés, les tirailleurs et commerçants, il s'en édifiait de nouveaux : quartiers des commis ou Commiskro, puis quartiers des représentants. Ces derniers étaient des Baoulé chargés de représenter les groupes territoriaux traditionnels dont ils faisaient partie. En fait, ils représentaient l'administration beaucoup plus que leur administrés car ils étaient choisis en général d'une façon arbitraire. Leur rôle n'était pas de défendre les intérêts de la population, mais de transmettre les ordres des Commandants et de veiller à leur exécution. Pour pouvoir s'acquitter de cette fonction, ils étaient obligés de résider en permanence au chef-lieu avec leur famille. Dans une certaine mesure, ils servaient aussi d'otages et d'agents de liaison.

Chaque subdivision était divisée en un certain nombre de cantons, qui eux-mêmes comprenaient un nombre variable de tribus, de groupes, de villages. Le découpage administratif à ce niveau, correspondait à un compromis entre les unités territoriales traditionnelles, et des exigences d'ordre géographique (1)...

Le choix des cadres qui devaient être placés à la tête de ces circonscriptions posa des problèmes difficiles à résoudre et souleva des controverses. Certains administrateurs pensaient qu'il fallait éliminer l'ancienne hiérarchie traditionnelle, qu'ils regardaient comme un élément de résistance à l'influence européenne, et s'appuyer sur des hommes nouveaux dont l'autorité dépendrait entièrement d'eux et qui, par conséquent, se montreraient des agents plus dociles. D'autres, au contraire, soutenaient qu'il fallait se servir des anciennes structures et s'attirer les bonnes grâces des chefs légitimes, dont l'influence morale serait un excellent instrument de contrôle sur la population, entre les mains de l'administration. L'un et l'autre de ces principes contradictoires furent appliqués tour à tour ou simultanément comme critères du choix des cadres ruraux. On ne peut dire lequel dans la pratique donna les résultats les plus satisfaisants, car tous les chefs qui ont été reconnus comme tels par l'administration ont eu du mal à s'acquitter de leur fonction. Placés entre le marteau et l'enclume, ils ont eu tendance à obéir aux ordres de l'administration par crainte des sanctions. Mais, ils ont perdu tout prestige vis-à-vis de la population et par conséquent ils ont eu du mal à se faire obéir et respecter. Sur le plan administratif, les chefs étaient purement et simplement assimilés à des agents subalternes. Ils n'exerçaient pas leur commandement par héritage ou par la volonté populaire (élection) même lorsqu'ils étaient des chefs légitimes, mais par autorisation et mandat de l'administration, qui pouvait les révoquer comme elle l'entendait. Elle leur demandait principalement :

- de mettre au service du commandant leur connaissance des coutumes du pays,
- de servir d'agent de liaison, d'assurer le contrôle et l'exécution de ses directives, et d'en rendre compte,
- d'établir les registres d'état civil et de tenir à jour les cahiers de recensement.
- de rassembler des hommes pour le recrutement militaire et les corvées,
- de rendre la justice et d'assumer le maintien de l'ordre
- de surveiller le recouvrement des impôts et d'en assurer la répartition.

En définitive les chefs ont eu, sous couvert de l'administration coloniale, une autorité et des prérogatives qu'ils n'auraient jamais eues dans la structure politique traditionnelle. Certains ont profité de l'appui qu'ils étaient censés avoir de la part des commandants pour en retirer un profit personnel. Les villages où ils résidaient sont devenus des foyers de convergence d'un va et vient constant et important de personnes des deux sexes originaires des localités faisant partie de leurs circonscriptions. Elles s'y rendaient sur convocation pour passer en jugement, pour effectuer des prestations en nature, en espèces et en services. De plus, en général sur l'initiative de

l'administration, un grand nombre de chefs-lieux de cantons ont été dotés d'un marché hebdomadaire. Ceux-ci contribuaient à l'animation périodique de ces centres fréquentés à la fin par la population rurale et par les commerçants Dioula.

C'est entre 1910 et 1920 que se situe la création de la plupart des marchés actuels de la région de Bouaké. Ceux qui existaient avant la colonisation étaient très peu nombreux : Tiassalé, Mlanganbo, Marabadiasa et Kotiakofikro près de Bouaké. Ils avaient tous été créés en zone marginale entre groupes ethniques, et certains comme Kotiakofikro, Marabadiasa, avaient dû leur fondation à des circonstances particulières.

En dehors des grands courants commerciaux qui ont été décrits :

Nord-sud : vers Tiassalé et les régions aurifères,

Sud-nord : commerce des esclaves,

les échanges intéressaient surtout des produits alimentaires ou artisanaux. Ils se faisaient de proche en proche, entre villages voisins. En créant un réseau important de marchés, les administrateurs ont espéré résoudre le problème de l'approvisionnement des villes — simplifier la collecte des produits d'exportation — assurer une large distribution des marchandises européennes et accélérer l'entrée des Baoulé dans le circuit monétaire.

Mais leurs espoirs, pendant longtemps, ont été en grande partie déçus. Car par suite de la crainte qu'ils inspiraient à la population, il fallut user au début de contraintes pour forcer les habitants des villages à se rendre régulièrement au marché. Ces derniers ont été obligés de présenter les produits agricoles que l'administration leur demandait de fournir (coton, latex, palmiste). Ce n'est que petit à petit qu'ils ont pris l'habitude de s'y rendre régulièrement, mais la masse monétaire mise en circulation resta infime, la plupart des marchandises étant directement échangées, sans l'intermédiaire de la monnaie.

Devant les réticences de la population, qui pendant longtemps a hésité à se déplacer pour offrir elle-même les produits de son agriculture ou de son artisanat et acheter des articles européens, les administrateurs ont pris l'habitude d'avoir recours aux bons offices des Dioula (2).

Ces derniers, habiles commerçants, protégés et favorisés par l'administration à laquelle ils se sont rapidement rendus indispensables, étaient originaires, pour la plupart, du nord de la Côte-d'Ivoire (Mandé Malinké) ou de pays situés entre celle-ci et la boucle du Niger (nombreux Maliens et Voltaïques). Ils se chargeaient d'écouler en les colportant de village en village, les articles européens et ramenaient en échange des produits agricoles.

L'afflux de ces immigrants devint important lorsque le chemin de fer Abidjan-Niger fut terminé, le pays Baoulé devenant pour les commerçants la principale voie de passage vers la côte.

Ceux qui se fixèrent dans la région choisirent de préférence comme lieux de résidence les postes administratifs. Certains se sont également fixés en zone rurale, mais dans les postes clés dotés de marchés.

La recherche par l'administration d'intermédiaires, au cours de la première phase de la période coloniale, a donc eu pour effet principal de favoriser la croissance des agglomérations à caractère urbain ou semi-urbain. La concentration d'une forte population dans quelques centres, principalement à Bouaké et à Dimbokro constitue le phénomène le plus marquant de cette période par rapport aux précédentes, surtout parce qu'au moins au début, celle-ci resta presque complètement étrangère au milieu rural qui l'entourait.

Un autre événement, qu'il convient de souligner, est l'intense va-et-vient d'étrangers qui, parti de ces centres, s'est établi entre eux et le monde rural. Il semble que, dès 1920, il n'y ait pas un village qui ne reçoive la visite périodique de nombreux colporteurs Dioula.

A partir de 1920, les Dioula ont acquis le monopole du commerce, au détriment des Baoulé.

(1) Voir : « L'organisation territoriale et la structure politique ».

(2) Dioula signifie ici commerçant. Ce terme n'implique nullement l'appartenance à un groupe ethnique déterminé.

L'autorité donnée par l'administration aux chefs de canton a également contribué à créer un intense mouvement de personnes vers certains villages, en contact étroit avec la ville et que rien jusqu'alors ne prédisposait à jouer le rôle de centres d'attraction (chefs-lieux de canton et de tribu).

La politique administrative de fixation et de concentration de la population rurale.

Au cours de la période précédente, la population de la région de Bouaké avait compris peu à peu que toute tentative de rébellion armée contre les Français était vouée à l'échec. Mais elle trouva un autre moyen de manifester ses capacités de résistance, en pratiquant la tactique du vide, qui s'avéra très efficace. De nombreux villages furent abandonnés ou occupés sporadiquement par leurs habitants, prêts à prendre la fuite à la moindre alerte (dès que l'approche du commandant ou de l'un de ses agents était signalée). La population rurale se dispersa dans des campements, des hameaux de culture de taille réduite, dont l'emplacement changeait presque chaque année.

Cette tactique lui a permis d'échapper en grande partie aux repréailles, corvées, réquisitions. A partir de 1910 les administrateurs, constatant qu'il leur était extrêmement difficile de contrôler efficacement et de recenser pour le recouvrement de l'impôt une population aussi flottante et aussi dispersée, résolurent de prendre des mesures pour la stabiliser et la concentrer.

Tous les villages reconnus comme tels furent recensés, et leurs habitants ne purent se déplacer sans autorisation, sous peine de sanctions.

De plus, l'administrateur procéda à une concentration de l'habitat. Bien que les Baoulé aient construit intentionnellement leurs maisons à l'écart des pistes, il obligea souvent plusieurs villages ou campements de dimensions réduites à se regrouper en une seule agglomération, de préférence accessible par la route.

Ces différentes interventions ne se sont pas exercées partout avec la même rigueur. Les directives émanant de l'autorité supérieure ont été exécutées avec plus ou moins de diligence par les chefs de subdivision. Certains ont jugé utile de concentrer l'habitat non seulement dans un but immédiat de facilité d'administration, mais aussi dans la perspective de l'aménagement éventuel de collectivités rurales, qui ne peuvent se concevoir que si leur taille le permet. D'autres se sont contentés d'obliger la population de leur circonscription à adopter un lieu de résidence fixe où l'on puisse la contacter.

Les impôts.

Pendant la pacification, l'impôt avait pris l'aspect d'un tribut en or et en nature imposé aux chefs qui se soumettaient aux Français. A partir de 1901, il prit une forme plus officielle : un décret créa un impôt de capitation exigé de toute personne âgée de plus de 17 ans. Malgré son impopularité, les abus et injustices auxquels donna lieu son recouvrement, il fut maintenu pendant toute la période coloniale.

Jusqu'en 1925, par suite du faible volume de monnaie européenne en circulation dans le monde rural, cette contribution pouvait être acquittée par un équivalent en or ou en marchandises. A cet impôt s'ajoutaient dès 1908 différentes amendes et taxes.

Les corvées et réquisitions de main-d'œuvre.

Chaque fois que les administrateurs avaient besoin de main-d'œuvre pour une réalisation : création et entretien des pistes, aménagement urbain, ils faisaient appel à la population rurale et demandaient aux chefs, par l'intermédiaire des représentants, de leur fournir des contingents d'hommes. Les premières corvées imposées ont été celles du portage des marchandises et de la transmission du courrier. Les villages les plus sévèrement touchés étaient situés à proximité des postes adminis-

tratifs et le long des principales pistes (villages-relais). La création de la voie ferrée a considérablement allégé le poids de ces corvées. Mais sa construction n'a pu être réalisée que par le travail forcé : la population entière de tous les villages situés de part et d'autres de son tracé a participé aux travaux, qui ont duré deux ans, entre Agboville et Bouaké.

Mais la corvée la plus impopulaire fut celle instaurée par les administrateurs, sur la demande des particuliers français. A partir de 1920, de nombreuses entreprises s'étaient installées en Basse-Côte et avaient entrepris la mise en valeur de cette zone (1). Ne trouvant pas sur place la main-d'œuvre nécessaire, ces particuliers se la procuraient à bon marché par l'entremise des administrateurs. La grande majorité des hommes ont été recrutés de force pour travailler, au moins une fois, en Basse-Côte. Le voyage s'effectuait à pieds jusqu'au lieu de destination (plus de 300 km dans certains cas). Les Baoulé gardent un souvenir très aigu des déplacements obligatoires et de la situation de salariés qui leur fut imposée. Ceci peut expliquer la profonde répugnance qu'ils manifestent face au salariat.

A partir de 1911, les administrateurs cherchèrent à augmenter la production de certaines denrées d'exportation, que réclamait la métropole. Comme la population répondait mal à leurs directives, les administrateurs prirent des mesures de contrainte (2). Certains produits furent contingentés et la population fut obligée d'en fournir une quantité évaluée au prorata de son importance numérique.

Toutes ces mesures ont provoqué chez les Baoulé de nombreuses réactions de fuite. Pour leur échapper, les fortes têtes prirent le parti d'émigrer. D'autres individus se contentèrent de changer simplement de subdivision. Mais un nombre assez important de personnes décida de s'expatrier. Beaucoup partirent au Ghana. Certains enfin, constatant que les citoyens étaient moins sujets aux tracasseries, sont venus à partir de 1920 se réfugier dans les postes administratifs. Ils ont choisi, en général, les agglomérations urbaines situées en dehors de la zone, afin de bénéficier des avantages que présentait le statut d'étranger (3).

Les plus timorés se sont contentés d'échapper aux corvées en changeant le plus souvent possible de résidence à l'intérieur du terroir d'un même village (campements de cultures) ou d'une micro-région. Ainsi ont commencé à se constituer les noyaux d'agglomérations qui actuellement, tout en n'ayant pas d'existence légale, dépassent souvent numériquement la grandeur des villages officiels (4).

Enfin, pour se procurer plus rapidement la monnaie devenue nécessaire, les habitants d'un certain nombre de villages ont commencé à émigrer vers le sud et le sud-est, et à louer leurs services à des planteurs autochtones - Agni, Atié, Abé (contrat Abu Nsan ou au tiers).

Ainsi les contraintes exercées par l'administration pendant la première phase de la période coloniale, le besoin de numéraire qu'elle a créé, ont eu pour effet d'annuler la politique de stabilisation de la population rurale — contrairement au résultat cherché. Elles ont entraîné des mouvements de plus en plus intenses et d'amplitude croissante, que les administrateurs n'ont pu contrôler.

Parallèlement au développement de la structure administrative dans les villes, l'implantation d'activités industrielles et commerciales européennes a entraîné un afflux d'émigrants de toutes les origines.

Ces phénomènes d'immigration et d'émigration vont encore s'amplifier au cours de la période suivante.

(1) Planteurs de café, de cacao, forestiers.

(2) Voir « Histoire de l'Agriculture en zone Baoulé » - Document 2.

(3) L'urbanisation massive des Baoulé est beaucoup plus ancienne à Abidjan, Bingerville et Bassam qu'à Bouaké.

(4) Il existe actuellement environ un millier de campements; une partie de ceux-ci sont totalement dégagés de leur village d'origine.

DE 1930 A NOS JOURS

Les migrations modernes

Les causes directes des migrations modernes. (1930-1964)

Les migrations actuelles à l'intérieur et à l'extérieur de la zone, en milieu rural, et vers les centres urbains, ont leur source principale dans le comportement traditionnel des Baoulé. Leur organisation sociale (1), leur passé (3 siècles de migrations presque ininterrompues), l'appât du gain, l'espoir de faire rapidement fortune, ont été au cours du XIX^e siècle les motifs puissants qui ont poussé un grand nombre de Baoulé à se déplacer.

Ces mêmes motifs sont, en grande partie, à l'origine des mouvements actuels. Au cours de la première phase de la colonisation, les motivations en ont d'abord été les contraintes subies par la population, qui ont poussé de nombreux individus isolés à s'expatrier. Ces mêmes contraintes ont continué à peser sur le milieu rural entre 1930 et la déclaration de l'indépendance. Les pressions exercées se sont faites plus nombreuses et violentes entre 1939 et 1945, pendant la période dite « d'effort de guerre » (2). Aux réquisitions de produits agricoles et de main-d'œuvre vers la Basse-Côte sont venus s'ajouter le recrutement de nombreux jeunes gens dans l'armée. Toutes ces mesures n'ont pas manqué de provoquer des départs nombreux d'émigrants à titre temporaire ou quasi définitif (3).

Mais les principales causes des migrations actuelles se situent dans une perspective socio-économique moderniste : l'introduction et les tentatives de diffusion, faites par l'Administration, des cultures d'exportation, surtout du café et du cacao, le développement de l'enseignement et de l'infrastructure administrative, sociale et économique dans les villes, constituent de nos jours les principaux leviers de ces mouvements.

1930 marque réellement un tournant, une étape importante dans l'histoire du peuplement de la région de Bouaké. La culture du café a été introduite en Côte-d'Ivoire par les Européens à la fin du XIX^e siècle. La première plantation importante a été créée vers 1880 par la maison Verdier de La Rochelle. Pendant plusieurs décennies, cette culture resta presque exclusivement réservée à des Européens et à des Libanais. Les premiers Ivoiriens qui l'adoptèrent furent les habitants de la Basse-Côte et du sud-est : Agni, Atié, Abé. L'administration n'intervint pour accélérer la diffusion du café et accroître sa production qu'à partir de 1930. Le Gouverneur Reste fut le premier à appliquer une politique systématique de développement du café.

Les premiers Baoulé qui se consacrèrent à la culture du café sont, vraisemblablement, ceux qui furent réquisitionnés pour les entreprises européennes. A partir de 1925, ils entrèrent en contact avec les planteurs Agni, Atié ou Abé, et les Baoulé du sud ont commencé à les imiter. Ces planteurs africains embauchèrent des ouvriers originaires de la savane.

La multiplication, à partir de 1930, des planteurs de café africains a été également facilitée par la démission d'un nombre de plus en plus grand d'Européens. Les fortes variations des cours dès 1929-1930, la mobilisation de 1939, la perturbation des échanges pendant la guerre, la suppression des réquisitions de main-d'œuvre en 1946, les ravages provoqués par les parasites, ont été autant d'événements qui amenèrent peu à peu les planteurs européens à abandonner en grande partie la production de café et de cacao. Moins sensibles à ces crises,

les planteurs africains comblèrent le vide ; de plus, ces cultures avaient l'énorme avantage de s'intercaler dans le calendrier agricole des Baoulé sans y provoquer d'importantes modifications (4). Schématiquement, le café s'est d'abord largement diffusé dans la partie forestière de la zone de Bouaké, avant de gagner le nord.

Un déséquilibre économique important est apparu assez tôt entre les villages déshérités des savanes du nord et ceux, forestiers, du sud. Il provoqua un fort appel de migrants vers les parties forestières de la zone. Les hommes de savane louèrent d'abord leurs services aux planteurs du sud, pour une rémunération du type Abun San (un tiers de la récolte pour le travailleur, 2/3 pour le patron). Puis ils ont obtenu des concessions de terrain et créent eux-mêmes des plantations. Enfin, ils firent appel à de la main-d'œuvre familiale restée au village, provoquant ainsi de nouveaux départs. A cette époque, de très nombreux nouveaux campements apparurent dans la zone de Bouaké.

A l'heure actuelle, au terme d'un processus qui a pris toute son amplitude il y a déjà une quinzaine d'années, près du quart de la population des plus de quinze ans (5) originaires de la zone d'enquête, se trouve installé, d'une façon plus ou moins durable, soit sur des plantations de café et de cacao, soit en milieu urbain (6).

A cela, il convient d'ajouter un mouvement saisonnier important qui, chaque année, de juin-juillet à décembre-janvier, draine vers les plantations extérieures, près de 10 % de la population des plus de 15 ans demeurée dans le milieu rural traditionnel. Les chiffres indiqués dans les pages suivantes montrent que les migrations constituent l'un des traits les plus marquants de la Société Baoulé contemporaine.

(1) Voir « La structure de la Parenté : l'Organisation sociale ». Le système matrilineaire de succession, la double appartenance des individus et la compétition à laquelle se livrent les groupes de parents pour la possession de leur descendance commune provoquent une extrême mobilité des individus.

(2) Voir « Histoire de l'Agriculture en zone Baoulé » - Document 2.

(3) Certains émigrants réfugiés au Ghana commencent seulement à réintégrer leur village d'origine. Ils étaient partis entre 1925 et 1942. Quelques-uns d'entre eux ont été rencontrés dans les agglomérations soumises à l'enquête.

(4) Voir « Les activités agricoles » - L'Économie, tome 2.

(5) Les moins de quinze ans constituent une population tellement instable que nous avons jugé préférable de ne pas en tenir compte.

(6) La durée minimum de 5 ans qui est généralement retenue comme critère d'une migration durable, nous a paru peu adaptée ; en effet, certaines des migrations de moins de 5 ans — particulièrement celles qui correspondent à la création d'une plantation extérieure ou à la scolarisation du migrant — impliquent un établissement durable dans le milieu d'immigration. Par ailleurs, il existe aussi bien sur les plantations extérieures (jeunes gens qui partent travailler sur des plantations de leur famille ou de leur parenté pour des périodes de deux, trois et même parfois quatre ans sans revenir au village), qu'en milieu urbain, une masse flottante de migrants dont les effectifs sont sans cesse renouvelés et dont le volume semble être appelé à s'accroître dans les années à venir. Nous avons donc considéré comme durable les migrations de moins de 5 ans qui étaient en cours au moment de l'enquête, toutes les fois qu'il ne s'agissait pas de migrations saisonnières proprement dites.

Migrations durables

Estimation des populations migrantes originaires de la zone de l'enquête

Répartition des émigrants en milieu rural et urbain suivant l'âge et le sexe

Émigrants	Migrations masculines				Migrations féminines				Total
	Rurales		Urbaines		Rurales		Urbaines		
	Int. (*)	Ext. (**)	Int.	Ext.	Int.	Ext.	Int.	Ext.	
De 15 à 24 ans.....	1 025	3 320	2 088	5 434	1 922	3 914	1 380	5 940	25 023
De 25 à 49 ans.....	5 015	10 815	1 979	4 314	6 711	15 107	5 920	13 987	63 848
50 ans et plus.....	1 074	1 462	—	—	975	1 760	—	1 462	6 733
TOTAL.....	7 114	15 597	4 067	9 748	9 608	20 781	7 300	21 389	95 604

(*) Voir note (2) page suivante.

Émigrants	Hommes	Femmes	Rurales	Urbaines	Int. (*)	Ext. (**)	Total
De 15 à 24 ans.....	11 867	13 156	10 181	14 842	6 415	18 608	25 023
De 25 à 49 ans.....	22 123	41 725	36 648	26 200	18 625	44 223	63 848
50 ans et plus.....	2 536	4 197	5 271	1 462	2 049	4 684	6 733
TOTAL.....	36 526	59 078	52 100	42 504	27 089	67 515	95 604

(*) Il s'agit des migrations à l'intérieur du pays Baoulé, dont les limites sont définies en note 2.

A - Les migrations sur les plantations extérieures.

Les migrations durables et la création des plantations extérieures.

Dans leur immense majorité ces migrations, constituées par des déplacements de populations du milieu rural traditionnel vers les milieux d'agriculture marchande qui se sont développés dans les régions forestières, correspondent à la création hors terroir de plantations de café et de cacao (1).

1. Répartition géographique des migrations.

A l'heure actuelle, plus de 13 % de la population originaire de la zone d'enquête se trouve installée d'une façon plus ou moins durable sur des plantations extérieures.

Dans leur majorité (80 %), ces migrations proviennent de la partie nord de la zone d'enquête. La carte montre que l'aire dans laquelle se situe le plus grand nombre de départs est beaucoup plus étendue à l'est qu'à l'ouest de la ville de Bouaké. Ceci correspond au fait qu'à l'est les conditions naturelles autorisent peu, en général, les cultures du café et du cacao.

Bien que les régions du sud et de l'ouest offrent un ensemble de facteurs physiques beaucoup plus favorables, elles n'en fournissent cependant pas moins de 20 % du contingent de migrants durables sur plantations extérieures. Cette émigration, propre au sud et à l'ouest, correspond pour une large part à la création des premières plantations extérieures (vers 1930) par les éléments les plus aventureux, les plus dynamiques, ou de statut inférieur dans la hiérarchie traditionnelle (descendants de captifs). Ils durent chercher à l'extérieur, non pas la « forêt », non pas les conditions naturelles des cultures marchandes, mais un contexte social, politique, économique et psychologique favorable à de telles entreprises.

Ces conditions, que leur refusait leur milieu d'origine, encore à peine transformé par la colonisation, ils les trouvèrent dans la région d'Agboville et surtout d'Aboisso où les premières plantations autochtones ont été créées entre 1915 et 1920.

Par ailleurs, depuis quelques années, la course aux défrichements et l'extension des plantations dans les zones forestières du Baoulé ont provoqué une saturation des terroirs et un nouvel exode des éléments les plus défavorisés dans l'attribution des terres à café et à cacao. Cette nouvelle vague d'émigration se dirige désormais moins vers le sud et l'est — où les conditions d'accueil et d'implantation d'éléments étrangers sont devenues beaucoup moins bonnes — que vers l'ouest, en zones Dida, Gagou, Bété et Gouro, dans la région de forêt comprise entre les fleuves Bandama et Sassandra.

En même temps qu'ils émigraient de leur habitat traditionnel chez les Agni, chez les Abé et les Atié puis chez les Dida, les Bété, les Gagou et les Gouro, les Baoulé en quête de nouvelles terres à café et à cacao occupaient les anciens « no man's lands » qui les séparaient des ethnies voisines (galeries forestières du nord du Satikran, la rive gauche du Bandama au nord de Béoumi, l'est et le nord de Mbahiakro, l'est de Bocanda...), et les îlots forestiers faiblement peuplés à l'intérieur même de leur propre territoire.

Pour près d'un tiers (30 %), les migrations sur plantations extérieures s'effectuent dans les limites de la zone Baoulé (2). Pour le reste, elles se répartissent assez également entre la zone Agni (29 %), et la région de forêt située entre le Bandama et le Sassandra (31,6 %) ; en revanche, c'est seulement dans une faible proportion (8,8 %) qu'elles se dirigent vers le sud — région de Grand-Lahou, Agboville et Grand-Bassam.

Dans la zone Agni, on peut estimer qu'il existe près d'un migrant originaire de la zone d'étude au kilomètre carré

(924 migrants pour 1 000 km²) ; dans la zone ouest, la densité tombe à 349 migrants pour 1 000 km² et à 144 dans le sud.

L'implantation des migrants Baoulé dans la zone sud, quoique ancienne (1930-1935), se heurta vite à divers facteurs qui limitèrent son expansion :

- Assez forte densité de la population autochtone ;
- Mobilisation importante des espaces forestiers, d'une part, pour les plantations des autochtones eux-mêmes, d'autre part pour les plantations européennes (3) et les concessions de chantiers forestiers ;
- Concurrence des immigrés Mossi, Dioula, Malinké, Sénoufo ;
- Crainte que les Baoulé éprouvent à l'égard des Abé et des Atié qu'ils considèrent comme des manipulateurs très habiles des puissances maléfiques.

La région Agni, en revanche, se révéla beaucoup plus accueillante : faiblement peuplée, elle offrait d'immenses réserves de forêt à défricher où les migrants Baoulé obtinrent des droits de culture étendue.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, les Agni, émus par le déferlement d'étrangers (4), non seulement sont beaucoup plus réticents à céder leurs terres, mais encore tendent de reprendre possession de celles qu'ils ont déjà cédées en augmentant d'une façon exorbitante les redevances exigées en contrepartie de la cession du droit de cultiver.

(1) Il existe certes quelques cas de migrations rurales à vocation vivrière qui se situent également dans un contexte d'économie marchande : autour des gares de savane de la R.A.N., quelques cas assez rares de production d'igname, destinée à l'exportation vers Abidjan ; en Basse-Côte, aux abords d'Abidjan et de Bingerville, des migrants pratiquent la culture du manioc, aliment de base de la population locale et dont la consommation sous forme d'« attiéké » (sorte de couscous de farine de manioc préparé par les femmes Ebrié) tend à se généraliser en milieu urbain en raison de son prix peu élevé ; enfin, toujours en Basse-Côte entre Abidjan et Dabou, certains migrants se sont spécialisés dans l'extraction du vin de palme pour la consommation urbaine. Ces cas sont toutefois peu fréquents ; dans l'échantillon, il a été compté un cas de migration lié à la culture de l'igname pour la commercialisation ; trois cas — dont celui d'une femme — liés à la culture du manioc, et deux cas liés à l'extraction du vin de palme.

(2) Nous avons utilisé les limites des sous-préfectures pour définir les régions suivantes :

a) Le pays Baoulé : à l'intérieur de la zone d'étude : Sous-préfectures de Bouaké, Brobo, Diabo, Botro, Béoumi, Sakassou, Tiébissou, Didiévi, Kouassi Kouassikro, Yamoussokro, Toumodi, Dimbokro.

• hors zone d'étude : Mbahiakro, Prikrro, Daoukro, Ouellé, Bocanda, Tiassalé, canton Yaouré et Ayaou de la Sous-Préfecture de Bouafilé.

b) Le pays Agni : Sous-préfectures de Mbato, Bongouanou, Arrah, Abengourou, Agnibilekrou, Ayame, Aboisso, Adiaké.

c) La région sud : Sous-Préfectures de Sikensi, Agboville, Adzope, Anyama, Alépé, Dabou, Bingerville, Jacquville, Grand-Bassam, Abidjan.

d) La région ouest : Sous-Préfectures de Vavoua, Zuénoula, Gouiatifa, Grégbéou, Daloa, Bouafilé, Issia, Sinfra, Guibéroua, Ouérgahio, Oumé, Gagnoa, Lakota, Divo, Guitri, Fresco, partie est de Soubéré et Sassandra.

(3) H. F. Fréchet : « Les plantations européennes en Côte-d'Ivoire ». Cahiers d'Outre-Mer. N° 29.

A. J. Tricart : « Le café en Côte-d'Ivoire ». Cahiers d'Outre-Mer. N° 39.

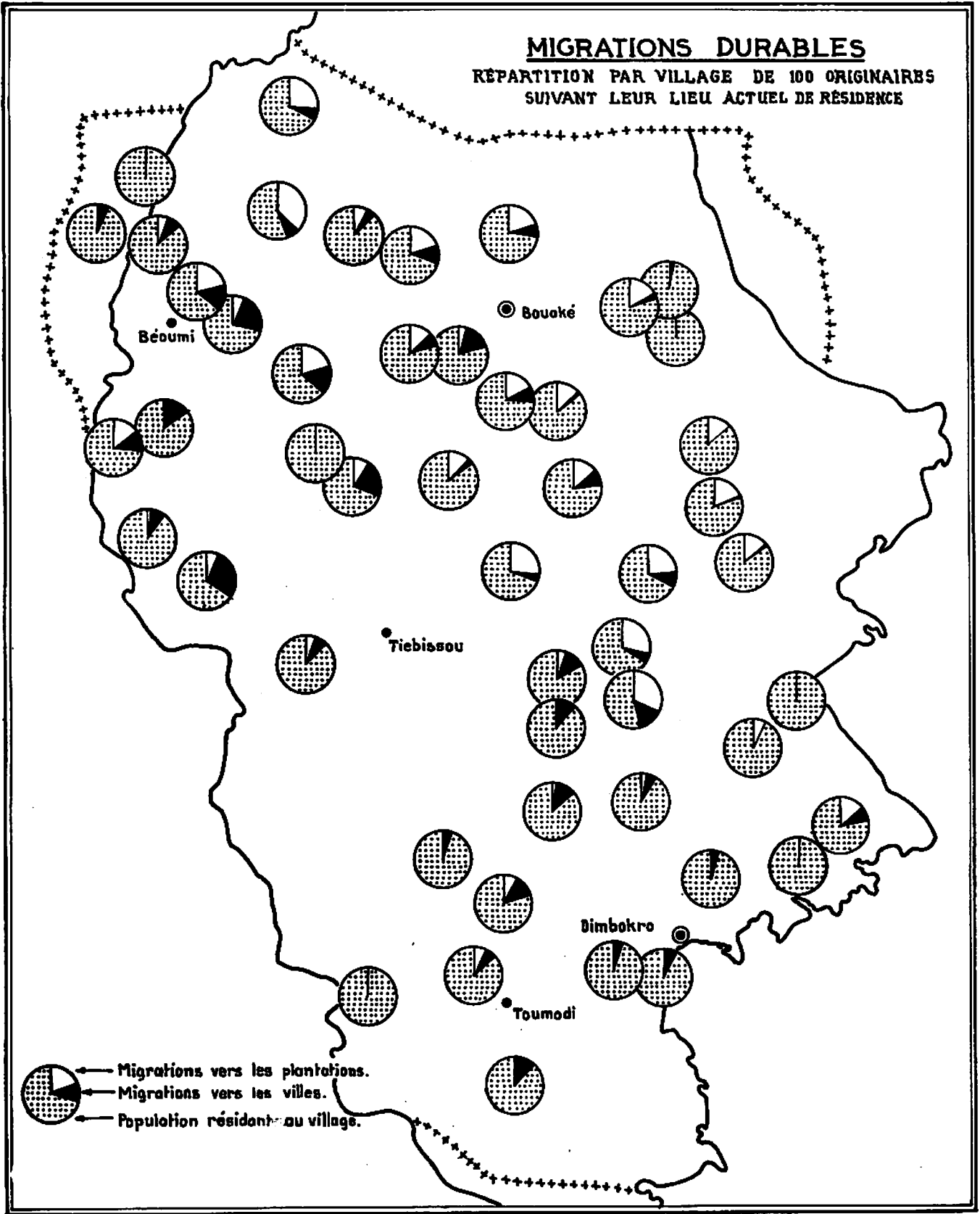
(4) G. Rougerie : « Le pays Agni du sud-est de la Côte-d'Ivoire ». Études éburnéennes, VI, 1957.

A. J. Kobben : « Le planteur noir ». Études éburnéennes, V, 1955. M. Dupire : « Planteurs autochtones et étrangers en Basse-Côte-d'Ivoire orientale ». Études éburnéennes, VIII, 1960.

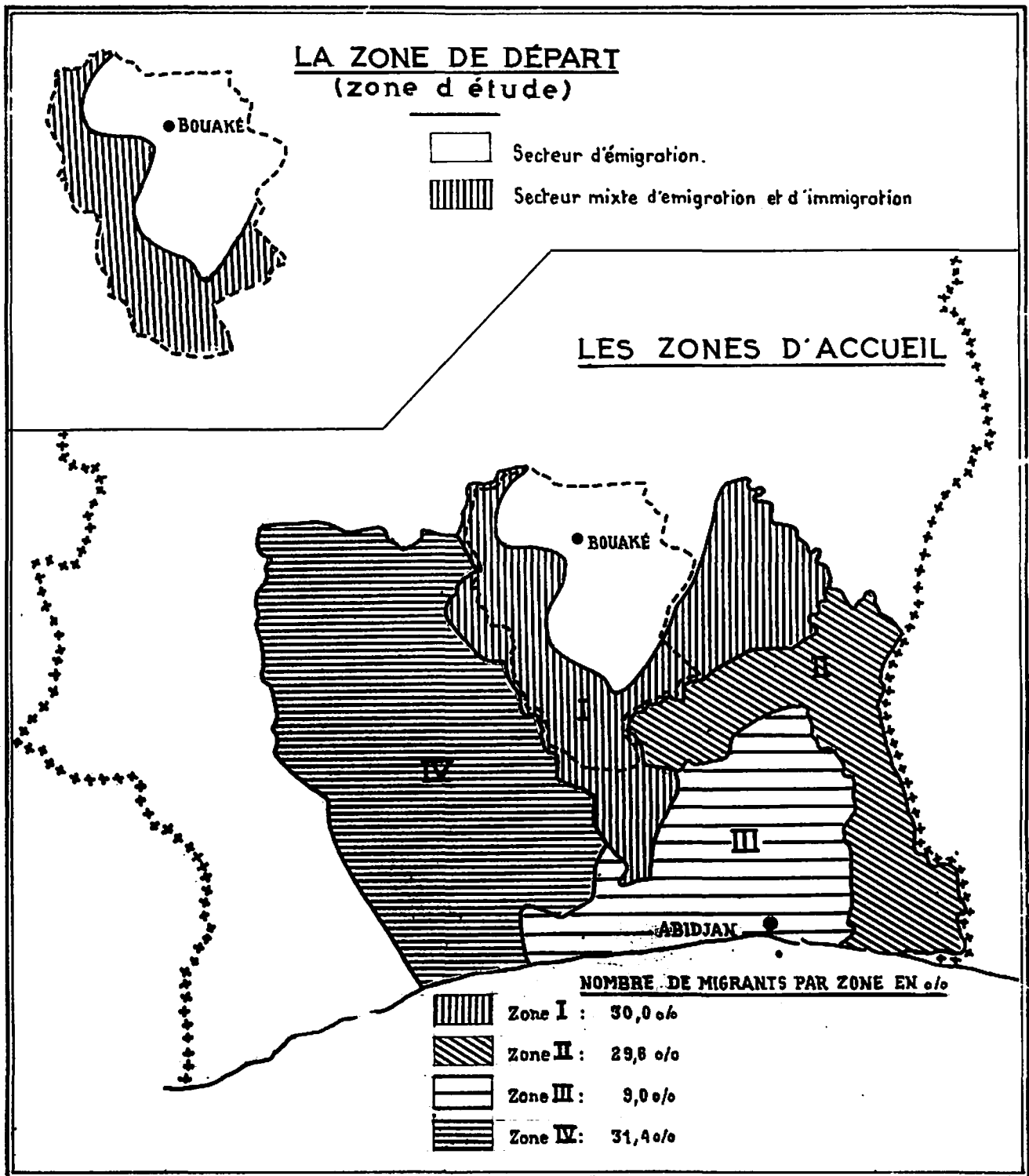
H. Raulin : Mission d'étude des groupements immigrés en Côte-d'Ivoire. Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Dabou. ORSTOM, 1957.

MIGRATIONS DURABLES

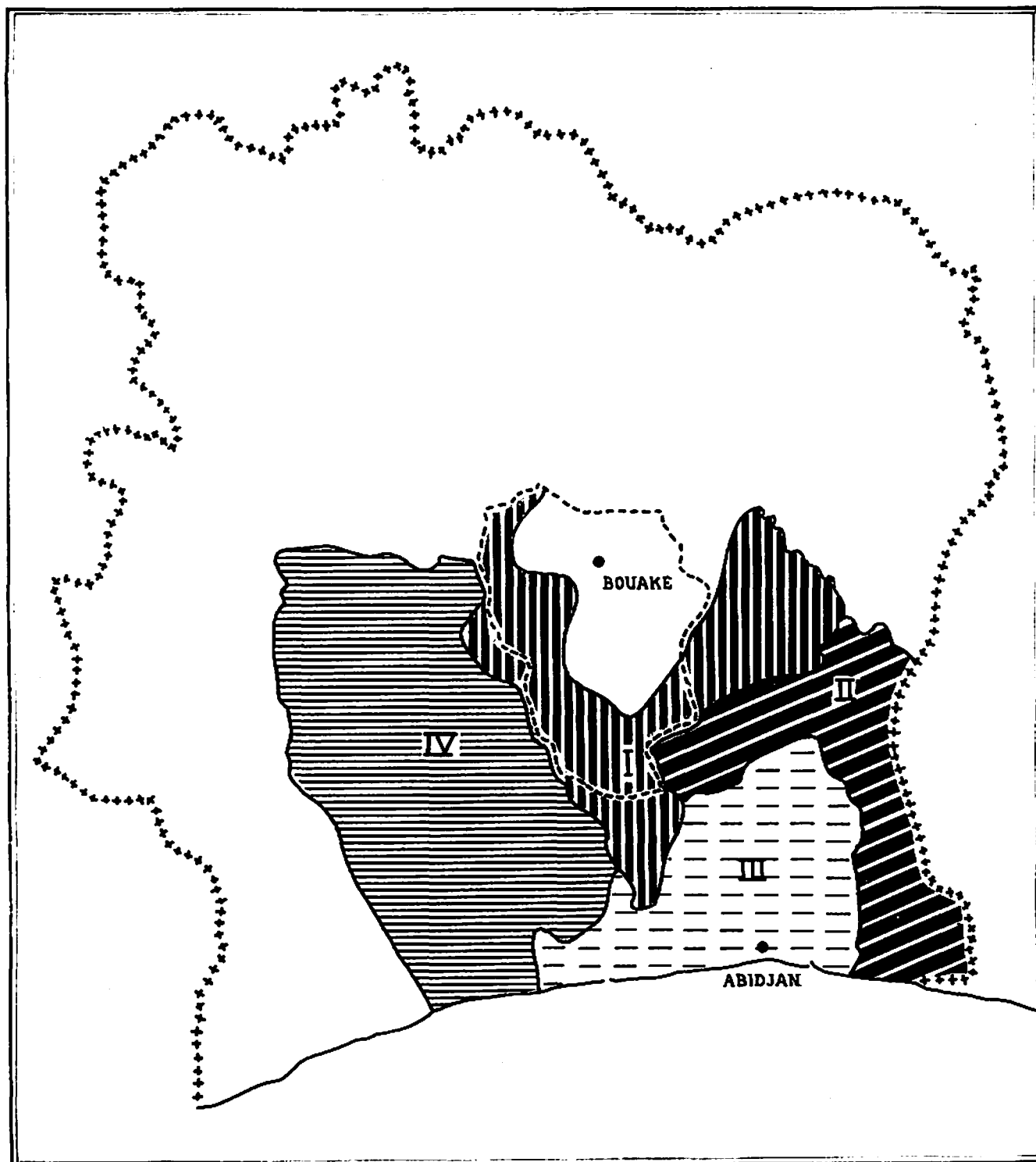
RÉPARTITION PAR VILLAGE DE 100 ORIGINAIRES
SUIVANT LEUR LIEU ACTUEL DE RÉSIDENCE



LES MIGRATIONS EN MILIEU RURAL DE PLANTATION



MIGRATIONS SUR PLANTATIONS EXTERIEURES
DENSITÉ DE MIGRANTS ORIGINAIRES DE LA ZONE D'ÉTUDE
DANS LES ZONES D'ACCUEIL



DENSITE PAR ZONE.

I	65 Migrants / 100 Km ²
II	92 Migrants / 100 km ²
III	14 Migrants / 100 km ²
IV	35 Migrants / 100 km ²

---- Limite zone d'étude.

Aussi, le flot de l'émigration Baoulé changea-t-il d'orientation et se dirigea-t-il, à partir de 1945-1950, de plus en plus vers l'ouest, où des sociétés à très faible organisation politique offraient peu de résistance à sa pénétration.

Les besoins en numéraire et les motivations sous-jacentes des émigrants.

Dès les débuts de la période coloniale, les besoins en numéraire, quoi qu'ils fussent peu volumineux — en effet, ils ne correspondaient guère qu'à la nécessité de payer l'impôt — n'en étaient pas moins fort contraignants, parce que la monnaie était rare sur la place et qu'il fallait aller la chercher dans les zones où l'économie coloniale était plus développée : en ville, sur les chantiers forestiers et sur les plantations en Basse-Côte.

Par la suite, le secteur monétaire déborda largement celui de l'impôt jusqu'à recouvrir, à l'heure actuelle, une part importante de la vie économique.

Non seulement, il est devenu nécessaire d'avoir de la monnaie pour acquérir les biens d'importation dont l'usage s'est généralisé, mais encore, les petites transactions, qui s'effectuent sur les marchés locaux et qui intéressent les produits vivriers et la production artisanale, se font toujours en numéraire. Enfin, les dépenses à caractère social (cadeaux à la « fiancée », dépenses de mariage et surtout dépenses de funérailles), les dépenses religieuses et les dépenses de thérapeutique traditionnelle, impliquent de plus en plus des versements en espèces.

Par contre, les sources de revenus monétaires dans le milieu rural traditionnel ne se sont pas développées au même rythme.

L'artisanat et le commerce ont été — et sont encore, lorsqu'ils ne s'exercent pas en milieu urbain — des activités secondaires, parfois marginales, par rapport à l'agriculture, et ne sauraient constituer — à l'exception toutefois de quelques cas particuliers concernant le tissage et l'orfèvrerie — des sources de revenus monétaires importantes. Le salariat, sur place, est à peu près inexistant. Les petites sommes d'argent, tirées de la vente des vivriers sur les marchés locaux, sont généralement aussitôt dépensées en achat de poisson séché ou fumé, de savon, de sel et de pétrole pour la consommation familiale.

Enfin, la production agricole marchande est, encore à l'heure actuelle, à peu près limitée aux deux grands produits d'exportation : le café et le cacao, et intéresse surtout l'ouest et le sud de la zone.

Aussi, lorsqu'on les interroge sur les raisons de leur départ, les migrants invoquent — presque invariablement — un besoin élémentaire de numéraire : « je suis parti pour chercher l'argent ».

Certains faits — la persistance de l'émigration dans les zones productrices de café et de cacao, les faibles revenus tirés de la plupart des migrations saisonnières, les nombreux essais infructueux d'urbanisation, les plantations extérieures peu rentables que l'on s'obstine à exploiter en dépit de leurs bas rendements — donnent des raisons de penser que ces besoins d'argent invoqués par les migrants recouvrent bien souvent des motivations sous-jacentes d'ordre extra-économique, auxquelles ils servent seulement de prétexte.

Toutefois il est assez malaisé de repérer et de définir de telles motivations.

D'une façon générale, elles n'impliquent pas un désir de changer de genre de vie. Sur les plantations extérieures, les conditions d'existence, lorsqu'elles ne sont pas plus rustiques encore que celles du milieu rural traditionnel, n'en diffèrent pas sensiblement. Quant au confort relatif qu'offre le milieu urbain, les migrants Baoulé ne semblent guère en apprécier les avantages. Parmi ceux qui, après avoir fait des séjours en ville de parfois plus de vingt ans sont revenus s'installer au village, aucun ne manifeste la moindre nostalgie pour la vie urbaine.

En fait, à l'heure actuelle, ce que le migrant va chercher à l'extérieur, c'est moins l'argent pour vivre que la chance d'édi- fier une fortune rapide et d'acquérir ainsi un prestige auquel il ne pourrait pas accéder en restant au village.

Ces motivations, qui se situent dans le prolongement direct de celles qui animèrent les mouvements de populations de la période précoloniale liés à la découverte des gisements aurifères et au commerce entre Tiassalé et le nord du pays Baoulé,

agissent d'autant plus facilement que les dangers qu'elles obligeaient autrefois à affronter ont aujourd'hui disparu.

Ainsi, l'attrait qu'exerce le milieu des plantations extérieures ou le milieu urbain n'est jamais très vif. D'un autre côté, les répulsions que pourrait susciter le milieu rural traditionnel ne semblent pas très fortes.

Au village, les conflits, qui se situent à un niveau relativement bas, atteignent rarement un degré de violence aigu. Les migrations, qui pourraient être considérées comme des réactions de fuite en face de situations conflictuelles, sont rares. Elles interviennent particulièrement quand elles sont saisonnières et temporaires, pour prévenir des conflits virtuels plus que pour dénouer des situations de crise déjà fortement structurées. En effet, si elles empêchent souvent les tensions interindividuelles d'atteindre un niveau élevé, il est rare qu'elles se présentent à l'individu comme une solution impérative et inévitable.

Les contraintes qui, dans le milieu rural traditionnel, s'imposent aux éléments « minoritaires » (jeunes, femmes, descendants de captifs), sont relativement légères ; néanmoins, le désir de leur échapper, au moins pour un temps, semble se trouver à l'origine de bon nombre de migrations.

Il semble donc qu'on ait à faire à des motivations vagues et somme toute, assez faibles. Cependant, la souplesse de la structure et de l'organisation sociales n'entravent guère la mobilité de l'individu.

Les relations entre la situation géographique des points de départ des migrations et celle de leurs points d'arrivée, ne sont pas déterminées par un facteur simple de proximité.

Il est remarquable de constater que les migrations issues des régions nord-ouest de la zone d'enquête, se dirigent en plus forte proportion vers le pays Agni (41 %), que vers les régions forestières comprises entre le Bandama et la Sassandra (29 %) qui sont pourtant moins éloignées. La région sud, à égale distance de ces deux zones d'accueil, émigre elle aussi plus volontiers vers l'est (38 %), que vers l'ouest (6 %). La région nord-est, de son côté, émigre plus vers Daloa-Gagnoa (48 %) que vers Aboisso ou Abengourou (13 %).

Cela est dû au fait que le processus de création de plantations extérieures a démarré beaucoup plus tôt dans le sud et dans le nord-ouest. Plus que la proximité dans l'espace, ce fut la proximité ethnique — parenté de langue et de coutumes — qui orienta alors l'émigration Baoulé vers le pays Agni. Lorsque plus tard, les Baoulé du nord-est commencèrent à leur tour à créer des plantations extérieures, le pays Agni se trouvait déjà en voie de saturation et l'implantation de nouveaux migrants y devint de plus en plus difficile. Aussi, les gens de cette région furent-ils obligés d'émigrer vers l'ouest.

Le cours de la Sassandra marque la limite occidentale de la migration Baoulé et semble constituer, dans les conditions actuelles, une barrière infranchissable à son expansion. Dans le sud de cette zone, le principal obstacle à la pénétration Baoulé réside dans l'insuffisance des moyens de communication. En revanche, dans le nord, ce sont plutôt des préjugés ethniques qui sont à l'origine de la répugnance des Baoulé pour émigrer vers Man, Toulépleu, Duékoué, Danané, Guiglo : les populations autochtones ont en effet une réputation qui inquiète, à juste titre ou non, les Baoulé.

2. Structure de la population migrante.

Dans sa majorité, le mouvement de migrations durables sur les plantations extérieures est alimenté par la classe des 25 à 49 ans.

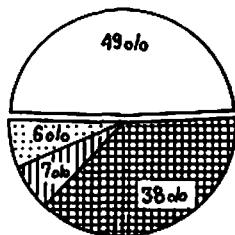
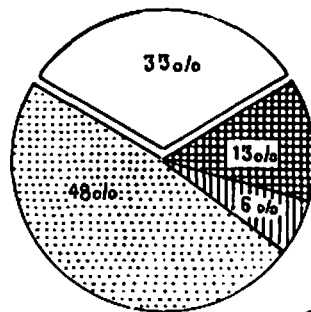
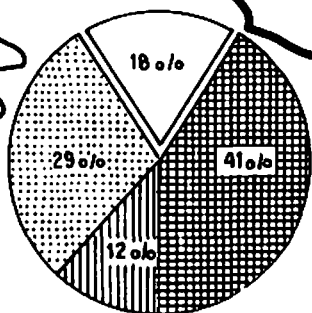
Cette prédominance de la classe de 25 à 49 ans provient du fait que ce sont surtout les hommes de 25 à 35 ans qui partent créer les plantations extérieures.

En deçà de 25 ans, un homme est généralement considéré comme trop jeune pour assumer les responsabilités d'une telle entreprise.

Après 35 ans, il est peu enclin, sauf exception, à quitter le village s'il ne l'a déjà fait. En effet il est alors intégré à la communauté rurale traditionnelle par un ensemble d'obligations et de responsabilités sociales, économiques, voire politiques et religieuses dont il lui est difficile de se dégager.

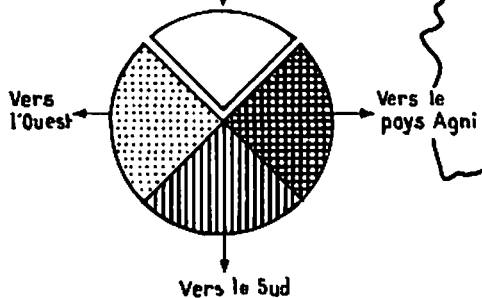
La plupart de ces responsabilités et de ces obligations — particulièrement celles d'ordre économique et social — sont engendrées par les liens du mariage et par la naissance d'une

Orientation des migrations vers les plantations extérieures



MIGRATIONS

A l'intérieur du pays Baoulé



Migrations durables sur plantations extérieures
en valeurs rapportées à la population d'origine.

Pour 1 000 hommes de 15 à 24 ans originaires de la zone d'enquête .	91	Pour 1 000 femmes de 15 à 24 ans originaires de la zone d'enquête .	96	Pour 1 000 H et F de 15 à 24 ans originaires de la zone d'enquête .	94
Pour 1 000 hommes de 25 à 49 ans originaires de la zone d'enquête .	170	Pour 1 000 femmes de 25 à 49 ans originaires de la zone d'enquête .	172	Pour 1 000 H et F de 25 à 49 ans originaires de la zone d'enquête .	171
Pour 1 000 hommes de 50 ans et plus originaires de la zone d'enquête.....	73	Pour 1 000 femmes de 50 ans et plus originaires de la zone d'enquête.....	83	Pour 1 000 H et F de 50 ans et plus originaires de la zone d'enquête.....	77
Pour 1 000 hommes de 15 ans et plus originaires de la zone d'enquête.....	129	Pour 1 000 femmes de 15 ans et plus originaires de la zone d'enquête.....	137	Pour 1 000 H et F de 15 ans et plus originaires de la zone d'enquête.....	133

progéniture. Aussi, n'est-il pas étonnant que 34 % des hommes de 25 à 34 ans n'aient encore contracté aucun mariage alors que la proportion de célibataires tombe à 8,8 % pour les hommes de 35 à 44 ans et à 2,4 % pour ceux de plus de 45 ans.

Sur 100 migrants des deux sexes, on en compte 19,5 % de 15 à 24 ans, 70 de 25 à 49 ans et 10,5 de 50 ans et plus, alors que la structure de la population de référence (population résidente) est sensiblement différente.

Structure de la population des migrants sur plantations extérieures				Structure de la population de référence		
Classe d'âges	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
De 15 à 24 ans.....	19	20	19,5	26	29	27,5
De 25 à 49 ans.....	70	70	70	51	52	51,5
50 ans et plus.....	11	10	10,5	23	19	21
TOTAL.....	100	100	100	100	100	100

Ces proportions, pour la population migrante, varient peu d'un sexe à l'autre. Corrélativement, le rapport numérique des migrations masculines aux migrations féminines varie peu d'une classe d'âges à l'autre, comme le montre le tableau ci-contre :

Les migrations féminines sur plantations extérieures apparaissent légèrement plus importantes que celles des hommes.

Les femmes qui migrent vers le milieu rural moderniste le font, pour une part, à titre d'épouses. Bien que, pour l'ensemble des migrantes, la proportion de femmes mariées soit à peine inférieure à celle que l'on rencontre dans le milieu rural traditionnel, il existe des variations importantes pour les femmes de 15 à 24 ans et pour celles de 50 ans et plus. Toutefois, ces variations sont compensées par l'importance numérique de la classe 25 à 49 ans, qui représente 70 % des femmes établies sur

Migrations durables sur plantations extérieures

Classe d'âges	Hommes	Femmes	Ensemble
De 15 à 24 ans.....	43	57	100
De 25 à 49 ans.....	43	57	100
50 ans et plus.....	48	52	100
Ensemble.....	44	56	100

plantations extérieures, et à l'intérieur de laquelle la proportion de femmes mariées est légèrement supérieure à celle que l'on constate en milieu rural.

Le statut matrimonial des femmes

Classe d'âges	Sur plantations extérieures			En milieu rural traditionnel		
	Mariées	Non mariées	Total	Mariées	Non mariées	Total
De 15 à 24 ans.....	2	98	100	51	49	100
De 25 à 49 ans.....	87	13	100	84	16	100
50 ans et plus.....	24,5	75,5	100	47	53	100
TOTAL.....	64	36	100	67	33	100

Assurément, les jeunes célibataires sont, pour une part, des filles de vieux immigrants; de même, les veuves âgées sont souvent celles de vieux planteurs qui ont préféré rester avec leurs fils sur la plantation plutôt que de rentrer au village (1); enfin, une partie de ces migrantes peut être considérée comme main-d'œuvre familiale ou aides ménagères, sollicitées par les planteurs eux-mêmes ou leurs épouses. Toutefois, dans la majorité des cas, les migrations sur plantations extérieures, comme les migrations vers la ville, semblent être, pour les femmes non mariées surtout (2), un moyen, d'une part de se soustraire aux contraintes du milieu traditionnel et de résoudre les conflits

qui y naissent et, d'autre part, de se constituer un pécule personnel avec plus de facilité que si elles étaient restées au village.

(1) Beaucoup de femmes de cette classe d'âge, à la suite d'un veuvage ou d'un divorce, rejoignent leurs fils établis sur plantations extérieures. Ces femmes de 50 ans et plus sont justement les mères des hommes de 25 à 49 ans qui fournissent la majorité (70 %) des migrants ruraux.

(2) Ajoutons que, dans ce milieu de plantations extérieures, à l'inverse de ce qui se passe en milieu urbain, les femmes Baoulé contractent assez rarement des unions durables avec des étrangers, qu'il s'agisse des autochtones ou de migrants originaires d'autres ethnies.

La plupart des migrantes non mariées qui se trouvent sur des plantations extérieures, y sont précisément pour échapper aux contraintes du mariage, qu'il s'agisse d'en repousser le plus longtemps possible la conclusion ou de le rompre par un divorce, ou, pour les veuves, d'échapper au remariage.

Dans le milieu des plantations extérieures, l'argent est moins rare qu'au village et sa circulation plus intense. Ce ne sont pas seulement les travaux de cueillette et de préparation du produit ou les services domestiques qui sont l'objet d'une rétribution sous forme de numéraire et, le plus souvent de cadeaux en marchandises (pagnes, mouchoirs de tête, parfums, bijoux...), mais aussi les services sexuels en dehors des liens du mariage. Les jeunes femmes ont l'occasion d'acquiescer ainsi des sommes parfois importantes et d'accumuler des réserves de pagnes, bijoux,

parfums, etc., dans des proportions sans commune mesure avec les possibilités offertes par le milieu rural traditionnel.

Il est vrai que sur les plantations extérieures, le commerce des services sexuels est moins intense et moins rémunérateur qu'en milieu urbain ; aussi, pour bon nombre de ces migrantes non mariées, la migration sur plantation extérieure est-elle le substitut d'une migration en milieu urbain ou parfois la première étape d'une migration vers la ville.

Ces migrantes non mariées constituent ainsi une population instable, mobile et faiblement intégrée au milieu de plantations extérieures.

La structure matrimoniale de la population masculine établie sur les plantations extérieures est dans son ensemble, identique à celle du milieu rural traditionnel.

Statut matrimonial des hommes

Classe d'âges	Sur plantations extérieures			En milieu rural traditionnel		
	Mariés	Non mariés	Total	Mariés	Non mariés	Total
De 15 à 24 ans	2	98	100	13,5	86,5	100
De 25 à 49 ans	71	29	100	75,5	24,5	100
50 ans et plus	93	7	100	83	17	100
Ensemble.....	60	40	100	61	39	100

Les différences les plus sensibles apparaissent au niveau des classes d'âges de 15 à 24 ans et de 50 ans et plus.

Les jeunes hommes de 15 à 24 ans sont, pour une part, des fils de vieux migrants mais, dans la majorité des cas, ce sont des frères cadets, des neveux ou des jeunes cousins que le planteur fait venir du village pour des séjours de longue durée (supérieure à la durée 6-8 mois des migrations saisonnières proprement dites). Aussi, choisit-on de préférence cette main-d'œuvre familiale parmi les jeunes hommes non mariés. Par ailleurs, les jeunes femmes qui migrent en assez grand nombre sur les plantations extérieures, ne sont guère disposées à contracter des unions régulières puisqu'elles ont quitté le village précisément pour échapper aux contraintes du mariage. C'est ainsi, que, dans leur immense majorité, les jeunes gens de 15 à 24 ans sont obligés de rester célibataires.

En revanche, les hommes de 50 ans et plus privés de conjointes sont en plus faible proportion sur les plantations extérieures que dans le milieu rural traditionnel. En effet, souvent polygames, ils ont moins de chance d'être privés d'épouses ; par ailleurs,

étant généralement plus riches que les hommes restés au village, ils ont davantage la possibilité de se remarier. En outre, ces hommes âgés, lorsqu'ils ont perdu leur épouse et qu'ils ne veulent ou ne peuvent pas la remplacer, quittent la plantation qu'ils confient alors à un fils, à un frère cadet ou à un neveu, et reviennent s'installer au village.

Ainsi, le veuvage qui, pour les femmes, semble constituer une condition favorable à la rupture avec le milieu traditionnel, est plutôt, pour les hommes, un facteur de réintégration à ce même milieu traditionnel. Les femmes, particulièrement les jeunes de moins de 25 ans et les vieilles de 50 ans et plus, en migrant visent surtout à échapper aux contraintes du milieu traditionnel. Les hommes, au contraire, pour s'installer d'une façon durable sur les plantations extérieures, ont besoin de recréer au moins partiellement les structures familiales dans lesquelles ils ont vécu au village. Bien plus, ils cherchent même à les améliorer : les vieux migrants, qui sont établis depuis longtemps sur les plantations extérieures et qui sont, de ce fait, généralement plus riches que les non-migrants restés au village, ont tendance à avoir davantage d'épouses.

La situation matrimoniale des hommes (nombre d'épouses)

Classe d'âges	Sur plantations extérieures				En milieu rural traditionnel			
	0 ép.	1 ép.	2 ép. et +	Total	0 ép.	1 ép.	2 ép. et +	Total
De 15 à 24 ans	980	20	—	1 000	865	125	—	1 000
De 25 à 49 ans	290	550	160	1 000	220	640	140	1 000
50 ans et plus	700	590	340	1 000	230	560	210	1 000
ENSEMBLE.....	400	450	150	1 000	390	490	120	1 000

Pas plus sur plantations extérieures qu'en milieu urbain, les Baoulé ne se marient avec des étrangères. En ne cherchant pas à nouer des alliances matrimoniales avec les autochtones des régions où ils s'établissent, les migrants Baoulé se privent d'un important moyen d'intégration au milieu d'accueil.

3 - L'intégration au milieu d'accueil

La constitution d'un entourage familial relativement conforme aux modèles traditionnels est l'une des premières conditions de l'intégration du milieu migrant Baoulé au milieu de plantations

extérieures. Mais il s'agit là d'une condition minimum qui s'inscrit dans un contexte social et économique plus vaste.

En effet, il existe bien d'autres facteurs de fixation, de stabilisation et d'intégration du migrant au milieu d'accueil : la structure de la communauté rurale dans laquelle il est appelé à vivre, la façon dont il s'y insère et les rapports qu'il entretient avec les autochtones, les procédures d'implantations et les modalités de la tenure foncière, enfin le niveau économique et technique de l'exploitation, sont autant de facteurs qui peuvent renforcer ou affaiblir cette intégration.

La structure sociale du milieu d'accueil

L'intégration la plus forte se trouve généralement réalisée par des migrations collectives ou semi-collectives et de faible rayon, qui se sont effectuées sur les anciens « no man's lands » forestiers de la région Baoulé et sur les marges forestières qui la séparaient des ethnies voisines.

C'est ainsi qu'Amonkro (1), gros campement Agba établi depuis une trentaine d'années sur le territoire Agni du Moronou (sous-préfecture de Bongouanou), à population stable et relativement homogène qui semble avoir définitivement écarté toute idée de retour dans ses villages d'origine, est un milieu d'immigration à forte intégration. C'est aujourd'hui un « village » (2) constitué selon les normes de l'organisation sociale traditionnelle et dont la population est définitivement fixée.

Les « villages » Baoulé établis en pays étranger (3) constituent déjà un milieu à plus faible intégration. Il s'agit généralement d'agglomérations fortement hétérogènes où la solidarité est beaucoup moins agissante que dans les « villages » du type d'Amonkro, dont tous les habitants sont originaires de la même tribu.

Les conditions qui s'offrent aux migrants isolés en petits groupes, obligés de s'établir dans un village autochtone, sont encore plus défavorables.

Enfin, un dernier type d'immigration (4), qui tend à se développer de plus en plus et qui procède par infiltration et implantation quasi-clandestine sur des « écarts » et des campements isolés, n'est pas fait pour faciliter l'intégration des immigrés au milieu d'accueil.

Il semble que les immigrés les mieux fixés et les plus fortement intégrés aux communautés locales sont des planteurs qui se sont établis dans des centres urbains ou semi-urbains et dont les plantations se situent dans un rayon de 20 à 25 km autour de ces centres (5).

Les immigrés Baoulé, établis à l'extérieur de leur propre zone, entretiennent généralement d'assez mauvais rapports avec les autochtones. La plupart des conflits surviennent à propos des droits sur la terre et des redevances, qui font l'objet de fréquentes contestations entre les parties.

Les modes de tenure foncière

Traditionnellement, l'attribution de terres ou de droits de cultiver à un étranger s'accompagnait de l'intégration totale de ce dernier à la communauté d'accueil (6).

Les cessions de terre de village à village ou de tribu à tribu, d'une part s'effectuaient à titre gracieux, sans contrepartie économique appréciable, mais d'autre part n'entraînaient pas, tout au moins théoriquement, l'abolition totale des droits des premiers bénéficiaires au profit des nouveaux usagers (7). Toutefois, les droits acquis par ces derniers étaient rarement remis en question.

Encore à l'heure actuelle, bon nombre de tenures des migrants Baoulé, surtout dans le pays Baoulé lui-même et parfois en pays Agni, se conforment à ce modèle traditionnel. Ce mode de tenure constitue un facteur d'intégration et de stabilisation des migrants, tant que leurs droits ne sont pas remis en question.

Cependant, les propriétaires coutumiers tendent de plus en plus à exiger, en contrepartie de la cession des droits de culture, des redevances annuelles dont le montant est l'objet de contestations fréquentes entre les parties : les propriétaires coutumiers tentent de les augmenter alors que les planteurs immigrés s'efforcent de les maintenir à leur taux initial et parfois même refusent de les acquitter.

Le principe traditionnel de l'inaliénabilité de la terre est généralement invoqué par les propriétaires coutumiers pour justifier la précarité dans laquelle ils entendent maintenir les tenures des planteurs immigrés (8) tout en tirant de ces derniers le plus de bénéfices possibles, sous forme de redevances.

Cette précarité de la tenure foncière place le migrant dans une situation peu confortable et n'est pas faite pour favoriser son intégration sociale au milieu d'accueil.

Dès la fin de la dernière guerre mondiale, les planteurs immigrés, pour remédier à cette situation, commencèrent à avoir recours à des contrats écrits, déposés auprès des autorités coutumières (chefs de canton) et de préférence auprès des auto-

rités administratives (chefs de subdivision, commandants de cercle).

Ainsi, se trouvaient garantis et leurs droits d'usufruit et le maintien des redevances annuelles à leur taux initial.

Les cessions définitives, sanctionnées par le transfert de sommes importantes entre les parties (en moyenne 10 000 F CFA l'hectare de forêt non défrichée), deviennent des pratiques de plus en plus courantes. Toutefois, si ces « conventions coutumières » offrent aux planteurs immigrés des garanties importantes elles ne constituent pas des titres de propriété réguliers ayant valeur égale.

Aussi, pour éviter toute contestation ultérieure, quelques planteurs immigrés, peu nombreux il est vrai, ont fait procéder au bornage et à l'immatriculation de leur plantation (9).

Ces deux dernières procédures, « convention coutumière » et immatriculation, si elles se généralisaient, contribueraient sans aucun doute beaucoup à fixer et à stabiliser les migrants Baoulé.

Le niveau technique des exploitations

Il est certain qu'une « bonne » plantation — il ne s'agit pas seulement d'une superficie étendue, mais surtout de façons culturales améliorées : plantations en ligne, taille des arbres, remplacement des plants vieux ou malades... — constitue un moyen d'intégration beaucoup plus puissant qu'une plantation médiocre.

Si les vingt plantations extérieures qui ont été étudiées dans le cadre de l'enquête agricole (10) atteignent dans l'ensemble des rendements supérieurs à ceux de la zone d'enquête, elles ne semblent pas bénéficier de façons culturales plus élaborées.

D'après Henri Raulin (11), les exploitations des immigrés Baoulé en pays Dida, Gagou et Bété, non seulement constitueraient des superficies plus étendues que celles des autochtones et des autres immigrés, mais encore seraient l'objet de façons culturales supérieures qui leur assureraient des rendements plus élevés.

Quant aux plantations Baoulé en pays Agni, leurs revenus nets à superficie égale seraient plus élevés que ceux des plantations Agni, du fait que les Baoulé emploient peu de main-d'œuvre étrangère normalement salariée, mais en majeure partie de la main-d'œuvre familiale faiblement rémunérée.

L'intérêt économique et l'accession à une propriété privative, ou tout au moins expressément garantie par l'établissement de « conventions coutumières », semblent être les facteurs les plus actifs de la fixation et de la stabilisation des immigrants Baoulé.

Toutefois, à la lumière des études de Henri Raulin et de Marguerite Dupire — auxquelles nous nous sommes déjà fré-

(1) Monographie du village de Kouakoubroukro. Document 5.

(2) Administrativement, Amonkro n'est encore considéré que comme campement.

(3) Henri Raulin, op. cit.

(4) Marguerite Dupire, op. cit. : « L'historique de l'installation individuelle des étrangers qui ont été observés, tant dans le canton d'Assouba que d'Ayamé, a montré que tous avaient, soit profité des anciennes législations coutumières et obtenu, moyennant le cadeau traditionnel, l'usage de la terre, soit abusé de l'absence de contrôle pour s'installer en fraude ».

(5) Henri Raulin, op. cit. sur les communautés Baoulé de Oumé, de Gagnoa et de Daloa.

(6) Ceci semble avoir été fréquemment le cas chez les Baoulé et chez les Agni.

(7) D'où litiges fonciers actuels entre villages et tribus à l'intérieur des pays Baoulé et même entre fractions voisines Baoulé et Agni.

(8) Voir à ce propos : « Le Statut juridique des terres, rédigé et codifié par les chefs coutumiers du Sanwi » 24 novembre 1954. Aboisso; et le « code foncier Agni du royaume de Sanwi », adopté par l'Assemblée Législative à la session ordinaire du 2 avril 1958. « Aboisso. »

Ce phénomène de dégradation des principes juridiques du régime foncier traditionnel est général chez les Abé, les Atié, les Dida, les Bété, les Gagou... ; il ne s'exprime pas sous forme de concept juridique codifié, mais dans les faits et dans les nombreux litiges qui opposent immigrés et autochtones.

(9) Henri Raulin op. cit.

(10) Voir « l'Économie », tome I.

(11) Op. cit.

quemment référés — le milieu d'accueil (Agni et Abé, Bété, Dida, Gouro et Gagou) apparaît, somme toute, assez peu accueillant.

Cette réticence des autochtones ne suffit cependant pas à rendre compte de la faible intégration des migrants Baoulé. La solidité des liens qui les rattachent à leur milieu d'origine doit être prise en considération.

Rapports avec le milieu d'origine

S'il est rare que le migrant non-saisonnier sur plantation extérieure possède encore des champs vivriers dans son village d'origine (1), il arrive fréquemment qu'il y ait fait construire une maison en dur ou à crépi de ciment et à toit de tôle.

Il ne faut pas voir là seulement un investissement de prestige, mais aussi la manifestation de la volonté du migrant de marquer sa place au sein de la communauté rurale où il est né, et de son intention de revenir s'y installer définitivement un jour ou l'autre (2).

Chaque année, ou tous les deux ans au minimum, entre décembre et février, la plupart des migrants quittent la plantation et reviennent au village avec leurs épouses et leurs enfants pour un ou deux mois. S'ils ne le font pas, ce n'est généralement pas parce qu'ils seraient en mauvais terme avec leur famille, mais parce que la récolte a été mauvaise et qu'ils n'ont pas assez d'argent pour payer le voyage et faire les cadeaux que la famille et les alliés attendent de leur part. Il arrive parfois que le migrant fasse plusieurs visites au village au cours de la même année. Ces fréquents voyages sont souvent autorisés par la proximité de la plantation, mais ils sont aussi liés à de hauts revenus et à la présence, sur la plantation, d'un frère cadet, d'un fils et d'un neveu assez âgé et ayant assez d'autorité et de compétence pour en assurer le bon fonctionnement. Ainsi, les bons rendements et les hauts revenus que nous avons considérés comme un facteur favorable à la fixation et à l'intégration du migrant au milieu d'accueil, constituent en même temps des conditions qui lui permettent d'entretenir des relations personnelles plus fréquentes avec son milieu d'origine.

En dehors même de toute considération économique, la force des liens sociaux, religieux et politiques avec le milieu d'origine exige impérativement, dans certaines circonstances, le retour temporaire du migrant au village : en cas de maladie grave, qu'il s'agisse de lui-même, de ses épouses ou de ses enfants, le migrant est obligé de retourner au village pour consulter les devins et les puissances surnaturelles et pour offrir aux mânes des ancêtres, à la terre et aux divinités traditionnelles, les sacrifices expiatoires sans lesquels toute thérapeutique resterait inefficace; les funérailles, le règlement de palabres importants — même s'il n'y est impliqué que d'assez loin — exigent sa présence.

Les enfants, qui vivent tantôt sur la plantation, tantôt dans le village de leur père, tantôt dans celui de leur mère, tissent entre le milieu rural traditionnel et le milieu migrant, un réseau de liens vivaces et toujours renouvelés.

En même temps, les gens du village viennent faire de nombreux séjours sur les plantations extérieures, soit à titre de main-d'œuvre familiale ou d'aides ménagères (les femmes), soit pour échapper aux contraintes du milieu traditionnel, soit pour gagner un peu d'argent ou plus simplement encore pour se promener.

Le migrant, lorsqu'il part créer une plantation extérieure, ne le fait généralement pas pour son propre compte, mais pour celui du chef d'un groupe familial plus ou moins étendu, dont la majeure partie continue à résider au village. Aussi, sa contribution financière à l'économie villageoise est elle importante : rémunération de la main-d'œuvre familiale, cadeaux à la famille et aux alliés à l'occasion des visites, prestations en numéraire au chef de groupe familial, participation aux dépenses coutumières (en particulier dépenses de funérailles).

La faible intégration du migrant Baoulé au milieu d'accueil ne s'explique donc pas seulement en fonction des difficultés qu'il y rencontre, mais aussi par la force des liens qui le rattachent à son milieu d'origine.

Toutefois, ces liens ne constituent pas un trait d'union à sens unique; si, d'une part, ils ramènent périodiquement le migrant au village et déterminent parfois sa réintégration définitive au milieu traditionnel, d'autre part c'est grâce à ces liens que le

migrant fait appel à la main-d'œuvre familiale et que s'entretient un flux toujours renouvelé d'éléments issus du monde rural traditionnel vers les plantations extérieures.

Les migrations saisonnières

Ces migrations sont systématiquement liées aux rythmes saisonniers des travaux agricoles sur les plantations de café et de cacao et aux cultures des vivriers traditionnels.

C'est généralement vers juin-juillet, lorsque sont terminés les gros travaux de défrichage et de buttage pour l'igname, que le migrant quitte son village pour aller travailler au nettoyage, à la cueillette et à la préparation du produit sur les plantations de la zone forestière. Il en revient vers décembre-janvier, lorsque le produit a été commercialisé au moins en partie, et qu'il a reçu son salaire.

La durée de ces migrations peut varier de quatre à huit mois, mais, le plus souvent est de six mois. C'est d'ailleurs ainsi : « les six mois », qu'elles sont désignées par les Baoulé eux-mêmes. Le terme vernaculaire de « six mois » s'applique aussi bien à l'action de migrer saisonnièrement (« je vais faire les six mois ») qu'à son argent (« les six mois » sont de retour).

Les plus forts contingents de migrants saisonniers sont fournis par les jeunes gens de 15 à 19 ans et, dans une moindre mesure par les hommes de 20 à 34 ans. A l'exception de ceux des villages où les migrations saisonnières sont devenues une pratique systématique, les hommes de plus de 35 ans font assez rarement les « six mois » à moins de circonstances particulières : besoin d'argent pressant, besoin en main-d'œuvre d'une plantation de famille ou de la parenté, occasion de résoudre un conflit...

Les quelques 10% d'hommes de 35 à 49 ans qui ont été recensés comme saisonniers proviennent en grande partie de ces villages où la migration saisonnière est devenue une véritable institution (il s'agit en général de villages pauvres situés dans les régions septentrionales ou orientales de la zone Baoulé, où la production de café et de cacao est faible).

La contribution des femmes à ce mouvement saisonnier est loin d'être négligeable; toutefois, elle est beaucoup moins importante que celle des hommes. D'une part, les femmes participent en assez grand nombre aux migrations saisonnières, surtout dans les villages où les hommes les pratiquent systématiquement.

C'est ainsi que beaucoup d'entre elles vont faire les « six mois » avec leur fiancé ou leur époux (3).

D'autre part, les femmes sont moins strictement liées que les hommes aux impératifs saisonniers. Ceci est dû en partie au fait qu'elles n'ont pas, comme les hommes, l'initiative du lancement de la campagne des produits vivriers.

Aussi font-elles sur les plantations extérieures des séjours d'un an ou deux qui sortent nettement du cadre des migrations saisonnières.

Migrations saisonnières; campagne 1960-1961

(pour 1 000 de la population résidente)

Classe d'âges	Hommes	Femmes	Ensemble
De 15 à 19	227	92	154
De 20 à 34	197	80	131
De 35 à 49	97	33	63
De 50 et plus	43	9	26
TOTAL :	137	55	93

(1) Le fait que le migrant n'entretienne plus de champs vivriers au village ne veut pas dire qu'il ait perdu ses droits de cultiver.

(2) Inversement, les maisons d'immigrés Baoulé en dur et à toit de tôle sont extrêmement rares en pays Abé et en pays Agni. Marguerite Dupire, op. cit.

(3) Il arrive même que chacun des conjoints ou des fiancés parte de son côté.

Si au début, les migrations saisonnières ont servi d'amorce au processus de création des plantations Baoulé de café et de cacao, elles leur sont devenues, depuis, largement subordonnées.

Les migrations saisonnières anciennes — qui évitaient autant que possible les plantations européennes où les salaires étaient très bas — se faisaient sur les plantations Agni, Abé et Attié. Le mode de rémunération, ou son montant, était généralement défini à l'avance d'une façon rigoureuse. Le cas le plus fréquent consistait en une sorte de contrat verbal de métayage connu sous le nom de « contrat-cacao » ou « contrat au tiers » ou « abu nsan » (en Agni-Baoulé « abu » = division et « nsan » = trois, troisième, tiers), aux termes duquel le saisonnier s'engageait à s'occuper entièrement d'une plantation ou d'une partie de plantation déterminée et recevait pour salaire le tiers de la récolte. Il existait aussi des contrats « à la tâche » qui portaient, soit sur l'ensemble des façons culturales (nettoyage de la plantation, cueillette et préparation du produit), soit sur des opérations limitées, effectuées le plus souvent par des équipes itinérantes. Dans ces deux cas, les « tâches » et les « salaires » étaient toujours déterminés à l'avance d'une façon stricte.

Aujourd'hui, dans les régions de la zone d'enquête à forte production caféière et cacaoyère, seuls les hommes qui ont atteint ou dépassé la cinquantaine se souviennent être partis autrefois — entre 1920 et 1930 — faire les « six mois » sur les plantations Agni, Abé et Attié. Maintenant, l'émigration saisonnière y est négligeable : les jeunes restent sur place à travailler sur les plantations familiales, ou bien s'en vont en ville.

Dans la zone « savane », bien que les migrations saisonnières « au tiers » ou « à la tâche » sur des plantations d'étrangers rapportent encore à l'heure actuelle les plus hauts revenus — rarement moins de 20 000 F et parfois jusqu'à 40 000 ou 50 000 —, elles sont en nette régression et tendent de plus en plus à être remplacées par des migrations saisonnières sur les plantations extérieures de parents ou d'alliés et sur les plantations familiales.

C'est ainsi qu'à Diamélassou, où il existe une plantation extérieure pour 77 habitants, les migrations saisonnières des classes de 15 à 34 ans se dirigent de préférence vers les plantations familiales ou les plantations de la parenté.

En revanche, à Abouakro, où la proportion des plantations extérieures est beaucoup moins élevée — 1 plantation extérieure pour 103 habitants — et où, par ailleurs, leur création a été faite plus tard, les migrations saisonnières se dirigent surtout vers les plantations d'étrangers et de non-parents.

Il est rare, dans les cas de migrations saisonnières sur les plantations de la famille ou de la parenté, que le montant de la rémunération soit fixé à l'avance : il est laissé à l'entière discrétion de « l'employeur ».

Comme les planteurs font appel à la main-d'œuvre familiale surtout au moment de la création de la plantation et au cours des premières années d'exploitation, alors que les rendements sont nuls ou très faibles, les revenus tirés de telles migrations sont généralement assez bas. Ils dépassent rarement 20 000 F et peuvent parfois descendre jusqu'à couvrir seulement les frais de voyage : 500, 1 000, 2 000 F. Néanmoins, dans la plupart des cas, ils atteignent entre 8 000 et 12 000 F.

Toutefois, financièrement, les « six mois » ne contribuent guère à l'économie familiale, puisque la quasi-totalité de ces gains est consacrée aux dépenses personnelles : quelques pièces de vêtement (coupe européenne), consommation de vin de palme les jours de marché, cadeaux aux « fiancées ».

Conclusion

Il semble donc que la plupart des migrations saisonnières, dans l'état actuel des choses, correspondent moins à un besoin impératif et incompressible d'argent qu'à une disponibilité périodique de la force de travail des jeunes et aux besoins en main-d'œuvre bon marché des plantations extérieures.

Si les jeunes sont ainsi disposés à aller travailler sur les plantations extérieures de la famille ou de la parenté dans des conditions de faible rémunération, ce n'est pas seulement parce que les tâches agricoles rémunératrices font défaut sur place pendant cette période de l'année, mais aussi parce que leurs aspirations à consommer les biens de la civilisation industrielle sont encore très faibles.

Il est certain que le milieu familial peut exercer des pressions. Toutefois, le respect du libre-arbitre individuel est si haut placé dans le système de valeurs Baoulé et les possibilités de fugue chez l'« autre partie » de la parenté sont si largement ouvertes à l'individu qui se sentirait brimé, qu'un homme hésiterait beaucoup à envoyer quelqu'un de sa dépendance faire les « six mois » sur une plantation extérieure de la famille ou de la parenté, contre la volonté expresse de l'intéressé.

Et en effet, lorsque le jeune migrant est motivé par une exigence précise et relativement élevée, il n'hésite pas à délaisser la plantation familiale — si cette dernière n'est pas capable de lui assurer des gains suffisants — pour faire une ou deux migrations saisonnières chez des étrangers.

C'est ainsi que la plupart des migrations saisonnières à haute rémunération se font au « tiers » ou à la « tâche » sur des plantations d'étrangers et correspondent presque toujours à la réalisation d'un objectif précis et déterminé : achat d'une mobylette, d'une machine à coudre, construction d'une maison à toit de tôle, participation prestigieuse à des dépenses de funérailles, épargne pour créer une plantation extérieure.

Nombre de migrants saisonniers, après plusieurs campagnes et une fois que les plantations de la famille ou de la parenté ont atteint des rendements satisfaisants, envisagent de créer leur propre plantation extérieure, et, à leur tour, après avoir acquis une portion de forêt, font appel, pour son défrichage et pour l'entretien de la plantation pendant les premières années, à la main-d'œuvre familiale.

Ainsi, les deux termes du processus : transformation des migrations saisonnières en migrations durables par la création de plantations extérieures, et besoins de ces dernières en main-d'œuvre familiale, suscitant de nouvelles migrations saisonnières, réagissent-ils l'un sur l'autre en se renforçant réciproquement.

Si l'on fait abstraction des motivations « vagues » (désir de voyager, de changer d'air, de voir le monde...), dont il est impossible d'apprécier la validité, le facteur déterminant le plus puissant des migrations saisonnières actuelles réside dans les besoins en main-d'œuvre familiale des plantations extérieures qui sont trop jeunes, trop petites, ou de trop faibles rendements (plantations « pourries ») pour autoriser l'emploi d'une main-d'œuvre étrangère normalement rémunérée, et dans une solidarité familiale encore très agissante grâce à laquelle les exigences des plantations extérieures sont satisfaites.

B - Les migrations vers le milieu urbain

L'émigration vers les villes ou vers les « centres semi-urbains »

Migrations saisonnières masculines

Diamélassou			
Classe d'âges	Plantations d'étrangers	Plantations de la parenté ou de la famille	TOTAL
De 15 à 19 ans..	24	76	100
De 20 à 34 ans..	45	55	100
De 35 à 49 ans..	84	6	100
50 ans et plus...	100	—	100
Moyenne.....	50	50	100
Abouakro			
Classe d'âges	Plantations d'étrangers	Plantations de la parenté ou de la famille	TOTAL
De 15 à 19 ans..	50	50	100
De 20 à 34 ans..	91	9	100
De 35 à 49 ans..	86	14	100
50 ans et plus...	92	8	100
Moyenne.....	82	18	100

et les « centres ruraux » (1) est à peine moins importante que l'émigration sur les plantations extérieures. Près de 11 % de la population, âgée de 15 ans et plus, originaire de la zone

d'enquête, vit en milieu urbain ou, tout au moins, dans des conditions qui ne sont ni celles du milieu rural traditionnel, ni celles du milieu de plantations extérieures.

Importance des migrations urbaines

Pour 1 000 hommes de 15 à 24 ans originaires de la zone ..	157	Pour 1 000 femmes de 15 à 24 ans originaires de la zone ..	120	Pour 1 000 personnes de 15 à 24 ans originaires de la zone	137
Pour 1 000 hommes de 25 à 49 ans originaires de la zone ..	68	Pour 1 000 femmes de 25 à 49 ans originaires de la zone ..	165	Pour 1 000 personnes de 25 à 49 ans originaires de la zone	122
Pour 1 000 hommes de 50 ans et plus originaires de la zone ..	—	Pour 1 000 femmes de 50 ans et plus originaires de la zone ..	44	Pour 1 000 personnes de 50 ans et plus originaires de la zone	22
Pour 1 000 hommes de 15 ans et plus originaires de la zone ..	79	Pour 1 000 femmes de 15 ans et plus originaires de la zone ..	134	Pour 1 000 personnes de 15 ans et plus originaires de la zone	109

Répartition de 1 000 migrants de chaque classe d'âges suivant le sexe

Classe d'âges	Hommes	Femmes	TOTAL
De 15 à 24 ans.....	507	493	1 000
De 25 à 49 ans.....	240	760	1 000
50 ans et plus.....	—	1 000	1 000
Ensemble	325	675	1 000

Répartition de 1 000 migrants de chaque sexe suivant la classe d'âges

Classe d'âges	Hommes	Femmes	Ensemble
De 15 à 24 ans.....	544	249	349
De 25 à 49 ans.....	456	677	616
50 ans et plus.....	—	74	35
TOTAL	1 000	1 000	1 000

Cette émigration vers les villes est primordialement le fait des femmes.

Non seulement elles fournissent le plus gros contingent d'urbanisés actuels, mais encore ce sont elles qui, d'une façon générale, ont amorcé le mouvement d'immigration urbaine.

1. — La classe des 50 ans et plus.

Avant même que ne fussent créées les premières plantations extérieures, des contacts s'étaient établis entre le monde rural traditionnel et, sinon la ville proprement dite, du moins le « monde des blancs » (2), qui bien que ne présentant au début de la période coloniale que des phénomènes d'urbanisation parfois extrêmement embryonnaires, n'en constituait pas moins un milieu social radicalement différent du milieu traditionnel (3).

Toutefois, alors que pour les hommes, il s'est agi pendant longtemps de contacts presque toujours forcés, imposés par les réquisitions (portage, édification des premières infrastructures, tâches de manutentions, etc.), ces contacts, en ce qui concerne les femmes, furent au contraire le plus souvent spontanés (4).

Dans le contexte précolonial, la jeune fille tant qu'elle n'était pas mariée ou officiellement fiancée, était relativement libre de choisir son partenaire et surtout d'en changer. Au simple plaisir d'entretenir des rapports sexuels libres s'ajoutait celui de recevoir de menus cadeaux sans être impliquée dans le système d'obligations réciproques qui s'établissait entre fiancés officiels (5). Aussi, n'est-il pas étonnant que les jeunes filles voulassent protéger le plus longtemps possible cette période heureuse.

Dans le nord de la zone Baoulé existait une pratique de fiançailles prépubertaire, qui, si elle n'était pas absolument généralisée, devait intéresser un nombre assez important de cas

et limitait d'autant la liberté des filles. En principe, il était admis que la fille en âge de se marier pût refuser le fiancé que ses parents avaient choisi pour elle sans que celui-ci réclame une compensation pour les prestations (travail, igname, viande, sel...) qu'il avait fournies pour la durée des fiançailles. En pratique, il semble que les pressions exercées par le milieu familial (6) aient été assez fortes pour que, dans la plupart des cas, les filles acceptent l'époux choisi par leurs parents.

Même lorsqu'elle n'avait pas été donnée en fiançailles prépubertaire, la jeune fille n'était pas certaine de prolonger autant qu'elle l'aurait voulu cette période de liberté sexuelle et sociale. En effet, si elle devenait enceinte, elle était obligée de désigner l'auteur de sa grossesse et d'accepter ses offres de mariage.

Enfin, et d'une façon générale, les conditions économiques étaient telles, surtout dans les régions pauvres, qu'une femme ne pouvait guère rester longtemps célibataire. Seules, les filles de familles riches pouvaient se permettre de ne pas se marier.

Les « auro-ba » (filles de captifs ou de captives), les filles nées d'une union contractée à l'intérieur de l'« auro », se trouvaient encore plus défavorisées puisqu'elles n'avaient pas d'autres branches de la parenté où aller chercher refuge.

Les premiers noyaux de peuplement non traditionnel qui se créèrent dans les villes naissantes et aux abords des postes militaires et administratifs, constituèrent très vite un milieu d'accueil pour les filles et les jeunes femmes qui voulaient échapper à des contraintes sociales imposées par une union régulière trop précoce à leur gré, et qui n'avaient pas la possibilité de s'enfuir chez leurs (oncles) maternels ou qui n'étaient pas certaines d'y trouver un accueil favorable.

(1) Pour la définition des « centres semi-urbains » et des « centres ruraux » voir « l'implantation actuelle de la population ». Pour ces derniers, il s'agit d'agglomérations comme Brobo, Diabo... où les fonctions urbaines sont parfois à peine esquissées et où prédominent encore largement les genres de vie liés à l'agriculture traditionnelle.

Toutefois, nous avons considéré comme urbaines les migrations qui se dirigeaient vers ces centres lorsque le migrant, le conjoint de la migrante ou la migrante elle-même si elle n'est pas mariée, exerce une activité professionnelle qui ne se trouve pas directement liée à la production agricole.

(2) Encore à l'heure actuelle les Baoulé, pour désigner les villes et le phénomène urbain n'ont pas d'autre expression que « bloloué kro » : le village des blancs.

(3) C'est ainsi qu'à côté des villes et des ébauches des villes (Bassam, Port Bouet, Bingerville, Bouaké, etc.), s'était constitué autour des postes administratifs et militaires un milieu préurbain composé d'une population flottante d'hommes célibataires et le plus souvent étrangers au pays : marchands et colporteurs Dioula, soldats, etc.

(4) Les femmes n'étaient cependant pas toujours épargnées par les réquisitions. C'est ainsi qu'une vieille femme d'un village situé à une vingtaine de km de Bouaké vit le « bloloué kro » pour la première fois à l'occasion d'une corvée de portage de boîtes de chaume pour les bâtiments du poste militaire.

(5) Voir « Structure sociale ».

(6) C'était seulement lorsque ses parents étaient divorcés ou en désaccord sur le choix du fiancé que la fille pouvait s'enfuir chercher refuge dans la cour de son oncle utérin. En revanche, lorsque sa mère approuvait le choix du fiancé, elle avait peu de chances de trouver chez l'oncle utérin un accueil favorable.

Non seulement ce milieu urbain ou préurbain constituait pour les jeunes filles et les jeunes femmes un refuge sûr où leur frère, leur père ou leur époux n'osaient pas aller les chercher, mais encore il leur donnait, outre la possibilité de pourvoir elles-mêmes à leur subsistance, celle d'accéder à une nouvelle forme de prestige fondé sur la détention du numéraire et la possession de biens et marchandises qui n'avaient pas encore été diffusés dans le village. En effet elles trouvaient là une masse d'hommes célibataires et le plus souvent étrangers qui étaient prêts à payer généreusement les services domestiques et sexuels qu'elles pouvaient leur offrir. Par ailleurs, la liaison avec un non-Baoulé même en cas de grossesse, n'entraînait pas un engagement de caractère durable.

Les femmes Baoulé, plus promptes à s'urbaniser que ne le

furent les hommes, sont aussi maintenant plus portées à s'attacher au milieu urbain.

Alors que très peu d'hommes de 50 ans et plus résident actuellement en ville, les femmes de cette classe d'âges qui s'y trouvent sont encore assez nombreuses : 44 pour 1 000 femmes de cette classe, originaires de la zone. Pour 1 000 femmes se trouvant en ville, on en dénombre encore 74 âgées de 50 ans et plus.

Cette solidité relative de l'intégration des femmes au milieu urbain ne résulte pas seulement d'une urbanisation plus ancienne.

A Andobo-Aluibo, village où a toujours existé une forte émigration vers les villes, la moitié des hommes de 50 ans et plus a résidé et travaillé en milieu urbain.

Andobo-Aluibo :

Migrations temporaires des hommes en milieu urbain.

Classe d'âges	Total des résidents du village	Ayant séjourné et travaillé en milieu urbain	Durée des séjours					Total des séjours
			de 6 mois à 1 an	de 1 à 3 ans	de 5 à 6 ans	de 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
De 20 à 34 ans..	53	12	9	4	2	1	—	16
De 35 à 49 ans..	53	26	16	9	5	2	—	32
De 50 ans et plus.	48	25	12	9	2	1	3	27
TOTAL	154	63	37	22	9	4	3	75

Près de la moitié des séjours effectués en ville par ces hommes de 50 et plus, ont duré moins d'un an. Cette proportion de passages de courte durée est du même ordre dans les autres classes d'âges.

Il ne semble pas non plus que cette faible intégration des vieux urbanisés au milieu urbain soit due seulement à un bas niveau de qualification professionnelle.

En effet, si la plupart des séjours pour cette classe d'âges

correspondent à des emplois de manœuvres, quatre d'entre eux correspondent à des activités professionnelles déjà élaborées.

Par ailleurs, la possession d'un métier urbain n'a pas empêché les éléments des classes plus jeunes (particulièrement la classe de 20 à 35 ans) de quitter la ville et de se réintégrer au milieu rural traditionnel.

Andobo-Aluibo :

Migrations temporaires des hommes en milieu urbain. Activités professionnelles au cours du séjour.

Classe d'âges	Service militaire	Manœuvre	Boy	Maçon	Menuisier	Plombier	Tailleur	Mécanicien	Chauffeur	Employé R.A.N.
De 20 à 34 ans	—	3	1	—	1	1	3	2	5	—
De 35 à 49 ans	8	17	—	2	1	—	—	—	4	—
50 ans et plus	3	20	—	1	—	—	—	—	2	1
TOTAL	11	40	1	3	2	1	3	2	11	1

En fait, les hommes n'ont pas encore élaboré de véritables modes de vie urbaine; c'est seulement au village et par référence aux valeurs et aux modes d'organisation sociale traditionnels qu'ils se sentent au niveau de leurs statuts d'hommes âgés. Certes, la richesse qu'ils ont pu amasser, les qualifications professionnelles qu'ils ont pu acquérir, les expériences qu'ils ont faites au cours de leur séjour en ville ajoutent à leur prestige; toutefois, ce n'est pas en ville que ce prestige, fondé sur des expériences urbaines, trouve son accomplissement, mais dans le milieu rural traditionnel (1).

En revanche, pour les femmes, la situation se trouve inversée; il est fort rare qu'elles puissent retrouver au village l'équivalent du prestige et de l'autorité qu'il leur arrive d'acquérir en milieu urbain.

Dans le contexte traditionnel, lorsqu'une femme recueillait une succession (chefferie d'Auro de village et parfois de tribu), elle avait généralement auprès d'elle un homme qui était son

« interprète », son « porte-parole », et qui, parlant en son nom, possédait en fait le plus souvent, la véritable autorité.

Au cours de l'enquête, nous n'avons rencontré qu'un seul cas d'une vieille femme qui jouissait dans le village d'un prestige considérable, en dehors de tout appui masculin. Il ne s'agit pas d'une ancienne urbanisée, mais le cas est intéressant car son analyse permet de voir à quelles conditions une vieille femme peut accéder à un statut élevé dans le milieu rural traditionnel.

Ayant donné le jour à dix enfants, elle n'en perdit aucun, ce qui, pour une femme Baoulé est un indice de chance exceptionnelle. Tous ses enfants, sauf une fille mariée dans un vil-

(1) Ajoutons que les vieux urbanisés reviennent parfois au village pour recueillir une succession.

lage voisin, sont établis en ville, à Bouaké ou Abidjan. Ses fils sont chauffeurs ou mécaniciens; de ses cinq filles urbanisées, trois sont mariées dans des conditions très confortables (époux maçon, cuisinier, mécanicien) et les deux autres vivent du petit commerce (vin de palme, plats cuisinés, vivres frais) et de la prostitution occasionnelle (1).

Ses enfants lui ont fait construire une maison en dur et à toit de tôle; ils lui envoient des cadeaux (pagnes, bijoux...) et lui donnent de l'argent pour payer des manœuvres Mossi ou Gouro qui font ses champs d'igname. Elle est strictement indépendante. Fille de captive, elle s'est totalement émancipée de l'autorité de la famille qui avait acheté sa mère et a échappé à la tutelle qu'aurait pu exercer sur elle-même et sur ses enfants la famille de son époux, qui ne bénéficie guère de leur réussite économique.

Son haut statut est surtout fondé sur sa stricte indépendance économique (2). Toutefois, quoique riche et réputée, elle vit seule et isolée et se trouve ainsi privée d'un des éléments importants du prestige que recherchent les Baoulé et qui consiste à rassembler autour de soi un grand nombre de dépendants.

Or, c'est précisément en ville que des femmes peuvent ajouter au prestige de la richesse en numéraire, celui de contrôler en dehors de tout appui masculin, un grand nombre de dépendants.

Il est remarquable que parmi les urbanisées de 50 ans et plus, moins de 20% d'entre elles soient mariées (3). Certes, il existe probablement un certain nombre de veuves ou de vieilles femmes qui vivent avec leurs fils, mais la plupart du temps, il s'agit de « Brodé » qui ont réussi à faire fortune (4). Elles sont devenues propriétaires d'une concession et rassemblent autour d'elles les jeunes femmes de leur parenté (5) qui viennent chercher fortune en ville et qui demandent à être hébergées, conseillées et guidées.

L'autorité que peuvent posséder ces vieilles femmes dépasse parfois largement le cadre de leur parenté; c'est ainsi que résidait, à Bingerville, une vieille femme Baoulé contrôlant toutes les femmes originaires du Ouaraïbo, venues à Abidjan, Port-Bouët, Grand-Bassam et Bingerville.

Sans mari, ces vieilles femmes sont souvent aussi sans enfants: stérilité, enfants morts-nés ou décédés en bas-âge. L'absence d'enfants et plus particulièrement la stérilité constituent une condition défavorable à la réintégration en milieu rural traditionnel et une condition favorable à la réussite économique en ville et à l'urbanisation définitive.

Lorsqu'elle se trouve enceinte, la jeune célibataire rentre au village pour accoucher. Même dans le cas d'unions libres assez stables, il arrive souvent que l'homme abandonne sa partenaire au cours de la grossesse: en effet, il hésite à assumer la charge d'entretenir la femme et l'enfant tout en renonçant pendant un an ou plus aux services sexuels (interdits de rapports sexuels tant que l'enfant ne marche pas) alors que rien ne garantit ses droits sur l'une ou l'autre.

Quant à l'enfant sans père, il est généralement bien accueilli puisqu'il n'a pas de paternels qui puissent le réclamer et qu'il échappe ainsi à la compétition entre partenaires de l'alliance matrimoniale. On lui donne alors le nom de son grand-père ou de son oncle maternel dont il est considéré comme le fils (6).

Tant que l'enfant n'a pas commencé à marcher, la mère, ne peut pas entretenir de rapports sexuels. Aussi reste-t-elle au village, parfois même après qu'il ait appris à marcher, jusqu'à ce qu'il soit complètement sevré, si elle a l'intention de le laisser à une sœur ou à une cousine. De toute façon qu'elle le laisse au village ou qu'elle l'emmène avec elle en ville, ses liens avec le milieu traditionnel s'en trouvent renforcés, car dans ce dernier cas, elle demande généralement à une fillette de sa parenté de l'accompagner pour s'occuper de l'enfant. D'une façon générale, la naissance d'un neveu utérin renforce la solidarité frère-sœur.

Enfin, si la jeune femme reste trop longtemps au village après que l'enfant ait commencé à marcher, elle risque de se trouver amenée à se marier. Aussi, dans beaucoup de cas, après deux ou trois séjours en ville, la jeune femme se trouve réintégrée au milieu rural traditionnel auquel ses enfants la rattachent.

La femme stérile en revanche échappe à ces obligations sociales et économiques qu'entraîne la maternité. Elle n'est pas forcée d'interrompre son commerce à cause des interdits sexuels après l'accouchement, ni de revenir au village pour de

longues périodes. Elle n'y fait que de brefs séjours, elle vient seulement en visite. En même temps, le fait de ne pas avoir d'enfants qui pourront la prendre en charge (maison, champs d'igname) une fois qu'elle sera vieille, constitue pour elle un handicap sérieux. Si elle veut revenir au village, elle est obligée de se mettre sous la dépendance d'un parent masculin plus ou moins éloigné et perd ainsi le haut statut dont elle jouissait en ville (7).

Toutefois, même dans le cas de ces vieilles femmes urbanisées qu'on peut considérer comme définitivement établies en ville, il n'y a généralement pas de rupture radicale avec le milieu traditionnel. Elles continuent à être en rapport avec le village, non seulement par l'intermédiaire des jeunes gens de leur parenté qui viennent tenter leur chance en ville et qu'elles hébergent, tout au moins au début de leur séjour, mais aussi par les visites qu'elles-mêmes rendent au village.

Bien plus, leur réintégration à la vie rurale traditionnelle, en général au moyen d'un mariage tardif, n'est jamais tout à fait exclue.

Ces vieilles femmes, solidement intégrées au milieu urbain, ne représentent qu'une faible proportion (moins de 10%) des femmes urbanisées qui, pour plus des deux tiers, appartiennent à la classe des 25-49 ans.

2. La classe d'âges de 25 à 49 ans.

Pour cette classe d'âges, l'intégration au milieu urbain apparaît déjà plus faible et les occasions de se réinsérer dans le milieu rural traditionnel sont plus nombreuses. A peine un peu plus d'un tiers d'entre elles (38%) sont mariées; encore

Situation matrimoniale des femmes

Classe d'âges	Mariées	Non-mariées	Ensemble
De 15 à 24 ans	5	95	100
De 25 à 49 ans	38	62	100
50 ans et plus	17	83	100
ENSEMBLE	29	71	100

convient-il d'ajouter que près de la moitié des femmes qui ont été déclarées mariées le sont à des non-Baoulé dont souvent les informateurs ne connaissent pas le nom, ni même, quoique moins fréquemment il est vrai, l'origine ethnique. Du point de

(1) La prostitution de type européen telle qu'elle est pratiquée par des immigrées d'origine ghanéenne n'est guère le fait des femmes Baoulé. Il s'agit surtout pour celles-ci d'un échange en dehors de toute institution matrimoniale, de services sexuels et de services domestiques qui leur sont généralement associés, contre du numéraire. La durée de ces unions n'est jamais fixée à l'avance: elles peuvent aussi bien ne pas dépasser la durée d'une nuit que se transformer en unions libres stables et se maintenir pendant plusieurs années; de même, la contrepartie en numéraire que doit donner le partenaire n'est jamais déterminée au préalable. Enfin, la femme Baoulé qui pratique ce genre de prostitution ne fait jamais complètement abstraction de ses préférences personnelles dans le choix de son partenaire. Ces femmes sont désignées par le terme « Brode » en langue Baoulé.

(2) Un autre facteur de type magico-religieux intervient aussi: cette vieille femme est propriétaire de « Ndolé Kpolé » (cordelette garnie de perles qui s'attache au genou), charme qui assure aux femmes qui en font l'acquisition un grand nombre d'enfants et leur réussite économique dans un contexte moderne.

(3) En général à des étrangers.

(4) Note 1.

(5) Et parfois aussi de jeunes hommes.

(6) Une telle pratique avait cours déjà dans le contexte précolonial à l'époque de la traite entre Tiassalé et les marchés du nord (Marabadiasa, Kotia-Kofikro...), où les étrangers de passage trouvaient généralement une hospitalité très étendue.

(7) On considère peu honorable pour une femme que ce soit quelqu'un d'autre que son père, son fiancé, son mari, son fils ou son petit-fils qui fasse un champ pour elle. Dépendante d'un parent plus éloigné, une femme se sent comme une « captive ».

vue de la stricte légalité coutumière, il ne s'agit donc pas là de mariages réguliers (1).

Toutefois, ces unions interethniques n'impliquent pas nécessairement une instabilité plus grande que les mariages entre Baoulé; elles peuvent se révéler fort durables, tout au moins tant que le conjoint non-Baoulé ne manifeste pas l'intention de retourner dans son pays d'origine.

Dans ce cas, la femme part se réfugier au village en tâchant d'emmener ses enfants avec elle. Il se peut qu'elle revienne en ville, mais il se peut aussi qu'elle reste dans le milieu rural traditionnel.

Quant à celles qui sont mariées à des Baoulé et dont la migration est fonction de leur mariage avec un urbanisé, il y a de fortes chances pour qu'elles suivent leur époux, lorsque celui-ci, devenu vieux, voudra rentrer au village.

Le mariage urbain n'est donc généralement pas un facteur d'urbanisation définitive, bien qu'il constitue une condition favorable à une urbanisation de longue durée.

Les femmes non-mariées de moins de 50 ans (célibataires, veuves ou divorcées) sont situées dans des conditions d'autant moins favorables à une urbanisation stable qu'elles sont plus jeunes.

Pour la plus grande part, ce sont des femmes qui sont venues en ville entre 15 et 24 ans et qui ne sont pas encore réintégrées au milieu rural traditionnel (2). Leur migration correspond au souci d'échapper pour un temps aux contraintes et obligations qu'entraînerait un mariage trop précoce, et au désir de gagner de l'argent plus rapidement et plus facilement qu'au village.

Toutefois, les contraintes qui avaient motivé les premières migrations féminines se sont considérablement atténuées: les fiançailles prépubertaires ont presque complètement disparu et, par ailleurs, la dégradation des rapports entre partenaires de l'alliance matrimoniale et l'aggravation de la compétition à laquelle ils se livrent au sujet de leur descendance commune ont fortement contribué à accroître la mobilité et la liberté des femmes dans le milieu traditionnel lui-même. Celles-ci sont d'autant mieux accueillies par leurs maternels, lorsqu'elles vont chercher refuge chez eux, qu'elles sont des donneuses d'enfants et que les enfants qu'elles porteront seront susceptibles à leur tour d'être récupérés. Les paternels, de leur côté, craignant de voir leurs filles s'enfuir, se montrent moins rigoureux à leur égard. Aussi les jeunes filles, lorsqu'elles s'en vont en ville, ne visent-elles généralement pas, actuellement, à consommer une rupture radicale et définitive avec le milieu traditionnel, mais seulement à se soustraire pour un temps à des contraintes et à des obligations auxquelles elles acceptent de se plier par la suite.

Ces femmes non mariées de moins de 50 ans comprennent aussi des éléments qui ont quitté le village, non pour éviter de se trouver soumises trop tôt aux contraintes entraînées par le mariage, mais pour régler des conflits, généralement d'ordre conjugal (3) déjà bien avancés. Même dans ce cas, il est rare que la rupture soit définitive.

Qu'elles soient hébergées par des parents plus anciennement installés en ville, ou qu'elles soient elles-mêmes locataires d'une chambre dans une concession, ces femmes vivent le plus souvent du petit commerce (vin de palme, plats préparés, vivres frais) et de la prostitution occasionnelle.

Comme elles ne connaissent guère les pratiques anticonceptionnelles, au bout d'un certain temps, et à moins d'être stériles, elles se trouvent enceintes et obligées de retourner au village.

La maternité, nous l'avons vu, est un puissant facteur de réintégration au milieu rural traditionnel; mais il est loin d'être le seul; la maladie, qu'il s'agisse de la migrante elle-même, de ses enfants, de son père ou de sa mère, les funérailles d'un parent proche, l'obligent à retourner au village pour des séjours d'une durée indéterminée.

En cas d'échec, de difficulté morale ou matérielle, c'est toujours du côté du milieu traditionnel que la migrante ira chercher la sécurité, avec d'autant moins d'hésitation qu'en raison du respect du libre-arbitre individuel et de la grande tolérance que manifeste la société à l'égard des comportements marginaux, elle peut se considérer comme « en visite » pour une durée indéfinie et repartir en ville aussi facilement qu'elle en est revenue.

Au cours de l'enquête, nous avons rencontré le cas suivant: il s'agit d'une jeune fille, fille de vieux urbanisés convertis au christianisme, élevée en ville, chrétienne elle-même. Elle

est allée à l'école jusqu'au niveau du C.E.P. C'est alors qu'elle se mit à souffrir de maux de tête, de vertiges, de troubles de mémoire et se trouva dans l'impossibilité de travailler. Sa tante, qui l'avait recueillie à la mort de ses parents et qui était restée animiste (4), l'emmena consulter un devin. Celui-ci révéla qu'elle était victime de pratiques de sorcellerie de la part d'une camarade de classe jalouse, et lui conseilla de retourner dans son village et de se mettre sous la protection d'un culte puissant. Par la suite, une grossesse la fit renvoyer de l'école. Aujourd'hui guérie, redevenue animiste, elle vit au village avec son enfant et ne semble guère pressée de retourner en ville. Toutefois, pour le moment, elle évite toute liaison avec les jeunes gens du village, leur préférant des étrangers de passage, car elle ne tient guère à se réintégrer définitivement à la vie du village par l'intermédiaire d'un mariage auquel elle serait obligée de souscrire si elle se trouvait enceinte d'un homme du village.

3. La classe d'âges de 15 à 24 ans et les migrations masculines vers les villes.

C'est seulement au niveau de la classe des 15-24 ans que les hommes sont aussi nombreux que les femmes. Ceci n'est pas dû au fait que les femmes de cette classe d'âges émigrent moins vers la ville, mais au fait que les hommes s'urbanisent davantage (5).

Ce taux élevé d'hommes urbanisés correspond à deux phénomènes récents: l'acquisition par les jeunes gens de métiers modernes et de qualifications professionnelles de plus en plus élaborées exigées par les progrès du développement urbain, et la scolarisation qui implique en général un déplacement vers les villes à partir du CP 1 et qui n'intéresse guère que les éléments masculins de la population.

Le mouvement des migrations masculines vers les villes n'a véritablement pris de l'importance qu'à partir de 1948. Il correspondait à la demande de main-d'œuvre salariée urbaine qui s'était considérablement accrue: d'une part à cause de la suppression des réquisitions en 1946, et d'autre part à cause de l'augmentation des investissements tant privés que publics dans l'aménagement urbain et dans l'édification des infrastructures.

Toutefois, cette première vague importante (6) de migrants ne semble guère avoir réussi à s'intégrer à la vie urbaine. Ce phénomène correspond à trois ordres de facteurs dont la plupart continuent encore à jouer un rôle de frein à l'urbanisation définitive des hommes.

Tout d'abord, les Baoulé sont vivement réticents vis-à-vis du salariat. Aujourd'hui encore, après quelques années d'apprentissage et de travail salarié, le Baoulé essaie le plus souvent de s'établir à son compte (menuisier, maçon, mécanicien, etc.). S'il n'y parvient pas, généralement, il retourne s'installer au village.

(1) C'est d'ailleurs moins au fait de ne pas avoir versé les prestations coutumières qu'au fait de ne pas être venu demander la fille en mariage auprès de sa parenté et de ne pas s'être fait connaître, qu'on se réfère pour mettre en question la validité de ces unions. Lorsque le conjoint non-Baoulé s'est fait connaître, et accepter, on considère l'union comme régulière, mais on peut le cas échéant, justifier son invalidation par le fait qu'on « ne connaît pas ses parents », c'est-à-dire par l'absence d'accords entre groupes.

La rupture est donc particulièrement facile.

De même, le non-Baoulé isolé est mal placé pour faire valoir ses droits sur ses enfants si la femme les a emmenés avec elle. On comprend alors la fréquence de telles unions et le peu d'opposition qu'elles rencontrent en milieu coutumier.

(2) Il existe parmi les plus jeunes, quelques filles de vieux urbanisés, mais en petit nombre.

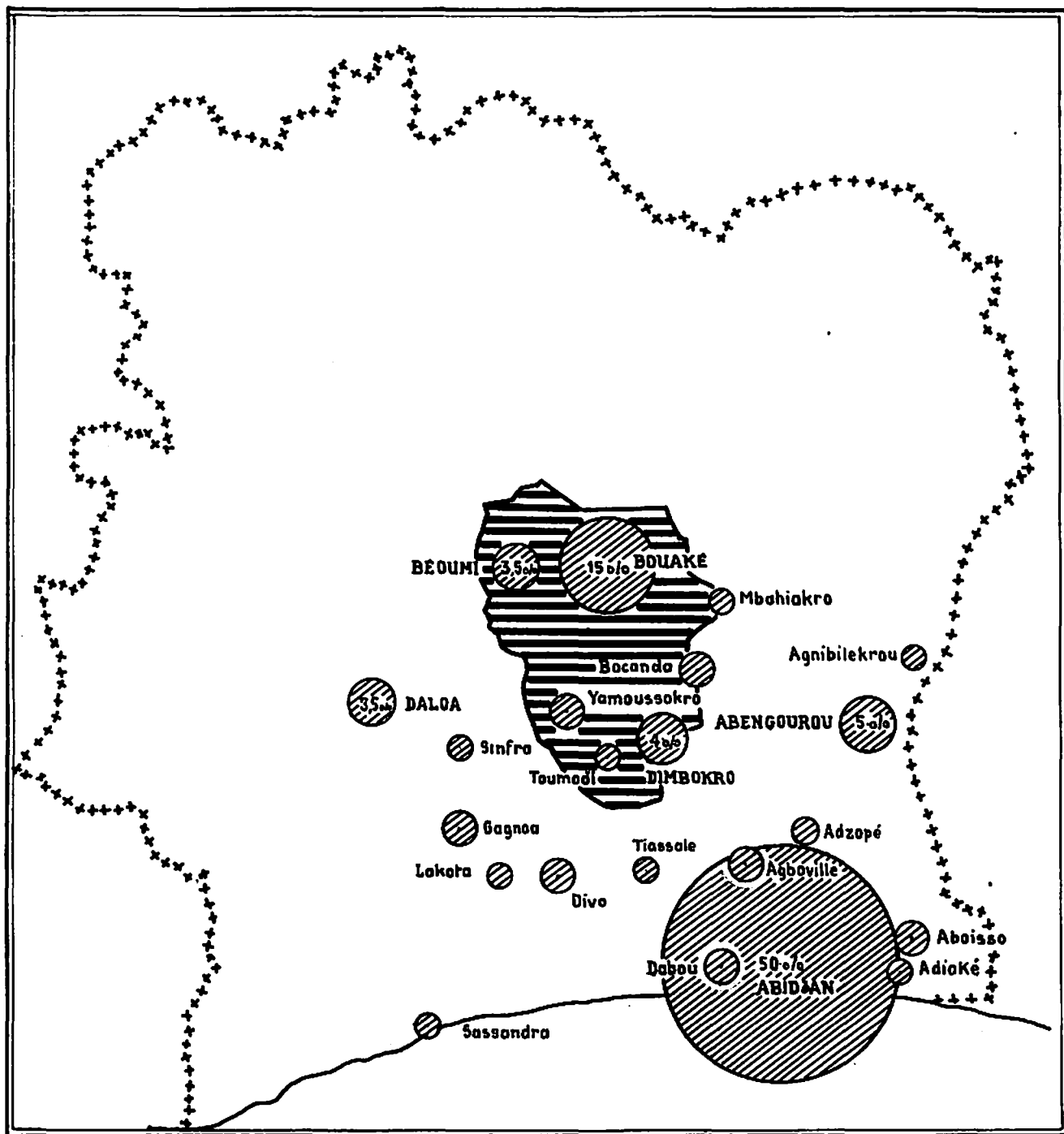
(3) Les jeunes veuves peuvent aussi entrer en conflit avec leur belle-famille à propos de leur remariage; mais ceci est relativement rare; plus rares encore sont les conflits avec leur propre famille.

(4) Adepte de Tété-Kpan, culte animiste moderne.

(5) Cf. migration sur plantations extérieures - pour 100 hommes on en compte 19 % de 15 à 24 ans et pour 100 femmes 20 %, alors qu'en ville pour 100 hommes, on compte 54 % de 15 à 24 ans et pour 100 femmes 25 % seulement.

(6) 1948-1958. Après 1958, un phénomène nouveau intervient: obligation pour les entreprises de procéder à la formation professionnelle de leurs employés.

REPARTITION DES MIGRANTS BAOULE EN MILIEU URBAIN



- 50% Nbre de Migrants installés en pourcentage.
- Entre 3 et 10%
- Moins de 1%
- Limite de la zone d'étude

En second lieu, la rareté relative des emplois, leur instabilité, leur bas niveau de qualification professionnelle et les faibles salaires pour une part, le coût élevé de la subsistance et du logement en ville, d'autre part, déterminèrent de nombreux éléments à retourner au village après quelques années de séjour en ville. Aujourd'hui, il commence à se créer un noyau d'emplois stables, réclamant des qualifications déjà élaborées, et auxquels correspondent des salaires relativement élevés.

Toutefois, le « parasitisme familial », l'obligation de loger et de nourrir les parents qui viennent en visite, compromet souvent la stabilité de ces urbanisés à emploi fixe et à revenu régulier.

D'une façon générale, les conditions économiques de l'existence urbaine ont pour effet d'interdire l'élaboration des structures familiales étendues; c'est ainsi que parmi les hommes résidents urbains de 25 à 49 ans, la proportion de célibataires est plus forte que dans le milieu rural traditionnel et que sur les plantations extérieures (38 % contre 22 % et 29 % respectivement); corrélativement, la proportion des polygames y est plus faible (5 % contre 19 % et 16 % respectivement).

Situation matrimoniale des hommes
Nombre d'épouses

Classe d'âges	0 épouse	1 épouse	2 épouses et plus	Ensemble
De 15 à 24 ans ...	97	3	—	100
De 25 à 49 ans ...	38	57	5	100
50 ans et plus	—	—	—	—
ENSEMBLE	71	27	2	100

Non seulement les hommes, en ville, ont moins d'épouses, mais encore ils ne peuvent pas rassembler autour d'eux autant de dépendants qu'au village ou sur les plantations extérieures, où logement et nourriture ne coûtent rien, et où tout le monde peut être employé utilement à des tâches de production.

Cette entrave à la constitution d'un groupe familial étendu, créée par la prédominance de l'économie monétaire en milieu urbain, provoque souvent le retour au village des vieux urbanisés.

La scolarisation est un phénomène encore beaucoup plus récent; elle n'a pris une extension appréciable dans la zone Baoulé qu'à partir de 1954-1955. Il est probable qu'elle favorisera, à la longue, la création d'une classe importante de salariés définitivement fixés et intégrés au milieu urbain. Toutefois, pour le moment, ses effets ne se font guère sentir qu'au niveau de la classe d'âge de 15 à 24 ans. Pour longtemps encore, une part importante des vieux urbanisés continuera à se réintégrer au village, freinant ainsi le processus d'adaptation des hommes Baoulé à un véritable genre de vie urbain.

Il existe déjà une catégorie sociale d'hommes âgés qui posent en ville de forts intérêts économique — en particulier des intérêts immobiliers — et qui souvent aussi jouissent d'un haut statut dans la hiérarchie politique traditionnelle ou semi-traditionnelle (chef de canton, de tribu, de village ou même simples notables).

Appelés à résider dans le milieu rural traditionnel pour remplir leurs fonctions politiques et religieuses, ils n'en possèdent pas moins un pied-à-terre en ville où ils font régulièrement de courts séjours pour s'occuper de leurs intérêts immobiliers (1).

Cette interpénétration du village et de la ville par le mélange d'intérêts socio-politiques de type traditionnel et d'intérêts économiques modernes, empêche les hommes d'élaborer de véritables modes de vie urbaine en orientant encore la majeure partie de leurs intérêts sociaux vers le milieu rural traditionnel, et les prive, en ville, des autorités de type traditionnel sans lesquelles ne peuvent se constituer de véritables communautés urbaines.

Bien qu'il soit privé de cadres d'intégration, l'exode masculin vers les villes est appelé à s'accroître encore. Beaucoup d'hommes jeunes, sans qualification professionnelle particu-

lière, quittent le village et s'en vont « chercher l'argent » en ville, le plus souvent sans succès. Ils se font héberger pour des périodes plus ou moins longues par des parents plus anciennement urbanisés et qui jouissent de revenus réguliers.

La plupart du temps, ils ne trouvent pas de travail ou seulement des tâches de manœuvre faiblement rémunérées ou encore un travail intermittent, et au bout de quelques mois, ils rentrent au village.

Non seulement, ils compromettent ainsi la situation économique de ceux qui les hébergent, mais encore ils sont la cause d'un déficit sensible en force de travail dans le monde rural.

Certes, ce mouvement est limité pour l'instant aux villages qui ont des traditions d'émigration urbaine déjà solidement établies. Toutefois, l'expansion du noyau d'urbanisés relativement stables ne peut qu'accroître ce mouvement d'exode temporaire des jeunes ruraux vers la ville, puisque leurs chances de se faire héberger se trouvent accrues d'autant.

Conclusion

Inaugurée et consolidée par les femmes, l'émigration urbaine n'est aussi devenue un phénomène masculin que depuis peu de temps. Par conséquent, il n'est pas étonnant que l'implantation des hommes Baoulé en ville manifeste une grande faiblesse de structuration sociale.

L'ensemble constitué par Abidjan, Bingerville et Grand-Bassam accueille à lui seul la moitié des Baoulé qui migrent vers les villes; Bouaké en accueille 15 % environ; quant au reste, il se trouve dispersé dans une vingtaine de centres urbains et semi-urbains de la Côte-d'Ivoire forestière, à l'exclusion toutefois des centres situés à l'ouest de la Sassandra.

Les Baoulé manifestent donc à l'égard des grandes agglomérations une préférence très marquée qui correspond à plusieurs facteurs. Tout d'abord l'ensemble Abidjan-Bingerville-Bassam, ainsi que Bouaké, sont les établissements urbains les plus anciens de la Côte-d'Ivoire. En second lieu, ces centres exercent une forte attraction parce que le volume et la circulation des biens, des marchandises et du numéraire y est plus intense que partout ailleurs. Enfin, cette population de migrants urbains comprend un important contingent de femmes célibataires, veuves ou divorcées, qui vivent le plus souvent du commerce de services sexuels et domestiques et qui cherchent à s'établir de préférence dans les centres où la clientèle masculine est la plus abondante et la plus riche.

C. Conclusions sur les migrations modernes

Les migrations sont appelées à peser d'un poids très lourd sur le développement futur de l'ethnie Baoulé, non seulement à cause de leur importance, mais encore — et peut-être surtout — en raison d'une complexité qui en fait un phénomène peu maniable et difficilement contrôlable.

1. Ampleur du phénomène

Les migrations affectent surtout les classes actives de la population. En effet, 27 % environ des hommes et des femmes de 15 à 49 ans, originaires de la zone d'enquête, se trouvent établis d'une façon plus ou moins durable, hors de leur milieu d'origine (2), qui accuse ainsi un déficit considérable en force de travail et supporte en plus le déficit saisonnier des « six mois ».

Nous avons déjà mentionné que la création de plantations extérieures — dont le nombre exact semble s'accroître chaque année — suscite un appel de main-d'œuvre familiale bon marché et contribue puissamment à entretenir le mouvement des migrations saisonnières, dont certaines se transforment, par la suite, en migrations durables à la faveur de la création d'une nouvelle plantation.

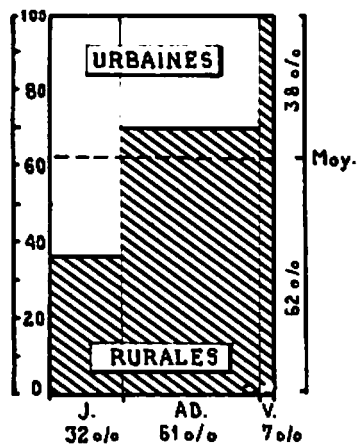
Nous avons signalé aussi que la création d'un noyau d'urbanisés stable avait toutes les chances d'accroître l'exode des jeunes ruraux vers les centres urbains et semi-urbains.

(1) Nous avons même rencontré quelques cas de triple morphologie; les intéressés partageant leur temps entre le village, les plantations extérieures et la ville.

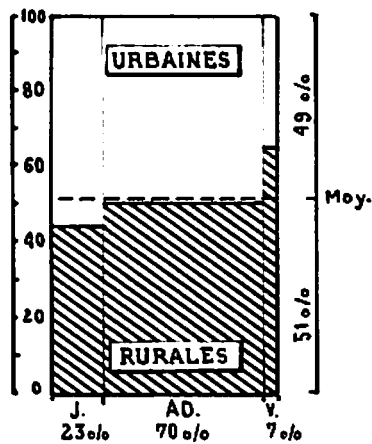
(2) Cette proportion de migrants monte à 30 % pour la seule classe d'âges de 25 à 49 ans.

MIGRATIONS DURABLES

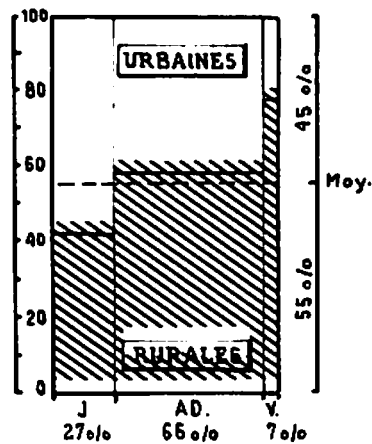
I
MIGRATIONS MASCULINES



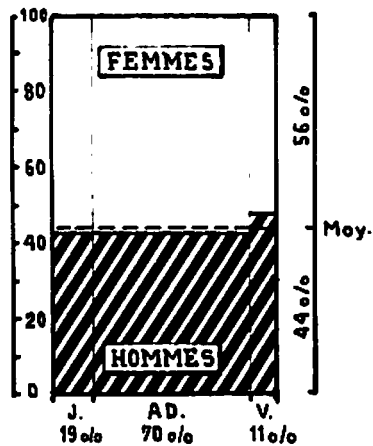
II
MIGRATIONS FÉMININES



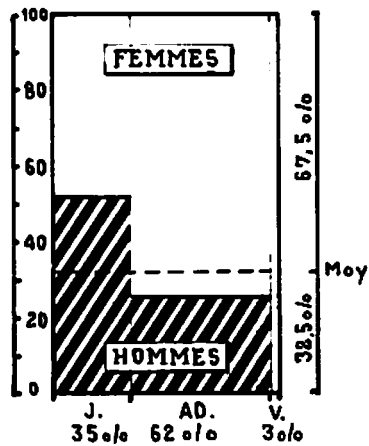
III
ENSEMBLE DES MIGRATIONS DURABLES



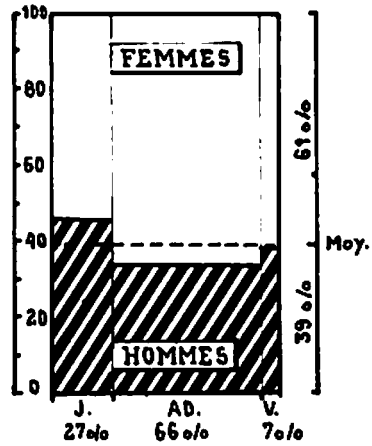
IV
MIGRATIONS RURALES



V
MIGRATIONS URBAINES



VI
ENSEMBLE DES MIGRATIONS DURABLES



J. : De 15 à 24 ans

AD: De 25 à 49 ans

V. : 50 ans et plus

Il semble donc que le mouvement de migrations tende, pour le moment, à se développer spontanément, à prendre davantage d'ampleur encore et à accentuer ainsi le déficit de la région en force de travail, rendant plus difficile l'application d'un programme de développement économique et social.

2. Complexité du phénomène

La complexité de ce phénomène de migrations rend malaisée la définition des conditions auxquelles il pourrait être — sinon supprimé, ce qui ne semble être ni possible, ni même souhaitable dans tous les cas — tout au moins limité et freiné. Complexe, ce phénomène l'est tout d'abord par le fait qu'il intéresse les femmes aussi bien que les hommes et que, pour chacun des deux sexes, il correspond à des conditions sensiblement différentes; en second lieu par le fait qu'il possède une double orientation, vers le milieu de plantations extérieures et vers le milieu urbain; enfin, par le fait qu'il n'affecte pas uniformément la région Baoulé, mais la divise en deux zones, l'une septentrionale et orientale, où prédominent les migrations sur plantations extérieures, l'autre, occidentale et méridionale où prédominent les migrations vers le milieu urbain.

a) Migrations masculines et migrations féminines.

Les migrations féminines sont assurément liées en partie aux migrations des hommes. C'est ainsi qu'un certain nombre de femmes émigrent pour rejoindre un conjoint ou un parent. Toutefois, c'est surtout dans le domaine des migrations sur plantations extérieures que les mouvements féminins sont liés à ceux des hommes; car, dans le domaine des migrations vers la ville, les déplacements féminins sont beaucoup plus indépendants. En effet, en milieu urbain, non seulement les femmes Baoulé sont beaucoup plus nombreuses que les hommes (2 213 femmes pour 1 000 hommes, alors que la sex-ratio sur plantations extérieures est de 1 272 pour 1 000), mais surtout il s'agit là de femmes célibataires, divorcées ou veuves qui vivent indépendamment de tout soutien masculin (1).

La prédominance des femmes dans la population migrante (2) s'explique par la liberté plus grande dont elles jouissent. Leur rôle de donneuses d'enfants les place dans une situation privilégiée dans la compétition à laquelle se livrent les partenaires de l'alliance matrimoniale; il leur permet de jouer maternels contre paternels et d'échapper ainsi à toute autorité.

La liberté et la mobilité dont jouit l'individu en raison du système de double appartenance et de l'absence de véritables normes sociales dans le partage de la descendance se trouvent en fait limitées, pour les hommes, par la nécessité où ils sont d'assumer, à partir d'un certain âge, un minimum de responsabilités économiques et sociales qui finissent par les fixer. En revanche, pour les femmes, cette liberté et cette mobilité ne rencontrent guère d'obstacles (3).

Bien qu'elle ne soit jamais une dépendante absolue (elle doit être à même d'assumer la plupart de ses dépenses personnelles et une partie des dépenses de ses enfants), la femme n'a pas de responsabilités économiques, sociales, politiques et religieuses aussi étendues que l'homme; elle a donc la possibilité de s'absenter plus facilement.

Ce n'est pas seulement à cause de la grande mobilité des femmes — due à leur statut particulier, à leur situation privilégiée dans la structure sociale —, que les migrations féminines semblent plus difficiles à freiner et à limiter que celles des hommes, mais aussi en raison des motivations auxquelles elles correspondent.

Le besoin d'argent, qui est souvent invoqué comme raison des migrations, joue un rôle presque aussi important pour les femmes que pour les hommes. Certes, la femme assume rarement des responsabilités financières collectives comme les hommes sont appelés à le faire pour le groupe familial et parfois pour une partie de leur parenté (neveu utérin), mais elle est souvent amenée à assumer, en plus de ses dépenses personnelles, une partie des dépenses domestiques du ménage (savon, pétrole, sel, viande...). En outre, l'indépendance financière et la détention de réserves parfois importantes de numéraire, constituent l'un des éléments du prestige auquel une femme peut avoir accès même dans le milieu traditionnel.

Or, tandis que le numéraire tend à jouer un rôle de plus en plus important dans l'économie du milieu rural traditionnel, les sources de revenus propres de la femme (4) restent sensi-

blement au même niveau. De cette façon, celle-ci se trouve de plus en plus dépendre de la générosité de son époux (5).

Le sentiment de dépendance est sans doute l'une des choses qui déplaisent le plus profondément à la conscience Baoulé. Il est donc probable que dans la perspective d'un développement économique et social de la région, la promotion de cultures industrielles ainsi que la rationalisation de la production et de la commercialisation de certains produits vivriers (6), rendent plus important encore le rôle que les hommes jouent dans le contrôle des revenus monétaires.

La dépendance des femmes vis à vis des hommes s'en trouverait renforcée et ceci pourrait aggraver encore les tensions et les conflits entre sexes. Dans cette perspective, si l'apparition de nouvelles sources de revenus peut raisonnablement avoir pour effet de limiter et de freiner l'exode masculin, il y a tout lieu de penser qu'elle donnera aux femmes davantage de raisons de migrer et d'aller chercher leur argent à l'extérieur.

b) Migrations sur plantations extérieures et migrations en ville

Pour le moment, les plantations extérieures drainent encore plus de la moitié des migrations durables (55 %). Mais alors que la classe de 50 ans et plus émigre sur plantations extérieures à 78 %, cette proportion tombe à 58 % pour la classe de 25 à 49 ans et à 42 % pour celle de 15 à 24 ans. Il semble donc que le mouvement vers les plantations extérieures doive perdre de son importance au profit des migrations vers la ville. Or, ce sont justement les migrations sur plantations extérieures qui contribuent le plus activement à l'économie du milieu rural traditionnel, soit par les sommes versées à titre de salaire à la main-d'œuvre saisonnière familiale, soit par l'argent rapatrié au village à la fin de la traite. Les urbanisés en revanche n'ont guère la possibilité de faire des économies car, en général, ils sont obligés de dépenser pour leur subsistance et leur logement la plus grande partie de l'argent qu'ils gagnent.

Il est probable que le mouvement d'émigration vers les plantations extérieures se trouve ralenti par l'apparition de nouvelles sources de revenu dans le milieu rural traditionnel. En revanche, l'exode vers les villes ne semble guère susceptible d'être freiné de cette façon.

c) Zone où prédomine l'émigration vers les plantations extérieures et zones où prédomine l'émigration vers les villes.

La zone nord fournit 69 % des migrations originaires de la région d'enquête. Cette prépondérance ne vient pas seulement du fait que cette région est plus densément peuplée, mais aussi du fait que le taux d'émigration y est plus élevé : au moment de l'enquête, 28 % de la population de 15 ans et plus originaire de cette zone se trouvaient en cours de migration durable contre 17 % dans la zone sud.

Par ailleurs, les migrations issues de la zone nord se dirigent à 69 % vers les plantations extérieures.

(1) En ville, les migrants non mariés représentent 70 % contre 36 % sur plantations extérieures.

(2) Les femmes migrent plus que les hommes, non seulement dans leur ensemble (61 %) mais encore dans chaque classe d'âges prise séparément et aussi bien pour les migrations rurales que pour les migrations urbaines, à l'exception toutefois des migrations vers la ville de la classe 15-24 ans où les effectifs masculins prédominent légèrement en raison de la scolarisation et de l'apprentissage de métiers modernes.

(3) Le principal facteur limitatif de la mobilité des femmes est la grossesse.

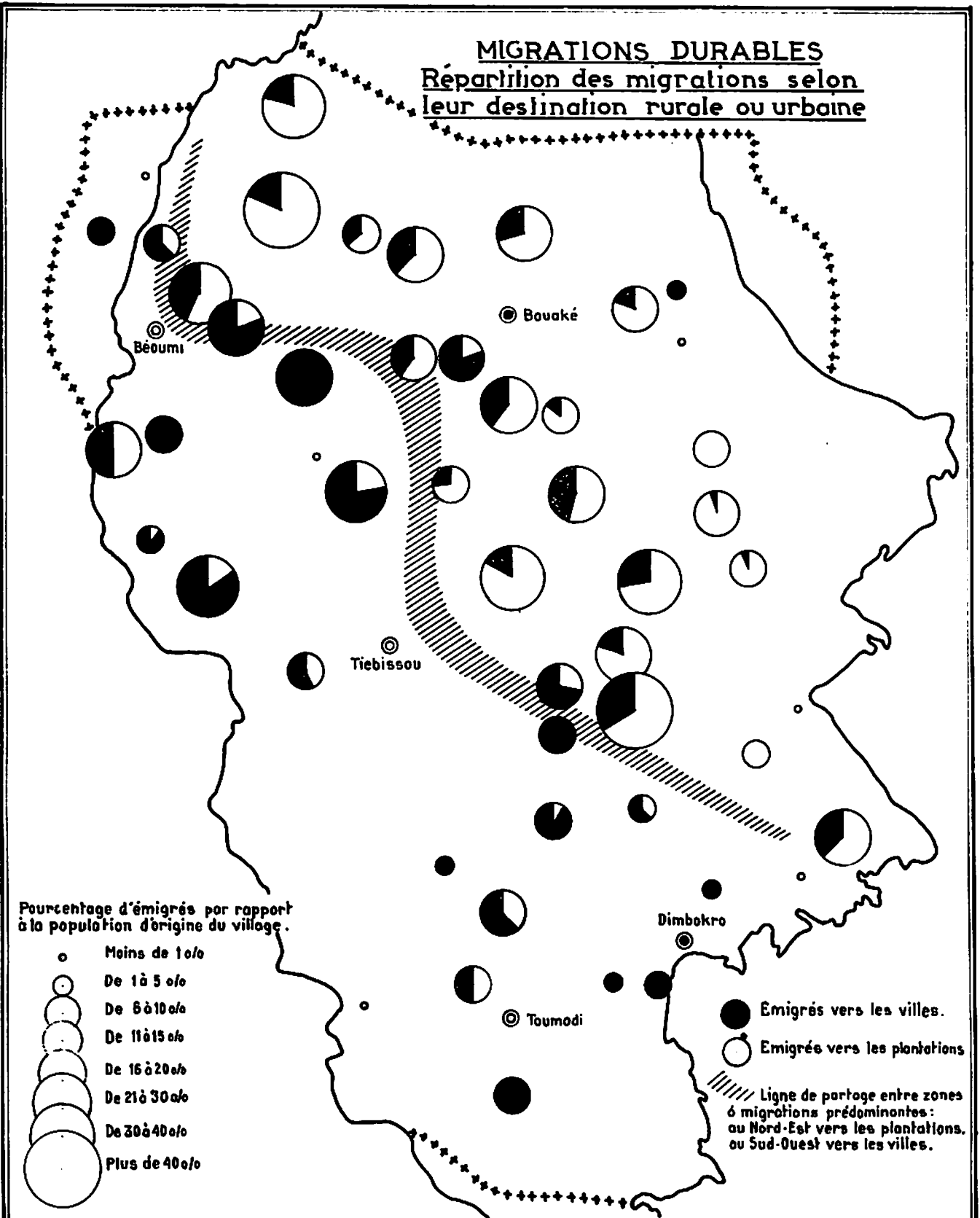
(4) Ces revenus proviennent de la vente par petites quantités, sur les marchés locaux, de certains produits agricoles bruts ou transformés et de certains produits artisanaux.

(5) Ou, si elle n'est pas mariée ou fiancée, du parent qui lui donne son champ d'igname et avec lequel elle travaille. Ces cadeaux qu'un homme fait, après qu'il a commercialisé son café, à son épouse et aux femmes qui ont travaillé pour lui, sont considérés comme la rétribution normale de services agricoles et (dans le cas de l'épouse) domestiques et sexuels; toutefois, comme il n'existe pas de normes qui en déterminent le montant d'une façon rigoureuse, ces prestations déguisées sont souvent l'objet de contestations de la part des femmes qui les trouvent trop peu importantes et contribuent à accroître les tensions entre sexes et particulièrement entre conjoints.








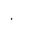
(6) En règle générale, la commercialisation par petites quantités est contrôlée par les femmes; mais lorsqu'un produit passe de ce stade à celui de la commercialisation par grosses quantités, il est contrôlé par les hommes.




MIGRATIONS DURABLES

Répartition des migrations selon leur destination rurale ou urbaine



Pourcentage d'émigrés par rapport à la population d'origine du village.

-  Moins de 1%
-  De 1 à 5%
-  De 6 à 10%
-  De 11 à 15%
-  De 16 à 20%
-  De 21 à 30%
-  De 30 à 40%
-  Plus de 40%

-  Émigrés vers les villes.
-  Émigrés vers les plantations.
-  Ligne de partage entre zones à migrations prédominantes : au Nord-Est vers les plantations, ou Sud-Ouest vers les villes.

Dans la zone sud et ouest, le taux d'émigration tombe à 17 % et le mouvement se dirige surtout vers les villes (72 % de migrations urbaines).

Ces différences proviennent essentiellement du fait que dans la zone sud et ouest, les conditions naturelles sont favorables à la culture du café et du cacao alors que, sauf exceptions locales, la zone nord-est est beaucoup moins bien pourvue sous ce rapport.

Dans ces conditions, on peut se demander si l'apparition de nouvelles sources de revenus agricoles dans cette dernière région aura pour effet de limiter le phénomène migratoire ou seulement d'en changer l'orientation et de le dévier des plantations extérieures vers le milieu urbain.

Le fait que les Baoulé se sont, jusqu'à présent, démis de leur vocation urbaine à l'intérieur de leur propre région pour aller l'assumer ailleurs (1), et ont ainsi laissé la plupart des fonctions urbaines de la région aux mains de non-Baoulé, est lié à des facteurs historiques (2). Les villes, les centres semi-urbains et les centres ruraux sont en majorité peuplés d'étrangers à la zone rurale et les activités qui s'y développent sont en très grande partie entre leurs mains (artisanat, commerce, investissements immobiliers...).

La crainte, la méfiance et le dépit tinrent pendant longtemps les Baoulé à l'écart des « blofouékro » (3).

Par ailleurs, à la faiblesse de l'intégration du migrant Baoulé au milieu urbain correspond une faible intégration du milieu urbain à l'ensemble de la région. Toutefois, à l'heure actuelle, les progrès de la scolarisation et la diffusion de métiers modernes (bâtiment, menuiserie, mécanique, etc.) devraient permettre

aux Baoulé de jouer un rôle important dans le développement urbain de la région et de rendre à son économie une relative homogénéité.

La promotion des centres ruraux et des centres semi-urbains, en créant des noyaux d'urbanisation de faible volume répartis dans toute la région, pourrait à notre sens, non seulement limiter l'exode vers les villes, mais encore contribuer au développement général du pays.

Elle présenterait en outre l'avantage d'atténuer la coupure qui existe actuellement entre le monde urbain et le monde rural du fait de leur hétérogénéité culturelle et économique. Elle s'imposerait surtout dans la zone sud et ouest où les traditions de migration vers la ville sont plus solidement et plus anciennement établies. L'exode vers le milieu urbain risque d'être difficile à freiner et à contrôler d'une autre manière (par exemple en élevant les revenus agricoles).

Dans la zone nord-est, la création de nouvelles sources de revenus agricoles (coton Allen, tabac, et rationalisation de la commercialisation de certains vivriers), pour être pleinement efficace, doit être également associée à des mesures favorisant la promotion d'un milieu urbain ou semi-urbain Baoulé implanté dans le milieu rural et solidement intégré à la vie rurale.

(1) 73 % des migrations pour la ville s'effectuent à l'extérieur de la zone

(2) Voir « De 1860 à 1930 ». L'administration coloniale s'est appuyée principalement sur les éléments musulmans.

(3) Littéralement : le village des hommes blancs.

L'IMPLANTATION ACTUELLE DE LA POPULATION

A - LES MILIEUX ET LES MODES D'IMPLANTATION

Le fait urbain.

- 1. Les centres urbains**
- 2. L'origine des centres**
- 3. Les caractéristiques de la population urbanisée.**

Le peuplement rural.

- 1. Le village « Kro »**
- 2. Le hameau de culture « Niamoué ».**

B - LA RÉPARTITION DE LA POPULATION

- 1. La localisation des villages et des hameaux**
- 2. Concentration ou dispersion du peuplement**
- 3. Les densités de population**
- 4. Essai d'une division régionale.**

C - CONCLUSIONS

A - LES MILIEUX ET LES MODES D'IMPLANTATION

LE FAIT URBAIN

1. Les centres urbains.

Définitions.

L'urbanisation de la zone d'étude est encore récente. Elle ne remonte pas à plus de cinquante ans. La plupart des centres actuels apparaissent dans leur première phase de croissance et certains restent encore des ébauches. Tous semblent connaître une période d'expansion rapide. Le présent essai de classification porte donc sur des types de centres relativement simples, différents surtout par leur degré d'évolution. Les difficultés essentielles se situent au niveau inférieur, consistant à déceler le moment où un village cesse de l'être et acquiert des caractères urbains.

Deux critères principaux ont été utilisés pour étayer cette distinction :

- Celui de la taille évalué en chiffre de population résidente (supérieure-inférieure à 2 000) ;
 - Celui des activités dominantes, que l'on peut approximativement saisir par la répartition professionnelle des habitants dans les différents secteurs : primaire, secondaire, tertiaire.
- « Le nombre d'habitants ne suffit pas à caractériser une ville ou un village. La ville se différencie des centres purement ruraux par la présence d'activités non agricoles (1). »

Dans certains cas, les deux critères ne concordaient pas et nous avons considéré le deuxième comme prépondérant. Des localités dépassant 2 500 ou 3 000 habitants ont été maintenues dans la catégorie village, leur population étant uniquement composée d'agriculteurs. D'autres comptent moins de 2 000 personnes, mais leurs habitants se livrent à des activités diversifiées. Elles ont donc été considérées comme des centres à caractères urbains.

Plusieurs types de centres, d'importance et de complexité inégales, ont été retenus.

Les villes

Bouaké (53 000 habitants) et Dimbokro (10 000 habitants) présentent des caractères urbains affirmés et complets.

Ces deux centres délimitent un espace urbain homogène, construit et occupé de façon relativement dense, organisé selon un plan directeur.

La mise en place de l'infrastructure urbaine est à peu près achevée : voirie, adduction d'eau, central et réseau électrique, éclairage public, communications téléphoniques, etc.

La population urbaine est composée d'une minorité d'agriculteurs (11,4 % de la population active à Bouaké — cette proportion doit être légèrement plus forte à Dimbokro).

Les diverses branches du secteur tertiaire : commerce, transport, administration et services rassemblent la fraction majoritaire de la population. Ces activités mettent les deux villes en relation avec un vaste espace régional, avec d'autres régions de Côte-d'Ivoire et, pour Bouaké, avec les Etats voisins de l'Afrique de l'Ouest.

Une dernière fraction de population est employée dans un secteur secondaire déjà fortement développé : artisanat de transformation et industrie (à Bouaké quelques grosses entreprises : Textiles Gonfreville - Tabacs Caita... utilisent de forts contingents de salariés). L'apparition des activités de transformation peut être considérée comme un caractère spécifique de la ville, absent ou presque dans les autres catégories de centres moins développés.

Les « centres semi-urbains »

Six peuvent être dénombrés (2) : Béoumi - Botro - M'Bahiakro - Tiébissou - Toumodi - Yamoussoukro, regroupant une population totale de 22 400 habitants (3).

Ils se différencient des villes par une population plus réduite, une proportion plus forte d'agriculteurs (25,9 % d'après l'enquête de Toumodi), une diversification moindre des activités

non agricoles. Le secteur secondaire se réduit à quelques ateliers artisanaux de transformation, à quelques rares entreprises industrielles de faibles dimensions (sciéries). Par contre, le secteur tertiaire reste largement représenté avec les activités dominantes de commerce et de transport (36,4 % de la population active à Toumodi). Les relations de ces centres avec l'environnement rural définissent des aires d'influence juxtaposées de 20 à 30 km de rayon. La physionomie urbaine s'impose dans un quartier central où ont été édifiées les principales constructions administratives et commerciales anciennes.

Les quartiers périphériques conservent encore des structures villageoises avec des semis irréguliers de maisons traditionnelles. Au cours des dernières années, la plupart des centres semi-urbains ont été remaniés selon un plan général de lotissement. Les transformations : aménagement du quartier central, ouverture de nouvelles rues, alignement et reconstruction des maisons en matériaux durables, sont en cours de réalisation ou partiellement achevées. Elles s'accompagnent de la mise en place des premiers éléments d'infrastructure : voirie, marché couvert, groupe électrogène, réseau de distribution du courant et éclairage public, réseau téléphonique (4).

Ces divers aménagements, provoquant des appels de main-d'œuvre (bâtiment surtout) et créant de nouveaux postes d'activités, ont accéléré la convergence des migrants et entraîné des augmentations massives de population.

Les « centres ruraux »

Cette dernière catégorie se situe entre le village et le centre semi-urbain. Elle regroupe des localités entre 500 et 2 000 habitants (5) dont la population se répartit en agriculteurs d'une part, commerçants, transporteurs, artisans et salariés administratifs d'autre part. La proportion d'agriculteurs reste dominante dans la majorité des cas (6).

Ces centres à l'exception de Sakassou doivent leur premier développement à leur fonction commerciale. Ils s'organisent autour d'un gros marché bien situé sur les grands axes de commercialisation et en relation avec un noyau dense de villages environnants.

La fonction commerciale a été récemment renforcée par l'implantation d'une infrastructure administrative. Quatre de ces

(1) Pierre Georges : Précis de Géographie urbaine, Paris UF 1961.

(2) Un septième centre, Bocanda, contrôle au Sud-Est une portion rurale de la zone d'étude, mais se trouve placé hors du périmètre sur la rive droite du Nzi.

(3) Évaluation de la population des centres semi-urbains :

Béoumi	4 290	(estimation de l'enquête)
Botro	5 530	(estimation de l'enquête)
M'Bahiakro	2 640	(estimation de l'enquête)
Tiebissou	2 140	(estimation de l'enquête)
Toumodi	5 557	(recensement, voir Document 3)
Yamoussoukro	2 240	(estimation de l'enquête)

Botro a été rattaché à la catégorie des centres semi-urbains surtout à cause de l'importance numérique de sa population. L'activité agricole y reste dominante.

(4) 4 centres sont reliés au réseau téléphonique national :

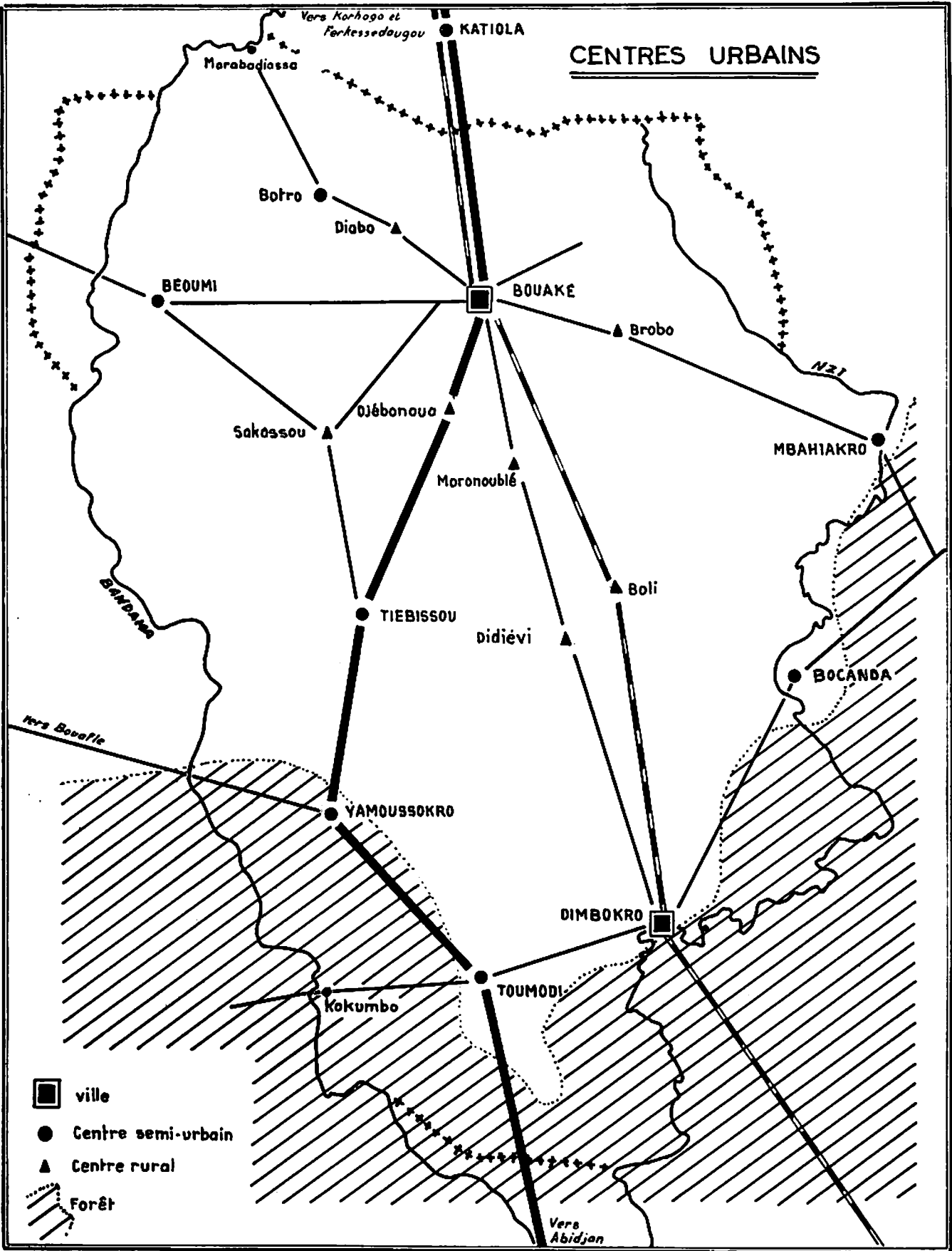
Béoumi	12 abonnés
Tiebissou	15 abonnés
Toumodi	27 abonnés
Yamoussoukro	37 abonnés

(5) 7 « centres ruraux » ont été retenus :

Boli	1 430 habitants
Brobo	600 habitants
Diabo	1 990 habitants
Didiévi	500 habitants
Diébonoua	490 habitants
Moronoubli	610 habitants
Sakassou	1 230 habitants

(6) La population de ces centres ruraux a été rattachée à la population rurale dans l'inventaire général.

CENTRES URBAINS



- ville
- Centre semi-urbain
- ▲ Centre rural
- ▨ Forêt

centres : Brobo, Diabo, Didiévi et Sakassou ont été choisis comme chef-lieu des sous-préfectures nouvellement créées. Ils ont bénéficié d'un apport de population à revenus stables et relativement élevés, constitué par le personnel des services. La promotion administrative a entraîné des aménagements divers : construction de logements pour les cadres, ouverture de bureaux, d'écoles, de dispensaires.

Les sous-préfets, soucieux de développer leur chef-lieu, ont accéléré par leurs initiatives personnelles la réalisation d'autres aménagements ; travaux d'édilité, réfection des pistes d'accès, construction de marchés couverts, voire installation d'un groupe électrogène.

Le caractère urbain reste encore embryonnaire, mais l'accroissement rapide de la population, la diversification et le développement des activités non agricoles, amèneront à brève échéance quelques-uns de ces centres ruraux au stade de centres semi-urbains, notamment trois d'entre eux : Brobo, Diabo et Sakassou situés dans un rayon de 30 km autour de Bouaké, dans une région à forte densité rurale (1).

Les catégories dégagées ci-dessus restent trop sommairement définies. Un appareil descriptif complet et l'étude exhaustive de chaque centre seraient nécessaires pour déterminer les différents critères et les combinaisons de critères marquant chaque palier d'une urbanisation naissante.

2. L'origine des centres urbains

Les postes militaires

Les centres urbains de la zone d'étude ont été créés par les autorités militaires ou civiles installées par la conquête et ont été peuplées, par la suite, d'immigrants africains.

Des postes édifiés par les colonnes militaires au hasard des nécessités ont constitué les premiers établissements : 12 points fortifiés ont recouvert la région d'une trame relativement serrée, à la suite de multiples heurts et soulèvements locaux qui ont marqué les premières campagnes entre 1900 et 1905.

La position de ces postes relève d'impératifs essentiellement stratégiques.

Quelques-uns jalonnent et contrôlent un ancien itinéraire commercial sud-nord devenu voie de pénétration militaire : postes relais de Ouosou, Toumodi, Triankiro, Ngodio-Koffikro, Bouaké... D'autres, postes de bords de fleuve, commandent : Béoumi à proximité du Bandama ; Mbahiakro, Bocanda et Dimbokro sur le Nzi.

Les derniers surveillent les plus importantes chefferies Baoulé, celles des grands groupes ou confédérations politiques qui s'opposent successivement à l'avance des corps expéditionnaires : Bouaké est établi à proximité immédiate du village-chef Faafoué et de Kotia-Koffikro, l'ancien marché d'esclaves ; les postes de Sakassou, Béoumi, Tiébissou, Aman-Salékro et Dimbokro contrôlent les sièges même des chefferies Ouarebo, Kodé, Aïtou, Nanafoué et Agba.

Dès leur installation, ces postes ont constitué des points de convergence. Les premiers administrateurs s'efforcèrent de créer des marchés et d'attirer des commerçants originaires des pays musulmans du nord susceptibles de servir d'intermédiaires avec les ruraux Baoulé, tant pour l'approvisionnement en vivres et denrées locales que pour la diffusion des marchandises européennes qui commençaient à arriver par portage, en petites quantités. Les commerçants, ainsi que les familles de militaires Sénégalais ou Malinké des garnisons, ont constitué les premiers noyaux de peuplement. Certains postes : Bouaké et Toumodi, accueillirent sous leur protection d'anciens captifs des Baoulé ou de Samori : quartiers « Liberté » de ces deux villes. Dès l'origine, les éléments agglutinés autour des postes, proviennent de régions extérieures diverses et la participation Baoulé reste infime.

Le chemin de fer et les deux villes :

L'emplacement de chaque poste n'avait pas été déterminé par des motivations économiques ; leur transformation plus ou moins rapide en centre urbain dépendra de la naissance d'activités commerciales et de courants d'échanges nouveaux.

Les anciens itinéraires du commerce précolonial conver-

geaient dans le sens nord-sud vers Tiassalé, par les vallées du Bandama et du Kan. D'autres voies longeaient les lisières de la zone forestière, mettant en rapport les placers aurifères du Yaouré de la région de Toumodi et de la vallée du Nzi en aval de Dimbokro. La circulation restait diffuse, ramifiée sur de multiples pistes de portage, incertaine et fluctuante du fait des conflits intertribaux.

L'ouverture de nouvelles pistes dans les années qui ont suivi l'implantation militaire, et essentiellement la construction de la voie ferrée Abidjan-Niger (atteignant Dimbokro en 1910 et Bouaké en 1913) ont provoqué l'abandon complet des anciens itinéraires. La circulation diffuse des charges de portage a été brusquement remplacée par l'acheminement de tonnages démesurément accrus de marchandises sur l'unique voie ferrée.

A cette date s'effectue la sélection entre les premiers établissements, d'après des critères de position. Seuls se sont développés les centres situés sur le principal courant d'échange canalisé par la voie ferrée et, dans une bien moindre mesure, les anciens postes devenus carrefours importants du réseau de pistes récemment établi. Il y a eu en fait interaction : la plupart des postes ont servi de bornes et de points fixes jalonnant les nouveaux itinéraires.

Pendant les trois premières décennies de la période coloniale, le chemin de fer a joué un rôle prééminent. Les deux postes, devenus les deux stations principales : Bouaké et Dimbokro, ont poursuivi une expansion continue.

Dès l'ouverture de la ligne, en 1913, les succursales des maisons de commerce européennes se sont établies prolongées par un réseau de Syriens et de Libanais, de commerçants Maliens, Voltaïques, Guinéens et Ghanéens. Les deux villes sont devenues, pour une région recouvrant l'ensemble de la zone d'étude et bien au-delà, les points de rupture de charge où se sont effectués les échanges de l'économie de traite : collecte des produits locaux et distribution des biens d'importation.

(1) Deux agglomérations de la région de Bouaké apparaissent comme des cas particuliers, difficiles à classer :

— Kouassi-Kouassikro n'a pas été rangé parmi les centres ruraux à vocation urbaine, bien qu'il soit depuis deux ans le siège d'une sous-préfecture et que sa population soit relativement importante, de l'ordre de 1 800 habitants. Il n'a pas été retenu pour les raisons suivantes : son infrastructure sociale et administrative, à ses débuts, n'existe encore qu'à l'état embryonnaire ; il ne possède pas de marché ; sa population est presque exclusivement composée d'agriculteurs et d'artisans ; enfin il est actuellement très mal desservi sur le plan des axes routiers (la piste qui le relie à Bocanda se termine en cul-de-sac dans l'agglomération).

— Sakassou, à certains égards, mériterait mieux que Botro d'être classé parmi les centres semi-urbains. Il a été rangé parmi les centres ruraux en raison du relativement faible développement actuel des secteurs secondaires et tertiaires, mais surtout de sa population assez peu nombreuse. Capitale politico-religieuse des Baoulé depuis le XVIII^e siècle, Sakassou est le seul centre rural qui ne doit pas son premier développement à sa fonction commerciale. Pendant la période précoloniale, elle présentait certaines caractéristiques fonctionnelles d'une agglomération urbaine. Ses habitants, les Agoua, membres de la famille des chefs Ouarebo n'exerçaient, ainsi que leurs clients et serviteurs pratiquement pas d'activités agricoles. En effet la nourriture leur était fournie par les d'activités agricoles. En effet la nourriture leur était fournie par les villages des environs à titre de tribut en nature. Ils ne s'étaient donc appropriés qu'un terroir très réduit. Ils se consacraient presque uniquement à la guerre, aux services et au règlement des palabres, qui leur permettaient de s'enrichir en percevant le montant des amendes. Au début de la période coloniale, les Français créèrent un poste militaire à Sakassou puis, pour pouvoir s'approvisionner, fondèrent un marché qui prit rapidement de l'importance. Des artisans teinturiers et des commerçants de Marabadiasa vinrent s'y installer sous la protection des administrateurs. Ils constituent actuellement l'élément majoritaire. Les Agoua ont perdu une grande partie de leurs prérogatives politico-religieuses. Ils continuent à régler les palabres, mais ils se sont considérablement appauvris sous l'influence des Français. Ne pouvant plus demander comme autrefois un tribut régulier en nature, ils ont été obligés pour se nourrir de se livrer à des activités agricoles. Mais ils se trouvent limités par l'étroitesse de leur terroir. Le développement de Sakassou ne paraît possible que dans une perspective citadine. L'infrastructure sociale économique et administrative dont le centre est doté, son prestige historique, sa position de carrefour à 30 km de Bouaké sur une voie de dégagement importante contribuent au pouvoir d'attraction qu'il exerce déjà sur la population rurale des environs.

La progression du chemin de fer vers le nord (1) a permis à Bouaké d'accroître son périmètre d'influence et de dépasser très largement le cadre régional, ce qui explique en partie le décalage progressif entre les deux villes.

Bouaké bénéficie d'une position privilégiée pour ses relations avec la région immédiate intéressant en premier lieu la zone d'étude : position de carrefour dans une région naturelle homogène, pénélaine à végétation de savane n'opposant guère de difficultés à la circulation. La ville occupe le centre d'une diffluence fluviale coïncidant à quelques kilomètres près avec le sommet du dôme granitique entre le Bandama et le Nzi.

Les crêtes aplaniées qui convergent vers elles ont naturellement guidée une étoile de 8 pistes principales, qui assurent ses liaisons lointaines et rapprochées. Le site, fortuitement localisé par la surveillance d'une chefferie Baoulé, choisi également en fonction de soucis défensifs sur une éminence commandant un croisement de rocades (2) militaires, s'est finalement révélé parfaitement adapté à une fonction commerciale succédant à sa fonction stratégique originelle.

Enfin la ville a été favorisée par sa position dans un espace à fort peuplement rural atteignant 100 km de long sur 60 km de large, où la densité actuelle dépasse partout 25 habitants au kilomètre carré.

Dimbokro occupe également une position de carrefour, mais au contact de régions différentes : forêt dense au sud-est et savane Baoulé au nord-ouest.

L'emplacement offre des avantages moins certains que celui de Bouaké : la ville reste essentiellement le débouché du chemin de fer dans les régions de savanes et de lisières, à circulation aisée, à population dense, après le passage à travers la barrière forestière côtière. Cette sujétion étroite à la voie ferroviaire constitue un élément de fragilité.

Cette place commerciale a longtemps gardé un rôle de premier plan, tant que la prééminence du chemin de fer restait effective.

Par une étoile à 4 pistes principales, elle drainait la pointe et la bordure est du V Baoulé, ainsi qu'une large région de marges forestières s'étendant à l'est jusqu'à Bongouanou, au nord-est jusqu'à Ouella (Boucle du cacao).

Au lendemain de la dernière guerre mondiale, sa zone d'influence s'est trouvée considérablement amenuisée en l'espace de quelques années par l'ouverture des grands itinéraires routiers et par l'intense développement des transports automobiles. Le trafic qui auparavant convergeait vers la ville, point de rupture de charge avant l'expédition sur rail vers Abidjan, ou rayonnait dans le sens inverse à partir d'elle, a été aspiré, aux deux extrémités est et ouest de la région contrôlée, par les deux principaux axes routiers de la Côte-d'Ivoire. A l'heure actuelle, la « boucle du cacao » et la pointe du V Baoulé sont sorties du périmètre de Dimbokro et sont directement reliées à Abidjan ; la première région par l'itinéraire Bongouanou, Adzope, Abidjan ; la deuxième par Toumodi, Ndouci, Dabou, Abidjan. L'achèvement du bitumage des deux grands axes a définitivement confirmé cette capture économique réalisée au profit de la capitale.

Dimbokro est actuellement une ville en déclin que de lourds investissements (aménagement routier de la « boucle du cacao ») n'ont pas réussi à sauver. Elle est rendue à un rôle restreint de marché régional, après avoir contrôlé toute la moitié sud du V Baoulé et ses marges forestières de l'est.

Les routes et les centres semi-urbains

Les raisons qui provoquaient la stagnation de Dimbokro devaient par ailleurs entraîner l'essor des multiples centres semi-urbains de la zone.

Les anciens postes, devenus chefs-lieux de circonscription, qui avaient végété pendant toute la période coloniale à l'écart du grand courant d'échange drainé par la voie ferrée, sont devenus des places commerciales actives après l'ouverture des itinéraires routiers. Tous bénéficient de positions de carrefours sur des axes principaux : Béoumi sur l'itinéraire Bouaké — Séguéla, Tiébissou, Yamoussoukro (3), Toumodi sur l'itinéraire Bouaké — Abidjan, Mbahiakro sur l'itinéraire Bouaké — Abidjan par Bongouanou. Ils constituent les points de raccordement des bretelles d'intérêt local et contrôlent chacun une micro-région. Béoumi et Tiébissou sont des carrefours situés en région homo-

gène de savane ; Yamoussoukro, Toumodi et M'Bahiakro, localisés sur les branches du V Baoulé, assurent le contact entre savanes et forêts denses.

Comme Bouaké, les centres qui jalonnent l'itinéraire nord-sud (Tiébissou, Yamoussoukro et Toumodi) occupent des positions de diffluence car le tracé de cet axe routier, stabilisé au moment de la conquête, correspond également à celui d'une ancienne rocade. Il suit approximativement la crête séparant les bassins du Bandama et du Kan, affluent du Nzi, puis au voisinage de Bouaké, une crête secondaire entre le Kan et le Kplara.

Les impératifs stratégiques des militaires apparaissent toujours en filigrane sous la configuration actuelle de l'armature urbaine et du réseau de communications ; mais seuls ont subsisté des premiers établissements, ceux dont la position a plus tard coïncidé avec les courants principaux de l'économie d'échange. Cinq des douze postes originels (Aman - Salékro, Didiévi, Godio-Koffikro, Triankro, Ouosou) maintenus hors du circuit par leur position défavorable, ou étouffés par un autre centre voisin mieux situé, n'ont pas réussi à croître et sont restés de gros villages (4).

3. Les caractéristiques de la population urbanisée

La population de passage

Tous les centres de la zone d'étude comportent une marge de population flottante dont l'installation en ville est récente et dont l'intégration économique reste précaire. Il s'agit de résidents temporaires, d'immigrés lointains venus chercher un emploi, de ruraux en visite chez des parents ou en voie d'urbanisation, que les enquêtes ont rassemblés sous la rubrique « population de passage ». La durée de résidence en ville inférieure à 6 mois a été retenue comme critère de définition et de recensement. Cette fraction de population a été estimée à 7,5 % des présents par l'enquête de Bouaké, elle atteint 14,2 % d'après les chiffres de l'enquête de Toumodi (5).

Cette masse instable se renouvelle continuellement.

L'enquête de Bouaké (6) a estimé que sur 10 migrants arrivés depuis moins d'un an, 4 parviennent à s'installer définitivement

(1) Ferkéssédougou = 1930.

Ouagadougou = 1934.

Bobo Dioulasso = 1954.

(2) Rocade : voie de communication parallèle à la ligne de combat.

(3) Yamoussoukro est le seul centre semi-urbain dont l'origine ne soit pas un poste militaire.

(4) Deux localités de la zone : Marabadiassa et Kokumbo, auraient pu donner naissance à des centres urbains si leurs activités n'avaient pas été enrayerées de façon définitive par des circonstances défavorables.

— Marabadiassa fondé vers 1880 par un groupe de commerçants Haoussa, était devenu pendant la fin du XIX^e siècle un centre d'échanges actif à la charnière des aires de peuplement Baoulé, Tagouana et Gouro. C'était également une des principales étapes sur l'itinéraire traditionnel nord-sud, en liaison avec les comptoirs de la côte et les grandes cités marchandes de la vallée du Niger. Après la conquête, le centre a rapidement décliné, trop à l'écart des nouveaux axes de circulation et trop rapproché de Bouaké pour soutenir la concurrence de la ville naissante. De nombreux commerçants Haoussa sont venus s'établir à Bouaké où ils ont poursuivis leurs activités. A l'heure actuelle ne subsiste qu'un gros village, marché local dans une région d'isolat au bord du Bandama.

— Kokumbo, à l'ouest de Toumodi, a failli devenir une ville minière. L'exploitation industrielle de placers aurifères à partir de 1903 avait attiré de nombreux ouvriers et manœuvres Baoulé ainsi que des commerçants originaires du nord.

L'épuisement des gisements et la fermeture des mines vers 1930 ont provoqué la désagrégation du centre et le départ massif d'une partie de sa population.

Il reste un gros village d'agriculteurs dans une région riche de plantations, avec quelques commerçants qui animent un marché local.

(5) A Toumodi, l'afflux des dernières années s'explique par des circonstances exceptionnelles : la mise en application d'un plan de lotissement a déterminé un fort développement de la construction. Beaucoup d'investissements immobiliers ont été réalisés par des planteurs des environs et de nombreux immigrants ont été attirés par l'offre de main-d'œuvre de bâtiment. Voir « Éléments pour une monographie du centre semi-urbain de Toumodi ». Document 3.

(6) « Enquête socio-économique de la ville de Bouaké » Sedes 1961.

en ville : les autres retournent en milieu rural, ou effectuent de nouvelles tentatives d'urbanisation dans d'autres centres. Ils sont de toute façon remplacés par de nouveaux arrivants. Le solde des mouvements incessants reste donc positif pour la ville dont la population augmente rapidement : 6 % d'accroissement annuel pour Bouaké, 15 % pour Toumodi au cours des 5 dernières années. (Ce dernier pourcentage peut être considéré comme exceptionnel (1)).

En défalquant de ces chiffres le croît démographique naturel estimé à 2,2 % on obtient la part des immigrants, en premier lieu responsable de l'expansion urbaine.

Il convient de souligner que la masse mouvante de résidents temporaires et d'immigrés en voie d'urbanisation n'est qu'en partie originaire des cantons Baoulé environnants.

Une large fraction de la population de passage provient d'une aire de recrutement beaucoup plus vaste couvrant la Côte-d'Ivoire et plusieurs États voisins. Elle n'est pas uniquement composée de ruraux, mais comprend aussi des éléments déjà urbanisés dans d'autres centres ivoiriens ou étrangers.

La composition de la population urbaine selon son origine sera analysée plus loin.

L'interpénétration des milieux urbains et ruraux

La distinction entre une population rurale et une population urbanisée, ou semi-urbanisée, ne doit pas être interprétée de façon stricte.

Il est vrai que les centres, surtout Bouaké et Dimbokro, comptent une large majorité d'étrangers à la région. Ils peuvent paraître, sur ce plan, coupés culturellement du milieu rural. Mais, malgré ce fait défavorable dû à des causes historiques, les relations entre ville et campagne semblent être, de plus en plus, assurées de façon satisfaisante.

Ces relations sont le fait de nombreux étrangers dont les activités impliquent des contacts étroits avec le monde rural : colporteurs, traitants, transporteurs de personnes ou de marchandises, artisans, itinérants, qui rayonnent continuellement dans les villages des environs. Elles sont également le fait de la

minorité Baoulé définitivement urbanisée : ses éléments, installés depuis peu (une ou deux générations) ont conservé pour la plupart des relations suivies avec leurs villages d'origine.

Inversement, on observe une intrusion continue des ruraux en milieu urbain.

L'approvisionnement en marchandises d'importation, l'attraction des marchés permanents, les débouchés plus larges et les meilleurs prix offerts pour les produits agricoles vivriers, déterminent des déplacements journaliers dans un rayon de 15 km autour des centres. D'autres déplacements sont provoqués par les démarches administratives ou par les visites aux centres hospitaliers, dont l'attraction se fait largement sentir en milieu rural depuis quelques années.

Des pulsations journalières d'amplitude croissante s'établissent entre les centres les plus importants et les villages périphériques, où continuent à résider de nombreux salariés.

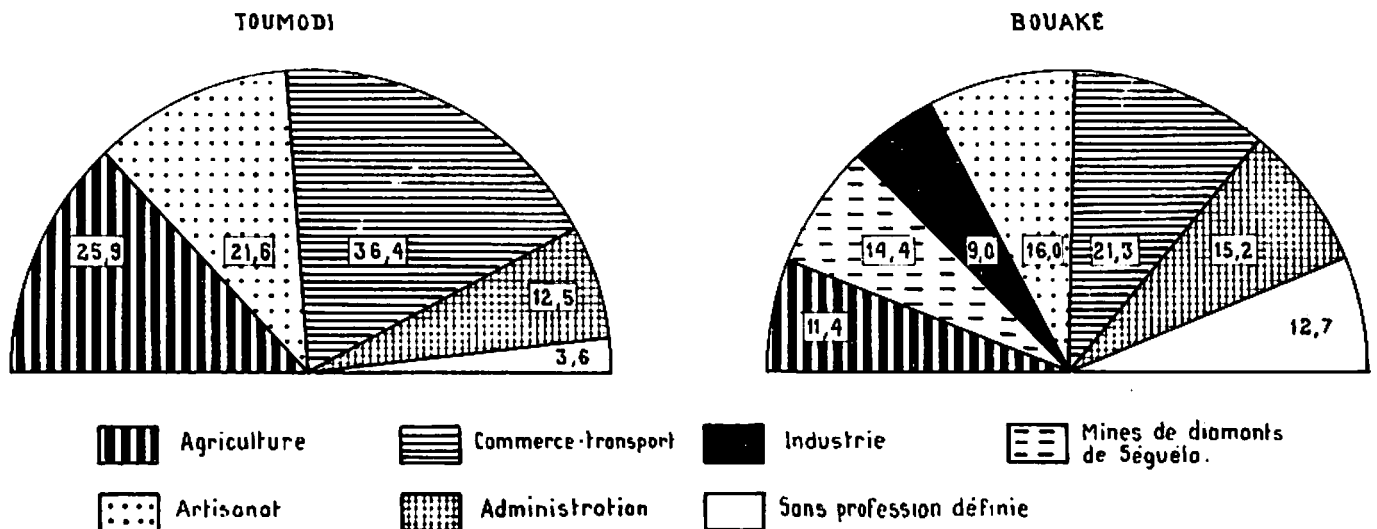
Les séjours plus longs sont favorisés par la présence en ville d'éléments de la famille ou du village. Des ruraux viennent s'agglutiner aux unités familiales des « vieux urbanisés », soit pour des visites de courte durée : contacts sociaux ou familiaux, haltes de quelques jours pendant les trajets de migrations saisonnières — soit pour des séjours plus importants : tentatives d'intégration économique en milieu urbain, prenant des caractères plus ou moins affirmés de parasitisme.

L'existence des établissements d'enseignements de tous niveaux détermine des séjours temporaires d'écoliers ou d'étudiants, originaires du milieu rural. La proportion des écoliers en pension à Toumodi pendant l'année scolaire s'élève à 16 % de la population présente.

Des motivations économiques ou de prestige tendent à développer des phénomènes de double résidence : des notables villageois ou des planteurs à gros revenus font construire des

(1) Voir note 5 page précédente.

Répartition de la population active selon les catégories professionnelles (en pourcentages)



maisons en ville et séjournent alternativement au centre ou au village, selon les impératifs des calendriers agricoles; certains trouvent dans ces investissements urbains une nouvelle source de revenus en louant tout ou partie des bâtiments nouvellement construits.

Les centres de la zone d'étude ont cessé d'être surajoutés à un fond de population paysanne, comme des entités fermées et indépendantes, tels qu'ils devaient l'être dans les premiers temps de la période coloniale. L'intensification des échanges et la participation accrue des Baoulé aux activités urbaines assurent désormais une intégration normale des centres dans l'espace rural qu'ils contrôlent.

La répartition professionnelle de la population urbanisée

La répartition des catégories professionnelles dans les deux centres étudiés, Bouaké et Toumodi, fait ressortir deux stades d'urbanisation différents :

— Toumodi, centre semi-urbain, compte un quart de sa population active employé dans l'agriculture : exploitants indépendants ou manœuvres travaillant dans les plantations caféières des environs. Le secteur « commerce et transport » apparaît largement prépondérant.

— La ville de Bouaké offre un éventail de répartition plus large : les activités de commerce et de transport regroupent toujours la majorité de la population, mais avec une prééminence très atténuée passant de 36,4 % à 21,3 %. La population agricole diminue sensiblement en proportion et ne représente plus qu'un dixième de l'ensemble, contre un quart précédemment.

Par contre apparaissent deux secteurs nouveaux :

— L'un spécifique : l'extraction minière, dû à la relative proximité des placers diamantifères de Séguéla, où vont travailler de forts contingents d'hommes résidant normalement à Bouaké et y laissant leur famille.

— Le deuxième, industriel, lié à la présence de plusieurs grosses entreprises employant de nombreux salariés, caractéristique du développement urbain.

La proportion d'agents de l'administration reste à peu près

identique dans les deux centres, avec une légère augmentation pour Bouaké, chef-lieu départemental regroupant une gamme complète de services.

La répartition selon le statut professionnel révèle une progression des formes d'emplois salariés à Bouaké qui suit l'accroissement du caractère urbain.

Le groupe des indépendants et employeurs, minoritaires à Bouaké, devient prépondérant à Toumodi par suite du nombre élevé d'agriculteurs.

Il faut enfin noter à Bouaké la forte proportion de population sans profession définie : chômeurs ou nouveaux arrivés cherchant un travail. Le sous-emploi apparaît minime à Toumodi mais ceci pour des causes momentanées : offre de main-d'œuvre dans les activités de construction, provoquée par le lotissement récent.

On peut considérer la répartition socio-professionnelle de Toumodi comme représentative des autres centres semi-urbains, hormis Botro qui compte une proportion d'agriculteurs plus forte. Par contre les structures de Dimbokro et de Bouaké restent difficilement comparables : d'après diverses sources d'informations Dimbokro compterait, d'une part un pourcentage d'agriculteurs plus élevé, d'autre part, un nombre restreint d'employés du secteur industriel.

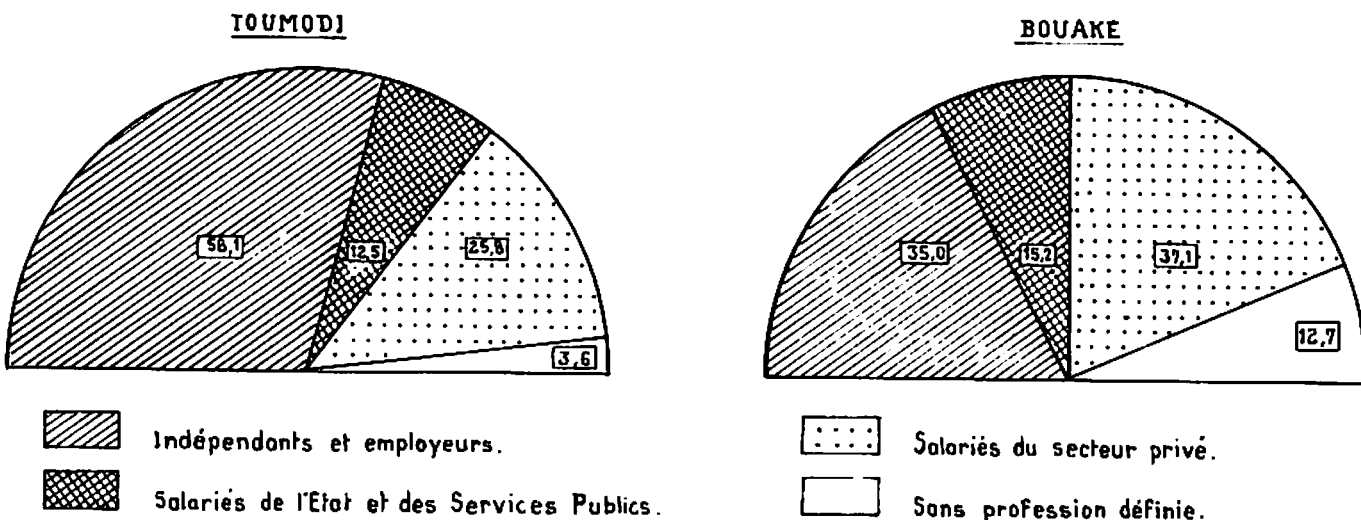
La répartition ethnique

Les non-Baoulé de la région sont concentrés dans les centres urbains. Leur nombre a été estimé à 65 000 environ, soit 70 % de la population totale des centres urbains. Au contraire, en milieu rural, 99,5 % de la population est d'origine Baoulé.

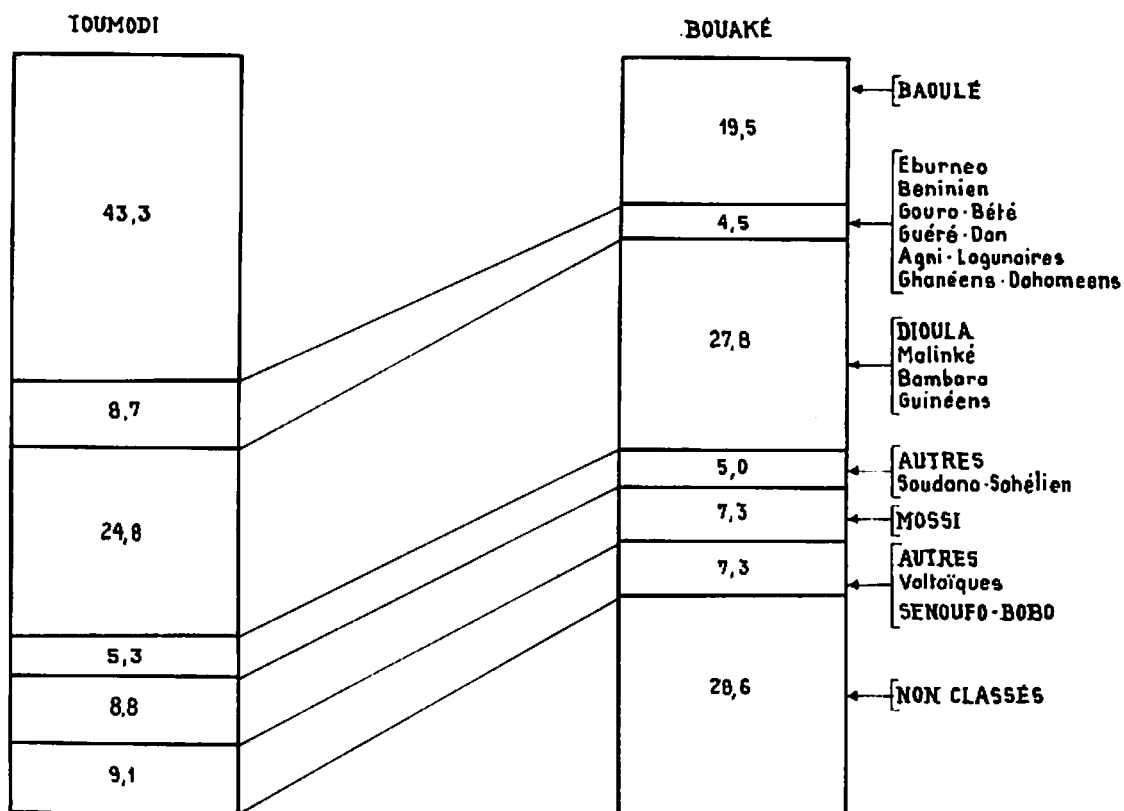
Quelques éléments isolés non-Baoulé se répartissent de façon diffuse dans les villages, mais leur installation reste précaire ou temporaire : manœuvres Mossi employés dans les plantations des marges forestières du sud, groupes restreints de commerçants Dioula (dépassant rarement 10 personnes), agglutinés pour des périodes variables à un gros village, maçons Dahoméens rayonnant pendant un an ou plus dans un secteur rural.

Des noyaux plus importants de Dioula, pouvant atteindre une centaine de personnes, se rattachent à des centres ruraux

Répartition de la population active selon le statut professionnel (pourcentages)



COMPOSITION ETHNIQUE en pourcentage



ou à des villages-sièges de grands marchés hebdomadaires : Diabo, Brobo, Sakassou, Diébonoua, Moronou Blé, Didiévi, Kokumbo, Aman-Salekro, Marabadiasa...

D'autres communautés Dioula s'égrènent le long de la voie ferrée à proximité des stations : Kan-Gare, Raviart, Boli, Ndo Kouassikro, Ndoufou. Ces éléments non-Baoulé ont été comptabilisés dans la population rurale.

Les autres non-Baoulé (9,6 % de la population totale de la zone) sont concentrés dans les deux villes et les six centres semi-urbains.

Les Baoulé comptent pour moins de 1/5^e dans la population de Bouaké. Ceci s'explique par des raisons historiques.

Pendant le début de la période coloniale, les Baoulé sont restés à l'écart de la ville.

Le « Blofoué Kro » — village des blancs —, a été considéré avec méfiance et évité pendant plus de trente années. Après 1915 s'est dessiné un renversement d'attitude ; la population rurale, engagée dans l'économie monétaire, s'est vue obligée de pénétrer dans la ville et de participer à ses activités. Mais, pendant toute la première période, la ville s'était considérablement développée, peuplée d'immigrants d'origines lointaines attirés ostensiblement par l'administration, ainsi que par les activités commerciales du carrefour.

Le décalage originel entre les Baoulé et les immigrants étrangers s'est maintenu.

On retrouve une composition ethnique à peu près comparable à Dimbokro, ville ancienne dont l'essor remonte également aux premières décennies de la période coloniale.

A Toumodi, la fraction Baoulé apparaît beaucoup plus importante quoique toujours minoritaire (43,3 %), le développement du centre n'était intervenu que depuis une quinzaine d'années, postérieurement au changement d'attitude des Baoulé vis-à-vis

des villes. On peut considérer la composition ethnique de Toumodi comme représentative des autres centres semi-urbains de la zone qui ont connu à quelque nuance près une évolution identique.

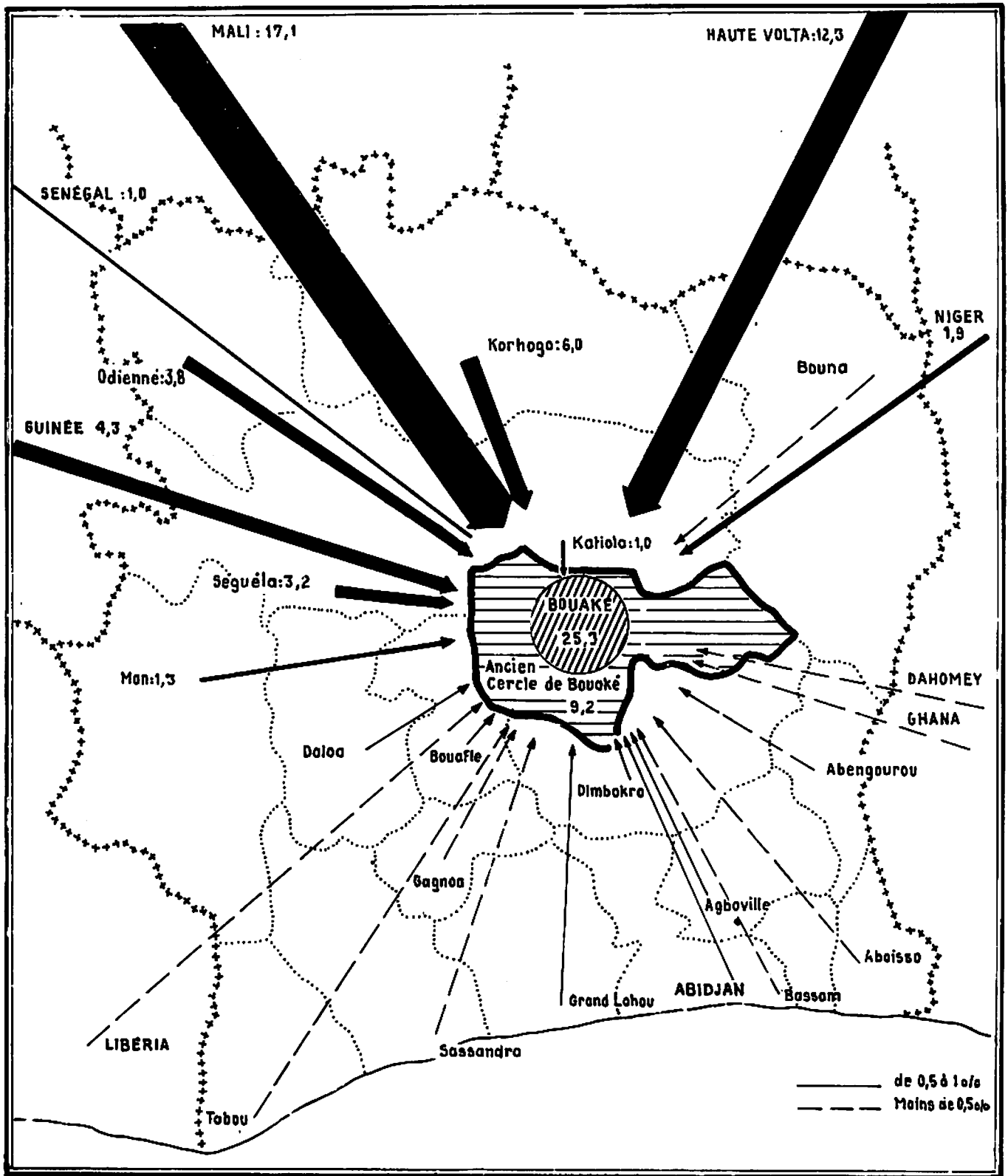
La masse des immigrants d'origine lointaine apparaît dans les deux échantillons extrêmement hétérogène, mais la répartition entre les grands groupes reste sensiblement analogue.

Les ethnies de la zone forestière (Éburnéo-Béniniennes) autres que les Baoulé restent faiblement représentées.

Les groupes du nord, principalement les Malinké, constituent la fraction majoritaire (surtout à Bouaké) ; on remarque également l'existence de forts contingents de Mossi et de Senufo, en proportion à peu près identique dans les deux villes.

Il faut noter à Bouaké l'importance de la fraction non classée. Il s'agit d'ethnies très diverses qui n'ont pu être rattachées à l'un des grands groupes ci-dessus. Près de cent ethnies sont représentées et chacune ne compte qu'un nombre restreint d'individus. L'aire géographique délimitée par ces ethnies couvre toute l'Afrique de l'ouest depuis la Mauritanie jusqu'au Tchad.

La carte, indiquant pour Bouaké les lieux de naissance des chefs de familles de l'échantillon d'enquête, fait ressortir l'extrême diversité d'origine de la population actuelle et la prépondérance de l'immigration venue du Nord : 9,2 % des chefs de familles sont nés dans la moitié nord du pays Baoulé (ancien cercle Bouaké) et moins de 1 % dans la moitié sud (ancien cercle de Dimbokro) ; le pourcentage restreint de chefs de familles nés en ville (25 %) témoigne de l'importance des mouvements d'immigration pendant les trois dernières décennies. La colonisation des centres urbains de la zone d'étude par



Lieu de naissance des chefs de familles résidant à Bouaké (en pourcentage)

des éléments originaires du nord paraît être le fait essentiel de la répartition actuelle. Les causes en sont historiques et économiques.

Le phénomène, limité dans cette étude au périmètre de la zone d'enquête, doit être replacé dans un cadre beaucoup plus vaste : celui de la descente progressive des populations du nord vers le sud, des savanes à maigres ressources vers la Basse-Côte plus favorisée.

Cette descente s'effectue par paliers successifs en utilisant les centres comme relais ou points fixes, avec des chaînes d'éléments installées à demeure garantissant l'accueil des nouveaux arrivés de même appartenance ou de même activité.

La pénétration essentielle Dioula et Voltaïque dans la zone Baoulé est équilibrée par un mouvement de descente analogue des Baoulé vers la zone forestière. Cette émigration prend un caractère différent, car elle n'est pas uniquement dirigée vers les centres urbains et se disperse également en milieu rural de plantation. La participation Baoulé à l'urbanisation de la Basse-Côte n'en demeure pas moins forte et le groupe représenté en 1963 l'ethnie numériquement dominante d'Abidjan : 26 150 individus, soit environ 8 % de la population de la ville (1).

LE PEUPEMENT RURAL

Villages et hameaux de culture

L'habitat de la zone d'enquête est essentiellement groupé : villages et hameaux constituent les unités de peuplement. Le groupement réduit et isolé de moins de dix cases est rare, contrairement à la zone forestière du sud où ce type de dispersion paraît lié aux plantations caféières récentes.

La terminologie locale distingue le « Kro », village, du « Niamoué », hameau.

D'une façon très générale, cette distinction coïncide avec les caractéristiques formelles des agglomérations : le « Kro » village, est un établissement stabilisé, ancien, qui, du fait de cette ancienneté, peut avoir atteint une taille importante. Le « Niamoué », hameau de culture, correspond à une installation récente liée à la colonisation actuelle des terres vacantes ; il est occupé par une population plus restreinte et plus ou moins fluctuante.

La correspondance est générale, mais non rigoureuse : certains villages « Kro » sont restés de petite taille, certains « Niamoué », établis dans les zones caféières, abritent une population nombreuse.

Le terme « campement » employé d'ordinaire pour traduire « Niamoué » est impropre, introduisant une notion d'instabilité et de non-permanence de l'occupation qui ne correspond pas à la réalité. « Hameau de culture », paraît plus conforme tant à la taille moyenne de l'agglomération, groupant de 20 à 100 habitants, qu'à la fonction essentielle de l'établissement : défrichement de nouvelles terres.

En fait, la distinction repose sur des critères religieux qui, dans l'esprit des populations, priment ceux d'importance, de stabilité ou de fonction.

Le « Niamoué » est toujours rattaché à un village ancien, dont il dépend, et en préfigure l'éclatement. Celui-ci devient effectif après une période plus ou moins longue lorsque, sur la demande du groupe séparé, le chef de village d'origine, seul habilité, consent à effectuer le rituel de consécration. Hormis les très vieux villages fondateurs, points d'implantation directs des migrants Baoulé au XVII^e et XVIII^e siècle, toutes les installations ultérieures résultant de l'essaimage des groupes, ont connu l'étape transitoire du « Niamoué ».

1. Le village « Kro »

Le village et le milieu naturel

Les facteurs de localisation

Le village Baoulé évite bas-fonds et sommets, les premiers pour des raisons matérielles : absence de drainage et densité du couvert végétal dans les régions à forêts-galeries ; les seconds pour des raisons religieuses : les hauteurs étant le domaine des divinités de la terre et de la brousse.

Le pays, pénéplaine sans grandes dénivellations où des formes simples de relief se retrouvent indéfiniment répétées,

n'offre qu'une gamme peu variée d'emplacements. Le site préférentiel est celui de bas de pente.

En règle générale, les agglomérations se localisent avec précision sur la ligne de contact entre un versant de plateau — parfois couronné d'une corniche latéritique — et un fond de vallée à pente faible ou nulle. Le versant, garni d'une frange de grands arbres, abrite les toits d'herbes des coups de vent, brefs mais violents, qui accompagnent les orages ; le marigot drainant la vallée reste suffisamment éloigné pour ne pas inonder le village au moment des crues.

A ce niveau des bas de pente, les sols bien drainés, souvent gravillonnaires offrent des assises stables aux constructions. Des couches rocheuses de latérite peuvent s'étendre en profondeur mais n'apparaissent pas dans les premières années de l'installation.

Les sites subissent généralement, à la longue, des actions érosives intenses dues à la dénudation et à la concentration du drainage dans les étroits passages entre les bâtiments. Certaines maisons de villages anciens, plusieurs fois rebâties sur le même emplacement, reposent sur des soubassements de 50 à 80 cm de hauteur, témoins du niveau primitif du sol. Les ravinements commencent par dégrader la latérite sous-jacente dans les parties hautes des villages puis décuplent peu à peu la totalité de la surface. Au terme de l'évolution, le sol de certains villages n'est plus qu'une succession d'affleurements irréguliers de roches rougeâtres et rugueuses.

Cet état semble relativement toléré par les habitants et de loin préférable au séjour de l'eau sur une surface mal drainée. Les fondrières rendent la circulation difficile entre les cases et sont préjudiciables aux bases des murs de banco qui risquent l'effondrement.

La position du village par rapport à la topographie résulte d'un compromis : à moitié sur la pente à moitié sur le plat, à l'endroit où ravinements et stagnation de l'eau pluviale risquent de se faire sentir au minimum. Lorsque le village s'agrandit, l'expansion s'effectue soit vers le haut soit vers le bas, selon l'inconvénient majeur décélé après usage.

Le souci de l'état du sol est révélé par l'entretien constant effectués par les villageois : balayage quotidien et travaux fréquents, aménagement de rigoles ou rehaussement des portions ravinées.

Aucune règle d'orientation n'est formulée par les habitants, toutefois beaucoup de villages sont édifiés sur les versants sud-ouest des plateaux, exposés au soleil de l'après-midi, moment de la journée où le degré hygrométrique est le plus faible. Cette disposition devient plus fréquente sur la marge forestière sud, où la lutte contre l'humidité persistante semble constituer un souci majeur pendant une longue période de l'année : séchage des récoltes, du sol détrempé et des cases de banco à couverture végétale. Pour cette même raison les villages sont délimités par des lisières nettes, débroussaillées, et ne comptent qu'un nombre restreint d'arbres, vestiges de la forêt. La plupart de ceux-ci sont conservés pour servir d'abri et de lieu de réunion.

Les villages de savane du Centre et du Nord sont ceinturés, à quelque distance, par une auréole de grands arbres. La disposition la plus courante comprend du côté du marigot une lanière de forêt-galerie et du côté du plateau un lambeau de forêt mésophile intacte, lieu de culte ou cimetière. Cette végétation sert d'écran pare-feu et sépare le village des étendues herbeuses parcourues par les feux de brousse. Les feuillages arrêtent en partie les retombées de tisons sur les toitures d'herbes. Les incendies restent cependant extrêmement fréquents, le feu se transmet de maison en maison, avec une grande rapidité, alors que les moyens de lutte sont inexistantes. Les villageois se contentent d'évacuer leurs biens précieux et de les entreposer aux lisières du village en attendant que tout soit consumé. La plupart des villages de savane ont brûlé une ou plusieurs fois.

La localisation par rapport à l'eau n'est pas déterminante. La région de Bouaké est, en effet, dans son ensemble bien arrosée ; pendant une grande partie de l'année, les points d'eau sont nombreux et relativement abondants. Le problème se pose (2) cependant localement parfois d'une façon aiguë, en

(1) « Enquête démographique d'Abidjan » mars 1963 - SEMA

(2) Voir « L'habitat rural », Document 8.

particulier en zone schisteuse, à l'est de Bouaké (cantons Ahari, Soundo et Ndahamé) et au sud-est, dans la forêt, entre Dimbokro et Bocanda (cantons Katiénou, Bonou, Ahari). Les habitants de Kouakou Broukro, village qui a fait l'objet d'une étude monographique, sont obligés pendant au moins deux mois chaque année, à la fin de la saison sèche, de s'approvisionner au Nzi situé à environ 8 km. Aux environs de Mbahiakro, en particulier, et en dehors de la zone, dans l'Ouellé, certains villages ou hameaux doivent acheter de l'eau à prix d'or pendant plusieurs mois à des trafiquants de Bouaké, qui la leur vendent au détail. Pourtant, même dans les localités où le problème se pose, la population ne témoigne pas le désir de changer de site en fonction de l'eau. Il est admis que des trajets plus ou moins longs, peuvent être effectués, sans que cette perte de temps et d'énergie apparaissent comme des inconvénients majeurs. (Il est vrai que la corvée est en général assumée par les femmes. Il en serait peut-être autrement si les hommes devaient s'en acquitter).

Les propriétés physiques des sols, l'exposition, le drainage et la présence d'un rideau d'arbres protecteurs semblent constituer les principaux critères qui président au choix des emplacements. L'importance de ces facteurs, secondaires dans d'autres régions, s'explique par l'uniformité générale des formes de relief.

La mobilité des sites

La dégradation de l'une de ces conditions naturelles entraîne le changement de site. La plupart des vieux villages Baoulé ont connu un ou plusieurs déplacements, depuis la date de leur fondation. L'apparition des latérites sous-jacentes et une série d'incendies constituent les deux motivations les plus fréquentes. Il en est d'autres toutefois : inondation, rapprochement des champs de culture, causes socio-religieuses, succession de décès inexplicables, épidémie.

La rotation des sites s'effectue dans un périmètre relativement restreint, inclus dans les limites du terroir. Dans le contexte ancien trois à cinq décennies constituaient les durées normales de permanence d'un village sur un même emplacement.

Les sites désaffectés, reconquis par la végétation forestière ou broussailleuse, deviennent très rapidement indiscernables, les traces de l'occupation s'effacent ; seules les pistes ordonnées en étoile ou affectées de variations anormales de tracé permettent, dans quelques cas, une localisation approximative. Les membres des communautés connaissent les anciens emplacements qui deviennent souvent des lieux de culte ou des cimetières. Dans certains cas, le site ancien est rendu aux cultures après quelques années. La décision du changement de site ne peut-être prise que par le chef du village, mais elle doit correspondre au désir de l'ensemble de la communauté. C'est un événement important, entraînant pour deux ans au moins des perturbations dans la vie du village et des travaux supplémentaires qui doivent être conciliés avec les activités agricoles habituelles. L'opération est longtemps différée. Dans de nombreux villages, notamment ceux de la zone granitique des environs de Bouaké profondément érodés par les pluies, a été exprimé l'éventualité imminente ou lointaine du changement de site. Le nouvel emplacement est choisi mais les années passent, voire les décades, sans qu'une décision intervienne. Les impératifs récents de l'administration concernant l'habitat rural entraînent de nouvelles hésitations.

Les villageois attendent qu'un plan de lotissement soit établi, afin de ne pas s'exposer à des modifications ultérieures.

Depuis une décennie s'ajoutent également des motivations économiques. Les reconstructions envisagées s'effectuent « en dur » (brique ou banco cimenté et toit de tôle) et les villageois attendent d'avoir amassé un capital suffisant pour faire face à des dépenses de loin supérieures à celles occasionnées par les cases traditionnelles.

A plus ou moins longue échéance, du fait des constructions en dur et des investissements réalisés, les sites des villages seront stabilisés.

Le village et l'espace aménagé.

Lors de sa fondation, à la suite de l'alliance entre le chef de la communauté et la terre, le village « Kro » reçoit une portion de territoire, dont il tire tout ou partie de sa subsistance. Cet espace juridiquement défini possède en pays Baoulé des limites

précises, qui le séparent des territoires villageois voisins. L'étendue et la forme de ces unités territoriales varient en fonction de l'ancienneté et de la densité du peuplement. Le village se situe par rapport à son terroir de façon également variable.

— Dans les régions périphériques sud, ouest et est (1), pays de colonisation relativement récente à peuplement lâche, les villages se localisent en position centrale, dans de vastes territoires homogènes aux formes massives et arrondies. Ils sont reliés à l'espace qu'ils contrôlent par un réseau en étoile de pistes principales servant aux relations intervillages ou reliant l'agglomération à des hameaux satellites, situés aux marges des terroirs. Des pistes et des sentiers secondaires divergent du réseau principal, formant plusieurs systèmes en arête de poisson qui permettent l'accès aux champs de culture.

— Dans les régions nord et centre autour de Bouaké, pays de vieux peuplement à petites ou moyennes agglomérations (2), les tailles des terroirs se réduisent, les formes deviennent complexes, emboîtées ou imbriquées.

Quelques villages disposent encore de vaste étendues (villages fondateurs, ou villages chefs) et peuvent être localisés en position centrale, mais beaucoup ne contrôlent que des surfaces restreintes, aux limites tourmentées et irrégulières. La localisation périphérique devient la règle. Les villages sont édifés sur les limites même ou à quelques dizaines de mètres. Aux points de rencontre des unités territoriales mitoyennes, peuvent être rassemblés en groupements serrés ou en ligne, les différents villages auxquels appartiennent les terroirs contigus. Les villages jumelés sont très fréquents. Il s'agit de communautés distinctes, bien que pouvant avoir une même origine et appartenir au même groupe. La limite de leurs territoires respectifs passe exactement dans le faible intervalle (quelques dizaines de mètres) qui les sépare. Dans ces régions à forte densité, les conflits juridiques sont fréquents, les limites souvent contestées ; la position du village sur la frontière de son territoire est une mesure de protection contre les empiètements possibles d'une communauté limitrophe, une marque impérative de l'occupation. C'est généralement sur la limite la plus fragile, face à la communauté dont la pression est la plus forte, que s'établit le village.

Le réseau des pistes principales est essentiellement constitué par un quadrillage d'itinéraires intervillageois. Les sentiers et les pistes secondaires se raccordent à ce réseau principal ou très souvent, rayonnent directement à partir de l'agglomération en un cheveu serré et ramifié au tracé irrégulier, passant de champs en champs et modifié peu à peu, par suite des rotations.

Les cultures ne semblent pas avoir une grande influence sur l'implantation des villages. Comme pour l'eau, il est admis que des distances plus ou moins considérables peuvent être parcourues. Le rapprochement des champs de culture ne prévaut généralement pas vis-à-vis des impératifs physiques de localisation ou des impératifs juridiques, dans le cas des villages à terroirs restreints et imbriqués. Toutefois, dans les grands terroirs des régions périphériques ou dans le voisinage de vastes surfaces de terres vagues, le rapprochement des cultures peut provoquer la création de campements, puis de hameaux permanents qui préfigurent l'éclatement des communautés.

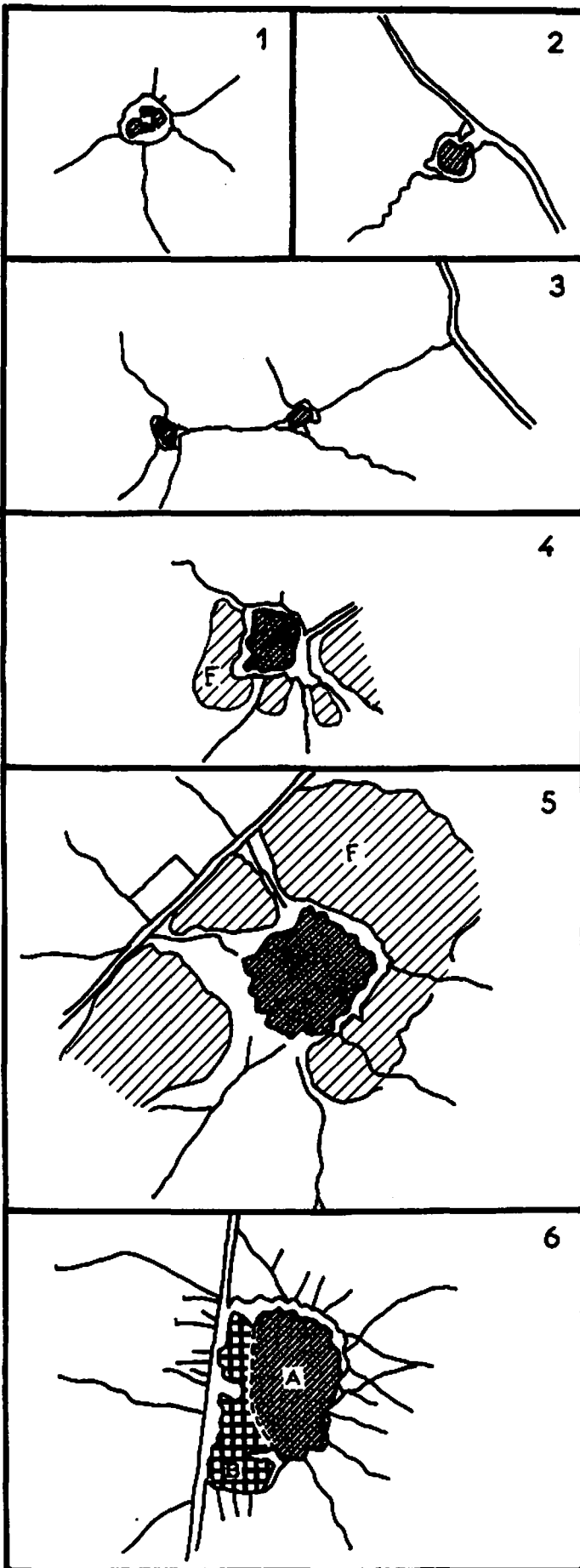
Forme et structure du village

Le village Baoulé s'organise autour d'un noyau serré de bâtiments. Sa forme ramassée dessine un périmètre arrondi et lobé. Elle dérive du cercle : le cercle de la clairière et du défrichement ancien, et ceci également en région de savane où les secteurs de grands arbres sont choisis, afin que subsiste un anneau forestier protecteur.

Le cercle de défrichement reste net dans beaucoup de hameaux de culture récemment créés. Sur les vieux villages, la croissance de l'agglomération a amené des modifications progressives et le périmètre s'est gonflé de protubérances

(1) Portion ouest des cantons Kodé et Ouarébo, cantons Nanafoué-sud et nord, Aitou, Akoué, Faafoué-sud, Ouarébo-sud, Ngban-sud, Aitou-sud, Soundo, Katiénou-nord et Katiénou-sud.

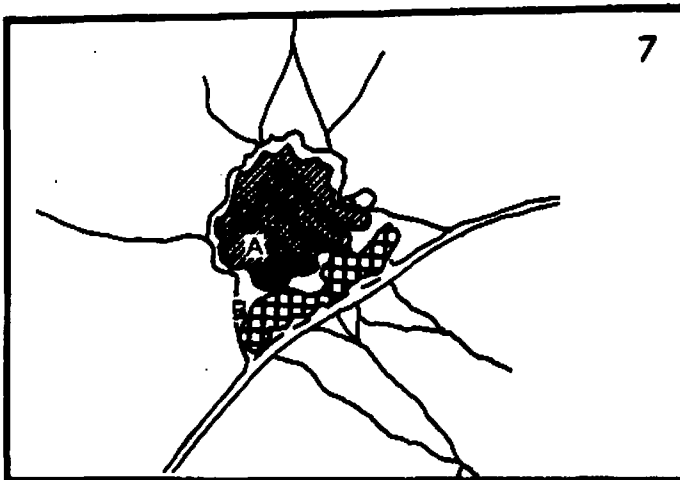
(2) Portion est des cantons Kodé et Ouarébo, cantons Goli, Salikran, Kro, Fari, Pôpressou, Faafoué, Ahari, Saafoué, Ndranoua, Nzipri et Ngban.



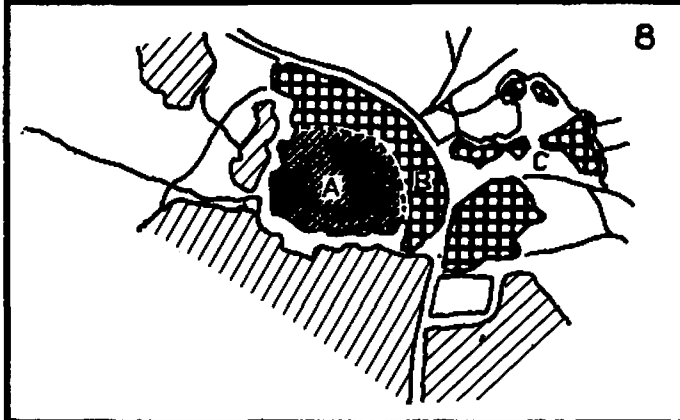
Plans schématiques de villages Baoulé

(d'après photo aérienne 1/10 000)

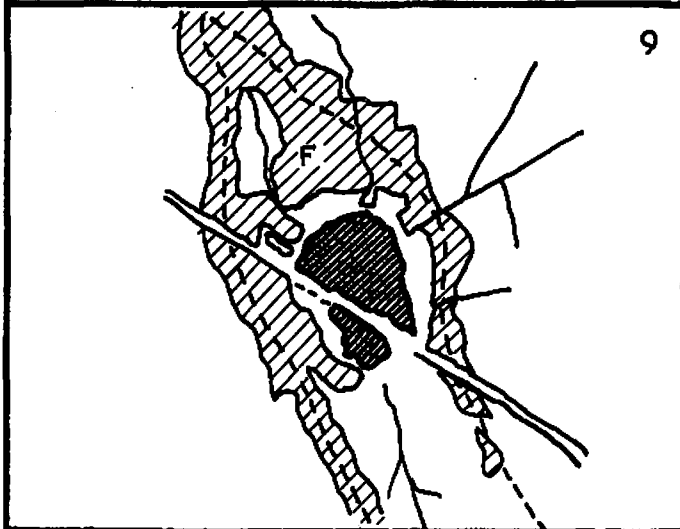
1. Hameau de culture sur le terroir de Nzéré (sous-préfecture Tiébissou - Canton Nanafoué-sud).
2. Ndayakro-ouest - hameau de Ndayakro (sous-préfecture Dimbokro - Canton Ahari-sud).
Hameaux sur clairières de défrichement.
3. Koffikro - groupe de hameaux sur le terroir d'Andobo - Alluibo (sous-préfecture Sakassou - Canton Ouarébo).
4. Tiona Kansi (sous-préfecture Botro - Canton Goli).
Village - Forme simple.
F : anneau forestier de protection.
5. Andobo Alluibo (sous-préfecture Sakassou - Canton Ouarébo).
Gros village à forme circulaire simple.
F : anneau forestier de protection.
6. Bofia (sous-préfecture Tiébissou - Canton Aitou).
Gros village récemment développé vers la route.
A : noyau ancien.
B : extensions récentes.



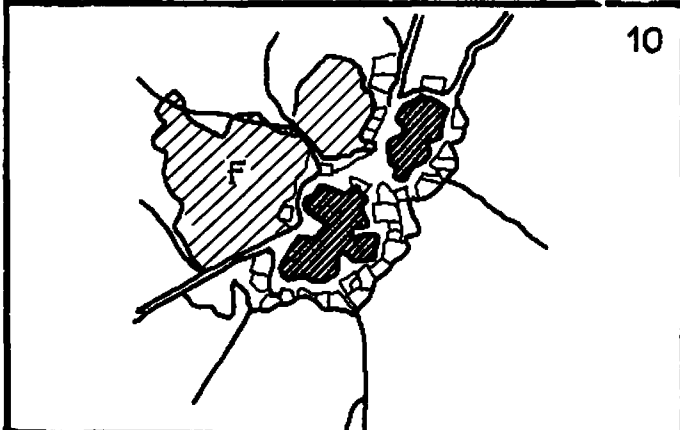
7. Assenzé (sous-préfecture Béoumi - Canton Kodé).
 A : noyau ancien circulaire avec des alignements de cases nord-ouest, sud-est (fréquent dans le canton Kodé).
 B : extensions récentes vers la route séparées du noyau originel par un intervalle d'arbres et de broussailles.



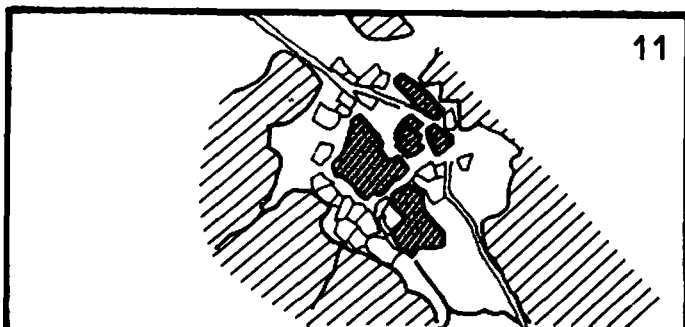
8. Kékérénu (sous-préfecture Béoumi - Canton Kodé).
 A : noyau ancien.
 B : extension vers la route.
 C : « faubourg » au-delà de la route à structure lâche avec forte proportion de maisons à toit de tôle.



9. Adohoussou (sous-préfecture Botro - Canton Goli).
 Village sur confluent entre deux marigots. Les deux lanières de forêt galerie servent de protection.

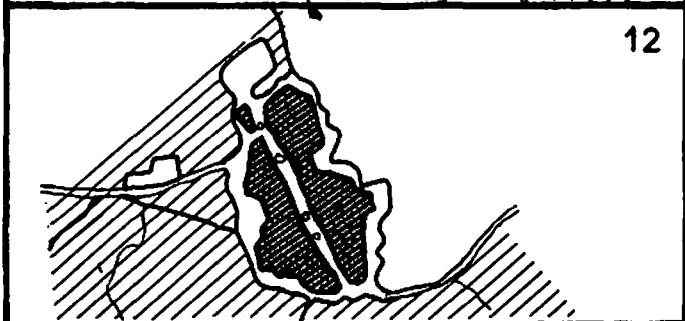


10. Gbendé Kouassikro et Diamélassou (sous-préfecture Bouaké - Canton Ndranoua).
 Villages accolés sur les limites de leurs terroirs.
 Auréole périphérique de « champs de cases » palissadés.



11

11. Tolabonou (sous-préfecture Tiébissou - Canton Aitou).
Village polynucléaire des cantons centraux (Aitou, Nzipri, Saaloué, Ngban). - champs de cases - périphériques.



12

12. Bangokro (sous-préfecture Dimbokro - Canton Ahari-sud).



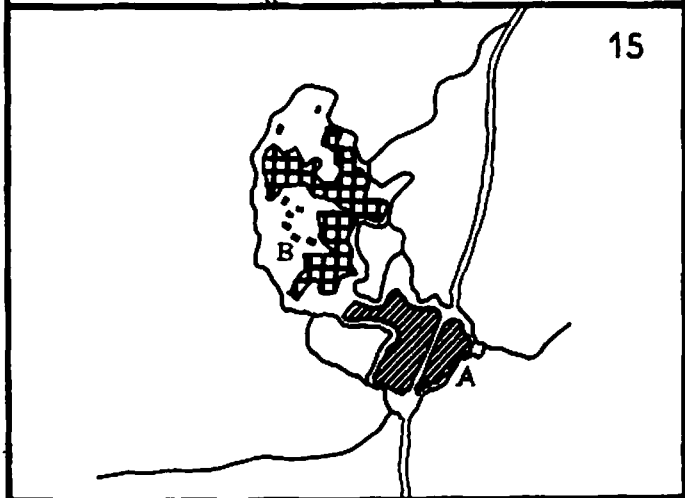
13

13. Ngassokro (sous-préfecture Bocanda - Canton Bonou).
Village à rue principale orientée nord-ouest/sud-est des cantons riverains du Nzi entre Bocanda et Dimbokro



14

14. Nzéré (sous-préfecture Tiébissou - Canton Nanaloué-sud).
Gros village remanié par un plan d'aménagement administratif ancien.
A : noyau originel.



15

15. Angonanssou (sous-préfecture Béquimi - Canton Kodé).
Village en cours de changement de site.
A : vieux village.
B : village en cours de reconstruction.

reflétant l'expansion de certaines familles. D'autre part, certains groupes, émigrés ou en régression, ont pu laisser d'importants espaces vides. Mais il est très rare de voir des agglomérations Baoulé possédant une place centrale, exprimant la volonté d'une vie communautaire. L'expansion, à partir du noyau originel, se réalise sans ordre apparent, par auréoles successives, puis en fonction des espaces vides. Après plusieurs décennies de permanence sur le site, le village acquiert un contour irrégulier et lobé, parfois coupé d'indentations profondes; la forme évolue vers des figures complexes, plus allongées, se rapprochant du rectangle, de l'ovale ou de formes polygonales irrégulières. Malgré, cela, il est extrêmement fréquent de retrouver dans des vieux et importants villages Baoulé, le noyau primitif circulaire en position centrale, caractérisé par une densité de cases plus forte et un sol profondément érodé. Ce noyau semble correspondre à une phase de stabilité dans l'évolution, une période d'équilibre où la communauté, accroissant régulièrement ses constructions par auréoles successives, a gardé le schéma circulaire originel. Quelques villages anciens présentent toujours cet aspect.

Depuis peu, les modifications se sont accélérées. Les nouvelles constructions en dur, biens de prestige à caractère ostentatoire, ont tendance à se dégager des amas denses d'habitations traditionnelles situées au centre des villages. Elles émigrent vers la périphérie, constituant les bases de nouveaux quartiers.

L'ouverture des pistes carrossables, qui atteignent depuis quelques années, la quasi-totalité des villages Baoulé, a contribué à créer des directions préférentielles vers lesquelles s'effectuent les expansions récentes. Ancien sentier transformé en route par les engins mécaniques modernes, la piste s'est heurtée aux structures massives des villages; elle n'y pénètre pas, sauf de rares exceptions, mais les contourne à quelque distance. Dans le contexte colonial le village fuyait la route, se plaçant à l'écart, derrière un rideau d'arbres, pour éviter le contact direct avec les agents de l'autorité. La route restait le domaine de l'administration, qui imposait aux communautés riveraines les multiples corvées d'entretien.

Le village ancien était un village fermé, opposant au sentier d'arrivée les faces postérieures, sans ouverture, des premières rangées d'habitations. Quelques passages étroits et tortueux ménagés entre les constructions permettaient d'accéder au cœur de l'agglomération. Cette disposition révélait des soucis de défense et permettaient une surveillance efficace (1).

A l'heure actuelle, l'accroissement des relations avec le monde extérieur, l'intensité de la circulation, les mouvements incessants dus aux migrations multiples ont provoqué un renversement d'attitude. Les communautés tendent à se rapprocher de la route et le village s'agrandit dans sa direction. De très nombreux villages ont occupé l'intervalle d'arbres et de broussailles qui les séparait autrefois de la piste; certains poussent des prolongements de part et d'autre de l'axe et tendent non vers un village-rue, car la structure nucléaire persiste, mais vers l'agglomération polynucléaire à axe central. Pour toutes ces raisons, le village Baoulé devient moins massif et s'organise selon des plans beaucoup plus ouverts et dispersés. La physiologie est relativement homogène, toutefois deux particularismes régionaux peuvent être notés.

De nombreux villages des cantons Ngban, Ndranoua, Saafoué, Nzipri et Aïtôu au centre de la zone sont formés par deux ou plusieurs noyaux de constructions, séparés par des espaces vides. Ces cantons, de peuplement très dispersé à l'origine, ont subi pendant la période coloniale des regroupements de villages qui tendaient à rapprocher les populations des pistes principales pour en assurer un contrôle efficace. Les différents blocs correspondent, en fait, aux anciennes communautés autrefois séparées. Par ailleurs, ces cantons sont actuellement très affectés par l'émigration durable vers les villes ou les plantations extérieures. Les villages ne s'accroissent pas normalement et certains sont partiellement vidés par des départs massifs de groupes familiaux. Les différents quartiers, plus ou moins stationnaires ou en régression, ne parviennent plus à rester jointifs et tendent à s'individualiser sur les plans. La forme circulaire persiste toutefois, matérialisée dans ces cantons par une auréole de « champs de cases » petites parcelles

encloses et jointives autrefois réservées à des cultures de légumes et de condiments (« Tro-fié » : Tro : ce qu'on place au dessus du panier à provisions : les condiments — Fié : champs), utilisés aujourd'hui pour des plantations de tabac.

Un autre particularisme apparaît au sud-est de la zone dans la boucle du Nzï (cantons Bonou et Ahari-Saki).

Les villages sont traversés par une ouverture axiale rectiligne, sorte de rue centrale, de part et d'autre de laquelle s'organisent les constructions. Ces axes se raccordent aux pistes carrossables d'accès, mais n'en constituent pas les prolongements; l'orientation des alignements est constante : nord-ouest/sud-est, parfois se rapprochant d'une direction méridienne. Les pistes d'accès, d'orientation quelconque, doivent contourner une partie du village pour se raccorder à l'axe central. On doit voir là, dans ces cantons limitrophes du pays Baoulé, des influences de l'habitat Agni où les unités résidentielles, les « rectangle » s'établissent des 2 côtés d'une rue principale (2)

Les villages Baoulé, sans trace d'influences modernistes ou d'efforts d'aménagement, s'ordonnent selon des structures compactes. Les cases sont serrées, bien que très rarement jointives. L'intervalle minimum entre deux bâtiments permet le passage d'un homme. Les densités de constructions relevées dans six villages s'échelonnent entre 50 et 100 cases à l'hectare (3).

Les variations régionales des densités sont peu significatives, seules l'ancienneté des agglomérations et parfois l'influence de la topographie sont déterminantes. Les villages anciens se rapprochent des valeurs de 100 constructions à l'hectare, les villages de fondation récente offrent des plans beaucoup plus lâches. La valeur minimum de 49 constructions à l'hectare, noté à Kokro Kouassikro, se rapporte à une localité qui a changé de site en 1958.

Les densités ne sont pas homogènes à l'intérieur d'un même village, certains quartiers sont comprimés par un accident naturel qui interdit leur expansion (marigot, talus, affleurement rocheux). Les quartiers périphériques récemment édifiés s'ordonnent selon une structure moins serrée, liée en partie aux constructions en dur. L'évolution actuelle amène une plus grande dispersion, que l'affaiblissement des contraintes du groupe social favorise en partie.

La projection sur l'espace de la structure sociale

La cour

Le trait d'organisation le plus net, révélé par l'analyse des plans de villages, est le morcellement de la masse des constructions en une série d'unités résidentielles de base : les cours. Ces groupes restreints de bâtiments s'ordonnent de façon à peu près constante autour d'un espace central dégagé de quelques dizaines de mètres carrés.

Les cours sont occupés par les membres d'une ou de plusieurs familles élémentaires, auxquelles sont fréquemment rattachés des éléments isolés, l'ensemble étant en principe uni par le terme ambigu d'« Auro » qui s'applique également à la cour en tant qu'unité de résidence.

Le même mot se rapporte d'une part à un ensemble concret de bâtiments et d'installations nettement inscrit sur l'espace, d'autre part à une unité sociale plus ou moins instable et mouvante dont la cohésion reste très variable (4).

Malgré le degré plus ou moins fort de solidarité entre les

(1) Certaines cases édifiées en lisière disposaient de doubles issues que l'on pouvait emprunter discrètement pour donner l'alerte dans les autres parties du village.

(2) Voir J.-L. Bouillier et R. Martin, « L'amélioration de l'habitat dans la subdivision de Bongouanou - IFAN, Côte-d'Ivoire. Etudes Éburnéennes 5, 1956.

(3) Densité relevée :

Kokro Kouassikro	49 const./ha
Nzéré	57 const./ha
Tianakansi	69 const./ha
Kouakoubroukro	84 const./ha
Andobo	90 const./ha
Ngatakro	100 const./ha

(4) Voir « Structure des groupements familiaux ».

différentes familles restreintes qui habitent la cour, celle-ci se définit en opposition au reste du village comme une cellule indépendante tournée sur elle-même, dont toutes les ouvertures, portes ou vérandas, convergent vers l'espace central. Le caractère plus ou moins fermé de la cour varie fortement dans un même village, d'un village à l'autre, d'une région à l'autre. Dans certains cantons du sud-est (Agba, Ahari, Bonou) ou du centre-ouest (Ouarébo), prédominent des cours fermées, ceinturées par des palissades de pieux joignant les cases entre elles. Les passages aménagés dans les enceintes sont munis de panneaux de bois plein montés sur glissières ou de claies pivotantes susceptibles d'être verrouillées. Exceptionnellement, quelques cours s'entourent d'une murette légère de briques ou de banco. Dans les autres cantons, les cours palissadées, bien qu'en nombre réduit, se retrouvent dans la plupart des villages, laissant supposer qu'à ce niveau se manifeste un certain individualisme.

L'espace central de la cour, à sol durci, encombré d'installations diverses : foyers, séchoirs, instruments rituels ou sanctuaires dédiés à des esprits protecteurs, puits, et greniers dans certains villages, constitue le cadre habituel de la vie domestique. Les résidents y séjournent fréquemment, surtout les femmes occupées pendant de longues heures aux divers travaux ménagers et culinaires. La cour constitue le lieu de réunion où l'unité familiale se rassemble au moins une fois par jour pour prendre ses repas en plein air ou à l'abri d'une véranda. Palissadé ou non, l'espace ceinturé par les maisons reste un domaine réservé, plus ou moins à l'abri des regards et plus ou moins protégé des importuns par des règles de politesse.

Le nombre des bâtiments édifiés autour de la cour est extrêmement variable. La forme la plus simple est constituée par deux maisons se faisant face. Les grandes cours peuvent compter plus de vingt-cinq constructions. Les moyennes des maisons par cour, relevées dans plusieurs villages, s'échelonnent entre les valeurs extrêmes de 4,8 (Kokro Kouassikro, village récent à mentalité individualiste) et de 7,3 (Kouakoubroukro, vieux village à forte cohésion sociale).

Les plans des cours s'ordonnent selon plusieurs schémas : le plan annulaire reste très fréquent, dessinant un périmètre de dimensions variables qui peut renfermer dans les grands ensembles quelques bâtiments dispersés à l'intérieur. L'anneau d'habitations est un fait d'organisation ancienne et se retrouve dans les noyaux centraux des vieux villages. Dans les villages à très forte densité apparaissent des phénomènes d'imbrication ; les plans circulaires disparaissent, les différentes cours envoient des prolongements dans toutes les directions libres (Andobo - Alluibo). Les cours édifiées depuis peu, tendent à s'inspirer de schémas linéaires ou quadrangulaire : cours très allongées comportant deux alignements de bâtiments se faisant face, cours carrées ou rectangulaires. Ces formes révèlent l'influence des villes et constituent la transposition des plans en damier qui uniformisent depuis quelques décennies les centres urbains de Côte-d'Ivoire.

« Aurobo » ou « Akpasoua »

L'« Akpasoua », ensemble de grandes dimensions, regroupe un nombre important de cours élémentaires. On peut l'assimiler à la notion de quartier. Certains petits villages ne sont pas subdivisés, les plus grands en comptent rarement plus de dix. L'ambiguïté du terme Akpasoua et sa composition extrêmement variable seront soulignés dans le chapitre suivant (1).

La cohésion des Akpasoua ou Aurobo en tant qu'unités sociales reste très variable et le degré de cohésion se reflète sur l'agencement des plans.

Les villages polynucléaires des cantons centraux : Nzipri, Ngban, Ndranoua réalisent assez bien (avec les Akpasoua séparés et individualisés) la correspondance quartier-groupe de parenté. Il en va différemment dans les villages à structure compacte où les Akpasoua s'emboîtent ou s'imbriquent sans qu'il soit possible de déceler les lignes de séparation. Enfin dans beaucoup de villages, des Akpasoua fragmentés perdent leur réalité d'unité de résidence et ne correspondent plus qu'à leur définition sociologique. La dispersion des familles élémentaires et des cours hors de leurs quartiers originels, intervient lors des successions utérines : des individus et leur parenté immédiate changent de résidence pour prendre

possession de maisons héritées dans une autre partie du village. Fréquemment des membres d'un Akpasoua établissent de nouvelles cours à l'écart, soit à cause du manque de place, soit à la suite de conflits avec d'autres membres de la famille étendue ou avec son chef. Ces cours excentriques peuvent préfigurer la naissance de nouveaux Akpasoua homogènes, mais l'évolution actuelle entraîne surtout la création de quartiers composés. Les « faubourgs » édifiés récemment vers les axes de communication aux périphéries des villages regroupent des éléments hétérogènes détachés de divers Akpasoua.

Depuis deux décennies environ, les plans et les structures des villages Baoulé se modifient rapidement. Les transformations sont en partie provoquées de l'extérieur par les directives administratives, mais elles sont également liées à l'influence des villes et à une ouverture accrue des communautés sur le monde extérieur.

Le village ancien, fermé, circulaire et compact à forte densité de constructions tend vers des structures plus lâches, obéissant à l'attraction des axes routiers, s'ouvrant pour permettre l'accès des véhicules. Les cours restent les cellules de base mais les ensembles plus vastes, les Akpasoua, se désagrègent peu à peu, reflétant la segmentation sociale et l'accentuation des tendances individualistes. Les schémas circulaires anciens dérivant des clairières de défrichement, repris dans la structure interne par les cours annulaires, font place à des schémas orthogonaux, à des alignements. Le modèle urbain joue en ce sens une influence prépondérante.

La structure fonctionnelle

Le village, lieu de résidence permanent, rassemble les constructions et les installations utilitaires des exploitations paysannes. Très différenciées, affectées de quelques variations régionales, ces installations s'organisent dans l'espace, à un premier niveau : celui de la cour, à un deuxième : celui du village, sous forme d'aménagements périphériques édifiés en lisières.

Différents types de bâtiments ceinturent les cours. Parmi les bâtiments édifiés selon les techniques traditionnelles (2), peuvent être distingués :

— Des logements proprement dits, correspondant au type « Yasoua Soua » (maison d'homme) ; constructions de dimensions moyennes comptant une ou deux pièces au maximum : chambre à coucher ou magasin. Il s'agit d'un type de maison fermé, sans fenêtre, communiquant avec l'extérieur par une seule porte de bois plein, munie d'un verrou. Ce bâtiment ne sert pas de cadre aux activités domestiques ; l'homme, ou le ménage qui l'occupe, s'y retire pour la nuit. La porte est fermée à clef lorsque la famille se déplace. Les biens précieux y sont entreposés.

— Des cases-cuisines « Soua Ba » (3), constructions simples et restreintes, subdivisées parfois en plusieurs compartiments dans le cas des ménages polygamiques. Ces bâtiments, réservés aux femmes, abritent les foyers, les ustensiles de cuisine, la provision d'eau stockée dans une série de jarres ou de cuvettes et une réserve de produits vivriers pour la consommation immédiate. Les activités culinaires débordent sur l'espace vide de la cour où sont établis d'autres foyers. En fait, les repas sont très fréquemment préparés en plein air et la cuisine n'est utilisée que les jours de pluie.

— Des logements-cuisine « Bla Soua » (maison de femme), bâtiments de grandes dimensions à plan rectangulaire très allongé pouvant atteindre 8 à 10 mètres de longueur. Ils comportent une véranda longitudinale de façade, une pièce centrale largement ouverte sur la véranda, des pièces d'ailes, fermées et munies de portes.

La véranda et la pièce centrale abritent des foyers, des ustensiles et des provisions. Elles servent de salle de séjour aux femmes et aux enfants, de lieu de repos pour la sieste. Les

(1) Voir « Structure des groupements familiaux ».

(2) Les maisons de type traditionnel représentent environ 90 % des constructions. Les matériaux sont fournis par le terroir. Le plan est rectangulaire variant entre 3,50 m x 2,50 m et 8 m x 3,50 m. Les murs sont de boue séchée (banco), avec ou sans armature végétale. Le toit est à quatre pans recouvert d'herbes de savane.

(3) Petite maison.

pièces d'ailes constituent traditionnellement des logements pour les femmes des ménages polygamiques, (le chef de famille habite seul dans une « Yasoua Soua » voisine) : en fait, elles sont fréquemment occupées par des ménages.

Les maisons « modernes » à mur de famille ou de briques crépis, à toit de tôle et sol dallé de ciment, introduites depuis une vingtaine d'années dans les villages échappent en partie aux spécialisations des types précédents. Constructions de grandes dimensions dont le plan se rapproche du carré, elles comportent 2 à 4 pièces ordonnées autour d'un hall central. Une de leurs fonctions est de remplacer la Yasoua Soua traditionnelle, logement du chef de famille, ou de constituer l'unité de résidence d'un ménage monogame. Elle arrive difficilement à assumer l'ancienne fonction de Blasoua pour les familles polygamiques. La maison moderne est toujours associée à une cuisine ou à une « Bla Soua » que la famille occupe pendant la journée, le rayonnement des toits de tôle rendant le bâtiment moderne étouffant au cours des heures chaudes. C'est de plus une maison forte, verrouillée, où sont gardés les biens d'équipement précieux et où sont entreposées à l'abri des pluies les récoltes commercialisées (café). Enfin la maison moderne reste un bien de prestige — surtout dans le Nord à revenus monétaires réduits — logement des hôtes de marque et reflet de la richesse du propriétaire.

La cour regroupe dans son enceinte une série variable d'installations utilitaires :

— Dans les intervalles entre les bâtiments sont aménagés des « douchières » : de type traditionnel sous forme de palissade serrée dessinant une circonférence de 2 à 3 mètres; de conception moderne : quadrilatère dallé de ciment entouré d'une murette de brique ou de banco s'élevant à hauteur d'homme. La répartition des deux types n'obéit pas à des règles précises, elle varie de village à village et de cour à cour dans un même village.

— Sur l'espace central de la cour sont dispersées les installations de stockage :

- Claies légères horizontales, édifiées à 1,50 m du sol, qui servent au long des saisons pour le séchage de divers produits agricoles (piment, gombo, manioc...);
- Châssis verticaux de 3 à 4 mètres de hauteur où sont suspendus les épis de maïs noués en essaims;
- Dalles cimentées (constituant parfois la terrasse ou le perron d'une maison moderne) où sont installées pour séchage les récoltes de café pendant les mois de traite. Ces dernières installations sont fréquentes dans les villages des marges sud en zone caféière.

Très fréquemment dans la cour sont édifiés des autels dédiés à des génies protecteurs :

Kra - Nzué - Assié : ils se présentent sous la forme de mottes d'argile modelée, d'arbustes entourés d'une enceinte palissadée, ou de récipients remplis de liquide, suspendus à des pieux fourchus. Dans certains cas, un bâtiment en réduction, de forme circulaire, soigneusement fermé à clef, édifié dans un coin de la cour abrite des objets rituels (masques, reliques des ancêtres).

— Dans la région sud-est (villages au sud d'une ligne Bocanda - Didiévi - Toumodi), les greniers sont édifiés dans les cours. Ce sont des plates-formes de rondins surélevées sur des pieux à 2 mètres du sol et recouverts d'un toit d'herbe à double pente. Destinés à des usages multiples, ils peuvent servir d'abri à plusieurs foyers placés entre les pilotis. Ailleurs, les greniers sont généralement construits hors des enceintes des cours.

Les aménagements périphériques sont essentiellement des greniers qui s'ègrent en chapelet sur les lisières débroussaillées des villages. Ils sont de deux types :

— A l'est de l'axe Didiévi-Bouaké (approximativement le tracé de la voie ferrée), sont édifiés des greniers carrés en briques séchées jointées à la boue, coiffés d'un auvent à double pente qui repose sur les pieux extérieurs. Certains se regroupent en longues batteries de 3 à 6 unités, recouvertes par un même auvent allongé.

— A l'ouest apparaît le grenier rond, « grenier poterie » en forme de jarre, surmonté d'un chapeau conique de paille tressée.

L'extension des greniers ronds correspond approximativement à l'aire culturale du riz pluvial. Les greniers carrés, introduits plus récemment n'existent que dans une minorité de villages de

la région est. Leur présence est en général liée à des îlots de rizières inondées établies dans les bas-fonds.

D'autres aménagements périphériques s'intercalent entre les lignes de greniers :

— Les cadres de métiers à tisser se retrouvent au centre et au nord, mais leur fréquence augmente dans la grande région de tissage de Tiébissou (cantons Nanafoûé - Aitou - Nzipri et Saafoué). Ils sont établis par groupes sous l'ombre des grands arbres laissés en bordure des villages et voisinent parfois avec des cuves cimentées, utilisées pour la teinture des pagnes à l'indigo.

— Des sanctuaires dédiés à Tétékpa, à Tigari ou à Sroboua Assié lorsque ces cultes sont pratiqués dans les villages (1).

— Dans les cantons forestiers du sud apparaissent de grandes claies de séchage horizontales réservées au café, et dans les villages à forte production, quelques décortiqueuses mécaniques à l'abri d'un auvent.

Conclusion

Les villages « Kro » rassemblent des communautés numériquement importantes, devenues composites après une longue évolution par le fractionnement des groupes lignagers et par l'assimilation de nombreux arrivants. Leur principe d'unité et de stabilité reste essentiellement le lien religieux, qui unit la communauté et son chef à la terre « Assié ». Le village par lui-même, en tant qu'établissement matériel, ne constitue qu'une réalité passagère et périssable; il peut être détruit et transféré ailleurs dans les limites du territoire mais une nouvelle consécration suffit à lui rendre son caractère authentique.

L'absence presque générale d'une place centrale et de bâtiments collectifs spécialement aménagés pour des réunions, indiquent le faible degré de vie communautaire à ce niveau.

La population d'un village « Kro » dispose cependant d'un terroir qui lui garantit généralement ses moyens de subsistance; elle constitue donc une unité socio-économique.

Il en est autrement des hameaux de culture « Niamoué ».

2. Le hameau de culture « Niamoué »

Le « Niamoué » reproduit à une échelle souvent plus réduite les schémas d'organisation du village « Kro » : même configuration et mêmes aménagements matériels; la cour « aouro » reste la cellule de résidence de base. Toutefois certains hameaux établis depuis un certain temps en zone forestière riche témoignent de tendances modernistes plus affirmées que dans les usages anciens.

La création du « Niamoué » remonte généralement à une date relativement récente (une ou deux générations) et les groupes qui l'ont fondé n'ont pas eu le temps de croître et de se fragmenter. La structure sociale est généralement restée simple et la correspondance résidence-groupe de parenté est souvent réalisée. (Toutefois certains hameaux peuvent avoir rassemblé, dès leur fondation, des éléments hétérogènes issus de plusieurs groupes familiaux, voire de plusieurs villages).

Le « Niamoué » est un établissement satellite et dépendant; ses occupants restent rattachés à une communauté d'origine constituant un village « Kro ». Le chef de « Niamoué », lorsqu'il existe (en général le fondateur dont le hameau peut porter le nom), représente sa communauté, mais ne dispose pas des prérogatives juridiques et religieuses normales. La terre que la communauté exploite est une fraction de terroir relevant d'un village « Kro » et de son chef (2).

Ces caractères généraux ne sont pas rigoureux. Les rapports de dépendance entre le « Niamoué » et le village d'origine sont variables selon l'ancienneté de la fondation, selon la distance qui sépare les deux sites, selon que le « Niamoué » est établi dans le périmètre du terroir ou non.

(1) Voir Document 9 - Les cultes récents -

(2) Certains « Niamoué » sont effectivement considérés comme des « Kro » à part entière par la population. Ils ont une indépendance juridique et leur taille peut être plusieurs fois supérieure à celle du village d'origine. Un grand nombre de maisons en « dur » témoigne de leur caractère permanent. Tel est le cas de nombreux hameaux du canton Satikran et du « Niamoué » de Kouakou Broukro en zone Agni du nom d'Amonkro. Si ces agglomérations sont désignées officiellement comme des Niamoué, c'est que la population cherche, ou a cherché à un moment donné, à échapper aux contrôles de l'administration.

Le campement.

La hutte basse à couverture d'herbe montée sur piliers, édiflée par l'exploitant dans les secteurs cultivés du terroir, constitue la forme d'installation la plus simple hors du village.

L'abri est établi au centre des grands champs d'igname ou de riz pluvial (région nord-ouest), parfois sous le couvert de quelques arbustes laissés en place, parfois ceinturé d'une palissade légère. Ce type d'installation est abandonné avec la rotation des cultures. Dans certains cas, et plus particulièrement en région forestière, l'abri est localisé non plus au centre mais aux abords immédiats des parcelles. La construction moins rudimentaire, peut subsister pendant une longue période et des arbres à fruits sont plantés autour. Elle constitue un point fixe autour duquel s'effectue la rotation d'une même exploitation. L'abri ne sert que de façon intermittente. Le cultivateur et sa famille l'occupe pendant la journée, lors de gros travaux agricoles. Sur l'espace dégagé qui l'entoure sont disséminés des foyers, des claies de séchage, des silos pour les ignames; à l'intérieur de la hutte sont rangés quelques ustensiles ménagers, des outils et parfois une provision d'eau. Les repas de la mi-journée y sont préparés et consommés. La hutte est utilisée comme lieu de repos pendant les heures chaudes, comme lieu de réunion pour recevoir les voisins et offrir du vin de palme. Sur les champs de riz pluvial arrivant à maturité, femmes et enfants occupent l'abri de l'aube au coucher du soleil pour surveiller la récolte et chasser les déprédateurs. En principe on ne passe pas la nuit au campement et la famille rentre le soir au village; mais, exceptionnellement, l'abri peut être habité pendant une période plus longue. A l'origine, ces résidences secondaires servaient de refuge pendant les époques d'insécurité, et plus récemment, elles permettaient d'éviter les contacts avec les représentants de l'administration coloniale. A l'heure actuelle, l'abri isolé en plein champs est encore utilisé de nuit par les chasseurs. C'est là que résident obligatoirement les malades contagieux (variole notamment). A ce niveau seulement on peut parler de campement.

Le hameau de culture sur terroir.

Si le campement s'étend et se stabilise définitivement il devient un hameau de culture « Niamoué ».

Le fait est lié à la mise en exploitation de quartiers de terroir éloignés.

Plusieurs familles élémentaires (en général unies par un lien de parenté) peuvent se détacher du village « Kro » et venir s'y établir en permanence. Des cases d'habitation sont alors construites et le nouvel établissement prend le nom du lieu-dit ou du chef de groupe.

Les rapports sociaux continuent à s'exercer normalement entre les deux communautés et les grands événements rassemblent au village « Kro » les habitants de l'écart. Des chefs de familles conservent souvent une maison au village et y font de fréquents séjours; certains possèdent même une épouse dans les deux agglomérations. Les activités agricoles entraînent des mouvements constants, et la cohésion entre les deux communautés, distantes de quelques kilomètres, reste généralement très forte. Hormis le facteur éloignement, d'autres motivations : conflits d'autorité, conflits juridiques, individualismes, peuvent provoquer la fixation d'un hameau de culture. Elles préfigurent dans ce cas l'éclatement des communautés.

Les écarts localisés sur terroir se retrouvent dans toute la zone mais leur fréquence augmente dans les régions périphériques sud et est où les villages disposent de terroirs plus vastes et où la recherche de terres à café favorise la dispersion.

Le hameau de culture hors terroir.

Cet établissement est également stabilisé et habité de façon permanente. Il est installé hors du terroir du village originel qui se situe à des distances beaucoup plus considérables, variant entre 10 et 15 kilomètres.

Les causes qui ont amené sa création sont identiques à celles des écarts sur terroir : en général, la recherche de nouvelles terres. Toutefois, cette recherche a été orientée de façon très nette vers des terres propices au café et au cacao. Un grand nombre de hameaux hors terroir ont été fondés postérieurement à l'introduction de ces cultures en pays Baoulé.

Les impératifs écologiques du café ou du cacao ont guidé la mise en valeur vers les îlots de forêt dense qui subsistaient, dans le V Baoulé, donc vers des terres vacantes n'ayant jamais subi de défrichement. Ces terres vacantes étaient peu nombreuses à cause de la forte densité générale du peuplement. Elles existaient toutefois à l'intérieur de la zone, entre les territoires de groupes ou d'ensembles de groupes Baoulé, sous forme de longues bandes de terrain, parfois axées sur des cours d'eau, sortes de « no man's land » évités par les anciens villages « Kro ».

Des hameaux y ont été installés, comblant les vides du peuplement et réalisant une dispersion intercalaire entre les différents blocs socioculturels homogènes.

Enfin, d'autres terres favorables aux cultures industrielles ont été mises en valeur aux frontières de l'aire de peuplement Baoulé : marge nord-ouest à la limite des territoires Tagouana, marge sud-est au contact des pays Agni. Sur ces régions, des noyaux denses de hameaux permanents constituent des véritables fronts de colonisation, hors des limites traditionnelles du pays Baoulé.

Les communautés installées sur les hameaux intercalaires à l'intérieur de la zone ont pour origine des villages « Kro » faisant partie des groupes territoriaux voisins (distance maximum 20 kilomètres). Leur installation ne semble pas avoir posé de problèmes juridiques, la terre colonisée relevant en principe des villages limitrophes apparentés ou alliés et les autorisations d'établissement ou de mise en valeur ayant été obtenues facilement auprès des possesseurs. Il en a été de même des hameaux périphériques des marges nord-ouest et sud-est établis sur des terres vides, assujetties parfois à des droits plus ou moins définis émanant de chefs résidant sur des villages lointains.

Les communautés des hameaux hors terroir sont plus hétérogènes; elles correspondent, non plus à un groupe familial limité, mais généralement à un village entier. Quelques-unes rassemblent des éléments venus de plusieurs villages « Kro », parfois même de groupes ethniques différents. Dans les noyaux denses des hameaux périphériques (marge nord-ouest) commencent à apparaître, sur les axes de circulation, des agglomérations à vocation commerciale (Totokro, Lokbonou). Leur taille dépasse largement les normes du hameau et leur composition ethnique peut être très diversifiée (Baoulé, Tagouana, Dioula, Mossi).

Les relations avec les villages d'origine deviennent plus fragmentaires. La distance réduit la fréquence des déplacements et exige des séjours de plus longue durée.

Les plantations de café et de cacao nouvellement créées, sont appropriées individuellement ou au niveau des familles réduites. Les éléments détachés (fils, frère ou neveu du planteur) pour surveiller et garantir le droit d'usage ou de propriété ont tendance à se fixer définitivement. Par le jeu des héritages, ils deviennent à leur tour propriétaires et à la deuxième génération n'entretiennent plus que des rapports épisodiques avec leurs parents et alliés restés au village d'origine. Ils y sont reçus en invités mais n'y possèdent que rarement des biens immobiliers. Toutefois, pendant une partie de l'année, de nombreux habitants du village d'origine viennent s'établir au hameau pour aider, sur les plantations familiales, à effectuer le nettoyage des caféières et à assurer les opérations de récolte. La population des hameaux (et surtout celle des hameaux périphériques dont l'existence est particulièrement liée aux plantations) se gonfle dès le mois d'août et décroît à la fin de janvier. On peut les considérer, au même titre que les plantations extérieures, comme points d'aboutissement des migrations saisonnières.

Les hameaux de culture, ébauches de villages dans l'esprit des populations car sans fondements juridiques ni religieux, n'ont également pas d'existence légale vis-à-vis des services administratifs. Ils sont mal localisés sur les cartes et leur population reste essentiellement fluctuante. Les éléments qui les occupent en permanence continuent d'être recensés au village d'origine, ou échappent au recensement.

Leur existence, en tant que réalité du peuplement, rend difficile l'analyse de la répartition de la population.

Rappelons, car le phénomène est assez courant, que certains groupes d'habitats sont des « Niamoué » pour l'administration, bien qu'étant considérés comme des « Kro » par les villages d'origine.

B - LA RÉPARTITION DE LA POPULATION

La zone d'étude couvre un pays de vieux peuplement densément occupé. Les espaces vides d'hommes sont peu nombreux et restreints, localisés en îlots sur les marges sud-ouest et sud (canton Ouarébo-Akoué-Ngban-sud). Au nord-est, sur la vallée du Nzi en amont de Mbahiakro, s'allonge la seule tache importante de sous-peuplement ; elle marque la limite nord de l'extension Baoulé et se rattache à la large région de faible densité qui sépare les pays Baoulé et Sénoufo.

1. La localisation des villages et des hameaux.

En dehors des espaces vides, la forme normale de répartition est l'éparpillement régulier des sites habités, le semis des villages apparaissant plus ou moins serré selon la densité de population.

Les accidents de relief n'imposent aucune distribution particulière. Seuls certains axes routiers déterminent par endroits des alignements de villages, conséquences des regroupements autoritaires effectués par l'administration coloniale (1).

Les aires homogènes des villages anciens.

Dans les périodes qui ont suivi leur installation, les différents groupes (2) Baoulé ont constitué des « fédérations » qui reconnaissaient plus ou moins l'autorité ou la prééminence d'un groupe particulier et de son chef. Ces ensembles politiques et ethniques de vaste dimension appelés Mé (3) ont connu des fortunes diverses et leur cohésion est restée très fluctuante, parfois imposée par le groupe-chef, parfois cimentée par des guerres communes contre des étrangers (guerres contre les Agni, contre les Gouro).

L'existence de ces « Mé » et des territoires qu'elles délimitaient se révèle de façon discrète dans l'implantation actuelle des villages « Kro ».

Les villages des groupes anciennement alliés constituent des aires continues de peuplement sans hiatus marqué au niveau de leurs limites internes, les territoires de chaque groupe étant parfois étroitement imbriqués (4). Par contre, entre ces grands ensembles les lignes de séparation sont nettes, soulignées par des bandes de terrain sans village, marges forestières de 5 à 10 kilomètres de large, respectées de part et d'autre.

La distribution des villages Kro permet de déceler six aires distinctes d'implantation :

- L'ensemble à dominante Ouarébo au nord-ouest (comprenant un territoire Kodé nettement individualisé).
- L'ensemble à dominante Faafoué au centre nord-ouest (région de Bouaké).
- L'ensemble à dominante Ngban-Agba (regroupant une majorité d'éléments issus de la première vague des Alan Kira). Il a été coupé par la limite est de la zone d'étude, mais s'étend au-delà du Nzi (groupes Katiéno et Bonou).
- Le groupe Nzipri au centre.
- Le groupe Aïtou, Nanafoué au centre-sud.
- L'ensemble des groupes mêlés au sud-ouest (constitué plus récemment, à la suite de la découverte des placers aurifères de la région de Toumodi).

Les limites administratives actuelles (cantons et sous-préfectures) coïncident rigoureusement avec ces aires homogènes, reflets de l'ancien découpage politique Baoulé.

Les groupements de hameaux de culture.

* La recherche des terres vierges pour les plantations caféières a provoqué depuis 1930 un renversement d'attitude vis-à-vis des marges frontières, jusqu'alors évitées et dont l'utilité politique n'était plus ressentie. Elles sont actuellement jalonnées par de nombreux hameaux, réalisant une « dispersion intercalaire » récente (les établissements intercalaires représentent 40 % des hameaux de la zone d'étude) (5). Les anciennes marges vides n'ont pas été occupées de façon homogène ; les hameaux s'y regroupent en noyaux serrés qui correspondent à des secteurs forestiers favorables aux cultures industrielles. Quelques noyaux denses apparaissent également au voisinage de la ligne de contact forêt-savane sur les deux branches du V Baoulé. Ils s'insèrent dans des ensembles homogènes de vieux villages dont ils ont colonisé certains secteurs forestiers inoccupés

(cantons Kodé, Ouarébo, Nanafoué-nord - Akoué, Faafoué-sud, Ahari-Saki).

Les fronts de hameaux périphériques apparaissent plus nettement encore liés aux plantations de café ou de cacao. Ceux du sud-est, dans les indentations du Nzi, sont profondément enfoncés en zone forestière. Ceux du nord-ouest, établis dans la vallée du Bandama et de ses petits affluents de la rive gauche, bénéficient, à une latitude très avancée vers le nord, de conditions exceptionnelles de pluviosité, de végétation et de sols (schistes birrimiens) qui ont rendu possible la culture caféière. Ils forment des taches de peuplement plus vastes et plus continues (le groupe du nord-ouest représente environ 16 % des hameaux de la zone, auxquels doivent être rajoutés plusieurs dizaines de hameaux Tagouana, originaires de la région de Katiola, qui se dispersent hors de la zone, plus au nord. L'essai-mage s'est effectué sans obstacles et l'éparpillement régulier des sites reste très analogue au semis des vieux villages « Kro ».

Les différents types de hameaux se répartissent selon les proportions suivantes :

— Hameaux intercalaires	40 %
— Hameaux périphériques	23 %
— Hameaux inclus dans les aires homogènes des villages « Kro »	37 %

Ces pourcentages portent sur près d'un millier d'établissements, chiffre qui doit être inférieur à la situation actuelle par suite de l'ancienneté relative des documents utilisés (6).

Les hameaux ont en partie comblé les lacunes anciennes du peuplement, soit en jetant des traits d'union entre les aires distinctes, soit en occupant les vides à l'intérieur de celles-ci. Les fronts de hameaux périphériques ont étendu l'implantation Baoulé sur ses limites extérieures.

2. Concentration ou dispersion du peuplement.

La population rurale de la zone d'étude, estimée à 522 000 habitants, se répartit sur 1 223 villages officiels.

La distribution des villages en fonction de leur taille s'établit comme suit (voir histogramme).

La concentration de l'habitat se modifie sensiblement d'une région à l'autre. Une analyse approximative des variations a pu être réalisée sur la base des 29 circonscriptions cantonales (7). (Voir carte « Variation par canton »).

La taille moyenne du village calculée par canton s'échelonne entre 227 et 879 habitants. D'une façon générale, l'importance des agglomérations croît des régions centrales vers la périphérie.

Un alignement nord-sud des cantons, axé sur la ville de Bouaké marque la zone des valeurs minima (zone I : moyennes

(1) On peut déceler les traces de ces regroupements :

— Le long de l'axe est-ouest : Mbahiakro-Bouaké-Béoumi ;
— Dans l'ancienne circonscription de Tiébissou, où ils semblent avoir été particulièrement nombreux : canton Ngban-Nzipri et surtout la région de Tiébissou, où une trentaine de villages sont rassemblés sur une étoile de pistes.

(2) Ces groupes, recouvrant chacun une certaine portion de territoire, ont servi de base au découpage des circonscriptions cantonales effectué à la période coloniale (29 cantons). Ils ont été repris par l'administration ivoirienne lors de la création des sous-préfectures (de un à cinq cantons pour une sous-préfecture).

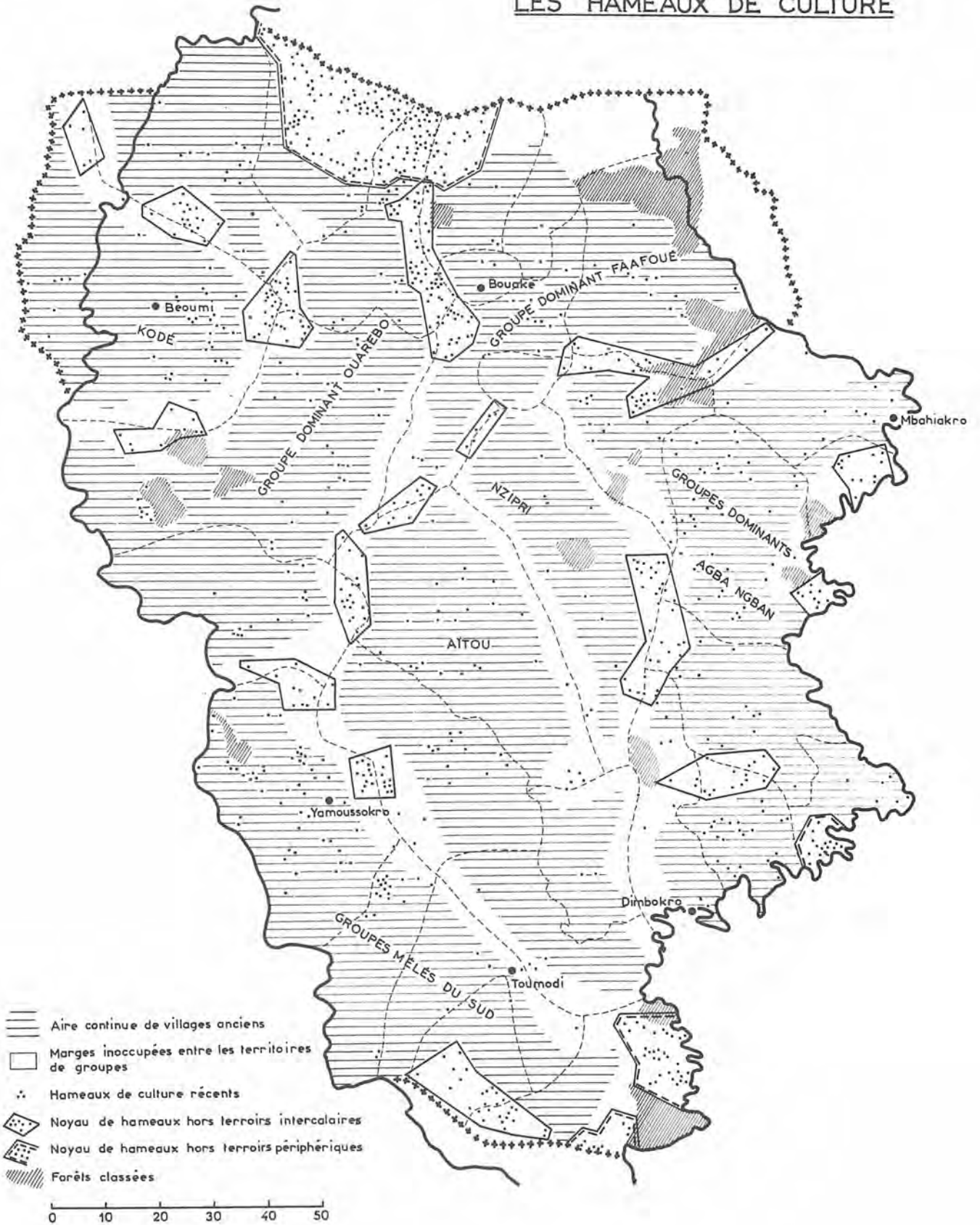
(3) Voir « Organisation sociale » et « Structure politique traditionnelle ».

(4) Un exemple très net peut être noté à l'est de Bouaké : 4 groupes faisant partie du Mé Faafoué : Fari, Soundo Ahari, Pépréssou et Faafoué, possèdent des territoires imbriqués, et comptent de nombreux villages en position d'enclaves (voir carte : village de la zone d'étude). D'autres exemples peuvent être notés entre les groupes Bro et Ouarébo, entre les groupes Ahari-Saki et Katiéno, et entre les groupes mêlés du sud (région de Toumodi).

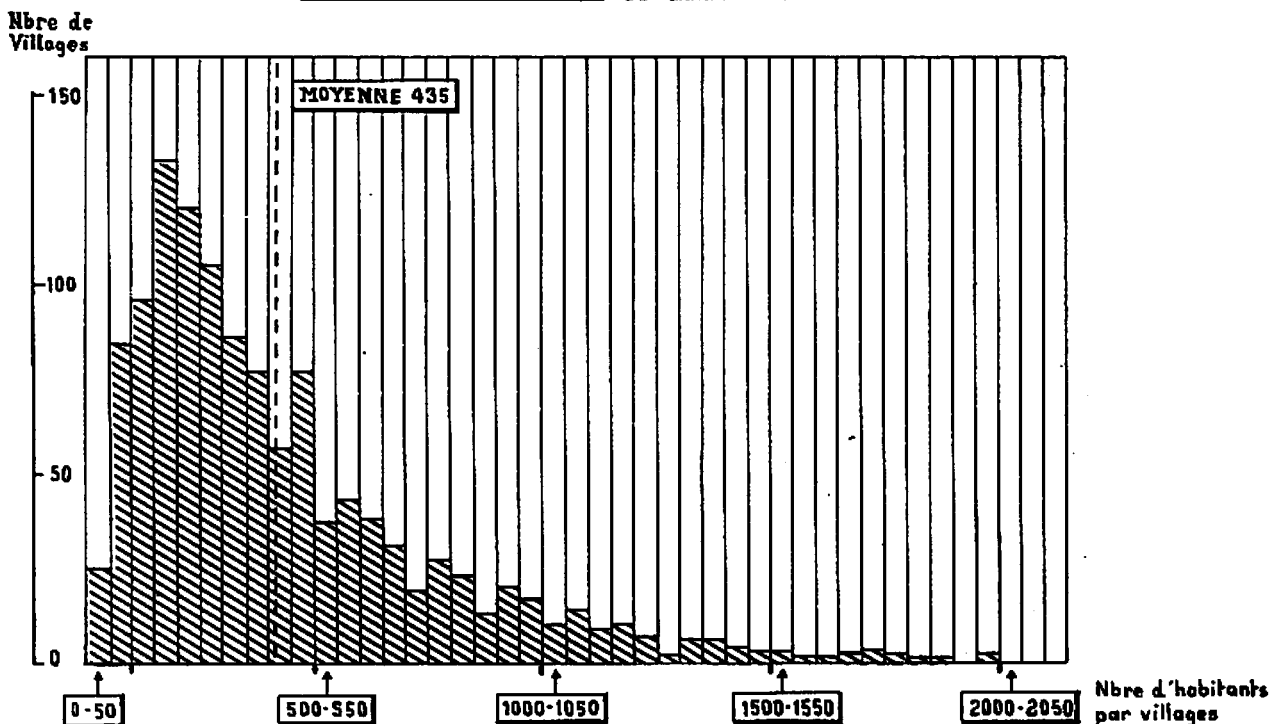
(5 et 6) La localisation des hameaux a été effectuée à partir de la carte de l'Afrique de l'ouest au 1/200 000 (établie d'après photo aérienne 1952-1953), après localisation exhaustive des villages « Kro » officiels.

(7) Ces unités territoriales de dimensions variables sont les plus récentes que l'on puisse utiliser sans division arbitraire. Elles ont l'avantage de s'appuyer sur le critère politique, mais certaines restent beaucoup trop vastes pour servir de base à une étude détaillée.

LES HAMEAUX DE CULTURE



Distribution des 1223 villages en fonction de leur population



comprises entre 200 et 300 habitants/village). De part et d'autres, ces valeurs augmentent progressivement (zone II) et atteignent leur maxima sur les cantons frontières touchant le Bandama ou le Nzi : trois noyaux de cantons dont les tailles moyennes dépassent 500 habitants/village se détachent en position périphérique au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est (zone III) (1). La région des petites et moyennes agglomérations (zones I et II) dessine dans la zone d'étude une grossière croix médiane.

En réalité, le développement actuel des hameaux de culture atténue la concentration de l'habitat.

Leur population mouvante n'a pu être estimée avec une précision suffisante, mais le comptage et la localisation des hameaux permettent d'apprécier les régions les plus touchées par ce phénomène récent de dispersion.

Une majorité de cantons compte une proportion de hameaux relativement faible et constante. Leur taux de concentration diminue de façon homogène, n'apportant que peu de modifications à la répartition régionale observées sur les seuls villages officiels.

Par contre, dans neuf circonscriptions, le nombre des hameaux dépasse celui des villages officiels (quatre d'entre eux comptent deux fois plus de hameaux que de villages : Satikran, Akoué, Nghan-sud, Ndahamé). Ces cantons, touchant aux limites de l'aire de peuplement Baoulé, renferment les noyaux denses de hameaux périphériques liés aux cafésières. En règle générale, les cantons à fort pourcentage de hameaux font partie des régions où les tailles moyennes de villages officiels sont les plus élevées (2).

L'implantation des hameaux de culture a accentué la dispersion de l'habitat ; elle a également homogénéisé le peuplement en réduisant les écarts régionaux.

Il serait toutefois arbitraire de considérer de façon formelle le rapport nombre de villages/nombre de hameaux dans un canton donné. Les hameaux localisés dans un canton ne proviennent pas forcément de l'éclatement de ses propres villages mais peuvent avoir été créés par des villages de cantons voisins

ou de régions éloignées. Par exemple certains hameaux du canton Bro ont pour origine des villages Ouarébo, Fari, ou des éléments semi-urbanisés de la commune de Bouaké. Ceci est surtout le fait des hameaux de colonisation cafésièrre, localisés sur les cantons périphériques.

Il convient également de ne pas exagérer l'importance du phénomène de dispersion lié aux hameaux.

Leur nombre élevé peut influencer fortement des calculs de moyenne à l'échelle d'une circonscription, mais leur rôle effectif dans la répartition du peuplement n'est que secondaire car la population y séjournant reste réduite.

L'habitat groupé demeure la règle, le village constituant l'unité fondamentale de peuplement. Les variations régionales des tailles de villages peuvent être expliquées par une série de facteurs écologiques, historiques ou démographiques, mais doivent être au préalable confrontés avec les variations de densité de population.

3. Les densités de population.

Placée dans le contexte ivoirien, la zone d'étude ressort comme un pays à fortes densités relatives. Elle se raccorde

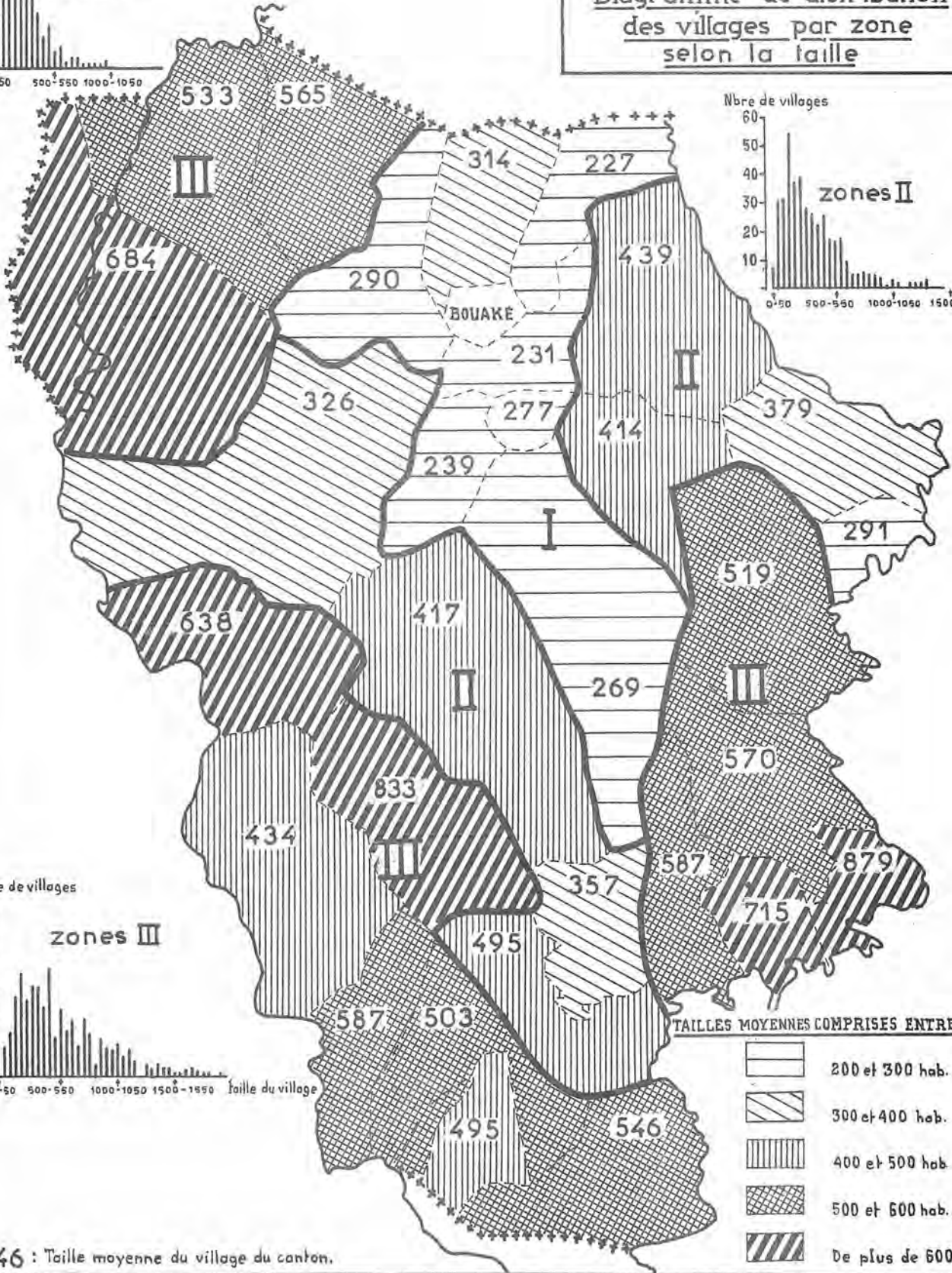
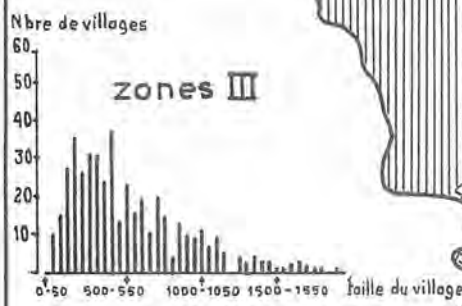
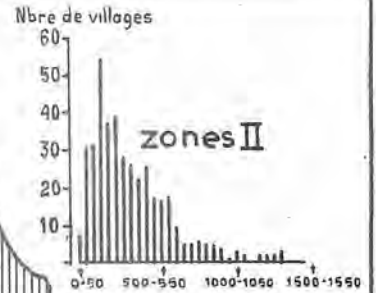
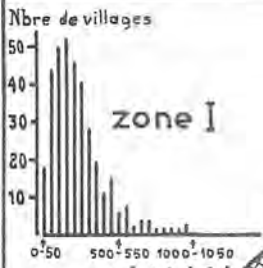
(1) Dans les zones II et III sud-ouest, la concentration des cantons Aïtou, Nanafoué-nord et Nanafoué-sud a été accentuée par les regroupements de villages imposés par l'Administration coloniale dans la région de Tiébissou.

(2) Le canton Bro touchant à la zone des hameaux nord-ouest fait exception.

Les valeurs concernant le canton Ndahamé ne peuvent être considérées comme représentatives. Il s'agit d'une enclave sur la rive droite du Nzi d'un canton beaucoup plus vaste s'étendant à l'est. L'enclave de la zone d'étude ne comprend que quatre villages officiels et douze hameaux.

VARIATION PAR CANTON
des tailles moyennes de villages

Diagramme de distribution
des villages par zone
selon la taille

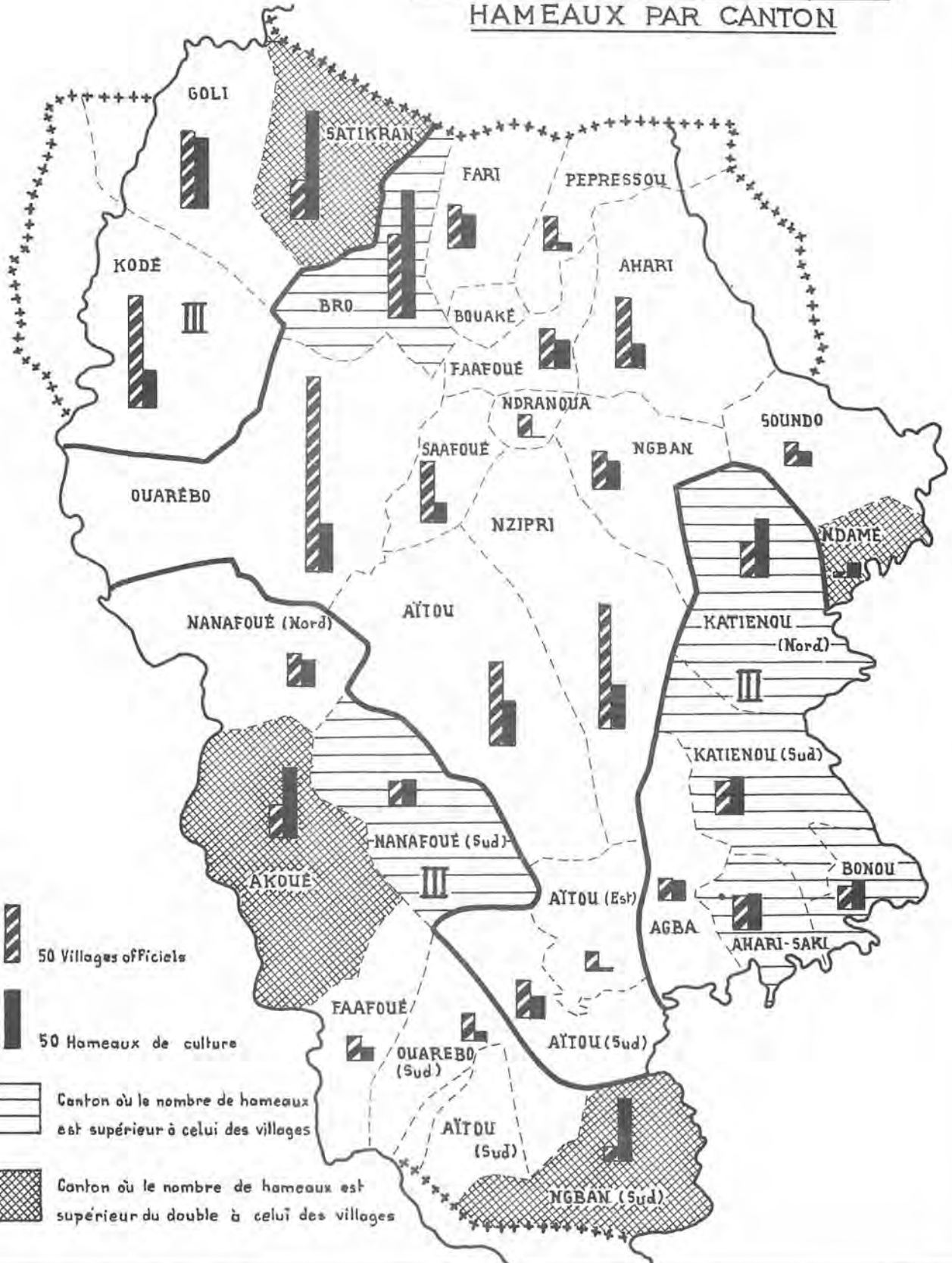


TAILLES MOYENNES COMPRISES ENTRE :

- 200 et 300 hab.
- 300 et 400 hab.
- 400 et 500 hab.
- 500 et 600 hab.
- De plus de 600 hab

546 : Taille moyenne du village du canton.

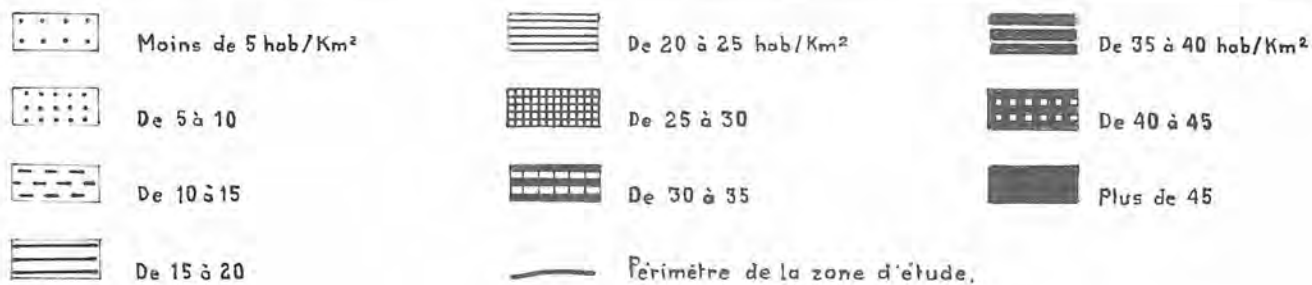
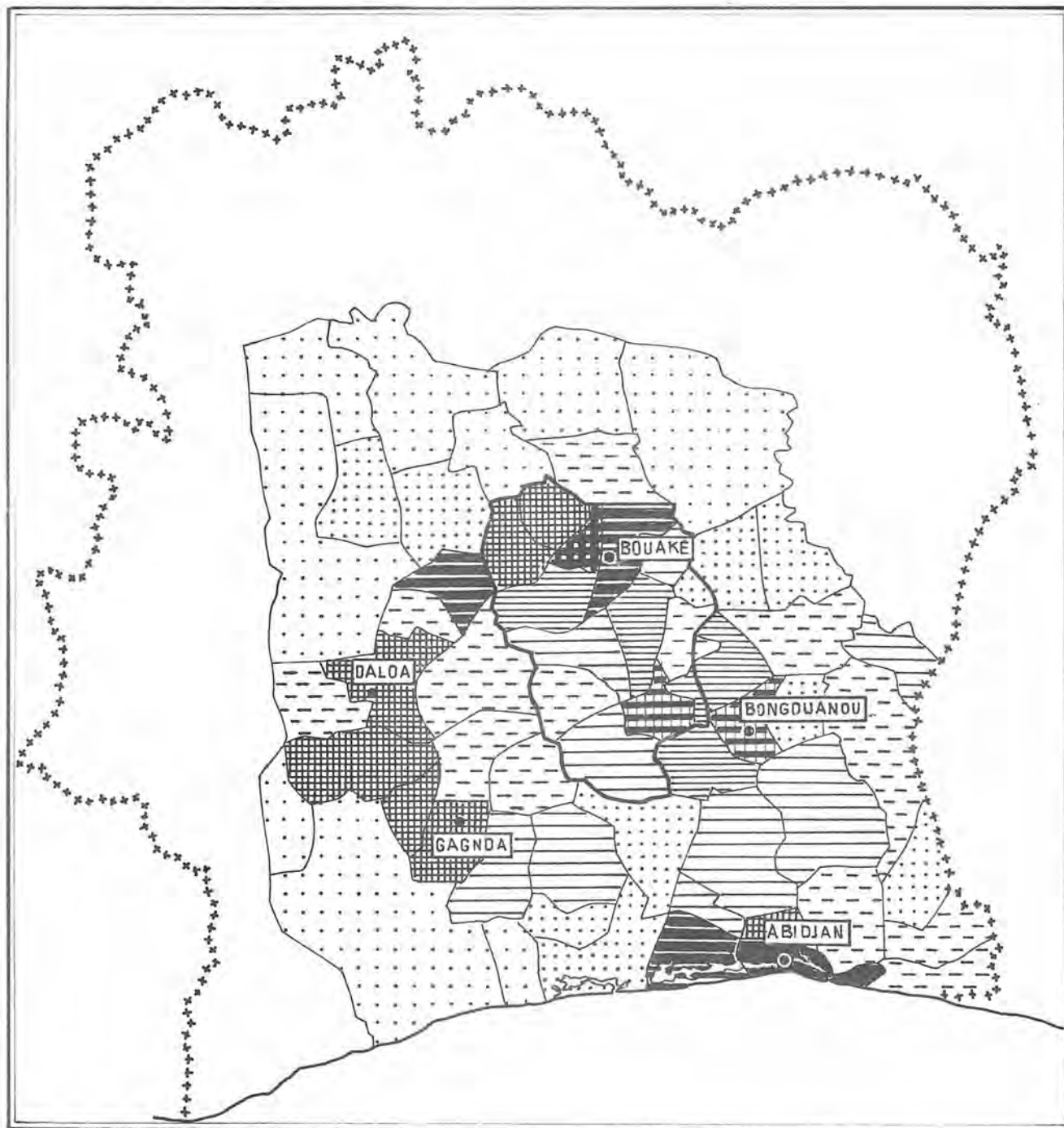
NOMBRE DE VILLAGES ET DE HAMEAUX PAR CANTON



-  50 Villages officiels
-  50 Hameaux de culture
-  Canton où le nombre de hameaux est supérieur à celui des villages
-  Canton où le nombre de hameaux est supérieur du double à celui des villages

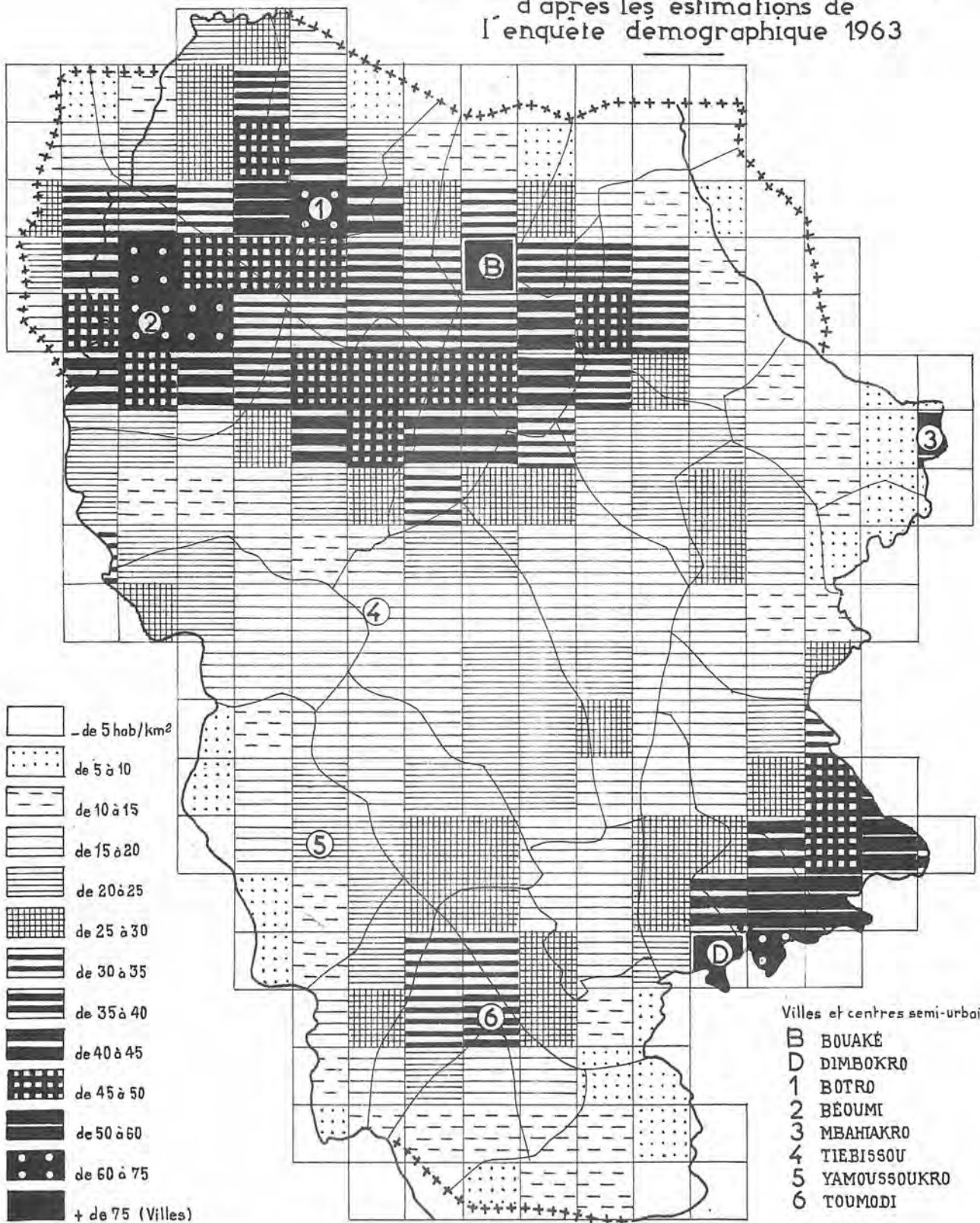
LES DENSITÉS DE POPULATION

La zone d'étude par rapport aux régions voisines



CARTE DE DENSITE DE POPULATION

d'après les estimations de
l'enquête démographique 1963



— Limites des Cantons

cependant par l'ouest et le sud-est à d'autres régions densément peuplées qui dessinent un grand arc de cercle au centre du territoire, depuis les régions de Daloa-Gagnoa jusqu'à la région de Bongouanou (1).

D'après nos estimations, la densité moyenne de la zone se situe à 27 habitants au kilomètre carré. Il s'agit d'une densité essentiellement rurale, la part de population urbaine ne représentant qu'un dixième de l'ensemble.

Les variations régionales de densité.

La carte de densité établie sur la base de carrés de 100 km² fait apparaître des écarts régionaux importants. Le rapport population/surface le plus élevé se situe sur un carré du nord-ouest dans le voisinage de Béoumi : 72 habitants/km², plusieurs carrés périphériques localisés surtout au nord-est (cantons Pépréssou, Ahari et Soundo) ont des valeurs voisines de zéro.

Trois taches de fortes densités et d'ampleurs inégales, se détachent à l'intérieur de la zone :

1. Dans la région centre-nord et nord-ouest, les valeurs supérieures à 25 habitants/km² déterminent un vaste quadrilatère allongé selon un axe nord-ouest/sud-est (5 850 km²). Ses limites sont franches et le passage aux faibles densités voisines s'effectue de façon brutale. Il se rattache seulement par un coin ouest à une région de peuplement comparable : les cantons Gouro de la sous-préfecture de Goitafla (hors de la zone, sur la rive droite du Bandama).

A l'intérieur du quadrilatère apparaissent quatre pôles de densités supérieures à 50 habitants/km² : la ville de Bouaké, une longue tache au sud de celle-ci touchant aux cantons Ouarébo, Saafoué, Ndranoua, Faafoué et Ahari, enfin deux noyaux localisés autour des centres de Béoumi et de Botro.

2. Au sud-est, des densités élevées recouvrent la grande indentation du cours du Nzi entre Dimbokro et Bocanda. Les valeurs les plus fortes apparaissent au bord du fleuve, la décroissance est rapide sur la limite nord-ouest. La zone reste de dimensions relativement réduites (1 400 km²) mais elle se prolonge largement au-delà du fleuve : au sud (régions de Tiémélékro et de Mbato) et surtout à l'est (région de Bongouanou).

3. La troisième tache de concentration entoure le centre semi-urbain de Toumodi. Les densités supérieures à 25 habitants/km² s'étendent à 1 100 km², mais les valeurs maxima restent faibles, et ne dépassent pas 40 habitants/km². Le contact avec les régions environnantes à faibles densités s'effectue de façon plus atténuée.

Hormis ces trois secteurs, une très vaste superficie (10 900 km² soit 49 % de la zone d'étude) est affecté de densités comprises entre 10 et 25 habitants/km² (2 400 km² entre 10 et 15 - 5 100 km² entre 15 et 20 - 3 400 km² entre 20 et 25 habitants/km²). Dans cette masse relativement homogène sont dispersés quelques îlots restreints dépassant 25 habitants/km² : confins des cantons Ouarébo et Nanafoqué en bordure du Bandama, région de Didiévi au sud du canton Nzipri, région de Kouassi-Kouassikro dans le canton Katiénou-nord, enfin l'enclave de Mbahiakro logée à l'est dans une boucle du Nzi.

Notice des cartes de densité

Les chiffres de population sont ceux de l'estimation effectuée d'après l'enquête 1962-1963.

Le quadrillage de la Projection de Mercator Transverse Universelle a été utilisé comme base des surfaces, car les circonscriptions administratives les plus réduites (cantons) restent trop vastes pour une analyse détaillée des variations.

Les carrés ont 10 kilomètres de côté.

Afin de compenser les micro-variations, la population de chaque carré a été pondérée par la population des 8 carrés environnants.

Les coefficients de pondération adoptés sont les suivants :

1	2	1
2	4	2
1	2	1

Les deux carrés contenant les villes de Bouaké et de Dimbokro ont été exclus du système de pondération.

L'origine des densités actuelles.

La carte révèle le caractère contrasté de la répartition : sur un fond homogène de faibles densités, normales dans le contexte africain, sont surimposées de vastes taches de fort peuplement, cernées par des limites nettes, sans grandes marges de transition (2).

L'existence et la localisation de ces noyaux denses — d'une importance primordiale dans une optique de développement — pose le problème de leur origine.

Les corrélations possibles avec des facteurs écologiques ne sont pas probantes : les concentrations du peuplement apparaissent sur des milieux naturels très dissemblables :

— Le quadrilatère du nord-ouest recouvre un dôme aplani de roches granitiques qui culmine vers 400 mètres d'altitude, constituant un pays couvert de savanes pures ou arbustives découpé par des lanières de forêts-galeries.

— Les fortes densités entre Dimbokro et Bocanda correspondent rigoureusement aux schistes birrimiens homogènes qui s'étendent, au-delà du Nzi, sur tout le sud-est de la Côte-d'Ivoire. Les altitudes sont faibles, comprises entre 100 et 150 mètres, la forêt équatoriale dense, favorisée par les schistes et une pluviométrie supérieure à 1 250 mm, constitue la végétation naturelle.

— La tache de peuplement de Toumodi recouvre la portion sud de la chaîne des collines Baoulé. Des formations géologiques très hétérogènes, schistes striés de roches dures intrusives, provoquent un relief accidenté, souligné par des contrastes entre des îlots forestiers denses et des trouées de savanes à rôniers.

Les fortes densités ne paraissent donc pas intimement liées à des milieux naturels spécifiques; par contre les grandes étapes historiques du peuplement rendent davantage compte des concentrations actuelles de population.

Le quadrilatère du nord-ouest : noyau originel de peuplement et point d'aboutissement des migrations Baoulé.

Les cartes des grandes migrations historiques (3) permettent de préciser les aires d'implantation originelles des groupes autochtones et des deux vagues de migrants Baoulé.

— Les villages des premiers occupants : Koro, Malinké, Kröbou, Gouro, Mandé, Sénoufo se dispersent dans un rayon de 30 kilomètres autour du site actuel de Bouaké. Une ligne de villages rejoint le Bandama dans la partie sud du canton Ouarébo et des groupes isolés s'égrènent sur les rives de ce fleuve, dans la région de Béoumi et en amont.

— L'aire de dispersion des premiers migrants Baoulé Alankira, venus de l'est, s'allonge au sud de Bouaké, décalée vers le sud-est par rapport aux implantations des ethnies autochtones; elle les recouvre en partie, lançant des pointes de villages vers le nord (région de Botro) et vers le sud-ouest (canton Ouarébo).

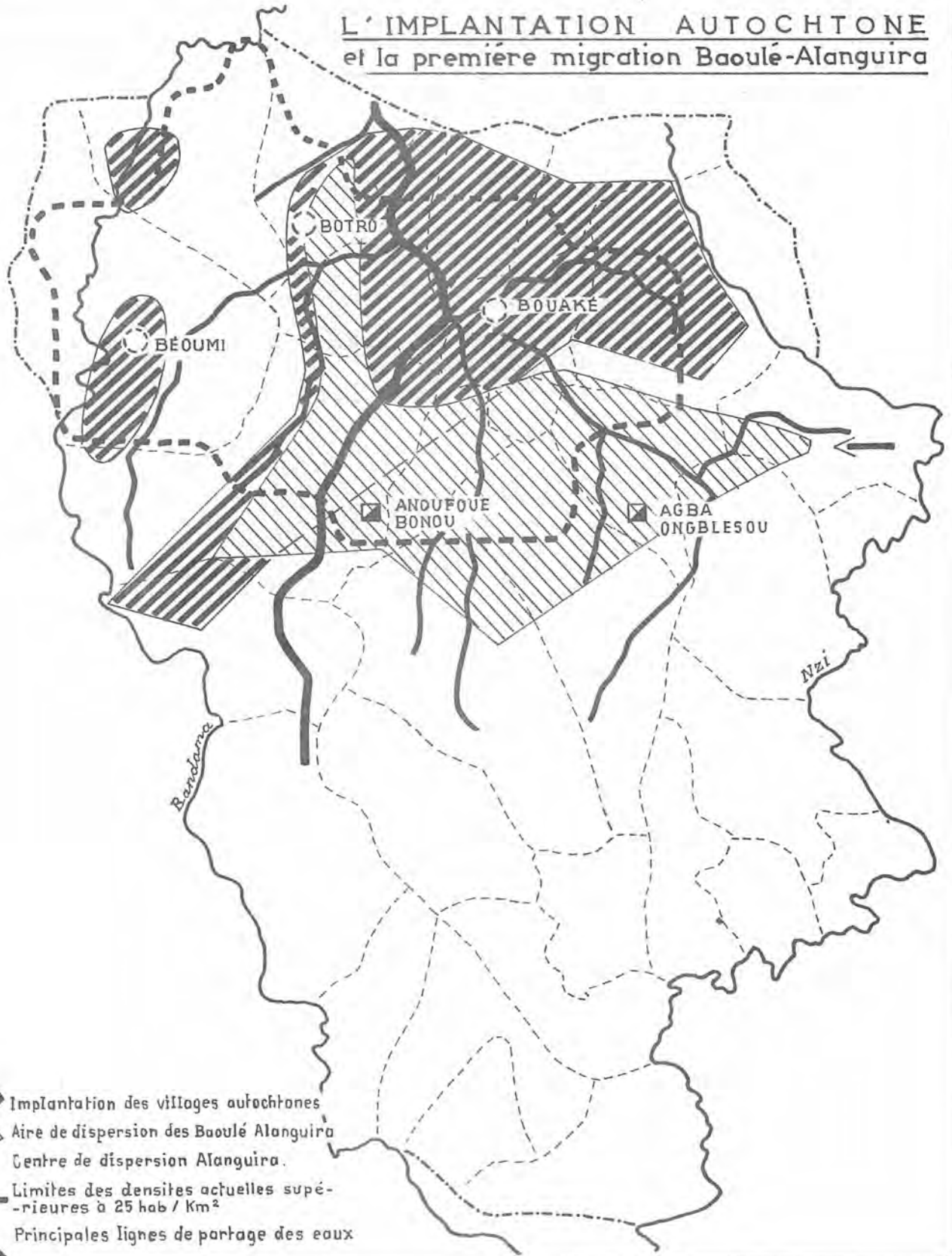
— L'étape suivante du peuplement (début XVIII^e siècle) est marquée par l'arrivée massive des Baoulé Asabou. Dès l'origine, ils occupent un territoire très vaste qui englobe une grande portion des aires précédentes. De même que les Alankira, ils apparaissent légèrement décalés vers le sud. Leur front d'expansion nord se situe au niveau de Bouaké avec deux poussées vers le nord-est (région de Brobo, canton Ahari) et vers le nord-ouest (région de Béoumi, canton Kodé). En même temps que s'effectuait la mise en place Asabou, une série de groupe d'autochtones refoulés essaïmaient au nord-ouest, couvrant






(1) Les bases territoriales utilisées sont les sous-préfectures. Les densités ont été calculées d'après les chiffres de population fournis par la campagne anti-variologique 1963.

(2) Il faut souligner que le système de pondération utilisé pour établir les carrés de densité de la carte tend à atténuer les contrastes.

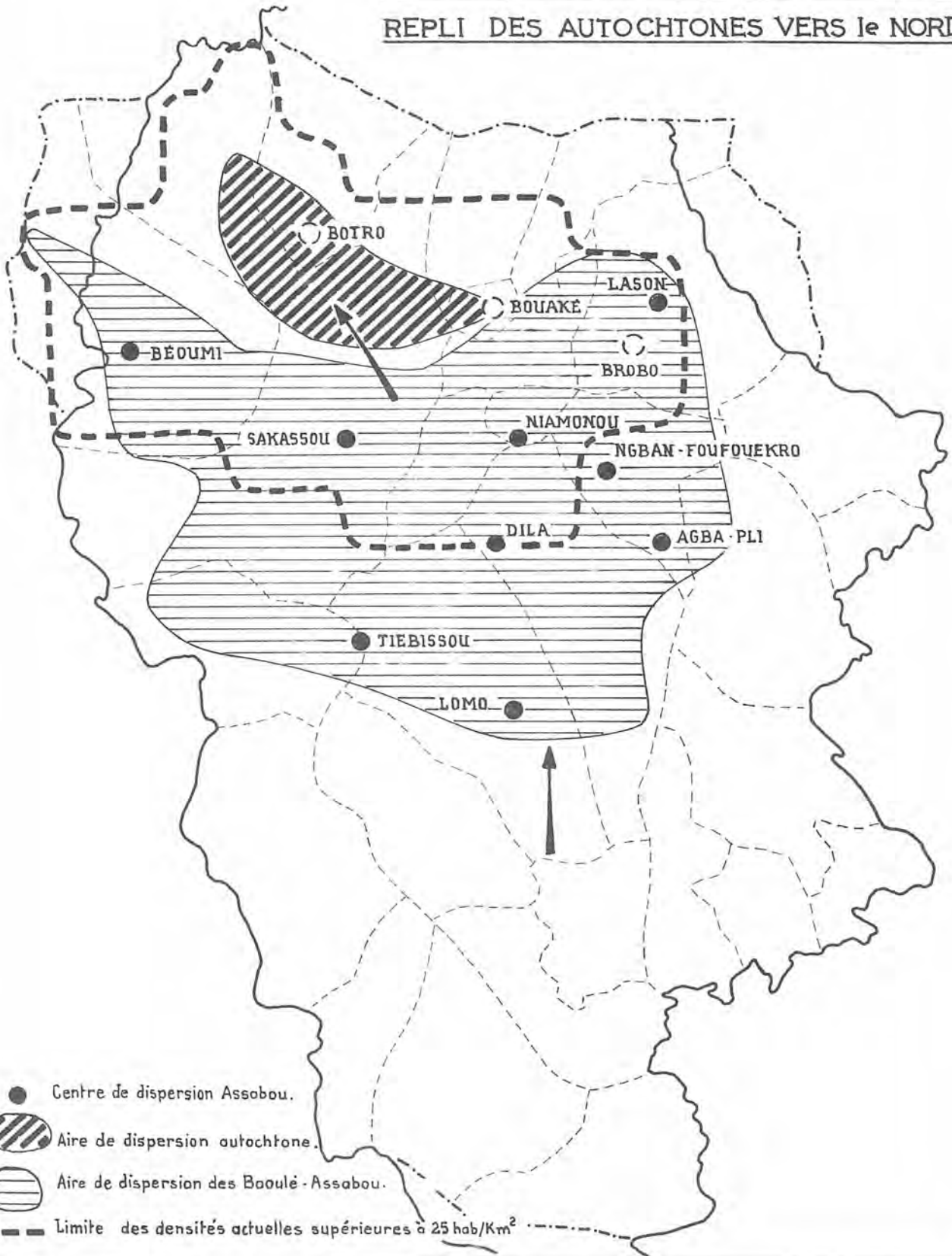
(3) Voir « Les étapes du peuplement ».
 — Carte : Les villages autochtones et la première migration Akan - Fin XVII^e siècle-Début XVIII^e siècle.
 — Carte : Les migrations Baoulé-Asabou - L'expansion Baoulé 1730-1810.
 — Carte : L'expansion Baoulé au XIX^e siècle.

L'IMPLANTATION AUTOCHTONE et la première migration Baoulé-Alanguira



-  Implantation des villages autochtones
-  Aire de dispersion des Baoulé Alanguira
-  Centre de dispersion Alanguira.
-  Limites des densités actuelles supérieures à 25 hab / Km²
-  Principales lignes de partage des eaux

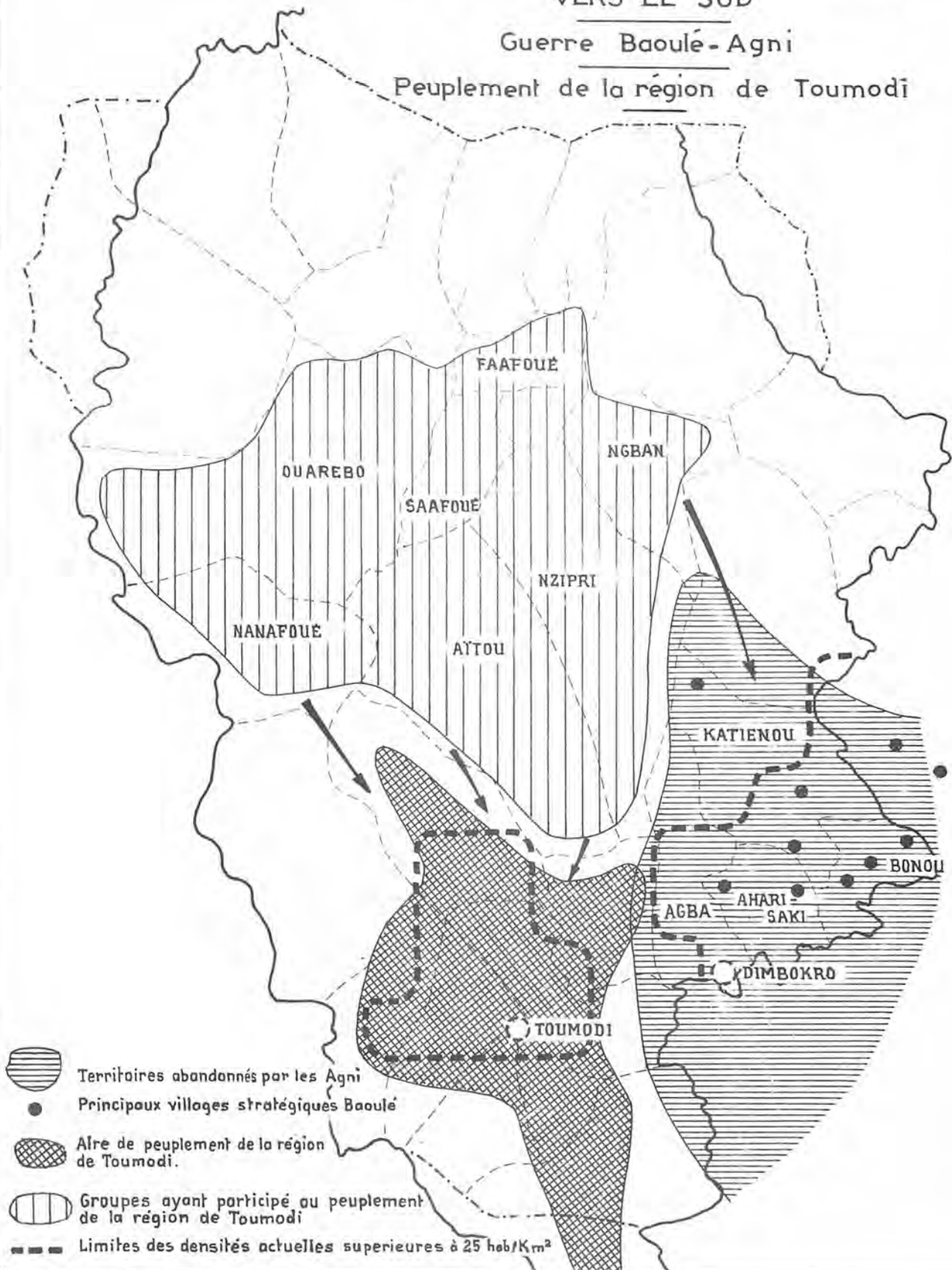
2^{em} MIGRATION BAOULÉ - ASSABOU
REPLI DES AUTOCHTONES VERS le NORD



LES GLISSEMENTS DE POPULATION VERS LE SUD

Guerre Baoulé-Agni

Peuplement de la région de Toumodi



de villages la région entre Botro et Bouaké. Les trois couches de population se sont donc superposées approximativement sur la même région. Les aires d'implantation successives ont glissé légèrement vers le sud et la majorité des éléments autochtones est restée ou a été rejetée sur les marges nord et nord-ouest.

Les traditions orales ne rapportent pas les motivations profondes qui ont poussé les deux vagues successives de migrants vers une même région, déjà peuplée.

Une seule corrélation nette peut être notée entre les aires de dispersion et les altitudes relatives : les autochtones et la première vague Alankira ont occupé le sommet du dôme granitique de Bouaké (ce fait est moins net pour les Asabou). Les villages ont été installés au voisinage ou sur les lignes de partage des eaux qui séparent les principaux bassins versants du Nzi et du Bandama. Le caractère forestier étant alors beaucoup plus accusé, il semblerait que les premiers occupants aient trouvé sur les hautes terres un milieu naturel plus facile à pénétrer et à défricher que les forêts galeries bordant les grands fleuves, ou les étendues forestières du sud-est d'où ils provenaient.

Le territoire, recouvert par les trois aires d'implantation, correspond grossièrement à la région actuelle des densités supérieures à 25 habitants/km². Les pôles de densité maximum : région de Bouaké et sud de Bouaké, région de Béoumi et région de Botro, coïncident, soit avec les secteurs ou les aires se sont superposées, soit avec les grands centres de dispersion Asabou, Sakassou, Béoumi, Niamonou (Ndranoua), Lason (Ahari). On peut penser qu'à la fin du XVIII^e siècle, le quadrilatère à fort peuplement du nord-ouest est déjà formé. L'essai intense du siècle suivant révèle son dynamisme démographique et ce bloc constituera la base de départ des expansions ultérieures.

Les glissements de populations vers les régions du sud.

Les guerres contre les Gouro marquent une tentative d'expansion Baoulé vers l'ouest au-delà du Bandama. Leur issue malheureuse entraîne un coup d'arrêt brutal et définitif dans cette direction. Par contre, vers le sud s'effectuent deux mouvements de reflux. Ils provoquent entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle l'apparition des deux noyaux de peuplement dense qui subsistent dans la répartition actuelle.

L'expédition militaire contre les Agni entraîne un premier déplacement massif vers le sud-est. Les raisons profondes du conflit ont été l'appropriation des territoires de la rive droite du Nzi, occupés assez loin vers le nord par les Agni, et surtout la main-mise sur les gisements aurifères qu'ils avaient découverts en zone schisteuse.

Après la conquête et le refoulement des anciens occupants, des fractions Baoulé originaires du centre-est (Agba-Ngban) viennent s'établir dans les indentations de la vallée du Nzi, créant une marche frontière face aux territoires Agni. A partir des premières lignes de villages stratégiques, s'effectuent par la suite de nombreux essaimages, renforcés par des arrivées continues de migrants attirés par l'or.

Telle est l'origine des fortes densités actuelles des cantons Bonou, Saki-Ahire et Agba.

Au milieu du XIX^e siècle, la découverte de l'or dans les collines de Kokumbo et des environs de Toumodi provoque un nouveau glissement des populations vers le sud. Tous les groupes centraux délèguent d'importantes fractions qui se dispersent dans ces régions presque vides, soit pour assurer l'extraction du métal, soit pour contrôler les principales voies de circulation. La nouvelle tache de peuplement, mosaïque de groupes, s'allonge nord-sud dans la pointe du V Baoulé ; son centre se situe au niveau de Toumodi.

Dans les deux cas, la recherche ou le contrôle de placers aurifères a constitué la motivation principale. Ceci explique la localisation des nouvelles implantations sur des régions de roches schisteuses ou intrusives, seules susceptibles de renfermer de l'or. Il en résulte un changement complet de milieu naturel pour les groupes migrants, qui doivent abandonner les hautes savanes du nord-ouest et s'adapter à des

régions plus basses en latitude et en altitude, mieux arrosées et essentiellement forestières.

La dispersion des captifs de Samori dans la région nord

A la fin du XIX^e siècle l'expédition guerrière de Samori en Côte-d'Ivoire provoque un dernier apport massif de population. Les captifs raziés chez les Tagouana, Sénoufo, Mandé, Djimini, Diamala convergent vers le marché de Kotia-Koffikro situé dans l'actuelle banlieue de Bouaké, et de là, sont dispersés en milieu Baoulé.

Le transfert forcé n'a duré que quelques années, mais a porté sur un nombre considérable d'individus. La région située entre les Baoulé et les Sénoufo où ont été prélevés les plus forts contingents d'esclaves, n'a jamais surmonté cette saignée démographique. Elle reste actuellement sous-peuplée, avec des densités très faibles et d'immenses espaces vides.

Par contre, les cantons Baoulé des frontières nord au contact direct avec Samori ont bénéficié au maximum de l'afflux de captifs. Certains ont, par ailleurs, accueilli des groupes étrangers fuyant devant le conquérant, et les ont installés sur leurs territoires (Ouan chez les Kodé).

La pression exercée par Samori pendant une décennie rend compte de l'interruption brutale du peuplement Baoulé sur sa frontière nord. Les lignes d'anciens villages constituent un front continu depuis le Bandama jusqu'au Nzi, que seuls les hameaux de culture ont dépassé à une date récente.

Les apports de captifs, provoquant une accentuation brutale des densités dans la région de Bouaké expliquent en partie, après trois générations, le décalage actuel entre le quadrilatère du nord-ouest et l'ensemble de la zone.

Les modifications récentes de la répartition.

Les étapes historiques du peuplement expliquent les principales taches de fortes densités, mais depuis 1930, l'intense développement du secteur monétaire de l'économie a fait apparaître des facteurs nouveaux de concentration de population, différents de ceux qui agissaient aux périodes antérieures (recherche des terres dans le but d'assurer l'alimentation, gisements aurifères, contrôle des voies de passage, afflux massif de captifs, etc.).

Les migrations durables actuelles, vers les villes ou vers les plantations caféières, à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone, perturbent l'accroissement naturel de la population, et, à longue échéance, modifiera sa répartition.

Les densités augmentent partout, mais non de façon uniforme. Certaines régions progressent rapidement, d'autres perdent tous les ans un contingent de migrants à peine compensé par le croît naturel. Nous allons essayer d'apprécier les directions et les effets de ces nouveaux mouvements.

La carte suivante a été établie selon le même procédé de représentation que la carte de densité de population mais sur la base des recensements administratifs valables pour la période 1954-1958 (base de sondage).

Malgré d'importantes réserves (1), la comparaison de ce document avec la carte actuelle (estimations d'enquête 1963) rend compte de l'évolution générale survenue au cours des dernières décennies.

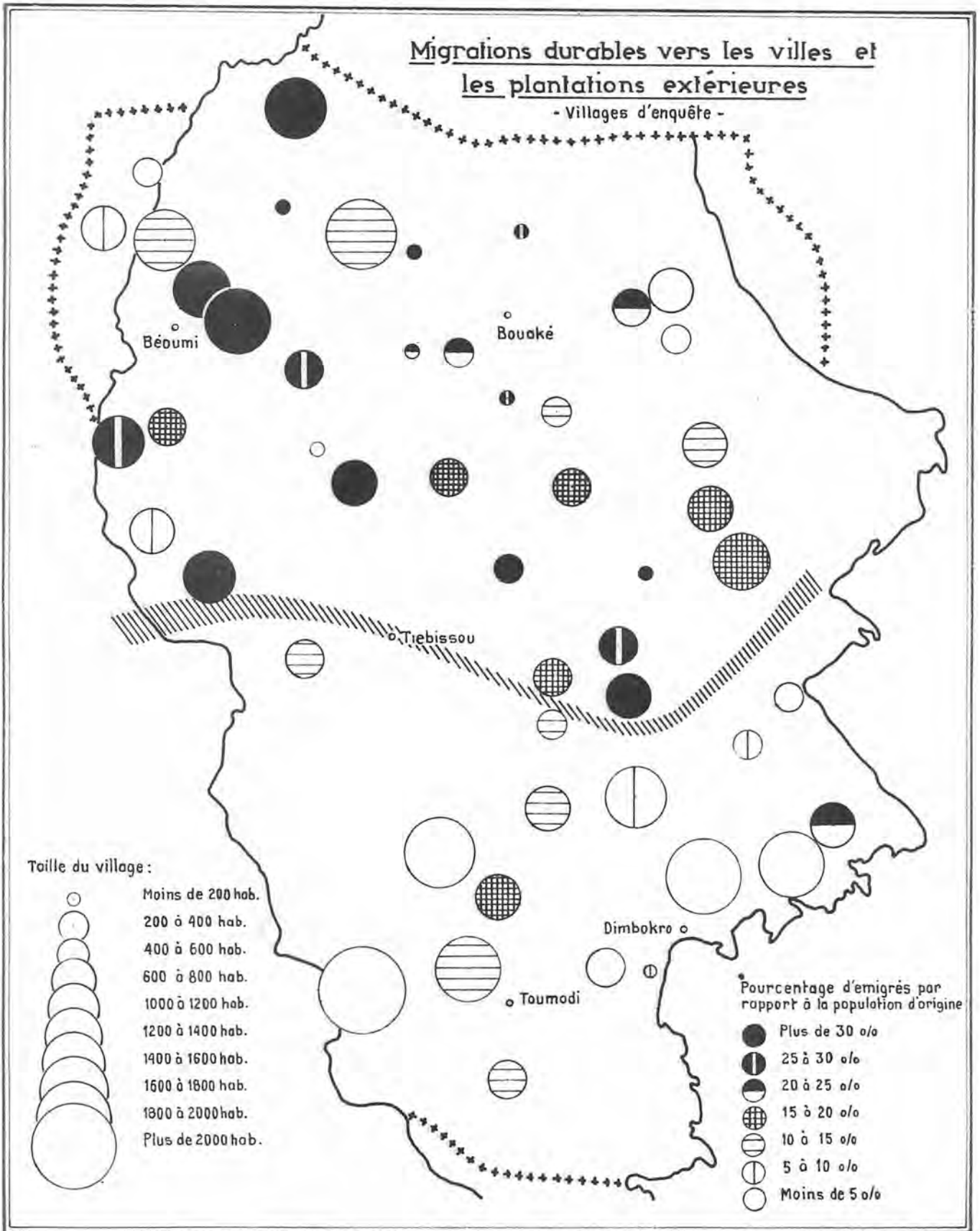
La carte administrative fait ressortir avec netteté les trois principaux noyaux de peuplement liés aux événements historiques, mais leur importance relative n'est pas la même.

Le périmètre des densités supérieures à 25 habitants/km² dessine au nord-ouest un quadrilatère plus restreint en superficie d'environ 20 %, dont les pôles maxima sont moins accusés. Sur la carte de l'enquête 1963 le quadrilatère a surtout progressé au nord et au nord-est, restant à peu près stationnaire au sud et à l'ouest. La tache du sud-est a presque doublé d'exten-

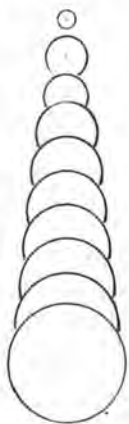
(1) Les chiffres des recensements concernant cette période (antérieure à la réforme administrative actuelle) sont généralement sous-estimés. Le taux de sous-estimation peut varier d'une circonscription à l'autre et les variations de ce taux restent indécelables. D'autre part, les recensements se rapportent à des années différentes échelonnées entre 1954 et 1958, mais probablement plus proches de 1954 en raison de la pratique courante, causée par le manque de personnel et de temps, de reporter sur l'année en cours les chiffres des années précédentes.

Migrations durables vers les villes et les plantations extérieures

- Villages d'enquête -



Taille du village :

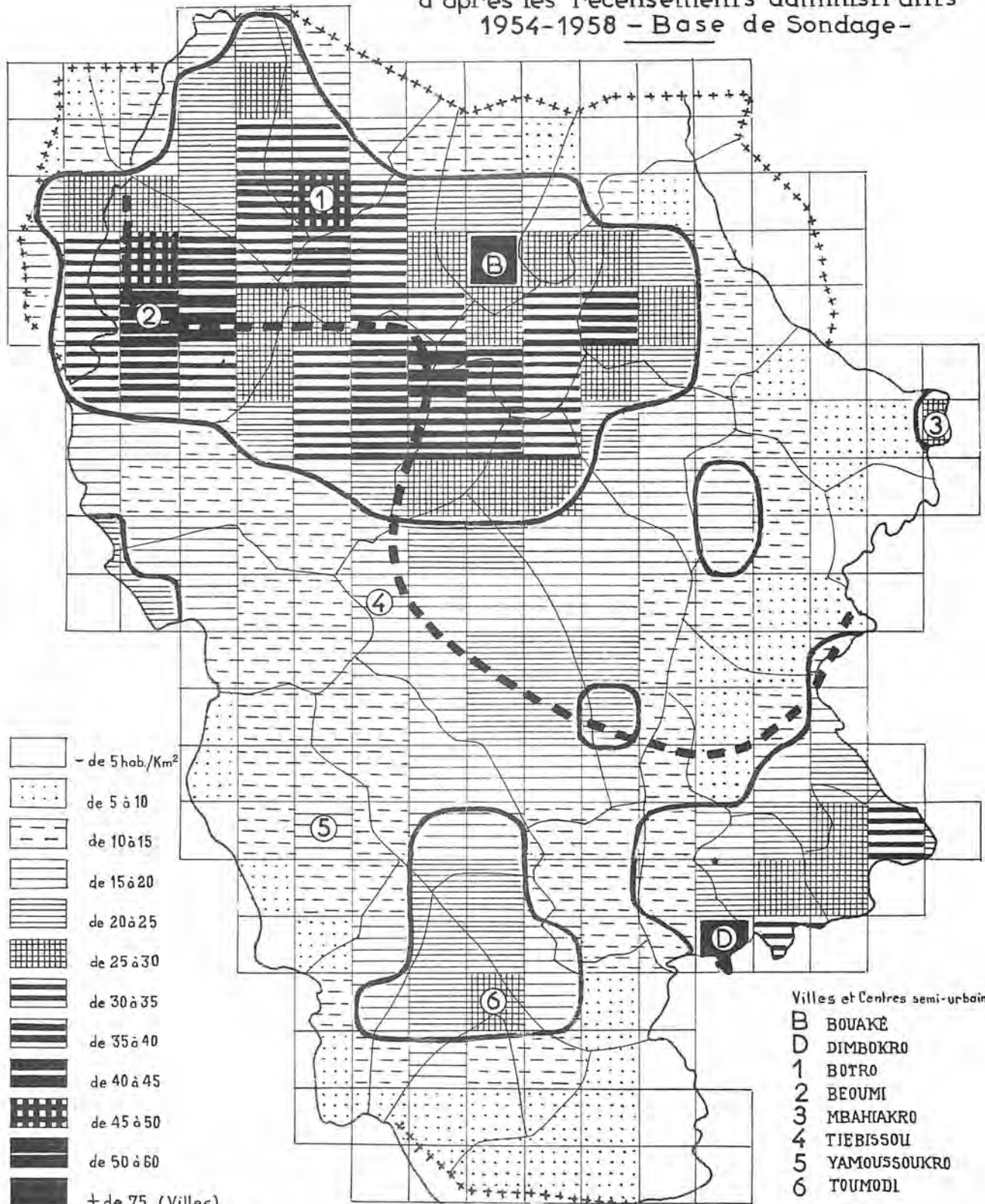


- Moins de 200 hab.
- 200 à 400 hab.
- 400 à 600 hab.
- 600 à 800 hab.
- 1000 à 1200 hab.
- 1200 à 1400 hab.
- 1400 à 1600 hab.
- 1600 à 1800 hab.
- 1800 à 2000 hab.
- Plus de 2000 hab.

Pourcentage d'émigrés par rapport à la population d'origine

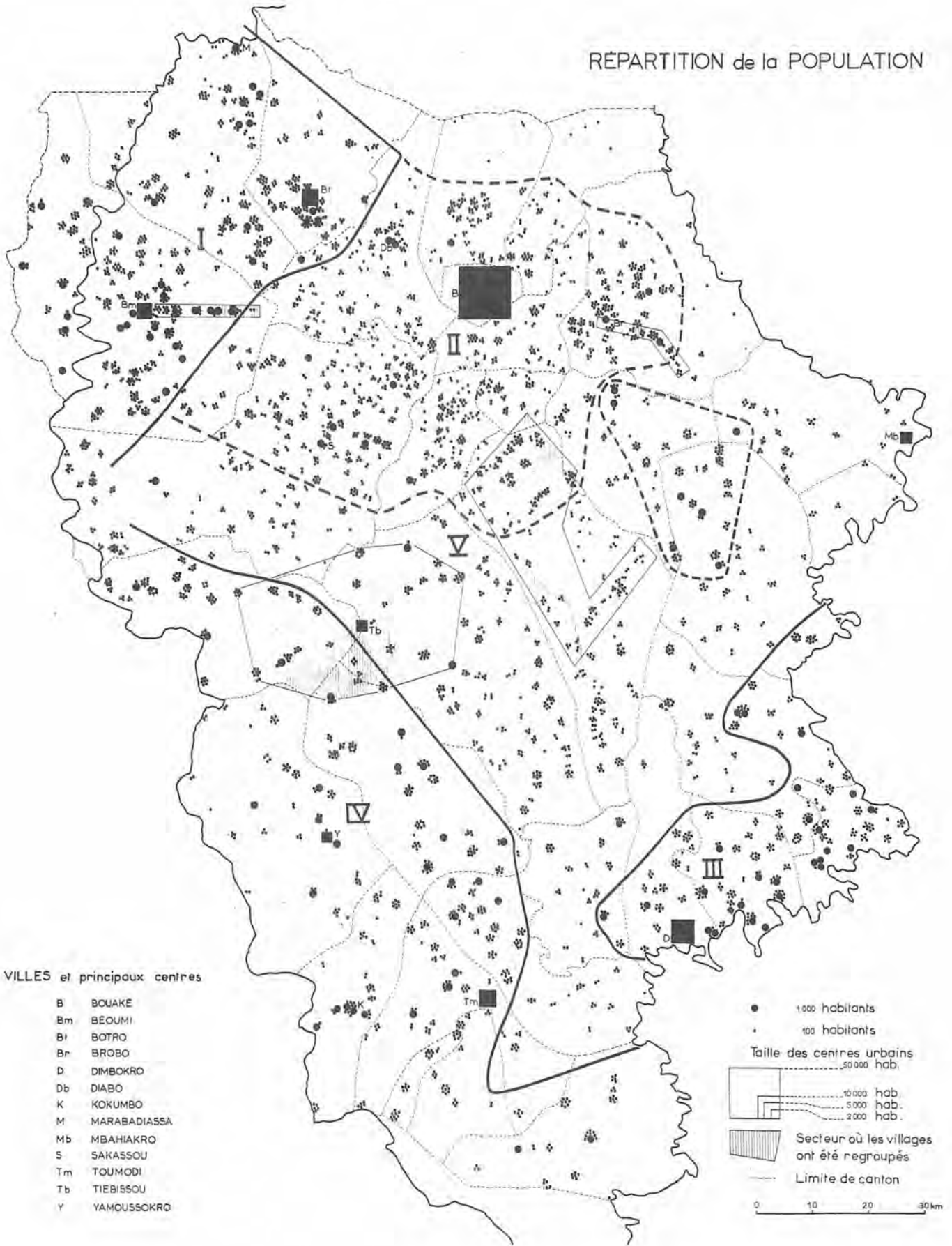
- Plus de 30 o/o
- ◐ 25 à 30 o/o
- ◑ 20 à 25 o/o
- ◒ 15 à 20 o/o
- ◓ 10 à 15 o/o
- ◔ 5 à 10 o/o
- Moins de 5 o/o

CARTE DE DENSITÉ DE POPULATION
 d'après les recensements administratifs
 1954-1958 - Base de Sondage-



— Limites des cantons
 — Limites des densités supérieures à 25 hab/Km² d'après la population estimée par l'enquête 62-63
 - - - Ligne séparant les deux domaines de migration.

RÉPARTITION de la POPULATION



VILLES et principaux centres

- B BOUAKE
- Bm BÉOUMI
- Bl BOTRO
- Br BROBO
- D DIMBOKRO
- Db DIABO
- K KOKUMBO
- M MARABADIASSA
- Mb MBAHIKRO
- S SAKASSOU
- Tm TOUMODI
- Tb TIEBISSOU
- Y YAMOUSSOKRO

- 1 000 habitants
- 100 habitants

Taille des centres urbains

- 50 000 hab.
- 10 000 hab.
- 5 000 hab.
- 2 000 hab.

▨ Secteur où les villages ont été regroupés

— Limite de canton

0 10 20 30 km

sion et ses densités maximales se sont considérablement accrues.

Enfin la région de Toumodi ne comptait qu'un seul carré de densité supérieure à 25 habitants/km². Sur la carte de l'enquête la tache couvre onze carrés.

Le fond homogène des densités faibles passe de valeurs inférieures à 15 habitants/km² à une dominante située entre 15 et 20.

La confrontation des deux cartes semble révéler une augmentation plus nette des densités dans la moitié sud de la zone.

Cette constatation doit être mise en rapport avec les phénomènes de migration qui ont marqué les dernières décennies. Nous avons tracé sur la dernière carte, la ligne de renversement des proportions entre migrations durables vers les villes (prédominantes au sud) et migrations durables vers les plantations (prédominantes au nord). Cette ligne sépare par ailleurs deux domaines à taux de migration inégaux : le nord a fourni 69% des migrants de la zone, soit 16,5% de la population totale; le sud, seulement 31% des migrants représentant 7,5% de la population totale.

Une autre carte, faisant apparaître les pourcentages de migrants durables par villages d'enquête, révèle les mêmes différences entre les deux parties de la zone.

La région nord, comprenant une vaste portion du quadrilatère de forte densité, a donc connu des départs nombreux. Les secteurs les plus touchés correspondent aux cantons centraux du sud de Bouaké (Saafoué, Ndranoua, Ngban, Nzipri, Aïtou) sollicités plus tôt par le mouvement de création des plantations qui a remonté du sud vers le nord et sollicités également par l'attraction de Bouaké. La région sud a été beaucoup moins affectée par les départs (en majorité vers les villes). Par ailleurs, elle a reçu en compensation une partie des migrants du nord qui sont venus s'établir sur des plantations. La part de ces derniers peut être estimée à 3% de la population totale.

Les régions schisteuses : indentation du Nzi entre Dimbokro et Bocanda et collines de Toumodi ont été les plus favorisées, car plus propices aux cultures de café et de cacao (sols meilleurs et couvert forestier plus dense). Les cultures industrielles rejoignent dans ces régions le premier mobile du peuplement : les gisements aurifères. Ceci explique en partie l'accentuation des densités sur les deux taches à fort peuplement du sud.

Dans une certaine mesure, les mouvements migratoires contemporains peuvent être considérés comme un nouveau glissement de population vers le sud. Ce glissement est échelonné sur une longue période et reste le fait d'individus isolés et non de groupes. Il dépasse, d'autre part, largement les limites de la zone et s'étend de façon diffuse à tout le sud-est de la Côte-d'Ivoire. Les densités en subissent une influence certaine car le départ régulier et continu de migrants de certaines micro-zones perturbe le mouvement démographique normal. Ces régions se localisent surtout dans le nord de la zone et, comme aux époques antérieures, le quadrilatère de Bouaké joue le principal rôle. Les mouvements favorisent toutefois quelques régions schisteuses périphériques du sud, dont les densités s'accroissent rapidement.

4. Essai d'une division régionale.

La répartition contrastée du peuplement à l'intérieur de la zone peut constituer la base d'une division régionale.

Il est possible de définir des aires de peuplement homogène en s'appuyant sur deux critères : la taille des agglomérations et la densité de la population.

La carte de répartition par points a été utilisée pour matérialiser cet essai de synthèse.

En règle générale, on peut constater que le milieu de savane entraîne une dispersion plus grande que le milieu forestier.

A la périphérie de la zone se dégagent trois régions d'habitat groupé sur gros et moyens villages :

— La région nord-ouest (I) à gros villages et fortes densités;

— La région sud-est (III), de caractères identiques;

— La région sud-ouest (IV) à gros villages, mais à densités moyennes ou faibles.

Dans les régions sud-est et sud-ouest (III et IV) la taille importante des villages peut être mise en rapport avec un milieu forestier dense, difficile à pénétrer, qui a favorisé la permanence d'isolats. Dans les époques anciennes, ce milieu fermé a certainement constitué un facteur de concentration de l'habitat. La limite des grosses agglomérations coïncide assez rigoureusement avec les lisières forestières du V Baoulé. Entre les deux régions III et IV s'intercale une indentation de petits villages qui correspond à la descente vers le sud de la savane à rônier, elle-même liée à une bande d'arènes granitiques particulièrement stérile.

La concentration des gros villages du nord-ouest apparaît plus délicate à interpréter. Les facteurs historiques du peuplement semblent déterminants, beaucoup plus que le milieu naturel de caractère composite : mi-forêts-galeries, mi-savanes. Il est cependant intéressant de constater que, dans l'ensemble, les terres de cette région sont réputées comme les meilleures productrices d'igname. De plus cette portion ouest du quadrilatère de fortes densités en position d'isolat relatif a reçu de nombreux apports de population à différentes époques (autochtones refoulés par les Baoulé, Baoulé, Haoussa de Marabadiassa, groupes fuyant devant Samori, captifs vendus par Samori). Par contre, elle n'a pas participé aux grands mouvements du XIX^e siècle vers le sud-est ou le sud. Sa population n'a pas pu s'étendre à son aise vers l'ouest et l'accroissement démographique ininterrompu, joint à l'apport d'étrangers, expliqueraient les très fortes densités et concentrations actuelles.

Les pays de savane du centre et du nord-est comptent une large majorité de petites agglomérations. Les quelques gros centres restent isolés dans un semis de localités de moins de 400 habitants.

Deux régions s'y individualisent, différentes par leurs densités :

— La région nord (II) environnant Bouaké, correspond à la partie orientale du quadrilatère de fort peuplement. Les villages sont très proches les uns des autres, séparés par des intervalles de un à trois kilomètres, agglutinés par endroits en noyaux serrés. C'est la région très anciennement occupée où l'essai s'est effectué avec le plus d'intensité. Cette portion de quadrilatère a fourni des contingents importants de migrants aux différentes époques historiques et continue actuellement d'être très affectée par les mouvements vers les plantations ou les villes. Les communautés, morcellées à l'extrême et périodiquement vidées d'une partie de leur effectif, sont restées numériquement faibles.

— La deuxième région (V) couvre le centre et l'est de la zone dessinant à peu près exactement le V des savanes Baoulé. Les densités ne dépassent que rarement 25 habitants/km². Les villages, petits ou moyens, se dispersent en ordre lâche. Une tache isolée de grosses agglomérations apparaît au nord-est à cheval sur les cantons Ngban et Katiénou. Des vides importants s'ouvrent dans le semis des villages et confèrent au peuplement un caractère discontinu.

Cette région, comme la précédente, a été partiellement vidée par les mouvements historiques vers le sud et reste très marquée par les migrations actuelles. Par ailleurs elle correspond, sur toute sa partie est, aux pluviosités minimales de la zone (souvent inférieures à 1000 mm) aggravées par la pauvreté des sols qui accompagnent la bande de terrains granitiques allongée nord-est/sud-ouest entre les collines Baoulé et les schistes de la vallée du Nzi.

Sur le front de peuplement originel sont surimposées les traces des regroupements de villages, effectués à la période coloniale. Ils s'alignent sur les pistes principales et ont certainement accentué la concentration dans quelques régions (Béoumi, Brobo, Tiébissou, Toumodi, Yamoussoukro).

C - CONCLUSIONS

L'évolution actuelle du peuplement tend à atténuer les déséquilibres de la répartition. Les migrations vers l'extérieur ou vers le sud de la zone ralentissent l'accroissement normal de la population dans le quadrilatère dense du nord.

Le sud forestier, partiellement sous-peuplé mais plus apte aux nouvelles cultures commerciales, reste moins affecté par les départs et bénéficie d'une partie des transferts venant du nord.

D'une façon générale, la dispersion de l'habitat s'accroît et les vides du peuplement ancien sont peu à peu comblés par les hameaux de culture. Mais les effets de ces mouvements internes restent insuffisants pour modifier profondément la forme ancienne de la répartition, essentiellement contrastée.

L'existence de régions de fortes densités constitue un élément favorable au développement. Toute intervention doit pouvoir s'appuyer et agir sur une masse de population suffisamment importante et suffisamment groupée. Au-dessous d'un certain seuil de densité, l'entreprise se dilue dans l'espace, perd son efficacité et sa rentabilité.

Le potentiel démographique de la zone reste concentré sur deux régions principales :

— Le quadrilatère du nord-ouest et la boucle du Nzi au sud-est.

— Le bloc homogène du nord-ouest, tel qu'il a été défini par le périmètre des densités supérieures à 25 habitants/km², regroupe près de la moitié de la population de la zone (305 000 habitants). Sa densité moyenne (villes comprises) s'établit à 51,9 habitants/km². Le bloc peut être subdivisé en deux sous-régions d'un volume démographique comparable :

La sous-région ouest (I) comprenant Béoumi et Botro :

Population rurale	Population semi-urbaine	Population totale	Densité/km ² rurale *	Densité/km ² totale *
108 400	9 800	118 200	47,2	50,3

* Chiffres arrondis.

La sous-région est (II) centrée sur la ville de Bouaké :

Population rurale	Population urbaine	Population totale	Densité/km ² rurale *	Densité/km ² totale *
133 600	53 000	186 600	40,5	54,9

*Chiffres arrondis.

La distinction entre les deux sous-régions peut être basée : d'une part sur une légère différence des densités rurales, plus fortes à l'ouest, plus faibles à l'est, où intervient la masse urbaine de Bouaké, d'autre part sur le critère des tailles de villages : les grosses agglomérations rurales de l'ouest s'opposent aux petits villages de l'est.

La région sud-est entre Dimbokro et Bocanda (III) rassemble un dixième de la population de la zone :

Population rurale	Population urbaine	Population totale	Densité/km ² rurale *	Densité/km ² totale *
51 500	10 000	61 500	38,3	43,9

*Chiffres arrondis.

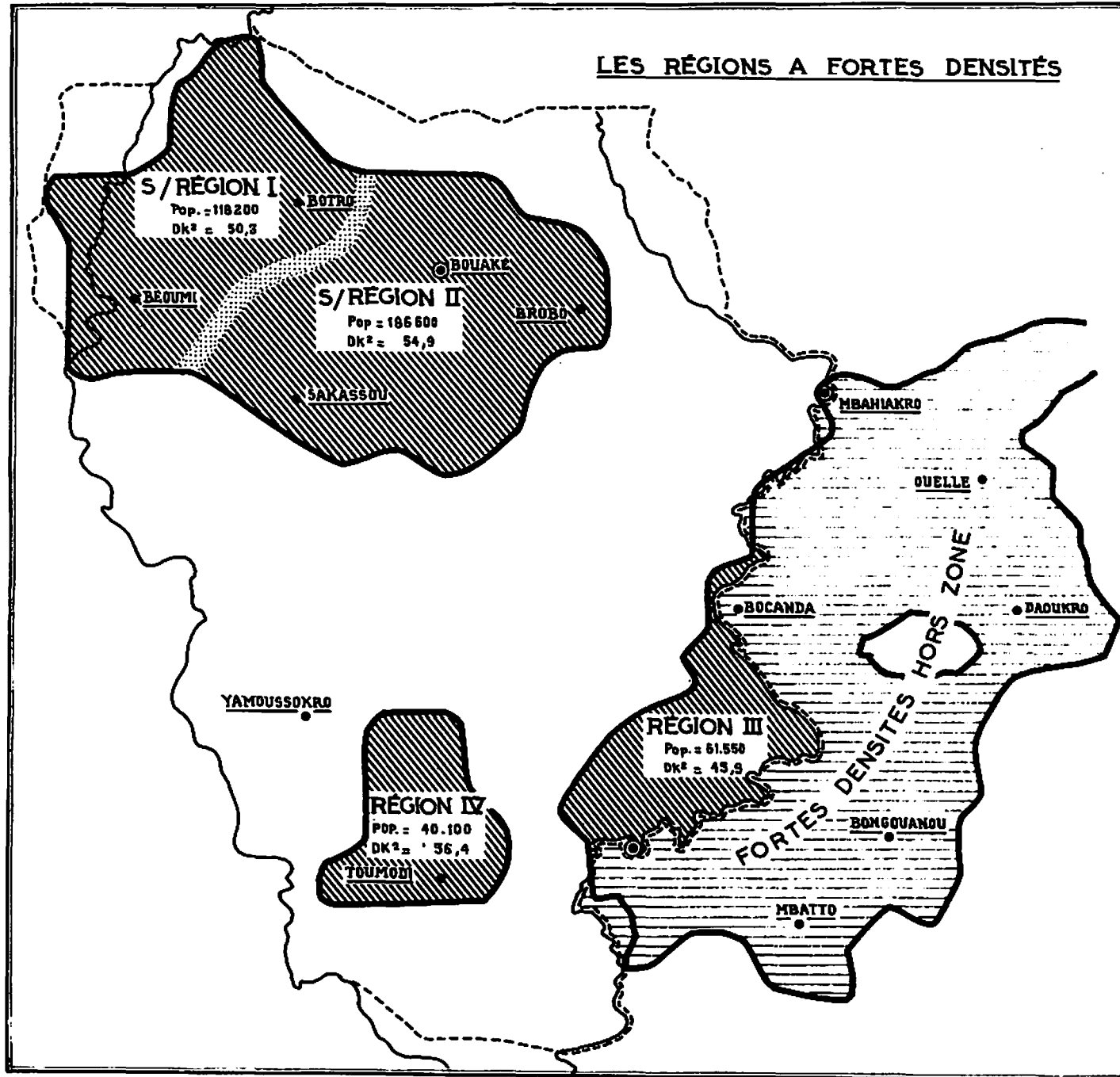
Les densités n'atteignent pas les valeurs du nord-ouest et surtout le volume de population reste cinq fois moindre; toutefois il faut souligner que la région se rattache sans interruption de peuplement aux fortes densités de la « Boucle du Cacao » à l'est du Nzi. Le bloc ainsi constitué compte approximativement 235 000 habitants (1). Tout plan de développement devra tenir compte de ce fait. La région III doit être intégrée au vaste ensemble fortement constitué qui s'étend sur la rive gauche du Nzi. Elle peut en constituer une sous-région.

— La région de Toumodi (IV) regroupe 40 000 habitants avec une densité moyenne de 36,4 habitants/km². Ce noyau, dont l'importance démographique reste secondaire par rapport aux deux autres blocs, peut toutefois justifier une action de développement ou tout au moins une amorce d'action susceptible de s'étendre ultérieurement.

Sur le plan strict du potentiel démographique, indépendamment de tous autres facteurs (milieu écologique, possibilités culturelles, infrastructure existante, courants commerciaux ou impératifs économiques généraux dépassant le cadre régional), ces trois régions permettent des formes diversifiées d'intervention. Elles peuvent constituer des champs d'action cohérents et homogènes pour un développement rural et peuvent supporter, parallèlement, une industrialisation progressive, sans déséquilibre grave entre secteur urbain industriel et secteur agricole environnant. Dans le contexte économique actuel, la région nord-ouest apparaît nettement défavorisée et l'intensité des migrations, tant définitives que saisonnières, révèle en partie un potentiel humain inemployé.

(1) Estimation à corriger éventuellement lorsque les résultats de l'enquête démographique de la région d'Abengourou seront disponibles.

LES RÉGIONS A FORTES DENSITÉS



L'ORGANISATION SOCIALE DES BAOULÉ

A - Les groupements familiaux.

B - La parenté et le système des alliances matrimoniales.

C - Les rapports fondés sur la parenté.

D - Les rapports entre les sexes.

E - Les différenciations sociales et économiques.

F - Les caractéristiques démographiques des groupements familiaux.

Annexe : les termes de parenté et d'alliance.

La population implantée en milieu rural est presque exclusivement composée de Baoulé.

Les Baoulé sont, en général, très fiers de l'être et parfaitement conscients de former un ensemble culturel qui se distingue des groupes ethniques voisins.

Ils affirment souvent à l'étranger « Baoulé Kra Kra Bé Ti Kun, Bé Ti Kum Ba » les Baoulé — tous sont Un — sont Un enfant (Kum Ba se dit des enfants d'un même lit).

La légende de la Reine Pokou, connue de tous, contribue fortement à rendre cette société consciente de son originalité et de son unité.

Cependant, cette image idéale ne résiste pas à une analyse approfondie de la réalité. L'existence d'une langue commune à tous les Baoulé, milite en faveur de leur unité. Pourtant, une oreille exercée décèle rapidement au niveau régional, ou micro-régional, des variations linguistiques importantes. Le groupe Agba-Ngban se distingue nettement par son dialecte, dans lequel reviennent fréquemment des mots et des expressions Agni. Les Kodé de Béoumi se différencient des autres Baoulé à la fois par leur accent très spécial et par un vocabulaire en partie emprunté aux Gouro et aux Ouan; ceux qui se sont installés sur la rive droite du Bandama sont trilingues. Le petit groupe Sa, localisé aux environs de Bouaké et de Toumodi, se distingue par son accent guttural très prononcé. Les Ouarebo escamotent une partie des syllabes et mouillent les « r ». Enfin, un certain nombre de villages ont réussi à garder la langue originale de leurs ancêtres avant l'apparition des envahisseurs Akan au XVIII^e siècle. Tel est le cas des Ngin ou Gan des environs de Mbahiakro, des Namanlé dans le canton Yaouré.

L'existence de particularismes locaux se manifeste également dans l'art Baoulé. Des styles régionaux se distinguent très nettement : les artistes du Yaouré font preuve de raffinement et ont l'imagination fertile; les statuettes Agba sont renommées pour leur « douceur » et leur « sérénité »; les masques Ayou et Nanafoué au contraire sont agressifs; les Aïtou témoignent d'un penchant pour le clinquant; les sculpteurs des environs de Bouaké créent des formes austères et dramatiques.

Les œuvres produites dans le nord de la zone sont sévères, longiformes, anguleuses et témoignent d'une profonde influence soudanienne; celles du sud sont au contraire polies, raffinées, leurs formes pleines et ramassées, — elles se rattachent aux civilisations béniniennes.

La remarquable floraison de cultes publics, semi-publics et privés accentue encore le caractère très diversifié du contexte social Baoulé. Certaines croyances n'intéressent que quelques familles, d'autres se sont largement diffusées au niveau de toute la zone d'enquête, mais en changeant parfois complètement de sens. L'un des cultes masculins les plus répandus est celui du Dié. Mais aucune comparaison n'est possible entre le Dié des Agba, celui des Yaouré ou des Ayaou et celui qui est pratiqué dans certains villages Aïtou de la région de Tiébissou. Ils ne gardent en commun que le nom, et l'interdiction faite aux femmes de voir les masques.

Les auteurs, tels Delafosse et Marc Ménalque, ont souvent recueilli leurs informations sur les « coutumes » auprès des chefs les plus importants et d'une élite de notables. Ils n'ont pu vérifier l'application effective des principes qui ont été mis en avant et qui correspondaient à la tradition Akan. Leurs

études n'ont porté que sur des échantillons trop faibles, donc peu représentatifs, car il apparaît que l'élément Akan ne constitue, sur le plan numérique, qu'une fraction minoritaire de la population.

Considérer le groupe ethnique Baoulé comme un rameau pur et simple du groupe Ashanti constitue une erreur importante et les nombreux ouvrages consacrés aux Akan du Ghana ont trop souvent constitué les références fondamentales pour l'étude des Baoulé.

L'un des principes de base les plus communément admis est que les Baoulé sont matrilineaires.

Cette opinion doit être, dans bien des cas, revue car elle est souvent contraire à la réalité.

Dans le contexte restreint des chefferies importantes telles que celles des Ouarebo et des Faafoué Gosan, l'héritage se transmet dans la ligne utérine, et le mariage est souvent matrilocal. Au contraire, certains groupes territoriaux, par la voie de leurs représentants officiels, prétendent que chez eux l'héritage s'est toujours transmis dans la ligne paternelle.

Tel est, en particulier, le cas des Kodé, des Satikran, des Ando. Une enquête plus approfondie au niveau des villages montre qu'en fait, au sein de chacun des grands groupes territoriaux traditionnels, certains villages respectent la règle de succession utérine, d'autres transmettent l'héritage dans la lignée paternelle, et qu'en définitive aucun ne semble suivre des principes très stricts.

Ainsi, au cours d'une enquête menée dans le canton Goli, le chef et ses notables avaient prétendu que tout le canton respectait la règle de succession utérine. Cette affirmation devait s'avérer inexacte. Car l'étude monographique de Tiona-Kansi (village-chef du groupe Séoulé, faisant partie de ce canton) a révélé que la chefferie de l'Akpasoua, celle du village, et en général tout héritage « Dia », se sont transmis régulièrement dans la lignée paternelle depuis l'origine.

Par ailleurs, Kouakoubroukro, village des environs de Dimbokro, siège traditionnel de la chefferie des Kinan, tribu Agba, fournit l'exemple d'une localité dans laquelle les deux règles de dévolution des biens, apparemment très opposées, ont été appliquées simultanément : le Dia des Aurobo s'est transmis régulièrement soit dans la lignée maternelle, soit dans la lignée paternelle.

Il semble que, sur le plan théorique, on soit en présence de normes reconnues, servant d'écran vis à vis de l'extérieur, mais que dans la pratique, on se trouve en face d'innombrables cas particuliers. Cette contradiction ne semble nullement gêner les Baoulé, qui dans tous les domaines se montrent extrêmement tolérants et soucieux du libre arbitre des individus.

Le milieu social, objet de cette partie du rapport, qui paraissait relativement homogène, semble de plus en plus complexe, difficile à cerner et à définir au fur et à mesure que l'analyse pénètre en profondeur.

Nous serons donc rarement affirmatifs; l'expérience prouve qu'il n'existe pas de généralités qui ne soient susceptibles d'être mises en échec au niveau local, car il n'y a pas de mode d'explication unique aux multiples variations de structure que nous avons constatées. Les traits caractéristiques de l'organisation sociale de nous avons pu dégager sont toujours susceptibles d'être localement contredits par les faits.

A - LES GROUPEMENTS FAMILIAUX

« L'Auro » cour et famille élargie.

Ambiguïté du terme « Auro »

En son sens le plus concret, l'expression « Auro » désigne la cour élémentaire; c'est-à-dire : un espace délimité par des bâtiments à usage d'habitation ou à usage domestique (cuisines, douchières et parfois greniers) où vivent un ou plusieurs ménages et des dépendants (1).

En même temps, par extension, « Auro » désigne aussi le groupe de fonctionnement socio-économique qui réside dans une cour déterminée et qui correspond à la famille restreinte, ou à un petit groupe de familles restreintes, vivant dans une même cour et unies entre elles par des liens de parenté, ou enfin une famille restreinte à laquelle s'ajoutent des éléments isolés.

L'ambiguïté du terme « Auro » peut être rapprochée de celle de « Maison » qui en français désigne aussi bien un simple bâtiment que l'ensemble familial qui y vit.

On pourrait poursuivre encore cette comparaison, puisque « Auro », par une nouvelle extension, désigne également (2) un vaste ensemble social, composé de plusieurs familles ou groupes de familles élémentaires unies entre elles par des liens de parenté, de captivité ou de clientèle, comme autrefois en France, en particulier au Moyen Age, le terme de maison se référait aussi à de grands ensembles familiaux.

Dans cette partie, nous nous attacherons surtout à l'analyse de « l'Auro » en tant que groupement social — que se soit en son sens restreint de famille élémentaire et de petit groupe de familles élémentaires vivants dans une même cour, ou en son sens large de famille étendue. Nous utiliserons le terme de « cour » pour désigner le phénomène écologique et celui « d'Auro » pour le groupe social (3).

Une telle distinction est nécessaire car, si dans le contexte traditionnel le terme « d'Auro » en son sens restreint recouvrait à la fois l'unité écologique et l'unité sociale, aujourd'hui cette identité tend à se dissoudre à la suite des transformations récentes du procès social.

« L'Auro » : unité sociale de résidence.

« L'Auro » en tant qu'unité sociale ne coïncide généralement plus avec une unité écologique d'habitat.

En effet, les migrations durables, soit sur des plantations extérieures, soit en milieu urbain, font d'une partie des membres de « l'Auro » des absents permanents qui, d'une façon générale, ne reviennent au village que pour de brèves visites entre décembre et février, ou à l'occasion d'événements exceptionnels — maladies, palabres, funérailles — qui réclament impérativement leur présence au village.

Le degré d'intégration de ces migrants à « l'Auro » en tant que groupe de résidence est très variable. Certains ne possèdent même pas de maison au village et, lorsqu'ils viennent en visite, sont logés au hasard des disponibilités des « cours » de leur parenté.

D'autres ont dans la cour une maison (4) qui, en leur absence, est le plus souvent occupée par d'autres membres de « l'Auro ». D'autres, enfin, ont construit une maison à l'écart, généralement sur la périphérie du village (5) rompant ainsi l'unité de la cour en tant que réalité écologique.

Par ailleurs, il existe, en dehors de ces cas de migrations, une masse d'éléments instables et flottants constituée surtout par des jeunes gens, des enfants et des femmes.

Un des cas les plus fréquents est celui de jeunes épouses qui n'ont pas encore rejoint la cour de leur mari et continuent à vivre chez leur père, leur frère, leur oncle, alors même qu'elles ont déjà eu un ou plusieurs enfants et que toutes les conditions d'un mariage régulier ont été remplies (6). C'est ainsi que la seconde épouse de T... Kouadio (7), bien que celui-ci lui ait construit une maison (8), refuse de venir y habiter parce qu'elle craint de se quereller avec la première épouse. Autre cas (9) le chef de cour n'a jamais voulu que sa fille unique le quitte et aille vivre chez son mari : car, dit-il, il n'aurait plus personne pour s'occuper de lui.

Le plus souvent, au terme de quelques années, la femme vient

habiter chez son époux, ou un divorce vient mettre fin au mariage. Dans ce dernier cas, lorsque la femme a eu des enfants, il y a de fortes chances pour qu'ils restent acquis à la famille de leur mère qui les a élevés (10).

Ce ne sont pas seulement des femmes jeunes, en cours de mariage, qui sont susceptibles de quitter la cour où elles habitent pour aller vivre ailleurs : car les femmes d'une façon générale, tout en occupant théoriquement des positions de charnières dans la structure sociale, sont des éléments pratiquement les plus mobiles et les plus instables de la société.

C'est ainsi que des femmes déjà âgées peuvent être en va-et-vient entre les diverses branches de leur parenté, la cour de leur mari ou de leurs alliés, ou la cour de leurs ascendants; et cela, soit à l'intérieur du milieu rural traditionnel, soit entre ce dernier et le milieu de plantations extérieures ou le milieu urbain. Par exemple (schéma A) la sœur du chef de cour, bien qu'elle vive chez son frère depuis plus de deux ans, prétend être seulement en visite (11) et habiter en fait sur la plantation de son second mari dans la région de Dabou. Par ailleurs, la femme du chef de cour est retournée « habiter » dans la cour de son père parce qu'elle se querellait avec la sœur de son mari. En fait, elle transportera seulement sa cuisine dans la cour de son père et continua à aller dormir dans la cour de son mari dont, par ailleurs, elle préparait aussi les repas (12).

La cession temporaire d'enfants et de jeunes gens : de filles comme aides ménagères, collection d'eau et de bois, toilette des enfants, tâches de nettoyage), de garçons pour aider aux champs, à des parents ou des alliés, est très courante. Par exemple, (schéma B) le chef de cour a « prêté » deux de ses filles, à des alliés : l'aînée est auprès d'une tante maternelle couturière à Daloa; l'autre a été prêtée à sa grand-mère maternelle et vit au village dans la cour de cette dernière (13). En principe, ces cessions (14) ne sont que temporaires; en fait,

(1) Dans le contexte traditionnel, la cour est entourée d'une palissade à hauteur d'épaule. Aujourd'hui, non seulement la palissade, dans bien des cas, tend à disparaître, mais encore, surtout dans les villages établis depuis peu de temps sur leur emplacement actuel, la cour se distend et perd son caractère d'unité écologique fermée et nettement incrite sur le sol (voir l'habitat rural - Document 8).

(2) Voir : « l'Auro » : famille étendue.

(3) Nous utilisons « Auro » uniquement pour désigner le groupement familial restreint; pour désigner le groupement familial large nous utiliserons le terme de « famille étendue ».

(4) Schéma C : cour de K... Yao et K... Kouakou où les bâtiments D et F appartiennent à des migrants.

(5) Schéma D : cour de A... Amani; le bâtiment J, construit par un ancien migrant (tirailleur pendant 15 ans) récemment revenu au village. Il ne s'agit pas là seulement de la manifestation de tendances centrifuges; en effet, les types de bâtiments que construisent ces éléments modernistes (migrants ou anciens migrants réintégrés à la vie du village) sont souvent de trop grandes dimensions pour trouver une place dans la cour.

(6) Il ne s'agit pas là, d'un phénomène récent. Dans le contexte traditionnel, l'épouse continuait pendant plusieurs années à vivre dans la cour où elle avait été élevée avant de rejoindre définitivement son mari.

(7) Schéma B : cour de T... Kouadio.

(8) C'est traditionnellement la condition « sine qua non » pour qu'une femme vienne résider dans la cour de son mari. Un homme construit souvent une maison pour son épouse (« bla-soua » : « bla » - femme; « soua » - maison) avant d'en faire une pour lui-même.

(9) Schéma D : cour de A... Amani.

(10) Les choses se passeront ainsi pour le dernier cas cité, (fille du chef de cour; schéma D) : après le divorce, les enfants restèrent attachés à la cour de leur grand-père, où ils avaient été élevés.

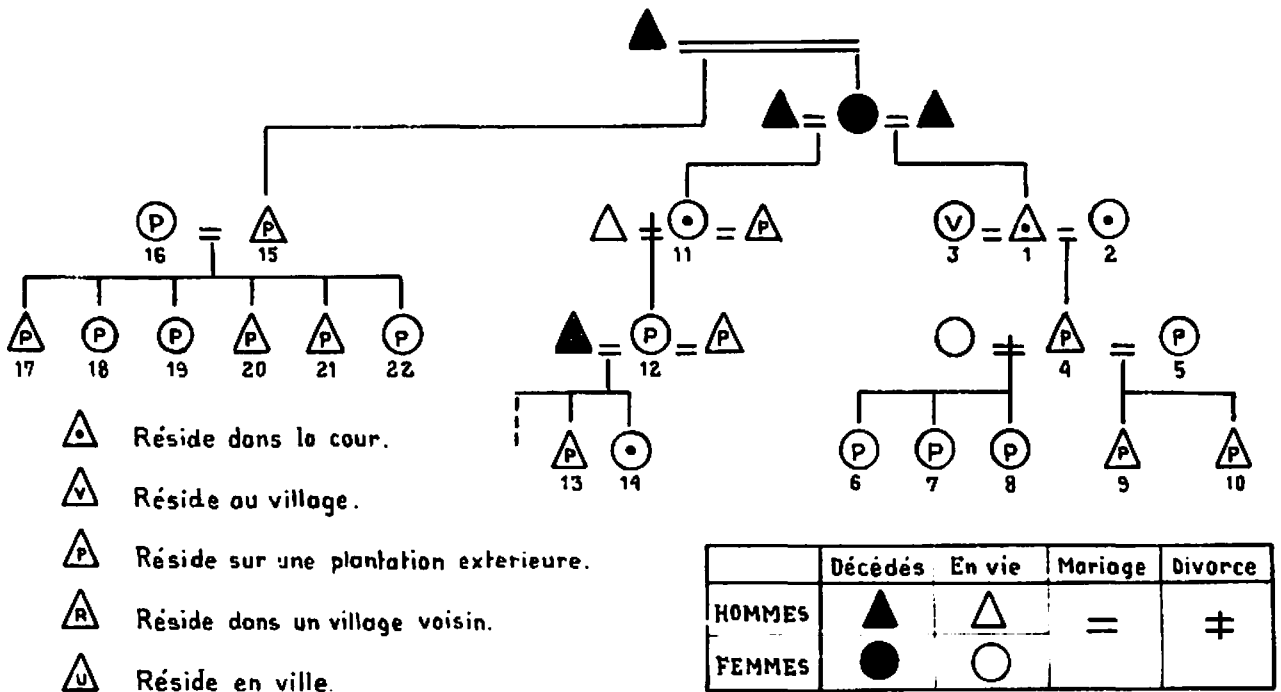
(11) La notion de visite se réfère moins à un critère de durée qu'à un critère d'identification à tel ou tel groupe social. Cette identification elle-même, comme nous aurons l'occasion de le voir par la suite, n'est pas fondée sur des principes d'organisation sociale rigoureux et univoques et se trouve être sujette à de nombreuses variations.

(12) Une femme est censée habiter non pas là où elle couche, mais là où elle fait sa cuisine et exerce ses autres activités domestiques.

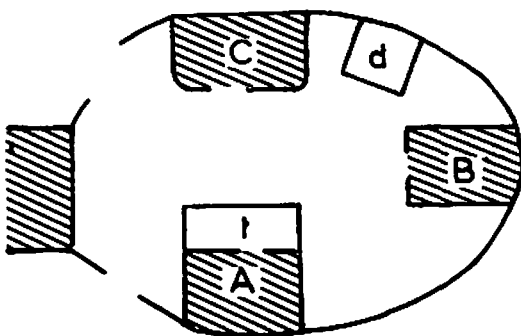
(13) N° 5 et n° 7 de la structure de parenté.

(14) Certaines cessions d'enfants sont définitives.

"AuRo" de T... Kouakou Schéma des rapports de parenté



Plan schématique de la cour de T... Kouakou



Bâtiment A : Habitation du chef de cour (1) et de sa seconde épouse (3) qui continue à venir y coucher bien qu'elle fasse la cuisine dans la cour de ses paternels.

Bâtiment B : Habitation occupée par 11 et 14.

Bâtiment C : Habitation plus cuisine sur véranda, occupée par la première épouse du chef de cour (2).

(d : douchière)

(t = terrasse)

elles aboutissent souvent à l'intégration de l'individu en cause au groupe auquel il a été cédé.

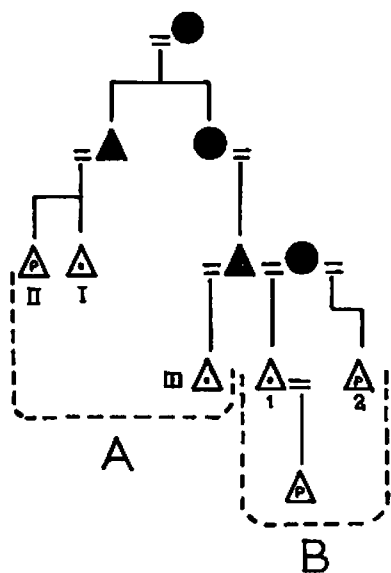
Enfin, les jeunes gens et les enfants ont l'habitude, même lorsque la place ne fait pas défaut dans leur cour, d'aller coucher chez des camarades (1) ou dans n'importe quelle case inoccupée, constituant, par sexe et classe d'âges, des groupes plus ou moins étendus qui dorment en commun.

Ainsi, en tant qu'unité sociale de résidence « l'Auro » possède une faible cohésion, non seulement du fait des migrations

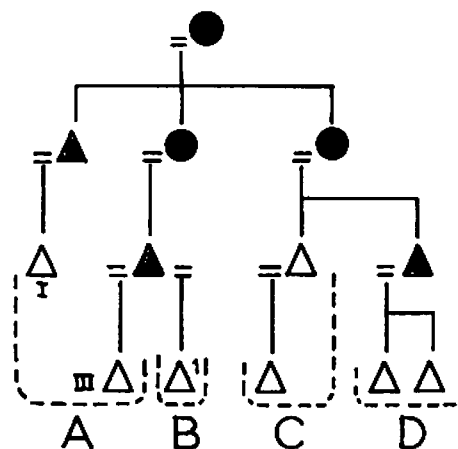
sur plantations extérieures ou en milieu urbain qui correspondent à un phénomène récent, mais aussi du fait de l'indétermination sociale d'un certain nombre d'individus qui se trouvent dans une situation instable et qui, soit en tant que résidents, soit en tant que dépendants, sont sollicités par plusieurs groupes sociaux distincts.

(1) Schéma B : n° 26 et n° 6, schéma C : n° 29.

Schéma A



A "AURO" DE E... NGUESSAN
 B "AURO" DE T... KOUAKOU



A "AURO" DE E... NGUESSAN
 B "AURO" DE T... KOUAKOU
 C-D LES AUTRES "AURO" DE LA FAMILLE
 ÉTENDUE A LAQUELLE ILS APPARTIENNENT

SCHÉMA A

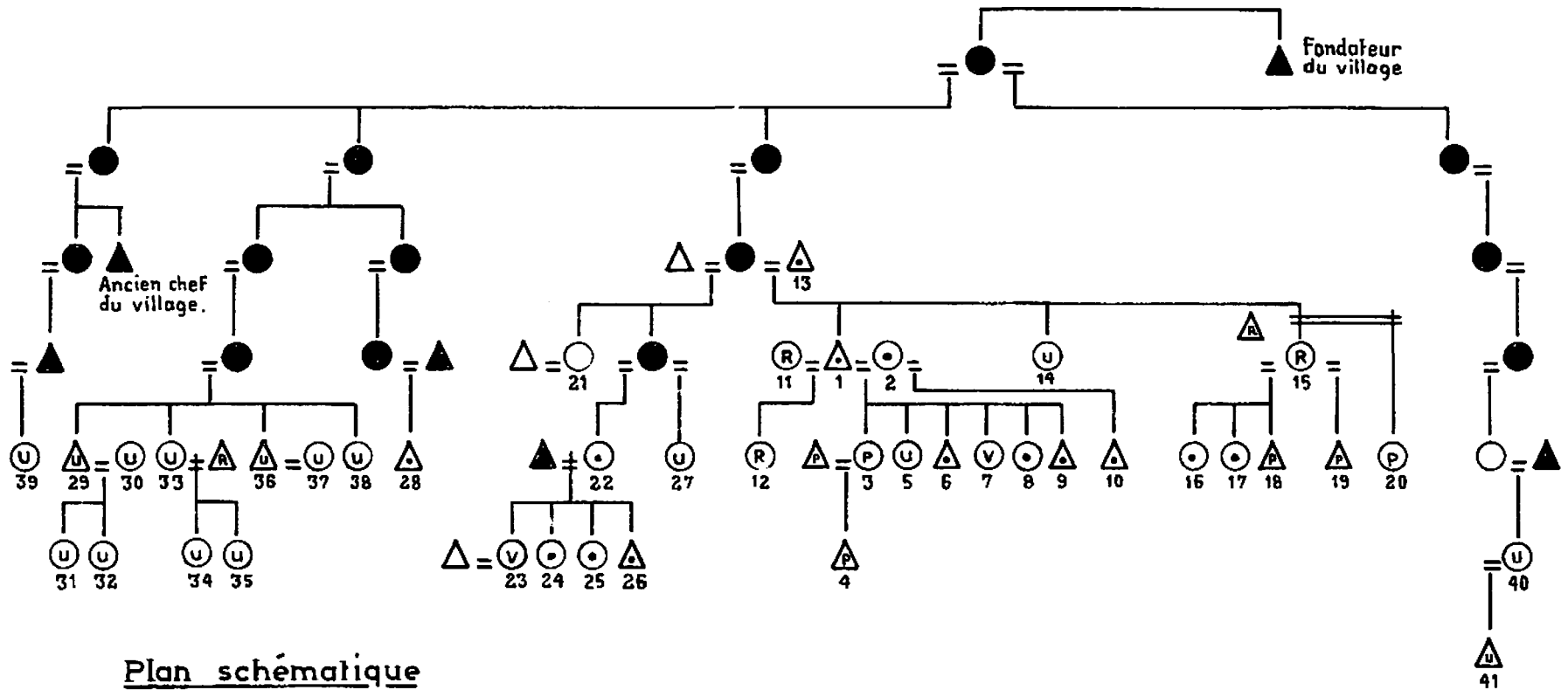
« AURO » de T... Kouakou

N°	S	G-A (1)	R (2)	OBSERVATIONS
1	M	V	C	Chef de cour.
2	F	V	C	Première épouse de 1.
3	F	V	V	Deuxième épouse de 1, est retournée temporairement vivre chez son père. Toutefois, elle ne doit pas être considérée comme divorcée, car elle continue à faire la cuisine pour son époux et vient coucher avec lui.
4	M	Ad. 1	P	Fils de 1 et 2. vit sur sa plantation dans la région de Dabou.
5	F	Ad. 1	P	Seconde épouse de 4.
6	F	E	P	} Enfants de 4 et de sa première épouse divorcée.
7	M	E	P	
8	F	E	P	
9	M	E	P	
10	M	E	P	} Enfants de 4 et 5.
11	F	V	C	
12	F	Ad. 1	P	Demi-sœur de 1. Divorcée, remariée à un planteur Baoulé de la région de Dabou. Bien qu'elle soit chez son frère depuis plus de deux ans, elle se dit « en visite ». En fait originaire d'un village voisin, seul le père de 1 étant du village.
13	M	E	P	Fille de 11 et de son premier époux; veuve, remariée à un planteur Baoulé de la région de Dabou.
14	F	E	C	Fils de 12 et de son premier époux décédé. Vit chez 15, un demi-frère maternel de 1 et 11, planteur dans la région de Dabou.
15	M	Ad. 2	P	Fille idem, a accompagné sa grand-mère (n° 11). Les autres enfants sont restés avec leurs paternels.
16	F	Ad. 2	P	Autre demi-frère maternel de 1. Planteur dans la région de Dabou.
17	M	Ad. 1	P	Épouse de 15.
18	F	J	P	} Enfants de 15 et 16.
19	M	E	P	
20	M	E	P	
21	M	E	P	
22	F	E	P	

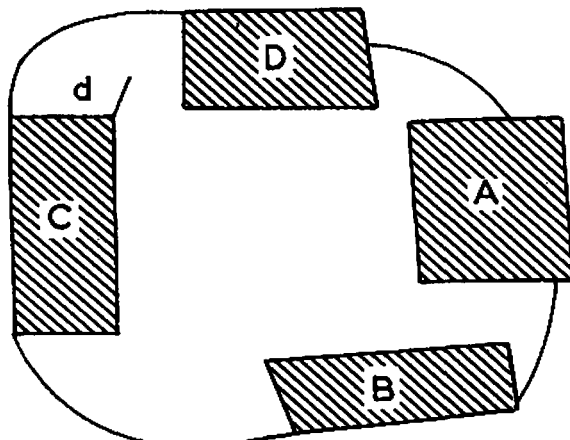
(1) Groupe et Age : V - 50 ans et plus; Ad. 2 = 35 à 49 ans; Ad. 1 - de 20 à 34 ans; J - de 15 à 19 ans; E de 0 à 14 ans.

(2) Résidence : C = réside dans la cour; V réside dans une autre cour du village; R = réside dans un village voisin; P réside dans une plantation extérieure; U = réside en milieu urbain.

"Auro" de T... Kouadio – Schéma des rapports de parenté



Plan schématique de la cour de T... Kouadio



Bâtiment A : destiné à la seconde épouse du chef de cour. Mais, comme celle-ci habite encore dans le village voisin, ce bâtiment est occupé par 10 et 22 et ses enfants 24, 25 et 26 couchent généralement chez des camarades.

Bâtiment B : Sert de cuisine et d'habitation à la première épouse, au chef de cour 2, et à une partie de ses enfants 8 et 9 : 7 couche chez sa grand'mère, à qui elle a été prêtée à titre d'aide-ménagère (6 couche généralement chez des camarades dans d'autres cours).

Bâtiment C : Occupé par 17 en visite.

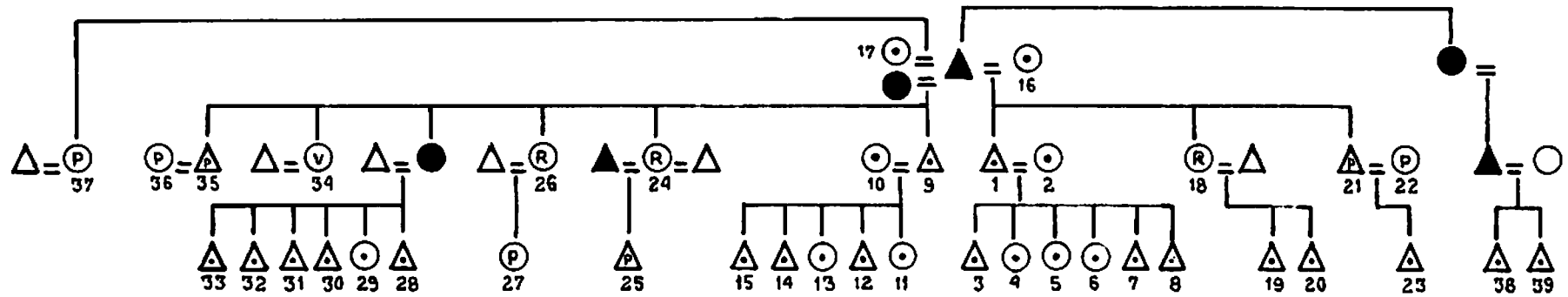
Bâtiment D : Occupé par 16 (nièce de T... Kouadio) et 13, très âgé et malade, soigné par 16.

SCHÉMA B

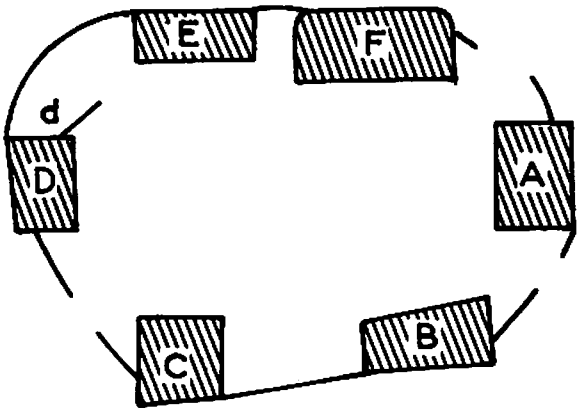
« Auro » de T... Kouadio

N°	S	G-A	R	OBSERVATIONS
1	M	Ad. 2	C	Chef de cour (chef de village).
2	F	Ad. 2	C	Première épouse de 1.
3	F	Ad. 1	P	Fille de 1 et 2, mariée à un homme d'un village voisin. D'après T... Kouadio, n'aurait pas encore rejoint définitivement son époux. En fait est partie avec lui depuis plus d'un an sur une plantation dans la région de Diégmanfla. Mais n'a jamais vécu chez lui dans son village d'origine.
4	M	E	P	Fils de 3, avec ses parents.
5	F	J	U	Fille de 1 et 2, en visite depuis 4 ans chez une sœur de sa mère à Dabou, prêtée comme aide ménagère.
6	M	E	C	Fils de 1 et 2.
7	F	E	V	Fille de 1 et 2. Prêtée à sa grand'mère maternelle comme aide ménagère. Vit dans la cour de sa grand'mère.
8	F	E	C	Fille de 1 et 2.
9	F	E	C	Fille de 1 et 2.
10	M	Ad. 1	C	Fils de 2, adopté par T... Kouadio.
11	F	Ad. 1	R	Seconde épouse de 1. Vit encore chez ses parents dans un village voisin.
12	M	E	R	Fils, nouveau-né de 2 et 1.
13	M	V	C	Père de 1. Captif d'origine Tagouana.
14	F	Ad. 2	U	Sœur aînée de 1. Vit à Abidjan.
15	F	V	R	Sœur de 1. Divorcée trois fois, actuellement mariée dans un village voisin.
16	F	Ad. 1	C	Fille de 15 et de son 3 ^e époux.
17	F	Ad. 1	C	Fille idem, vit tantôt chez T... Kouadio, tantôt avec sa mère.
18	M	Ad. 1	P	Fils idem gère une plantation pour T... Kouadio à Oumé.
19	M	Ad. 1	P	Fils de 15 et de son second époux, gère une autre plantation de T... Kouadio à Vavoua.
20	F	Ad. 1	P	Fille de 15 et de son premier époux. Avec son demi-frère à Vavoua.
21	F	V	V	Demi-sœur maternelle de 1. Mariée au village.
22	F	Ad. 2	C	Fille d'une autre demi-sœur maternelle de T... Kouadio. Mariée à un captif de la famille étendue, divorcée.
23	F	Ad. 1	V	Fille aînée de 22. Vit encore dans la cour de son demi-frère paternel (son père est mort récemment).
24	F	E	C	} Enfants de 22 avec leur mère dans la cour de T... Kouadio.
25	F	E	C	
26	F	E	C	
27	F	Ad. 2	U	Demi-sœur maternelle de 22 vit à Bouaké.
28	M	J	C	Descendant utérin d'une branche éloignée. T... Kouadio le considère comme son héritier, ses neveux les plus proches (18 et 19) s'étant convertis au christianisme.
29	M	Ad. 1	U	Descendant utérin d'une branche éloignée. A la mort de sa mère, a été « récupéré » avec ses frères et sœurs par l'ancien chef du village. Ils sont tous passés sous la dépendance de T... Kouadio, lorsque celui-ci est devenu chef du village. Il s'agit là de dépendants faiblement intégrés, qui n'entretiennent avec le village que des rapports très distendus (n° 29 : maçon à Béoumi).
30	F	Ad. 1	U	Épouse de 29.
31	F	E	U	} Enfants de 29 et 30.
32	F	E	U	
33	F	Ad. 1	U	Sœur de 30. Mariée dans un village voisin. S'est enfuie de chez son époux ; est partie à Abidjan avec ses enfants.
34	F	E	U	} Enfants de 33.
35	F	E	U	
36	M	Ad. 1	U	Frère de 30, mécanicien à Bouaké.
37	F	Ad. 1	U	Épouse de 36.
38	F	Ad. 1	U	Sœur de 30. Chez son frère (n°36) à Bouaké.
39	F	Ad. 1	U	Autre descendante utérine d'une branche éloignée. Vit à Bouaké chez 36.
40	F	Ad. 1	U	Autre descendante utérine d'une branche éloignée, à Bouaké chez 36.
41	M	E	U	Fils de 40, né hors mariage.

"Auro" de K...Yao et de K...Kouakou - Schéma des rapports de parenté



Plan schématique
de la cour de K... Yao et de K...Kouakou



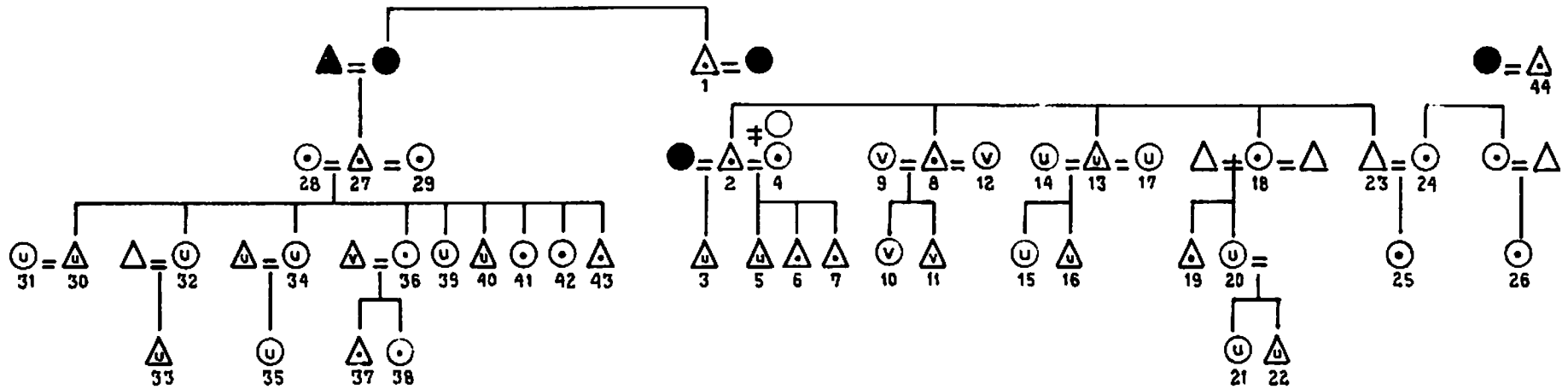
- Bâtiment A : Occupé par le chef de cour 1 et son épouse 2, ainsi que par quatre de leurs six enfants 3, 6, 7 et 8.
 Bâtiment B : Cuisine.
 Bâtiment C : Occupé de 16 et 17 et par 4 et 5.
 Bâtiment D : Maison de 21 occupée par 19 et 20.
 Bâtiment E : Occupé par 9, 10 et leurs enfants (11 à 15 inclus), ainsi que par 30 et 31. (29 couche avec une camarade dans une autre cour); et 28 est un tailleur itinérant, le plus souvent absent du village.
 Bâtiment F : Maison de 35, occupée par 38 et 39.

SCHÉMA C

« Auro » de K... Yao et K... Kouakou

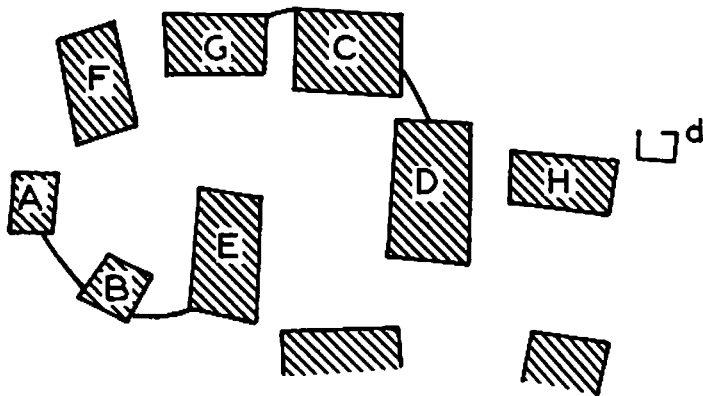
N°	S	G-A	R	OBSERVATIONS	
1	M	Ad. 2	C	Chef de cour.	
2	F	Ad. 2	C	Épouse de 1.	
3	M	E	C	} Enfants de 1 et 2.	
4	F	E	C		
5	F	E	C		
6	F	E	C		
7	M	E	C		
8	M	E	C		
9	M	Ad. 2	C		Demi-frère paternel de 1.
10	F	Ad. 2	C		Épouse de 9.
11	F	E	C	} Enfants de 9 et 10.	
12	M	E	C		
13	F	E	C		
14	M	E	C		
15	M	E	C		
16	F	V	C	Mère de 1.	
17	M	V	C	Époux de 16.	
18	F	Ad. 2	R	Sœur de 1. Mariée dans un village voisin.	
19	M	J	C	} Fils de 18, confiés à 1.	
20	M	J	C		
21	M	Ad. 1	P	Frère de 1, sur une plantation à Daoukro.	
22	F	Ad. 1	P	Épouse de 21.	
23	M	E	P	Fils de 21 et 22.	
24	F	Ad. 2	R	Sœur de 9. Mariée dans un village voisin.	
25	M	Ad. 1	P	Fils de 24 et de son premier époux décédé, sur plantation avec 35.	
26	F	Ad. 2	R	Sœur de 9. Mariée dans un village voisin.	
27	F	J	P	Fille de 26, est sur la plantation de 35.	
28	M	Ad. 1	C	} Enfants d'une sœur décédée de 9. Ont été récupérés à la mort de leur mère.(28 est un tailleur itinérant qui ne réside que rarement au village).	
29	F	Ad. 1	C		
30	M	J	C		
31	M	J	C		
32	M	E	C		
33	M	E	C		
34	F	Ad. 1	V	Sœur de 9. Mariée au village.	
35	M	Ad. 1	P	Frère de 9, sur une plantation à Dabou.	
36	F	Ad. 1	P	Épouse de 35.	
37	F	Ad. 1	P	Demi-sœur paternelle de 1 et 9, mariée sur une plantation.	
38	M	J	C	} Enfants du fils d'une sœur du père de K... Yao et K... Kouakou. Récupérés par 1 à la mort de leur père.	
39	M	E	C		

"AuRo" de A... Amani — Schéma des rapports de parenté



— 133 —

Plan schématique
de la cour de A... Amani



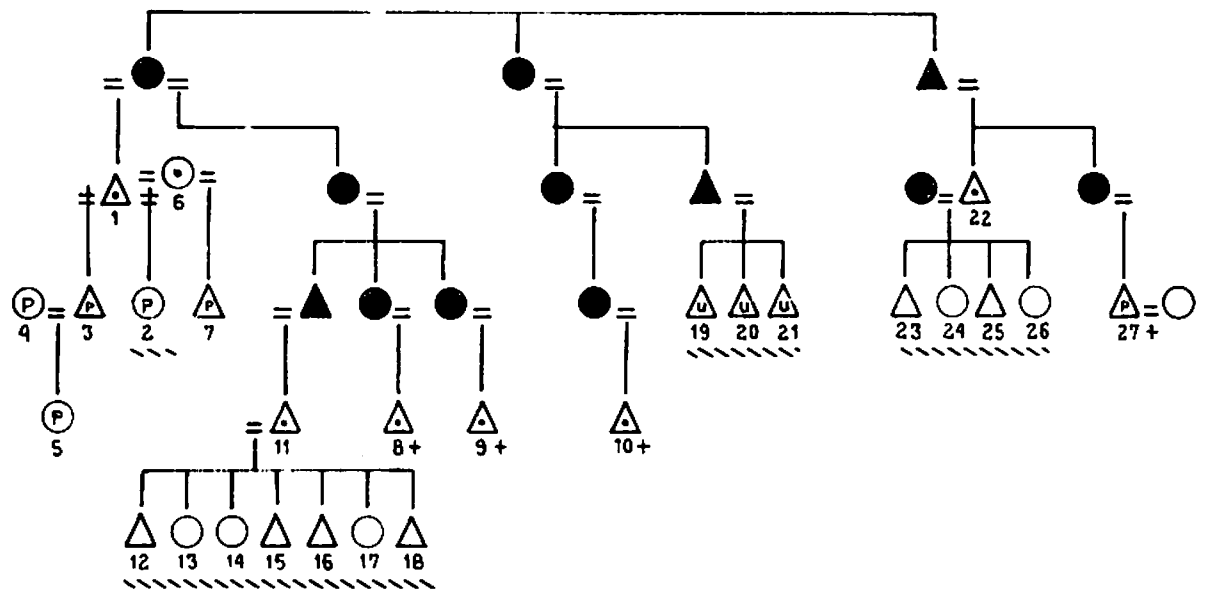
- Bâtiment A : occupé par le chef de cour 1.
 Bâtiment B : occupé par sa fille 18 et son petit-fils 19
 Bâtiment C : occupé par 2 et 4 et leurs enfants 6 et 7 occupé temporairement par 8.
 Bâtiment D : destiné à la 3^e épouse de 2, actuellement divorcée.
 Bâtiment E : occupé par 23, 24, 25 et par 26, nièce de 25 venu pour l'aider.
 Bâtiment F : occupé par 27, le neveu utérin de 1, ses deux épouses 28 et 29, sa fille 35
 les deux enfants de celle-ci 36 et 37, et ses autres enfants 40, 41 et 42.
 Bâtiment G : cuisine pour 28, 29 et 36, y couche 43 captif de 1.
 Bâtiment H : cuisine pour l'épouse de 2.
 Bâtiment J : maison inachevée, construite par 8.

SCHÉMA D

« Auro » de A... Amani

N°	S	G-A	R	OBSERVATIONS
1	M	V	C	Chef de cour.
2	M	V	C	Fils aîné de 1.
3	M	J	U	Fils de 2 et de sa première épouse décédée. Écolier à Abidjan vit chez son oncle (n°13).
4	F	Ad. 2	C	Deuxième épouse de 2.
5	M	J	U	Fils de 2 et 4, écolier à Abidjan, vit chez son oncle (n° 13).
6	M	E	C	} Fils idem.
7	M	E	C	
8	M	Ad. 2	C	Frère de 2. Rentré au village depuis une dizaine d'années, a été tirailleur pendant 15 ans.
9	F	Ad. 2	V	Première épouse de 8, vit encore dans la cour de ses parents.
10	F	E	V	} Enfants de 8 et 9, vivent avec leur mère.
11	M	E	V	
12	F	Ad. 1	C	Seconde épouse de 8. Vit encore dans la cour de ses parents.
13	M	Ad. 2	U	Frère de 2. Chauffeur à Abidjan.
14	F	Ad. 2	U	Première épouse de 13.
15	F	E	U	} Enfants de 13 et 14.
16	M	E	U	
17	F	Ad. 1	U	Seconde épouse de 13.
18	F	Ad. 2	C	Sœur de 2, est toujours restée dans la cour.
19	M	J	C	Fils de 18 et de son premier époux, dont elle a divorcé (actuellement décédé).
20	F	Ad. 1	U	Fille de 18, vit à Abidjan chez son oncle (n° 13).
21	F	E	U	} Enfants de 20, nés hors mariage.
22	M	E	U	
23	M	Ad. 2	C	Frère de 2.
24	F	Ad. 2	C	Épouse de 23.
25	F	E	C	Fille de 23 et 24.
26	F	E	C	Nièce de 24, en « visite » pour aider sa tante.
27	M	V	C	Neveu utérin de 1.
28	F	V	C	Première épouse de 27.
29	F	Ad. 2	C	Seconde épouse de 27.
30	M	Ad. 1	U	Fils de 27 et 28, chauffeur à Abengourou.
31	F	Ad. 1	U	Épouse de 30.
32	F	Ad. 1	U	Sœur de 30. Divorcée, vit à Abidjan.
33	M	E	U	Fils de 30 et de son premier époux.
34	F	Ad. 1	U	Sœur de 30, mariée à un mécanicien à Tiassalé.
35	F	E	U	Fille de 34, vit à Abidjan avec sa tante (n° 32).
36	F	Ad. 1	C	Sœur de 30, mariée à un homme du village, vit encore chez son père.
37	M	E	C	} Enfants de 36.
38	F	E	C	
39	F	J	U	Sœur de 30, vit à Abidjan chez sa sœur (n° 32).
40	M	E	U	Frère de 30, écolier à Tiassalé chez un parent de sa mère.
41	F	E	C	} Autres frères et sœur de 30.
42	M	E	C	
43	M	E	C	
44	M	V	C	Captif de 1, veuf et sans enfant.

"Auro" de K... Kouakou



8+ : Utérins récupérés au détriment de leurs paternels.
19 20 21 : Agnats perdus ou bénéfice de leurs maternels.
~~~~~

SCHÉMA E

« Auro » de K... Kouakou

| N° | S | G-A   | R | OBSERVATIONS                                                                                                                                                                                                     |
|----|---|-------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | M | V     | C | · Chef de l'« Auro ».                                                                                                                                                                                            |
| 2  | F | Ad. 2 | P | Fille de 1 et de sa première épouse divorcée. A été élevée par sa mère. Mariée à un homme d'un village voisin, planteur à Daloa.                                                                                 |
| 3  | M | Ad. 1 | P | Fils de 1 et de sa seconde épouse divorcée. Vit sur une plantation à Daloa, donnée par les parents de sa mère. Elevé en partie par son père, en partie par ses naturels.                                         |
| 4  | F | Ad. 1 | P | Époux de 3.                                                                                                                                                                                                      |
| 5  | F | E     | P | Fille de 3 et 4.                                                                                                                                                                                                 |
| 6  | F | V     | C | Troisième épouse de 1.                                                                                                                                                                                           |
| 7  | M | Ad. 1 | P | Fils de 6. En fait, 1 est bien son père, mais il a été conçu alors que sa mère était fiancée (« Somâ ») avec un autre homme, qui lui a donné son nom et qui aurait pu légitimement le garder sous sa dépendance. |
| 8  | M | Ad. 1 | C | Fils d'une cousine utérine de 1.                                                                                                                                                                                 |
| 9  | M | J     | C | Fils d'une nièce utérine de 1.                                                                                                                                                                                   |
| 10 | M | Ad. 1 | C | Fils d'une nièce utérine de 1.                                                                                                                                                                                   |
| 11 | M | Ad. 2 | C | Fils d'un neveu utérin de 1. A la mort de sa femme, les parents de celle-ci ont pris les enfants sous leur dépendance.                                                                                           |
| 12 | M | J     |   | } Enfants de 11 et de son épouse décédée. Sont chez leurs maternels.                                                                                                                                             |
| 13 | F | J     |   |                                                                                                                                                                                                                  |
| 14 | F | E     |   |                                                                                                                                                                                                                  |
| 15 | M | E     |   |                                                                                                                                                                                                                  |
| 16 | M | E     |   |                                                                                                                                                                                                                  |
| 17 | F | E     |   |                                                                                                                                                                                                                  |
| 18 | M | E     |   | } Enfants d'un cousin utérin de 1. A la mort de leurs parents sont retournés chez leurs maternels.                                                                                                               |
| 19 | M | Ad. 1 | U |                                                                                                                                                                                                                  |
| 20 | M | Ad. 1 | U |                                                                                                                                                                                                                  |
| 21 | M | Ad. 1 | U | } Enfants de 22 et de sa première épouse décédée. A la mort de leur mère, sont passés sous la dépendance de leurs maternels.                                                                                     |
| 22 | M | V     | C |                                                                                                                                                                                                                  |
| 23 | M | Ad. 1 |   | } Enfants de 22 et de sa première épouse décédée. A la mort de leur mère, sont passés sous la dépendance de leurs maternels.                                                                                     |
| 24 | F | Ad. 1 |   |                                                                                                                                                                                                                  |
| 25 | M | Ad. 1 |   |                                                                                                                                                                                                                  |
| 26 | F | J     |   | } Neveu utérin de 22.                                                                                                                                                                                            |
| 27 | M | Ad. 1 | P |                                                                                                                                                                                                                  |

### « L'Auro » : groupement de parenté et d'alliances.

En principe, une femme habite chez son époux et les enfants chez leur père. Toutefois, les exceptions à ces principes sont courantes. Les exemples donnés sont suffisamment éloquents. Le chef d'« Auro » représenté dans le schéma C a su se faire donner de nombreux neveux et nièces utérins : il s'agit d'utérins proches, de fils de sœurs. Mais il arrive que certains chefs d'« Auro » récupèrent des utérins de branches très éloignées.

Le schéma B montre comment le chef de « l'Auro » a récupéré des utérins avec lesquels il ne peut établir de rapports de parenté qu'en remontant jusqu'à la sœur du fondateur du village.

Les « Auro » à plusieurs familles sont généralement composés de ménages de frères ou de demi-frères. Dans le schéma C, il s'agit de deux groupes de demi-frères paternels ; dans le schéma A bis, en revanche, « l'Auro » B est composé de deux demi-frères maternels ; quant au demi-frère paternel du chef de cet « Auro », il est intégré à la cour du fils du frère de sa grand-mère paternelle.

Ainsi « l'Auro » peut comprendre aussi bien des agnats que des utérins ; et si, en tant que groupement social, il est fondé sur des liens de parenté (1), l'appartenance d'un individu à tel ou tel groupe et sa résidence dans telle ou telle cour ne sont pas directement déterminées par sa situation dans la structure de parenté, mais par des conjonctures.

La structure de parenté sera traitée dans un prochain paragraphe ; mais il convenait de remarquer dès maintenant que « l'Auro », tout en utilisant les rapports de parenté pour se constituer, élabore des structures d'orientations variées, s'appuyant tantôt sur les relations agnatiques, tantôt sur les relations utérines.

### « L'Auro » groupe de solidarité économique (2).

Groupe de résidence fondé sur des rapports de parenté, « l'Auro » est aussi un groupe de fonctionnement économique. Toutefois, de ce point de vue, il constitue en général une unité faiblement solidaire.

Assez souvent (3) les hommes d'une même cour effectuent ensemble les gros travaux agricoles : défrichage et confection des buttes pour les vivriers ; parfois nettoyage et récolte des plantations de café et de cacao. Mais la coopération s'arrête là : chaque parcelle est appropriée individuellement (4).

La coopération entre femmes se situe à un niveau encore plus bas. Il est extrêmement rare que deux femmes travaillent sur la même parcelle et qu'elles aient des droits de propriété indivis sur une même récolte (5). Lorsqu'un homme ne peut faire qu'un seul champ d'igname et qu'il a deux femmes à charge — par exemple, sa mère et son épouse — il divise le champ en deux parties qu'il attribue à chacune d'entre elles.

Il existe peu de coopération dans les travaux domestiques et ménagers. Chaque femme possède sa cuisine ; chacune prépare un ou deux repas par jour pour elle-même, les enfants et l'homme auquel elle doit donner à manger. Certaines tâches — collection d'eau et de bois, lessive — peuvent se faire en commun, mais chaque femme travaille pour elle-même (6).

Cet individualisme affecte aussi les rapports économiques entre conjoints. La solidarité économique entre époux, quoique variable d'un cas à l'autre, est généralement assez faible (7).

Cet individualisme, qui se manifeste surtout au niveau de l'appropriation (8), empêche généralement « l'Auro » d'atteindre à une grande cohésion interne dans le domaine économique (9).

En même temps, cette faible cohésion se trouve aggravée d'une part, par les rapports personnels que certains des individus faisant partie de « l'Auro », entretiennent avec d'autres ensembles socio-économiques auxquels ils sont alliés ou apparentés, et par les migrations d'autre part.

L'accentuation de la parenté utérine et les rapports d'alliances matrimoniales entraînent des obligations d'ordre économique, qui situent une part des intérêts ou des activités des individus hors de la sphère de leur « Auro ». Les fiançailles (« soman ») obligent le jeune homme à faire un champ pour sa fiancée (10) et à fournir des prestations en travail sur le champ ou les plantations de son beau-père (11).

Par ailleurs, si un homme doit travailler pour son père, c'est à sa mère ou à son oncle utérin qu'il doit, en principe, donner l'argent qu'il a gagné (12). De même une femme se sent davantage solidaire de son frère que de son époux, puisque c'est de celui-là que ses fils hériteront (13).

Les progrès de l'économie monétaire, dans les régions où la production caféière et cacaoyère sont devenues des sources de revenus importantes, entrent en conflit avec ce système, car les fils sont peu enclins à travailler sur les plantations de leur père dans la mesure où c'est le neveu utérin qui est appelé à en hériter. En fait, diverses modalités de partage approximatif des biens acquis par un homme (14) entre ses fils et son « héritier » ont déjà fait leur apparition dans les régions où l'économie monétaire est plus développée. Ceci semble être un phénomène constant dans les sociétés. Akan à accentuation matrilinéaire (15).

Toutefois, ce genre de pratiques n'est pas encore suffisamment normalisé et contribue à aggraver l'instabilité et la fragilité des groupements de fonctionnements socio-économiques, même lorsqu'ils sont de petite taille.

Les rapports de solidarité économique que « l'Auro » entretient avec ses migrants, établis sur des plantations extérieures ou en milieu urbain, sont extrêmement variables.

D'une façon générale, les migrants qui vont créer des plantations extérieures entretiennent avec « l'Auro » des rapports plus étroits que ceux qui sont établis en ville. En effet, surtout lorsque la plantation n'a pas encore atteint son plein rendement, ils font volontiers appel à la main d'œuvre saisonnière des jeunes gens de « l'Auro ». Assurément, la rémunération de cette main-d'œuvre familiale se situe à un plus bas niveau que celle d'une main-d'œuvre étrangère. Toutefois l'argent qui lui est ainsi versé est dans sa quasi-totalité rapatrié au village et se trouve réintroduit dans le circuit de l'économie familiale.

De cette façon il s'établit souvent, entre le noyau familial resté au village et les éléments qui sont partis créer des plantations extérieures, un mouvement de va-et-vient à base de solidarité économique, fondée sur un échange forcé de travail — numéraire.

En second lieu, beaucoup de ces migrants établis sur des plantations extérieures sont dans la dépendance étroite de leur frère aîné, de leur père ou de leur oncle utérin et lui remettent la totalité de l'argent tiré de la vente du café ou du cacao. Même lorsqu'ils sont devenus relativement indépendants (soit qu'ils aient créé une plantation pour leur propre compte, soit que leur « aîné » soit mort et que son héritier n'ait pas fait valoir ses droits sur les plantations extérieures — ce qui est fréquent —, il est rare que ces migrants émancipés, quand ils reviennent en visite au village, ne fassent pas des cadeaux en argent ou

(1) « L'Auro » peut aussi comprendre des captifs ou des clients, et parfois des alliés ; dans ce dernier cas il s'agit généralement de fillettes prêtées à une épouse par sa parente à titre d'aide ménagère, schéma D : n° 24 et 26) ou données en adoption.

(2) « L'Auro » déborde largement la notion d'Unité Budgétaire Élémentaire telle qu'elle a été définie pour les enquêtes statistiques.

(3) Ce n'est pas toujours le cas : par exemple ; schéma D : chacun des hommes de la cour travaille seul.

(4) Pour les vivriers, cette appropriation se fait en général au nom d'une femme (épouse, sœur, mère).

(5) On peut faire une exception pour une femme et sa fille, pour une sœur aînée et sa cadette.

(6) Bien plus, lorsqu'une femme a trop de travail, ce n'est généralement pas à une autre femme de la cour qu'elle demandera de l'aider, mais à une parente d'une autre cour.

(7) Voir « les rapports entre les sexes ».

(8) Le petit bétail et la volaille sont appropriés au niveau individuel, non seulement par des femmes et des jeunes gens, mais aussi par des enfants et des adolescents.

(9) Comparer, par exemple, avec la société Senoufo où le chef des « Narigba » (grande famille) détient le contrôle des vivriers, qu'il distribue chaque matin aux femmes du groupe.

(10) A charge, pour celle-ci, de faire la cuisine pour son fiancé.

(11) Il est vrai qu'aujourd'hui ces prestations en travail tendent à devenir beaucoup moins importantes que par le passé.

(12) Voir paragraphe B.

(13) En pays Agni (Sanwi et Indéni surtout) où l'économie monétaire est plus développée, une femme donne de l'argent à son frère mais le prête à son époux.

(14) Les biens transmis par un utérin, en principe, restent dans la lignée utérine. Un homme n'oserait pas donner à son fils une plantation qu'il a héritée du frère de sa mère. En revanche, il n'hésiterait pas à lui donner une plantation qu'il a créée lui-même.

(15) Ce genre de phénomène a déjà été observé au Ghana, il y a plus de dix ans. Matson « Testate succession in Ashanti » in *Africa*, XXIII, July 1953.



en marchandises à celui qu'ils considèrent comme leur chef « d'Auro » (1).

Toutefois, ces rapports de solidarité débordent largement le petit groupe de fonctionnement socio-économique qu'est « l'Auro » en son sens restreint et intéressent non seulement la famille étendue, mais encore l'ensemble de la parenté comptée dans les deux lignées, paternelle et maternelle.

Les liens avec les migrants établis en milieu urbain sont beaucoup plus lâches; pourtant, toute solidarité n'en est pas absente, car les urbanisés hébergent, parfois pour des périodes de longue durée, des membres de leur « Auro » ou de leur parenté qui viennent en ville (2). Ici aussi, le rapport de solidarité s'étend bien au-delà des limites de « l'Auro ».

Cette solidarité, lorsqu'elle s'exerce à l'intérieur de « l'Auro », est capable d'en renforcer la cohésion, en dépit d'une grande mobilité physique des individus qui se déplacent du village sur les plantations extérieures ou en milieu urbain; en revanche elle peut en menacer l'intégrité lorsque, à la faveur des liens de parenté utérine, elle favorise le transfert d'individus de « l'Auro » de leur frère ou de leur père à celui de leur oncle maternel (3).

Unité de résidence flottante, unité sociale hétérogène et instable, unité de fonctionnement économique à faible solidarité, « l'Auro », en son sens étroit de famille restreinte, est par ailleurs privé de la plupart des éléments juridiques et religieux de cohésion sociale, qui émergent seulement au niveau de groupes plus vastes : ensemble de familles étendues liées entre elles par des rapports de parenté, de captivité ou de clientèle (« akpasoua ») et village.

#### L'Auro ou Aurobo : Groupement étendu de parenté.

Par une nouvelle extension, non plus du phénomène écologique au phénomène social, mais d'un groupement de dimensions relativement modestes à un groupement de dimensions plus vastes, le terme d'« Auro » désigne aussi la famille étendue qui regroupe plusieurs familles élémentaires rattachées les unes aux autres par des liens de parenté, de captivité et de clientèle.

Bien que, en principe, il soit possible de préciser le sens

restreint ou étendu de l'expression « Auro » en y adjoignant une postposition d'inclusion « nu » (dedans) ou de subordination « bo » (dessous) (4), il est rare que dans le langage courant on fasse de telles distinctions.

Par ailleurs, cette expression sert aussi à désigner des groupements familiaux intermédiaires qui, d'une part, sont plus étendus que la famille restreinte ou le petit groupe de familles restreintes vivant dans une même cour et qui, d'autre part, ne possèdent pas les caractères d'autonomie — et en particulier d'autonomie juridique et religieuse — qui sont attachés à un groupement étendu de parenté.

C'est ainsi que, dans le schéma A bis, l'ensemble des cours A et B est parfois désigné comme « Auro » : or, en fait, d'une part il ne s'agit pas de l'« Auro » au sens de la famille restreinte, puisque l'ensemble comporte deux « cours » nettement distinctes; d'autre part il ne s'agit pas non plus du groupement étendu de parenté, puisque cet ensemble se trouve inclus dans un groupement plus vaste dont il dépend du point de vue juridique et religieux. (schéma A ter)

Cette élasticité sémantique se retrouve à l'autre extrémité de la chaîne des groupements sociaux avec le terme « Akpasoua ».

« Akpasoua » (5) désigne la fraction de tribu; il désigne aussi un groupement de plusieurs familles étendues apparentées, vivant dans un même village (6); enfin il est souvent utilisé, au même titre qu'« Auro » (7) pour désigner la famille étendue ou la fraction de famille étendue.

(1) Un homme est toujours, tout au moins théoriquement, le dépendant de quelqu'un.

(2) En général des écoliers, des jeunes femmes et des jeunes hommes sans qualification professionnelle particulière, qui viennent chercher fortune ou du travail en milieu urbain.

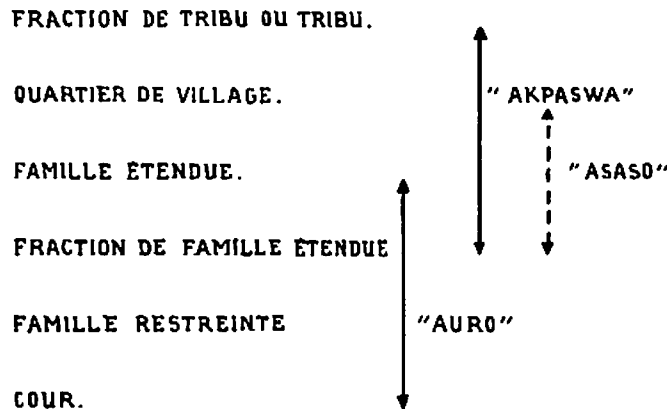
(3) Voir schéma A, n° 25.

(4) L'usage varie d'ailleurs d'une région à l'autre.

(5) « Akpasoua » est d'une étymologie délicate; il ne s'agit pas d'une déformation de l'Ashanti Abusuá (Agni : Abusuá) puisqu'on retrouve « Akpasoua » en Agni.

(6) En ce sens, on traduit généralement par « quartier ».

(7) Dans cette acception, nous avons rencontré, dans le Ouérébo, l'expression « Asaso ».



Cette ambiguïté, cette capacité des termes à des ensembles d'extension si différente, correspond vraisemblablement à des processus de segmentation sociale extrêmement rapides, dont les modèles se sont élaborés lors de la mise en place. Mais, alors que pendant longtemps ces processus de segmentation intervenaient surtout au niveau de la création par essaimage de nouveaux établissements humains, la brusque augmentation du volume de la richesse et l'extension de sa diffusion pendant la dernière période de l'ère précoloniale (découverte des gisements aurifères de Kokumbo (8), commerce avec Tiassalé qui était en rapport avec Jackville où florissait le commerce de l'huile et des palmistes avec les Européens, enfin, afflux de captifs consécutifs à l'arrivée de Samori) accélèrent les pro-

cessus de segmentation au niveau des groupes de faible volume, qui par ailleurs se trouvaient déjà stabilisés et n'étaient pas nécessairement appelés à quitter le village.

Une famille étendue se constitue autour d'un héritage (« Adia », ou « Dia » : trésor-héritage) et des mânes des ancêtres (« Oumie »)

(8) Alors que les « placers » du Yaouré (rive droite du Bandama) et ceux de la région de Dimbokro-Bocanda (Agba) étaient restés les monopoles de deux tribus, les gisements de la région de Kokumbo se trouvèrent ouverts à la plupart des tribus Baoulé.

qui l'ont créé et transmis et dont on honore les noms par des sacrifices d'animaux et des libations. Aussi, lorsque l'or et les marchandises furent devenus moins rares, les hommes entreprenants eurent-ils davantage d'opportunités pour constituer un premier fonds d'héritage et inaugurer ainsi une nouvelle famille étendue. En même temps, l'abondance des captifs leur permettait de grouper rapidement autour d'eux un grand nombre de dépendants. Les conditions économiques de la proche période précoloniale favorisèrent donc considérablement les processus de segmentation des groupements familiaux, en permettant à un plus grand nombre d'individus d'accéder à la richesse et au contrôle de groupes sociaux étendus, composés en grande partie de captifs et de descendants de captifs.

Toutefois, ces processus étaient déjà inscrits dans les contradictions même de la structure sociale : les conditions écono-

miques contribuèrent seulement à en favoriser l'accélération.

Bien que la société Baoulé soit à accentuation matrilineaire, la résidence est en principe patrilocale. En principe donc, un homme vit et travaille chez son père. Toutefois, de nombreuses circonstances - héritage, décès, etc. peuvent le déterminer à aller s'établir chez ses utérins. Néanmoins, lorsqu'un homme a vécu chez son père jusqu'à l'âge mûr, il est rare qu'il s'en aille vivre ailleurs, à moins que n'intervienne un événement grave : qu'il soit par exemple appelé à recueillir un héritage chez ses maternels, qu'il se soit querellé avec ses paternels ou avec l'héritier de son père. Un homme, en même temps qu'il essaie d'attirer auprès de lui les enfants de ses sœurs, cherche toujours à garder dans sa cour ses propres fils.

C'est ainsi que se créent à l'intérieur de la famille étendue de véritables lignées d'agnats. Le groupe qu'ils forment, écarté de la succession ou « Dia », est appelé à se détacher de la famille étendue et à se constituer en groupement autonome.

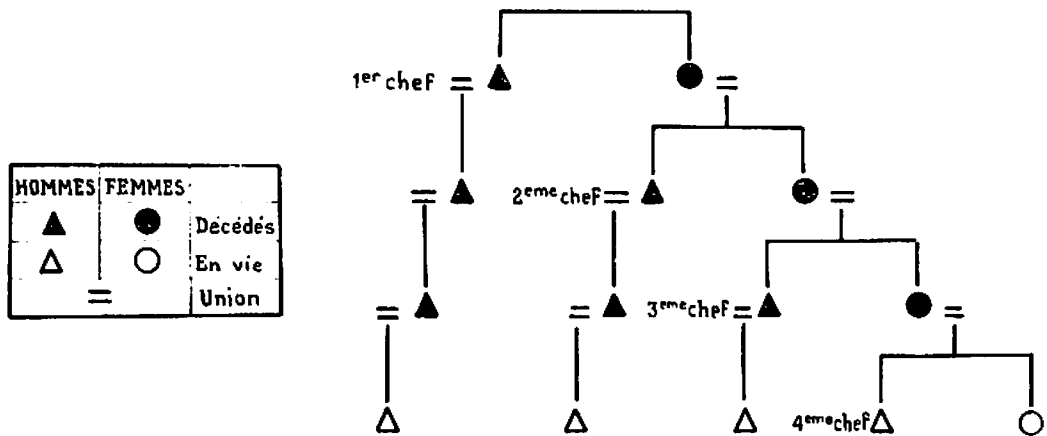
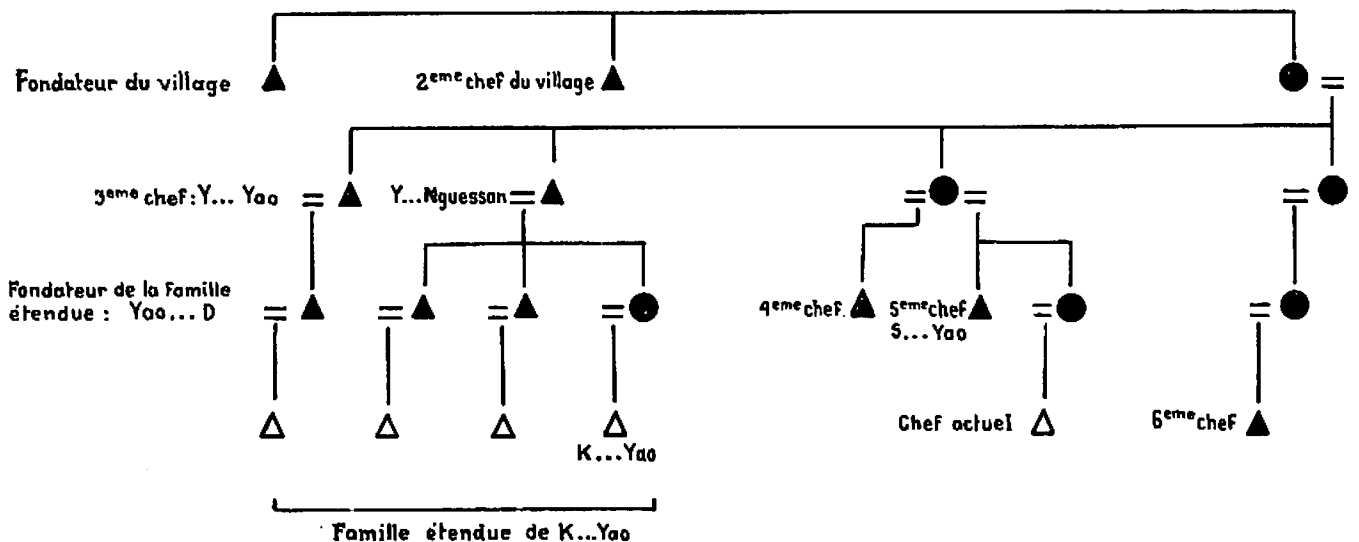


Schéma théorique - Succession utérine et lignées d'agnats.

Une famille étendue de descendance agnatique par référence au fondateur du village



Alors que, parmi le groupe des utérins, l'autorité et la solidarité peuvent se maintenir vivaces entre des branches très éloignées (1), en lignée agnatique, le rayon d'extension de l'autorité et de la solidarité dépasse rarement le rapport père-fils ou le rapport frère du père — fils du frère.

Le schéma théorique montre comment, au fur et à mesure que la chefferie de la grande famille étendue circule en lignée utérine, les agnats issus du fondateur soutiennent avec le chef de famille des rapports de parenté de plus en plus éloignés, qui sont de ce fait des vecteurs d'autorité et de solidarité de moins en moins utilisables. Le chef de la famille étendue - n° 4 du schéma en question - possède peu d'autorité sur ses cousins au second et troisième degré.

En fait, dans la pratique, ils sortent généralement de la famille étendue avant d'avoir atteint un tel degré d'éloignement dans leur rapport de parenté avec le chef de famille. Selon leur nombre et le degré d'intégration déjà atteint, ils peuvent soit constituer une famille autonome, soit se disperser et retourner chez leurs maternels.

Le schéma suivant représente le cas concret d'une famille étendue constituée par les descendants en ligne agnatique d'un chef de village — lorsque Y... Yao (3<sup>e</sup> chef du village) mourut, ses fils et les fils de son frère passèrent sous la dépendance de son héritier, le fils de sa sœur cadette.

Le quatrième et le cinquième chef du village sont encore pour Yao D... des cousins au premier degré. Mais quand S... Yao, le cinquième chef mourut, que la chefferie passa au fils d'une cousine au second degré qui, par ailleurs, se situait dans une

génération en dessous, les rapports d'autorité et de solidarité entre le chef de ce qui était encore une seule famille étendue avec Yao D... et ses dépendants directs (ses fils et les fils de ses cousins) se trouvèrent considérablement affaiblis. C'est à partir de ce moment que Yao D... et ses dépendants commencèrent à constituer une famille étendue autonome, qui est aujourd'hui reconnue comme telle (2).

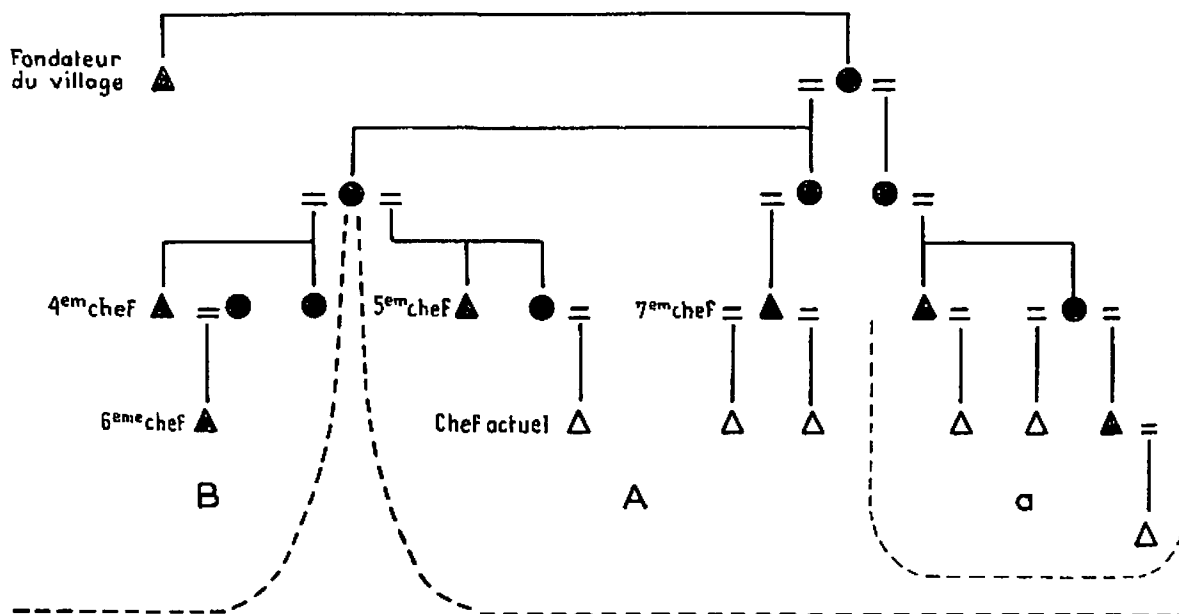
A l'inverse de ces processus de segmentation, il existe aussi des phénomènes de fusion. C'est ainsi que, sur le schéma ci-dessous, le groupe « A » et « a », constitués à partir de deux demi-sœurs utérines (3), avaient formé des familles étendues séparées. Mais, alors que les fils du 7<sup>e</sup> Chef et le Chef actuel réussirent à capter de nombreux utérins et à réunir autour d'eux un grand nombre de dépendants, le groupe « a » en revanche perdit une partie de ses agnats (4), sans récupérer beaucoup d'utérins. Aujourd'hui de trop faible volume pour constituer encore un groupe séparé, il se trouve intégré à la famille étendue du Chef de village.

(1) Voir schéma B : les utérins éloignés du chef de cour.

(2) Encore que cette émancipation soit parfois l'objet de contestation de la part du chef de village actuel.

(3) Le même schéma de clivage entre groupes de demi-frères et sœurs utérins se retrouve dans la constitution des familles étendues « A » et « B ».

(4) Pour le chef actuel voir : schéma B ; pour les fils du 7<sup>e</sup> chef : schéma C ; pour le groupe « a », schéma E.



Il est particulièrement malaisé de définir les frontières hiérarchiques entre les groupements familiaux. Il est souvent difficile de déterminer — les intéressés eux-mêmes n'étant pas toujours du même avis à ce sujet — si tel groupe familial est une famille étendue autonome ou seulement une fraction de famille étendue. Cette difficulté ne tient pas seulement à l'imprécision du langage, où un seul terme sert à désigner des groupements d'extension variable. L'imprécision du langage renvoie plutôt au flou qui baigne toute l'organisation sociale ; elle permet à la conscience collective d'accepter sans heurt les modifications du corps social, segmentations et fusions, qui se succèdent à un rythme extrêmement rapide.

Une telle imprécision est propre à la société Baoulé. En Agni, par exemple, à côté du terme « Auro » qui désigne simplement un groupe de résidence, existent les termes « A filyé » ou « Filyé », qui désigne la famille étendue, et « Filyé Kâ » (Kâ = petit) qui désigne la fraction de famille étendue ou la famille restreinte.

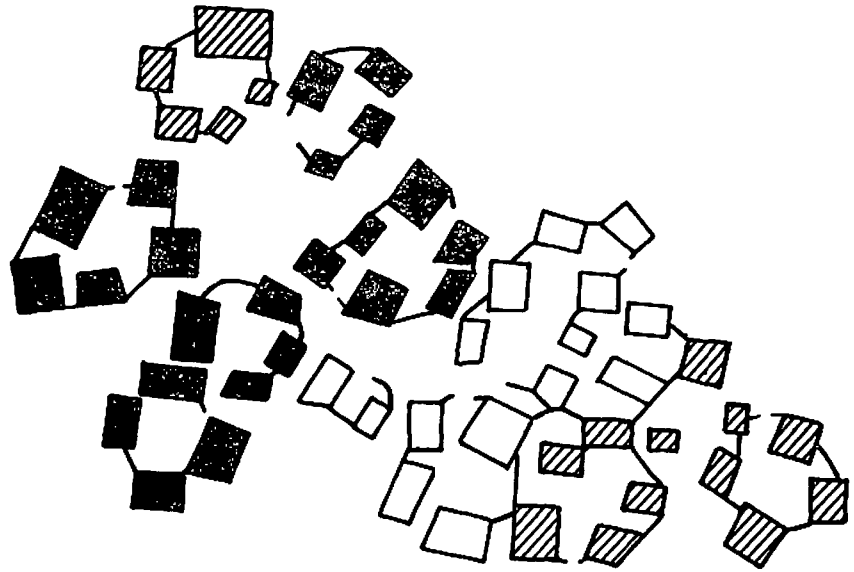
Cet appauvrissement de la nomenclature des termes de désignation des groupements sociaux (5) est la conséquence d'une adaptation à un type de procès social particulièrement instable et peu normalisé, où les structurations s'effectuent moins en fonction de règles d'organisation sociale qu'en fonction de conjonctures (6).




Les caractères d'instabilité, d'hétérogénéité et de faible cohésion, qui ont été décrits au niveau de la famille restreinte ou élargie, se répètent et s'amplifient au niveau du Groupement étendu de parenté.

(5) Le même genre d'oblitération se rencontre au niveau de la parenté, où les termes de matrilignage et de patrilignage ont été complètement oubliés.

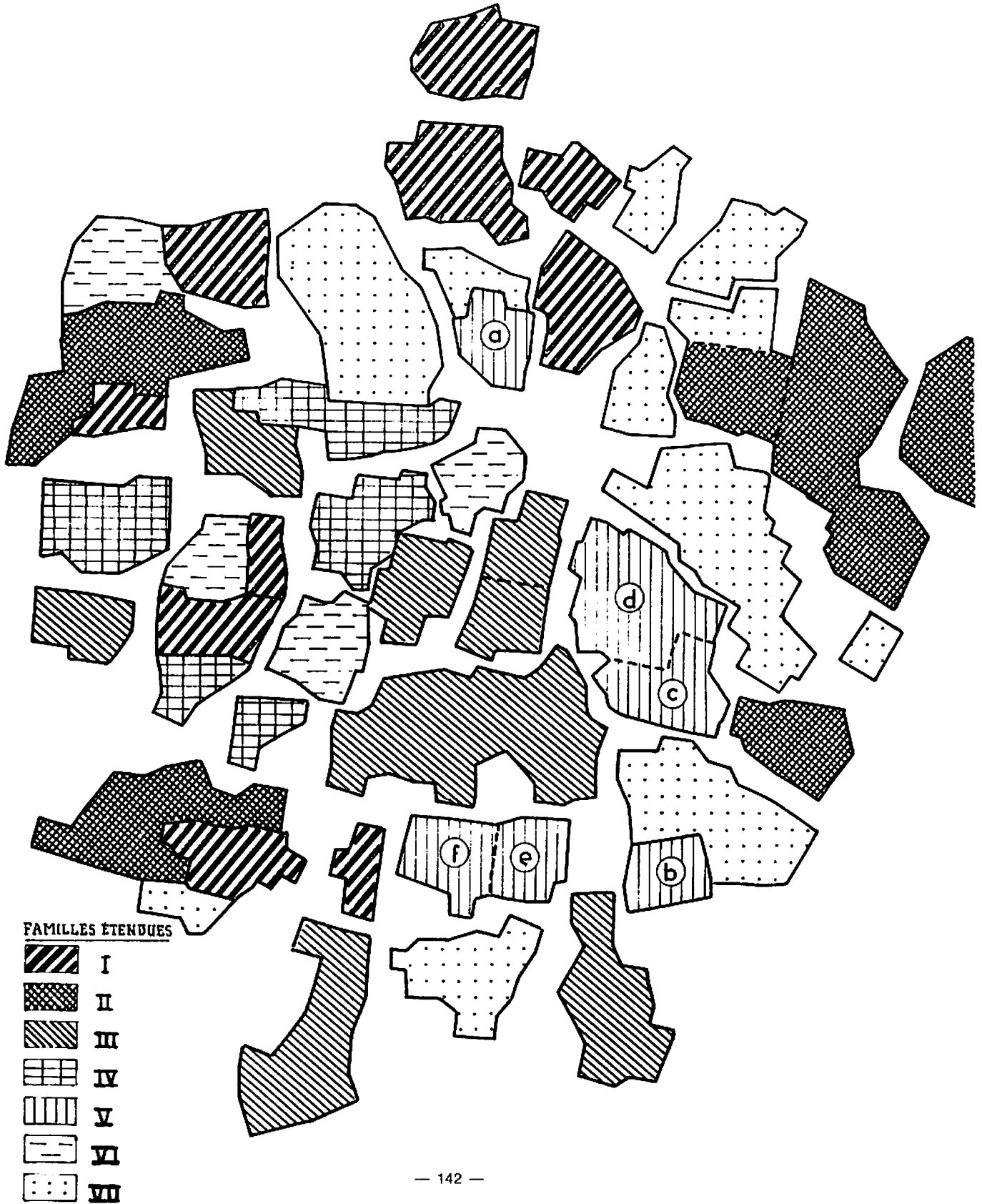
(6) Il a été très difficile dans la pratique de l'enquête (enquête statistique) de déterminer des critères non équivoques de définition de la famille étendue.

Plan schématique du village de Diamelassou

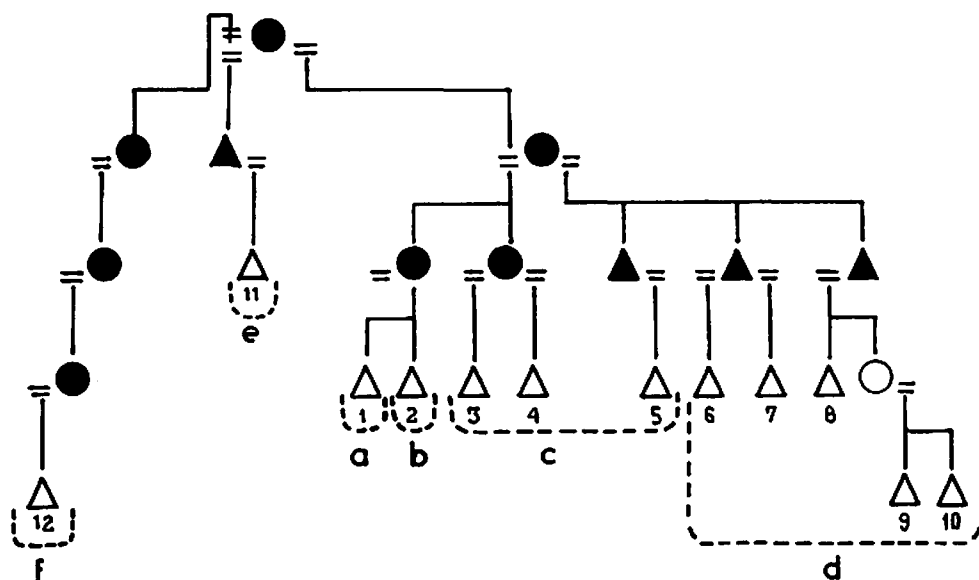


-  Famille étendue I
-  Famille étendue II
-  Famille étendue III

Plan schématique du village d'Andobo-Aluïbo  
Les familles étendues



**Famille étendue de K Kouamé**  
( famille étendue N°V du plan annexe I.B. - docum.b)

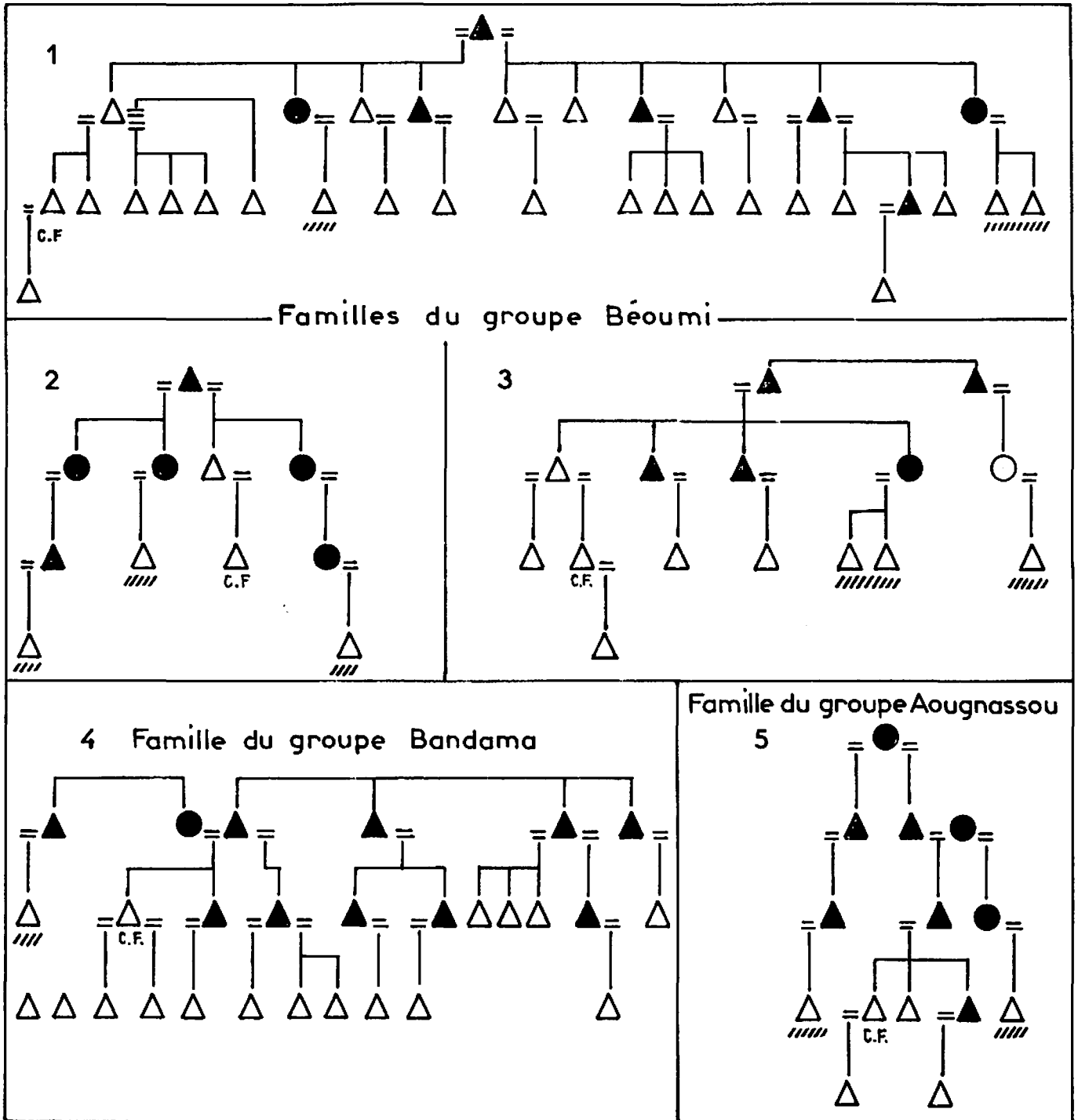


Structures de quelques familles étendues de la tribu KODÉ

C.F. = Chef de famille

//// = Utérin

Nb: Seuls les chefs de ménage sont représentés



**L'Auro ou Aurobo; Unité de résidence et groupements de parenté.**

Même si l'on fait abstraction des migrants qui se sont établis d'une façon durable en ville ou sur des plantations extérieures, le groupement étendu de parenté au niveau écologique, ne constitue une véritable unité de résidence que dans les cas de villages de faible dimension ou de formation récente. Car la plupart du temps les familles restreintes qui la composent n'occupent pas, dans le village, un espace d'un seul tenant.

Le village de Diamelassou (schéma F) représente le cas d'un village de faible dimension où, à l'exception d'une cour établie à l'écart (1) les trois familles étendues qui composent le village constituent des ensembles cohérents et nettement distincts les uns des autres.

A Andobo-Aluibo, en revanche (schéma G) les familles étendues se trouvent fragmentées en unités de résidence, groupant en général plusieurs cours, extrêmement dispersées et imbriquées les unes dans les autres :

- Cette dispersion est, pour une part, la conséquence d'un processus de segmentation sociale auquel on a déjà fait allusion. C'est ainsi que la famille étendue III s'est constituée récemment autour du fils de l'avant dernier chef après qu'une branche cadette (2) se fut portée au pouvoir dans les premiers temps de la colonisation avec l'appui de l'Administration, évinçant ainsi des héritiers légitimes de la succession à la chefferie. La famille étendue V est issue d'une femme Aïtou, capturée par les gens d'Andobo alors qu'elle accompagnait son frère qui faisait le commerce du sel entre Tiassalé et le nord de la zone Baoulé. Gardée en otage, elle devait être rendue contre une rançon; comme sa famille ne revint jamais la chercher, elle resta à Andobo et fut considérée comme une captive du chef du village. Lorsque la branche cadette dont il a été question s'empara de la chefferie, les descendants de cette femme, qui s'estimaient libres de toute obligation d'allégeance à l'égard de gens qu'ils considéraient comme des usurpateurs, se constituèrent en famille étendue autonome.

- Cette dispersion provient aussi du fait que les successions utérines déterminent des changements d'allégeance des cours. C'est ainsi que sur le schéma H, B... Konan, n° 8, chef de la cour « d » est appelé à hériter de la chefferie du village. A la mort de l'actuel chef du village, ou bien B... Konan quittera sa cour pour aller habiter celle du chef défunt — et dans ce cas la cour « d » restera rattachée à la famille étendue V; ou bien, il continuera à habiter sa cour, qui sera alors intégrée à la famille I; à ce moment-là, les agnats qui sont sous son autorité et vivent dans sa cour (les fils du frère de son père, les n°s 6 et 7) admettront difficilement de passer à la famille I avec laquelle ils n'entretiennent aucun rapport de parenté, leurs maternels appartenant aux familles VII et II. Il est probable qu'ils iront alors vivre chez

leurs maternels ou qu'ils se rattacheront à la cour C. Même si B... Konan avait assez d'autorité et de prestige pour les garder auprès de lui, le problème se poserait de nouveau à sa mort et avec d'autant plus d'acuité que son héritier (le fils de sa sœur) appartient à une génération au-dessous.

Ces changements d'allégeance sont d'autant plus faciles qu'un grand nombre de mariages se font à l'intérieur du village et qu'ainsi beaucoup de chefs de familles restreintes ont au village leur famille étendue maternelle et leur famille étendue paternelle : ils peuvent ainsi passer de l'une à l'autre sans changer de résidence.

Donc, dans le cas de l'Aurobo étendu comme dans celui de l'Auro restreint, la parenté ne détermine pas d'une façon rigoureuse l'appartenance des individus, car ces groupes peuvent comprendre des agnats aussi bien que des utérins (3) quelque soit par ailleurs l'accentuation — matrilatérale ou patrilatérale — de la structure de la parenté.

En effet, chez les Kodé où la succession se fait en lignée masculine, on rencontre aussi dans les Aurobo et les Auro des hommes qui sont liés au chef de famille par des rapports de parenté utérine.

Ainsi, même chez les Baoulé à accentuation patrilinéaire, la parenté par les femmes conserve une certaine importance (4), bien qu'elle joue un rôle plus effacé.

**L'Auro ou Aurobo : groupe de solidarité économique.**

La solidarité économique entre les membres du Groupement étendu de Parenté est encore moins active qu'à l'intérieur de l'« Auro » au sens restreint.

Certes, il peut arriver que les hommes d'une même famille étendue effectuent en commun les gros travaux agricoles.

Toutefois, d'une part il ne s'agit pas là d'une règle stricte, par exemple dans la famille étendue d'A... Amani la communauté de travail ne dépasse pas le cadre de la famille restreinte (5);

(1) Il s'agit là de la cour d'un ancien urbanisé, maçon à Abidjan pendant une quinzaine d'années. Revenu au village depuis quatre ans pour les funérailles de son père, il n'est pas encore retourné en ville. Au lieu de construire sa maison près de l'ensemble familial auquel il se rattache, il s'est installé à l'autre bout du village.

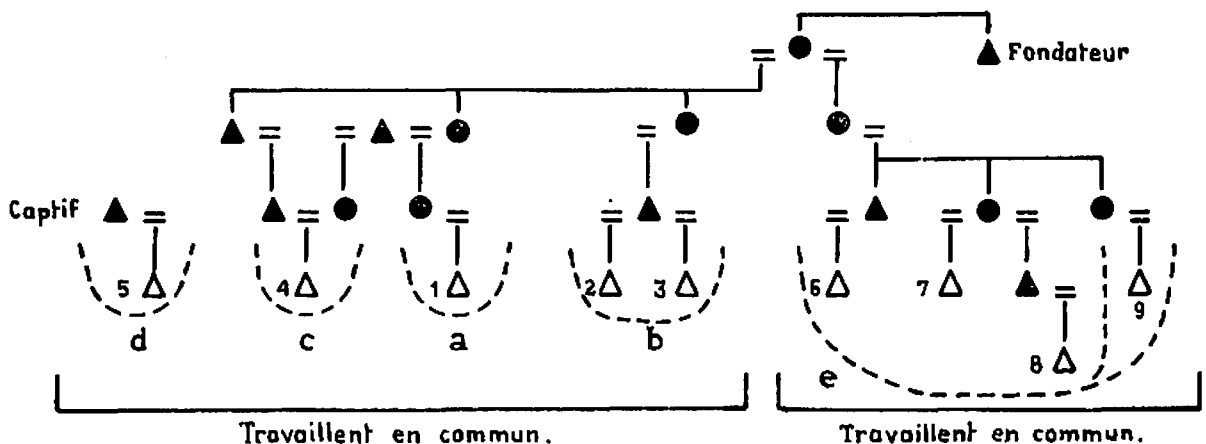
(2) Et qui comporte probablement des captifs ou des captives dans son ascendance.

(3) Schéma A.

(4) Schéma I.

(5) Bien plus, dans la famille même de A... Amani (schéma D), chacun des hommes travaille seul; il est probable que cette absence de solidarité provient, en partie de l'emploi fréquent d'une main-d'œuvre saisonnière salariée (manœuvres Gouro et Mossi) sur les plantations de café et de cacao, qui tend à être utilisée aussi pour les vivriers.

**Famille étendue de T... KOUADIO**





d'autre part, cette solidarité dans les tâches de production peut se trouver limitée à une partie seulement de la famille étendue. Les hommes des cours « a », « b », « c » et « d » travaillent ensemble sans que les hommes de la cour « e » se joignent à eux. Cette cour est celle de K... Kouakou; elle constituait autrefois une famille étendue autonome et s'est trouvée absorbée par celle du chef de village. Les hommes de chez K... Kouakou entretiennent des rapports de solidarité économique plutôt avec leur parenté extérieure. C'est ainsi que le vieux A... Kouadio (n° 8) fait butter ses champs d'igname par le fils d'une sœur, qui habite dans un village voisin.

La solidarité qui pourrait exister entre les Auro de la famille étendue, et qui pourrait assurer une certaine cohésion à ce groupement, est sans cesse contrariée par les rapports de solidarité que chaque Auro entretient avec sa parenté extérieure.

Cette interférence est encore plus sensible dans le domaine des rapports avec les migrants, particulièrement avec les migrants sur plantations extérieures.

En effet, les migrants qui ont créé des plantations en Basse et Moyenne-Côte font appel à la main-d'œuvre saisonnière et bon marché des jeunes gens, non seulement de leur « Auro » ou de leur Aurobo, mais aussi de toute leur parenté notamment lorsqu'il s'agit d'utérins(1). Il s'établit ainsi, avec d'autres groupes de fonctionnement socio-économique des liens de solidarité fondés sur un échange numéraire-travail.

Un phénomène du même ordre se manifeste dans les rapports avec les migrants urbains qui accueillent en ville et hébergent non seulement des membres de leur « Auro » et de leur famille étendue, mais aussi des membres de leur parenté qui appartiennent à d'autres groupes familiaux. Cette pratique tend à s'amplifier avec les progrès de la scolarisation (sensibles depuis 1954-1955); les classes de brousse n'allant généralement pas au-delà du cours moyen, de nombreux écoliers ruraux sont obligés d'aller terminer leur scolarité en ville ou dans les centres semi-urbains où ils sont hébergés par des gens de leur « Auro » et, à défaut, par leur famille étendue ou leur parenté.

C'est ainsi que certains « Auro » entretiennent des liens de solidarité économique beaucoup plus forts avec leur parenté extérieure qu'avec les autres « Auro » de leur famille étendue.

Les responsabilités financières à l'intérieur de la famille étendue sont mal définies. En cas de besoin, un homme peut faire appel à son chef de famille étendue. Toutefois, plutôt qu'à ses paternels, c'est à ses utérins qu'il demandera de l'argent, même s'il ne vit pas chez eux(2).

En cas de forte dépense collective, le chef de famille étendue peut demander des contributions aux chefs des « Auro » qui vivent sous son autorité. Mais il n'existe pas de prestations fixes et régulières destinées à alimenter un fonds commun.

La cohésion des groupements familiaux au niveau économique est toujours remis en question par le fait que tout individu — à l'exception des « auro-ba » (3) appartient à deux groupes de parenté distincts, ou encore, par le fait que les groupements de résidence et de fonctionnement socio-économiques d'une part et les groupements de parenté d'autre part, ne coïncident pas toujours les uns avec les autres, et ils correspondent souvent à des intérêts socio-économiques divergents (4).

#### L'Auro ou Aurobo : unité juridico-religieuse (5)

Ce qui fonde l'unité de la famille étendue à ce niveau : le fonds d'héritage sacré ou trésor Dia qui se transmet d'utérins en utérins (6) et les mânes des ancêtres qui l'ont constitué, est en même temps un facteur de division.

En effet, tous les membres de la famille étendue ne se situent pas sur un même plan par référence à ces valeurs d'unification. Les hommes qui vivent dans la famille étendue de leurs paternels ont leur Dia à l'extérieur. Inversement, les utérins de la parenté extérieure occupent, par rapport à ces valeurs, une position équivalente, tout au moins théoriquement, à celle des utérins qui vivent dans la famille étendue.

Une famille étendue commence à se constituer lorsqu'un homme est capable de laisser derrière lui un fonds d'héritage qui consiste surtout en or (poudre et bijoux). A sa mort, ses fils ou ses veuves font appeler le fils aîné de sa sœur la plus âgée, lui confient le soin de procéder aux funérailles du défunt et l'invitent à prendre sa place comme gardien du Dia.

Les Baoulé dans le contexte traditionnel n'ont pu résoudre le problème de l'utilisation des surplus qu'en se dessaisissant

de leurs richesses au profit des défunts et des générations à venir. Aussi, dès qu'un homme est mort, ceux de ses biens propres dont il n'a pas disposé de son vivant — par exemple en les donnant à ses fils ou à ses épouses — deviennent des biens sacrés et font désormais partie du Dia; ils sont alors aussi intangibles que ceux qui ont été laissés par de lointains ancêtres et se trouvent soumis à la stricte dévolution utérine (7).

Ainsi, ce ne sont pas seulement les biens qu'il a lui-même reçus de son oncle maternel qui doivent passer à son héritier, mais aussi ses biens propres qui n'ont pas fait l'objet d'une dévolution explicite, alors qu'il était encore vivant. Bien plus, pour avoir un bon renom et être honoré une fois qu'il sera mort, un homme se sent tenu, non seulement à transmettre ce qui lui avait été légué, mais encore, à accroître le patrimoine. En effet, le Dia n'est pas un tout indistinct; à chacun des éléments qui le composent est attaché le nom de l'ancêtre qui l'a légué. Un homme laisse un souvenir d'autant plus durable — entretenu par des invocations, des libations et des sacrifices — qu'il a ajouté une portion plus importante au Dia dont il était le gardien.

Fondement d'une vive solidarité affective, le Dia, d'une part ne recouvre pas toute la famille étendue — puisque les agnats ou les utérins suivant le système de dévolution ont leur Dia dans une autre famille — et, d'autre part en débordent largement le cadre, puisqu'il intéresse toute la parenté utérine ou agnatique suivant le cas.

Les rapports que les agnats et les utérins de la famille étendue entretiennent entre eux par référence au Dia sont donc des rapports d'exclusion et d'opposition.

En revanche, une certaine solidarité entre agnats et utérins se manifeste parfois, à la faveur d'une référence à un ascendant commun proche.

Les croyances Akan relatives aux rapports de parenté agnatique et utérine — et surtout les concepts où elles s'informent — font en partie défaut. On aura l'occasion de voir plus loin que, si le système de parenté Baoulé est un système à accentuation matrilineaire, les concepts de matrilineage (Abasua en Asante) et de patrilineage (Ntoro) ont été complètement oubliés. Chez les Ashanti, le support de la parenté utérine est le sang (« mogya » en Asante et « nodja » en Baoulé) réalité d'ordre psycho-physiologique qui se transmet dans le cadre du matrilineage, et à laquelle correspond une réalité d'ordre psychomoral, le « Kra », qui se transmet de père en fils dans le cadre du patrilineage.

Bien que les Baoulé réalisent empiriquement les lignées utérines partielles qui peuvent être considérées comme des fragments de matrilineage, le concept lui-même du matrilineage (Abusua) a été perdu; en outre le sang (nodja) n'est l'objet d'aucun investissement idéologique. En revanche, bien qu'ils aient encore plus de mal à la réaliser dans la pratique des lignées agnatiques, ils ont conservé localement la notion de Kra.

Toutefois, alors que le Kra, chez les Ashanti, renvoie à l'ensemble d'un patrilineage, chez les Baoulé il ne dépasse pas l'étendue d'une relation interindividuelle de père à fils ou à la rigueur de grand-père à petit-fils (père du père-fils du fils).

Ce n'est qu'indirectement et par une extension de proche en proche, qui d'ailleurs se fait rarement, que le Kra, là où il est l'objet d'un culte, renvoie en lignée agnatique aux ancêtres fondateurs.

(1) Après plusieurs campagnes, il est fréquent que les planteurs déjà établis donnent au migrant saisonnier — ou l'adent à acquérir — une portion de forêt où il fera sa propre plantation.

(2) Corrélativement, c'est en principe à sa mère, ou au frère de sa mère qu'un homme donne de l'argent.

(3) Enfants de captifs ou de captives, enfants issus d'unions contractées à l'intérieur de la famille étendue.

(4) Ajoutons que la richesse sous sa forme moderne, c'est-à-dire sous forme de numéraire, n'est pas complètement déagée du système de sources de revenus (plantations, immeubles, etc.) où sous formes de valeurs, elle se trouvait impliquée dans le contexte traditionnel.

(5) Il est impossible d'abstraire les phénomènes juridiques de la sphère du sacré, car ils y sont trop profondément impliqués : tout acte juridique, à quelque niveau qu'il s'effectue, s'appuie toujours sur des références au monde du surnaturel.

(6) A l'exception des fractions Baoulé à accentuation patrilineaire où les successions se font de père à fils.

(7) A la thésaurisation au nom des morts, s'ajoutent la consommation et la destruction ostentatoire au moment des funérailles.

Aussi la solidarité entre agnats et utérins, qui pourrait se fonder sur la référence à un ancêtre commun, ne s'étend-elle guère au-delà du plan des cousins au premier ou au second degré.

Au niveau juridique, la même discordance se manifeste entre agnats et utérins. En principe, un homme possède des pouvoirs moins étendus sur ses propres fils que sur les fils de sa sœur (1). Si l'autorité juridique du chef de famille dépasse le cadre de celle-ci en s'étendant à ses utérins qui vivent à l'extérieur, par contre les agnats qui sont sous sa dépendance immédiate échappent en partie à son autorité et ont toujours la possibilité d'aller demander justice chez leurs utérins.

En fait, les pouvoirs juridiques qu'exerce un chef de famille étendue sont assez mal définis et en général limités à la fonction judiciaire (règlement des palabres), puisque la plupart des sanctions sont d'ordre surnaturel.

De ce fait, dans la pratique, l'autorité dépend largement de la personnalité de celui qui l'exerce et des puissances surnaturelles sur lesquelles il s'appuie (2).

Dans le domaine juridico-religieux, autant que dans celui de la résidence ou celui de la vie économique, les groupements familiaux apparaissent donc comme des groupements de faible cohésion.

L'Auro, au sens strict, et encore plus l'Auro étendue, sont des groupes sociaux aux frontières mal définies, d'une composition hétérogène, doués d'une faible cohésion, particulièrement débilés et instables.

Ces caractères s'expliquent en grande partie par les particularités de la structure de la parenté.

---

(1) Un homme pouvait mettre en gage pour dettes ses neveux utérins.

(2) En plus des Oumié qui peuvent infliger des sanctions à l'intérieur de leur descendance utérine, les hommes puissants possèdent des cultes personnels consacrés à des entités religieuses (Amoui) à fonction protectrice et vindicative.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

## B - LA PARENTÉ ET LE SYSTÈME DES ALLIANCES MATRIMONIALES.

### La parenté

La parenté (Osoufoué) est bilatérale : elle compte aussi bien en lignée agnatique qu'en lignée utérine.

Toutefois, dans la grande majorité des tribus Baoulé, on distingue les utérins, qu'on appelle Blaba (« bla » = femme, fille ; « ba » = enfant) des agnats, qu'on appelle « Yasouaba » (1) (« yasoua » = homme, garçon). Mais cette accentuation matrilineaire s'applique seulement à des individus et non pas à des groupes : en effet, il n'existe pas de terme pour désigner l'ensemble des utérins en tant que groupe de parenté, défini comme tel par référence à une ancêtre commune, c'est-à-dire en tant que matrilignage. Il n'existe pas non plus de terme pour désigner le patrilignage.

Or, ces termes se rencontrent dans la plupart des sociétés Akan. C'est ainsi que les Agni, qui ont beaucoup mieux conservé le système de parenté et d'organisation familiale de l'Ashanti possèdent encore les deux termes de Abusûâ et de Ntoro, qui se réfèrent respectivement au matrilignage et au patrilignage.

| Agni     | Baoulé | Français                 |
|----------|--------|--------------------------|
| Auro     | Auro   | Cour élémentaire         |
| Filié-kâ | Auro   | Famille élargie          |
| Afilié   | Auro   | Groupe élargi de parenté |
| Abusûâ   |        | Matrilignage             |
| Ntoro    |        | Patrilignage             |

Pour se référer à leurs maternels ou à leurs paternels, les Baoulé connaissent seulement les expressions suivantes : « mini liè » (ma mère les siens) et « mi si liè » (mon père les siens) ; ou encore « mi ni si » ou « mi ni sifoué » et « mi si si » ou « mi si i sifoué » (les gens qui sont derrière ma mère, les gens qui sont derrière mon père) (2).

On voit tout de suite ce que ces expressions ont de peu satisfaisant ; lorsqu'un homme dit « mi ni liè » ou « mi ni si », il désigne indistinctement les paternels ou les maternels de sa mère et le problème de se situer dans une lignée utérine demeure entier.

Cette carence d'un terme désignant le matrilignage est gênante car c'est par référence à la parenté utérine que s'organisent les successions dans la majeure partie du pays Baoulé,

se définissent les règles d'interdiction de mariage les plus rigoureuses et jouent l'efficacité de la magie ou de la sorcellerie démoniaques.

Il est vrai que l'accentuation des rapports de parenté utérine (successions, règles d'interdiction de mariage, etc.) définit, empiriquement et sans qu'il existe de terme ni de concept qui y corresponde, une sorte de quasi matrilignage. La lignée utérine n'est pas définie en tant que telle ; mais comme portion privilégiée de la parenté, elle se trouve dessinée par l'extension de proche en proche de rapports interindividuels du type : « ma sœur ses enfants » pour la descendance, et « ma mère son frère », pour l'ascendance (3).

Les Baoulé ont, en quelque sorte, perdu le matrilignage en tant que concept opératoire d'organisation sociale et continuent à le réaliser partiellement dans la pratique du procès social en utilisant la notion de Bla ba, et les rapports de parenté utérine qu'elle implique.

La notion de Yasoua-ba, en revanche, ne permet pas, tout au moins théoriquement, de reconstituer des patrilignages empiriques.

En effet, un homme est Bla-ba dans le groupement social Auro, famille étendue, Akpasoua, village (4) — où sa mère est elle-même Bla-ba mais il est Yasoua-ba, tout au moins en principe, non pas là où son père est Yasoua-ba, mais là où ce dernier est Bla-ba.

Si en étendant de proche en proche les relations impliquées dans la notion de Bla-ba on peut constituer des lignées utérines, ou des fractions de matrilignages, il est théoriquement impossible de constituer des lignées de Yasoua-ba.

Le schéma ci-après montre comment dans le système Ashanti, les deux lignées — le patrilignage Ntoro et le matrilignage Abusûâ — sont structurellement équilibrées. Le couple frère-

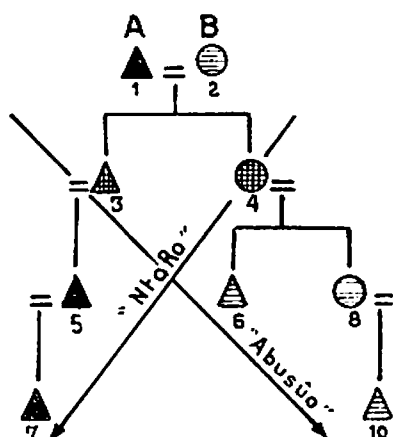
(1) Ou Yasoua-ba.

(2) « Mi » est le possessif de la première personne du singulier : mon, ma ; « ni » = mère ; « si » = père ; « liè » est une particule qui marque la possession ; « si » = arrière ; « loué » = les gens ; « i » est le possessif de la troisième personne du singulier.

(3) Annexe - Les termes de parenté

(4) Ce n'est donc pas par référence à une lignée que des individus se situent en termes de Bla-ba et de Yasoua-ba, mais par référence à des groupements sociaux et en général par référence au chef du groupe. On dit un tel est Bla-ba ou Yasoua-ba chez un tel.

### Système Ashanti "Ntoro" et "Abusûâ"



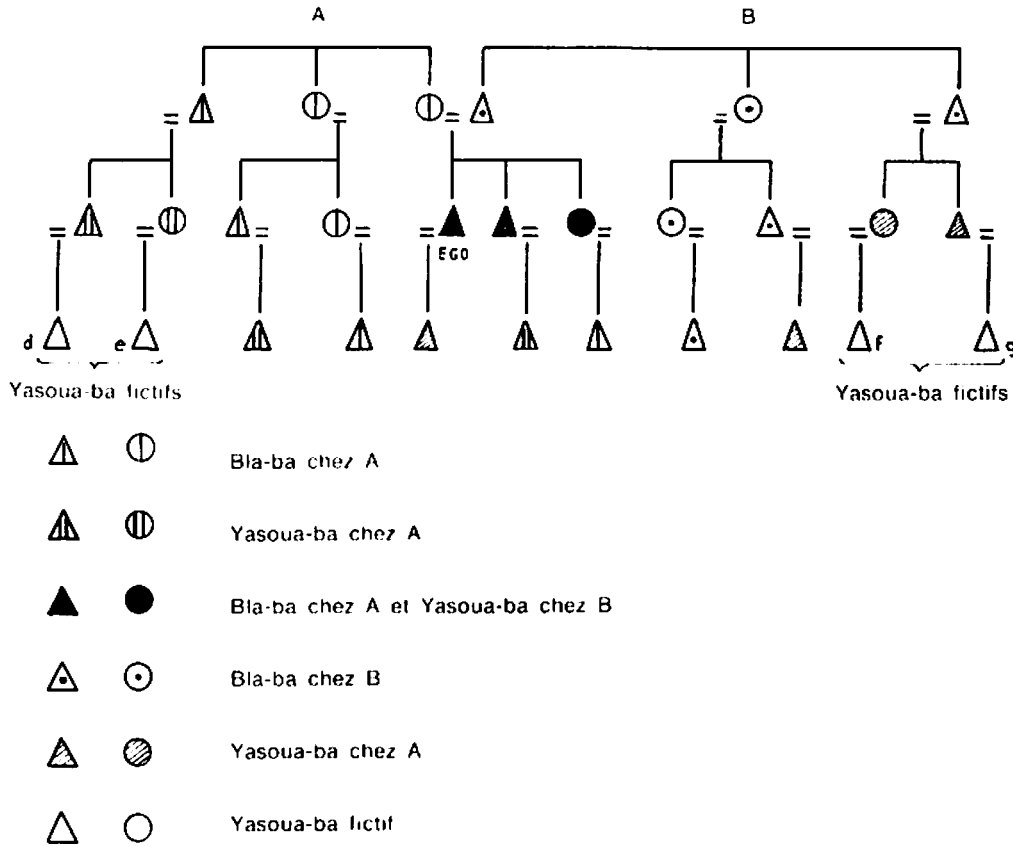
- ▲ Membre du "Ntoro" A
- ▲ Membre de "l'Abusûâ" B
- ▲ Membre du "Ntoro" A, et de "l'abusûâ" B

sœur (3 et 4) sont membres du Ntoro de leur père et de l'Abusúa de leur mère; mais 4 ne transmettra que l'appartenance à l'Abusúa B alors que 3 transmettra seulement l'appartenance au Ntoro A.

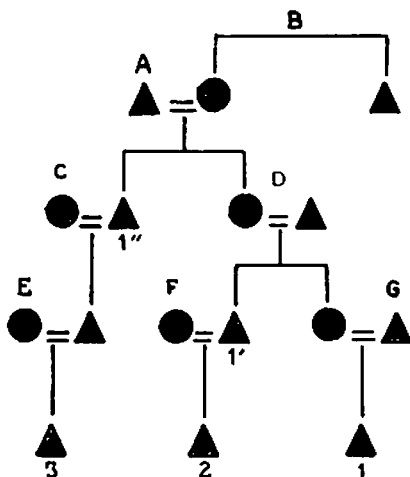
En revanche, dans le système Baoulé, s'il existe une continuité utérine (les individus 1, 1' et 1'' sont Bla-ba dans le même

groupement) il n'existe pas de continuité dans la lignée masculine. Assurément, dans le système Ashanti, l'intervention d'un homme dans l'ascendance introduit une certaine discontinuité à l'intérieur de la parenté. Mais cette discontinuité est compensée par la continuité du Ntoro en lignée masculine, alors que, dans le système Baoulé, elle joue à plein.

### BLA-BA et YASOUA-BA



### SYSTÈME BAOULÉ - "Bla - ba": continuité utérine "Yaswa-ba": discontinuité virile



1 est "Bla-ba" chez B, et "Yaswa-ba" chez G.

2 est "Bla-ba" chez F, et "Yaswa-ba" chez B.

3 est "Bla-ba" chez E, et "Yaswa-ba" chez C.

En bonne logique, la distinction entre Bla-ba et Yasoua-ba devrait définir comme « non-parents » pour un individu déterminé Égo, les individus qui ne sont ni Bla-ba ni Yasoua-ba dans les deux groupes de parenté auxquels il appartient.

Sur le schéma, les individus « d », « e », « f » et « g » ne sont par référence à Égo (celui-ci étant chef de famille étendue) ni Bla-ba, ni Yasoua-ba. Or ces individus, non seulement sont souvent désignés comme faisant partie de la parenté de Égo, mais encore sont, pour une part, des dépendants directs de Égo et vivent dans son Auro.

Logiquement, « e », par exemple, devrait être Yasoua-ba là où son père est Bla-ba, c'est-à-dire : chez la mère de son père. Or, en fait lorsqu'il vit dans la famille de Égo, on le donne comme Yasoua-ba par rapport à ce dernier. Le fait qu'un même individu puisse être la même chose pour deux groupes sociaux différents (en l'occurrence, pour les maternels de son père d'une part et pour Égo de l'autre) est éminemment contradictoire non seulement avec le principe de la distinction lignagière mais aussi avec celui de la simple distinction entre Bla-ba et Yasoua-ba.

Il ne semble pas que ce soit par hasard, ni même seulement au contact des populations autochtones à accentuation patrilinéaire qu'ils ont partiellement assimilées, que les Baoulé ont été amenés à perdre des concepts opératoires aussi importants, en ce qui concerne l'organisation sociale, que le sont le matrilineage et, dans une moindre mesure, le patrilineage, que l'on rencontre dans toutes les sociétés Akan.

Il s'agit là plutôt d'un oubli fonctionnel.

Tout d'abord, la distinction entre Bla-ba et Yasoua-ba ne vise pas à éliminer de la parenté une partie de la descendance, mais plutôt à écarter des droits à la succession une partie de la parenté.

Il est probable que cette restriction, apportée au principe de la distinction lignagière correspond aux modalités du peuplement de la zone Baoulé qui pour une large part s'est fait par essaimage de petits groupes, une fois les premiers noyaux de population mis en place (1).

Les processus de scission et d'essaimage — surtout dans la région nord où les conditions naturelles offertes par une végétation de savane apportaient moins d'obstacles aux déplacements et à la création d'établissements de petit volume qu'en milieu forestier — semblent avoir été très précoces et s'être déroulés à un rythme extrêmement rapide (2).

Lorsqu'un homme quittait le village pour établir avec les siens un nouveau campement en brousse, il cherchait à conserver autour de lui le plus grand nombre de gens possible parce que les conditions de survie, dans une nature encore peu humanisée, dépendaient largement du volume du groupe qui faisait ainsi sécession.

Cette nécessité de grouper autour de soi un grand nombre de dépendants provoqua la naissance d'une parenté marginale de Yasoua-ba qu'on peut considérer comme des Yasoua-ba fictifs. Ces Yasoua-ba fictifs ne sont pas dans l'Auro, parce que ce sont des parents, mais ils sont comptés comme parents pour pouvoir être conservés dans l'Auro.

Les contradictions du système de parenté correspondent aux problèmes que posait le partage de la descendance à une société animée de mouvements centrifuges à rythme rapide et qui souffrait par ailleurs d'un déficit d'effectifs.

### L'alliance matrimoniale et le partage de la descendance

Le partage de leur descendance commune est un problème qui se pose avec une particulière acuité aux groupes partenaires de l'alliance matrimoniale, dans les sociétés à accentuations matrilineaires mais où le mariage est patrilocal du fait de la double appartenance de l'individu (3).

L'une des solutions possibles se rencontre chez les Ashanti, comme dans beaucoup de sociétés Akan. Elle consiste à marier entre eux les cousins croisés (4). Sur le schéma l'individu « 1 » marie son fils avec la fille de sa sœur. Son héritage, qui passe d'abord à son neveu utérin, sera recueilli ensuite par son petit-fils.

De cette façon, il conserve dans sa cour et ses agnats et ses utérins, conjuguant les deux types d'autorité qu'il a en tant que beau-père et en tant que frère de la sœur.

Cette forme de mariage atteint son maximum d'efficacité lorsqu'elle est combinée avec le mariage échange ; elle peut se répéter indéfiniment.

Le seul inconvénient est que les jeunes gens (5) sont de moins en moins enclins à l'adopter, parce qu'ils se trouvent ainsi soumis à une autorité redoublée et que leur liberté est réduite.

(1) Les Agni, particulièrement dans le Sanwi et l'Indéni, qui ont conservé les concepts de matrilineage et de patrilineage, n'ont guère essaimé par petits groupes : ils ont toujours visé à constituer des agglomérations de fort volume.

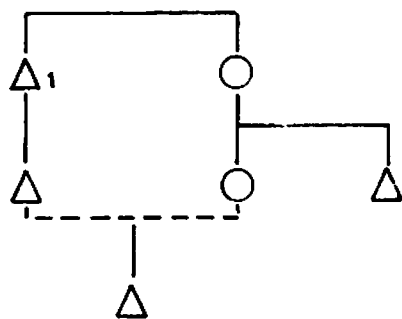
(2) Voir les chiffres de densité actuelle de la population, les tailles des villages et l'Histoire du peuplement.

(3) Ce problème ne se pose guère dans les sociétés à accentuation patrilinéaire car le groupe renonce à ses droits sur la descendance des filles qu'il a données en mariage et en contrepartie acquiert des droits exclusifs sur la descendance des épouses qu'il a acquises.

(4) On appelle « cousins croisés » les enfants d'un frère et d'une sœur et « cousins parallèles » les enfants de deux frères ou de deux sœurs.

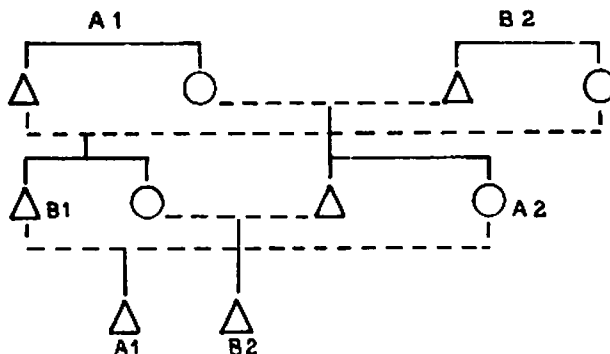
(5) Dès les années 1920, Battray notait cette réticence chez les jeunes Ashanti.

### Mariage entre cousins croisés Type simple



----- Mariage

### Mariage entre cousins croisés, combiné avec le mariage échange



En lettre: "I'Abusûo" - En chiffre: le "NtoRo"

Sur le schéma, les hommes de la génération intermédiaire qui ont épousé leurs cousines ont pour beau-père le frère de leur mère.

Toutefois ce n'est pas en raison de ce redoublement d'autorité, semble-t-il, que les Baoulé ont abandonné ce type de mariage, puisque eux-mêmes ont pratiqué pendant longtemps le mariage de l'intérieur de la famille étendue (1) qui apparaît comme une forme dégradée du système de mariage entre cousins croisés. A notre sens, les Baoulé ont dû abandonner cette pratique parce qu'ils avaient abandonné des concepts de patrilignage et de matrilignage. L'Abusûa et le Ntoro sont des groupes d'exogamie stricte. Un homme ne peut épouser une femme qui appartient au même Ntoro ou au même Abusûa que lui. Or, ce qui n'est pas défini comme inceste est une union licite, de telle sorte que deux personnalités de parenté aussi proche que les cousins croisés peuvent se marier entre elles (2) puisqu'elles n'ont en commun ni leur Ntoro ni leur Abusûa.

En perdant les concepts de patrilignage et de matrilignage, en se mettant à compter leur parenté dans les deux lignées agnatique et utérine, les Baoulé se trouvèrent privés de repère systématique dans la définition de l'inceste et obligés de renoncer au mariage entre cousins au premier degré (3) puisque ceux-ci sont comptés comme parents quel que soit le type de relation (croisée, parallèle patri ou matrilatérale) qu'ils entretiennent (4).

Par ailleurs, alors que dans le système Ashanti les droits et les devoirs du père et de l'oncle utérin vis-à-vis de leur descendance commune sont rigoureusement définis, il semble que chez la plupart des Baoulé cette distinction et cette complémentarité rigoureuses aient eu tendance à s'effacer assez tôt.

Dans le système Ashanti dont on retrouve, sinon la pratique tout au moins la théorie dans certains groupes de Ouarebo, les rapports oncle-neveux utérins et père-fils sont complémentaires. Un fils vit chez son père et travaille pour son père, mais il hérite de son oncle utérin (5).

Les rapports de père à fils sont conçus sous la modalité échange de services : un homme doit nourrir, vêtir, soigner son fils, le protéger, l'assister dans diverses circonstances (mariage, palabre, etc.) : en compensation le fils doit travailler sur les champs de son père.

Les rapports d'oncle à neveu utérin sont conçus sous une toute autre modalité : ils participent tous deux par le sang à ce qui fonde l'unité du matrilignage = le trésor. Aussi tout ce qui est richesse : l'or ou ses substituts passe-t-il de l'un à l'autre. En cas de besoin, un homme peut mettre en gage le fils de sa sœur. En contrepartie, c'est à son oncle utérin qu'un homme demandera de l'argent ou qu'il en donnera.

Les Baoulé, en revanche, insistent généralement sur la précarité des liens entre père et fils.

Certes, en principe, l'enfant « appartient » au père. Toutefois si les droits de celui-ci ont priorité sur les droits des maternels, leur exercice est en fait largement subordonné à l'existence et au maintien de l'alliance matrimoniale, au respect des devoirs qu'elle impose à un homme et à sa parenté vis-à-vis de son épouse, des parents de celle-ci et des enfants nés de leur union.

Lorsque les conditions dans lesquelles ils peuvent s'exercer ne sont plus remplies, les droits du père et des paternels sont abolis ; les droits des maternels, qui n'ont jamais cessé d'exister virtuellement, s'actualisent.

Bien plus, les rapports de père à fils sont parfois à la merci de simples conjonctures. C'est ainsi que K... Kouamé (6), après avoir perdu d'abord son épouse, puis un de ses enfants, a été obligé de laisser les six autres à leurs maternels d'un autre village sous prétexte que les Oumié de ces derniers désiraient leur mort (7) et que les puissances surnaturelles (« Kra », mânes de ses propres ancêtres, Amoui particuliers...) étaient impuissantes à les protéger.

Ainsi, ce ne sont pas seulement des manquements à l'égard de devoirs précis vis-à-vis des enfants ou de leur mère qui peuvent déterminer leur prise en charge par les maternels. Le décès de la mère peut être pour les maternels l'occasion de les récupérer. De même, le décès du père donne aux maternels un prétexte pour faire venir dans leur cour leur fille et ses enfants.

Ainsi une famille étendue court-elle toujours le risque de voir ses agnats captés par leurs maternels et, en même temps, elle est constamment à l'affût des circonstances qui lui permettraient de récupérer ses propres utérins.

C'est aussi en raison de ce refus de se soumettre à ce qu'on pourrait appeler un contrat social (puisque l'idéal est de garder ses agnats et de récupérer ses utérins) qui garantisse sans ambiguïté les droits de chacun des partenaires de l'alliance matrimoniale sur leur descendance commune que les Baoulé se montrent si réticents à l'égard du mariage échange. Celui-ci, pour fonctionner normalement, implique une stricte réciprocité entre les contractants : si je te donne ma sœur en mariage et que tu me donnes la tienne, lorsque tu voudras reprendre tes utérins je reprendrai aussi les miens. C'est justement ce que les Baoulé cherchent à éviter : le jeu social consiste pour un homme à récupérer ses utérins sans courir le risque d'être l'objet de représailles qui lui feraient perdre ses agnats.

Les solutions que les Baoulé apportent à ce problème du partage de la descendance, qui est pour eux un problème fondamental, ont connu des variations historiques et connaissent encore des variations locales. La plupart de ces solutions, pour faire sortir une partie de la descendance de la compétition entre paternels et maternels, visent par divers procédés, à ramener à zéro l'un des termes de l'alliance matrimoniale.

(1) Voir plus loin.

(2) Les cousins parallèles en revanche, ne peuvent pas se marier : s'il s'agit d'enfants de deux frères, ils appartiennent au même Ntoro ; s'il s'agit d'enfants de deux sœurs, ils appartiennent au même Abusûa.

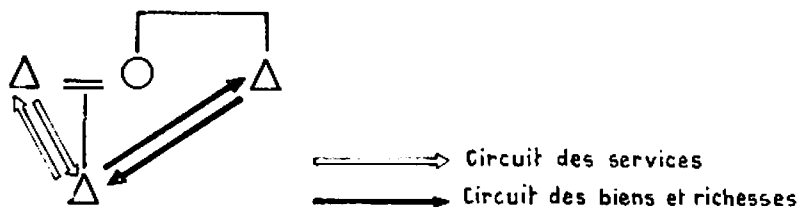
(3) Cette interdiction est un minimum. Tout mariage entre Bla-ba est, en principe rigoureusement interdit, quelque soit leur degré d'éloignement. En ce qui concerne les mariages entre Bla-ba et Yasoua-ba ou entre Yasoua-ba, la rigueur de ces interdictions pour des cousins au-delà du premier degré varie considérablement suivant les cas.

(4) Les Nanafoué (région de Tiébissou), d'après certains informateurs, pratiqueraient le mariage entre cousins croisés. D'après eux, ils s'agirait d'une innovation récente destinée à résoudre les problèmes que pose la succession des plantations de café, de cacao et les autres richesses de type moderne.

(5) Comme chez les Baoulé, il quitte alors la cour de son père pour aller habiter dans celle de l'oncle utérin. Ce n'est pas l'héritage qui va à l'homme, c'est l'homme qui va à l'endroit où se trouve l'héritage.

(6) Schéma E.

(7) Ce qui fut révélé au cours d'une consultation de type divinatoire entreprise à l'occasion du décès de l'enfant.



## Le mariage dans le contexte précolonial

### Le mariage « ato-nvlè »

Ce type de mariage, qui à notre connaissance ne se rencontre ni chez les Ashanti, ni chez les Agni (1), consistait en la cession définitive et complète d'une femme en échange d'importantes prestations, notamment d'or. La famille qui donnait une femme en Ato-nvlè renonçait définitivement à ses droits sur celle-ci et ses enfants (2).

Ainsi, le terme maternel de l'alliance matrimoniale se trouvait neutralisé et ramené à zéro. Grâce au mariage Ato-nvlè, un homme avait sur ses enfants des droits absolus et exclusifs, leur oncle utérin ayant renoncé à tout pouvoir et à toute responsabilité juridique à leur égard. Pas plus que leur mère, ils ne pouvaient retourner chez leurs maternels; ils n'étaient pas non plus appelés à y recueillir l'héritage.

Une telle pratique permettait d'écartier de la succession un certain nombre de fils de sœurs, qui risquaient d'entrer en conflit au moment de recueillir l'héritage de l'oncle utérin et de créer ainsi des tensions et des troubles sociaux graves.

En effet, les familles riches et nobles (Agoua) possédaient chez elles-mêmes un excédent d'utérins, parce que leurs filles quand elles n'étaient pas données en Ato-nvlè rejoignaient rarement la cour de leur époux et restaient généralement avec leurs enfants dans la cour de leur père ou de leur frère (3).

Au mariage absolu que représentait l'Ato-nvlè correspondait donc une sorte de « non-mariage » qui, lui, éliminait le terme paternel de l'alliance matrimoniale.

Par son caractère onéreux, le mariage Ato-nvlè fut pendant longtemps réservé aux familles riches, descendant des nobles (Agoua) qui avaient apporté leur richesse de l'Ashanti au moment de l'exode.

Toutefois, la découverte des gisements aurifères de Kokumbo (4) et l'extension du commerce avec Tiassalé non seulement accrurent le volume de la richesse dans son ensemble, mais encore favorisèrent la diffusion et la dispersion.

Les Agoua ne furent plus alors les seuls à détenir la richesse; les nouveaux riches (Bré-ngbi) (5) se mirent à faire des mariages Ato-nvlè qui cessèrent d'être une pratique réservée à la vieille aristocratie, perdant ainsi de sa valeur aux yeux des nobles.

L'afflux de captifs apporté par Samori à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle semble avoir achevé la dévalorisation du mariage Ato-nvlè. Non seulement il n'était plus l'apanage d'une caste, mais encore, en tant qu'instrument de manipulation de la structure sociale, il jouait le même rôle que le mariage avec des femmes captives, qui était une pratique extrêmement courante.

L'identité des rôles de l'Ato-nvlè bla (épouse Ato-nvlè) et de la Kâga-bla (épouse captive), et l'équivalence de position qu'occupaient dans la structure sociale l'Ato-nvlè ba (enfant issu d'un mariage Ato-nvlè) et le Kâga-ba (enfant d'une captive) (6) contribuèrent à faire abandonner aux Baoulé la pratique du mariage Ato-nvlè.

### Mariage avec des groupes voisins patrilineaires.

Dans le nord du canton Ahari, nous avons rencontré le cas d'un mariage ancien (fin XVIII<sup>e</sup> - début XIX<sup>e</sup> siècle) avec une femme Tagouana. L'homme avait versé une forte compensation matrimoniale en or aux parents de la femme et leur avait fourni des prestations de services continus pendant deux ou trois ans.

Une telle pratique était trop onéreuse pour se généraliser; toutefois, aux dires de nos informateurs, elle était relativement courante parce que les femmes, au début du peuplement du nord du canton Ahari, étaient extrêmement rares.

De toute façon, l'arrivée de Samori mit fin à cette pratique en jetant sur le marché un grand nombre de captives à bas prix.

### Les fiançailles prépubertaires.

Cette pratique, ainsi que celle du lévirat (paragraphe suivant), ne visait pas à un effet aussi radical que le mariage Ato-nvlè. Il ne s'agissait pas d'éliminer le terme maternel de l'alliance matrimoniale, mais plutôt de le renforcer et de lui assurer une solidité qui évite la fuite des agnats chez leurs maternels à l'occasion de la rupture d'union par le divorce.

Un homme qui avait nourri une femme (7) pendant toute son enfance et qui avait fourni à ses beaux-parents des prestations en travail tout le temps qu'avaient duré les fiançailles était en

meilleure position pour faire valoir ses droits sur sa femme et ses enfants.

Toutefois la colonisation, en créant des postes administratifs et des embryons de villes où les jeunes femmes pouvaient s'enfuir et où leur père, leur frère ou leur époux n'osaient pas venir les chercher, contribua à faire disparaître cette pratique dans un très grand nombre de localités.

### Le lévirat.

Alors que les fiançailles prépubertaires avaient pour principal but de donner une plus grande stabilité au mariage et de limiter les risques de divorce, à la faveur duquel les maternels récupèrent souvent leurs utérins, le lévirat qui se pratique encore a pour fonction principale de renouveler l'alliance matrimoniale. L'héritier - ou un autre homme de l'Auro ou de la famille étendue - épouse les veuves de son prédécesseur pour les empêcher de retourner dans leur famille. Car normalement, lorsqu'à la suite d'un veuvage une femme retourne chez ses parents, elle emmène avec elle ses enfants en bas-âge (8); ceux-ci, élevés chez leurs maternels, y resteront et seront définitivement perdus pour leurs paternels.

### Le mariage avec des captives et des captifs.

Le mariage avec des captifs ou avec des captives a existé de tout temps comme solution au problème du partage de la descendance. Il suffisait qu'un homme épousât sa captive ou mariât sa sœur à l'un des captifs pour que l'un des deux termes de l'alliance matrimoniale fut ramené à zéro; dans le premier cas, il s'agissait des maternels; dans le second cas, des paternels. Les enfants issus de telles unions, les Auro-ba se trouvaient ainsi hors du système normal de double appartenance.

Toutefois, pendant longtemps, les captifs étaient relativement rares. En plus des Kâga (9), existaient les Elomoué ou prisonniers de guerre qui provenaient non seulement des guerres contre les Gouro et les Agni, mais aussi des guerres intertribales Baoulé - et les Aoua, qui étaient des personnes mises en gage d'une dette, ou en compensation d'un dommage qu'elles avaient causé (10). La famille où elles étaient mises en gage avait sur elles et leur descendance les mêmes droits que sur les Kâga et les Elomoué. A cela il faudrait ajouter les étrangers de passage, qui étaient retenus au village sous divers prétextes et les fugitifs isolés qui, à la suite d'un palabre violent, quittaient leur famille et allaient demander asile dans un village éloigné où ni eux-mêmes, ni leur parenté n'étaient connus.

Les prisonniers de guerre (11) et les Aoua (les personnes mises en gage) pouvaient être rachetées. Bien que nous ayons eu à ce sujet nombre d'informations contradictoires, il semble que leur descendance conçue pendant le temps de captivité ou de mise en gage pût être redimée avec eux.

C'est seulement avec l'arrivée de Samori dans la région de Kong-Katiola que les Baoulé - et particulièrement ceux de la

(1) Bien au contraire, chez les Ashanti, toutes les formes de mariage qui s'écartent du type normal favorisent l'épouse et sa parenté.

(2) En principe, la femme ne devait en aucun cas retourner dans sa propre famille. Même lorsqu'elle mourait, elle n'était pas enterrée chez elle, mais dans la famille de son mari.

(3) On dit même : « les femmes Agoua ne se marient pas » (Agoua bla dé di ma adja).

(4) A l'inverse des gisements du canton Agba et du canton Yaouré, ceux de Kokumbo ne furent pas le monopole d'une seule tribu.

(5) Ce terme est probablement originaire de la région des lagunes. Paul Roussier - *L'établissement d'Assigny - 1686-1702*. Paris - Larose.

(6) En effet l'un et l'autre n'ont pas de maternels qui puissent les réclamer ou chez lesquels ils puissent se réfugier.

(7) Il lui faisait un champ d'igname chaque année, donnait la viande et le sel ainsi que des petits cadeaux.

(8) Souvent aussi les filles et même les fils déjà adultes rejoignent à cette occasion la famille de leur mère.

(9) Kâga désigne tous les captifs et plus spécialement les captifs achetés originaires du nord (Tagouana, Djimini, Senoufo); c'est dans cette dernière acception que nous utiliserons ce terme.

(10) En fait, la famille qui avait subi le dommage réclamait une compensation en or. Si l'oncle utérin du coupable était pauvre ou ne voulait pas faire cette dépense, il donnait son neveu à la place de l'or.

(11) Surtout lorsqu'il s'agissait de Baoulé.



zone nord (1) - disposèrent d'une masse considérable de captifs. Les groupes les plus septentrionaux, qui se trouvaient au contact direct de la zone d'influence de Samori, connurent alors un véritable essor démographique (2).

Deux types de solution se présentaient. Un homme qui possédait beaucoup de captifs et de captives pouvait les marier entre eux. Toutefois, cela risquait de donner naissance à une caste, principe de différenciation sociale repoussé par les Baoulé. En fait, les Kanga-ba au sens strict (issus d'un père et d'une mère captifs) sont relativement rares (3).

Les Baoulé préféraient de beaucoup intégrer les captifs à la famille par les liens du mariage : un homme épousait ses captives ou les donnait comme femmes à ses fils ou à ses neveux et mariait ses sœurs, ses nièces et ses filles à ses captifs. Les enfants issus de ces unions étaient appelés Abloua et constituaient l'essentiel de la catégorie sociale des Auroba (4).

Mais en absorbant ainsi leurs captifs et en les empêchant de constituer un groupement social à part, les Baoulé ne pouvaient plus utiliser la descendance qu'ils leur donnaient comme terme neutre de l'alliance matrimoniale. En effet, le problème du partage de la descendance se pose à nouveau à compter de la seconde génération, à moins que l'Abloua ne se marie à l'intérieur de l'Auro ou de la famille étendue.

### Le mariage dans la période coloniale.

La colonisation eut pour effet de rétrécir considérablement l'éventail des solutions que les Baoulé avaient apportées au problème du partage de la descendance et qui visaient, pour la plupart d'entre elles, à neutraliser un des termes de l'alliance matrimoniale. En effet, elle entraîna directement, sinon l'abolition des rapports de captivité, tout au moins l'impossibilité d'acquiescer de nouveaux captifs (5) et détermina indirectement la disparition partielle des fiançailles prépubertaires.

Dès lors, pour éviter la fuite des agnats chez leurs maternels, il ne resta plus guère que la possibilité de procéder à des mariages à l'intérieur du groupe familial (6).

Mais ce genre de solution comporte deux inconvénients. Tout d'abord, elle oblige souvent à contracter des unions qui sont considérées comme incestueuses (Propro) (7). Assurément, la plupart des types d'inceste et de transgression d'interdits de mariage ne revêtent pas pour les Baoulé un caractère de grande gravité. Nous avons déjà mentionné que l'effacement du concept de lignage et le fait de compter la parenté dans les deux lignées avaient amené les Baoulé à considérer comme incestes les unions contractées dans les deux lignées de la parenté, et que par suite les interdits les plus rigoureux portaient sur les mariages entre Bia-ba et entre cousins au premier degré. Déjà dans le contexte traditionnel les Baoulé pratiquaient occasionnellement des unions incestueuses — mariage entre cousins au-delà du premier degré. Toutefois, il est probable que la conquête coloniale ait donné au phénomène une plus grande ampleur. Cette pratique courante de l'irrégularité n'est pas faite pour normaliser un procès social dont les principes explicites d'organisation sont déjà aussi vagues et aussi flous.

En second lieu, la pratique de contracter des mariages à l'intérieur de la famille étendue restreint les possibilités d'alliance avec l'extérieur. Non seulement elle contribue à isoler socialement et économiquement les familles où elle est devenue une habitude, mais encore elle réduit leurs chances de récupérer des utérins. En refusant le risque de perdre des agnats, et en laissant ses filles, ses sœurs et ses captives se marier à l'intérieur de la famille étendue, on se prive en même temps de la possibilité de récupérer des utérins. Or l'ambition de tout chef de famille est de conserver ses agnats autour de lui et de capter des utérins. En général, c'est dans les familles à bas statut socio-économique et n'occupant pas une position forte dans la structure politique que l'on rencontre le plus de mariages à l'intérieur du groupe familial.

Dans la mesure où le partage de la descendance s'effectue moins en fonction de normes qu'en fonction du rapport de forces

qui existe entre les groupes partenaires de l'alliance matrimoniale, les groupes familiaux les moins favorisés de ce point de vue ont davantage tendance à pratiquer le mariage intra-familial.

Il existe un autre moyen de supprimer la compétition entre paternels et maternels pour leur descendance commune : il suffit de supprimer le terme paternel de l'alliance matrimoniale ou, tout au moins, de le maintenir dans une situation de faiblesse en retardant l'achèvement du mariage.

• La première solution est liée surtout aux migrations temporaires des jeunes filles et des jeunes femmes sur les plantations extérieures ou en milieu urbain (8). Lorsque, au terme des nombreuses liaisons qu'elle a eues, de préférence avec des étrangers, la jeune fille est enceinte, elle retourne au village pour accoucher. Le plus souvent quand on lui demande qui est le père de l'enfant qu'elle porte, elle répond qu'elle ne sait pas, ou que l'homme est un étranger qui est retourné chez lui. L'enfant sans père est généralement donné au père ou au frère de sa mère, dont il portera le nom (9). En dépit d'un certain discrédit attaché à leur nom (Aue ba = enfant du vol, goua-su-ba = enfants des lieux publics), ces bâtards sont généralement bien accueillis car ils constituent une descendance sur laquelle la famille de leur mère possède des droits exclusifs et sans partage.

• Dans le second cas, il s'agit de retarder le plus longtemps possible l'achèvement du mariage, en prolongeant soit la période des fiançailles, soit la première étape du mariage pendant laquelle la femme continue à résider chez ses parents. Les enfants ainsi élevés chez les parents de leur mère ont toutes les chances de rester acquis à ceux-ci, si un divorce intervient avant que la femme ait rejoint définitivement la cour de son époux.

La diminution des moyens par lesquels les Baoulé soustrayaient une partie de la descendance à la compétition entre paternels et maternels, en réduisant l'éventail des possibilités d'alliance matrimoniale, a aggravé la vivacité de cette compétition (10), de telle sorte que le partage de la descendance se fait de moins en moins en fonction de normes sociales et de plus en plus en fonction de rapports de force et de conjonctures.

(1) Au fur et à mesure que l'on se dirige vers le sud, les descendants de captifs se font plus rares. Par ailleurs, étant plus rares, ils coûtaient plus cher et, seuls, les chefs et les riches en possédaient.

(2) Aux captifs achetés s'ajoutaient les fugitifs recueillis par les Baoulé et considérés comme des captifs. Dans trois des quatre villages qui ont fait l'objet des études monographiques, nous avons compté entre 50 et 70 % de descendants de captifs. Un village Faafoué fondé à la fin du siècle dernier est constitué presque entièrement par les descendants de captives de son fondateur.

(3) Il arrivait aussi qu'on marie un captif et une captive appartenant à deux familles différentes.

(4) On compte parmi les Auro-ba, en plus des enfants de captifs, les enfants issus d'une femme Ato-nvlé, et d'une façon générale tout enfant né d'une union contractée entre membres de la famille étendue.

(5) L'acquisition de captifs se prolongeait chez les riverains du chemin de fer jusqu'à ce que la ligne ait atteint Bouaké. En effet, les requis, qui travaillaient à la construction de la voie, se faisaient souvent accompagner de leurs épouses. Celles-ci amenaient avec elles leurs enfants en bas âge. Mais la pénurie de vivres les obligeaient souvent à s'en défaire et à les donner aux gens des villages proches de la voie ferrée, soit en échange de vivres, soit parce qu'elles n'avaient rien à leur donner à manger.

(6) Le lévirat, toutefois, est encore pratiqué.

(7) En fait, le mariage Propro dépasse les limites de la famille étendue, puisque les membres d'une parenté se répartissent dans plusieurs familles.

(8) Voir « Les Migrations Actuelles ».

(9) Ce genre d'adoption existait dans le contexte traditionnel. Dans un village situé sur une route de traite et fréquenté par des étrangers, nous avons rencontré quelques cas de naissance hors mariage antérieurs à la conquête coloniale.

(10) Il existe même des cas où cette compétition s'exerce à l'intérieur de la famille étendue.

## C. LES RAPPORTS FONDÉS SUR LA PARENTÉ

### 1. Le plan vertical

#### a) Les rapports avec le père

Un enfant dont le père s'appelle Yao Kouakou prendra obligatoirement pour premier nom le deuxième de son père, soit Kouakou (1). Bien que la plupart des croyances Ashanti relatives aux divinités attachées aux jours de la semaine semblent avoir été oubliées, cette communauté partielle de nom, constitue l'un des premiers éléments de solidarité entre un homme et ses enfants.

De plus, dès leur naissance, dans certaines parties du pays Baoulé, les enfants sont attachés à leur père, par un lien de nature psycho-morale, appelé Kra (2). Celui-ci est conçu à la fois comme l'esprit personnel immanent à tout être humain et comme un principe vital transcendant l'individu dans lequel il s'incarne, puisque d'une part il réside en même temps dans un support matériel (arbre Kra planté dans un coin de la cour auquel on offre des libations d'eau) et que d'autre part un homme transmet à ceux qu'il a engendré, son propre Kra ainsi que les interdits spécifiques qui y sont attachés.

Les croyances relatives au Kra ne sont pas universelles. Dans certains villages, seules quelques familles lui dédient un culte. Dans d'autres localités, le nom même de Kra est inconnu. Il a cependant des substituts tels que Tano, Bandama, Comoé (esprits localisés dans les fleuves de ce nom) ou tout simplement Nzué (eau).

Sur un plan beaucoup plus général, les Baoulé admettent qu'un père transmet obligatoirement à ses enfants au moins un « Kirié » c'est-à-dire un interdit. A titre d'exemples, certains individus ont hérité de leur père l'interdiction de chasser, de tuer et de manger l'antilope Ouanzani; d'autres, le singe noir, le porc, la tortue ou le léopard; d'autres encore ne peuvent consommer d'arachide, de vin de ronier, certaines espèces d'ignames. D'après les croyances, s'ils venaient un jour à rompre ces interdits, ils tomberaient malades (en particulier ils attraperaient la lèpre) et risqueraient d'en mourir.

Le ou les Kirié hérités du père paraissent être le dernier souvenir que les Baoulé ont gardé des « Ntoro » ou patrilignages Ashanti qui justement se différenciaient les uns des autres par des défenses de toucher à certains animaux ou végétaux (3).

Au niveau idéologique (4) les rapports d'un homme avec ses enfants, saisis primordialement comme des rapports de protection, dépourvus de toute malignité, ne sont pas conçus en termes de rapports d'autorité. C'est sans doute pour cette raison que la magie et la sorcellerie ne peuvent pas s'exercer dans la lignée agnatique. Au contraire, les puissances surnaturelles avec lesquelles le père a pu contracter une alliance ont pour principale mission de protéger ses enfants contre les maléficques éventuels des maternels.

Dans la mesure où un homme a convenablement nourri, vêtu et protégé ses enfants, ceux-ci doivent lui obéir, le respecter et travailler pour lui. Mais, en principe, là où la règle matrilineaire de succession est respectée, le père n'a pas de pouvoirs disciplinaires étendus. C'est l'oncle maternel qui détient la responsabilité juridique et financière à l'égard des enfants.

Dans le contexte traditionnel à accentuation matrilineaire, un homme travaille pour son père ou plutôt pour l'homme qui l'a élevé. Mais il s'agit de prestations de services qui, la plupart du temps, ne dépassent pas le niveau de la subsistance. En revanche, dès qu'il s'agit d'or ou de ses divers substituts, qui chez les Baoulé font l'objet d'une thésaurisation, un homme devient solidaire de son oncle maternel.

Les transformations socio-économiques récentes ont affecté considérablement les relations normales entre père et fils, tantôt pour les affaiblir, au bénéfice de la parenté utérine, tantôt pour les renforcer.

En effet, comme nous avons eu déjà l'occasion de le mentionner, la captation d'utérins semble être aujourd'hui beaucoup plus fréquente qu'autrefois. Lorsqu'elle se réalise, l'enfant n'a plus guère de rapports avec son père. Il se trouve dans une communauté de résidence, de subsistance et de travail, condi-

tions optimales pour renforcer les liens qui l'attachent à sa famille maternelle.

Depuis une trentaine d'années, le numéraire est venu progressivement concurrencer l'or, comme symbole de richesse. Pendant la première phase de la colonisation, seuls les oncles maternels avaient en principe la possibilité de payer l'impôt pour les enfants et leur sœur, grâce aux réserves accumulées dans les trésors de la ligne maternelle. Mais dès que la monnaie est devenue moins rare les pères ont pu payer l'impôt et éventuellement les frais de scolarité de leurs enfants. Ils l'ont fait fréquemment à condition que ceux-ci résident chez eux.

Leur autorité paternelle s'est trouvée ainsi considérablement accrue. Enfin, récemment, certains Baoulé conscients des inconvénients de l'application de la règle matrilineaire de succession ont soit exigé que leur neveu maternel vienne effectivement travailler pour eux et réside dans leur cour, soit improvisé des aménagements du système successoral de manière à ce que leur fils puisse hériter au moins d'une partie des biens (numéraire ou plantation, parfois immeubles en ville).

En fait, actuellement, les rapports qu'un homme entretient avec ses enfants sont largement subordonnés au genre de rapports que lui-même entretient avec leur mère et avec la parenté de celle-ci.

C'est ainsi que des enfants élevés chez les parents de leur mère se sentent peu d'affinités avec leur père et la parenté de celui-ci. D'autre part, un homme qui occupe une position de force par rapport aux parents de ses épouses exerce en général une haute autorité sur ses enfants, car il redoute peu qu'ils s'enfuient chez leurs maternels. En revanche, lorsque le rapport de forces entre les partenaires de l'alliance matrimoniale est équilibré, un homme craignant toujours de voir des enfants partir chez leurs maternels se montre plus indulgent et généreux à leur égard pour les conserver avec lui.

Profondément affectés par les transformations socio-économiques récentes et largement subordonnés à des conjonctures, les rapports entre père et fils varient considérablement d'un cas à l'autre et ne semblent pas encore s'être normalisés suivant de nouveaux principes.

#### b) Les rapports avec le frère du père

Ces rapports sont ambigus : au niveau idéologique, ils se situent dans le domaine de la parenté agnatique (5); dans la pratique, ils sont souvent affectés des tensions qui marquent les rapports entre le fils et le neveu utérin; en effet, le frère est appelé à recueillir la succession, au même titre que le neveu utérin (6).

(1) Les noms propres Baoulé se réfèrent soit au jour de la naissance, soit au rang de l'enfant dans l'ordre des naissances, soit à certaines divinités dont l'influence s'est manifestée directement au moment de la conception ou de l'accouchement, soit à des qualités ou défauts physiques.

Enfin certains noms sont faits pour dépister les forces mauvaises tels Ora (tas d'ordures) Oufoué, lorsque celles-ci, d'après la croyance, ont causé plusieurs décès d'enfants dans la famille.

(2) Survivance sous une forme transformée du culte du Kra chez les Ashanti.

(3) Les anciens auteurs appelaient « Totem » ces symboles de l'unité des groupes de parenté qui étaient l'objet de culte ou d'interdits. (Dela-fosse, Rattray).

(4) Dans les régions où la règle matrilineaire de succession s'applique. Car là où traditionnellement on hérite du côté paternel les rôles respectifs du père et de l'oncle maternel sont inversés. Tel paraît être le cas en particulier dans les cantons Kodé, Goli, Satikran (à l'ouest) et Ando ou Badarafoué (à l'est). La règle de succession utérine est suivie, au moins théoriquement, par la majorité des Baoulé. Elle représente l'un des principes de base du schéma d'organisation sociale idéale introduit dans la région de Bouaké par les Akan au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais il arrive que même dans les circonscriptions où elle est officiellement respectée, certains villages ou certains quartiers de villages fassent exception. Tel est par exemple le cas de Kouakouboukro dans lequel l'héritage se transmet du côté du père au niveau de certains quartiers et par la voie maternelle dans d'autres.

(5) C'est-à-dire dépourvu d'éléments maléficques et conflictuels.

(6) L'héritage, avant de passer à une génération inférieure — à la génération des neveux utérins —, circule d'abord parmi les frères et parfois les cousins utérins.

On conçoit, dans ces conditions, que les tensions entre un homme et le frère de son père puissent atteindre un niveau élevé, surtout lorsque, après la mort du père, le fils passe sous la tutelle avunculaire.

### c) Les rapports entre la mère et ses enfants

Dans le milieu traditionnel, les rapports que les enfants entretiennent avec leur mère sont empreints d'affection mutuelle, de respect et de solidarité. Les liens très étroits qui les attachent à elle sont fortement valorisés dans la société Baoulé. Ils sont en général peu contrariés par les autres relations de parenté et ne sont guère affectés par le passage à l'âge adulte, le mariage ou les changements de résidence.

Le seul facteur qui contribue à affaiblir, dans une certaine mesure, les relations entre la mère et ses enfants est la différenciation sexuelle.

Jusqu'à 3 ou 4 ans, les garçons et les filles vivent en contact étroit avec leur mère qui procède à leur socialisation. Mais, à partir de cet âge, les premiers subissent l'attraction des personnes de leur sexe. Ils imitent leur père, prennent part de plus en plus à ses activités, partagent avec lui leurs repas et peu à peu apprennent certains secrets religieux qui doivent rester ignorés des femmes. Cependant, la séparation des sexes n'est pas aussi poussée dans la société Baoulé que dans d'autres sociétés Africaines. Les femmes en tant que telles n'ont pas un statut inférieur, elles sont relativement libres, peuvent participer aux affaires publiques. De plus, l'un des éléments les plus importants de différenciation sexuelle, la répartition des tâches, ne suit pas des règles très rigoureuses. L'intégration progressive des garçons dans le monde des hommes amène une certaine discontinuité dans les rapports mère-fils, mais ne la affecte que très relativement si on les compare à ceux, beaucoup plus étroits, qui existent entre mère et fille.

Car, même lorsque les garçons prennent part aux activités réservées à leur sexe, partagent leurs repas avec leur père et paraissent subir son influence morale, ils restent matériellement attachés à leur mère. En principe (1) c'est par sa mère et non par son père qu'un homme se situe dans un groupe social déterminé. C'est grâce à elle, souvent, qu'il a la possibilité de cultiver une ou plusieurs parcelles sur le terroir du village où il réside (2). C'est par elle qu'il peut être appelé un jour à recueillir l'héritage sacré des ancêtres et à assumer ses responsabilités dans la vie publique.

La filiation utérine et la règle matrilineaire de succession contribuent fortement à resserrer les liens entre la mère et ses fils, car elles créent entre eux une communauté d'intérêts matériels, qui se matérialise souvent sous la forme d'une collaboration effective à l'occasion d'un héritage. La mère, en tant que représentante de sa génération, hérite nominalement et, suivant l'expression Baoulé « a son fils sur ses genoux ». Ils gèrent ensemble le Dia et en assument la responsabilité vis-à-vis du groupe. Dans la mesure où un garçon réalise très tôt que son véritable intérêt matériel se situe plutôt du côté de sa mère et du groupe qu'elle représente que du côté paternel, il sera tenté de lui confier ses économies plutôt qu'à son père, à moins qu'il n'ait un frère plus âgé.

Lorsque la mère est veuve, elle est très fréquemment prise en charge par l'un de ses fils, qui assure également la plus grande partie des dépenses de funérailles, lorsqu'elle vient à mourir.

Enfin, quand ses fils sont mariés, la mère leur fait de fréquentes visites. Pendant tout le temps où elle réside chez eux, elle règne en maîtresse sur les épouses, et son influence s'exerce souvent à leurs dépens.

En ce qui concerne les rapports entre mère et fille, l'identité sexuelle vient renforcer la solidarité que crée la filiation utérine. Par ailleurs, la discontinuité qui affecte les rapports entre la mère et son fils, lorsque celui-ci commence à s'intégrer au monde et aux activités des hommes, n'intervient pas dans les relations mère-fille. Le mariage de la jeune fille ne détermine pas non plus de rupture avec la mère : pendant longtemps la jeune épouse continue à résider avec sa mère (3); bien plus, même lorsqu'elle a rejoint définitivement la cour de son époux elle continue à faire de fréquentes visites chez sa mère (4).

La liberté et l'indépendance dont jouit la femme Baoulé font que la mère est rarement appelée à faire usage de son emprise affective sur sa fille pour renforcer l'autorité du père, ou même

celle de l'oncle utérin. Elle est avant tout l'alliée de sa fille et ne saurait s'opposer à la volonté ou aux intérêts de celle-ci dans l'intérêt d'autres personnes car, en général, ses propres intérêts sont les mêmes que ceux de sa fille. La fille hérite des biens de sa mère, il n'y a donc pas ici de hiatus qui affecte les rapports père-fils. En même temps, la fille partage avec sa mère ce qu'elle acquiert. C'est ainsi que la fille qui émigre en ville en rapportera des pagnes pour sa mère comme pour elle-même. Les principes de la propriété individuelle, si agissante dans la société Baoulé, le sont sans doute moins dans les rapports entre mère et fille que dans tout autre rapport.

Les sentiments d'hostilité et d'agressivité, lorsqu'ils existent, sont rarement exprimés, tant est forte la valorisation par la société Baoulé du lien mère-fille.

La tante utérine est une mère classificatoire et peut, le cas échéant, remplacer la mère. Les rapports avec elle sont alors les mêmes qu'avec la mère. Toutefois, même en cas d'adoption totale, le nom de la mère n'est jamais oublié et, si elle est vivante, elle intervient dans la vie de sa fille à diverses occasions, notamment pour son mariage.

### d) Rapports entre père et fille

Les rapports entre une fille et son père dépendent de ceux qui existent entre celui-ci et sa mère. La fille restera rarement auprès de son père après le décès ou le départ de sa mère, à moins de s'y trouver sous la dépendance directe d'un parent utérin, généralement son frère aîné, ou d'être « Auro-ba ». Encore moins, demeurera-t-elle auprès d'autres paternels après le décès du père, si sa mère est partie après la période de deuil. La tante patrilatérale, bien qu'appelée « Mi ni » (ma mère), ne saurait être considérée comme un substitut pratique de la mère comme peut l'être la tante utérine.

### e) Les rapports avec l'oncle utérin

Ils découlent de la forte solidarité qui existe d'une part entre une femme et ses enfants et, d'autre part, entre un homme et sa sœur. Alors que les rapports père-fils sont des rapports à deux termes, les rapports oncle-neveu utérin impliquent un troisième terme : la femme, à la fois en tant que mère et en tant que sœur. Elle joue dans cette relation un rôle essentiel de charnière.

Cette conjonction de deux solidarités n'est pas de trop pour surmonter les tensions et les occasions de conflits qui affectent la relation oncle-neveu utérin.

En effet, la plupart des forces maléfiques s'exercent dans la lignée et dans la parenté utérines; l'oncle utérin a des pouvoirs disciplinaires étendus sur ses neveux, et en même temps il est responsable des dommages qu'ils peuvent causer; enfin, c'est à son neveu utérin qu'un homme doit laisser non seulement le « Dia » venu des ancêtres, mais aussi, en principe, ses propres biens.

Dans le contexte traditionnel, à accentuation matrilineaire les rapports entre neveu et oncle utérin étaient marqués par l'autorité et la contrainte, empreints d'hostilité voilée et de méfiance réciproque. Un homme pouvait toujours redouter d'être mis en gage par le frère de sa mère; l'oncle de son côté, pouvait craindre qu'un héritier trop pressé ne l'empoisonne ou ne le fasse mourir par sorcellerie.

Aujourd'hui, dans certains cas, ces tensions tendent à s'effacer et, dans d'autres, à s'aggraver. Un homme se sent en sécurité là où il a été élevé; le fait que de nombreux enfants habitent chez le frère ou le père de leur mère, crée entre les utérins une communauté précoce de résidence, de repas et de travail qui est propre à atténuer les facteurs de tensions et de conflits inhérents à la relation entre l'oncle et le neveu utérin.

En revanche, la tendance à faire bénéficier le fils d'une partie des biens acquis par leur père, porte parfois les rapports entre oncle et neveu utérin à un niveau de tensions extrêmes.

(1) Là où la règle matrilineaire de succession est appliquée.

(2) Le champ affecté à sa mère par son père.

(3) Il arrive que des femmes aient déjà porté un ou deux et même trois enfants sans qu'elles aient rejoint la cour de leur époux.

(4) Une grande partie des mariages se font à l'intérieur du village, surtout lorsque celui-ci est de grande taille et les autres, en général, avec les villages voisins. Cette faible extension du rayon d'alliance matrimoniale facilite les visites à la mère.

Plus encore que les relations père-fils, les rapports entre l'oncle et le neveu utérin se sont trouvés affectés par les transformations socio-économiques de la période coloniale.

#### f) Les rapports avec les grands-parents

Les rapports avec les grands-parents, qu'il s'agisse des grands-parents paternels ou des grands-parents maternels, sont empreints d'affection, de tendresse et marqués par une grande liberté. Ils entrent, en général, dans la catégorie des rapports de « parenté à plaisanter », à la faveur desquels les partenaires peuvent s'insulter les uns les autres sans que cela tire à conséquence.

## 2. Le plan horizontal

### a) Les frères et les sœurs (1)

Une très forte solidarité existe entre les siblings (2).

En ce qui concerne les demi-frères et les demi-sœurs, la solidarité la plus vive s'exerce, en principe, entre ceux qui sont de même mère. Toutefois, pour les frères, elle semble largement subordonnée au fait qu'ils aient été élevés ensemble. En fait la solidarité entre demi-frères paternels est souvent plus forte, lorsqu'ils sont élevés ensemble, que celle qui pourrait exister entre des frères utérins qui auraient été élevés (3). La communauté de résidence et de travail est donc capable de renforcer ou d'affaiblir des liens fondés sur la seule communauté d'ascendance.

En général, les frères vivent ensemble, le plus souvent dans la même cour; ils travaillent ensemble et prennent en commun les repas préparés séparément par chaque épouse pour son mari. Comme nous l'avons déjà souligné, certaines récoltes sont appropriées individuellement et il n'existe pas de stricte communauté financière pour les dépenses quotidiennes et ordinaires. En revanche, lorsqu'un cadet dispose d'une forte somme d'argent il devrait normalement la remettre à son frère aîné (4).

Mais, d'une part, il s'agit simplement là d'un dépôt, dont l'aîné n'a pas la libre disposition et qu'il n'a pas le droit d'engager dans des dépenses sans l'autorisation de celui qui le lui a confié; d'autre part, les migrations durables sur plantations extérieures ou en milieu urbain, en distendant les unités familiales, tend à faire disparaître cette pratique. Dans bien des cas, le migrant établi sur une plantation extérieure, créée en principe pour le compte du groupe familial, ne remet à son aîné resté au village qu'une faible partie de ses gains.

Si les transformations socio-économiques récentes tendent à affaiblir les liens de solidarité entre frères, en revanche, elles tendent à renforcer ceux qui existent entre frère et sœur. En effet, de plus en plus, le frère se trouve être pour sa sœur, sauf évidemment en ce qui concerne les rapports sexuels, le substitut d'un conjoint. Il adopte les enfants qu'elle a conçus hors-mariage, et est considéré comme leur père puisqu'il leur donne son propre nom. Tant qu'une femme est célibataire, ou si elle est veuve ou divorcée et n'est pas encore remariée (5) elle vit généralement chez son frère; il s'établit alors entre eux au niveau économique le même genre de rapports qu'entre des conjoints: coopération dans la production agricole et appropriation individuelle des récoltes selon les normes habituelles.

Toutefois frères et sœurs ont le même « Dia » (trésor-héritage) et la sœur, lorsqu'elle aide son frère à la production de cultures marchandes — qui sont commercialisées par les hommes et qui ne constituent pour les femmes qu'une source de revenus indirecte — a beaucoup moins que l'épouse, le sentiment de travailler pour des intérêts étrangers aux siens.

Le renforcement pratique de la solidarité entre frère et sœur s'est opéré à la faveur de la dégradation des institutions conjugales et de l'aggravation de la compétition à laquelle se livrent les partenaires de l'alliance matrimoniale pour leur descendance commune.

### b) Les rapports entre cousins

Bien que les cousins soient tous des frères classificatoires (« Nyama »), les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres varient considérablement avec leurs situations respectives dans la structure de la parenté et en fonction de conjonctures particulières.

Les relations les plus fortes s'établissent en principe entre les cousins utérins — fils de deux sœurs — puisque, ainsi que nous l'avons vu précédemment, les relations de parenté utérine sont fortement privilégiées. Mais nous avons souligné également que ces relations étaient des vecteurs de maléfices. Aussi, dans les faits, les relations entre neveux utérins se développent-elles dans une tonalité affective ambiguë et sont-elles très sensibles à des variations de conjonctures. En particulier, une forte hostilité peut naître entre cousins utérins, lorsqu'ils se trouvent en compétition pour recueillir un héritage.

Les liens entre cousins parallèles patrilatéraux (c'est-à-dire: dont les pères sont frères) sont en principe assez faibles. Toutefois, ici encore, des facteurs de conjonctures viennent accentuer ou contrebalancer les facteurs de structure. C'est ainsi que les liens entre des cousins parallèles patrilatéraux qui ont été élevés séparément et dont les pères ont été élevés séparément sont extrêmement faibles, alors qu'ils peuvent être très forts entre des cousins élevés ensemble.

C'est entre les cousins croisés (6) que les relations sont les plus ambiguës. En effet, et surtout depuis que le numéraire et les sources de revenus monétaires jouent un rôle important dans la vie économique du pays Baoulé, un homme peut éprouver pour le fils de la sœur de son père des sentiments d'hostilité puisque c'est celui-là qui est appelé à hériter les biens de celui-ci à l'acquisition desquels le fils a souvent contribué. Aussi les rapports entre le fils et le neveu utérin sont-ils souvent tendus. Toutefois, les rapports sont moins difficiles lorsque le fils et le neveu utérin sont élevés ensemble: la communauté de résidence, de repas et de travail engendre une solidarité souvent assez forte pour contrebalancer l'hostilité liée aux facteurs de structure.

C'est ainsi que dans certaines tribus on évince l'héritier légitime (le fils aîné de la sœur aînée) au profit d'un utérin qui a été élevé et a toujours vécu dans la cour (7).

Ainsi aux facteurs de structure qui favorisent la relation de parenté utérine, se superposent toujours des facteurs de conjoncture: compétition pour une succession, solidarité renforcée par le fait d'avoir été élevé ensemble, etc.

### c) Les rapports entre sœurs et entre cousines

C'est probablement entre sœurs de même mère qu'existe la plus forte solidarité (8). Les rapports entre aînée et cadette sont souvent, surtout lorsque la différence d'âge est sensible, la réplique des rapports entre mère et fille. En effet, les soins apportés aux enfants — surveillance, portage, toilette — sont souvent confiés à des fillettes à peine plus âgées et se trouvent devenir le support de rapports du type mère-enfant (9). Bien plus, il peut arriver qu'une femme donne sa dernière-née à une

(1) Frère se dit Nyama-biâ, sœur Nyama-bla.

(2) « Sibling » est un terme générique désignant, indépendamment de leur sexe, les personnes qui ont même père et même mère. Ce terme d'origine anglaise n'a pas d'équivalent en français.

(3) Les liens affectifs entre mère et fille sont trop puissants par rapport à ceux qui existent entre père et fils pour qu'il en soit ainsi entre les demi-sœurs.

(4) Les rapports entre frère aîné et frère cadet, lorsqu'ils sont de même mère, sont la duplication, sur le plan horizontal, de ceux qui existent sur le plan vertical entre l'oncle et le neveu utérin. Lorsqu'ils sont également de même père, il y a un lien supplémentaire, qui fait de cette relation le type idéal, en ce sens qu'elle supprime les contradictions de la double filiation.

(5) Et à condition qu'elle ne soit pas partie faire les « six mois » en Basse-Côte ou se « promener » en ville.

(6) Il s'agit du fils et du neveu utérin d'un homme ou, autrement dit, des enfants de « siblings » de sexe opposé. Notons que les Baoulé n'ont aucun terme synthétique pour différencier cette relation particulière de celle des cousins parallèles patrilatéraux (les enfants de deux frères).

(7) Voir Document 4. Essai de monographie d'un village de savane.

(8) Une telle solidarité ne se rencontre que rarement entre demi-sœurs paternelles. En effet, celles-ci sont rarement élevées par la même femme et les rapports de concurrence et même d'hostilité, qui existent entre les coépouses se transposent au niveau des demi-sœurs sans être atténués par une identification au père comme pour les garçons.

(9) Ce type de rapport existe entre sœur aînée et frère cadet et son inflexibilité dans le sens du rapport mère-fils est d'autant plus sensible que la différence d'âge est plus grande.

de ses filles adultes sans enfant. Cette dernière, lorsque ses sœurs auront grandi et seront mariées ou parties en ville et que sa mère se trouvera seule, lui donnera à son tour une de ses propres filles.

Ce transfert d'enfants s'effectue entre sœurs et contribue à donner une grande vigueur aux liens entre cousines utérines (1). En effet, lorsqu'une femme élève ensemble sa propre fille et celle de sa sœur, il s'établit entre les cousines les mêmes liens qu'entre des sœurs.

Par ailleurs, les règles de l'inceste tendent à éliminer un facteur potentiel d'hostilité entre sœurs et entre cousines : la jalousie sexuelle. En effet, on considère comme incestueux (Propro) les rapports sexuels — qu'ils soient ou non sanction-

nés par le mariage — d'un homme avec deux sœurs ou deux cousines. Aussi les sœurs ne sauraient-elles se considérer comme des rivales ou des concurrentes éventuelles en ce domaine. Bien plus, pour éviter un inceste involontaire, elles sont obligées à des confidences mutuelles qui ne peuvent que renforcer leur intimité et leur solidarité.

---

(1) Les rapports entre les autres catégories de cousines sont beaucoup moins sous la dépendance d'un tel facteur, car les prêts ou les donations d'enfants se font généralement entre « siblings » de même sexe (sauf lorsqu'il s'agit d'un enfant né hors mariage) et les enfants en question sont du même sexe que le donateur.

## D. LES RAPPORTS ENTRE LES SEXES : LE MARIAGE. LES RAPPORTS ENTRE ÉPOUX ET ALLIÉS

### Les rapports globaux entre les sexes

#### Les termes de différenciation

Les garçons sont appelés « Ba Yasoua », les filles « Babla ». Le nom qui leur est attribué et qui s'ajoute à celui qui est transmis par le père, peut dans certains cas permettre de distinguer leur sexe. En effet les Baoulé donnent très fréquemment aux enfants le nom du jour de leur naissance et celui-ci est différent suivant qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille :

| Jours de la semaine |        | Noms de filles | Noms de garçons |
|---------------------|--------|----------------|-----------------|
| Français            | Baoulé |                |                 |
| Dimanche            | Moné   | Amoïn          | Kouamé          |
| Lundi               | Kisié  | Akissi         | Kouassi         |
| Mardi               | Ndiolé | Adjoua         | Kouadio         |
| Mercredi            | Mla    | Amla           | Konan ou Mla    |
| Judi                | Oué    | Ahou           | Kouakou         |
| Vendredi            | Ya     | Aya            | Yao             |
| Samedi              | Foué   | Afoué          | Kofi            |

Mais ils disposent également d'une riche gamme d'autres noms adaptés aux circonstances particulières qui peuvent se présenter :

— Noms en fonction de l'ordre des naissances. N'sa (Nguessan Nissan) : le troisième enfant; Ndri : le quatrième; Ngoran : le neuvième; Brou : le dixième; Loukou : le onzième (1).

— Noms de divinités qui ont manifesté leur protection au moment de la conception, de la gestation ou de la naissance, par exemple : Kra, Assié, Ousou, Mbra, Nzue, Die...

— Noms spéciaux pour écarter les mauvais esprits lorsque dans une famille plusieurs enfants de suite sont morts en bas âge (dans un autre contexte, ces noms seraient considérés comme injurieux), par exemple : Kanga, Oufoué, Behibro, Ura, Asienin.

— Noms rappelant des particularités physiques. Blé : noir; Oufoué : blanc; Kokoré : le roux ou Dia, Tika, Kaa, Gboko, Tendé, etc...

— Nom particulier aux Jumeaux : Nda et à l'enfant qui naît après eux : Amani.

Ces différents noms, à quelques exceptions près, peuvent être donnés aussi bien aux garçons qu'aux filles (2). Il n'est donc pas toujours possible d'identifier les sexes sur le plan nominatif. Les termes Baoulé de différenciation sexuelle sont relativement peu nombreux et se rencontrent surtout dans les rapports entre les âges et les générations :

Gbaffin : jeunes gens; Taloa : jeunes filles; Sra ou Senan ou Bia : l'homme adulte; Bla : femme adulte; Appellation : Nia... : Monsieur; Mo... Madame.

La distinction s'estompe complètement dans le vocabulaire, lorsqu'il s'agit d'individus âgés, ayant des responsabilités dans la vie publique ou faisant partie de la génération des « grands parents ». On s'adresse à eux indistinctement en les appelant « Nana ».

La terminologie de la parenté rend également très mal compte des sexes. Seuls, le père et la mère sont désignés par des termes spécifiques ayant réellement une valeur discriminatoire : Mi si, Mi ni, Baba, Mo.

Enfin, les termes employés pour désigner l'acte sexuel et les institutions qui s'y rapportent n'introduisent aucun élément de différenciation entre les hommes et les femmes :

l'acte de relations sexuelles se dit : Soma Di lé  
les fiancés : Soma  
le mariage : Adia — se marier : Dialé.

Le peu de distinction que les Baoulé font sur le plan formel entre les hommes et les femmes semble indiquer que les relations qui existent entre eux ne sont pas conçues comme des rapports entre personnes fondamentalement inégales, ni sous la forme d'une opposition rigoureuse.

### Les Aspects de la Différenciation entre les sexes.

Pendant les quatre premières années de leur existence, les garçons et les filles ne font l'objet d'aucune mesure discriminatoire. Ils vivent ensemble, en contact étroit avec leur mère et son entourage féminin qui se chargent de les nourrir et de procéder à un début de socialisation (transmission du langage).

Le père ne commence vraiment à s'intéresser à ses enfants, en particulier à ses fils, qu'à partir du moment où ils arrivent à manger et à se mouvoir sans aide et lorsqu'ils sont capables de comprendre et de s'exprimer facilement.

Les garçons prennent leurs repas en commun avec leur père et éventuellement d'autres enfants ou personnes du même sexe. Les filles mangent avec leur mère et ses parentes si elles habitent dans la cour. Cette séparation des garçons et des filles, est certainement l'un des premiers éléments qui contribuent fortement à leur faire prendre conscience des différences entre les sexes. Mais ils ne connaissent que beaucoup plus tard toute la portée de ce symbole. En effet, les multiples aspects que prend la différenciation entre les sexes chez les Baoulé ne se révèlent que très graduellement au contact de l'expérience.

A partir de 5 ou 6 ans, les garçons suivent fréquemment leur père lorsque celui-ci se rend à sa plantation, observant ses moindres faits et gestes. Ils ne tardent pas à l'imiter dans leurs jeux et ainsi se manifeste le premier signe de leur intégration dans le monde des hommes.

Lorsqu'ils n'accompagnent pas leur père, tous les petits garçons d'un village s'amuse entre eux et souvent également dorment ensemble, dans une cour ou dans une autre. Cette pratique est fortement encouragée dans certaines parties de la région de Bouaké, notamment au nord-ouest, et des chambres dortoirs sont dans certaines localités spécialement réservées à cet effet. Cet usage, lorsqu'il existe, ne manque pas d'éveiller chez les enfants du sexe masculin un sentiment de solidarité.

Les filles du même âge ne se séparent pas de leur mère; elles la suivent partout et commencent à prendre en charge certaines corvées ménagères. Celles qui font partie de cours voisines jouent occasionnellement entre elles et dorment quelquefois ensemble dans les « Bla Soua », maisons des femmes aux multiples fonctions domestiques. Mais en général, les filles ont beaucoup moins tendance à se grouper que les garçons et elles participent beaucoup plus tôt que ces derniers aux activités des adultes.

Les parents qui exercent des activités artisanales, demandant une certaine pratique et des talents particuliers, choisissent généralement le moment où les enfants ont atteint l'âge de 7 à 9 ans pour les initier peu à peu aux techniques. C'est ainsi que les garçons apprennent les métiers de forgeron, de sculpteur, d'orfèvre ou de tisserand, les filles la filature ou la poterie.

C'est également vers cet âge que les garçons commencent à assister aux danses sacrées dont la vue est interdite aux femmes. Ils doivent jurer de garder le secret vis-à-vis d'elles. Ceci ne manque pas d'éveiller entre eux un sentiment de solidarité et aussi de supériorité vis-à-vis des membres de l'autre sexe.

A partir de 12 ou 13 ans, les enfants qualifiés cette fois de Gbaffin et de Taloa, collaborent effectivement à toutes les activités économiques de la communauté.

Les garçons se différencient désormais assez profondément des filles par leurs occupations. En effet, chez les Baoulé, la division du travail entre les sexes existe, même si elle n'est pas aussi élaborée et stricte que dans certaines autres sociétés africaines. Les tâches des hommes apparaissent complémentaires de celles des femmes et dans certains cas elles en sont nettement séparées.

(1) D'après les croyances, ces catégories d'enfants, surtout les N'sa ont des capacités ou talents spéciaux.

(2) A l'exception des noms de divinités dont le culte est réservé aux hommes ou aux femmes.

**Les Activités suivantes sont en général exercées par les hommes (1).**

— L'abattage d'arbres, le défrichage, la mise en butte et la plantation d'ignames.

— La mise en place des plants de café, de cacao et l'élagage (la récolte semble être assurée par les représentants des 2 sexes).

— La mise en place de toute plante utile en monoculture sur de grandes superficies : riz de marais, maïs, coton Allen, tabac.

— La collecte du vin de palme (rafia, ronier, palmier à huile).

— La chasse individuelle ou collective.

— Autrefois l'extraction de l'or par forage dans les couches profondes du sol.

— Les branches artisanales suivantes : tissage, teinturerie avec le procédé importé par les gens du nord, vannerie, sculpture, orfèvrerie, sculpture-orfèvrerie, forge, tabac en poudre, une partie de la construction des maisons traditionnelles (les hommes extraient la terre argileuse pour le crépi, coupent les végétaux nécessaires à la fabrication de la charpente et de l'armature des murs et de la couverture; les façonnent et les assemblent entre eux), maçonnerie moderne, menuiserie, cordonnerie, métier de tailleur.

— Éventuellement, commercialisation des produits artisanaux et des produits de l'agriculture **en gros**.

De leur côté, **les femmes se chargent des tâches suivantes :**

— Entretien des maisons et des cours.

— Cuisine, corvées de bois, d'eau, de provisions qu'elles vont, au fur et à mesure des besoins, chercher dans les champs.

— Soins à donner aux enfants.

— Après le défrichage, elles brûlent les souches et débris végétaux laissés par les hommes, avant qu'ils ne procèdent à la mise en butte. Plantation des cultures associées entre les buttes : manioc, arachide, maïs, riz, gombo, piment, coton, divers condiments. Entretien des champs, et plantations. Transport des récoltes. Séchage et concassage du café. Décortiquage du riz, du cacao.

— Collecte des champignons, escargots, graines de palme, du fruit de l'arbre Kondro, de l'indigo.

— Pêche collective.

— Activités artisanales : poterie, fabrication de colorants, préparation de l'indigo par pression, filature; fabrication de savon, de plats cuisinés, d'huile de palme.

— Autrefois, teinture, lavage de l'or.

— Crépissage, décoration des bâtiments.

— Commercialisation des produits agricoles **au détail**.

La répartition des tâches entre les sexes est certainement l'élément qui contribue le plus tôt à leur séparation et à l'intégration progressive des garçons et des filles dans le monde qui leur est propre.

D'autres éléments au cours de l'enfance et de la première étape de l'adolescence, tels que les détails vestimentaires, jouent un rôle secondaire : les pagnes des hommes de dimensions plus grandes que ceux des femmes, ne se portent pas de la même façon, la coiffure autrefois était différente et actuellement les femmes portent presque toujours un foulard sur la tête pendant les manifestations collectives.

Le passage de l'enfance à la puberté ne donne pas lieu, directement au moins et sauf exceptions locales, à des rites spéciaux.

Cependant, à l'est de Bouaké, notamment chez les Faafoué, une cérémonie marque l'apparition des premières règles des filles : la mère, une matrone de la cour ou une femme du village qui a donné naissance à de nombreux enfants, jette un matin en public une cuvette d'eau à la tête de la fille nubile en lui disant que désormais elle est libre d'avoir des relations avec les garçons. Dans d'autres localités, cette cérémonie de « purification » par l'eau a un caractère plus intime. Toutefois les membres de la cour de la jeune fille s'empressent de colporter la nouvelle. Car à partir de ce moment elle a le droit d'avoir des relations sexuelles. Mais cette cérémonie, quelle que soit sa forme, est loin d'être répandue dans tout le pays Baoulé. La puberté des filles donne lieu localement et occasionnellement à un autre rite : la confection et la consécration d'une statuette représentant le « Brolo Bia » c'est-à-dire l'époux de l'au-delà ou l'époux idéal. A partir du moment où la statuette est consacrée par un lavage et une formule de prière spéciale, celle qui la possède lui rend un culte périodique, l'installe dans sa chambre, l'habille, lui donne des soins comme à un être humain, et respecte certains interdits. En particulier, elle

doit observer la chasteté un jour au moins par semaine. Pendant ce temps elle est censée avoir des relations sexuelles exclusives avec le Brolo Bia.

La croyance en l'existence d'une âme sœur du sexe opposé dans l'autre monde est assez répandue dans le pays Baoulé. Elle s'applique non seulement aux femmes mais aux hommes qui ont eux aussi le pendant Brolo Bia : la Brolo Bla.

Mais cette âme sœur ne se manifeste pas forcément. La plupart du temps, elle se révèle par le truchement du devin appelé en consultation au cours d'une maladie ou lorsque quelqu'un s'estime malchanceux. La confection d'une statue-portrait de l'époux et de l'épouse de l'au-delà ne se produit donc pas forcément au moment de la puberté, bien que le cas soit fréquent.

Un autre rite intervient également pour les filles dans la région nord-ouest de Bouaké ; il s'agit de la cérémonie d'initiation à la société religieuse féminine du Pondo ou Dô, au cours de laquelle est pratiquée l'excision (2).

Le passage des garçons de l'enfance à l'adolescence n'est marqué par aucune cérémonie. Toutefois, cette période coïncide en général avec une participation plus active de leur part aux différentes manifestations collectives organisées par les sociétés religieuses, qui, dans la plupart des villages Baoulé, groupent la totalité ou la majeure partie de la population masculine. De spectateurs, astroints au secret vis-à-vis des femmes, les jeunes gens, à partir de 14 ou 15 ans, deviennent acteurs : ils apprennent à danser, à chanter, ils portent les masques sacrés et les autres objets rituels, en même temps que leurs connaissances religieuses s'approfondissent.

Par ailleurs, le manque de rites particuliers à la puberté ne constitue pas une grave lacune dans le contexte Baoulé.

En effet, dans cette société, diverses circonstances se chargent presque immédiatement de renforcer la prise de conscience par les individus des différences existant entre les sexes, et en même temps, dans une certaine mesure, de les rapprocher.

D'abord, dès l'apparition de leurs premières règles, les jeunes filles ont en général des expériences amoureuses. Autrefois la plupart d'entre elles se mariaient aussitôt (fiançailles pré-pubertaires). Actuellement le mariage est beaucoup plus tardif. Mais les jeunes filles ont la faculté d'avoir des expériences sexuelles avec les partenaires de leur choix et d'en changer, pourvu que cela ne se produise pas trop fréquemment. Tant qu'elles ne sont pas mariées, elles sont très courtisées par les jeunes gens qui entrent en compétition pour obtenir leurs faveurs et leur offrent des cadeaux. Cette période d'initiation sexuelle peut durer plus ou moins longtemps. Elle a pour effet de rompre dans une certaine mesure et momentanément le sentiment de solidarité qui peut exister entre individus du même sexe (rivalités). Un autre élément vient également renforcer d'une façon tangible la différenciation sexuelle à partir de 14 ou 15 ans. Les garçons, gagnant de l'argent et acquérant ainsi une certaine autonomie (ils ont la possibilité de se construire une Yasoua Soua, maison de garçon célibataire), prennent conscience des implications de la règle matrilinéaire de dévolution des biens et les liens avec les maternels se renforcent.

Les différences de statut entre les hommes et les femmes, le fait que le sexe masculin jouit d'une situation privilégiée sur les plans religieux, social et économique, ne s'affirment que peu à peu à partir de l'âge adulte et en particulier du mariage.

Dans la sphère religieuse, ce sont les hommes qui ont en général l'initiative des rites consacrés aux principaux cultes publics de grande extension : culte des ancêtres, d'Assié. Par ailleurs, sauf exception, les Amoui Yasoua mâles (divinités matérialisées ou non dans un support) sont en général conçues comme plus dangereuses, plus vindicatives que les Amoui Bla femelles. Ces dernières ont plutôt un rôle défensif qu'offensif. Elles offrent une parade aux maléficaes, un contrepoison.

Enfin les femmes n'ont pas, en principe, la faculté d'accomplir des sacrifices qui impliquent une effusion de sang. Lorsque, pour réparer une faute qu'elles sont censées avoir commise, elles doivent égorger un poulet ou un mouton pour apaiser telle ou telle divinité, elles ont recours aux services d'un homme.

(1) Voir tome 2. L'emploi du temps.

(2) Voir Document 9.

Sur le plan social, les femmes ont beaucoup plus de peine à accéder à des postes de responsabilité que les hommes.

L'enquête démographique montre que les femmes se font rares dès que l'on monte dans la hiérarchie de la chefferie.

#### Enquête démographique : les chefs d'unité.

|        | Chefs d'Ube | Chefs de ménage | Chefs de lignages |
|--------|-------------|-----------------|-------------------|
| Hommes | 62 178      | 9 791           | 8 774             |
| Femmes | 259         | 3 580           | 112               |

Les femmes « chefs de village » sont très rares; dans les 118 villages visités, 3 cas ont été dénombrés.

Il leur est également difficile d'apprendre le français, car jusqu'à une date récente, en milieu rural, les parents s'opposaient à ce que leurs filles aillent à l'école, et celles qui actuellement en ont la possibilité sont encore beaucoup moins nombreuses que les garçons.

Sur le plan économique, les femmes sont très nettement défavorisées. D'abord elles ont en général beaucoup moins de loisirs que les hommes, ensuite elles sont beaucoup moins bien rétribuées qu'eux sur le plan monétaire pour les nombreuses tâches souvent ingrates dont elles s'acquittent quotidiennement. L'homme perçoit en général les plus gros revenus monétaires de la vente des récoltes et la femme ne touche souvent que des petites sommes, en vendant au détail les produits vivriers sur les marchés. Une grande partie de l'argent qu'elle perçoit est employée sur place à acheter des articles et des aliments nécessaires à l'entretien de ses enfants. La rétribution de l'aide qu'elle apporte à son mari dans sa plantation de café se réalise sous forme de cadeaux en espèces et en nature d'une importance variable et suivant la bonne volonté de ce dernier.

La femme a d'autant moins d'espoir d'accéder un jour à la richesse dans le monde rural que sa capacité d'hériter d'un

trésor collectif est relativement réduite (dans l'ordre des héritiers possibles appartenant à une même génération, les femmes passent après les hommes); elle est également limitée par le fait qu'elle ne recueille souvent une succession qu'à titre de « régente » : on dit « qu'elle a un homme sur ses genoux ».

#### Les rapports entre les sexes.

Lorsqu'au cours d'une danse Dié pendant laquelle toutes les femmes restent enfermées dans les maisons, les hommes du village expriment leur agressivité vis-à-vis de l'autre sexe, il ne faut pas se méprendre sur la véritable portée de leurs actes et de leurs paroles.

Ce n'est pas en fait vis-à-vis de toutes ces femmes en tant que telles qu'ils témoignent de l'animosité, mais vis-à-vis de la Femme en tant qu'Épouse, qui peut avoir tel ou tel défaut, manquer à ses devoirs conjugaux, commettre l'adultère. La solidarité des hommes contre les femmes ne s'exerce que dans le contexte des rapports sexuels et du mariage. En dehors de celui-ci, elle est très fortement contrariée par l'existence de liens matériels et spirituels étroits avec la Mère, les Sœurs et les Filles. Ces rapports peuvent être beaucoup plus intimes qu'avec des personnes du même sexe.

La collaboration entre les hommes est parfois effective au niveau du village, du quartier ou de la cour. Par contre la solidarité entre les femmes atteint rarement un niveau aussi élevé; elle ne s'exprime matériellement qu'entre certaines catégories de parentes : Mère-Fille, Sœurs de la Mère-Nièce, Sœurs. Elle ne s'exerce surtout pas, comme dans le cas des hommes, dans le contexte du mariage, car c'est justement là que les tensions entre femmes atteignent leur niveau le plus aigu : Belle-Mère-Bru, Belles-Sœurs, Coépouses.

Pour ces différentes raisons dans la société Baoulé, les rapports entre les sexes, qui peuvent être caractérisés par leur complémentarité, se présentent également sous la forme d'une solidarité très étroite entre certaines catégories de parents.

Quant aux conflits, ils n'opposent en général que des individus et non des groupes. Ils atteignent leur maximum d'intensité au sein du mariage.





## E - LES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

### I. Statut et âge.

Dans la langue Baoulé, quatre termes rendent compte, approximativement, des différences d'âge : Kpé ou Kpin ou Kpingbin : le vieillard, l'ainé ; Sran ou Snan : l'homme adulte qui s'oppose à Bla : femme adulte ; Gbaflin : jeune homme et Taloa : jeune fille ; Ba Kan ou Kanga : enfant.

— Kpingbin désigne non seulement les personnes âgées, mais en général toutes celles, hommes ou femmes qui assument des responsabilités dans la vie sociale : Amoukpingbin : chef de culte sacrificateur ; Asié Kpingbin : maître de la terre ; Auro, Kro, Akpasoua, Nvlekpingsbin : chefs de cour, de quartiers, de village, de sous-tribu et de tribu ; tout simplement Kpingbin : notable. Lorsqu'on s'adresse à un chef particulièrement important on lui donne le titre de « Nana » (grand-père) : lorsqu'il s'agit d'un chef de village, on l'appelle « Baba » (père). On use également de ces termes, par courtoisie, lorsqu'on s'adresse à quelqu'un envers lequel on a de la considération. Ces titres honorifiques renvoient aux rapports entre générations au sein de la parenté.

— Gbaflin ne désigne pas seulement un jeune homme, mais souvent toute personne se trouvant dans un état de dépendance. On dira ainsi Nana Kouassi, I Baflin mu : les serviteurs du chef Kouassi.

Cette terminologie indique que les Baoulé, au moins sur le plan formel et idéal, lient intimement l'âge à l'autorité et au statut social.

En fait, la vieillesse, si elle constitue une condition naturelle d'accès à la richesse et à la puissance, n'a jamais été pour les Baoulé un critère unique. La place des vieillards dans la société, leur influence et leurs privilèges ont considérablement varié depuis 3 siècles suivant les villages et en fonction de conjonctures particulières.

Il semble qu'avant l'arrivée des Akan, au moins une grande partie des premiers habitants de la région de Bouaké étaient organisés sur le modèle actuel de la société Sénoufo, c'est-à-dire suivant des principes gérontocratiques. C'est en effet dans les villages occupés par les descendants de ces « autochtones » que l'on constate le lien le plus intime entre l'âge et la hiérarchie.

Les Akan ont introduit un modèle nouveau d'organisation sociale, fondé sur la filiation des individus. Mais à la suite des contacts que les autochtones ont eu avec les Akan, dont la supériorité s'était affirmée sur le plan politique, les premiers ont perdu peu à peu leurs anciens usages de s'organiser en classes d'âges (les sociétés religieuses masculines telles que Dié, Do, Tankori, dont les masques ont été directement empruntés au Poro Sénoufo, constituent les derniers vestiges de ce type d'organisation). Mais ils ont gardé, en ce qui concerne la transmission des biens et de la chefferie, une préférence marquée pour la règle de primogéniture. Les Akan ont du être relativement influencés par eux, car dans la très grande majorité des localités on admet généralement « qu'une génération doit être normalement épuisée avant que la suivante puisse recueillir l'héritage ». Dans de nombreux villages également, la chefferie se transmet alternativement d'une lignée à l'autre dans l'ordre de primogéniture des frères et sœurs du fondateur, ou plus rarement suivant le rang d'ancienneté de ses épouses.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'âge et la filiation ont eu souvent tendance à passer au second plan, la possession de richesses, n'étant plus directement liée au système de transmission des trésors collectifs. De nouveaux critères sont apparus, qui ont pris de plus en plus d'importance : l'intelligence, l'esprit d'initiative, les aptitudes commerciales. A partir de cette époque, les Baoulé ont pris l'habitude de choisir parmi les candidats éventuels à un héritage, celui qui offrait le plus de qualités morales. Mais ils ont éprouvé des difficultés pour éliminer complètement les facteurs Age et Filiation. Ils ont adopté fréquemment un compromis : l'ainé est désigné comme l'héritier en titre mais un autre homme « est placé sur ses genoux », c'est-à-dire qu'il gère et qu'il est véritablement le responsable de l'héritage. Cette manière de faire montre que l'âge n'a pas complètement perdu ses privilèges au profit de l'intelligence.

La période coloniale a, en général, porté un grave préjudice à l'autorité des vieillards et à leur influence sur les jeunes. Malmenés publiquement par les gardes-cercles, ils ont perdu la face et n'ont pas pu protéger leurs dépendants des corvées et

des réquisitions. Ils n'ont pas su gérer leur patrimoine et s'adapter aux circonstances nouvelles. Certains, pour s'acquitter des impôts, ont dû mettre en gage des personnes de leur cour. De plus la « Paix Française » en inaugurant une ère de libre circulation des biens et des personnes, le développement des voies de communication, des moyens rapides de transport a permis aux jeunes de sortir de leurs villages et de s'émanciper. Ils y sont parvenus d'autant plus rapidement qu'ils avaient à l'extérieur des moyens de gagner de l'argent par eux-mêmes. Pour pouvoir les garder auprès d'eux ou les récupérer, les vieillards ont été amenés à multiplier les concessions, à renoncer à une grande partie de leurs anciens privilèges.

Cependant les conjonctures économiques modernes n'ont pas exercé une influence à sens unique dans les rapports fondés sur la différence d'âge. Certaines ont affaibli, d'autres ont renforcé la position des vieillards.

Dans le nord, là où les terroirs des villages sont étroits et ne réunissent pas les conditions nécessaires à la création de plantations de café ou de cacao, cette situation a provoqué une migration massive de jeunes gens vers l'extérieur (1). Dans ce contexte, les vieillards ont perdu en grande partie leur influence.

Au contraire dans le sud, là où les premières plantations ont été réalisées vers 1930, la richesse en numéraire se trouve encore en grande partie concentrée entre les mains des personnes âgées. Celles-ci ont eu la possibilité de créer de vastes plantations et de bénéficier des meilleurs cours, surtout si elles occupaient des postes de responsabilité dans la vie des villages.

Actuellement sur le plan formel, l'âge a gardé tous ses privilèges. On doit en public témoigner du respect envers les personnes plus âgées que soi. Quelqu'un qui se permettait d'insulter son frère aîné par exemple serait aussitôt soumis à des sanctions de la part de l'opinion publique. A titre d'exception, les petits-fils peuvent se permettre d'avoir une conduite très irrévérencieuse vis-à-vis de leurs grands-parents. Mais il s'agit là d'une institution que les auteurs ont appelé « Parenté à Plaisanterie ». Il est extrêmement rare de voir des jeunes se moquer publiquement d'un vieillard, lorsque ce dernier a perdu ses facultés. En public on lui demandera son avis, même si par la suite, en privé, on se permettra de le traiter de « Kpingbin Gbin » (Vieux qui a vécu pour rien).

En général avant de prendre toute décision importante, les jeunes demandent conseil aux vieux. L'étranger qui veut entreprendre quelque chose dans une localité devra d'abord s'expliquer devant le conseil du village, composé en majorité de gens âgés. Cette démarche préliminaire, est obligatoire, car les Baoulé sont particulièrement sensibles aux règles formelles de la politesse.

Sur le plan général de l'exercice des responsabilités, l'enquête démographique montre (2) que celles-ci croissent régulièrement en fonction de l'âge. Sur le plan de l'autorité effective dont jouissent les personnes âgées, les conjonctures socio-économiques modernes contribuent en général, surtout depuis une trentaine d'années, à son affaiblissement.

Ce phénomène n'est pas propre aux relations fondées sur la différence d'âge : il est à rattacher aux changements survenus dans les relations de parenté, et à la dégradation progressive du pouvoir politique en général.

Actuellement les jeunes jouissent apparemment d'une grande autonomie et si les vieillards gardent nominativement le contrôle des affaires du village, ils laissent assez souvent les hommes adultes de 35 à 50 ans résoudre les problèmes matériels qui se présentent et prendre des initiatives.

Sur le plan économique, la puissance des vieillards est très variable, comme nous l'avons vu, suivant les régions. En général ils gardent le contrôle des « Dia » trésors sacrés hérités des ancêtres. Mais ils n'ont plus guère la possibilité de l'accroître,

(1) Voir : « Les migrations modernes. »

(2) Voir : « Les caractéristiques démographiques des groupements familiaux. »

car ils ne peuvent plus en général, comme autrefois, bénéficier d'un apport considérable de main-d'œuvre gratuite. Ils n'ont plus également la possibilité de disposer à leur guise des sommes qui leur sont confiées.

Il est encore assez fréquent de voir des jeunes migrants au retour d'une campagne, donner à leurs frères aînés, leur père, leur oncle maternel ou leur chef d'Auro, les sommes qu'ils ont gagnées. Mais il s'agit là d'un dépôt dont ils gardent la disposition et auquel on ne peut toucher sans leur autorisation. De plus, cet acte de dépôt, n'a plus, comme avant la colonisation, un caractère obligatoire.

Le contrôle de la richesse a donc fortement tendance à échapper aux vieillards en tant que tels. Mais leur rôle dans la vie économique est beaucoup plus grand chez les Baoulé que dans certaines sociétés voisines. En effet, ils travaillent dans les champs et les plantations jusqu'à un âge très avancé et pratiquement jusqu'à la limite de leurs possibilités physiques. Ce fait ne doit pas être interprété comme un manque de privilège. Dans le contexte traditionnel, le travail manuel n'est pas du tout associé à un bas statut. Des chefs importants se vantent volontiers, d'être de bons tisserands ou orfèvres et en retirent du prestige. Même ceux qui sont à l'abri de tout besoin travaillent volontiers dans leurs plantations. En ceci les Baoulé diffèrent profondément des autres peuples de la Côte-d'Ivoire, en particulier les Agni.

En l'absence de classes d'âges organisées, et par suite de la conduite en général très conciliante des personnes âgées, de la liberté et des initiatives qu'elles ont tendance de plus en plus à laisser aux jeunes, les rapports qu'elles entretiennent actuellement avec eux sont relativement peu tendus. Lorsque des conflits s'élèvent ils dépassent rarement le niveau des individus.

## II - Statut et naissance

Il existe une différenciation de principe entre : les personnes libres (Lyéoua), les captifs et captives (Kâga et Kâga-bla) et leurs enfants (Kâga-ba) (1) et, enfin, ceux qui comptent un captif ou une captive dans leur ascendance et qu'on appelle Ablua.

En fait, ni Lyoua, ni Ablua ne sont d'un usage très courant; bien qu'on en connaisse encore la signification, ils sont très rarement utilisés pour définir le statut social d'une personne. A cette distinction ancienne, on préfère l'usage de Kâga ou Kâga-ba dont on se sert fréquemment, au lieu d'Ablua, pour désigner une personne dont le père ou la mère — ou parfois même l'un des aïeux — seulement est captif. Cette extension quelque peu brutale est le plus souvent fonction de l'état de dépendance et de sujétion dans lequel se trouve la personne en question à l'intérieur d'un groupe social. En général, on tend à oublier l'origine captive d'un individu à partir de la seconde ou de la troisième génération. Cette oblitération des origines captives ne semble pas être une simple conséquence de la situation coloniale, bien que cette dernière y ait sans doute contribué en offrant des conditions de promotion sociale et économique étrangères aux modèles sociaux traditionnels, dont les descendants de captifs peuvent bénéficier au même titre que les autres (2).

En premier lieu, il convient de rappeler la carence de termes de parenté véritablement classificatoires et de formules d'explicitation exhaustive, ce qui a pour effet de situer les rapports de parenté éloignés dans un domaine d'indétermination extrêmement favorable à l'escamotage d'un ascendant captif (3).

Par ailleurs les Baoulé, de tout temps, se sont montrés réfractaires à une organisation de la société en castes; les captifs ont toujours représenté pour eux moins une valeur de force de travail servile qu'une valeur de procréateurs, leur descendance échappant à la compétition entre maternels et paternels. Au lieu de marier les captifs entre eux, ce qui aurait pour effet de donner naissance à une caste, on préfère les marier avec des membres de l'Auro ou de la famille étendue. Un chef de famille épousait ses captives ou les donnait en mariage à ses fils et mariait ses captifs avec ses sœurs ou ses filles. Les captifs se trouvaient donc ainsi intégrés à la famille au lieu de se constituer en groupe à part dans la société.

Pour désigner les enfants issus de ses unions on préfère au terme Ablua, trop précis, celui d'Auro-ba (les enfants de la famille); ce qui les fait entrer dans la même catégorie formelle que les enfants issus de mariages Atôvlé et les enfants issus de

mariages contractés à l'intérieur de « l'Auro » ou de la famille étendue.

Enfin, il est toujours fort malséant de rappeler à quelqu'un ses origines captives.

Dans le contexte traditionnel, les captifs vivaient de la même façon que leurs maîtres; la seule différence entre eux résidait dans le fait que les captifs ne pouvaient pas, en principe, hériter ni acquérir des richesses en propre, et que — surtout lorsqu'il s'agissait de captifs d'un caractère difficile — ils couraient le risque d'être immolés lors des funérailles d'un personnage important.

Fils de captif et fils de captive ne sont pas dans la même situation structurelle par référence aux valeurs fondamentales de la société, et en particulier par référence à l'héritage (Dia). Le fils d'une femme libre et d'un captif se trouve dans la même situation que les autres neveux utérins. Dans certains cas, même, il leur est préféré, car il a été élevé dans l'« Auro » (4). En revanche, le fils d'un homme libre et d'une captive est, par définition, privé d'oncle utérin et — tout au moins dans le système à accentuation matrilineaire — ne saurait hériter de qui que ce soit. Toutefois, il est dans la même situation structurelle que l'Atô-vlé-ba, et pourrait, de ce fait, prétendre hériter de son père (5).

Au terme de quelques générations, l'origine captive est, en général, l'objet d'un oubli tacite. Elle est rarement rappelée aux individus, à moins que leur conduite orgueilleuse, qu'une richesse trop rapide et trop complaisamment étalée leur vaille la sanction de l'opinion publique. Même dans ce cas, on évite des propos directs, blessants. On se contente d'allusions telles que « Ne sois pas si fier, coq, ta mère n'est que la coquille d'un œuf ». De ce point de vue, la société Baoulé est fondamentalement une société d'intégration et non pas une société de division en castes ou en groupes. Elle vise à absorber les éléments étrangers et à les fondre en elle-même au lieu d'en faire des groupements à part.

## III. Statut et activités spécialisés.

Les activités économiques spécialisées et les habiletés particulières ne constituent que des éléments assez faibles de différenciation sociale.

Le Baoulé est avant tout un agriculteur, et, par rapport à cette activité fondamentale, toutes les autres activités occupent une situation plus ou moins marginale.

Assurément, certaines spécialités peuvent conférer du prestige et représenter des sources de revenus importantes. Mais, d'une part, il n'existe pas d'activité spécialisée comme humiliante ou dégradante, ou liée à un statut social inférieur, et, d'autre part, aucune activité spécialisée ne semble avoir été le privilège d'une caste, d'un groupe ou même d'une association particulière d'initiés (6).

**Certaines activités artisanales :** travail du fer, du cuivre et du bronze, travail du bois (7), confection de couvertures d'écorce battue, vannerie, poterie pour les femmes, et surtout orfèvrerie et tissage, sont parfois l'objet d'une spécialisation par villages ou par tribus.

Mais il s'agit là de spécialisations régionales et non pas liées à

(1) Kâga semble avoir désigné autrefois surtout les captifs achetés, généralement originaires du Nord. Aujourd'hui, on étend cette appellation aux captifs prisonniers de guerre (Alomoué) et aux personnes données en gage d'une dette (Aoua) ou parfois à leurs descendants.

(2) Et parfois même plus que les autres — c'est ainsi que les premiers scolarisés, les premiers à être envoyés dans les « écoles des otages » lurent en général des fils de captifs ou de captives.

(3) Voir Annexe en fin de chapitre

(4) Dans deux des quatre villages où nous avons fait des études plus approfondies, les chefs de villages étaient des fils de captifs, ce qui ne les avait pas empêché d'hériter de la chellerie. Ajoutons toutefois qu'il s'agissait de villages pauvres et places assez bas dans la hiérarchie politique traditionnelle et ayant, de ce fait, beaucoup de mal à récupérer des utérins.

(5) Chez les Bro, il existait même un rituel Atô-vlé qui pouvait être appliqué aux épouses captives et qui mettait ainsi leurs enfants sur le même rang que les Atô-vlé-ba authentiques.

(6) A l'exception de certaines activités, liées à l'or.

(7) Travail utilitaire du bois, en particulier la fabrication des sièges.

un statut social (1) particulier, ou à des castes, ou à des associations, comme cela est souvent le cas en Afrique.

L'artisan, en général, ne se différencie pas fondamentalement des autres hommes ; dans sa vie, les activités agricoles occupent une place importante, si ce n'est prépondérante.

Les activités guerrières sont moins valorisées par les Baoulé que par leurs voisins, les Gouro. Dans le contexte précolonial, conformément aux principes Akan, les chefs ne s'exposaient pas inutilement dans les combats. Les combattants des premières lignes étaient souvent d'anciens captifs. Les « Guerriers » et les « Bourreaux » étaient des spécialistes de l'effusion de sang. Un Alou est un peu considéré comme un aliéné mental. Mais, en dehors de ce fait, il a les mêmes activités journalières que les autres, et aucune supériorité ne lui est reconnue sur le plan social.

Bien qu'ils aient été un peuple de conquérants et qu'ils aient soutenus contre leurs voisins de nombreuses guerres, ils n'ont jamais apprécié la violence et les formes d'agressivité ouverte.

Dans le contexte traditionnel, les spécialités qui se rapprochent le plus des activités guerrières : la chasse et le commerce avec Tiassalé, représentaient des sources de revenus souvent importantes et pouvaient conférer du prestige. Le chasseur affrontait les dangers de la brousse et était censé connaître les Bro-nigé (les choses de la brousse, être surnaturels qui habitent la nature sauvage et n'ont pas encore été domestiqués).

C'est de cette aptitude à manipuler certaines formes du surnaturel que le chasseur, encore aujourd'hui, tire la majeure partie de son prestige. La chasse était aussi une source de revenus non négligeable : non seulement le gibier était très apprécié, mais encore il jouait un rôle important dans les prestations de mariage (2), et de ce fait il trouvait toujours acquéreur. Cependant, il n'existait pas d'associations de chasseurs. Bien au contraire, la chasse prestigieuse était une chasse individuelle et solitaire (3).

Quant au marchand qui faisait le commerce avec Tiassalé, il affrontait les dangers de la route ; il risquait d'être tué ou gardé en captivité s'il était surpris par des villageois avec lesquels il n'entretenait pas de rapports d'alliance ; mais, en revanche, s'il réussissait, il réalisait des bénéfices considérables et faisait rapidement fortune. Malgré cela, l'activité commerciale ne s'est jamais développée chez les Baoulé comme une spécialité, mais comme une occupation secondaire. Les associations de marchands étaient rares, de faible envergure et de courte durée : elles groupaient quelques commerçants de villages voisins ou apparentés qui unissaient leurs forces pour une ou plusieurs expéditions vers Tiassalé.

Aujourd'hui, les Baoulé ont à peu près complètement abandonné les activités commerciales sur de grandes distances (4).

Les spécialités thérapeutiques et magico-religieuses sont encore aujourd'hui celles qui offrent les plus hauts revenus et qui donnent le plus de prestige.

a) *Les guérisseurs* (5). En général, la plupart des guérisseurs ne possèdent qu'une ou deux spécialités (6). Toutefois un petit nombre d'entre eux connaissent des remèdes pour la plupart des affections graves et acquièrent une notoriété qui dépasse parfois les limites de la tribu ou du canton. Ils sont souvent appelés en consultation et se font verser des honoraires élevés.

Il n'existe pas d'associations de guérisseurs. On peut acquérir les recettes de préparation des remèdes par héritage de l'oncle utérin, de la mère ou du père ; on peut aussi les acquérir par achat, en général lorsqu'on a soi-même été malade et qu'on a eu recours à un guérisseur (7). Ce dernier apprend au patient à fabriquer les remèdes dont il a besoin ; le patient une fois guéri, peut exercer à son tour, mais est obligé de partager les honoraires avec celui qui lui a enseigné l'art de soigner, tant qu'il ne lui a pas payé, en plus du prix de la cure, le prix de l'apprentissage (8).

b) *Les devins* (9). La divination est très courante chez les Baoulé et un grand nombre de personnes connaissent au moins l'une des nombreuses techniques divinatoires utilisées. Aussi cette spécialité n'apporte-t-elle ni grand prestige, ni hauts revenus lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'autres spécialités.

c) *Les voyants* (10). Ce sont des devins inspirés, qui sont capables de prophétiser et prédire sans le secours de tech-

niques divinatoires. Ils sont plus rares que les devins ordinaires — et certains connaissent une grande notoriété.

#### d) *Les cultes spéciaux.*

Il existe de très nombreux cultes à fonctions spécialisées : « nzüé » (l'eau) par exemple et ses manifestations « Tano », « Nzi », etc. (11) sont souvent l'objet de cultes de fécondité.

« Ndoilé-Kpolé », charme qui se présente sous la forme d'une cordelette que les femmes portent à la hauteur du genou, et qui est censé assurer la réussite socio-économique des enfants (12) tend à devenir l'objet d'un culte : on l'invoque, on le remercie, on lui offre des sacrifices. Il existe aussi des cultes très puissants à fonction protectrice et vindicative qui assurent à leur propriétaire prestige et richesse.

Pas plus que les guérisseurs, ces spécialistes ne forment d'associations particulières qui recouperaient l'organisation territoriale.

Certes, les spécialités thérapeutiques et magico-religieuses peuvent donner prestige et richesse ; mais elles ne constituent pas le privilège d'un groupe ni même d'une association d'intérêt. Elles sont ouvertes à tous ceux qui manifestent des aptitudes pour ce genre d'habiletés ou qui sont capables d'assumer les frais de leur apprentissage.

L'exercice des activités spécialisées n'est donc guère utilisé par la société Baoulé comme critère de différenciation sociale : même lorsqu'elles apportent à celui qui les exerce prestige et richesse, les activités spécialisées restent attachées à des individus et ne sont pas liées à des groupes sociaux ; tout au plus, comme dans l'artisanat, sont-elles parfois l'objet d'une régionalisation.

## IV. Statut et richesse.

Sans aucun doute, la richesse constitue un critère important de différenciation sociale : élément de définition d'un statut social élevé, elle représente l'un des principaux fondements du prestige. Toutefois, d'une part, elle n'est pas une qualité indifférenciée et, d'autre part, les attitudes à son égard ne sont pas sans ambiguïté.

Le caractère non-univoque de la richesse en tant que critère de différenciation sociale renvoie à des facteurs historiques. Lors de leur installation dans la région de Bouaké, les Baoulé ne possédaient comme richesses que celles qu'ils avaient apportées avec eux de l'Ashanti et, pendant longtemps, les nobles, les Agoua furent les seuls à les détenir.

Cependant les guerres victorieuses contre leurs voisins — Gouro à l'ouest, Agni à l'est — la découverte des gisements aurifères du Yaouré et du Pays Agba et surtout celle des gisements de la région de Kokumbo — à l'exploitation desquels

(1) A l'exception du métier de forgeron qui entraîne un statut nettement à part. Cette catégorie d'artisans inspire en général aux Baoulé une réaction ambivalente de respect et de répulsion. Elle est due au côté religieux de ce métier et aussi au fait qu'un grand nombre de forgerons sont d'origine étrangère (Tagouana installés dans la région de Bouaké depuis plus ou moins longtemps).

(2) Ces prestations en viande de chasse sont de plus en plus remplacées par des prestations en numéraire.

(3) A l'inverse de la chasse collective de saison sèche, qui se fait à l'occasion des feux de brousse.

(4) A l'exception des tisserands et des orfèvres semi-spécialistes des villages Aïtou et Nanafoué situés entre Tiébiissou et Yamoussoukro.

(5) « a éréyiboué ».

(6) Beaucoup de gens connaissent un ou deux remèdes pour les maladies bénignes.

(7) Ou lorsqu'il s'agit d'un proche parent.

(8) Ajoutons qu'il existe aussi des cas de révélation onirique.

(9) Il n'existe pas de terme générique pour le devin : pour le désigner on utilise le nom de la technique utilisée suivie du suffixe « yifoué » : celui qui voit, celui qui connaît. Par exemple « Gbékré yifoué » est celui qui procède à la divination au moyen d'objets déplacés par des souris enfermées dans une boîte (Gbékré : souris).

(10) On les appelle Wonzuéyifoué par référence à leur qualité de voyance et Komié-fué (danseur) car ils prophétisent en dansant, inspirés par un Asyé-usu (génie de la terre) ou un Amoué (divinité).

(11) Les rivières du pays Agni-Baoulé.

(12) Dans un contexte moderne : réussir au certificat d'études, gagner de l'argent, etc.

participèrent la plupart des tribus — enfin, le commerce avec Tiassalé, provoquèrent un afflux de richesses nouvelles qui, au lieu de se concentrer aux seules mains de la couche nobiliaire, furent l'objet d'une grande diffusion.

Une nouvelle catégorie sociale fit alors son apparition : les riches, le Brè-ngbi (1) dont la richesse ne tirait pas son origine d'une transmission ancestrale, mais était d'acquisition récente.

Encore aujourd'hui, on distingue nettement les Agoua des Brè-ngbi ; toutefois, ces derniers, leurs héritiers et leurs descendants, sont maintenant considérés comme des « riches de tradition » auxquels on oppose les Bla-ndrè, les nouveaux riches, qui ont fait fortune à la faveur de la colonisation.

Le peu d'estime dans lequel sont généralement tenus les Bla-ndrè ne provient pas seulement du fait que, souvent, ils se sont enrichis en se faisant les auxiliaires actifs de l'Administration coloniale, mais aussi, du fait que la richesse revêt un caractère d'honorabilité et de respectabilité beaucoup moins lorsqu'elle est le fruit du travail personnel ou du commerce que lorsqu'elle a été héritée. En effet, dans ce dernier cas, elle entre dans le domaine du sacré, puisqu'elle appartient non pas aux vivants, mais aux Oumié, aux mânes des ancêtres qui l'ont transmise et au nom desquels elle doit être conservée. Par référence au système de valeurs traditionnelles, qui, même aujourd'hui contribue encore largement à former les attitudes et à orienter les réactions des individus, même de ceux qui sont ou ont été en contact avec des milieux non-traditionnels, il ne suffit pas d'être riche pour être considéré.

La triple différenciation entre nobles (Agoua), riches de tradition (Brè-ngbi) et nouveaux riches (Bla-ndrè) et les jalousies, les tensions, les sentiments d'hostilité qu'une telle différenciation suscite, explique en partie l'ambiguïté fondamentale des attitudes dont la richesse est l'objet. Recherchée et désirée, dans la mesure où elle confère du prestige, elle est en même temps crainte et redoutée, car elle peut faire naître chez les autres l'envie et la jalousie qui sont des sentiments particulièrement maléfiques et sont capables, dit-on, de faire mourir celui qui en est l'objet (2).

Toutefois, ce n'est pas là, la seule raison des attitudes négatives à l'égard de la richesse qui s'enracinent dans des couches plus profondes du système de valeurs traditionnelles. La richesse, en effet, n'est pas conçue comme étant le bien des hommes vivants, mais celui des morts, des mânes des ancêtres ; elle est thésaurisée en leur nom et n'est guère dépensée qu'en leur honneur, lors des funérailles (3).

Le Dia, le trésor héritage qui se transmettait de générations en générations en lignée utérine, qui assurait la cohésion et l'unité du groupe social, et dont la pérennité était le garant de la pérennité du groupe, comprenait peu de biens destinés à l'usage ou à la consommation, mais surtout des biens de prestige et d'apparat et des objets culturels : bijoux en or, pagnes et couvertures de cérémonie, insignes de la chefferie, tambours sacrés, etc. La richesse comprenait toutefois un bien de consommation : le gros bétail, et un bien d'échange : l'or sous forme de poudre. Mais le gros bétail n'était guère abattu qu'à l'occasion des funérailles (4). La poudre d'or (5) entrait certes comme élément d'échange dans les grosses transactions ; toutefois, à la mort de l'homme qui l'avait acquise, elle devenait un bien sacré, aussi intangible que les autres éléments du Dia. Tout au plus pouvait-on mettre en gage la poudre d'or et les bijoux du trésor, mais le bénéficiaire du gage, ou ses héritiers, n'avaient pas le droit de le vendre et ni de le mettre en gage à leur profit, qu'avec l'accord de son premier propriétaire ou de ses héritiers.

Non seulement un homme ne pouvait pas disposer librement de la richesse (6) qui lui avait été transmise par les ancêtres et dont il n'était que le dépositaire et le gardien pour le bénéfice des générations à venir, mais encore, il hésitait à dépenser pour lui-même ou pour les siens la richesse qu'il avait acquise par son travail ou dans le commerce. Il la conservait pour accroître la part d'héritage qu'il laissait à sa mort. Plus cette part était considérable, plus il avait de chances de laisser un nom, de devenir un Oumié important, auquel on se référerait et auquel on offrait des sacrifices et des libations. Tenu à conserver ce qu'il tenait des ancêtres pour les générations futures, il se sentait obligé de conserver aussi pour elles ce qu'il avait acquis par lui-même. Dans le contexte traditionnel, les vivants se dessaisissent de leurs richesses au profit des morts et des générations à venir (7). Une telle aliénation ne pouvait se maintenir que dans un système éco-

nomique où dominait largement l'auto-consommation et où la richesse consistait surtout en biens de prestige. Aujourd'hui, la relative abondance du numéraire et des marchandises d'origine étrangère, la part de plus en plus importante des dépenses monétaires dans la vie courante, tendent à ôter à la monnaie le caractère sacré qu'elle possédait autrefois, il y a encore une vingtaine d'années, en tant que substitut de l'or traditionnel et support, au même titre que ce dernier, de la richesse qui constituait le fondement de la cohésion et de l'unité des groupes sociaux au fil des générations.

En effet, lorsque des premières espèces monétaires firent leur apparition, avant même la conquête coloniale (8), elles furent considérées comme un substitut de l'or traditionnel parce qu'elles jouaient le même rôle que lui dans les transactions. C'est ainsi qu'autrefois les pièces de monnaie, puis plus tard, les billets de banque, une fois acquis, étaient conservés pour le Dia (9). Mais la monnaie, quoiqu'elle pût revêtir un caractère sacré comme appartenant ou destiné au Dia, ne semble pas avoir représenté une puissance surnaturelle en elle-même comme c'était — et c'est encore — le cas de l'or (10). Aussi, la monnaie, accessible à tout un chacun et appelée à être manipulée quotidiennement tend-elle à perdre son caractère sacré.

Toutefois, cette désacralisation de la monnaie est loin d'être achevée, et ce n'est pas sans éprouver quelque sentiment de crainte et de culpabilité, que maint Baoulé entend, pour lui-même ou pour sa famille, des dépenses d'usage ou de prestige individuel. Ces deux tendances, éviter de dépenser et éviter de montrer la richesse (11), sont encore vivaces.

Par ailleurs, les tentatives d'accumulation de richesses individuelles sont le plus souvent découragées par des processus spontanés d'égalisation qui interviennent sous forme de redistribution et de consommation collective de biens, non seulement à l'occasion des funérailles, mais aussi par le truchement des sacrifices expiatoires aux diverses puissances surnaturelles.

(1) Brè-ngbi semble être un terme originaire des populations de Basse-Côte qui faisaient autrefois du commerce avec les navires européens. On le rencontre, le plus souvent orthographié Brembi, dans la plupart des relations de voyage sur l'ancienne « Côte des Dents ».

(2) De même que la rancune : d'où l'importance de la demande de pardon dans les conflits : Yaki (Ya = colère ; Ki = racine des verbes ayant le sens de couper, retrancher, fendre, etc.) ; Ya signifie aussi douleur, et est utilisé dans le terme de condolérance (Yako).

(3) Les autres occasions où la richesse est dépensée ou étalée sont rares : mariage Atò-vié, certaines cérémonies liées à des rites de puberté, et la cérémonie de sortie d'excision dans les régions où elle est pratiquée. Dans ces deux derniers cas, il s'agit beaucoup plus de manifester la richesse que de la dépenser : les jeunes filles ou les jeunes femmes sont à ces occasions parées de bijoux et de pagnes qui réintègrent le Dia à la fin de la cérémonie.

(4) Ou, plus rarement, à l'occasion des sacrifices.

(5) L'or lui-même, par ses attaches avec le surnaturel (il appartient primordialement à la terre, Asié, à laquelle il a fallu l'arracher) est investi de puissances dangereuses qu'il convient de manier avec précautions : quelle que soit son origine, acheté ou acquis par héritage, il est toujours manipulé avec crainte et respect.

(6) Même pour mettre en gage un objet du Dia, il devait obtenir l'accord des autres membres de sa famille.

(7) Ce fait est fréquent dans les économies de pénurie relative — et particulièrement dans les civilisations où la subsistance de base est un tubercule qui n'est pas susceptible de longue conservation comme le sont les céréales — où le problème est moins d'accumuler des surplus de biens mais de trouver des modalités de consommation pour les surplus accidentels.

(8) Ce n'est probablement qu'au moment de la grande période de traite de Jackville que les espèces monétaires européennes commencent à pénétrer dans l'interland éburnéen.

(9) On trouve encore de vieilles pièces, quant aux vieux billets, ils sont fort rares et ont généralement été détériorés.

(10) L'or, primordialement appartient à la terre Asié. L'or peut tuer (l'or est le plus puissant des « fétiches » (sic) disait un informateur). Ceux qui le cherchent ou ceux qui le possèdent ou le manipulent en grosses quantités, ceux-ci doivent être protégés par un Amoué très puissant : « Léla ». La poudre d'or était autrefois bue au cours des ordales et pouvait tuer celui qui mentait.

(11) Cette tendance à dissimuler la richesse s'est trouvée renforcée dans les débuts de la période coloniale par les exactions que commirent, dans certains cas, les gardes cercles et les auxiliaires de l'Administration pour faire rentrer l'impôt.

En effet, les cultes rendus aux Asyè-usu (génies de la brousse) et surtout aux Amoué (divinités) (1) sont non seulement des moyens de contrôle social et politique, mais aussi des moyens de contrôle économique. Lorsqu'une personne tombe malade (2), avant même d'entreprendre toute thérapeutique, il convient de consulter un devin ou un voyant afin de savoir quelle puissance surnaturelle a été offensée par le patient et quel genre de sacrifice expiatoire il doit offrir. Le voyant, encore plus que le devin (3), est particulièrement libre de ses prédictions et se fait facilement l'interprète de l'opinion publique pour taxer de sacrifices onéreux un patient « nouveau riche ». Ceux-ci sont généralement d'autant plus vulnérables qu'ils n'ont pas derrière eux ces longues lignées d'ancêtres protecteurs que possèdent les riches d'établissement plus ancien. Toutefois, ils ne sont pas sans défense, car ils peuvent faire l'acquisition d'un culte puissamment protecteur et vindicatif qui les mette à l'abri de la malveillance de l'opinion publique ou de tel voisin jaloux. Ajoutons que les cultes modernes de type collectif, tels que Tété-Kpâ ou Tigari (4), assurent à leurs affiliés une protection efficace contre la malveillance.

En fait, la capacité d'accumuler des richesses et de les manifester par des dépenses est largement fonction, pour une part du caractère et de la personnalité des individus et pour l'autre, du contexte global propre au village ou au groupe de villages. Même dans le Nord du pays, où la principale source de richesse — café et cacao — est peu importante, quelques individus

ont pu, néanmoins, édifier des fortunes considérables en investissant en milieu urbain (immeubles), dans les transports routiers et dans les plantations extérieures. Il s'agit certes, pour une grande part, de personnages politiques importants : chefs de tribus et chefs de cantons. Toutefois, même de simples individus ont pu réussir en ce domaine. En général, il s'agit d'individus beaucoup plus violents et autoritaires que ne l'est la personnalité moyenne. Leur sécurité repose sur leur propre personnalité et sur les nombreuses puissances surnaturelles qui leur ont échoué par héritage ou par hasard, ou dont ils ont fait eux-mêmes l'acquisition, et qui les investissent de pouvoirs et de forces appelant la crainte et le respect.

La richesse ne saurait donc se suffire à elle-même pour conférer prestige et haut statut.

---

(1) Les Umié (mânes des ancêtres), le Kra (sorte d'esprit personnel transmis en lignée masculine), divers cultes individuels, sont aussi utilisés comme moyen de faire payer des sacrifices onéreux.

(2) Le même processus peut s'amorcer à partir d'un décès.

(3) En effet, le voyant est un inspiré, alors que le devin a besoin d'un support matériel constitué d'objets disposés au hasard dont la configuration contient des significations à élucider. Toutefois, d'une part, le devin habile peut fort bien tricher avec le hasard et, d'autre part, les configurations n'ont pas de significations univoques, mais réclament une interprétation.

(4) Voir Document 9.



## F - LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES GROUPEMENTS FAMILIAUX

Nous voici au terme de l'analyse historique et sociologique. L'étude des groupements familiaux, effectuée par les sociologues, mène aux conclusions suivantes :

1 — l'Auro est l'unité familiale dernière. C'est le plus petit groupe d'individus que l'on puisse isoler dans la structure sociale.

2 — l'Auro est une unité de faible cohésion sociale et économique.

3 — cette faible cohésion n'est pas un phénomène récent, mais un fait ancien et durable.

Nous allons exposer maintenant les résultats des études effectuées par le démographe, l'agronome et l'économiste. Disons tout de suite que si ces derniers rejoignent les sociologues pour reconnaître que l'Auro est une unité de faible cohésion sociale et économique, ils divergent fondamentalement sur les deux autres points.

Pour les économistes :

— il existe une unité dernière qui n'est pas l'Auro, mais un groupement domestique qui sera appelé dans la suite des études, l'unité budgétaire élémentaire ou l'exploitation agricole. — cette unité élémentaire est un fait nouveau et l'Auro devait être primitivement de cohésion plus forte.

Cette opposition, qui fut permanente tout au long de la phase d'étude sur le terrain, doit être éclairée et réduite par l'analyse des résultats.

Nous examinerons successivement les arguments présentés par les deux parties, ayant toujours à l'esprit l'enjeu du débat : la mise en œuvre d'une politique de développement rural.

### I - Les données sociologiques.

La connaissance des structures de la parenté fournit au sociologue le cadre opératoire à l'intérieur duquel les règles politiques et religieuses peuvent être appréhendées et interprétées.

Le sociologue a parfaitement démontré comment, du fait de l'existence de la double lignée agnatique et utérine, un individu appartient presque toujours à deux groupements familiaux étendus. Cette ambiguïté fondamentale et le choix possible qui en découle théoriquement pour l'individu explique la faible cohésion de l'Auro et son extrême fragilité.

Si cette caractéristique constitue, aujourd'hui, une donnée spécifique du système social Baoulé, il semble que seules les conditions historiques récentes lui aient permis de se manifester. Ce point sera examiné ultérieurement.

S'il apparaît que, du point de vue de la parenté, de la politique et de la religion, l'Auro constitue effectivement l'unité dernière, la question reste à examiner sur le plan des rapports économiques. Or, si le sociologue affirme que, l'Auro ne constitue pas une unité homogène, il n'intercale pas pour autant d'unité intermédiaire entre l'individu et l'Auro auquel il appartient. Cela revient en quelque sorte à négliger ou à sous-estimer le rôle et l'importance des rapports économiques objectifs entre les individus et à leur méconnaître la capacité de concevoir de nouvelles structures.

Nous devons constater ici une hétérogénéité entre la structure économique objective et les autres structures sociales. Il ne semble pas que cette distorsion soit perçue par la conscience collective Baoulé. En effet, s'il existe à l'intérieur de l'Auro un groupe domestique plus restreint, aucun mot n'existe pour le désigner, aucune place ne lui est reconnue dans la structure sociale.

Ainsi, dans la mesure où les structures sociales expriment les options idéologiques et les situations économiques du groupe, il semble que, dans le cas des Baoulé, il soit encore trop tôt pour que les structures sociales rendent compte d'une modification des structures économiques au niveau de l'Auro.

En d'autres termes, le changement économique est encore trop récent pour avoir déterminé un changement social suffisamment sensible. Si les phénomènes économiques nouveaux sont perçus au niveau des individus, ils ne sont pas encore reconnus par les groupes, ni a fortiori, par la société globale. Vu sous cet angle, l'Auro apparaît comme une image biaisée, relevant plus, sous son aspect statique, de la perspective de l'ethnographie que de celle du sociologue.

Les données historiques contribueront à éclairer cette tendance de l'Auro au morcellement.

### II - Les données historiques.

L'étude du système foncier a montré que, si le droit d'usage d'une terre ne pouvait être refusé à un individu, la terre, en tant qu'intermédiaire entre Dieu et les hommes ne pouvait être qu'un bien collectif géré par la chefferie du terroir. L'existence, à l'époque précoloniale, d'un seul secteur agricole, le vivrier, et la quasi-absence du numéraire, donnaient à l'Auro et à son chef un instrument puissant du contrôle du groupe.

Ultérieurement, l'acquisition des captifs par les chefs d'Auro, renforça le prestige et la richesse de ceux-ci, apportant ainsi un élément nouveau de stabilité.

Mais un facteur de décomposition des Auro a fait son apparition : l'émiettement des pouvoirs centraux. Alors que la Reine Pokou et son successeur immédiat Akoua Boni, réussirent à maintenir une autorité centrale, leurs descendants ne purent se faire obéir ; les tribus, sous-tribus et groupes refusèrent l'autorité centrale et ainsi se créa dans l'ensemble du pays Baoulé une multitude de groupes et de sous-groupes, autonomes les uns des autres, qui donne encore aujourd'hui une impression de mosaïque extrêmement compliquée.

La colonisation, en libérant les captifs, en assurant la libre circulation des hommes et des biens, en instaurant un impôt de capitation, en introduisant les cultures marchandes et la monnaie, allait :

1 — renforcer le phénomène de décomposition de l'Auro.

2 — permettre aux individus de « jouer » sur la double lignée de parenté.

L'introduction des cultures pérennes allait sensiblement modifier le régime foncier. Bien que la terre soit toujours un bien collectif inaliénable, les droits d'usage se sont renforcés considérablement et ceux-ci ne peuvent plus être mis en cause. Ce caractère de permanence des droits est extrêmement important, du fait de la rareté des terres permettant les cultures pérennes.

Ainsi, l'individualisation des droits d'une part, et les conditions économiques d'autre part, expliquent l'apparition d'une unité économique dernière nouvelle, et l'affaiblissement considérable de l'Auro comme unité économique.

### III - Les données économiques.

L'analyse des résultats des enquêtes va permettre de clarifier ce problème de la recherche de l'unité économique dernière.

Rejetons tout de suite l'argument qui consisterait à dire : « les résultats d'enquêtes statistiques ne sont que le reflet des concepts de départ », car seule l'analyse quantitative, qui décrit les corrélations et les distributions des quantités mesurées, permet de saisir les incohérences et les aberrations, qui ne peuvent pas ne pas apparaître si les concepts retenus ne correspondent pas à la réalité sociale.

#### 1) La définition des concepts.

— La description, par des sociologues, de la réalité économique a montré :

a) que l'Auro ne constitue pas une unité économique homogène et stable.

b) qu'il n'existe pas d'autre unité entre l'individu et l'Auro.

c) que la terre tend à échapper à l'Auro par une confirmation progressive à titre permanent et héréditaire du droit d'usage.

Donc l'Auro ne contrôle plus les facteurs de production et ne dicte plus sa volonté quant à l'utilisation des ressources.

— L'unité d'étude n'ayant pu être définie par les sociologues, une enquête-test a été lancée. Elle a consisté à appréhender puis à définir empiriquement, la façon dont un individu donné se procurait ses principales ressources monétaires ou non, se nourrissait, à déterminer qui lui fournissait les services ménagers habituels, de qui il dépendait économiquement ou qui dépendait de lui.

Cette étude, menée sur quatre villages, a permis de détecter des critères relativement stricts quant à « l'organisation domestique » des individus (patri-localité, appropriation des produits



agricoles et des recettes éventuelles, utilisation des forces de travail, utilisation des recettes...).

Production, Revenu et Répartition formaient les éléments constitutifs de l'unité recherchée.

## 2/ Les résultats.

Après avoir explicité ces données aux enquêteurs, les différentes enquêtes furent lancées. Il est certain que des ambiguïtés subsistaient dans notre esprit et dans celui des enquêteurs; ceux-ci devaient résoudre sur place les difficultés rencontrées, possédant outre les consignes générales, la connaissance du milieu et de son fonctionnement.

A priori, il était donc possible d'affirmer que si des ambiguïtés se présentaient dans de très nombreux cas, ce qu'affirmaient les sociologues, les solutions retenues par les enquêteurs ne seraient pas identiques, puisque laissées à leur initiative. A l'arbitraire éventuel du concept retenu risquait donc de s'adjoindre l'arbitraire des décisions des enquêteurs.

Les résultats quantitatifs enregistrés écartent ces hypothèses. En effet, dans 95 % environ des cas :

### — en démographie

a/ les unités retenues comprennent, entre 2 et 17 personnes;  
b/ les Auro étudiés comprennent entre 10 et 140 personnes.  
c/ les Auro sont composés de 2 à 25 groupements domestiques. Les distributions étant log-normales.

### — en agriculture.

a/ le nombre de parcelles cultivées par unité retenue varie entre 4 et 14.  
b/ les surfaces cultivées par unité retenue s'échelonnent entre 0,5 et 8 ha, le vivrier allant de 0,3 à 2,5 ha.

c/ les actifs agricoles évoluent entre 1 et 5 personnes.

### — en budget.

a/ les dépenses monétaires par unité obéissent à une loi log-normale et se distribuent entre 5 000 et 12 000 F par an.

b/ les dépenses totales (autoconsommation comprise) par unité varient entre 15 000 à 200 000 F par an.

L'homogénéité constatée dans les résultats, leur cohérence, tend à démontrer la réalité du type d'unité retenue (1).

## Conclusion :

L'enjeu du débat pourrait paraître académique si de cette confrontation ne devait résulter des principes d'action et d'intervention sur le monde rural.

Ces deux approches d'un même monde en transformation rapide montrent :

1/ que l'Auro continue à être une réalité sociale dont il faut tenir compte. Elle constitue encore à ce jour, l'unité officielle et reconnue par la conscience qu'ont les Baoulé de leur propre organisation sociale.

2/ Mais, au-delà de l'apparence, l'élément moteur et productif de la société Baoulé est constitué d'unités élémentaires dont l'indépendance économique vis-à-vis de l'Auro, s'affirme d'une manière continue.

Le fait que les structures sociales des Baoulé ne reflètent pas encore de façon explicite les modifications introduites par de nouveaux facteurs économiques, n'annule pas cette réalité issue d'un changement social en cours d'évolution.

Or, c'est en s'appuyant sur les rapports réels que les Pouvoirs Publics pourront les transformer dans le sens du développement rapide.

(1) Le problème des « Unités d'Etudes » sera analysé dans le volume méthodologique. Soulignons ici qu'en ce domaine, il ne peut être question de « démonstration » : le résultat positif des « tests de cohérence » ne donne pas un motif de rejet de l'hypothèse retenue

## Données de base : milieu rural (2)

492 126 habitants (99,4 % de Baoulé) (3)

|                |                                                                           |            |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| 84 694 ménages | {<br>8 866 Auro<br>62 437 Unités élémentaires<br>13 371 Ménages         } | 71 323 UBÉ |
|                |                                                                           |            |
|                |                                                                           |            |

(Un chef d'Auro est en même temps chef d'UBÉ et chef de ménage — Un chef d'UBÉ est aussi chef de ménage.)

|                   | TAILLE MOYENNE DES UNITÉS |       |       |                |       |       |       |       |       |
|-------------------|---------------------------|-------|-------|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                   | Moins de 15 ans           |       |       | Plus de 15 ans |       |       | Total |       |       |
|                   | H                         | F     | Total | H              | F     | Total | H     | F     | Total |
| Ménage            | 1,33                      | 1,30  | 2,63  | 1,50           | 1,69  | 3,19  | 2,83  | 2,99  | 5,81  |
| Unité élémentaire | 1,58                      | 1,53  | 3,11  | 1,78           | 2,01  | 3,79  | 3,36  | 3,54  | 6,90  |
| Auro              | 12,70                     | 12,28 | 24,98 | 14,28          | 16,10 | 30,38 | 26,98 | 28,38 | 55,36 |

(2) Les données de ce chapitre proviennent de l'enquête démographique menée en milieu rural.

Les groupements familiaux concernés sont :

— l'Auro, dans sa définition restreinte (voir chapitre A)

— le groupement domestique dénommé par la suite : Unité Budgétaire (UB) ou Exploitation.

On appellera UBL, le groupement domestique d'un chef d'Auro (Unité Budgétaire Lignage) et UBE celui d'un individu n'appartenant pas à la chefferie traditionnelle (Unité Budgétaire Élémentaire).

(3) La population de la zone de Bouaké a été estimée à partir de deux échantillons indépendants, qui seront décrits dans le document méthodologique.

Les chiffres obtenus, concernant la zone rurale, en 1962 sont :

— 1<sup>re</sup> estimation : 492 126 habitants

— 2<sup>e</sup> estimation : 518 500 habitants

L'écart entre ces estimations est très faible; les 2 échantillons seront utilisés conjointement, suivant l'objet de l'étude. Aussi, le premier échantillon permet de saisir les collectivités rurales complètes; il sera utilisé pour l'analyse démographique des groupements familiaux. Le second, par contre, offre l'avantage d'être mieux réparti dans l'espace; il permet une étude ponctuelle de la répartition de la population et des densités; il a été retenu pour l'étude de l'implantation de la population.

L'analyse démographique utilisera alternativement l'une ou l'autre de ces estimations.

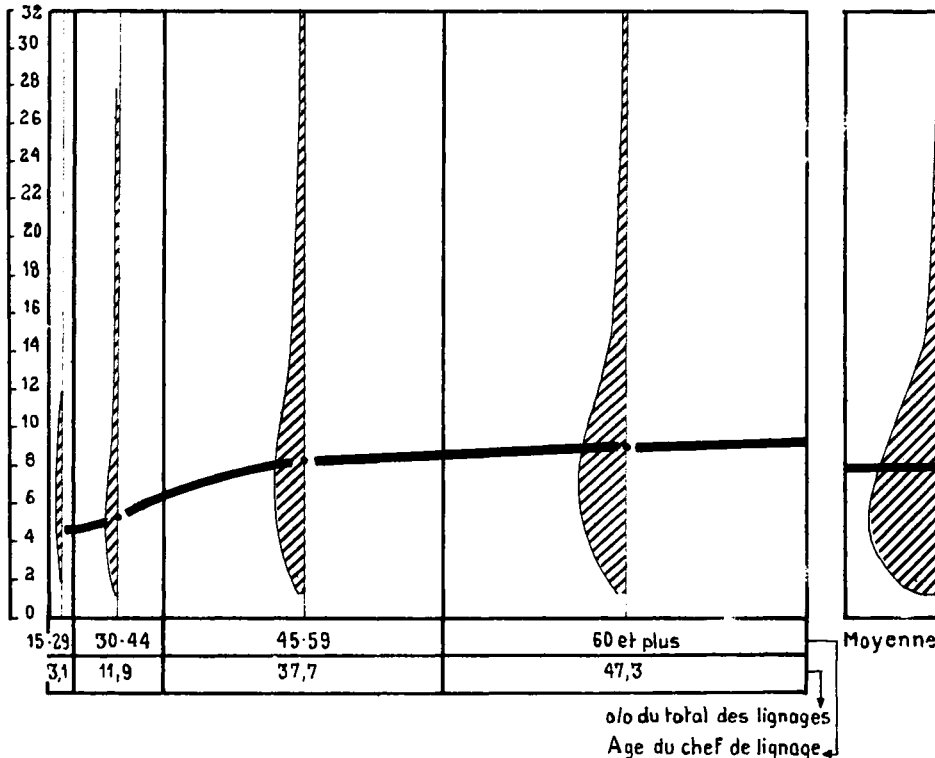
# 1 — Étude des Auro.


— 80 % des lignages comportent entre 4 et 20 unités familiales et la médiane se situe vers 10 familles.

Un lignage moyen est formé de 8 familles élémentaires totalisant 55 résidents.

## TAILLE MOYENNE D'UN LIGNAGE

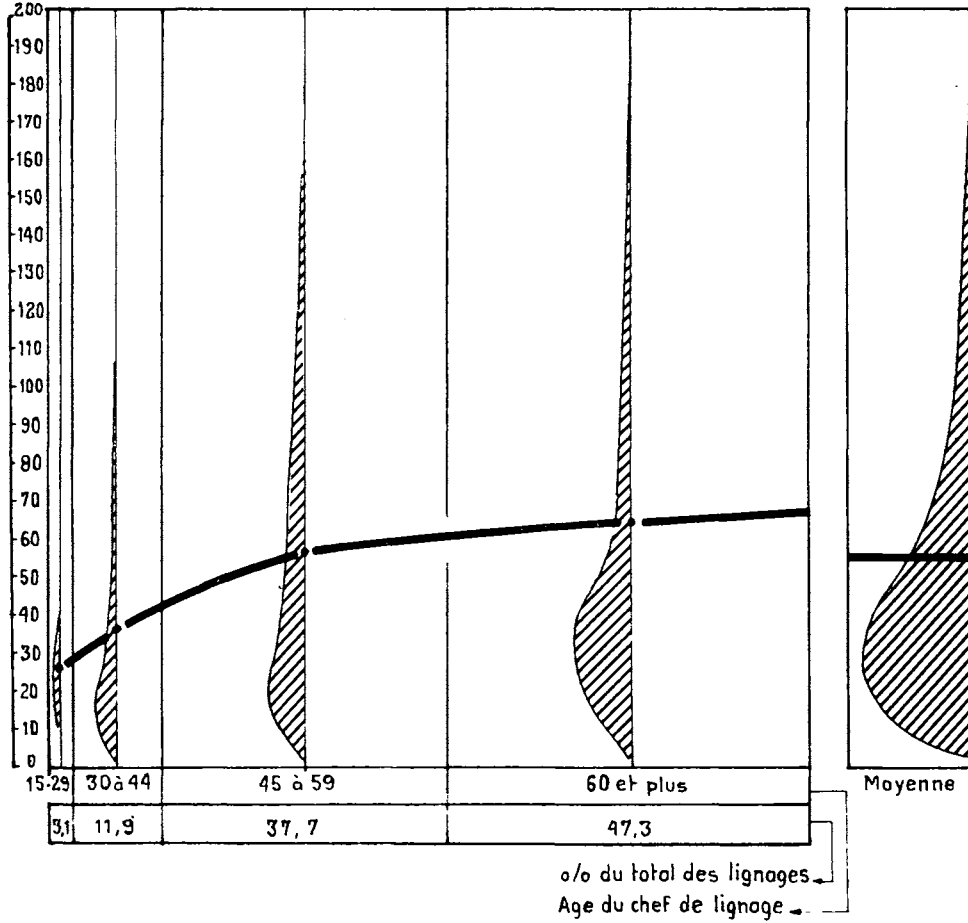
Nbre de Familles par lignage



 Courbes de fréquence proportionnelles au nombre de lignages par age du chef de lignage

## TAILLE MOYENNE D'UN LIGNAGE

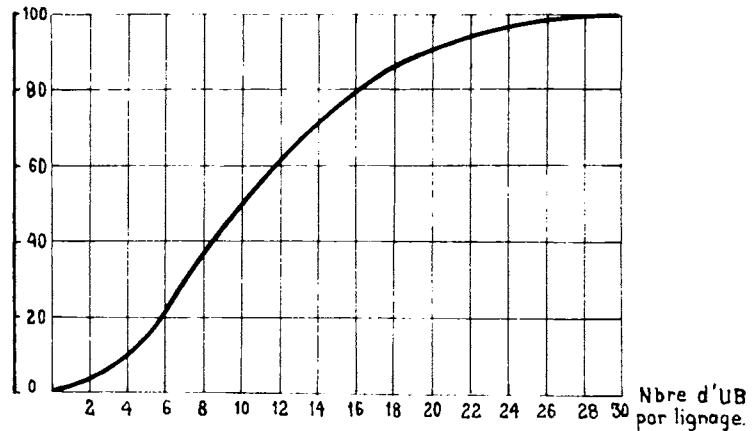
Nbre de résidents  
par lignage.



Courbes de fréquence, proportionnelles au nbre de lignages par age du chef de lignage.

80 % des lignages totalisent entre 15 et 110 résidents, la médiane se situant vers 45 personnes.

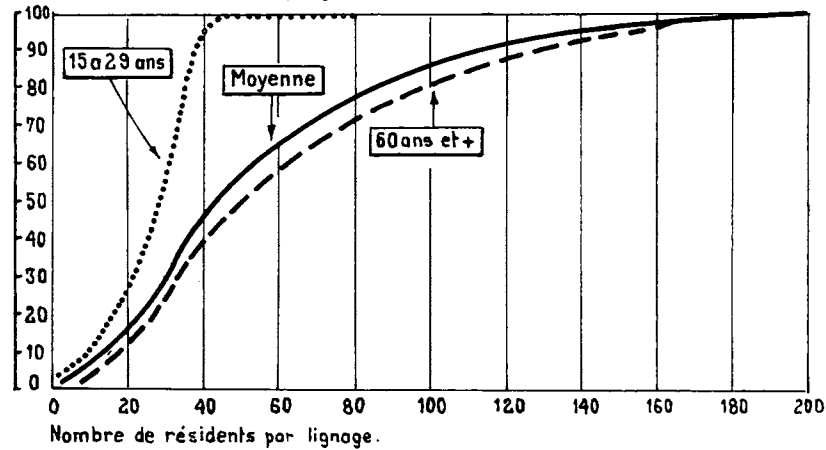
## REPARTITION DE 100 LIGNAGES SUIVANT LE NOMBRE DE FAMILLES



La moitié des lignages comptent moins de 10 familles élémentaires et 75 % en comptent moins de 15.

## Répartition de 100 lignages suivant le nbre de résidents

(o/o de lignages ayant moins de x résidents)



Outre l'importance des critères quantitatifs, nombre de familles et nombre de résidents, une caractéristique fondamentale des lignages est l'âge de leur chef.

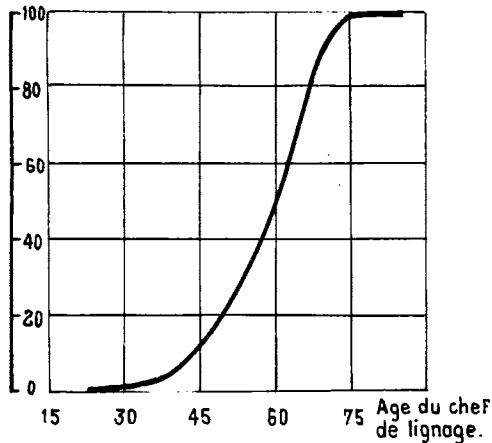
Ainsi, 50 % des lignages dont le chef a entre 15 et 29 ans ont au plus 30 résidents, alors que pour un âge de 60 ans et plus

50 % des lignages comptent 50 résidents au plus.

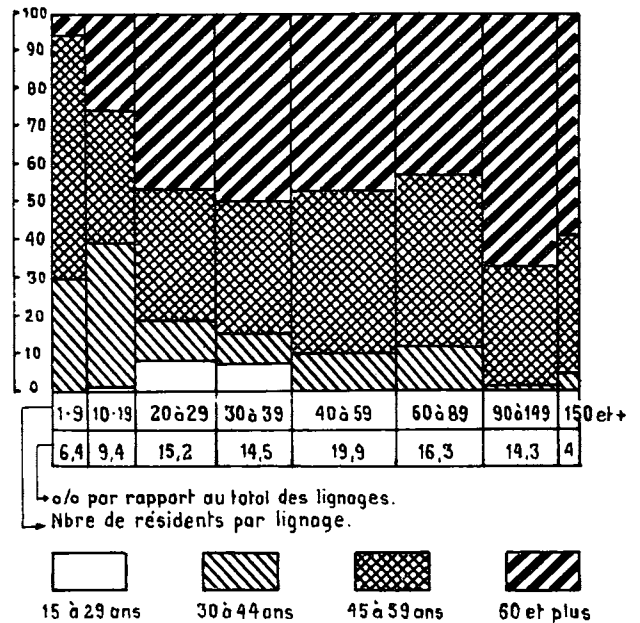
D'autre part, 50 % des résidents dépendent de chefs de lignages âgés de plus de 60 ans qui représentent eux-mêmes près de 50 % des chefs de lignages.

### REPARTITION DE 100 RÉSIDENTS SUIVANT

#### L'ÂGE DE LEUR CHEF DE LIGNAGE



### Répartition de 100 lignages de chaque groupe de taille suivant l'âge du chef de lignage



La proportion des chefs de lignages âgés de plus de 60 ans croît parallèlement avec la taille des lignages.

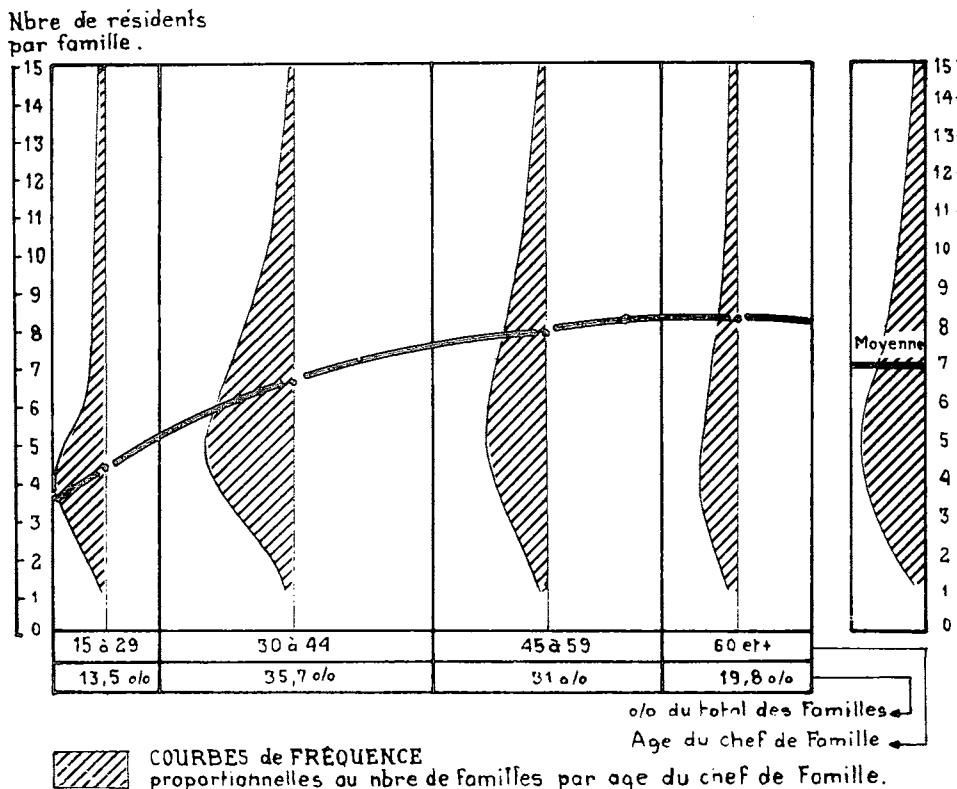
- 6 % pour les lignages de 1 à 9 personnes.
- 60 % pour les lignages de plus de 90 personnes.

## 2 — Étude des unités familiales élémentaires (UBE).

L'unité moyenne comprend 6,90 personnes; les dispersions enregistrées sont dues à l'ambiguïté de cette unité nouvelle qui peut être plus ou moins « dégaïée » de son Auro d'origine.

### • Taille des unités familiales.

## TAILLE MOYENNE D UNE FAMILLE

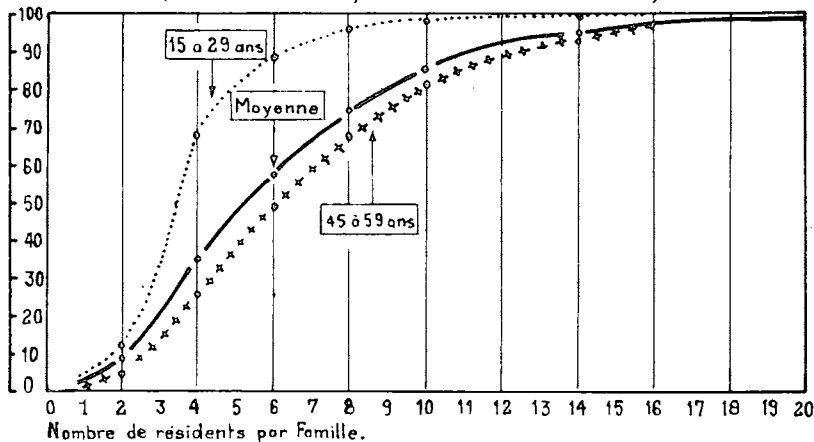


La variation de la taille moyenne en fonction de l'âge du chef de famille est appréciable jusqu'à 40 ans (de 4 à 7); la taille se

stabilise ensuite avec une légère diminution après 60 ans.

## RÉPARTITION DE 100 FAMILLES SUIVANT LE NOMBRE DE RÉSIDENTS

( o/o de Familles ayant moins de x résidents )



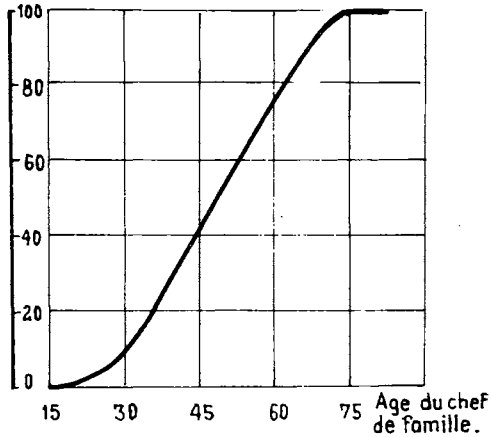
- 25 % des UBE ont moins de 4 personnes.
- 50 % des UBE ont moins de 6 personnes.
- 75 % des UBE ont moins de 9 personnes.

L'âge du chef de famille est ici aussi un paramètre important : 50 % des familles dont le chef a entre 15 et 29 ans ont au plus

3,5 résidents, alors que pour un âge de 45 à 59 ans 50 % des familles comptent 6 résidents au plus.

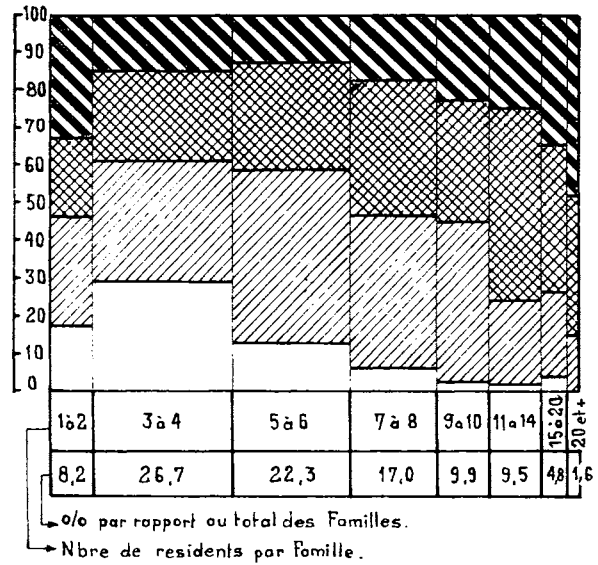
D'autre part, 50 % des résidents dépendent de chefs de familles âgés de plus de 50 ans, qui représentent eux-mêmes environ 40 % des chefs de familles.

RÉPARTITION DE 100 RÉSIDENTS SUIVANT L'ÂGE DE LEUR CHEF DE FAMILLE



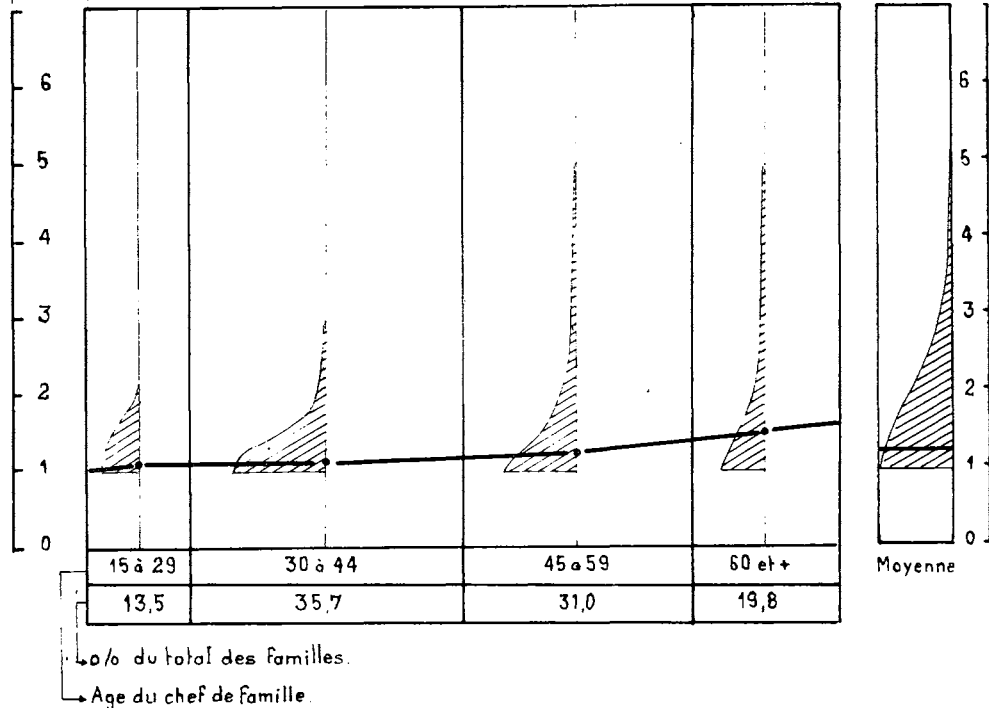
— 50% des familles comptent de 3 à 6 personnes.  
 — 75% des familles comptent de 3 à 10 personnes.  
 Les chefs de familles âgés (45 ans et plus) croissent en proportion, parallèlement à la taille de la famille; dans le groupe de tailles (1 à 2), il s'agit de chefs de familles n'ayant pas pu conserver ou acquérir des enfants (1).

Répartition de 100 familles de chaque groupe de taille suivant l'âge du chef de famille



15 à 29 ans  
 30 à 44 ans  
 45 à 59 ans  
 60 et plus.

Nombre de ménages par famille



• Composition des unités familiales.

Le nombre moyen de ménages (2) constituant une unité familiale s'établit à 1, 2; il varie très faiblement en fonction de l'âge du chef de famille. Ce n'est que dans le groupe d'âge supérieur (60 ans et plus) que l'on constate une sensible augmentation (1,4).

Les transformations récentes semblent donc avoir touché la grande majorité des Auro.

(1) Voir chapitre A.

(2) Nous appelons « ménage » un homme ou une femme, marié, veuf ou divorcé, ayant ou non des enfants, dépendant d'un chef d'unité familiale.

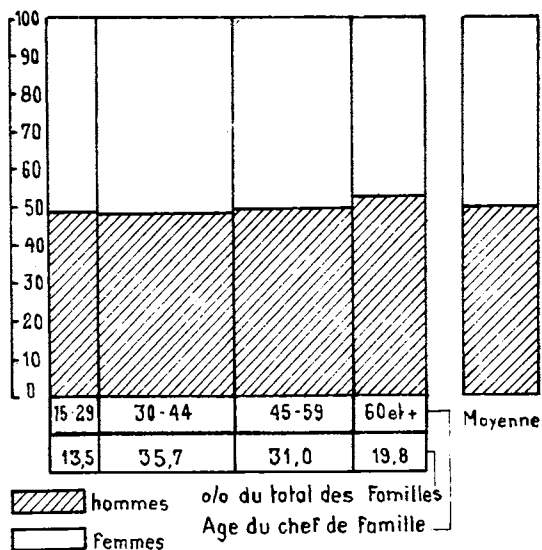
**Répartition « hommes - femmes ».**

Le nombre moyen d'hommes croît régulièrement en fonction de l'âge du chef de famille; le nombre moyen de femmes suit la même progression, à un niveau légèrement supérieur, puis

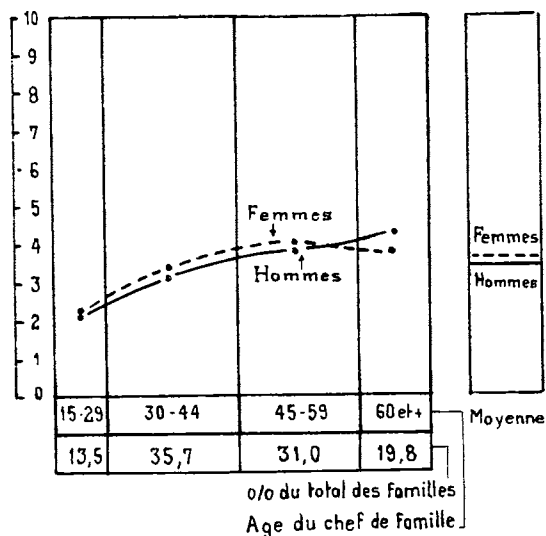
s'inverse et décroît quand le chef de famille atteint et dépasse 50 ans environ.

Ce déséquilibre « Hommes - Femmes », constaté dans l'enquête démographique, semble être un reflet de l'instabilité générale de la population (parenté, migrations...).

**RÉPARTITION en o/o des HOMMES et des FEMMES**



**TAILLE MOYENNE**

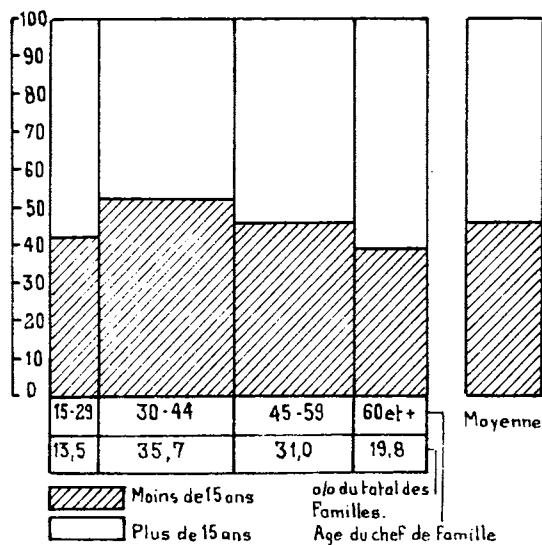


**Répartition « moins de 15 ans - plus de 15 ans ».**

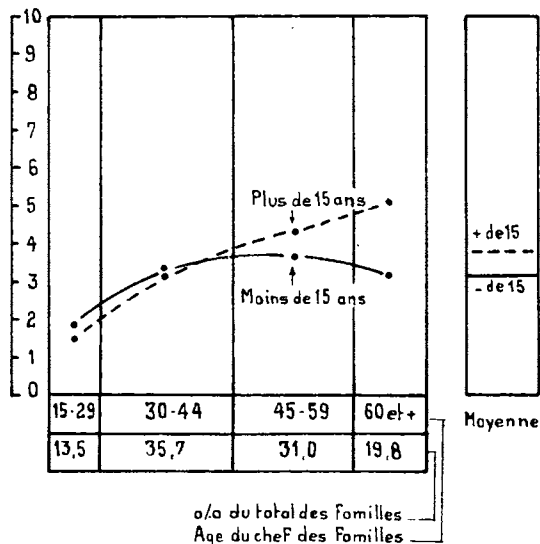
Les moins de 15 ans représentent environ 45 % de la popu-

lation; en fonction de l'âge du chef de famille, cette proportion varie de 42 % pour la classe d'âge inférieure, à 40 % pour la classe d'âge supérieure, en passant par un maximum de 53 % pour la classe d'âges 30 - 44 ans.

**RÉPARTITION en o/o des moins de 15 ans et des plus de 15 ans**



**TAILLE MOYENNE**

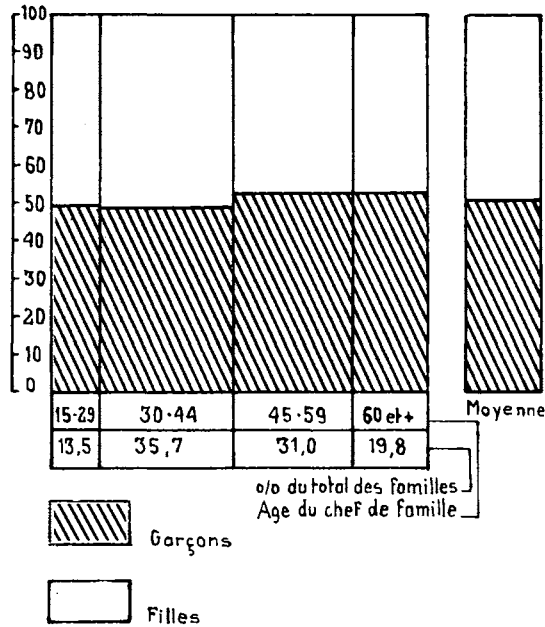


### Répartition des « moins de 15 ans » par sexe.

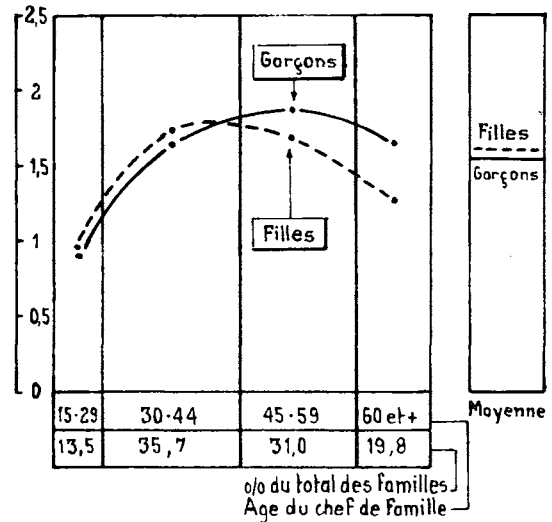
Les différences à 50 % des pourcentages de garçons et de

filles peuvent s'expliquer par les cessions de garçons lorsque le chef de famille est jeune et au contraire par des acquisitions de garçons lorsqu'il est plus âgé. Mais le « surplus » global de filles reste inexpliqué.

REPARTITION des garçons et des filles de moins de 15 ans



TAILLE MOYENNE



### 3 — Données globales.

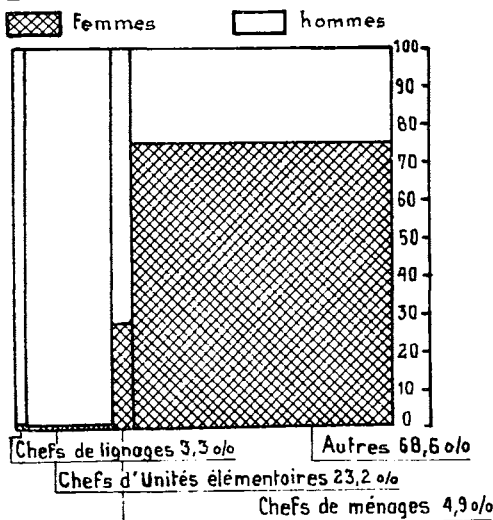
Si les femmes peuvent prétendre à la chefferie avec les mêmes droits que les hommes, en fait, ces droits des femmes sont légèrement « bousculés » et les femmes sont très rarement chefs de villages ou chefs de lignages.

Au cours de l'étude, on a rencontré 3 femmes chefs de villages dans les 118 villages visités.

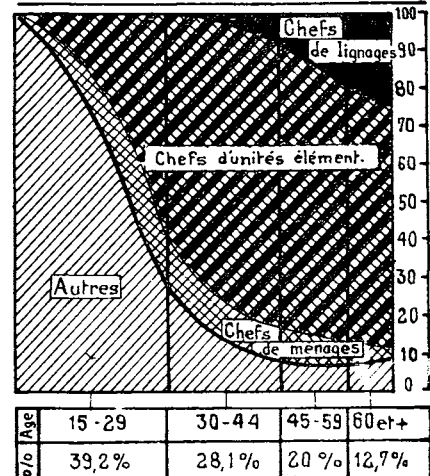
Dans l'échantillon démographique, on a recensé parmi les chefs de lignages 1,3 % de femmes.

Le graphique ci-dessous indique globalement l'importance, suivant l'âge des hommes, des types de responsabilités familiales.

PARTAGE DE LA RESPONSABILITÉ FAMILIALE ENTRE LES SEXES



REPARTITION DE 100 HOMMES RESIDENTS DE plus de 15 ans, de CHAQUE TRANCHE D'AGE SUIVANT leur RESPONSABILITÉ FAMILIALE





La responsabilité familiale varie considérablement suivant le facteur âge, ainsi :

- 50 % des chefs de lignages ont plus de 59 ans,
- 75 % des chefs de lignages ont plus de 52 ans,

alors que :

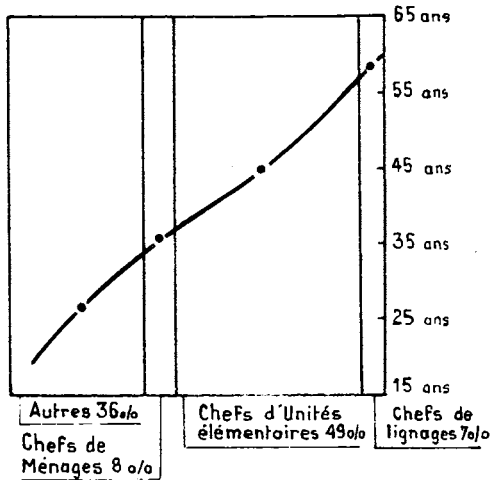
- 50 % des chefs d'UBE ont plus de 44 ans,
- 75 % des chefs d'UBE ont plus de 36 ans,

et

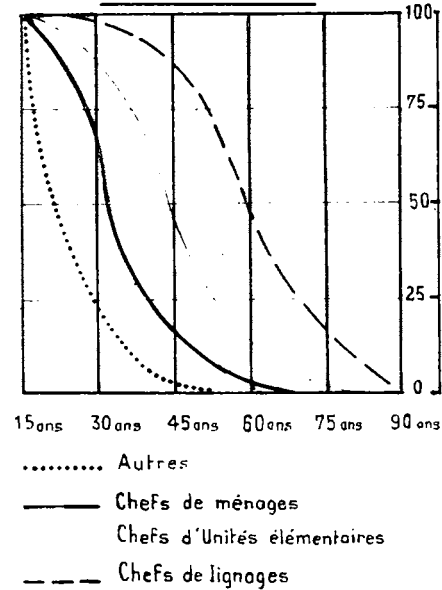
- 50 % des chefs de ménages ont plus de 32 ans,
- 75 % des chefs de ménages ont plus de 28 ans.

Si l'on considère l'âge moyen, l'écart est de l'ordre de 10 ans entre les types « autres », « chefs de ménages » et « chefs d'UBE », puis passe à 15 ans entre « chefs d'UBE » et « chefs de lignages ».

### AGE MOYEN SELON LA RESPONSABILITÉ FAMILIALE (Hommes)



### POURCENTAGE CUMULÉ DES CHEFS D'UNITÉS FAMILIALES AYANT PLUS D'UN AGE DONNÉ (Hommes)



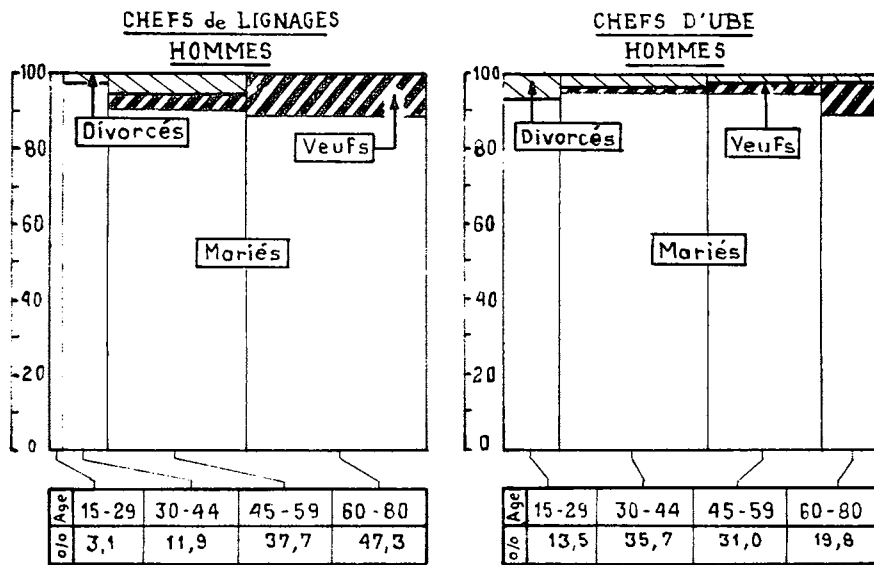
## 4 — Les habitudes matrimoniales.

### • Les chefs d'unités.

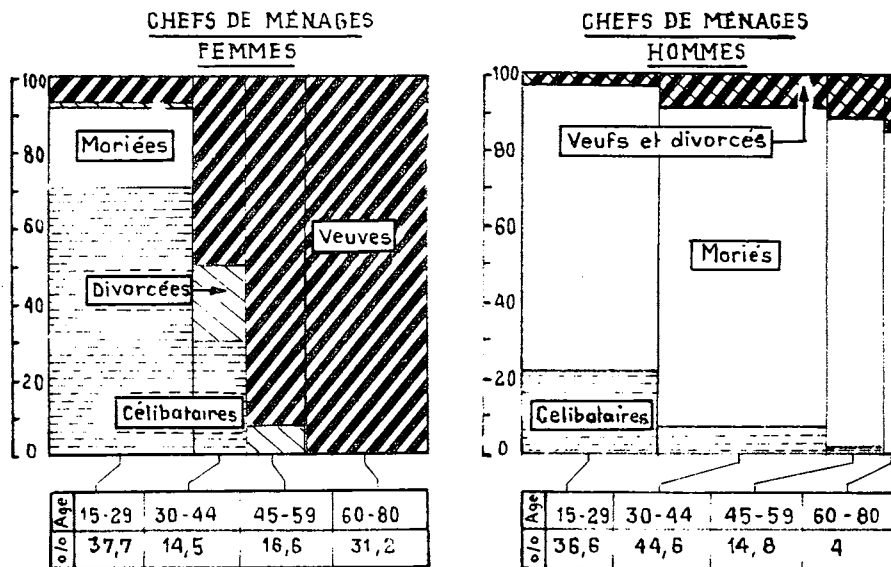
Rappelons les effectifs des personnes de plus de 15 ans sur lesquelles porte l'analyse.

|             |        | Chefs lignages | Chefs UBE | Chefs ménages | Autres  | Total   |
|-------------|--------|----------------|-----------|---------------|---------|---------|
|             | Nombre | 8 774          | 62 178    | 9 791         | 46 160  | 126 903 |
| Hommes..... | %      | 7              | 49        | 8             | 36      | 100     |
|             | Nombre | 112            | 259       | 3 580         | 139 233 | 143 184 |
| Femmes..... | %      | 0,1            | 0,2       | 2,5           | 97,2    | 100     |
|             | Nombre | 88             | 62 437    | 13 371        | 185 393 | 270 087 |
| Total.....  | %      | 3,3            | 23,2      | 4,9           | 68,6    | 100     |

a) Situation matrimoniale.



Il n'y a pas de différences significatives entre les deux répartitions.



Le diagramme « Hommes » ne présente aucune caractéristique particulière. Le diagramme « Femmes » fait apparaître :

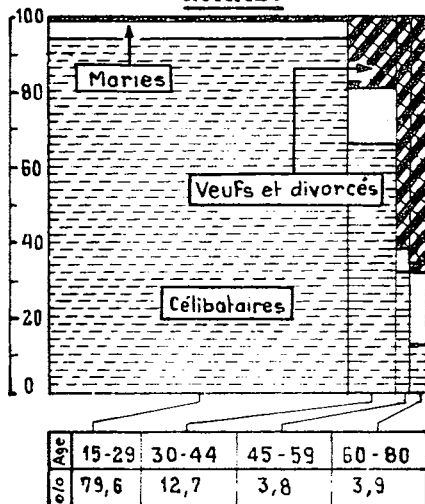
— L'importance des célibataires dans les classes d'âges jeunes; il s'agit de femmes ayant eu des enfants nés « hors mariage ».

— Le taux très élevé des veuves dès l'âge de 30 ans; ces fem-

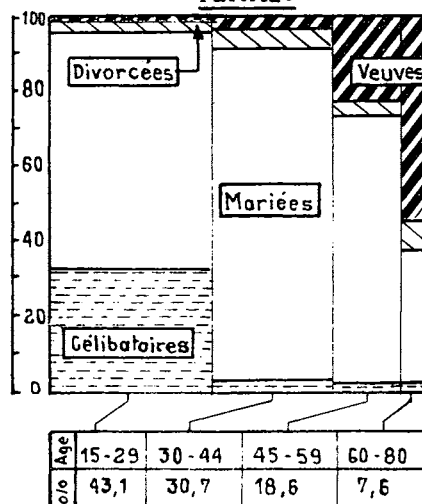
mes retardent le plus possible un deuxième mariage et vivent dans la plupart des cas chez « leurs maternels ».

Les femmes mariées, bien qu'ayant des enfants, n'ont pas encore rejoint leur mari d'où la classification en « chefs de ménages ».

**AUTRES de + de 15 ANS  
HOMMES**



**AUTRES de + de 15 ANS  
FEMMES**

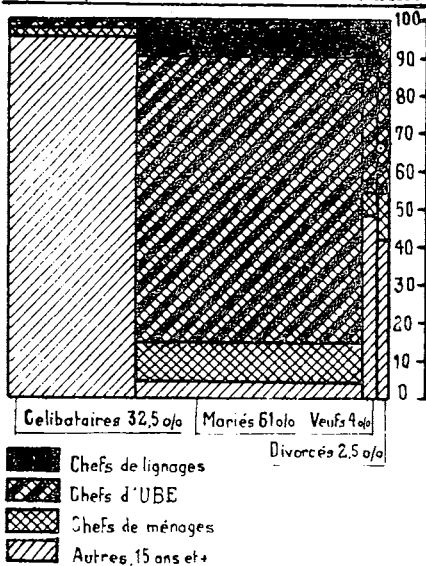


L'homme marié sans « responsabilité familiale » continue à dépendre étroitement de ses parents, tant que l'épouse ne l'a pas rejoint. Il faut souligner les taux extrêmement forts de célibataires « Hommes » dans les classes d'âges élevés. C'est

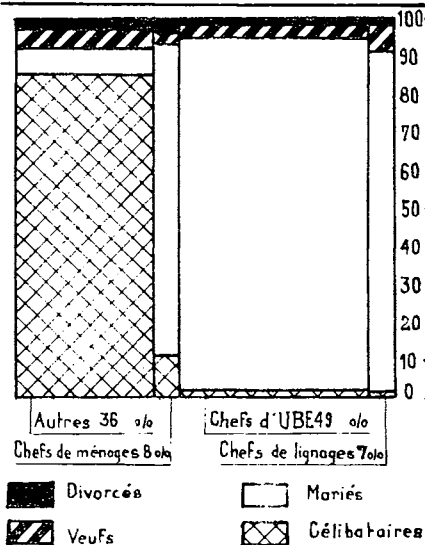
la contrepartie de la « fuite » des femmes devant le mariage.

Les diagrammes suivants récapitulent les données concernant les hommes de plus de 15 ans.

**REPARTITION SELON LA RESPONSABILITÉ FAMILIALE DE 100 HOMMES DE 15 ANS ET PLUS, PAR SITUATION MATRIMONIALE**

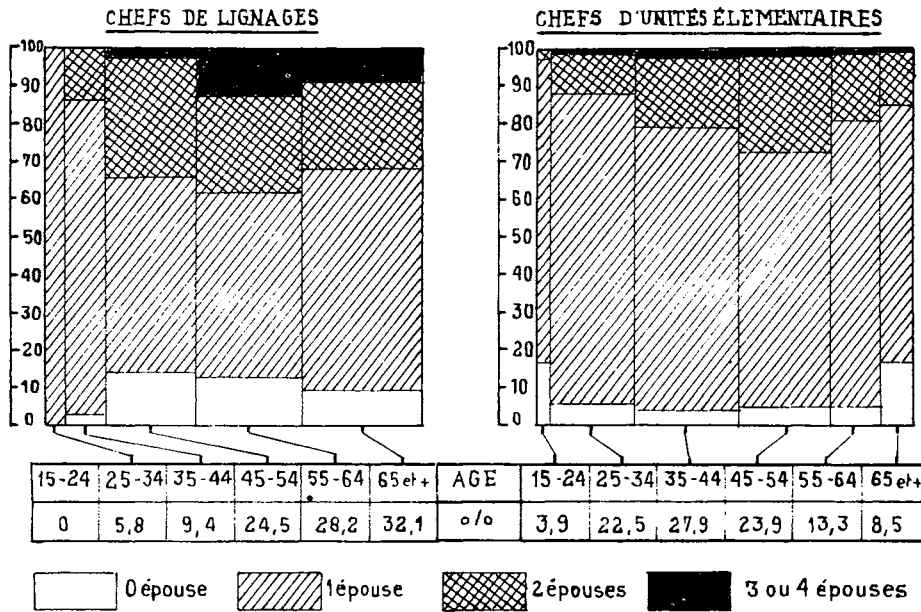


**REPARTITION SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL DE 100 HOMMES DE 15 ANS ET PLUS PAR TYPE DE RESPONSABILITÉ FAMILIALE**



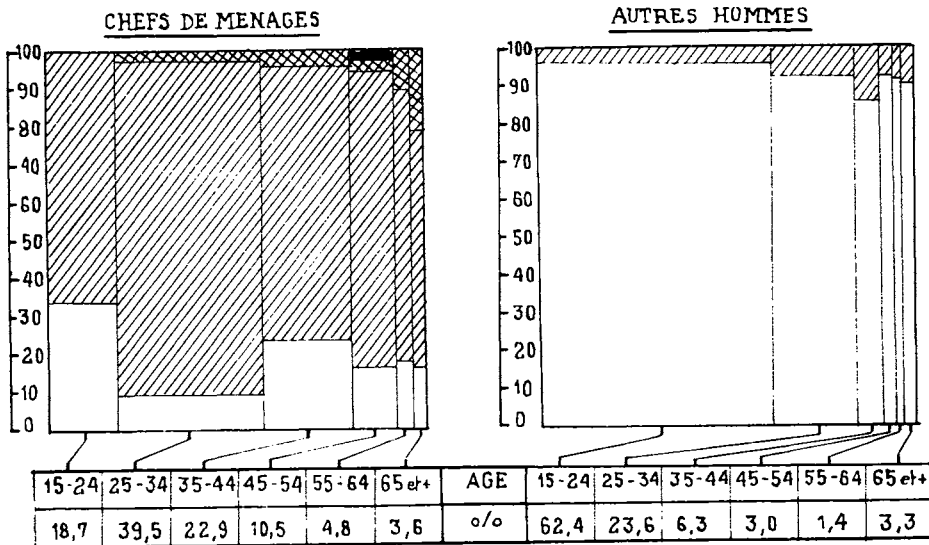
**b) Le nombre d'épouses.**

Le nombre d'épouses est un élément important de prestige social, les diagrammes sont à cet égard très éloquent.



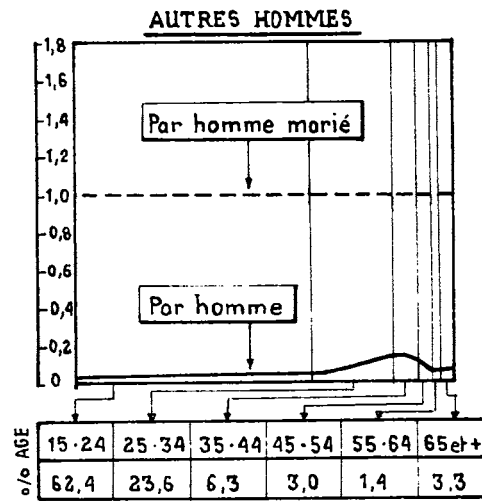
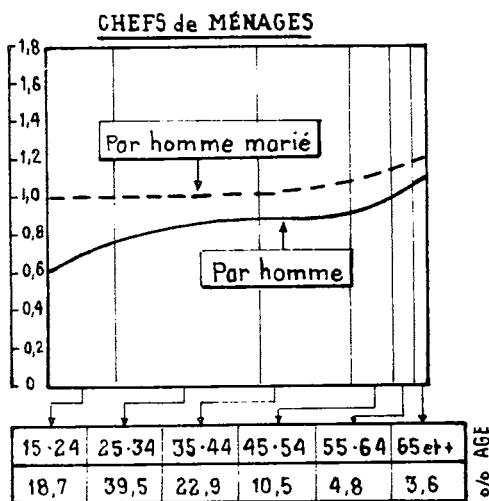
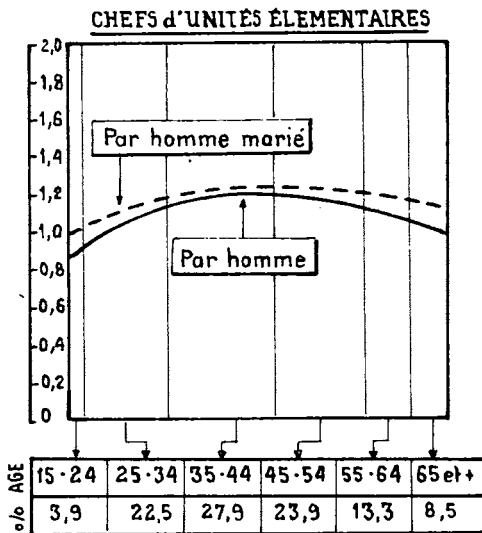
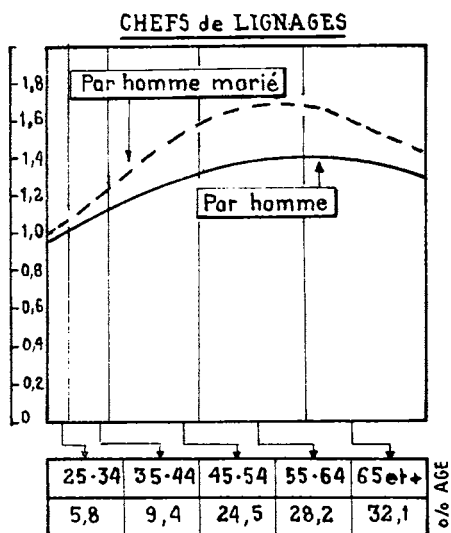
La proportion de chefs de lignages ayant 3 ou 4 femmes atteint, dans les classes d'âges élevées, 15% environ. Il n'a pas été possible, dans le cadre de l'enquête démographique,

de mesurer l'importance de la pratique du lévirat. Mais, l'observation effectuée sur les villages de monographie montre que le lévirat est d'une pratique assez courante.



Les nombres moyens d'épouses par homme et par homme marié constituent des indices permettant de « mesurer » le

comportement matrimonial des hommes suivant leur type de responsabilité.



Si l'on compare les maxima par homme marié, on obtient le tableau suivant :

| Chef de lignage | Chef d'Ube | Chef de ménage | Autre |
|-----------------|------------|----------------|-------|
| 1,65            | 1,23       | 1,19           | 1     |

Ainsi, le chef de lignage marié a 0,4 épouse de plus que le chef d'Ube.

• L'ensemble de la population.

a) La situation matrimoniale.

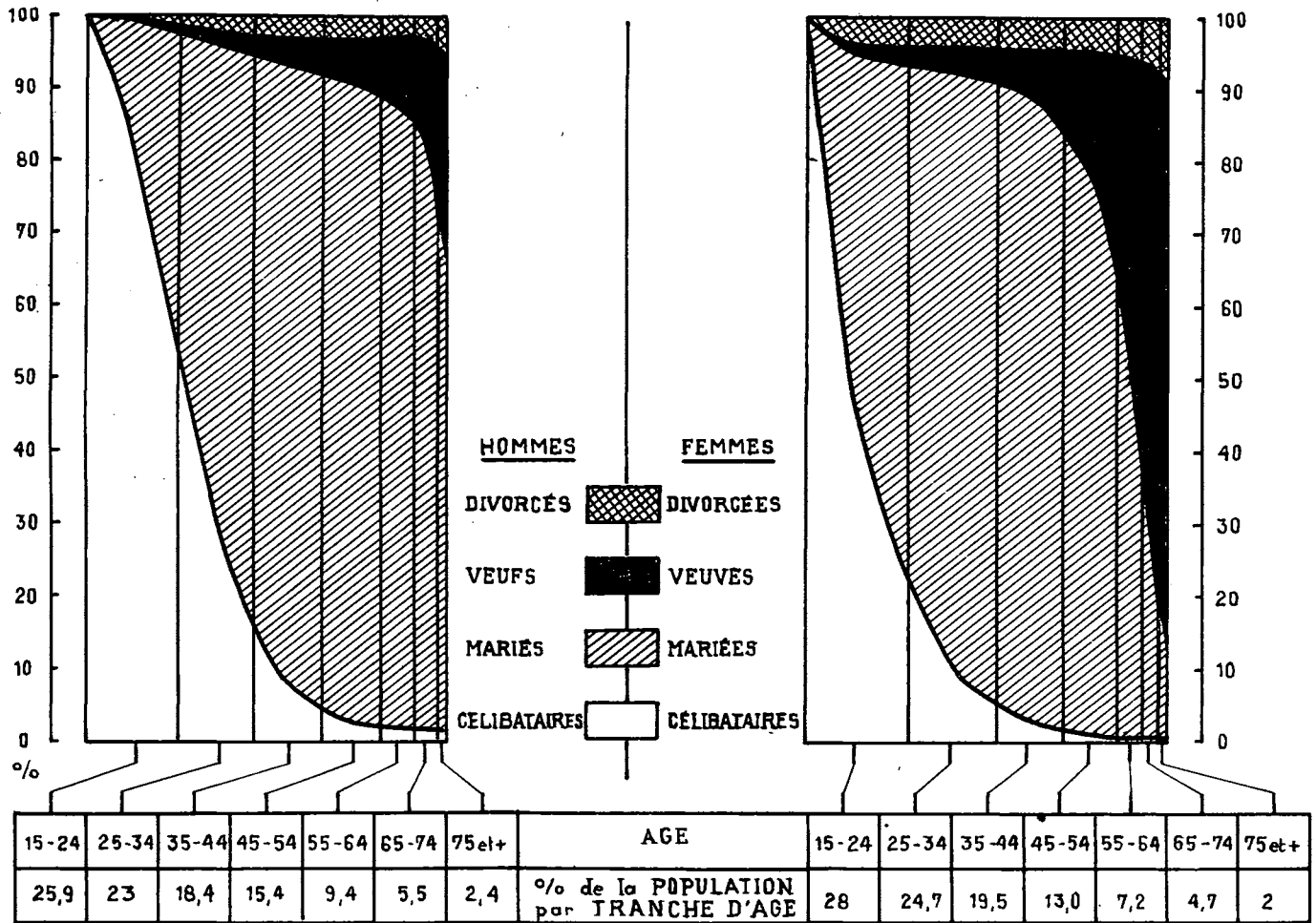
Les tableaux ci-dessous donnent par sexe, la répartition par tranche d'âges et par situation matrimoniale.

**Hommes de 15 ans et plus.**

| Ages         | 1 ép.         | 2 ép.         | Marié        |            | Total         | Veuf         | Divorcé      | Célibataire   | Total          |
|--------------|---------------|---------------|--------------|------------|---------------|--------------|--------------|---------------|----------------|
|              |               |               | 3 ép.        | 4 ép.      |               |              |              |               |                |
| 15-24        | 4 322         | 74            | —            | —          | 4 396         | 36           | 137          | 27 987        | 32 556         |
| 25-34        | 16 516        | 1 772         | 74           | —          | 18 362        | 343          | 688          | 9 754         | 29 147         |
| 35-44        | 15 953        | 3 424         | 320          | 57         | 19 754        | 716          | 853          | 2 064         | 23 387         |
| 45-54        | 12 160        | 4 619         | 393          | —          | 17 172        | 1 170        | 745          | 579           | 19 666         |
| 55-64        | 7 944         | 2 220         | 327          | 93         | 10 584        | 879          | 280          | 267           | 12 010         |
| 65 et +      | 5 921         | 1 468         | 234          | 111        | 7 734         | 1 851        | 378          | 174           | 10 137         |
| <b>Total</b> | <b>62 816</b> | <b>13 577</b> | <b>1 348</b> | <b>261</b> | <b>78 002</b> | <b>4 995</b> | <b>3 081</b> | <b>40 825</b> | <b>126 903</b> |

## SITUATION MATRIMONIALE

RÉPARTITION DE 100 RESIDENTS RURAUX DE CHAQUE AGE , SELON LEUR SITUATION MATRIMONIALE



HOMMES

FEMMES

Femmes de 15 ans et plus.

| Ages    | Mariée | Veuve  | Divorcée | Célibataire | Total   |
|---------|--------|--------|----------|-------------|---------|
| 15-24   | 20 684 | 243    | 1 176    | 19 109      | 41 212  |
| 25-34   | 29 854 | 1 108  | 1 415    | 3 126       | 35 485  |
| 35-44   | 24 347 | 1 464  | 1 406    | 800         | 28 017  |
| 45-54   | 14 449 | 3 333  | 663      | 225         | 18 660  |
| 55-64   | 5 328  | 4 231  | 703      | 18          | 10 280  |
| 65 et + | 2 213  | 6 699  | 521      | 153         | 9 530   |
| Total   | 96 875 | 17 078 | 5 884    | 23 431      | 143 184 |

Chez les hommes, on constate un « taux de célibat » élevé puisque à 30 ans, on enregistre encore 30 % de célibataires et 9 % à 40 ans. Ce taux, bien inférieur chez les femmes, reste néanmoins à un niveau important (10 % à 30 ans 4 % à 40 ans.)

Nous avons déjà insisté sur l'extrême mobilité de la population masculine; une motivation importante des déplacements consiste à ramener de l'argent de Basse-Côte pour pouvoir se marier, car bien que la dot ne soit pas d'une pratique courante, l'homme est tenu d'offrir à sa conjointe et à ses beaux-parents de nombreux cadeaux.

**b) Nombre d'épouses.**

Globalement, on enregistre pour 100 hommes de plus de 15 ans :

- |                                  |                                            |
|----------------------------------|--------------------------------------------|
| — 39,5 hommes sans épouse        | } 61,5 hommes<br>avec au moins<br>1 épouse |
| — 49,5 hommes avec 1 épouse      |                                            |
| — 10,7 hommes avec 2 épouses     |                                            |
| — 1,3 hommes avec 3 ou 4 épouses |                                            |

soit 76 femmes mariées pour 100 hommes ou 124 femmes mariées pour 100 hommes mariés.

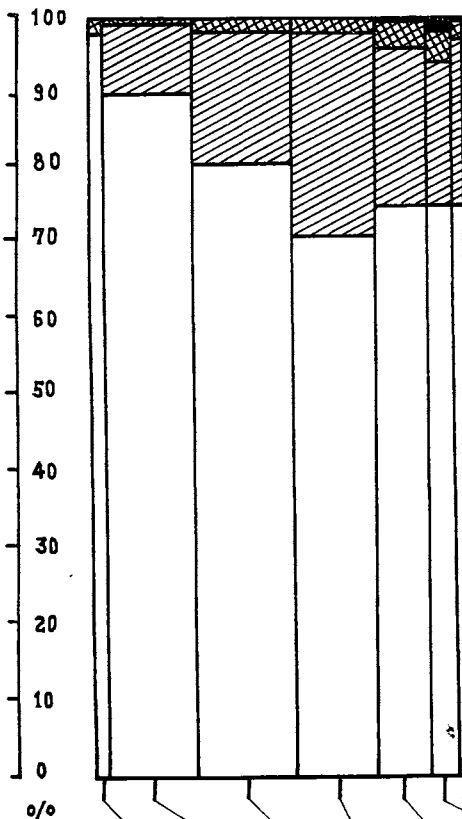
« L'équilibre matrimonial » s'établit ainsi :

| Hommes           | Femmes       |
|------------------|--------------|
| 39,5 sans épouse | 37 sans mari |
| 61,5 avec épouse | 76 avec mari |
| 100 hommes       | 113 femmes   |

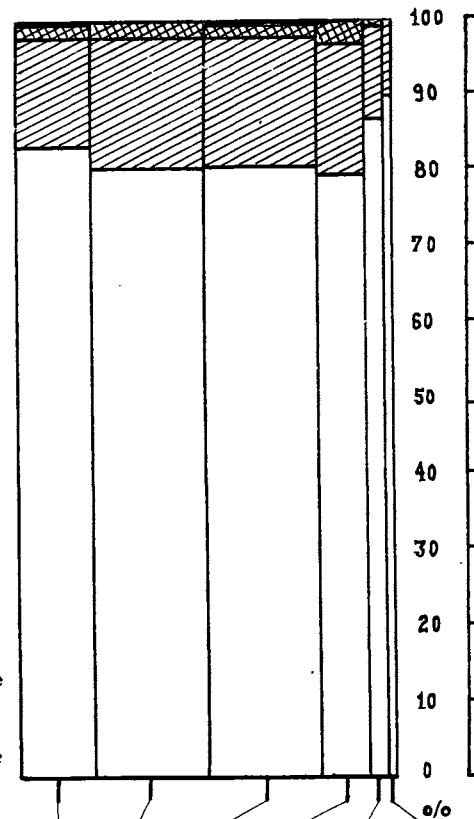
Le taux de polygamie actuel s'élève à 1,24. Il croît assez rapidement avec l'âge de l'homme à partir de 30 ans environ, pour atteindre un maximum à un âge situé autour de 60 ans qui est de 1,3

# SITUATION MATRIMONIALE des RÉSIDENTS RURAUX MARIÉS

Répartition de 100 hommes mariés, de chaque tranche d'âge suivant le nombre d'épouses



Répartition de 100 femmes mariées, de chaque tranche d'âge, suivant le rang du mariage



4 Femmes 4<sup>eme</sup> Epouse  
 3 Femmes 3<sup>eme</sup> Epouse  
 2 Femmes 2<sup>eme</sup> Epouse  
 1 Femme 1<sup>ere</sup> Epouse

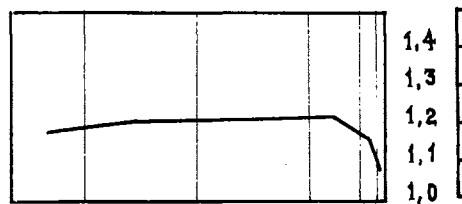
| 15-24 | 25-34 | 35-44 | 45-54 | 55-64 | 65-74 | 75 et+ | AGE                                  | 15-24 | 25-34 | 35-44 | 45-54 | 55-64 | 65 et+ |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 5,5   | 23    | 26    | 22    | 14    | 7     | 2,5    | % de la Population par tranche d'age | 20,1  | 30,3  | 26,1  | 15,5  | 5,7   | 2,3    |

**HOMMES MARIÉS**

**FEMMES MARIÉES**



**NOMBRE MOYEN D'ÉPOUSES PAR HOMME MARIÉ, SELON SON ÂGE.**

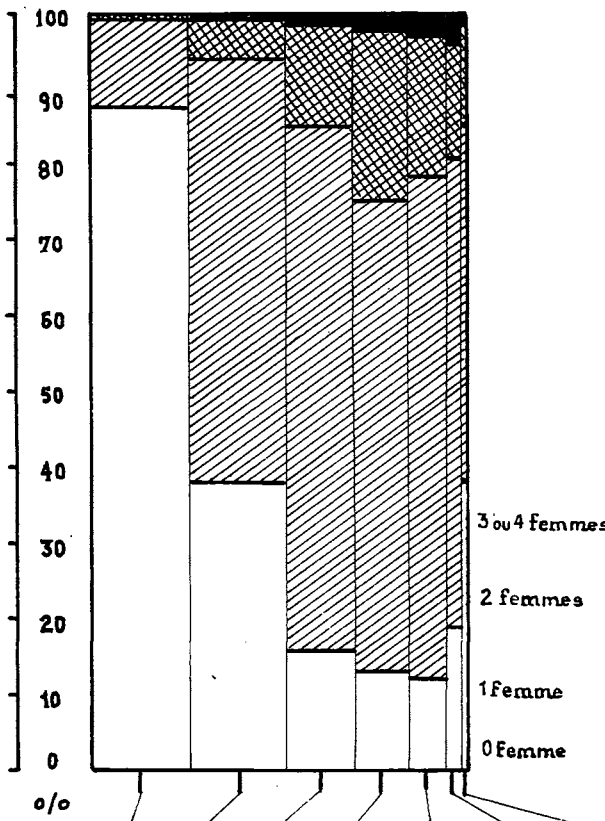


**RANG MOYEN D'UNE ÉPOUSE, SELON SON ÂGE.**

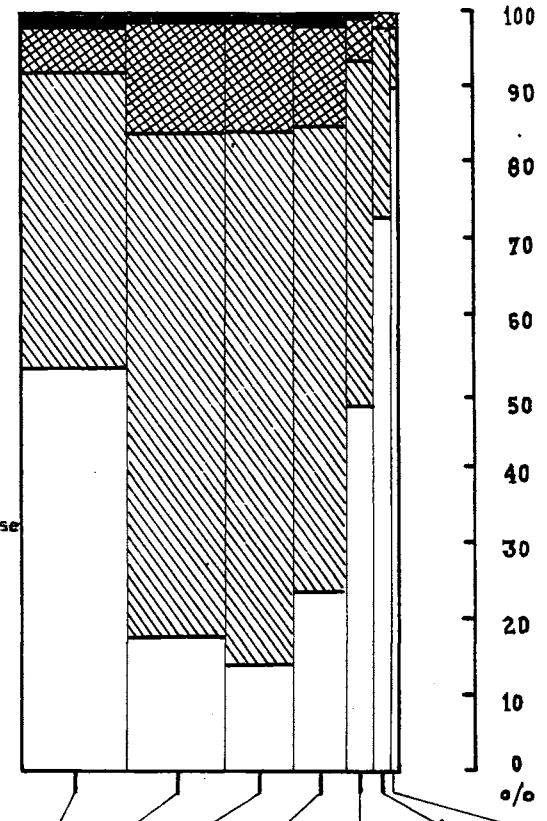


# SITUATION MATRIMONIALE DES RÉSIDENTS RURAUX

Répartition de 100 hommes, de chaque tranche d'âge, suivant le nombre d'épouses.



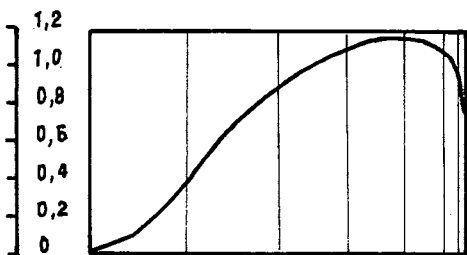
Répartition de 100 femmes, de chaque tranche d'âge, suivant le rang du mariage.



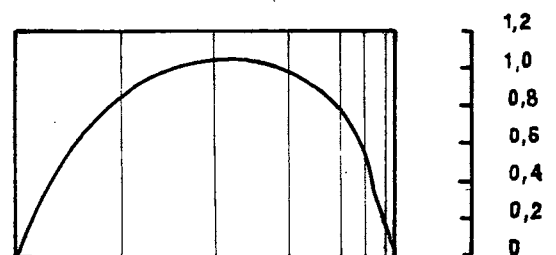
| 15-24 | 25-34 | 35-44 | 45-54 | 55-64 | 65-74 | 75 et + | AGE                                    | 15-24 | 25-34 | 35-44 | 45-54 | 55-64 | 65-74 | 75 et + |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|----------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| 25,9  | 23    | 18,4  | 15,4  | 9,4   | 5,5   | 2,4     | o/o de la POPULATION par TRANCHE d'AGE | 26,8  | 24,7  | 19,6  | 13,1  | 7,1   | 4,7   | 2       |

## HOMMES

## FEMMES



NOMBRE MOYEN D'ÉPOUSES PAR HOMME SELON SON AGE

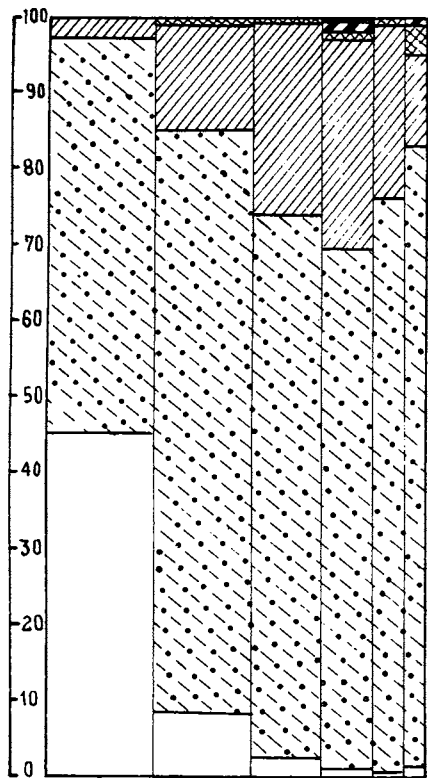


RANG MOYEN D'UNE FEMME SELON SON AGE

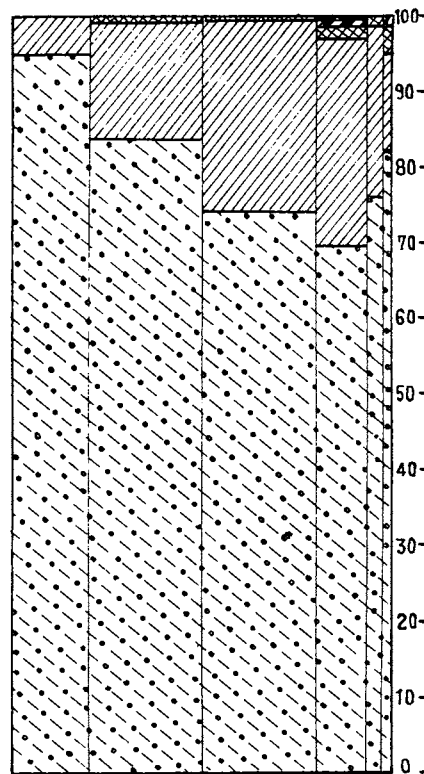
c) Nombre de mariages et remariages des femmes.

## FEMMES DE 15 ANS ET PLUS NOMBRE DE MARIAGES

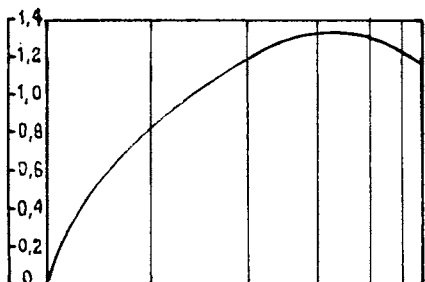
Répartition de 100 femmes de chaque tranche d'âge suivant le nombre de mariages



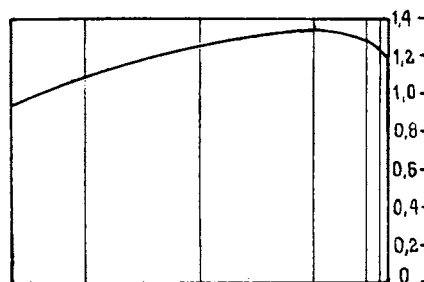
Répartition de 100 Femmes mariées de chaque tranche d'âge suivant le nombre de mariages



| 15-24 | 25-34 | 35-44 | 45-54 | 55-64 | 65 et+ | AGE                                    | 15-24 | 25-34 | 35-44 | 45-54 | 55-64 | 65 et+ |
|-------|-------|-------|-------|-------|--------|----------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 28,8  | 24,7  | 19,6  | 13,1  | 7,1   | 6,7    | pro de la population par tranche d'âge | 20,1  | 30,3  | 26,1  | 15,5  | 5,7   | 2,3    |



Nombre moyen de mariages d'une femme selon son age

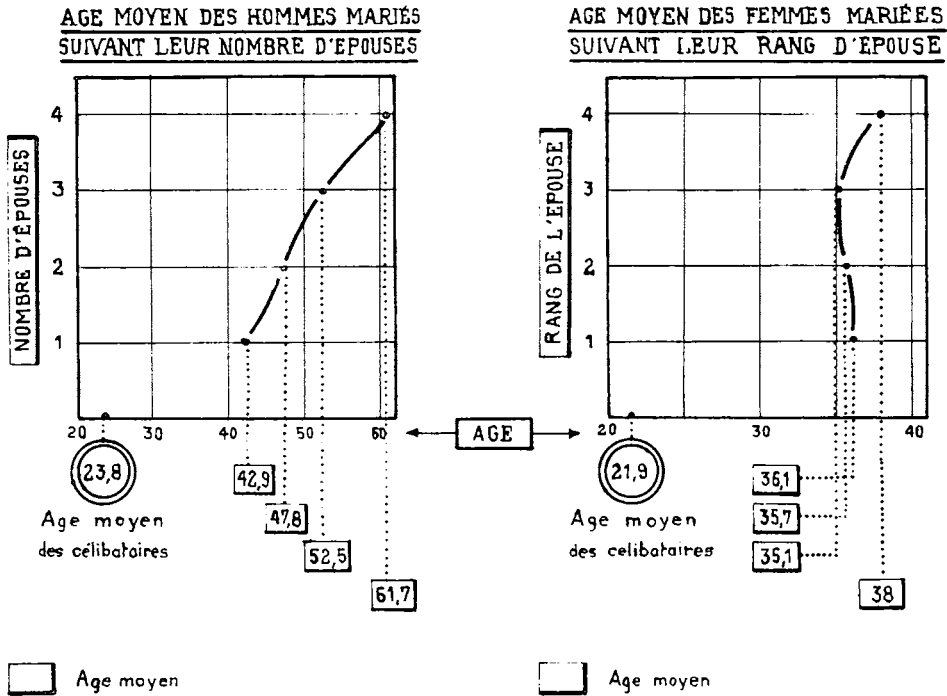


Nombre moyen de mariages d'une femme mariée selon son age

Le nombre de mariages est l'indice le plus sûr pour mesurer la mobilité conjugale. En moyenne, une femme contracte au cours de sa vie 1,35 mariages *reconnus*. La légère régression constatée sur les courbes dans les dernières tranches d'âges est vraisemblablement due à des omissions de déclarations et non à des modifications dans le temps, des mœurs et coutumes conjugales.

Il est remarquable de constater que dans la tranche d'âges 14-24 ans, 45 % des filles sont célibataires.

Les garçons se marient à un âge nettement plus élevé : ainsi près de 90 % des garçons de la tranche d'âges 15-24 ans sont célibataires et il en reste encore environ près de 40 % dans la tranche d'âge 25-34 ans.

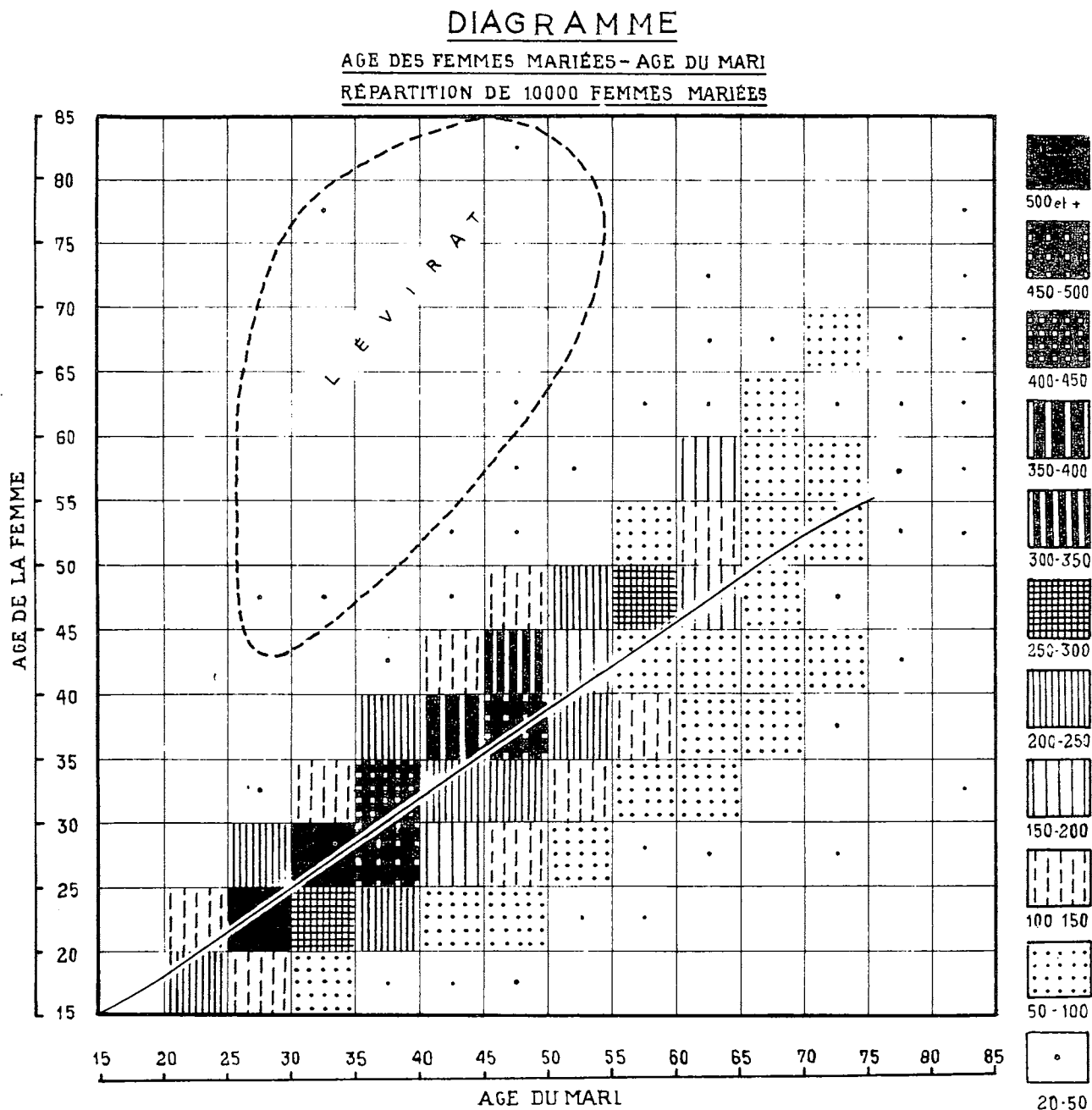


Le graphique « femmes » fait ressortir que l'âge des épouses est décroissant quand le rang de l'épouse augmente, à l'exception de la 4<sup>e</sup> épouse, qui, lorsqu'elle existe, est plus âgée que les épouses précédentes. Nous retrouvons l'influence de la pratique du lévirat.

Le diagramme « Corrélation Age du mari-Age de la femme »

confirme cette hypothèse.

D'autre part, le décalage entre les âges des maris et ceux des épouses se poursuit naturellement tout au long de la vie conjugale et s'accroît sensiblement par le jeu des divorces, des remariages et de la polygamie. Il apparaît que ce décalage est proportionnel à l'âge du mari (de l'ordre du cinquième).



— Age moyen d'une femme, suivant l'âge de son mari.



# ANNEXE

## LES TERMES DE PARENTÉ ET D'ALLIANCE

### A. - Les termes de parenté.

#### 1. Les termes de désignation et d'appellation.

##### a) Le plan vertical.

##### 1) Les ascendants.

##### i) La génération du père et de la mère.

Pour désigner son père, sa mère, les siblings (1) et, le cas échéant, les cousins de son père et de sa mère, Égo (2) emploie extensivement les expressions « mi si » (mon père) et « mi ni » (ma mère). Pour les appeler, il utilise les termes « baba » (père, papa) et « mmo » (mère, maman) (3). En général, on fait suivre ces vocatifs du nom propre de la personne à qui on s'adresse ; par exemple : « baba Tano », « mmo Aya », etc.

Pour distinguer le père et la mère des autres parents de leur génération on emploie les expressions : « mi si kpa » (mon père vrai), « mi ni kpa » (ma mère vraie) (4).

Pour désigner ses oncles et ses tantes avec précision, le locuteur se sert de formules descriptives et analytiques terme à terme ; mon oncle utérin se dit : « mi ni nyama byâ » (ma mère/son/sibling-homme) ; ma tante paternelle : « mi si nyama bla » (mon père/son/sibling-femme) (5). Depuis que, à la faveur des migrations vers les villes, en particulier vers les villes de Basse-Côte (Abidjan, Bassam, Bingerville), les Baoulé ont repris contact avec les Akan du Ghana (Ashanti et Fanti), ils ont récupéré l'usage de « ofa » qui sert à désigner l'oncle utérin. Toutefois, cet usage d'introduction très récente est loin d'être généralisé et est surtout le fait de Baoulé qui ont eu des contacts directs ou indirects avec les villes de Basse-Côte.

Lorsqu'il s'agit des cousins du père et de la mère, il n'est plus possible d'aboutir à une explication exhaustive à l'aide des seuls termes de désignation et d'appellation et des formules dans lesquelles on les fait entrer. On est alors obligé de faire intervenir les formules duelles d'objectivation dont il est question au paragraphe suivant, sans pour autant, aboutir dans tous les cas à une explication exhaustive du rapport de parenté.

Les cousins et les cousines du père et de la mère sont, à un premier niveau, appelés « mi si » (mon père) et « mi ni » (ma mère) ; à un degré plus élevé d'exigence en matière d'explicitation on emploie les mêmes termes que pour les siblings du père et de la mère ; le cousin de mon père sera : « mi si nyama-byâ » (mon père/son/sibling-homme) ; sa cousine « mi si nyama-bla » (mon père/son/sibling-femme), etc.

Au-delà de ce niveau, on est obligé d'employer les formules duelles : « nga oua-nga oua » et « bla nga oua-bla nga oua ». « Bla nga oua-bla nga oua » veut dire littéralement : femme celle-là enfant-femme celle-là enfant. Cette formule désigne des cousins parallèles matrilatéraux c'est-à-dire dont les mères sont sœurs. « Nga oua-nga oua » (6) est beaucoup plus vague puisqu'il ne fait pas intervenir le sexe des parents des cousins et peut désigner aussi bien les cousins croisés (les enfants d'un frère et d'une sœur) que des cousins parallèles patrilatéraux (les enfants de deux frères).

Aussi, l'explicitation exhaustive ne peut être réalisée que lorsqu'il s'agit des cousins parallèles matrilatéraux du père ou de la mère.

En effet, lorsqu'on dit, par exemple : « mi ni ni srâ nga bé ti ngaoua-ngaoua » (ma mère et homme celui-là ils sont ngaoua-ngaoua) on peut aussi bien désigner un cousinage croisé qu'un cousinage parallèle patrilatéral.

##### ii) La génération des grands-parents.

Les grands-parents sont désignés et appelés par le terme « nana ». Pour distinguer grand-père et grand-mère on utilise les expressions « nana-yasoua » (aïeul-garçon) et « nana-bla » (aïeul-femme). Pour distinguer les aïeuls du côté du père de ceux du côté de la mère, on a recours, ici aussi, à des formules analytiques et descriptives : mon grand-père maternel se dit :

« mi ni i si » (ma mère et son père) ; ma grand-mère maternelle : « mi si i ni » (mon père sa mère), etc.

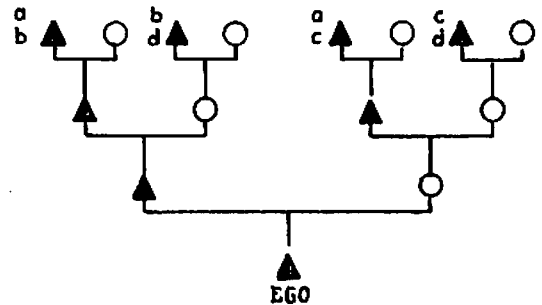
Les siblings des aïeuls peuvent être l'objet d'explicitations approximatives ou exhaustives selon les cas. Par ordre croissant d'explicitation, on dira : « mi nana yasoua » ou « mi nana bla » ; puis on utilisera des formules du type : « mi nana yasoua i nyama byâ » (mon aïeul-garçon son sibling-homme) et dans ce cas on désigne aussi bien le grand-père paternel que le grand-père maternel ; la formule d'explicitation exhaustive est du type : « mi si si i nyama-byâ » (mon père/son/père son sibling-homme).

##### iii) La génération des arrière-grands-parents.

Pour les bisaïeuls on emploie aussi le terme « nana ». Lorsqu'on voudra préciser le rapport de parenté, on aura encore recours à des formules terme à terme, de type analytique et descriptif. Toutefois aucune de ces formules n'offre une explicitation exhaustive.

Ces formules utilisées pour désigner les arrière-grands-parents comportent toujours un degré d'indétermination insurmontable. La figure ci-contre montre comment chacune des expressions suivantes utilisées pour désigner les bisaïeuls renvoie toujours à deux personnes différentes dans la structure de la parenté.

- (a) « mi nana yasoua i si » (mon aïeul garçon son père)
- (b) « mi si i nana-yasoua » (mon père son aïeul garçon)
- (c) « mi ni i nana-yasoua » (ma mère son aïeul garçon)
- (d) « mi nana bla i si » (mon aïeul femme son père).



(1) « Sibling » est un mot anglais qui désigne des individus ayant même père et même mère indépendamment de leur sexe. Comme il n'existe pas d'équivalent français de ce terme, son usage est devenu courant en anthropologie sociale.

(2) Ego, mot latin qui veut dire « moi ». Il est utilisé en anthropologie sociale pour désigner l'individu de référence dans une structure de parenté.

(3) Pour appeler la mère, on utilise aussi parfois « mani », néologisme d'origine européenne. « Mmo » veut aussi dire « madame » et entre dans les formules de salutations, de remerciements, etc. ; exemple : « Mmo ani o! » (Madame bonjour).

(4) « Kpa » est un adjectif qui peut prendre parfois une valeur adverbiale : il signifie : vrai, vraiment ; bon, bien...

(5) Les mots placés entre les // sont sous-entendus dans le langage Baoulé.

(6) Littéralement : « celui-là enfant - celui-là enfant ». Notons que la forme homologue de « bla nga oua - bla nga oua » qui pourrait logiquement être utilisée pour désigner des cousins parallèles patrilatéraux n'existe pas (biâ nga oua - biâ nga oua).

## 2) Les descendants.

### i) La génération des enfants.

On utilise l'expression « mi ba » ou « mi oua » (1) (mon enfant) pour désigner ses propres enfants aussi bien que ceux des siblings ou des cousins. Mon fils se dira : « mi oua yasoua » (mon enfant garçon) et ma fille : « mi oua bla » (mon enfant fille).

Pour distinguer ses propres enfants de ceux des siblings ou des cousins on dit : « mi Krü-ba » (mon ventre/l'enfant).

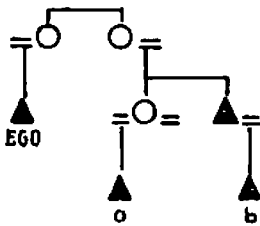
Pour désigner les neveux et les nièces, on utilise généralement des formules analytiques et descriptives :

« mi nyama bla oua » (mon sibling femme/son/enfant)

« mi nyama byâ oua » (mon sibling homme/son/enfant), etc.

Donc pour ces catégories objectives de la parenté, il est possible d'aboutir à des explicitations objectives. En fait, dans la pratique, les formules à haute complexité sont rarement employées et on se contente, le plus souvent, de formules d'approximation.

Lorsqu'on arrive au niveau des enfants des cousins, les relations ne peuvent plus être explicitées exhaustivement. Sur le schéma ci-dessous Égo désigne a et b de la même façon : « mi ni nyama-bla i anumâ yasoua » (ma mère/son/sibling femelle son petit enfant garçon).



Or, l'un est utérin (a), peut hériter le Égo tandis que l'autre (b) ne le peut pas.

Toutefois à ce niveau, intervient un terme de parenté important : « Aousoua » qui désigne le neveu utérin ou son équivalent. Ce terme d'après Delafosse (2) serait d'origine Agni et d'introduction récente. Ceci est fort plausible, car il s'agit là du seul terme de désignation à valeur synthétique et discriminatoire (3).

On n'utilise pas systématiquement « Aousoua » pour désigner tous les utérins de la génération des enfants ou des petits-enfants (4), mais cette extension se fait facilement lorsque les circonstances s'y prêtent. Lorsqu'un homme n'a pas de neveu utérin, il dira des enfants de sa cousine parallèle matrilatérale que ce sont des « Aousoua » ; ou bien, il le dira des fils de sa nièce utérine.

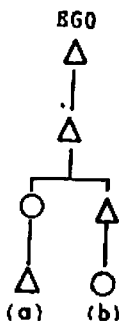
### ii) La génération des petits-enfants.

Mon petit-enfant se dit : « mi anumâ » ; mon petit-fils : « mi anumâ-yasoua » ; ma petite-fille : « mi anumâ-bla ».

La précision s'obtient toujours par le même procédé : formules analytiques et descriptives : « oua-yasoua » (mon enfant garçon son enfant garçon) ; « mi oua-bla i oua-yasoua » (mon enfant fille son enfant garçon), etc.

« Anumâ » peut s'étendre à la descendance des siblings et parfois des cousins.

### iii) La génération des arrières-petits-enfants.



Mon arrière-petit-enfant se dit : « mi anumâ siè » (siè = derrière). De même que pour l'ascendance, c'est à partir de ce niveau, que se manifeste une certaine ambiguïté dans les expressions servant à désigner l'ascendance directe.

Les formules d'explicitation sont du même type que celles utilisées pour les bisaïeux :

« mi oua-yasoua i anumâ-bla » (mon enfant garçon son petit-enfant fille) peut désigner, sur le schéma ci-contre, aussi bien (a) que (b).

### b) Le plan horizontal.

Sur le plan horizontal, c'est-à-dire pour les parents de la génération de Égo le terme d'utilisation extensive est « nyama » (5) ; les termes de différenciation sexuelle sont « byâ » (homme-garçon) et « bla » (fille).

Ici encore on se sert, pour l'explicitation, de formules analytiques dont la complexité croît en raison directe du degré d'éloignement du rapport de parenté et du degré de précision auquel on veut parvenir. C'est ainsi que le fils de la sœur de ma mère sera, suivant les cas :

a) « mi nyama » (mon sibling) ;

b) « mi nyama byâ » (mon sibling-homme) ;

c) « mi ni nyama bla oua » (ma mère/sa/sœur/son enfant) ;

d) « mi ni nyama bla i oua yasoua » (ma mère/sa/sœur son enfant garçon).

Pour les cousins au second degré, il n'est plus possible d'obtenir une explicitation exhaustive.

Pour désigner les demi-frères et les demi-sœurs on utilise des formules qui se réfèrent au père ou à la mère : on dit « mi ni oua » (ma mère/son/enfant) ; « mi si oua » (mon père/son/enfant).

Au niveau des siblings — et parfois des cousins — intervient une différenciation importante entre aîné (« kpê » ou « kpê-ngbé ») (6) et cadet (si-ba = derrière enfant) qui entre parfois en compétition avec le principe des générations et qui contribue à infléchir les structures généalogiques en situant sur le même plan des collatéraux de générations différentes.

L'ambiguïté insurmontable des termes servant à désigner les bisaïeux, les arrières-petits-enfants et les cousins à partir du second degré, ainsi que la complexité des formules d'explicitation exhaustive dans les autres cas, proviennent d'une carence de termes de parenté synthétiques et véritablement classificatoires.

Les termes de « ba » ou « oua », « ni » et « si » et « nyama » sont des termes d'extension sans valeur classificatoire, car ils ne différencient pas dans l'ensemble de la parenté des catégories de parents utérins et de parents en lignée masculine.

« Aousoua » ne peut pas non plus être considéré comme un terme classificatoire dans la mesure où son utilisation extensive pour désigner des collatéraux utérins des générations subséquentes n'est pas systématique mais se fait en fonction de conjonctures particulières.

Par ailleurs, la complexité des formules d'explicitation exhaustive les rend peu maniables et fait qu'on les utilise très rarement dans la pratique. On leur préfère l'emploi de formules extensives et approximatives beaucoup plus brèves qui situent les rapports de parenté dans les limites d'indétermination extrêmement gênantes pour une société où les successions se confirment généralement au schéma utérin et où il est essentiel, pour l'individu, de se définir, en lignée utérine, par référence à l'ancêtre fondateur et au reste de sa descendance.

(1) Au pluriel, nouveau changement pour des raisons euphoniques : « mi oua » devient « mi ma mu » (« mu » est la marque du pluriel).

(2) Voir *Essai de Manuel de Langue Agni*.

(3) Avec « Ofa », d'origine Asante-Fanti et d'introduction encore plus récente.

(4) L'extension du terme ne se fait donc pas seulement sur le plan horizontal des fils des sœurs aux fils des cousines utérines, mais aussi dans le plan vertical puisqu'il peut être utilisé pour désigner les fils des filles des sœurs.

(5) L'utilisation extensive de « nyama » dépasse d'ailleurs la parenté : on se sert de « mi nyama byâ » comme de « djâfoué » (ami) pour héler un non-parent avec qui on entretient de bonnes relations.

(6) Ou Kpin ou Kping.

**2. Les termes d'objectivation et les formes duelles.**

Pour palier cette indétermination, les Baoulé ont recours à des termes classificatoires d'objectivation qui n'ont pas de fonction relationnelle ou à des formules duelles.

**a) « Bla-ba » et « yasoua-ba ».**

Ces termes, dont il a déjà été question, ne servent pas à définir une relation de Égo avec un membre de sa parenté, mais seulement à situer un individu par référence à la trame des lignées utérines et masculines qui constituent sa parenté. D'ailleurs, ces termes — « bla-ba » : l'enfant d'une femme et « yasoua-ba » : l'enfant d'un homme — se réfèrent moins à des lignées qui n'ont plus qu'une existence virtuelle — les Baoulé ayant perdu et le nom et le concept même du matrilignage (1) — qu'à des groupes de fonctionnement socio-économique qui peuvent aller de la cour élémentaire au village et dont les membres se définissent comme « bla-ba » ou « yasoua-ba » par rapport à l'ancêtre fondateur du groupe en question.

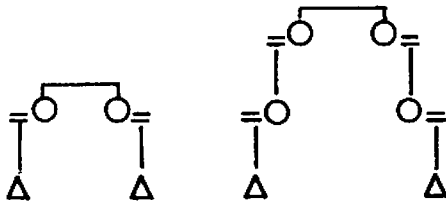
Il n'est pas question de reprendre ici l'analyse de ces termes déjà faite dans le paragraphe consacré à la structure de la parenté. Toutefois, il convient de souligner les points suivants :

1) Il ne s'agit pas là de véritables termes de parenté ; généralement on ne dit pas : « un tel est mon « bla-ba » (2) ou « je suis le « bla-ba » d'un tel », mais : « je suis bla-ba » dans l'« Auro » d'un tel », ou « je suis « bla-ba » dans tel village » ;

2) De ce fait, les notions de « bla-ba » et de « yasoua-ba » sont éminemment relatives : on peut être « bla-ba » dans la famille étendue et « yasoua-ba » dans le village ;

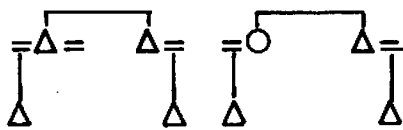
3) Enfin, comme nous l'avons signalé, il existe des « yasoua-ba » fictifs dans la logique du système de parenté Baoulé — système non lignagier, à double parenté et à accentuation matrilatérale — un homme est « bla-ba » là où sa mère est « bla-ba » et il est « yasoua-ba », non pas là où son père est « yasoua-ba », mais là où son père est « bla-ba » ; en fait, il existe de nombreux cas où les membres d'un groupement social (famille étendue, village...) sont définis comme « yasoua-ba » en contradiction avec cette règle.

**b) « Ngaoua-nga oua » et « bla ngaoua-bla nga oua ».**



« Bla nga wa - Bla nga wa »

Les formes duelles désignent les cousins : « bla-nga oua-bla-nga oua » veut dire femme celle-là/son/enfant-femme celle-là/son/enfant, et désigne les cousins parallèles matrilatéraux (figure ci-dessus c'est-à-dire deux personnes dont les mères sont sœurs ou cousines utérines. « Ngaoua-ngaoua » désigne les autres cousins : les cousins parallèles patrilatéraux — c'est-à-dire les enfants de deux frères ; ou les cousins croisés — c'est-à-dire les enfants d'un frère et d'une sœur. A ce niveau, le sexe des parents par lesquels deux individus sont cousins n'est pas précisé : « nga » voulant dire aussi bien celui-là que celle-là.

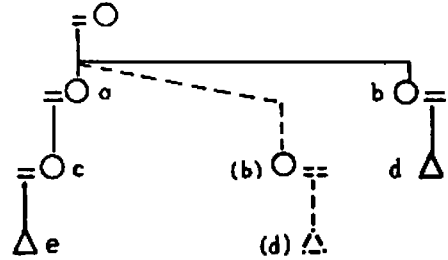


« Nga wa - nga wa »

Mais les cousins ne se servent pas de ces expressions pour s'appeler ou se désigner l'un l'autre. Un homme ne dira pas de son cousin : « c'est mon « ngaoua » ou mon « bla nga oua ».

Pour se situer dans un tel rapport, Égo est obligé de s'objectiver : il dira : « moi et un tel, nous sommes « bla ngaoua-bla ngaoua » (« mi ni srà nga, é ti bla nga oua bla nga oua »). C'est comme si, en français, on pouvait dire : « un tel et moi sommes cousins » sans pouvoir dire : « un tel est mon cousin » ou « je suis le cousin d'un tel ».

Dans la pratique, les expressions « ngaoua-ngaoua » et « bla nga oua-bla nga oua » (et surtout dans le cas de cette dernière) s'appliquent aussi aux cousins au deuxième degré et au troisième degré. Cette utilisation extensive fait souvent qu'on applique cette formule à des parents de générations différentes lorsqu'ils se situent dans la même classe d'âges. Le schéma ci-dessous montre comment e et d appartenant à des générations différentes (en trait plein) sont désignés comme cousins parce qu'ils se situent dans la même classe d'âges (trait pointillé).



**B. Les termes d'alliance matrimoniale.**

L'épouse s'appelle « yi » et l'époux « wu ».

Le terme le plus généralement employé pour désigner les alliés est « sia ». Toutefois, il existe un autre terme « sébi », dont l'utilisation fait l'objet d'une variation régionale importante.

Une ligne orientée nord-sud correspondant aux limites orientales des cantons Bro et Don, Sà, Aïtou (Aïtou de Tiébiissou, de Toumodi et de Dimbokro) marque la frontière entre deux systèmes différents de termes d'alliance : à l'est de cette ligne prédomine l'utilisation de « sia » et à l'ouest celle de « sébi ».

Dans le système oriental « sia » est utilisé pour les relations d'alliance entre hommes et pour les relations entre hommes et femmes. On lui adjoint en général un qualificatif sexuel : « yasoua » (masculin) ou « bla » (féminin). C'est ainsi que « mi sia yasoua » sera mon beau-frère, mon beau-père, mon gendre et que « mi sia-bla » sera ma belle-mère et parfois ma bru (3).

Dans ce système, « sébi » est utilisé uniquement pour les relations entre femmes (4).

Dans le système occidental, « sia » est utilisé uniquement pour les relations d'alliance entre hommes et « sébi » pour les relations entre femmes et entre hommes et femmes.

| Les termes d'alliance            |                    |                  |
|----------------------------------|--------------------|------------------|
|                                  | Système occidental | Système oriental |
| Relations entre hommes.....      | Sia                | Sia              |
| Relations entre hommes et femmes | Sébi               | Sia              |
| Relations entre femmes .....     | Sébi               | Sébi             |

(1) « Abusûa » chez les Ashanti et Fanti, « abusúa » chez les Agni ; par ailleurs, le « ntoro » (Asante-Fanti) ou « atoro » (Agni) est le support du concept de patrilignage.

(2) Nous avons toutefois rencontré cet usage dans un village du Ouarebo. L'état actuel des recherches ne permet pas de dire s'il s'agit là d'un cas isolé ou d'une utilisation qui pourrait être, ou avoir été systématique.

(3) Entre beau-frère et belle-sœur on utilise les termes de « yi » (épouse) et « wú » (époux).

(4) Chez les Agni aussi, « sébi » est réservé aux relations entre femmes.



En principe, ces termes de « sia » et « sébi » pourraient être employés pour désigner tous les alliés, aussi bien dans le plan horizontal (les beaux-frères et belles-sœurs) que dans le plan vertical (beau-père et belle-mère, d'une part, et gendres et brus de l'autre). Toutefois, dans la pratique, on fait souvent intervenir d'autres termes : « yi » (épouse) (1) et « wù » (époux) ainsi que les termes « oua » ou « ba » (enfant) et « ni » (mère).

Dans les deux systèmes, l'utilisation de « yi » et « wù » est générale entre beaux-frères et belles-sœurs — ainsi qu'entre une femme et les cousins de son époux et entre un homme et les cousines de son épouse. Ceci doit être mis en rapport avec la coutume du lévirat à la faveur de laquelle un homme peut épouser les veuves de son frère ou de son cousin.

Toutefois la pratique du lévirat et l'utilisation de « yi » pour désigner des femmes alliées ne se recouvrent pas entièrement. D'une part « yi » est parfois utilisé dans des relations d'où la pratique du lévirat est exclue; d'autre part, dans la relation entre une femme et le neveu utérin de son mari, où le lévirat se pratique fréquemment, on n'emploie pas les termes « yi » et « wù » mais « ni » (mère) et « oua » (enfant).

Dans la plupart des tribus appartenant au système oriental (2), un homme appelle sa bru (3) « mi yi » sans qu'il ait pour autant la possibilité de l'épouser au cas où son fils viendrait à décéder. Il semble qu'il s'agisse là d'une façon collective ou en quelque sorte classificatoire de parler : en effet, l'épouse de mon fils peut d'un certain point de vue (4) être considérée comme une épouse appartenant au groupe social dont je suis le chef; c'est ainsi que d'une épouse du groupe on dira souvent « notre épouse » et non pas « l'épouse d'un tel ». Le père, étant généralement le chef du groupe social, s'identifie au groupe et transforme le « notre épouse » en « mon épouse ». D'ailleurs, alors que dans les relations entre belles-sœurs et beaux-frères classificatoires, « mi wù » est le corrélatif de « mi yi », dans la relation beau-père-bru le corrélatif de « mi yi » est « mi sia-yasoua ».

En revanche, alors que le lévirat se pratique fréquemment dans la relation neveu-épouse de l'oncle utérin particulièrement lorsqu'on hérite de ce dernier, les termes employés sont « mi oua » (mon enfant) et « mi ni » (ma mère) (5). En principe, toute

possibilité de mariage est exclue avec les femmes qui sont des mères classificatoires et qu'on appelle « mi ni ». En fait, les termes « mi oua - mi ni » sont employés d'abord entre une femme et les enfants de son mari; par extension, en vertu du principe classificatoire, leur usage a cours aussi entre la femme et les neveux de son mari, mais si un homme ne peut pas épouser les coépouses de sa mère, il peut épouser les veuves de son oncle.

Dans ces deux cas — relations entre beau-père et bru et relations entre femme et neveu du conjoint — le langage, la nomenclature des termes d'alliance se trouve être en contradiction patente avec la réalité sociale.

Il existe un troisième terme d'alliance : « ora », qui veut dire rival ou rivale. Il s'applique d'abord aux coépouses. Par extension, il s'applique aussi aux femmes de deux frères. Belles-sœurs et beaux-frères s'appellent « yi » et « wù », et comme un homme peut épouser les veuves de son frère, il est normal que les épouses de deux frères s'appellent « ora » puisqu'elles peuvent devenir coépouses.

Par ailleurs, on appelle « ora », les époux de deux sœurs, non pas parce qu'un homme pourrait épouser deux sœurs — ce qui est rigoureusement exclu — mais parce que, dit-on, « ils ont cherché des femmes dans la même famille. »

Tous ces termes synthétiques d'alliance peuvent toujours être remplacés par des formules analytiques et descriptives : par exemple, mon beau-frère se dira : « mi yi i nyama byá » (mon épouse son sibling homme); etc.

---

(1) En fait, on peut appeler « mi yi » toute femme avec laquelle on pourrait se marier.

(2) Chez les Nzipri, les Faafoué de Bouaké, les Pépressou, les Fari, les Salé, les Ando et les Soundo, on utilise le terme « sia ». Dans le système occidental on utilise « sébi ».

(3) Ce n'est pas seulement le père de l'époux qui appelle la femme « mi yi » mais aussi les oncles utérins et les oncles paternels.

(4) En fonction de la pratique du lévirat.

(5) En usage dans les deux systèmes.

# **L'ORGANISATION POLITIQUE ET LA STRUCTURE TERRITORIALE**

## **A - LA STRUCTURE TERRITORIALE ACTUELLE**

- 1. Les unités territoriales.**
- 2. Les variations de la taille des unités.**
- 3. Les causes de la complexité de la division actuelle.**

## **B - LA STRUCTURE POLITICO-RELIGIEUSE TRADITIONNELLE EN MILIEU RURAL.**

- 1. Au niveau des Auro - Auroles - Alepasoua.**
- 2. Au niveau des villages.**
- 3. Au niveau des Akpasoua (ou groupes de villages).**
- 4. Au niveau des Mè et des cantons.**
- 5. Au niveau du groupe ethnique.**

- 1. Au niveau des Auro - Auroleo - Akpasoua.**



## A - LA STRUCTURE TERRITORIALE ACTUELLE.

### 1. Les unités territoriales.

La zone couverte par l'étude régionale de Bouaké a été définie non en fonction des unités territoriales, administratives et politiques traditionnelles existantes, mais en adoptant une sorte de compromis entre les points de vue différents des économistes, démographes géographes et sociologues (1).

Elle est de dimensions plus réduites que le territoire occupé par le groupe ethnique Baoulé et que la Préfecture du Centre. Dans la mesure où la population rurale est presque exclusivement composée de Baoulé, nous décrivons la structure territoriale de l'ensemble du pays Baoulé.

La limite nord de la zone correspond assez exactement à celle de l'expansion des Baoulé.

A l'ouest du Bandama, ils occupent cinq enclaves (2).

— une enclave en pays Gouro et Ouan : partie occidentale du canton Kodé de Béoumi.

— deux enclaves dans la région de Bouaflé : canton Ayaou et Yaouré.

— deux enclaves en pays Dida et Mamini, entre Divo, Oumé et Broubrou : canton Souamélé et Baoulé (Élomoué).

Au sud de la zone, le territoire traditionnel des Baoulé s'étend, en forme de trapèze, au-delà du confluent Nzi-Bandama, jusqu'à environ 40 km de Tiassalé et de Ndouci, vers le Dabou.

C'est à l'est que le pays Baoulé déborde le plus largement les limites de la zone d'enquête. Il s'étend du Nzi à la Comoé entre une ligne prolongeant la frontière nord de la zone et la forêt classée d'Abéanou.

L'enquête historique a permis de montrer (3) comment peu à peu les Baoulé se sont appropriés ce vaste territoire, d'une superficie approximative de 37 000 km<sup>2</sup>. Ses limites étaient déjà presque atteintes au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le pays Baoulé qui, dans sa presque totalité, fait partie de la Préfecture du Centre (4) est actuellement divisé en : sous-préfectures, cantons, tribus (sous-tribus ou Akpasoua ou groupes de villages), villages et dépendances (hameaux de culture ou Niamoué), Aourobo ou quartier de village.

Ces dernières unités, résidentielles ou non, possèdent des droits collectifs théoriques sur des portions de terroirs.

En marge de la zone d'enquête se trouvent :

— A l'ouest : une partie de la sous-préfecture de Béoumi ; une partie de la sous-préfecture de Bouaflé (cantons Ayaou, Yaouré nord et sud).

— Au sud : une partie de la sous-préfecture de Tiassalé (cantons Souamélé et Baoulé).

— A l'est : une partie des sous-préfectures de Mbahiakro (canton Abé et partie du canton Soundo) et de Bocanda (partie des cantons Ndahamé et Bonou) sous-préfectures de Daoukro et de Prikro.

Le tableau suivant montre l'importance relative de ces divisions territoriales :

| Pays Baoulé (5)          |       | Zone (5)                                          |
|--------------------------|-------|---------------------------------------------------|
| Sous-préfectures.....    | 19    | 14 dont 3 en partie seulement                     |
| Cantons.....             | 38    | 29 dont 6 en partie seulement                     |
| Groupes de villages..... | 210   | 161 (dont 12 en partie et 3 sous-groupes N'Zipri) |
| Villages.....            | 1 587 | 1 223                                             |
| Aourobo.....             |       | 9 000 environ                                     |

L'inventaire des villages du pays Baoulé, leur répartition par Akpasoua, cantons et sous-préfectures, sont présentés dans un document annexe (6)

### 2. Les variations de la taille des unités territoriales.

La carte montre d'une façon suffisamment éloquent la taille et la configuration extrêmement variées des unités territoriales.

On remarquera que le morcellement et l'imbrication des groupes sont d'autant plus poussés qu'on se rapproche de la ville de Bouaké.

Le maximum de complexité semble atteint dans la sous-préfecture de Sakassou : certains Akpasoua autonomes ne représentent qu'un seul village ; au contraire, les unités de grandes dimensions se trouvent surtout nombreuses à la périphérie.

Sur le plan de la superficie, la taille moyenne des unités territoriales est approximativement la suivante :

| Unités territoriales          | Zone d'étude          | Pays Baoulé           |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Sous-préfectures.....         | 1 600 km <sup>2</sup> | 1 950 km <sup>2</sup> |
| Cantons.....                  | 750 km <sup>2</sup>   | 1 000 km <sup>2</sup> |
| Akpasoua (groupe villages)... | 150 km <sup>2</sup>   | 180 km <sup>2</sup>   |
| Villages terroirs.....        | 18 km <sup>2</sup>    | 22 km <sup>2</sup>    |
| Aourobo terroirs.....         |                       | 3 km <sup>2</sup>     |

Mais, à tous les niveaux, la superficie des unités territoriales varie dans des proportions considérables. C'est ainsi que le plus petit canton Baoulé, le Ndranoua, n'a que 131 km<sup>2</sup>, le plus grand de la zone, le Ouarébo : 1 838 km<sup>2</sup>. Hors de la zone, le canton Ndahamé à 2 600 km<sup>2</sup>.

Sur le plan de la population qu'elles renferment, les unités territoriales sont d'importances très diverses. Leur taille moyenne est la suivante : (chiffres approximatifs).

| Unités territoriales  | Pays Baoulé | Zone    |
|-----------------------|-------------|---------|
| Ensemble.....         | 780 000 (7) | 630 000 |
| Sous-préfectures..... | 41 000      | 44 000  |
| Cantons.....          | 20 000      | 22 000  |
| Groupes.....          | 3 700       | 4 100   |
| Villages.....         | 490         | 500     |
| Aourobo.....          |             | 55      |

Le plus petit canton renferme une population de 3 900 personnes (Aïtou de Dimbokro). Le plus grand, le Ouarébo : 55 000 personnes environ.

Enfin les grandes unités territoriales renferment un nombre très variable de villages. On compte en moyenne 93 villages par sous-préfecture, 45 par canton, 7 par groupe.

Certains Akpasoua ne se composent que d'un seul village. Le canton Aïtou de Dimbokro n'en a que 16, le canton Ouarébo : 170.

### 3. Les causes de la complexité et de l'irrégularité de la division territoriale actuelle.

La confrontation de la structure territoriale avec des facteurs physiques, géographiques, ne fournit aucune explication

(1) Voir introduction.

(2) Voir la carte... « Pays Baoulé. Unités Territoriales, groupes et sous-groupes » et Document 1 pour codes, lettres et chiffres.

(3) Voir « Les étapes du Peuplement ».

(4) A l'exclusion de l'ancienne subdivision de Tiassalé.

(5) Les hameaux de culture n'ayant pas d'existence légale, sont inclus dans le nombre des villages ; en ce qui les concerne, voir « Implantation de la Population ».

(6) « Inventaire des villages de la zone Baoulé. » Document 1.

(7) A confronter avec les études des zones limitrophes.



- Ouaneba
- Origine Ouaneba
- Faafoué
- Origine Faafoué
- Ngban et Agba-Alanguira
- Agba-Axaxbou
- Nzirpi
- Aitou
- Nanafoué
- Abé
- Ando
- Aitou
- Souamélé Elomoué
- Agni

- AKOUE** Canton
- Limite de Canton
- ..... Limite des groupes de Villages
- ⊙ Sous-Préfecture
- Chef lieu de Canton
- Village chef de groupe

**PAYS BAOULE**  
UNITES TERRITORIALES  
GROUPES ET SOUS-GROUPES

Les lettres correspondent aux codes géographiques  
Les groupements de Villages chefs cantonniers  
à la tête des Villages par Canton.

satisfaisante à la complexité, l'imbrication des groupes, leur configuration et leur taille très irrégulière.

Les causes de la partition actuelle de la zone et du pays Baoulé sont surtout d'ordre historique. Cinq facteurs ont joué un rôle particulièrement déterminant :

- la plus ou moins grande hétérogénéité de la population au niveau local ;
- la chronologie du peuplement ;
- les phénomènes traditionnels de fission et de fusion qui se sont produits à la faveur des mouvements migratoires ;
- la Colonisation ;
- les mesures de déconcentration administrative, prises depuis l'Indépendance.

L'ancienneté de l'implantation, la superposition dans une même région de plusieurs vagues d'immigrants d'origines diverses, expliquent par exemple, en grande partie au moins, l'extrême fractionnement des groupes aux environs immédiats de Bouaké. La structure territoriale actuelle est la matérialisation des schémas de l'autorité qui, au cours du temps, se sont superposés sans s'exclure.

#### **Schéma pyramidal des Akan et ses modifications pratiques entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Comme nous l'avons vu précédemment (1), la structure politique de la population de la région de Bouaké au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ne dépassait guère le niveau du village ou de groupes de villages apparentés, de faible dimension.

Les envahisseurs Akan, issus d'un état fortement hiérarchisé, ont cherché à imposer aux autochtones le modèle d'organisation de leur société d'origine. Ils sont parvenus au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle à amalgamer tant bien que mal les groupes très divers qui résidaient dans la région de Bouaké et à constituer de vastes ensembles territoriaux et politiques.

Le schéma de l'autorité qu'ils ont transmis s'est maintenu intact sur le plan théorique jusqu'à nos jours.

Roi des Baoulé



Mé (ou tribu)



Akpasoua (groupe de villages)



Village



Auro

A tous les niveaux de cette pyramide, dont l'Auro formait la base, les représentants de l'autorité politique cumulent non seulement des fonctions politiques, administratives, judiciaires et religieuses, mais aussi celles de l'étage inférieur.

Ainsi le Roi des Baoulé cumule les fonctions de chef du Mé des Ouarébo, de l'Akpasoua des Agoua, du village Sakassou (ou Mahonou), de chef de son propre Auro.

Au cours de l'évolution, le schéma théorique n'a jamais été mis en cause, mais en pratique la structure politique s'est considérablement modifiée au cours de la période pré-coloniale qui s'étend du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. D'abord le sentiment de solidarité de tous les Baoulé s'est considérablement affaibli, dès 1760, par suite de luttes intestines, de leur expansion sur un vaste territoire et de leur hétérogénéité. Les successeurs de la Reine Pokou ont rapidement perdu le contrôle pratique de l'ensemble et n'ont réussi à conserver que leur prestige moral. Puis les Mé se sont fractionnés en un plus grand nombre d'unités indépendantes portant le même nom (Mé). Parallèlement, la colonisation des terrains aurifères du sud (Toumodi) et du

sud-est (Dimbokro-Bocanda) a favorisé la multiplication et la fission de certains Akpasoua, notamment Ouarébo, Faafoué, Sa, Aitou, Agba et Ngban. Tous ces nouveaux Mé et ces nouveaux Akpasoua ont gardé des liens avec leur noyau d'origine. Ils ont continué à former des blocs unis par des liens d'alliance (Tukpé), sortes de confédération de tribus (Mé) ou de sous-tribus (Akpasoua) dont la solidarité se manifestait surtout en temps de guerre et dont l'antagonisme a laissé des empreintes encore profondes dans le paysage actuel (2).

Dans la vie courante, chaque chef d'Akpasoua est devenu indépendant. Mais, même à ce niveau, l'autorité se dégrade rapidement. Des alliances se nouèrent entre villages d'Akpasoua voisins et ces nouveaux liens créèrent des conflits, qui provoquèrent une nouvelle dégradation de l'autorité.

Lorsque les Français pénétrèrent dans la région de Bouaké, la structure politique des Baoulé s'était déjà considérablement dégradée.

#### **Schéma de l'autorité au cours de la colonisation.**

Pendant la période coloniale, les Français ont conservé presque intacte la structure territoriale existante, mais ils ont profondément bouleversé les principes qui servaient de base à l'autorité traditionnelle.

##### **Sur le plan territorial.**

Le pays Baoulé a été démembré et s'est trouvé partagé entre plusieurs cercles : cercles de Bouaké, des Lacunes, de Dimbokro ou Nzi Comoé, de Daloa. Ces grandes unités administratives ont été à leur tour divisées en subdivisions dont les chefs-lieux, anciens postes militaires, n'avaient la plupart du temps rien de commun avec les villages, sièges de la chefferie, et dont les territoires ne correspondaient avec aucune unité traditionnelle. En particulier les limites des anciens Mé ou confédérations de Mé n'ont que rarement été respectées.

Les subdivisions se composaient d'un certain nombre de cantons. Ceux-ci, dans un grand nombre de cas, recouvraient les tribus (Mé), lorsque ces unités avaient encore une existence effective. Là où elles s'étaient désagrégées, elles ont été reconstituées sur des bases artificielles sous le nom de cantons.

Enfin, à la faveur de la décadence de l'autorité, qui s'est accentuée au cours des étapes de la conquête coloniale, de simples chefs d'Akpasoua profitèrent de la situation pour affirmer leur indépendance. Ils ont été nommés chefs de cantons par l'Administration et placés ainsi sur le même plan hiérarchique que leur supérieur traditionnel. Ces irrégularités expliquent la taille extrêmement réduite de certains cantons, tels que celui de Ndranoua et celui des Aitou de Dimbokro. Ils correspondent en réalité à des Akpasoua. Au niveau inférieur, l'Administration française a généralement respecté les unités politiques et territoriales existantes même lorsqu'elles ne correspondaient pas à des entités géographiques, comme dans les régions de Bocanda et de Toumodi. Les limites et la composition des « Tribus » (3) ont en général coïncidé avec celles des Akpasoua traditionnelles.

##### **Sur le plan de l'autorité.**

La structure de l'autorité a été beaucoup plus bouleversée que la structure territoriale traditionnelle proprement dite au cours de la colonisation.

Au niveau inférieur : Aurobo, villages, Akpasoua, la population de la région de Bouaké a eu la possibilité de désigner ses cadres. Mais ceux du niveau supérieur : subdivisions, cercles, ont désormais échappé complètement à son contrôle. Nommés par la Métropole, ils appartenaient à une structure politique « extérieure ». Quant aux chefs de cantons, dans certains cas ils ont pu être portés au pouvoir par la « vox populi » et correspondre aux chefs de Mé. Mais dans la grande majorité des cas, il s'est agi de créatures imposées arbitrairement par l'administration.

Le fondement de l'autorité a complètement changé de sens. Même lorsque la population a eu la possibilité de désigner

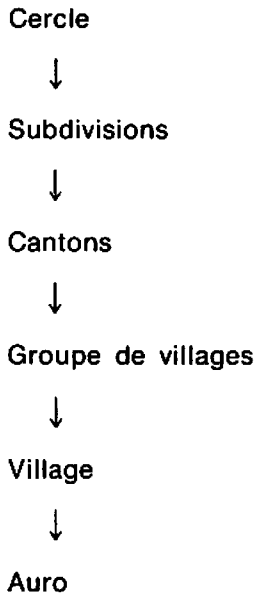
(1) Voir « Les étapes du peuplement ».

(2) Voir « L'implantation de la population ».

(3) L'Administration a donné abusivement le nom de « tribu » aux groupes de villages. La majorité des auteurs désignent sous le nom de « tribu » la plus grande unité politique existante dans le contexte traditionnel africain.

les responsables en suivant les normes traditionnelles, son choix a été subordonné à l'approbation de la puissance coloniale. Les chefs, à tous les niveaux, ont été considérés comme des agents subalternes. Ils ont pu être déplacés ou nommés suivant le gré de l'Administration, envers laquelle ils étaient responsables et qui leur versaient un traitement.

Le nouveau schéma de l'autorité pendant la période coloniale se présente donc sous la forme suivante :



#### **Le nouveau schéma depuis l'indépendance.**

Depuis l'indépendance, des modifications importantes sont en cours dans la structure de l'autorité et, partant, dans la structure territoriale.

Le nouveau schéma adopté s'inspire à la fois des systèmes antérieurs, transformés assez profondément, et comporte un élément nouveau : la structure nationale du Parti Unique : P.D.C.I.

Depuis 1960, les cercles et les subdivisions ont été supprimés, et remplacés par de nouvelles unités territoriales. La préfecture du Centre, dont le chef-lieu est Bouaké, couvre désormais la presque totalité du pays Baoulé. Les sous-préfectures, dont les sièges dans certains cas sont ceux des anciennes subdivisions, sont plus petites que celles-ci et plus grandes que les cantons (en moyenne 2 cantons par sous-préfecture). Les Akpasoua, villages, sont maintenus en tant qu'unités territoriales et politiques. Mais les cantons et, dans une certaine mesure, les Akpasoua, perdent progressivement de leur pouvoir. L'autorité des sous-préfets tend à s'étendre directement sur les villages. Les chefs de canton continuent à exercer leur pouvoir, mais ils ne sont plus soutenus au niveau supérieur. Ils n'émergent plus au budget de l'Administration en tant qu'agents subalternes. Leurs jugements ne lient pas les parties et s'ils font l'objet de plaintes de la part de la population, ils peuvent être poursuivis. Lorsque l'un d'eux meurt, il n'est pas officiellement remplacé. Ces mesures tendent à faire disparaître à plus ou moins longue échéance l'ancienne structure politique traditionnelle qui, dans une certaine mesure, avait été maintenue par les Français. Elle est remplacée d'un côté par la structure administrative nouvelle (Préfets, Sous-Préfets), d'un autre côté par le P.D.C.I. dont les responsables se situent aux niveaux suivants : villages, sous-préfectures, préfecture, et dont les agents responsables sont les représentants (villages), secrétaires-trésoriers, conseillers et députés (sous-préfectures ou préfecture), ministres et chef du gouvernement ivoirien.

## B - LA STRUCTURE POLITICO-RELIGIEUSE TRADITIONNELLE EN MILIEU RURAL

### 1. Au niveau des Auro - Aurobo - Osou ou Akpasoua : Quartiers de village.

Dans la société Baoulé traditionnelle, la très grande majorité des personnes qui occupent des postes de responsabilités dans la vie publique sont en même temps, au minimum, Auro Kpingbin, chefs d'Auro.

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, la difficulté de trouver des critères permettant de définir cette unité, qui est essentiellement variable quant à sa taille, sa composition et son fonctionnement socio-économique.

Certains villages sont divisés en quartiers peu nombreux, Aurobo Akpasoua ou Osou, qui sont à leur tour subdivisés en Auro, concessions plus ou moins vastes.

Dans d'autres villages, soit l'une, soit l'autre de ces unités ne sont pas officiellement reconnues comme telles. La tendance actuelle des Baoulé est plutôt de diviser l'autorité que de la concentrer, donc de favoriser à partir d'ensembles plus vastes, l'éclosion d'Auro de faibles dimensions, dont les chefs sont appelés à jouer un rôle actif dans la vie publique des villages.

A l'origine au moins, et suivant le concept traditionnel, l'Auro est un groupement de parenté, à fonctionnement socio-économique, dont une partie des membres ont une résidence commune, qui possède collectivement un Dia, trésor accumulé par les ancêtres et une ou des portions de territoire.

Sur le plan de sa composition, l'Auro est presque toujours hétérogène. Il se constitue à partir d'un noyau stable de parents qui jouissent d'un statut privilégié : agnats ou utérins suivant les cas. Mais ceux-ci sont souvent minoritaires sur le plan numérique. Au sein d'un même Auro, on trouve également des familles dont les membres sont, pour une raison ou une autre, écartés de la succession au Dia (Bla Ba ou Yasoua Ba), des alliés, des descendants d'alliés, des captifs ou gagés ou leurs descendants, des parents lointains qui n'ont pas de raisons, apparemment, d'être là plutôt qu'ailleurs et qui ont été récupérés par le chef ou ses prédécesseurs, enfin des individus isolés, engagés temporairement pour effectuer un certain travail et rémunérés. C'est en principe au sein du groupement privilégié de parents qu'est désigné le chef d'Auro, Auro Kpingkin. Il cumule à la fois des responsabilités juridiques, religieuses, économiques et politiques, vis-à-vis du groupe placé sous ses ordres.

#### Modes de succession des chefs d'Auro.

La désignation des chefs d'Auro n'obéit pas à des règles strictes. Les schémas classiques de transmission unilatérale de la chefferie, patrilinéaire et matrilinéaire, sont souvent perturbés. Dans le cadre des études monographiques, trente Auro ont été étudiés. De fortes variations existent d'un village à l'autre et à l'intérieur même des villages. Toutefois, il semble qu'au niveau de l'Auro, les chefs en général, qui se succèdent, appartiennent à une même lignée agnatique ou utérine.

Ceci revient donc à constater que les membres de l'une ou l'autre de ces lignées se trouvent dans une situation privilégiée au sein de l'Auro. Mais ce privilège n'a rien d'exclusif. Car le critère « parenté » n'est pas le seul et n'a probablement jamais été le seul en matière successorale. L'âge a toujours joué également un rôle plus ou moins important, au cours de l'évolution, suivant les localités et les circonstances particulières. L'étude a montré que, dans l'ensemble du pays Baoulé, les successions de frères à frères et sœurs jusqu'à épuisement de la génération ont eu un caractère beaucoup plus général que celles qui ont obéi à des règles plus strictes, patri ou matrilinéaires.

Cependant, pas plus l'âge que la parenté n'ont jamais été des critères rigoureux de choix d'un candidat à une succession. Ils ont été, et sont plus que jamais, soumis aux qualités personnelles de l'individu. La nomination d'un nouveau chef d'Auro se produit en général avant l'enterrement de son prédécesseur. Du vivant de ce dernier, l'opinion publique a déjà l'occasion de se manifester en faveur de tel ou tel, et le défunt a quelquefois également désigné son successeur. Mais ce choix n'a aucun caractère obligatoire. Le décès d'un chef d'Auro donne lieu,

dans les meilleurs délais possibles, à la réunion d'un Conseil, regroupant les membres de l'Auro, des deux sexes, résidant ou non dans le village. Chacun est appelé à donner son avis pour le choix de celui qui organisera les funérailles et en prendra les charges à titre principal. Les membres les plus âgés de l'Auro tenteront par des sondages préparatoires d'obtenir l'unanimité du choix et d'apaiser les opposants en leur présentant des excuses.

Dans quelques villages la manière de procéder est assez curieuse ; elle montre le sens de l'autocritique et des responsabilités de certains Baoulé : chaque membre du Conseil à son tour est désigné pour remplacer le chef d'Auro. Il doit lui-même se désister en faveur d'un autre et le dernier candidat désigné ne peut plus refuser. Il est porté en avant par l'opinion publique. Cette méthode, très démocratique, est assez fréquente. En général, elle aboutit à un choix basé sur l'intelligence, la richesse et la considération dont bénéficie l'individu en cause.

La richesse est un critère important, car la fonction de chef d'Auro n'implique pas seulement des droits, mais aussi des charges correspondantes et des obligations morales. Actuellement les devoirs l'emportent de beaucoup, en général, sur les pouvoirs.

#### Les pouvoirs et les attributions du chef d'Auro.

Le chef d'Auro avait autrefois des pouvoirs extrêmement étendus d'ordre religieux, juridique et économique sur ses administrés.

Représentant sur terre des ancêtres du groupe, qui ont participé à la constitution du trésor collectif dont il a la garde, il était le chef du culte qui leur était dédié. Toute offense commise contre eux donnait lieu à des sacrifices auxquels il présidait. Il recevait à cette occasion la meilleure part des offrandes : vin de palme, moutons, poulets. Le lundi, jour des ancêtres (ou un autre jour suivant les régions) tous les chefs de familles membres de son Auro devaient lui présenter la récolte de vin de palme de la nuit précédente. Il est vrai qu'il ne la gardait pas pour lui tout seul. Il la redistribuait en partie équitablement à chacun. La crainte des ancêtres était le principal instrument dont le chef d'Auro pouvait se servir pour imposer sa volonté, car il était censé posséder en lui une parcelle de leur puissance. Une offense faite contre lui entraînait, suivant la croyance, la maladie ou même la mort du coupable à titre de punition infligée par les mânes des défunts. Non seulement ce dernier devait présenter ses excuses au chef, mais offrir un sacrifice coûteux aux puissances surnaturelles qu'il représentait.

Le chef d'Auro était également l'Assié Kpingbin, le maître de la Terre. En tant que tel, il était le propriétaire au nom du groupe d'une ou plusieurs portions du territoire d'un village. C'est lui qui devait procéder, à l'intérieur de ce territoire à la répartition des parcelles à cultiver entre les membres de l'Auro.

Il était le propriétaire de toutes les portions en jachère et non défrichées, donc de tous les palmiers qui y poussaient spontanément et des ressources du sous-sol (or). Tout homme de l'Auro devait obligatoirement lui demander la permission avant d'abattre un palmier, le jour d'Assié (mardi ou vendredi suivant les régions), il devait lui présenter toute la récolte de vin. Si une partie de la récolte était vendue, il devait lui remettre la somme correspondante.

Il était le gardien, le dépositaire et le gérant du Dia, trésor accumulé par les ancêtres qui se composait, surtout avant la colonisation, de poudre d'or, de bijoux, d'objets culturels, de reliques (chaises et pagnes). Le produit du travail collectif des membres de l'Auro (accumulation et vente des surplus) contribuait, au même titre que les efforts personnels du chef et de sa famille, à l'augmentation du trésor.

Dans certaines localités, le chef s'enrichissait également en héritant de ses administrés.

C'est sur les personnes, ou plutôt sur certaines catégories de personnes dépendant de lui, que les pouvoirs du chef d'Auro étaient les plus étendus. Il pouvait disposer comme s'il s'agissait d'objets matériels lui appartenant en propre :

— des membres du groupe de parenté privilégiée (agnats ou utérins, suivant le cas) ;



— des Kanga captifs, Aoua, gages des dettes et en général de tous ceux qui rentraient dans la catégorie des Auroba (1).

Ainsi, s'il ne parvenait pas à rembourser les dettes qu'il avait pu contracter, il pouvait donner en gage ses neveux et des Auro Ba (2).

L'un des principaux rôles du chef d'Auro était d'arbitrer les conflits qui éclataient au sein de son groupe. Il s'acquittait de cette tâche soit directement lorsque les parties opposantes appartenaient à deux familles différentes ou à sa propre famille, soit en appel lorsqu'elles faisaient partie d'une même famille et que leurs différents n'avaient pas pu être arrangés au niveau inférieur.

Enfin, le chef d'Auro représentait son groupe vis-à-vis de l'extérieur. Il devait défendre les intérêts non seulement de ceux qui résidaient avec lui dans le même village, mais également de ceux qui se trouvaient dans les localités voisines par suite du jeu des alliances matrimoniales.

Un chef soucieux des intérêts de son groupe devait agir de façon à garder le plus de personnes possible autour de lui parmi ceux qui appartenaient de droit à l'Auro, et à attirer des parents résidant à l'extérieur (suivant le cas : Bla Ba - Yasoua Ba).

On lui demandait également de défendre ses administrés en cas de litige avec leurs voisins des autres quartiers.

Enfin, il représentait son groupe au Conseil du village, et prenait part ainsi à toutes les décisions importantes prises à ce niveau.

### **Les devoirs et les charges du chef d'Auro.**

En contrepartie de ses prérogatives et de ses pouvoirs, le chef d'Auro avait de lourdes responsabilités et obligations vis-à-vis de ses administrés.

En premier lieu, dès sa nomination, il était chargé de liquider les dettes de son prédécesseur, et d'organiser les funérailles. Celles-ci étaient une source de dépenses somptuaires d'autant plus considérables que l'Auro était plus important, que la chefferie de celui-ci débordait le cadre du village et du groupe. Au cours des cérémonies, de nombreux animaux étaient sacrifiés en l'honneur du défunt, de grosses quantités de victuailles et de boisson étaient consommées par les participants. Elles pouvaient durer plusieurs jours. Les membres les plus lointains de la parenté affluaient de partout pour présenter leurs condoléances. Il s'y ajoutait les autres habitants du village, les sympathisants et éventuellement des délégations envoyées par d'autres localités si le défunt cumulait plusieurs fonctions. C'est au nouveau chef qu'incombait le devoir d'accueillir les visiteurs, et c'est sur lui que retombait en grande partie le poids des dépenses nécessaires pour subvenir à leur entretien, à leur divertissement (dances). Il pouvait puiser dans le Dia mais il était moralement obligé de contribuer personnellement aux frais. Tant que duraient les funérailles, il était soumis à une rude épreuve, ainsi que les membres de sa famille au sens strict.

En tant que gérant du trésor sacré, le chef d'Auro était assez étroitement contrôlé. Il ne pouvait pas s'en servir à des fins personnelles, sans obtenir l'avis favorable des personnes âgées membres du groupe de parenté des héritiers potentiels. Si par exemple il voulait prendre femme suivant la coutume Atonvle, il devait en demander l'autorisation à ses frères et sœurs.

Un chef qui aurait eu tendance à dilapider le Dia aurait été rapidement déposé. Il lui fallait non seulement le conserver intact, mais si possible l'augmenter. Sur ce plan il était désavantagé par rapport aux autres chefs de famille de son Auro, car tout ce qu'il possédait avant d'hériter et tout ce qu'il pouvait acquérir par la suite grâce à son travail personnel, était obligatoirement intégré dans le trésor et devenait de ce fait biens collectifs.

Le chef d'Auro ne retirait pas non plus un bénéfice personnel direct des prestations de service qu'il demandait aux chefs de famille et aux jeunes gens placés sous ses ordres. Grâce au travail collectif, les champs qu'il possédait étaient susceptibles d'apporter des surplus. Mais, lorsqu'ils étaient vendus, ceux-ci étaient intégrés dans le trésor, et servaient ensuite à payer les dettes des membres de l'Auro, quand ils n'étaient pas capables de les rembourser, ainsi que les amendes qui pouvaient leur être infligées en cas de délit. Ils servaient également à payer

les dots lorsque, localement, elles étaient en partie payables en poudre d'or.

Enfin, grâce aux surplus accumulés collectivement, le chef pouvait se porter acquéreur de « captifs ». Il s'agissait là d'un placement qui augmentait le capital humain et matériel de l'Auro.

La fonction de chef d'Auro demandait également une grande habileté, de la patience et des qualités intellectuelles certaines. Il devait maintenir l'harmonie au sein du groupe en dépit des conflits latents et lorsque l'un d'eux éclatait, il devait abandonner toute autre activité pour essayer de lui trouver une solution pacifique.

Enfin, l'autorité du chef d'Auro ne pouvait pas s'exercer d'une façon arbitraire, ni s'imposer par la force. La plupart du temps, il devait persuader, user de son influence morale ou offrir des avantages matériels.

L'Auro, unité hétérogène, était instable et pouvait rapidement se disloquer, pour peu que son chef soit incompetent.

Ce dernier avait d'abord beaucoup de peine à maintenir dans son orbite les membres de la parenté vivant à l'extérieur, dans les localités plus ou moins éloignées. S'ils faisaient partie de l'Auro en droit de par leur filiation, ils n'en éprouvaient pas moins un attachement normal pour leur milieu résidentiel.

Au sein de son propre groupe résidentiel, le chef d'Auro exerçait le maximum d'autorité sur une seule catégorie de personnes : les Auroba, qui n'avaient pas de répondants ailleurs. En ce qui concernait les membres des groupes de parenté privilégiée (Agnats ou Utérins, suivant la règle successorale locale en vigueur) l'autorité que le chef d'Auro avait sur eux était juridiquement très importante. Mais elle entraînait en conflit avec le pouvoir d'attraction plus ou moins grand exercé par le chef de l'autre Auro à laquelle ils appartenaient de par leur filiation. A l'inverse, il devait faire preuve de beaucoup de diplomatie, de patience, pour les retenir le plus longtemps possible comme « membres flottants » de son Auro (Yasouaba ou Blabla ou alliés suivant les cas).

La compétition à laquelle se livraient les groupes de parenté en l'absence d'une règle discriminatoire effectivement respectée, contribuait dans une large mesure à l'affaiblissement de l'autorité des chefs d'Auro.

### **Évolution des pouvoirs et obligations des chefs d'Auro. Situation actuelle de la chefferie à ce niveau.**

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de la découverte de gisements aurifères importants près de Toumodi, de nombreux émigrants ont quitté les villages du nord pour s'établir dans le sud. La distance qui les séparait désormais de leur lieu d'origine empêcha les chefs d'Auro d'exercer leur autorité. Par ailleurs, le développement du commerce avec Tiassalé contribua à enrichir rapidement certains chefs de famille qui en profitèrent pour s'émanciper et fonder leur Auro personnelle.

Le commerce des esclaves avec Samori contribua momentanément et artificiellement à renforcer l'autorité des chefs d'Auro, qui purent l'exercer sans partage sur un plus grand nombre de personnes (les Kanga). Mais quelques années plus tard, l'intervention française et la colonisation devaient puissamment contribuer à l'affaiblissement de la solidarité au sein des Auro.

Actuellement l'autorité des chefs d'Auro, l'influence qu'ils exercent sont très variables, suivant leur personnalité, la force des puissances surnaturelles avec lesquelles ils sont censés avoir contracté alliance, les conjonctures particulières.

En général, le chef d'Auro en tant que représentant des ancêtres, jouit encore d'un certain respect. Mais ce côté religieux de sa fonction n'inspire plus autant de crainte qu'autrefois. Les ancêtres se sont avérés apparemment incapables de protéger efficacement les Baoulé en période de crise (période coloniale) et leur culte, autrefois très pratiqué, a beaucoup perdu de son importance, sauf dans les villages sièges des grandes chefferies. De ce fait les chefs d'Auro ont perdu l'un de leurs principaux instruments de contrôle social.

(1) Voir La parenté.

(2) A Kouakoubroukro un chef d'Auro ayant dû payer une amende exorbitante pour avoir tué « par l'intermédiaire d'un fétiche personnel » un grand nombre de personnes d'un village voisin a été obligé de donner en gage la plus grande partie des jeunes gens de sa cour pour s'acquitter. Plusieurs d'entre eux ont été « achetés » par les autres chefs d'Auro du village.

En tant qu'Assié Kpingbin, le chef d'Auro a toujours des droits théoriques sur des portions de territoire de village. Il est responsable de la répartition des parcelles. Mais il n'obtient que de plus en plus difficilement les prestations de vin de palme et les sommes correspondantes au produit de sa vente éventuelle.

Il est toujours le responsable du Dia hérité des ancêtres. Mais dans bien des cas, le trésor se trouve réduit à des objets culturels sans valeur économique par suite des ponctions répétées qu'ont été souvent obligés de faire ses prédécesseurs au cours de la période coloniale pour acquitter les taxes, impôts, amendes, éviter les corvées ou les réquisitions. De plus, le trésor ne peut actuellement s'accroître que grâce au travail personnel du chef et de sa famille au sens strict, la participation des autres membres de son Auro a des travaux collectifs dans les champs ou les plantations ayant cessé d'être obligatoire. Par ailleurs, les sommes que les jeunes, au retour des 6 mois peuvent éventuellement remettre à leur chef d'Auro ne constituent que des dépôts.

Dans la mesure où la compétition pour la descendance s'est aggravée, par suite de la carence des effectifs dont souffrent certains Auro, (particulièrement ceux du nord) du fait des migrations et du nombre de plus en plus restreint de solutions au problème des enfants (1), les chefs d'Auro abandonnent peu à peu leurs anciennes prérogatives, et se montrent de plus en plus conciliants envers leurs administrés.

Le chef d'Auro actuel, dont les rôles religieux et économique sont très réduits par rapport à ceux qu'il exerçait autrefois, conserve encore sa fonction d'arbitrage et de représentant du groupe vis-à-vis de l'extérieur. Il fait toujours partie du Conseil du village.

Si le chef d'Auro a perdu une grande partie de son autorité et de ses anciennes prérogatives, il s'est déchargé en même temps de la plupart de ses obligations (2). Par exemple, il aide de moins en moins les chefs de familles à rembourser leurs dettes, à doter leur fils. Il conserve cependant la plus lourde : celle de contribuer pour la part la plus importante aux dépenses de funérailles de son prédécesseur. La chefferie de l'Auro tend donc apparemment à devenir un poste de prestige à fonction juridique et politique au niveau du village.

Nous avons vu que certains villages comportent une division à deux niveaux différents : les Aurobo et les Auro.

A l'heure actuelle cette distinction tend à s'estomper dans la pratique. Car, ou bien le chef d'Aurobo peut être assimilé presque complètement à un chef de village : tel est le cas des villages hétérogènes artificiellement constitués par les Français ou des villages de grande dimension dans lequel les Aurobo ou Akpasoua Kpingbin sont parfaitement autonomes les uns par rapport aux autres. Ou bien, ils peuvent être assimilés à des chefs d'Auro, car ils ne leur sont supérieurs que sur le plan de l'étiquette, sur le plan relatif de l'importance comparée des Dia qui gèrent et sur le plan des droits théoriques qu'ils peuvent avoir sur des portions de terrain. Mais au plan politique, ils participent comme les autres chefs d'Auro ordinaires aux affaires publiques du village, sur un pied d'égalité avec eux. De plus, les Aurobo ou Akpasoua en tant qu'unités politiques, juridiques et religieuses distinctes des Auro n'existent pas dans toutes les localités de la zone.

Il nous faut donc monter dans la hiérarchie au niveau immédiatement supérieur : le village.

## 2. Au niveau des villages.

Au niveau du village, les fonctions politiques et judiciaires sont exercées conjointement par le chef du village Kro Kpingbin et le Conseil des notables.

### Le chef du village.

Le chef du village cumule presque toujours la fonction de chef de l'un des Auro ou Aurobo de l'agglomération qu'il gouverne.

Il peut accéder à ce poste de deux manières :

- Ou bien il a fondé lui-même un hameau de culture et obtenu du chef de son village d'origine son émancipation dont les rites consacrés à Assié (la terre) constituent le symbole (3).

- Ou bien il y est parvenu par héritage.

Dans la mesure où le village est une unité souvent plus complexe et en tout cas plus vaste et plus hétérogène encore que

l'Auro, les modes de succession à ce niveau de la hiérarchie politique apparaissent plus variés. Les irrégularités constatées par rapport au schéma idéal (matri ou patrilinéaire) de succession au sens de la parenté sont plus fréquentes. Elles s'expliquent par le fait que le village dépasse généralement le cadre strict de la parenté. D'autre part de nombreux villages sont hétérogènes et leurs fondateurs n'avaient aucun lien à l'origine. Certains ne se sont constitués qu'artificiellement sous la pression d'une autorité étrangère (tel est le cas des villages regroupés par les Français au cours de la colonisation), et le chef de village a pu être nommé dans l'optique unique des relations avec le monde extérieur.

Les schémas de succession qui se rapprochent le plus de schémas de parenté classiques se rencontrent en général dans les villages homogènes de création relativement récente et dans les villages hétérogènes, lorsque les éléments qui les composent s'y sont intégrés à des périodes différentes (dans ce cas la chefferie du village se transmet au sein du quartier dont la fondation est la plus ancienne) ou lorsque l'un d'eux a eu pour fondateur un Akan Asabou.

Dans les vieux villages homogènes, la chefferie est très fréquemment alternée entre les différents quartiers qui les composent.

Elle peut se transmettre successivement d'une branche à l'autre parmi les descendants des enfants d'un fondateur polygame en respectant l'ordre des épouses.

Dans d'autres cas, la descendance d'une femme est privilégiée lorsqu'elle a été prise Atonvle. C'est exclusivement en son sein que sera choisi le chef de village. Mais au cours du temps le groupement de parenté se fractionne inévitablement, si bien qu'en définitive la succession de la chefferie devient alternée. Elle passe successivement d'un groupe à l'autre de descendants de frères et sœurs, en respectant leur rang d'âge.

En dehors de ces considérations qui jouent, ou ont joué, un rôle dans le choix de candidats à la chefferie de village, des circonstances particulières ont pu temporairement influencer sur le mode de succession. Pendant la période coloniale, les chefs de villages étaient placés dans une situation extrêmement délicate entre leurs administrés et l'Administration.

L'Administration, dans certains cas, a révoqué les chefs légitimes et imposé un candidat de son choix. De son côté, la population a eu tendance par réaction à nommer comme chefs de village des « personnes tampon » dans le but d'éviter des désagréments et humiliations aux véritables héritiers.

Le souvenir des corvées et réquisitions reste très vivace, et la population de certains villages à l'heure actuelle, nomme encore ses chefs dans cette optique particulière. Dans d'autres villages, au contraire à forte tendance moderniste, le chef de village n'est plus nommé en fonction de normes traditionnelles, mais de nouveaux critères tels que celui de son éducation (en particulier dans la région de Toumodi).

Lorsqu'après une délibération à laquelle ont participé non seulement les chefs de familles de l'Auro du défunt, mais aussi tous les notables du village, un nouveau chef de village est désigné, ce choix doit être entériné par le chef d'Akpasoua et le chef de canton (ces derniers envoient d'ailleurs des représentants ou assistent eux-mêmes aux délibérations). Il doit également être soumis à l'approbation de l'Administration.

L'élue, au cours d'une cérémonie, est mis en contact avec la chaise, ou à défaut les reliques, du fondateur du village. Il prête serment d'agir dans l'intérêt du bien commun et de défendre ses administrés. De leur côté, les notables prêtent serment de lui obéir (4).

Les attributions et prérogatives du chef de village sont de même nature que celles du chef d'Auro. Mais elles s'exercent à un niveau supérieur.

(1) Voir Alliances matrimoniales

(2) A l'origine, c'est parce qu'ils n'ont pas su s'adapter à une situation de crise (période coloniale) et s'acquitter de leurs obligations que les chefs d'Auro ont perdu une grande partie de leur activité.

(3) Nous avons vu dans les chapitres précédents qu'une agglomération n'est juridiquement reconnue par les Baoulé comme un village « Kro » qu'après l'accomplissement de certains rites dédiés à Assié

(4) Cette cérémonie et ces serments ont surtout un caractère solennel dans les villages sièges des chefferies Asabou

Il a d'abord, comme lui, des fonctions religieuses : il est le grand prêtre du culte d'Assié et du culte des ancêtres. Il sacrifie à l'Assié (la terre) du village au nom de la collectivité au moins une fois par semaine (le mercredi ou le vendredi : libations de vin de palme) au moment de la fête des ignames (dans le sud-est de la région de Bouaké) et chaque fois que celle-ci a été offensée. Il rend un culte aux ancêtres, surtout au fondateur symbolisé matériellement par sa chaise, qui lui sert de support, le lundi et dans les mêmes circonstances que pour Assié.

Il est souvent également, mais non obligatoirement, le chef de certains autres cultes dont la diffusion est plus ou moins large dans le pays Baoulé tels que Do - Taoukori Dié — Krolo - Tigari - Tétékpan.

Ses attributions religieuses ne lui donnent pas en général sur le plan pratique de larges prérogatives. En tant que chef du culte d'Assié, il exerce un droit théorique sur toutes les terres vierges du village et, par conséquent, est propriétaire des palmiers qui y poussent. Il reçoit donc l'offrande de vin de palme tous les vendredi ou mercredi et on doit lui demander son autorisation lorsqu'on vend la récolte.

Il reçoit également en principe la meilleure part du gibier tué et des poissons pêchés au cours des chasses et pêches collectives. Il consomme une partie des boissons et animaux offerts en sacrifice aux ancêtres et à la terre.

Dans la mesure où les puissances surnaturelles inspirent actuellement beaucoup moins de crainte qu'autrefois, l'autorité du chef de village qui est leur représentant sur terre s'est beaucoup dégradée, en particulier depuis une vingtaine d'années. Il manque aussi d'un instrument important de coercition qui lui permette d'arbitrer les conflits au sein du village — soit, en premier ressort, lorsqu'ils surgissent entre des Auro ou Aurobo, soit en appel lorsqu'une affaire n'a pas pu être réglée à l'amiable.

En héritant de la chefferie, le chef de village se voit confier la gestion et la garde d'un trésor, celui dont l'origine remonte au fondateur (1). En principe l'origine des trésors, au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie, est décalée d'au moins une, sinon plusieurs, générations. Pour cette raison le Dia dont le chef de village est dépositaire est, au moins théoriquement, le plus important de l'agglomération. Comme l'Auro Kpingbin, le Kro Kpingbin n'a pas le droit de puiser dans le trésor à des fins personnelles et sans autorisation. Il doit contribuer à l'augmenter. S'il y parvient, c'est en très grande partie grâce aux fruits de son travail personnel et de celui de sa famille, car il obtient difficilement des prestations de services des villageois. S'il apparaît en général avantagé par rapport au reste de la population sur le plan du nombre et de la superficie des parcelles qu'il cultive, en compensation des revenus supérieurs qu'il en retire il prend à sa charge un volume accru de dépenses somptuaires et de frais de représentation.

Car la fonction de chef de village comporte en général plus d'obligations et de charges réelles que d'avantages, à l'heure actuelle.

En tant que représentant de la collectivité vis-à-vis de l'extérieur, il est appelé à se déplacer souvent au siège de la chefferie d'Akpasoua, du canton, de la sous-préfecture, de la préfecture. Il est appelé à la défendre en cas de litige, et en même temps à faire exécuter par ses administrés les ordres qu'il reçoit de ses supérieurs hiérarchiques, sans avoir les moyens matériels d'obtenir satisfaction.

Sa fonction de représentation implique qu'il doit héberger et traiter suivant les normes de l'hospitalité tous les étrangers en visite pendant le temps de leur séjour. Il s'agit d'une très lourde charge qui grève le budget du chef de village sans contre-partie réelle, le chef de village ne recevant aucun traitement de l'Administration.

L'autorité et l'influence que les chefs de village exercent sur la population sont souvent assez faibles. Elles dépendent de leurs qualités personnelles, de leur légitimité, de la crainte plus ou moins grande qu'inspirent localement les principes religieux liés au culte des ancêtres. Les chefs de villages, même les plus autoritaires, sont en définitive étroitement dépendants de l'opinion publique. Ils ne peuvent éviter de consulter tous les notables qui font partie de leur Conseil avant de prendre toute décision importante. S'ils s'en dispensaient, ils risqueraient à plus ou moins brève échéance d'être déposés ou de périr de mort violente pour n'avoir pas respecté la coutume, le chef et le Conseil devant gouverner ensemble le village.

## Le Conseil.

Le Conseil de village se compose des notables et, au minimum, de deux spécialistes : le **Ponafoué** et le **Nouandiofoué**. Ces derniers ne sont pas forcément des personnes âgées. Ils n'ont pas obligatoirement un poste de responsabilité dans la hiérarchie et ne sont pas non plus choisis en raison de leur place dans un groupe de parents privilégiés. Leur connaissance des coutumes, leurs qualités intellectuelles et morales sont les critères principaux qui déterminent leur nomination. En général, ils sont désignés par le chef de village le jour de son investiture et en principe, ils sont remplacés lorsqu'il est révoqué ou qu'il vient à décéder. Mais le chef n'agit jamais seul. Avant de les nommer, il consulte soigneusement l'opinion publique.

Le Ponafoué, « porte-canne » est le spécialiste des problèmes juridiques qui peuvent se poser non seulement au sein du village, mais entre le village et l'extérieur. Il assume les fonctions de juge, les chefs d'Auro étant les jurés. Ses sentences sont exprimées sous forme de proverbes et il s'acquitte d'autant mieux de ses responsabilités qu'ils en connaît un plus grand nombre et qu'il est capable de les appliquer à chaque cas précis qui se présente (2). Le chef de village se contente le plus souvent d'entériner les sentences que son porte-canne a rendues. Il n'intervient qu'en dernier ressort, lorsque son assistant ne parvient pas à trouver une solution satisfaisante à un conflit entre deux plaideurs.

Le Nouandiofoué ou « porte-parole », appelé aussi parfois « secrétaire du chef » joue théoriquement un rôle neutre, quoiqu'indispensable, dans la vie politique traditionnelle. En fait, il lui appartient d'avoir une influence considérable tant sur le chef qu'il représente, que sur le reste de la population. Dans le système politique importé dans la région de Bouaké par les Akan, le chef, quelque soit son rang, ne peut communiquer directement avec ses administrés et ceux-ci, aussi bien que les étrangers, ne peuvent s'adresser à lui en personne. Des deux côtés, les interlocuteurs doivent obligatoirement passer par le canal du Nouandiofoué. Celui-ci transmet demandes et réponses. Mais son rôle ne se borne pas là. Il interprète à sa guise. On lui demande de servir de tampon, de filtrer tout propos outrancier, de supprimer dans la mesure du possible tout ce qui peut être violent, insultant, et envenimer les rapports.

Il joue donc le rôle d'arbitre au même titre que le Ponafoué. Cette institution s'est révélée particulièrement utile en période de crise, par exemple pendant la colonisation. Le « Commandant » et le chef de village ont pu échanger des propos très vifs sans que le second ne soit obligé de s'en formaliser (son honneur restait sauf grâce au Nouandiofoué qui lui présentait une version acceptable de ce qui était dit) et sans que le premier s'en aperçoive.

Le Nouandiofoué est en général choisi pour son éloquence, pour sa faculté de persuasion et également, souvent pour sa connaissance de la langue française parlée et écrite.

Dépositaire de tous les secrets du village, il exerce souvent une régence de fait, lorsque le chef est trop âgé ou s'avère incapable de dominer les problèmes.

Avant l'arrivée des Français un autre personnage jouait un rôle dans le Conseil du village : les Gbanflin Kpingbin, ou chef des jeunes. Ceux-ci formaient une sorte de milice prête à intervenir en cas de conflit avec les autres villages ; dans ce cas le chef des jeunes devenait Safonirin ou chef de guerre, et il était chargé d'exécuter les ordres du Conseil et de faire régner l'ordre. Le Gbanflin Kpingbin était un jeune ou plus fréquemment un homme adulte choisi pour sa force physique et son courage. Ce poste est tombé en désuétude du fait de la colonisation.

Dès qu'une décision importante doit être prise intéressant la communauté villageoise ou ses rapports avec l'extérieur, le chef réunit obligatoirement son Conseil. Réciproquement en l'absence du chef, rien ne peut se faire sans qu'il en soit averti et sans son accord explicite. Dans des circonstances particulièrement graves, le chef et le Conseil ont recours à l'opi-

(1) Cette fonction étroitement liée à son rôle religieux n'est pas toujours assumée par le chef de village. Tout dépend s'il a été nommé en fonction des critères traditionnels ou non. S'il a été choisi simplement pour ses qualités personnelles ou vis-à-vis de l'extérieur, une autre personne (le chef de l'Auro du fondateur) a la charge de ces fonctions.

(2) La littérature orale Baoulé est excessivement riche en proverbes.

nion publique. Tout le village est rassemblé à cet effet. Chaque chef de famille a la possibilité de donner son avis. Lorsqu'un conflit éclate, le chef et son Conseil se réunissent sous l'Arbre à Palabre et écoutent les deux parties. Tout le monde peut assister à ces séances et intervenir, les hommes comme les femmes. C'est seulement au dernier stade du procès que les notables se retirent, pour délibérer, avant de rendre leur sentence.

Ce retour constant à l'opinion publique, par le jeu d'institutions très démocratiques, ne comporte pas que des avantages. Le principal inconvénient, qui s'est accentué depuis un siècle, est la difficulté qu'éprouvent les chefs à imposer une autorité quelconque, et à faire régner l'ordre.

Seuls certains chefs ou notables peuvent, de par leur forte personnalité, leur ascendant moral et leur force de persuasion, agir librement en ayant obtenu l'unanimité de la population.

### 3. Au niveau des Akpasoua.

La majorité des Akpasoua constituent des unités territoriales et politiques relativement homogènes en ce sens que les villages qui en font partie sont issus d'un même centre de dispersion. Ce dernier est en général resté le siège de la chefferie de l'Akpasoua. Les fondateurs des Niamoué qui sont devenus des villages, étaient le plus souvent des jeunes gens ou des adultes qui n'avaient pas de poste de responsabilité dans leur lieu d'origine. Le chef d'Akpasoua (Akpasoua Kpingbin) cumule donc en général la fonction de chef du village le plus ancien du groupe.

Il y a cependant de nombreuses exceptions à cette règle. Elles ont des causes historiques. Les principaux cas particuliers qui peuvent se présenter sont les suivants :

Le chef du village le plus ancien a émigré en personne, emmenant avec lui le trésor sacré. En partant, il a confié l'administration de son village d'origine et la garde du cimetière où sont enterrés les ancêtres à un membre de son Auro : fils, neveu, Auroba. La nouvelle agglomération qu'il a fondée devient désormais le siège de la chefferie.

Ce cas est très répandu en pays Agba (1), entre Bocanda et Dimbokro, et à Toumodi.

Certains Akpasoua sont hétérogènes. Ils peuvent se composer d'un village d'implantation très ancienne, fondé par des « Autochtones », aux environs duquel sont venus s'installer des Asabou au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par la suite, un essaimage a pu se produire à partir de ces deux agglomérations et des étrangers ont pu demander du terrain et en fonder d'autres. Dans un cas tel que celui-ci, le siège de la chefferie est rarement le village le plus ancien, mais le centre de dispersion des Asabou (2).

Enfin, à partir de la Colonisation, de nombreuses irrégularités ont été commises dans le système de transmission de la chefferie d'Akpasoua.

Sous la pression de l'Administration ou simplement des événements, beaucoup de chefs d'Akpasoua ont cessé d'être les chefs de leur propre village. Le but de cette séparation des pouvoirs a été soit d'alléger les charges et responsabilités assumées par une même personne en période de crise, soit de faire échec à l'Administration lorsque celle-ci imposait un candidat à la chefferie. Lorsque le chef d'Akpasoua et le chef du village sont deux personnes distinctes, ou bien l'un des deux représente la légitimité et possède effectivement le Dia, l'autre n'étant qu'un « fantoche, » ou bien le chef d'Akpasoua et le chef de village se situent dans un même groupe de parenté, le premier étant le représentant de la branche aînée, le second, celui de la branche cadette, dans un système d'héritage alterné.

Par ailleurs, au cours de la période coloniale, des chefs ont été déposés ; d'autres par crainte, ou parce qu'ils ne voulaient pas collaborer au nouvel ordre établi par les Européens, ne se sont pas manifestés. Des intrigants ont été officiellement nommés « chefs de tribu ». Dans ces cas, le chef d'Akpasoua légitime a gardé le Dia, ses fonctions religieuses et a incarné l'opposition traditionaliste. Quant au chef de tribu, il jouait le rôle d'agent subalterne de l'Administration.

#### L'Autorité ou les Attributions du chef d'Akpasoua ou de « tribu ».

Suivant le concept traditionnel, le chef d'Akpasoua est avant tout un chef religieux. Toutes ses autres attributions dérivent

directement de ce fait. Au cours des funérailles de son prédécesseur, auxquelles ont obligatoirement été conviés les chefs et des délégations de tous les villages de sa circonscription, il a été cérémonieusement mis en contact avec les reliques du fondateur du groupe ou du premier chef Asabou dont on a gardé le souvenir. A cette occasion il a juré, sur ce patrimoine sacré dont on lui a confié la garde, de défendre les intérêts de la communauté et de veiller à sa bonne harmonie. Sur ces mêmes reliques les chefs de villages ont prêté serment d'obéissance.

On lui demande à la fois d'être un arbitre des conflits qui peuvent s'élever entre les villages de sa circonscription et de défendre son groupe en toutes circonstances vis-à-vis de l'extérieur.

Les Notables qui aident le chef d'Akpasoua à s'acquitter de cette double mission sont en général beaucoup plus nombreux que ceux qui assistent un chef de village ordinaire.

En plus de son Nouanidiofoué, interprète, le chef d'Akpasoua est entouré de plusieurs porte-cannes. Ceux-ci ne sont pas uniquement des personnes résidant au siège de la chefferie. Certains appartiennent à d'autres villages du groupe. Ils sont choisis par le chef pour leurs connaissances étendues des coutumes. Lorsqu'il réunit son Conseil en séance plénière, tous les chefs de village sont tenus d'y assister.

Dans l'exercice de ses fonctions et lorsqu'il se déplace pour rendre visite à ses administrés, le chef d'Akpasoua est accompagné d'un certain nombre de jeunes gens qui portent ses emblèmes et les différents symboles de son statut : Dé Koné-Si (tambour) et Ahué (trompes), qui répètent sa devise personnelle, cannes, chasse-mouches, objets divers en bois sculpté recouvert d'or matérialisant des proverbes, Aoto (épée de justice à lame ajourée, au pommeau généralement finement orné de figures symboliques en plaqué or), etc. (3). Outre ces jeunes gens qui servent également au chef de messagers, celui-ci dispose, pour transmettre rapidement les nouvelles, d'un ensemble de tam-tams parleurs dont la portée est de l'ordre d'une dizaine de km (4). Enfin, au siège de certaines chefferies, se trouve un tambour spécial à friction « Gofiklin » ou « A tiéklin » (la Panthère).

Autrefois, lorsqu'un personnage important mourait au sein d'un Akpasoua, une partie des jeunes gens munis de tambours et de machettes se rendait dans les villages membres, et les animaux vaquant en liberté, rencontrés au cours de cette tournée, étaient tués sans que leurs propriétaires pussent s'y opposer, pour les repas organisés pendant les funérailles.

#### L'Arbitrage à l'intérieur du groupe.

Lorsqu'une querelle éclate entre deux individus appartenant à deux localités différentes du même groupe, le cas doit être immédiatement signalé au chef d'Akpasoua. Les chefs des deux villages essaient d'arranger l'affaire à l'amiable. S'ils n'y parviennent pas et que la querelle risque de dégénérer en conflit entre les deux communautés, le chef d'Akpasoua envoie un messager porteur de l'un de ses insignes (autrefois son Aoto ou, dans les cas graves, celle de l'ancêtre fondateur). Aussitôt, en principe, toute querelle doit immédiatement cesser et la population doit reprendre ses activités normales en attendant le jugement. Celui-ci a lieu au siège de la chefferie. Le chef d'Akpasoua, avec l'aide de ses notables, fait la lumière sur l'affaire et concilie les parties.

S'il n'aboutit pas, il fait sortir les reliques en particulier celles du fondateur, et il demande à chacun des plaignants de jurer sur elles qu'il défend une juste cause.

La crainte des sanctions surnaturelles encourues en cas de faux serment, est souvent suffisamment forte pour que celui

(1) Cas des Akpasoua répartis entre les cantons Katienu-nord, Ahali et Bonou.

(2) Par exemple, le véritable siège de la chefferie des Lomo se trouve non pas dans le canton Ouarebo au nord de Sakassou, mais dans le village de Lomo à 15 km au sud de Toumodi.

(3) Jusqu'à une date relativement récente, tous ces objets en or ou en bois recouvert d'or ne pouvaient être produits en public que par les chefs d'Akpasoua ou de Mé.

(4) La possession de ces tam-tams : Koné Kpli, Alun Balaou, était autrefois exclusivement réservée aux chefs importants.

qui n'est pas sûr d'avoir raison refuse de jurer. Il est identifié alors comme le coupable et doit payer à l'autre partie une amende en argent ou en nature, très variable suivant les circonstances (1). Il doit également offrir un sacrifice aux puissances surnaturelles qu'il a offensées.

Quant à celui qui a obtenu gain de cause, il supporte les frais du procès. C'est lui qui offre des présents en nature et en espèces au chef et à ses notables pour les remercier du service rendu. Il ne doit pas oublier les ancêtres.

Dans le cas où les deux plaideurs consentent à jurer sur les reliques, la suite du jugement est reportée à plus tard. On attend en effet que la sentence des ancêtres se manifeste d'une façon matérielle. Celui qui tombe malade ou meurt est le coupable.

Le chef d'Akpasoua a également l'occasion d'exercer son rôle d'arbitre et de tester la puissance des ancêtres qu'il représente, dans les circonstances suivantes :

- lorsqu'un chef de village ne parvient pas à trancher un différend entre ses administrés, il peut renvoyer l'affaire au niveau supérieur ;

- lorsqu'un jugement rendu par le Tribunal d'un village ne satisfait pas les parties en cause, elles peuvent faire appel.

Le rôle d'arbitre du chef d'Akpasoua n'entraîne, suivant le concept traditionnel, aucune autre prérogative particulière. Dans la vie de tous les jours, sauf dans le cas d'affaires qui lui sont volontairement soumises, il laisse à la population des villages placés sous ses ordres le soin de s'administrer elle-même. Il est vrai, que lorsque celle-ci nomme un nouveau chef, elle doit soumettre ce choix à l'application du chef d'Akpasoua. Mais il s'agit d'une demande formelle, car ce dernier ne peut s'opposer directement à la nomination d'un candidat désigné par l'opinion publique. Tout au plus est-il invité à participer, au même titre que les autres chefs de village, aux délibérations qui précèdent la nomination d'un nouveau chef et à user, à ce moment-là, de l'influence morale qu'il peut avoir. De même, les cas de destitution de chefs de village par le chef d'Akpasoua ont été extrêmement rares avant la colonisation. Ils ne peuvent traditionnellement le faire que si la population le leur demande.

Enfin le chef d'Akpasoua n'a droit, coutumièrement, à aucune compensation pour les responsabilités dont il a la charge. Il ne peut normalement, par exemple, demander aux villages placés sous ses ordres de lui fournir des contingents d'hommes pour travailler dans ses champs. Il ne prélève aucune dîme et les montants des présents qu'il reçoit au cours des jugements, dépendent de la bonne volonté de la partie qui obtient gain de cause.

Il y a des exceptions. Certains chefs d'Akpasoua ont eu la possibilité avant la colonisation de demander un tribut annuel à leurs administrés, payable en nature. Tel était le cas des Agoua Ouarébo et Faafoué.

#### **Le rôle du chef d'Akpasoua vis-à-vis de l'extérieur.**

Le chef d'Akpasoua, en tant que représentant des ancêtres et héritier du Dia, est le symbole vivant de l'unité du groupe qu'il doit défendre en toutes circonstances.

Avant la colonisation, ceci impliquait que le chef d'Akpasoua avait le pouvoir de recruter une armée et d'en prendre la tête en cas d'agression extérieure.

De fait, un certain nombre de chefs se sont mis à la tête de mouvements de résistance contre les Français entre 1898 et 1910. Ils ont été vaincus et ont dû payer un tribut, ou bien ont été tués, déposés ou déportés.

Au cours de la période coloniale, ils ont été chargés du maintien de l'ordre, et de l'exécution des directives de l'Administration.

Les administrés leur demandaient de défendre leurs intérêts vis-à-vis des Français, de les exempter, ou d'alléger le poids des corvées, des impôts, des réquisitions. De son côté, l'Administration les rendait personnellement responsables de la non exécution des ordres. Dans le cas où ils s'acquittaient mal de leur mission, ils risquaient de se faire déposer.

Un certain nombre d'entre eux ont collaboré avec la puissance coloniale (2). L'Administration en accordant aux chefs, un pourcentage sur les impôts qu'ils prélevaient, favorisa les intrigants qui profitèrent de la situation, prélevant des prestations en nature, en espèces et en services très supérieures aux exigences des Français.

Ces abus, que rien dans la coutume ne justifiait, sont en grande partie responsables du déclin très marqué de l'autorité actuelle des chefs au niveau de l'Akpasoua.

La chefferie a perdu en grande partie, au cours de la période coloniale, son prestige et la confiance de la population.

Depuis l'indépendance, les chefs qui sont morts n'ont pas été officiellement remplacés. Ceux qui restent en fonction sont étroitement surveillés par les sous-préfets. Ils ne se maintiennent plus que localement grâce au bon vouloir de la population. Leurs pouvoirs actuels sont très réduits et ils ne gardent qu'une fonction d'arbitrage. Celle-ci est, par ailleurs, facultative car en cas de contestation entre villages, les parties peuvent désormais porter directement l'affaire devant le sous-préfet.

L'influence qu'ils peuvent exercer est très variable suivant les régions. Elle est encore actuellement assez importante là où l'organisation sociale traditionnelle a toujours été la plus forte : par exemple dans le Ouarébo ou chez les Faafoué. Elle dépend en grande partie du fait qu'ils ont ou non été nommés suivant les critères coutumiers, donc qu'ils ont ou n'ont pas une fonction religieuse.

#### **4. Au niveau des mé et des cantons.**

Les Mé sont les grandes unités que les Conquistadors Akan ont réussi à constituer et à contrôler au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour cette raison, les Nvli Kpin sont presque toujours choisis parmi les descendants des chefs des migrations Asabou et le siège de la chefferie est le village fondé par ces derniers, qui a servi de centre de dispersion pour l'essaimage ultérieur.

Les Mé, très hétérogènes, se composent en général :  
— de villages ou groupes de villages autochtones d'origines diverses : Alankira, Gourou, Sénoufo, Malinké ou Mandé, Krobou ;  
— de villages ou groupes de villages Asabou ;  
— de villages ou groupes de villages fondés par des émigrants postérieurs.

Ces grands ensembles territoriaux étaient très fragiles, car le seul élément unificateur en était le contrôle exercé par les chefs Asabou. Il suffisait que l'un d'eux n'assume pas ses responsabilités pour provoquer une dislocation du Mé. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une première fission s'est produite, qui a contribué à scinder les Mé originels en plusieurs fractions.

Puis à la fin de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite des migrations vers Toumodi, Dimbokro, Bocanda, certains Mé, tout en gardant une unité de commandement, se sont trouvés coupés en tronçons. C'est ainsi que les Mé des Ouarébo et des Faafoué, entre autres, se sont divisés sur le plan territorial en Ouarébo et Faafoué du nord, Ouarébo et Faafoué du sud (Toumodi). Les ressortissants de ces deux Mé qui résidaient dans le sud reconnaissent la suprématie des chefs du nord. Mais celle-ci n'était effective qu'en cas de crise (3). Dans la vie de tous les jours, la distance avait contribué à affaiblir considérablement le lien de solidarité qui unissait à l'origine les deux fractions.

Dans certaines régions, les Mé avaient complètement cessé d'être des unités politiques à la veille de l'arrivée des Européens. Tel était en particulier le cas des Agba qui s'étaient divisés en une poussière d'Akpasoua, dont aucune à priori ne semble avoir la prééminence sur les autres.

#### **Choix des chefs de Mé — Prestige et Autorité.**

Le choix du Nvli Kpin obéissait, avant l'arrivée des Français, à des règles beaucoup plus strictes que celui des chefs d'Akpa-

(1) Dans le contexte traditionnel, aucun taux d'amende n'était fixé à l'avance correspondant à chaque type de délit. Il variait suivant les micro-régions, suivant les relations existant entre les villages, suivant que le coupable était récidiviste ou non.

(2) Le cas a surtout été fréquent lorsque des individus, à la suite d'intrigues, ont réussi à se faire nommer « chefs de tribus » par l'Administration.

(3) Une dispute ayant éclaté à Kokumbo entre Faafoué et Nzipri a déclenché une véritable guérilla entre les villages qui faisaient partie de ces Mé, non seulement dans le sud, mais aussi dans le nord. Un engagement particulièrement violent s'est produit à la frontière du Ndranoua.

soua ordinaires. Le critère de parenté jouait un rôle prédominant dans cette nomination.

Ils pratiquaient assez systématiquement le mariage Ato-Nvlié et, parallèlement, leurs filles ou leurs sœurs ne se mariaient pas. Ceci leur permettait d'avoir une situation privilégiée dans le partage de la descendance.

Grâce au mariage Ato-Nvlié, répété à chaque génération, l'héritage des Nvlié Kpin a pu suivre assez régulièrement, dans l'ensemble, une lignée agnatique.

D'autre part, la mort d'un Nvlié Kpin ne donnait pas lieu aux mêmes rites que celle des autres chefs.

Leur décès n'était rendu public qu'au moment des funérailles, soit un an ou plus après. Pendant toute cette période, les Nvlié Kpin, appelés aussi Famién à titre honorifique, étaient simplement censés être malades, « avoir mal aux pieds ». Leurs femmes et leur famille ne prenaient pas le deuil. Ils étaient enterrés dans un lieu secret ou personne ne pourrait jamais les trouver (1). Au cours des rites funéraires, on sacrifiait un grand nombre de victimes, dont des hommes et des femmes pour leur servir de suite honorable dans l'au-delà.

Les Nvlié Kpin se distinguaient également des autres chefs de rang inférieur par l'abondance d'insignes, de statues en or ou en bois recouvert d'or dont ils disposaient, par le nombre de leurs serviteurs et des dépositaires qui faisaient partie du Conseil qu'ils présidaient parmi lesquels figuraient les représentants des Akpasoua qui dépendaient d'eux.

Les Nvlié Kpin tiraient un prestige considérable du fait qu'au moment de leur intronisation ils étaient mis en contact avec les reliques des ancêtres venus du Ghana et qu'ils avaient hérité de leur trésor (2).

Pour maintenir l'ordre et, éventuellement, pour défendre les intérêts de leur Mé vis-à-vis de l'extérieur, certains chefs entretenaient chez eux une force permanente de guerriers (Laufoùé). Ils pouvaient également mobiliser pour la guerre la population masculine de certains villages de leur circonscription, dont c'était hérité de la spécialité : tel est le cas des Alé, Faafoué, Mandéré, Ando du Mé Ouarébo.

Mais la plupart des chefs de Mé manquaient d'un moyen de coercition autre que la crainte inspirée par les ancêtres qu'ils représentaient. Ils ont eu beaucoup de peine à faire respecter leur autorité sur le plan pratique. Ils se sont affaiblis au cours des guerres menées pour réduire à l'obéissance leurs sujets, d'origines si différentes. En fait, l'autorité des chefs de Mé dépendait en grande partie de leur personnalité, de leur ascendant moral. C'est ainsi qu'après une éclipse de plus d'un siècle, le Mé des Faafoué est redevenu une unité politique effective à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à Ko'Gbani dont les qualités de chef de guerre sont célèbres jusqu'à Daoukro. Quant aux Ouarébo, ils n'ont probablement jamais été contrôlés plus efficacement, depuis la Reine Akoua Boni, que pendant la période coloniale par le Roi Anoumbre II.

#### Les chefs de canton.

Après la conquête, les Administrateurs des Colonies ont réorganisé la chefferie afin de l'utiliser comme agent de contact entre la population et eux-mêmes.

Ils ont respecté, dans la mesure du possible, quand ils existaient encore, les limites des anciens Mé qu'ils ont appelé cantons. Ils en ont créé artificiellement de nouveaux. Mais ils ont rarement, au moins au début, respecté les principes de transmission de la chefferie traditionnelle ; ils ont imposé à la population soit des créatures à eux, dévoués à leurs ordres : interprètes, boy cuisiniers, anciens garde-cercles, soit, se sont laissés abuser par des intrigants qui se prétendaient chefs légitimes.

Le siège de la chefferie de canton n'est pas forcément l'ancien siège du Mé. Car, dès qu'il est apparu qu'un homme, grâce aux Français, pourrait commander un vaste territoire, sans pour autant recueillir l'héritage sacré de la chefferie, les candidats au poste de chef de canton se sont multipliés. C'est ainsi qu'à la veille de l'indépendance, 27 candidats se disputaient la succession du dernier chef de canton Aitou de Tiébissou et leurs querelles défrayaient la chronique locale. Le chef de canton recevait un traitement proportionnel à son indice dans la hiérarchie, à son rang d'ancienneté, et il pouvait s'enrichir aux dépens de ses administrés, grâce aux taxes et prestations qu'il prélevait au nom de l'Administration et dont il gardait

une partie, également grâce aux amendes et présents perçus au cours des jugements qu'il rendait.

Comme les chefs d'Akpasoua et les représentants établis en ville au niveau inférieur, les chefs de canton ont rarement réussi à se rendre populaires.

Les critiques qui ont été formulées contre eux, principalement, le fait qu'ils ont collaboré très étroitement avec les Français, expliquent la disgrâce dans laquelle un grand nombre d'entre eux sont tombés après l'indépendance.

Actuellement, comme les chefs d'Akpasoua, les chefs de cantons s'ils meurent ne sont pas officiellement remplacés. Ceux qui restent en place ne reçoivent plus aucun traitement de l'Administration. Ils peuvent continuer à juger les causes qui leur sont soumises par la population. Mais ils risquent d'être déposés et poursuivis s'ils cherchent à profiter de la confiance que celle-ci a mise en eux pour s'enrichir à ses dépens.

De plus, leurs activités juridiques sont désormais directement concurrencées par celles des sous-préfets.

La situation actuelle des chefs de cantons est assez précaire. Ceux qui ont réussi à conserver une certaine autorité sont en général d'authentiques Nvlié Kpin.

#### Les sous-préfets.

Les sous-préfets s'implantent chaque jour davantage dans leurs circonscriptions, aux dépens des chefs traditionnels. Ils représentent une nouvelle structure et possèdent un instrument de coercition à leur disposition pour faire respecter l'ordre. Le fait que les sous-préfets ne soient pas forcément des Baoulé pourrait paraître un handicap sérieux ; mais, une fois surmontée la difficulté qu'ils peuvent éprouver à se mettre au courant des coutumes et du particularisme local, leur qualité d'étrangers peut le cas échéant les servir : lorsqu'ils sont appelés à arbitrer des conflits, ils ne sont pas suspects de partialité.

Il est encore trop tôt pour juger de l'autorité dont jouissent les sous-préfets au niveau local, la mise en place de la nouvelle structure administrative étant très récente (1961-1962).

### 5. Au niveau du groupe ethnique et du pays Baoulé.

L'unité politique de tous les Baoulé s'est réalisée au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle s'est matérialisée à cette époque sous la forme d'une confédération de tribus (Mé) dont les chefs reconnaissaient l'autorité suprême de la Reine Akoua Boni, héritière de la Reine Abra Pokou, qui avait dirigé les Akan Asabou au cours des différentes étapes de leur migration vers la région de Bouaké.

Cette entité politique s'est manifestée effectivement au moins deux fois par des expéditions guerrières contre les Agni et les Gouro, auxquelles tous les Baoulé ont participé.

La suprématie des chefs Ouarébo a un triple fondement :

- Il est certain qu'Abra Pokou et ses proches faisaient partie du Clan Royal Ashanti ou, au moins, de la lignée des chefs de Bandama (3).

- le second fondement de l'autorité des chefs Ouarébo est la légende de la traversée de la Comoé.

- parce qu'ils sont les héritiers élus d'Abra Pokou, qu'ils sont en possession de ses reliques avec lesquelles ils ont été mis en contact au moment de leur investiture, les chefs Ouarébo peuvent prétendre à la prééminence sur tous les autres chefs Baoulé.

Le schéma donne la généalogie des chefs Ouarébo qui se sont succédé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. On remarquera les irrégularités par rapport à la règle idéale de succession matrilinéaire ; celles-ci s'expliquent par des mariages Ato Nvlié jusqu'à la colonisation. On notera également que sur le plan résidentiel il y a eu, dans une certaine mesure, alternance de la chefferie entre deux villages : Sakassou et Mahonou. Les Agoua de Sakassou descendent d'un fils de la Reine Akoua Boni, ceux de Mahonou, d'une fille.

(1) On détournait le lit d'une rivière provisoirement pour creuser la fosse — ou bien on creusait un puits vertical : le corps n'étant déposé que dans une galerie latérale. Une fois le trou bouché, il était impossible de retrouver la galerie.

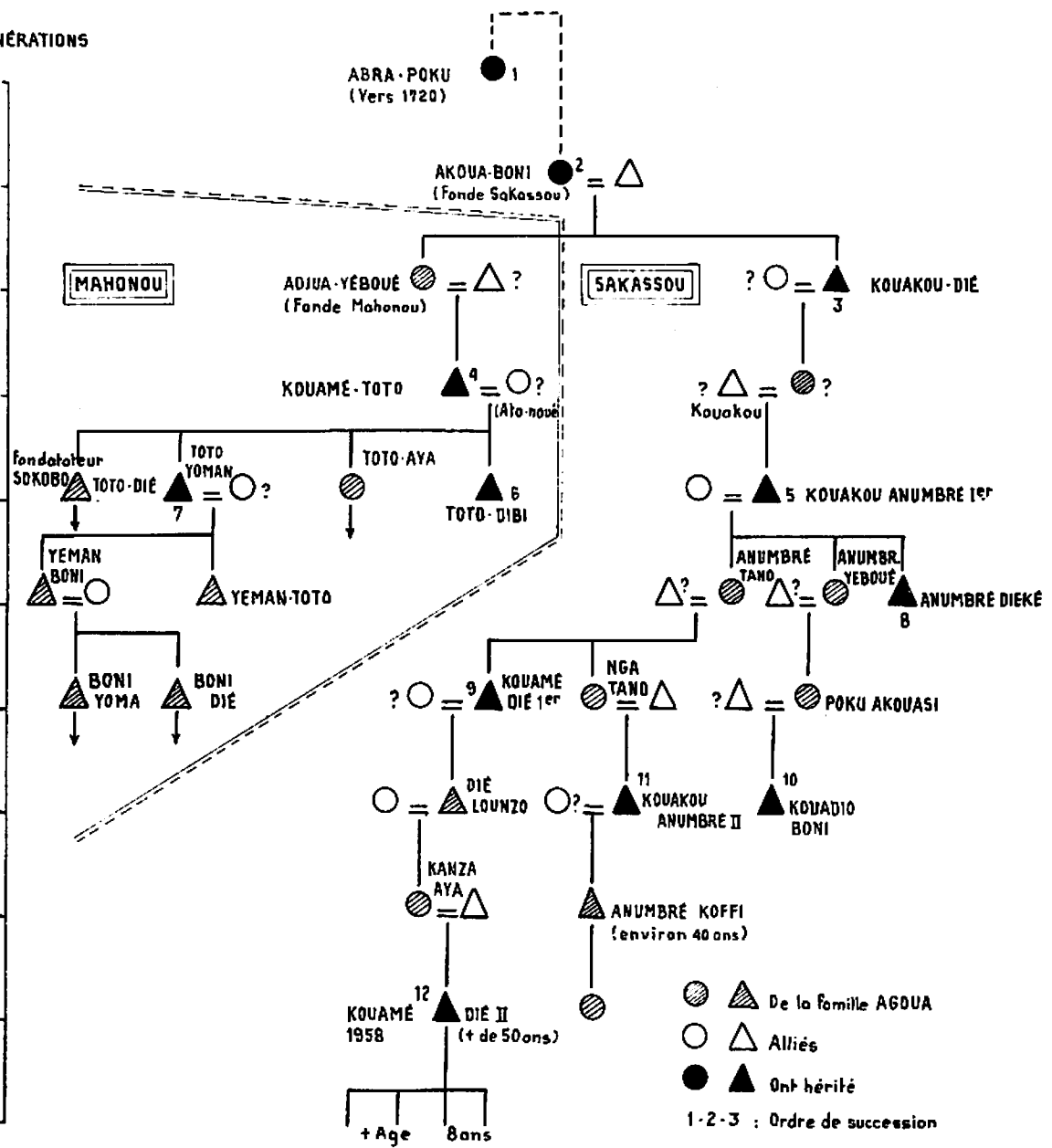
(2) Certains de ces trésors renferment des pièces antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle.

(3) Bandama est un « quartier » de la ville de Koumasi.

# CHEFFERIE OUARÉBO (Succession)

GENÉRATIONS

11  
10  
9  
8  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1



Sur le plan militaire comme sur le plan juridique, le pouvoir suprême exercé par les chefs Ouarébo sur l'ensemble des Baoulé s'est profondément dégradé, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Non seulement les successeurs de la Reine Akoua Boni n'ont pas réussi à empêcher de graves conflits d'éclater entre les Mé et les Akpasoua, mais ils ont eu de la peine à maintenir l'ordre dans leur propre Mé.

Ils ont dû également employer la force pour sauvegarder les droits de leurs ressortissants vis-à-vis des tribus voisines : guerres contre les Sa, contre les Nanafoué, les Aïtou, les Souamélé.

La carence de l'autorité, et d'une solidarité effective au niveau de l'ensemble des Baoulé, se sont particulièrement affirmées au moment de la conquête coloniale. Les mouvements de résistance aux troupes coloniales n'ont été que partiels et localisés.

Aucun soulèvement général n'a pris naissance lorsque Kouamé Dié, chef des Agoua de Sakassou, fut tué par un tirailleur.

Paradoxalement, au cours de la période coloniale, la chefferie Ouarébo a connu un regain de prestige. Cela est dû à la forte personnalité du successeur de Kouamé Dié, Kouakou Anoumbré II. Ce dernier réussit à redonner à Sakassou une fonction spirituelle, lui rendant son rôle de capitale religieuse et politique traditionnelle des Baoulé. L'influence de ce chef Ouarébo s'était largement répandue à l'extérieur de son Canton. Vis-à-vis de l'Administration, Anoumbré avait une attitude très souple lorsqu'il s'agissait de sauvegarder les intérêts supérieurs de la chefferie qu'il représentait. Il n'hésitait pas, par ailleurs, à défendre opiniâtement ses administrés le cas échéant. On peut lui reprocher cependant d'avoir contribué à réveiller, ou à faire naître, un particularisme ethnique compatible avec la situation coloniale, mais contraire aux intérêts nationaux actuels.





# **L'ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION ACTUELLE**

## **A - Les données de structure**

## **B - Le mouvement naturel**

- 1 - Remarques générales
- 2 - Mortalités
- 3 - Natalité. Fécondité. Accroissement.

## **C - Les modèles de population**

- 1 - Méthode d'ajustement. Choix du modèle
- 2 - Résultats et commentaires
- 3 - Modèle « dynamique » de population.

## **D - Les hypothèses de projection**

- 1 - Croissance naturelle
- 2 - Migrations
- 3 - Résultats.

## **E - Le Tableau Général de la répartition de la population totale selon l'origine des ressources.**



### Sources des données

Pour la zone rurale, l'enquête démographique a porté sur l'échantillon de 20 villages (hameaux compris). Le tirage a été effectué par la méthode aléatoire dans un univers stratifié (3 strates selon l'importance de la population administrative) constitué par l'ensemble des villages de la région de Bouaké, la population des 8 centres urbains ou semi-urbains ainsi que celle du canton Akoué étant exclue. L'enquête s'est déroulée de mars à juin 1962, c'est-à-dire à une époque où les migrations saisonnières pouvaient être considérées comme minima.

Bien que de type classique avec événements rétrospectifs complétant la fiche collective de la famille et le « questionnaire femme », l'enquête a été complétée par un relevé d'état civil pendant 1 an environ sur le même échantillon. Ces renseignements complémentaires ont permis d'aboutir à des estimations finales valables même sur les divers taux naturels malgré la faiblesse de l'échantillon (12 000 personnes recensées).

Par ailleurs d'autres renseignements ont été intégrés pour l'estimation définitive, notamment l'étude des migrations à partir de l'étude sur la parenté, l'étude des centres et surtout l'étude des données démographiques collectées dans les 400 familles réparties dans 100 villages.

Enfin, certains tests de cohérence introduits dans les méthodes d'analyse ont permis de dégager jusqu'ici une approximation très satisfaisante pour les caractéristiques démographiques classiques, compte tenu de certains modèles connus (sex-ratio, tables de mortalité) (1).

En résumé, si les données de structures sont essentiellement fondées sur l'enquête démographique proprement dite, les résultats bruts des mouvements de la population ont été redressés à partir du relevé d'état civil et de l'étude de la parenté.

Quant à l'effectif global, il a été obtenu :

- 1° en pondérant les résultats de l'enquête;
- 2° en intégrant les populations des centres et du canton Akoué;
- 3° en ajoutant l'estimation de la population dite « flottante ».

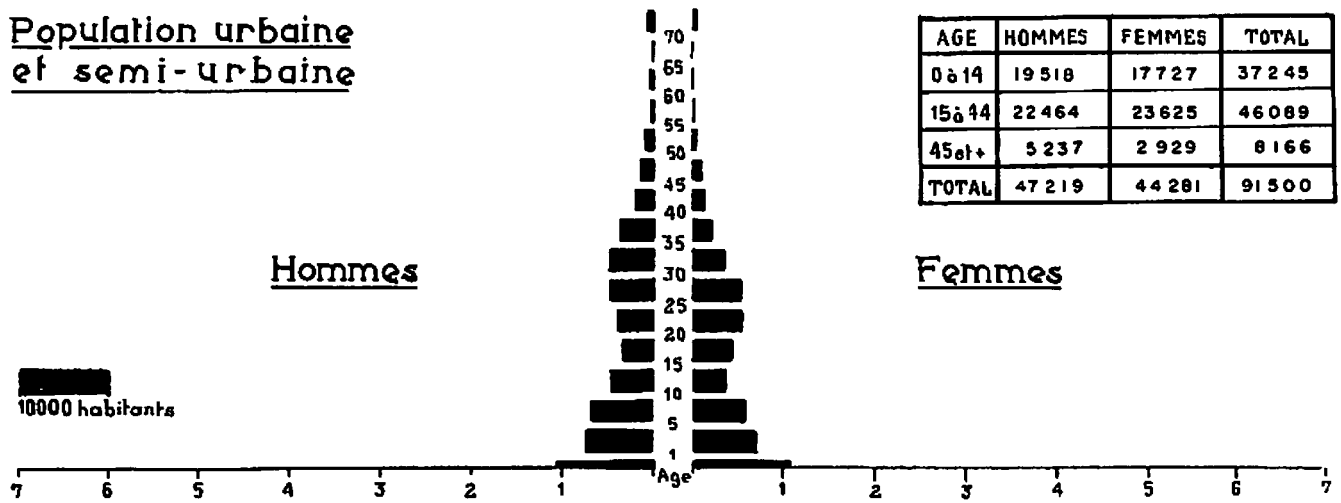
---

(1) Une analyse encore plus poussée est en cours, mais elle reste subordonnée aux résultats d'autres recherches préalables. Elle pourrait peut-être aboutir à une estimation plus réelle de la pyramide d'âge et à un schéma explicatif de l'histoire « naturelle » de la population actuelle donc à des projections beaucoup mieux fondées. Cette analyse s'effectue dans le cadre du Service Coopération de l'INSEE.

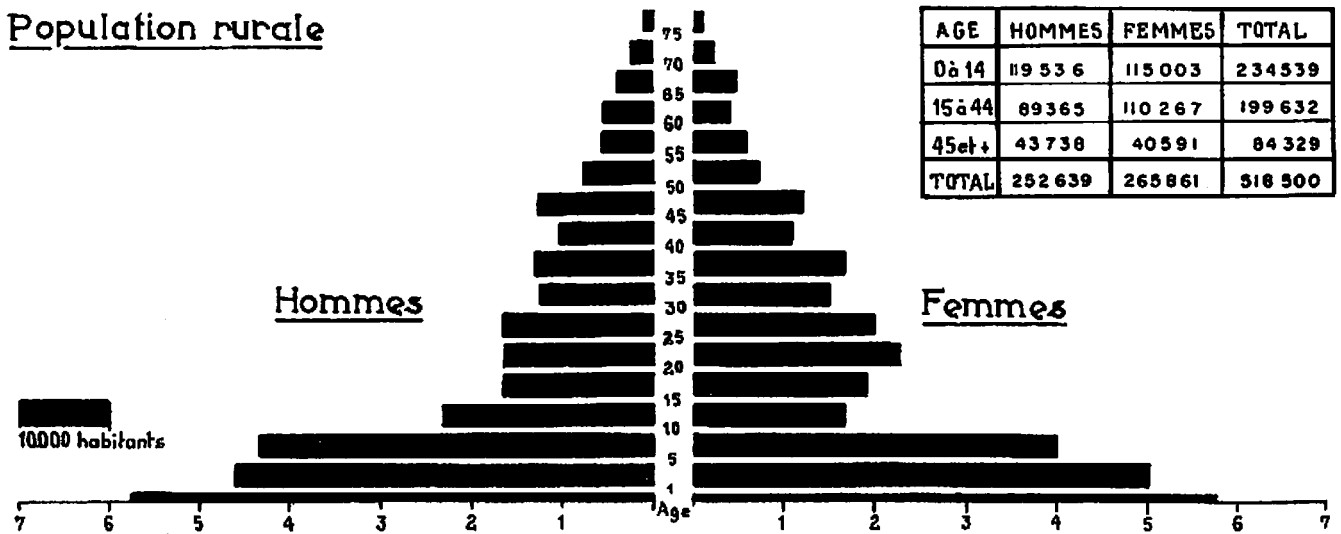
# PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION RESIDENTE<sup>(1)</sup>

RESULTATS BRUTS D'ENQUÊTE AVEC EXTRAPOLATION A L'ENSEMBLE DE LA RÉGION DE BOUAKÉ

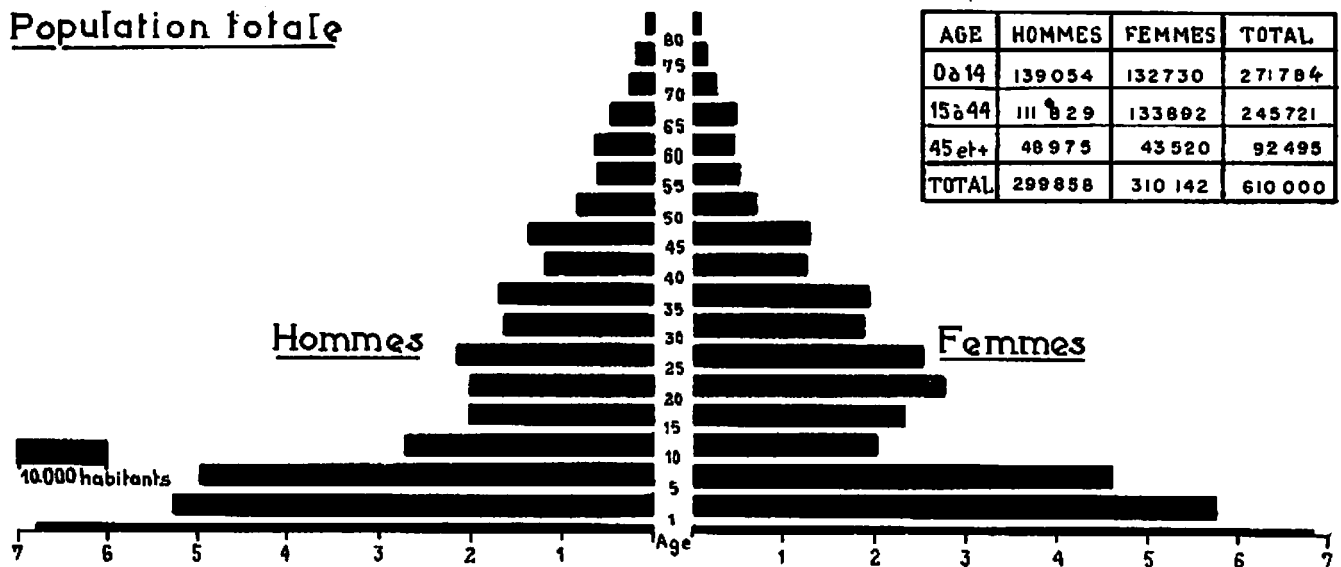
## Population urbaine et semi-urbaine



## Population rurale



## Population totale



(1) La population dite "flottante" n'a pas été répartie. Il y a donc lieu d'ajouter environ 3.500 ruraux et 16.500 urbanisés, soit 20.000 personnes au total.

## A - Données de structures.

### Population totale

La population rurale (tous résidents, présents ou absents, à l'exclusion des visiteurs) obtenue par extrapolation de l'enquête démographique s'élève à 492 126 habitants. C'est donc le chiffre de base pour les analyses de structure.

La population totale s'obtient par l'addition de :

|                                           |         |                                                        |
|-------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------------|
| Population rurale réestimée ...           | 505 900 |                                                        |
| Population rurale d'Akoué (estimée) ..... | 12 600  |                                                        |
| Population des centres urbains.           | 68 500  |                                                        |
| Population des centres semi-urbains ..... | 23 000  |                                                        |
| Population flottante .....                | 20 000  | (dont 3 500 en zone rurale et 16 500 dans les centres) |

Soit la population totale (tous résidents) ..... 630 000  
estimation valable pour le début de l'année 1963.  
Compte non tenu de la population flottante, la population rurale totale s'élève donc à 518 500 personnes).

### Répartition par sexe et âge

Les répartitions par sexe et âge ont été obtenues à partir de l'enquête démographique rurale d'une part et des enquêtes dans les centres d'autre part.

systématiques à certains âges. Ces anomalies « habituelles » affectent surtout les jeunes (0 à 14 ans) et particulièrement les garçons, ainsi que, dans une mesure moindre, les femmes (surtout aux premiers âges de la procréation), et les vieux. Elles résultent essentiellement d'une erreur sur l'évaluation des âges.

- pour les très jeunes enfants (1 an) difficulté pour se référer exactement à la notion d' « âge révolu » (surévaluation de l'âge);
- pour les jeunes enfants (3 à 5 ans) : tendance à sous-évaluer l'âge (partiellement liée à la cause suivante);
- pour les scolarisables : tendance au « rajeunissement » pour préserver le plus longtemps possible les droits liés à l'âge : fréquentation scolaire, concours, exemption d'impôt;
- pour les femmes (surtout les jeunes) : tendance à « déduire » leur âge du nombre d'enfants nés ou de l' « estimation » de leur aptitude à procréer;
- pour les adultes : tendance au vieillissement et attraction des nombres ronds.

Accessoirement, certaines perturbations peuvent être infléchies par d'autres causes, mineures dans leurs conséquences sur la pyramide, mais gênantes pour une appréciation des caractères démographiques d'ensemble :

- risques d'omissions : ces risques s'accroissent pour les catégories les plus mobiles (jeunes);
- risques de double compte : le risque d'une déclaration d'un double « domicile principal » est surtout le fait de jeunes

### Population à résidence déterminée : Répartition par sexe et âge.

| Ages             | POPULATION RURALE |         |         | POPULATION DES CENTRES |        |        | POPULATION TOTALE |         |         |
|------------------|-------------------|---------|---------|------------------------|--------|--------|-------------------|---------|---------|
|                  | Hommes            | Femmes  | Total   | Hommes                 | Femmes | Total  | Hommes            | Femmes  | Total   |
| Moins d'un an .. | 11 505            | 10 967  | 22 472  | 2 159                  | 2 262  | 4 421  | 13 664            | 13 229  | 26 893  |
| 1 à 4 .....      | 38 314            | 43 965  | 82 279  | 5 833                  | 5 981  | 11 814 | 44 147            | 49 946  | 94 093  |
| 5 à 9 .....      | 45 192            | 42 212  | 87 404  | 6 960                  | 6 218  | 13 178 | 52 152            | 48 430  | 100 582 |
| 10 à 14 .....    | 24 527            | 17 860  | 42 387  | 4 566                  | 3 266  | 7 832  | 29 093            | 21 126  | 50 219  |
| 15 à 19 .....    | 17 175            | 20 088  | 37 263  | 3 465                  | 4 649  | 8 114  | 20 640            | 24 737  | 45 377  |
| 20 à 24 .....    | 17 137            | 23 303  | 40 440  | 3 948                  | 5 801  | 9 749  | 21 085            | 29 104  | 50 189  |
| 25 à 29 .....    | 17 479            | 21 270  | 38 749  | 4 881                  | 5 708  | 10 589 | 22 360            | 26 978  | 49 338  |
| 30 à 34 .....    | 13 019            | 16 087  | 29 106  | 4 429                  | 3 763  | 8 192  | 17 448            | 19 850  | 37 298  |
| 35 à 39 .....    | 14 369            | 17 895  | 32 264  | 3 541                  | 2 248  | 5 789  | 17 910            | 20 143  | 38 053  |
| 40 à 44 .....    | 10 186            | 11 623  | 21 809  | 2 200                  | 1 456  | 3 656  | 12 386            | 13 079  | 25 465  |
| 45 à 49 .....    | 12 747            | 12 104  | 24 851  | 1 895                  | 1 034  | 2 929  | 14 642            | 13 138  | 27 780  |
| 50 à 54 .....    | 7 867             | 7 556   | 15 423  | 1 175                  | 520    | 1 695  | 9 042             | 8 076   | 17 118  |
| 55 à 59 .....    | 6 078             | 6 256   | 12 334  | 550                    | 327    | 877    | 6 628             | 6 583   | 13 211  |
| 60 à 64 .....    | 6 470             | 4 575   | 11 045  | 606                    | 306    | 912    | 7 076             | 4 881   | 11 957  |
| 65 à 69 .....    | 4 682             | 4 829   | 9 511   | 360                    | 200    | 560    | 5 042             | 5 029   | 10 071  |
| 70 et plus ..... | 5 892             | 5 271   | 11 163  | 651                    | 542    | 1 193  | 6 543             | 5 813   | 12 356  |
| TOTAL .....      | 252 639           | 265 861 | 518 500 | 47 219                 | 47 281 | 94 500 | 299 858           | 310 142 | 610 000 |

On notera que les 20 000 « flottants » n'ont pas été répartis par sexe et âge, faute d'indications suffisantes. Ces quelques 3 % de la population peuvent d'ailleurs être négligés du point de vue de l'analyse des pyramides globales étant donné l'imprécision et les biais systématiques quant aux âges déclarés par la population.

Le milieu rural constitue environ 85 % de la population totale et ses caractéristiques se répercutent d'une façon prépondérante dans les structures de l'ensemble de la population.

Il faut souligner tout d'abord que l'aspect général des pyramides est tout à fait conforme aux modèles recueillis en Afrique : population jeune, à accroissement rapide, avec anomalies

femmes déjà mariées, mais vivant encore en fait chez leur père.

A travers tous ces phénomènes déformants et malgré la faiblesse de l'échantillon, il apparaît néanmoins une anomalie spécifique à la région : entre 15 et 44 ans, le surplus de femmes est anormalement élevée (12 %) ce qui semblerait indiquer une émigration assez récente à majorité masculine. Cependant, la structure relativement équilibrée des émigrés actuels donne à penser qu'il y aurait d'autres causes (population flottante ou travaux forcés jusqu'en 1946 par exemple), la surmortalité masculine habituelle ne pouvant suffire à expliquer le fait.

Notons que dans les centres, l'afflux d'immigrants adultes perturbe quelque peu la pyramide.



## B - Le mouvement naturel

### 1 - Remarques générales.

Le relevé d'état civil a permis d'enrichir et de préciser les données de structure et les renseignements rétrospectifs de l'enquête démographique classique.

Le présent chapitre rend compte de l'estimation des différents éléments du mouvement naturel de la population compte tenu de tous les renseignements recueillis.

Les chiffres et l'étude portent sur l'univers (492 126 personnes) que représente l'échantillon aléatoire de l'enquête. En toute rigueur les taux ne valent donc que pour la zone rurale, mais ils diffèrent très peu des taux de l'ensemble de la Région.

Les taux par âge, pris isolément, comportent une « marge d'erreur » très importante du fait que leur calcul est obtenu à partir de nombre très faible (quelques unités pour certaines catégories de décès). Aussi est-il important de les « réestimer » en se ramenant à la « courbe empirique » ajustée sur l'ensemble des points.

L'ajustement de cette « courbe empirique » avec un modèle général (du type « Princeton ») est reporté au chapitre suivant où il est traité conjointement avec les phénomènes de mortalité, d'accroissement et de « stabilité » des structures.

### 2 - Mortalité.

#### Résultats de l'enquête :

- mortalité générale : 26,2 ‰
- mortalité infantile : 167 ‰

#### Mortalité Infantile :

Elle mesure la probabilité d'un nouveau-né de mourir avant d'atteindre un an. Elle est estimée par le rapport entre le nombre de décès de moins d'un an au nombre de naissances vivantes (1).

$$\frac{4\ 015}{24\ 105} = 167 \text{ ‰}$$

- 40 % pour la mortalité endogène (67 ‰);
- 60 % pour la mortalité exogène (100 ‰).

Afin d'évaluer la part des mortalités exogènes et endogènes, la méthode proposée par M. Bourgeois-Pichat a donné un résultat assez satisfaisant (voir graphique).

Remarquons que le « taux de mortalité infantile » est assez différents du « taux par âge » correspondant calculé dans le tableau. Ceci résulte simplement d'une définition différente des deux notions (« le taux de mortalité infantile » est défini, en réalité, non comme un « taux », mais comme un quotient, c'est-à-dire une probabilité de mourir à un âge donné (2).

---

(1) Le nombre de naissances vivantes a été estimé corrélativement à partir des déclarations de naissance et de la pyramide d'âge (en ajoutant aux « moins d'un an » 2/3 des décès de moins d'un an).

(2) Voir chapitre suivant : quotients et tables de mortalité.

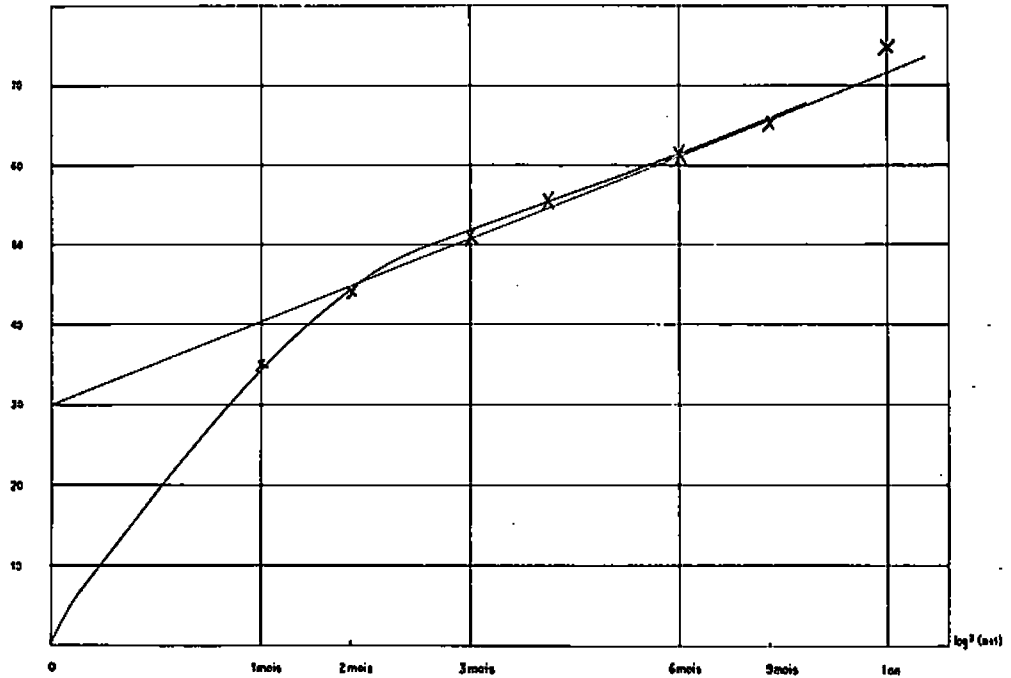


### Mortalité infantile

#### Estimation des parts de mortalité endogène et exogène

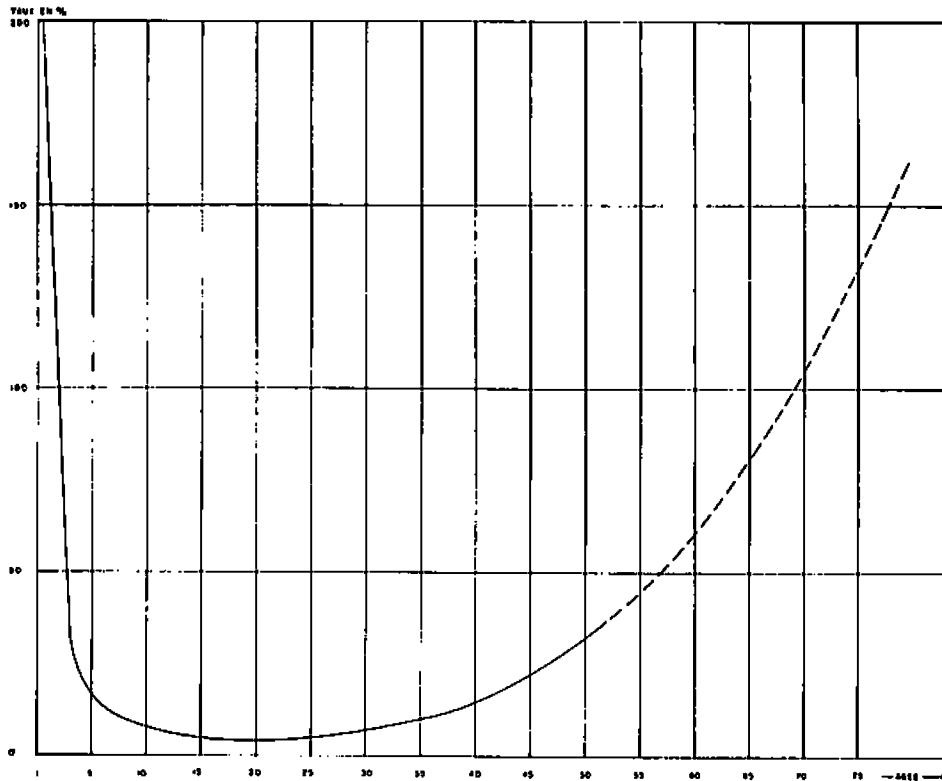
nb de décès entre 0 et n jours

76 30 endogènes  
46 endogènes  
40 % endogènes  
60 % exogènes

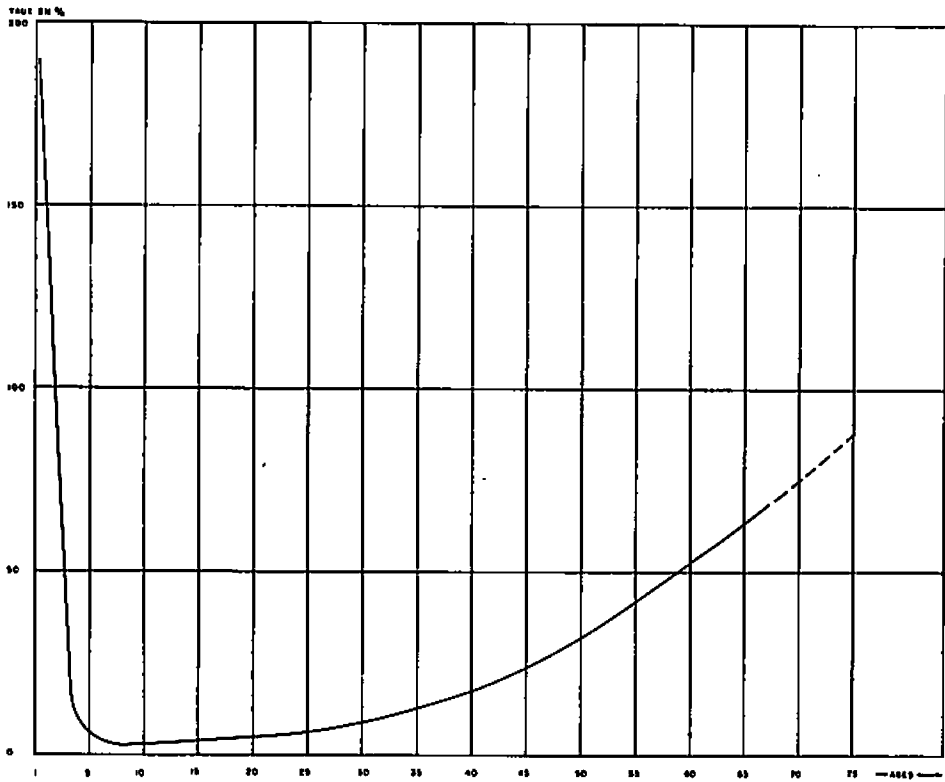


n = nombre de jours depuis la naissance

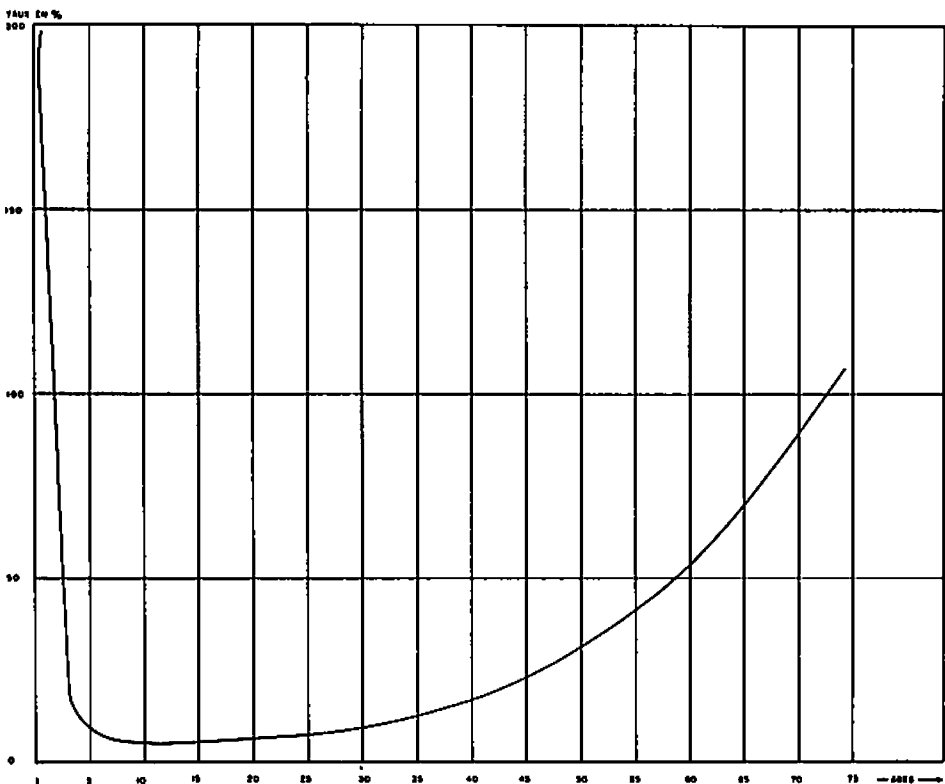
#### Taux de mortalité par âge (résultats d'enquête) sexe masculin



**Taux de mortalité par âge (résultats d'enquête)  
sexe féminin**



**Taux de mortalité par âge (résultats d'enquête)  
population totale (2 sexes réunis)**



**Taux de mortalité par sexe et âge**

| Ages            | POPULATION ENQUÊTÉE |         |         | NOMBRE DE DÉCÈS |        |        | TAUX DE MORTALITÉ |        |        |
|-----------------|---------------------|---------|---------|-----------------|--------|--------|-------------------|--------|--------|
|                 | Hommes              | Femmes  | Total   | Hommes          | Femmes | Total  | Hommes            | Femmes | Total  |
| Moins de 1 an.  | 10 920              | 10 409  | 21 329  | 2 110           | 1 905  | 4 015  | 0,1932            | 0,1830 | 0,1882 |
| 1 à 4.....      | 36 365              | 41 728  | 78 093  | 1 163           | 772    | 1 935  | 0,0320            | 0,0185 | 0,0248 |
| 5 à 9.....      | 42 992              | 40 085  | 82 957  | 463             | 85     | 548    | 0,0108            | 0,0021 | 0,0066 |
| 10 à 14.....    | 23 279              | 16 952  | 40 231  | 127             | 139    | 266    | 0,0055            | 0,0082 | 0,0066 |
| 15 à 19.....    | 16 301              | 19 066  | 35 367  | 178             | 111    | 289    | 0,0109            | 0,0058 | 0,0082 |
| 20 à 24.....    | 16 265              | 22 118  | 38 383  | 143             | 263    | 406    | 0,0088            | 0,0119 | 0,0106 |
| 25 à 29.....    | 16 590              | 20 188  | 36 778  | 70              | 225    | 295    | 0,0042            | 0,0115 | 0,0080 |
| 30 à 34.....    | 12 357              | 15 269  | 27 626  | 71              | 147    | 218    | 0,0057            | 0,0096 | 0,0079 |
| 35 à 39.....    | 13 638              | 16 985  | 30 623  | 264             | 298    | 562    | 0,0194            | 0,0175 | 0,0184 |
| 40 à 44.....    | 9 668               | 11 032  | 20 700  | 104             | 200    | 304    | 0,0108            | 0,0181 | 0,0147 |
| 45 à 49.....    | 12 099              | 11 488  | 23 587  | 326             | 520    | 846    | 0,0269            | 0,0453 | 0,0359 |
| 50 à 54.....    | 7 467               | 7 172   | 14 633  | 373             | 227    | 600    | 0,0500            | 0,0317 | 0,0410 |
| 55 à 59.....    | 5 769               | 5 938   | 11 707  | 231             | 286    | 517    | 0,0400            | 0,0482 | 0,0442 |
| 60 à 64.....    | 6 141               | 4 342   | 10 483  | 71              | 257    | 328    | 0,0116            | 0,0592 | 0,0313 |
| 65 à 69.....    | 4 444               | 4 583   | 9 027   | 528             | 340    | 868    | 0,1188            | 0,0742 | 0,0962 |
| 70 et plus..... | 5 593               | 5 003   | 10 596  | 564             | 349    | 913    | 0,1008            | 0,0698 | 0,0862 |
| TOTAL.....      | 239 788             | 252 338 | 492 126 | 6 786           | 6 124  | 12 910 | 0,0283            | 0,0243 | 0,0262 |

**Mortalité par sexe et âge.**

Les réserves indiquées en tête de chapitre s'appliquent entièrement à ces données. Leur intérêt réside essentiellement en vue d'une appréciation :

- des résultats d'enquête (niveau général, ajustements, prévisions);
- de la démarche de pensée dans l'analyse (1).

**3. Natalité - Fécondité - Accroissement.**

- natalité générale : 49,0‰
- accroissement naturel : 49,0 — 26,2 = 22,8‰

Les résultats du questionnaire rétrospectif (23 367 naissances) et des relevés d'état civil concourent à fournir une estimation unique des résultats d'enquête sur la fécondité.

| Age de la mère | Nombre de naissances annuelles vivantes |
|----------------|-----------------------------------------|
| 15 à 19 ans    | 3 942                                   |
| 20 à 24 ans    | 6 212                                   |
| 25 à 29 ans    | 5 774                                   |
| 30 à 34 ans    | 3 368                                   |
| 35 à 39 ans    | 2 770                                   |
| 40 à 44 ans    | 1 447                                   |
| 45 à 49 ans    | 592                                     |
| 50 ans et plus | 0                                       |
| TOTAL          | 24 105                                  |

**Taux brut de natalité**

$$= \frac{\text{Nb de Naissances vivantes}}{\text{Population totale}} \times 1\,000$$

$$= \frac{24\,105 \times 1\,000}{492\,126}$$

$$= 48,98\text{‰}$$

**Taux de fécondité**

| Ages des Femmes | Naissances Vivantes | Nombre de Femmes | Taux de Fécondité (‰) du groupe d'âges |
|-----------------|---------------------|------------------|----------------------------------------|
| 15 à 19 ans     | 3 942               | 19 066           | 207                                    |
| 20 à 24 ans     | 6 212               | 22 118           | 281                                    |
| 25 à 29 ans     | 5 774               | 20 188           | 286                                    |
| 30 à 34 ans     | 3 368               | 15 269           | 221                                    |
| 35 à 39 ans     | 2 770               | 16 985           | 163                                    |
| 40 à 44 ans     | 1 447               | 11 032           | 131                                    |
| 45 à 49 ans     | 592                 | 11 488           | 52                                     |
| TOTAL           | 24 105              | 116 146          | 208                                    |

**Taux brut de reproduction**

C'est le nombre moyen de filles mises au monde par une mère ayant achevé sa période de fécondité avec les taux actuels.

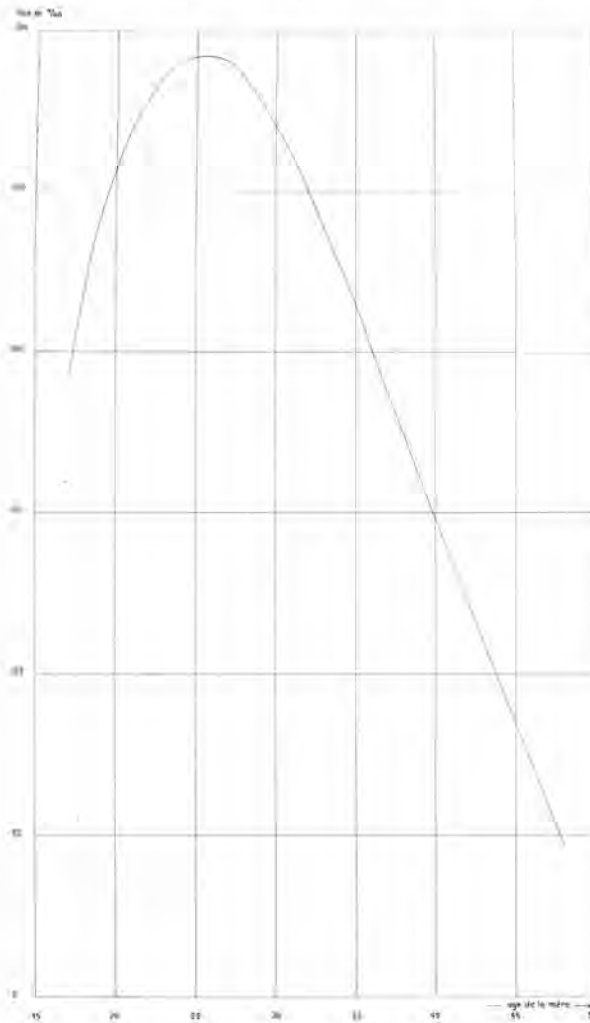
Compte tenu qu'il naît 488 filles sur mille naissances, on obtient :

$$T = 5 \times 1,341 \times 0,488$$

$$T = 3,272$$

(1) La relative originalité de cette analyse provient d'une part des renseignements recueillis (échantillon trop faible pour suffire à une analyse simple, existence de renseignements supplémentaires tels que relevés d'état civil et étude des lignages) et d'autre part de la publication des tables-types complètes de l'Université de Princeton.

### Taux de fécondité par âge (résultats d'enquête)



#### Age moyen des femmes à la naissance des enfants

Cette moyenne se déduit immédiatement du tableau de répartition des naissances selon l'âge des femmes. Elle est aussi la durée moyenne qui sépare deux générations, soit :  
 $x = 27,8$  ans.

#### Taux net de reproduction

C'est le nombre moyen de filles mises au monde par une génération de filles compte tenu de leur mortalité aux taux actuels.

| Âges des filles | Survivantes pour 10 000 filles nées | Taux de fécondité | Nombre de naissances durant les 5 années |
|-----------------|-------------------------------------|-------------------|------------------------------------------|
| 15 à 19 ans     | 6 302                               | 0,207             | 6 525                                    |
| 20 à 24 ans     | 6 078                               | 0,281             | 8 540                                    |
| 25 à 29 ans     | 5 772                               | 0,286             | 8 255                                    |
| 30 à 34 ans     | 5 450                               | 0,221             | 6 020                                    |
| 35 à 39 ans     | 5 099                               | 0,163             | 4 155                                    |
| 40 à 44 ans     | 4 714                               | 0,131             | 3 080                                    |
| 45 à 49 ans     | 4 283                               | 0,052             | 1 115                                    |
| TOTAL           | —                                   | —                 | 37 690                                   |

d'où le taux net de reproduction :

$$R_0 = \frac{0,488 \times 37\,690}{10\,000}$$

$$R_0 = 1,84$$

#### Taux de Lotka

Si la population croissait en conservant les mêmes taux par âge pour la fécondité et la mortalité, et sans migrations extérieures, elle tendrait vite vers une composition par âge stable (en proportion) avec un taux d'accroissement annuel constant, ce taux étant précisément le taux de Lotka (P).

Ce taux peut être calculé à partir du taux d'accroissement net  $R_0$  et de l'âge moyen  $x$  des femmes à la naissance des enfants en remarquant qu'en population stable, une génération de 1 000 personnes est remplacée par 1 000  $R_0$  personnes de la génération suivante :

$$(1 + P)^x = R_0$$

d'où  $P = 22 \text{ ‰}$ .

En fait on se trouve presque toujours en présence d'une population « quasi-stable », c'est-à-dire assimilable durant une certaine période à une population « stable ». En conséquence, le taux de Lotka ne doit guère différer du taux d'accroissement réel, ce qui est bien le cas ici.



## C - LES MODÈLES DE POPULATION.

### 1. Méthode d'ajustement - choix du modèle.

On assimile la population de la région de Bouaké à une population stable en ce qui concerne les divers taux (population quasi-stable) et on suppose les caractéristiques de l'ensemble de la population sensiblement identiques à ceux de la population soumise à l'enquête.

Ceci posé, on peut choisir le « modèle » de population (du point de vue de son évolution naturelle) dans l'ensemble de ceux proposés et calculés par l'Université de Princeton. Ces modèles qui viennent d'être publiés sous forme de tableaux mécano-graphiés sont en partie tirés des tables-types de mortalité de

l'O.N.U. (en distinguant 4 régions mondiales à courbe de mortalité relativement homogènes) et en incorporant un modèle de fécondité par âge à deux paramètres (par exemple : âge initial de fécondité et niveau maximum atteint, ou : taux brut de reproduction et âge moyen des femmes à la naissance des enfants).

En fait, la structure générale de la courbe de mortalité par âge (et particulièrement le niveau relatif aux bas âges) nous ont conduit à choisir la **Région Ouest** parmi les 4 régions proposées. L'ajustement des courbes et des taux a été réalisée essentiellement par des procédés graphiques qui ont permis d'encadrer d'assez près le modèle retenu. En ce qui concerne les taux globaux, les différences entre résultats d'enquêtes et modèle apparaissent sur le tableau :

Région OUEST  
Niveau 8

#### Ajustements aux tables-types de Princeton.

|                                                         | Résultats d'Enquêtes |               |                             | Ajustements aux tables-types |               |                             |
|---------------------------------------------------------|----------------------|---------------|-----------------------------|------------------------------|---------------|-----------------------------|
|                                                         | Hommes<br>(‰)        | Femmes<br>(‰) | Population<br>totale<br>(‰) | Hommes<br>(‰)                | Femmes<br>(‰) | Population<br>totale<br>(‰) |
| Taux de Natalité .....                                  | 51,5                 | 46,6          | 49,0                        | 51,76                        | 48,28         | 50,0                        |
| Taux de Mortalité .....                                 | 28,3                 | 24,3          | 26,2                        | 28,56                        | 25,88         | 27,2                        |
| Taux d'accroissement .....                              | 23,2                 | 22,3          | 22,8                        | 23,2                         | 22,3          | 22,8                        |
| Age moyen des Femmes à la<br>naissance des enfants..... | —                    | —             | 27,8 ans                    | —                            | —             | 27,8 ans                    |
| Taux brut de reproduction....                           | —                    | —             | 3,272 filles                | —                            | —             | 3,287 filles                |

#### Modèle de population stable

| Ages x | n | QUOTIENTS DE MORTALITÉ<br>n Q x |        |       | SURVIVANTS<br>à l'âge x et pour 1 000 nés vivants |        |       | ESPÉRANCE DE VIE<br>à l'âge x |        |       |
|--------|---|---------------------------------|--------|-------|---------------------------------------------------|--------|-------|-------------------------------|--------|-------|
|        |   | Hommes                          | Femmes | Total | Hommes                                            | Femmes | Total | Hommes                        | Femmes | Total |
| 0      | 1 | 228                             | 196    | 212   | 1 000                                             | 1 000  | 1 000 | 35                            | 37,5   | 36,5  |
| 1 an   | 4 | 132                             | 132    | 132   | 772                                               | 804    | 788   | 44                            | 45,5   | 45    |
| 5 ans  | 5 | 36                              | 38     | 37    | 671                                               | 699    | 685   | 46,5                          | 48     | 47,5  |
| 10 ans | 5 | 26                              | 29     | 28    | 647                                               | 672    | 660   | 43                            | 45     | 44    |
| 15 ans | 5 | 35                              | 39     | 37    | 630                                               | 652    | 641   | 39                            | 41     | 40    |
| 20 ans | 5 | 50                              | 49     | 49    | 608                                               | 627    | 616   | 35,5                          | 38     | 37    |
| 25 ans | 5 | 56                              | 55     | 55    | 577                                               | 597    | 587   | 32                            | 34,5   | 33,5  |
| 30 ans | 5 | 64                              | 62     | 63    | 545                                               | 564    | 555   | 29                            | 31,5   | 30,5  |
| 35 ans | 5 | 75                              | 68     | 71    | 510                                               | 530    | 520   | 26                            | 28,5   | 27,5  |
| 40 ans | 5 | 92                              | 74     | 83    | 471                                               | 493    | 482   | 22,5                          | 25     | 24    |
| 45 ans | 5 | 108                             | 81     | 94    | 428                                               | 457    | 443   | 20                            | 22     | 21    |
| 50 ans | 5 | 138                             | 105    | 116   | 382                                               | 420    | 401   | 17                            | 18,5   | 18    |
| 55 ans | 5 | 171                             | 135    | 153   | 330                                               | 376    | 348   | 14                            | 15,5   | 15    |
| 60 ans | 5 | 230                             | 194    | 212   | 273                                               | 325    | 299   | 11,5                          | 12,5   | 12    |
| 65 ans | 5 | 304                             | 260    | 282   | 210                                               | 262    | 236   | 9                             | 10     | 9,5   |
| 70 ans | 5 | 405                             | 366    | 385   | 147                                               | 194    | 171   | 7                             | 8      | 7,5   |
| 75 ans | 5 | 541                             | 495    | 518   | 87                                                | 123    | 105   | 5,5                           | 6      | 6     |
| 80 ans |   | 1 000                           | 1 000  | 1 000 | 40                                                | 62     | 51    | 4                             | 4,5    | 4,5   |

**Modèle de population stable (suite)**

| Ages         | POPULATION TOTALE<br>(Population stable) |                |                | NOMBRE DE DÉCÈS<br>pour total région : 630 000 h<br>et population stable |              |               | TAUX DE MORTALITÉ<br>en ‰ |              |              |
|--------------|------------------------------------------|----------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------------------|--------------|--------------|
|              | Hommes                                   | Femmes         | Total          | Hommes                                                                   | Femmes       | Total         | Hommes                    | Femmes       | Total        |
| Moins d'1 an | 13 390                                   | 13 095         | 26 485         | 3 637                                                                    | 2 979        | 6 616         | 271                       | 227          | 250          |
| 1 à 4 ans    | 43 191                                   | 42 980         | 86 171         | 1 535                                                                    | 1 524        | 3 059         | 35                        | 35           | 36           |
| 5 à 9 ans    | 44 561                                   | 44 445         | 89 006         | 324                                                                      | 341          | 665           | 7                         | 8            | 7            |
| 10 à 14 ans  | 38 457                                   | 38 424         | 76 881         | 201                                                                      | 230          | 431           | 5                         | 6            | 6            |
| 15 à 19 ans  | 33 195                                   | 33 199         | 66 394         | 241                                                                      | 262          | 503           | 7                         | 8            | 8            |
| 20 à 24 ans  | 28 275                                   | 28 419         | 56 694         | 293                                                                      | 283          | 576           | 10                        | 10           | 10           |
| 25 à 29 ans  | 23 853                                   | 24 086         | 47 939         | 275                                                                      | 271          | 546           | 11                        | 11           | 11           |
| 30 à 34 ans  | 19 992                                   | 20 295         | 40 287         | 267                                                                      | 259          | 526           | 13                        | 13           | 13           |
| 35 à 39 ans  | 16 535                                   | 17 013         | 33 548         | 261                                                                      | 240          | 501           | 16                        | 14           | 15           |
| 40 à 44 ans  | 13 577                                   | 14 146         | 27 723         | 261                                                                      | 217          | 478           | 19                        | 15           | 17           |
| 45 à 49 ans  | 10 899                                   | 11 661         | 22 560         | 2 149                                                                    | 198          | 447           | 23                        | 17           | 20           |
| 50 à 54 ans  | 8 501                                    | 9 494          | 17 995         | 252                                                                      | 212          | 464           | 30                        | 22           | 26           |
| 55 à 59 ans  | 6 415                                    | 7 487          | 13 902         | 240                                                                      | 217          | 457           | 37                        | 29           | 33           |
| 60 à 64 ans  | 4 577                                    | 5 608          | 10 185         | 240                                                                      | 242          | 482           | 52                        | 43           | 47           |
| 65 à 69 ans  | 3 020                                    | 3 919          | 6 939          | 217                                                                      | 235          | 452           | 72                        | 60           | 65           |
| 70 à 74 ans  | 1 744                                    | 2 421          | 4 165          | 180                                                                      | 219          | 399           | 102                       | 90           | 96           |
| 75 à 79 ans  | 872                                      | 1 274          | 2 146          | 127                                                                      | 168          | 295           | 148                       | 132          | 137          |
| 80 et plus   | 343                                      | 637            | 980            | 93                                                                       | 148          | 241           | 266                       | 228          | 245          |
| <b>TOTAL</b> | <b>311 397</b>                           | <b>318 603</b> | <b>630 000</b> | <b>8 893</b>                                                             | <b>8 245</b> | <b>17 138</b> | <b>28,56</b>              | <b>25,88</b> | <b>27,21</b> |

**2. Résultats et commentaires.**

**Éléments des tableaux.**

Le niveau de mortalité (« niveau 8 » dans notre cas) détermine l'ensemble des mortalités par sexe et âge sous la forme de « quotients », d'où découlent toutes les données de la table de mortalité ( survivants ) et d'espérance de vie.

L'adjonction des niveaux de fécondité fournit toutes les autres caractéristiques de la population, y compris les « taux » théoriques de mortalité par âge et même les données de structure (du moins les structures vers lesquelles tend la population du fait des taux actuels).

**Définition des éléments.**

Les quotients de mortalité (notés  $n Q_x$ ) peuvent être définis comme la probabilité, pour une personne d'âge  $x$ , de mourir avant d'avoir atteint l'âge  $x+n$ .

On remarquera que  $0 Q_1$  qui mesure la mortalité infantile est sensiblement plus élevé que les résultats d'enquête donnés

au chapitre précédent. Il est probable qu'à cet âge, une part non négligeable de cette différence provienne d'une non conformité du modèle théorique retenu, le taux réel se situant alors à un niveau quelque peu inférieur, soit :

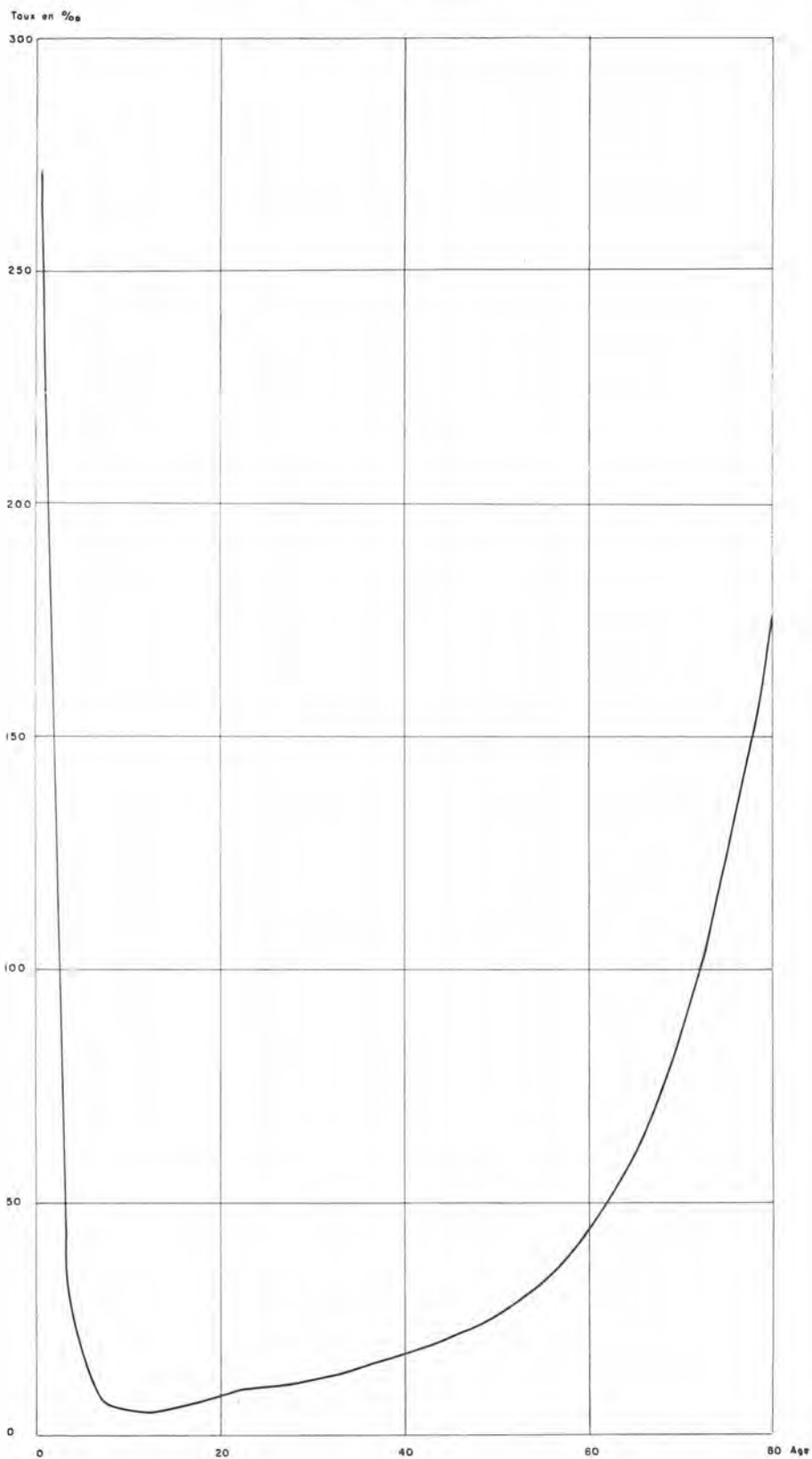
190 ‰ au lieu de 212 ‰.

Les « survivants » sont calculés à partir des quotients actuels (supposés constants dans le temps) et donnent le nombre de survivants à chaque âge pour 1 000 nés vivants.

L'espérance de vie mesure, à chaque âge, la durée moyenne restant à vivre. Remarquons que, paradoxalement, l'espérance de vie croît avec l'âge pour les jeunes enfants. Ce fait est dû au risque très élevé de mortalité aux premiers âges, risque éliminé dès que cet âge est dépassé.

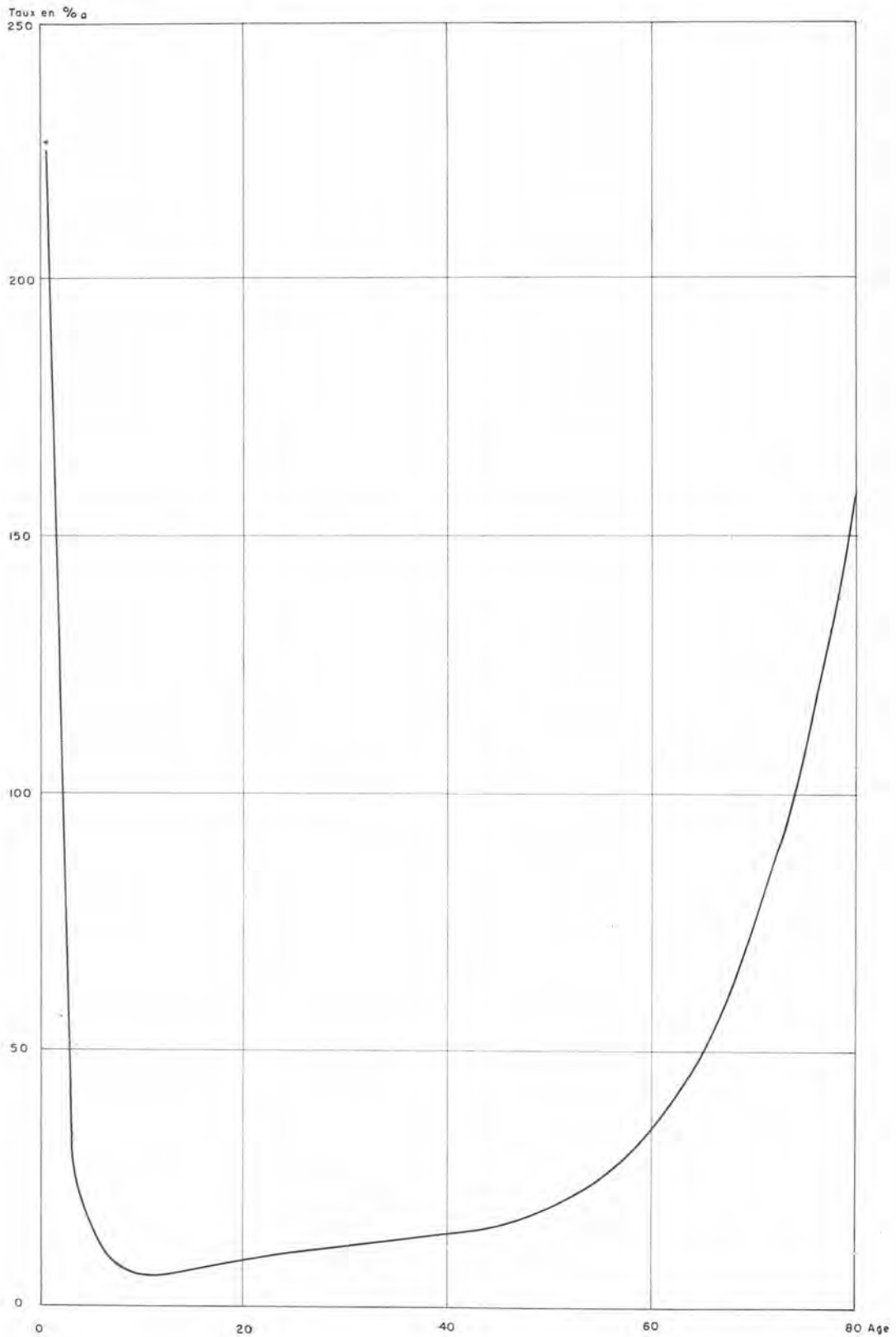
La population totale, le nombre de décès, et le taux de mortalité par groupe d'âges répondent aux notions déjà rencontrés et sont calculés pour l'ensemble de la population de la région. Rappelons toutefois qu'il s'agit de population stable, c'est-à-dire sans considération ni des variations de taux du passé, ni des migrations extérieures.

Taux de mortalité  
population stable (table-type)  
Sexe masculin





Taux de mortalité  
Population stable (table-type)  
Sexe féminin



## POPULATION STABLE

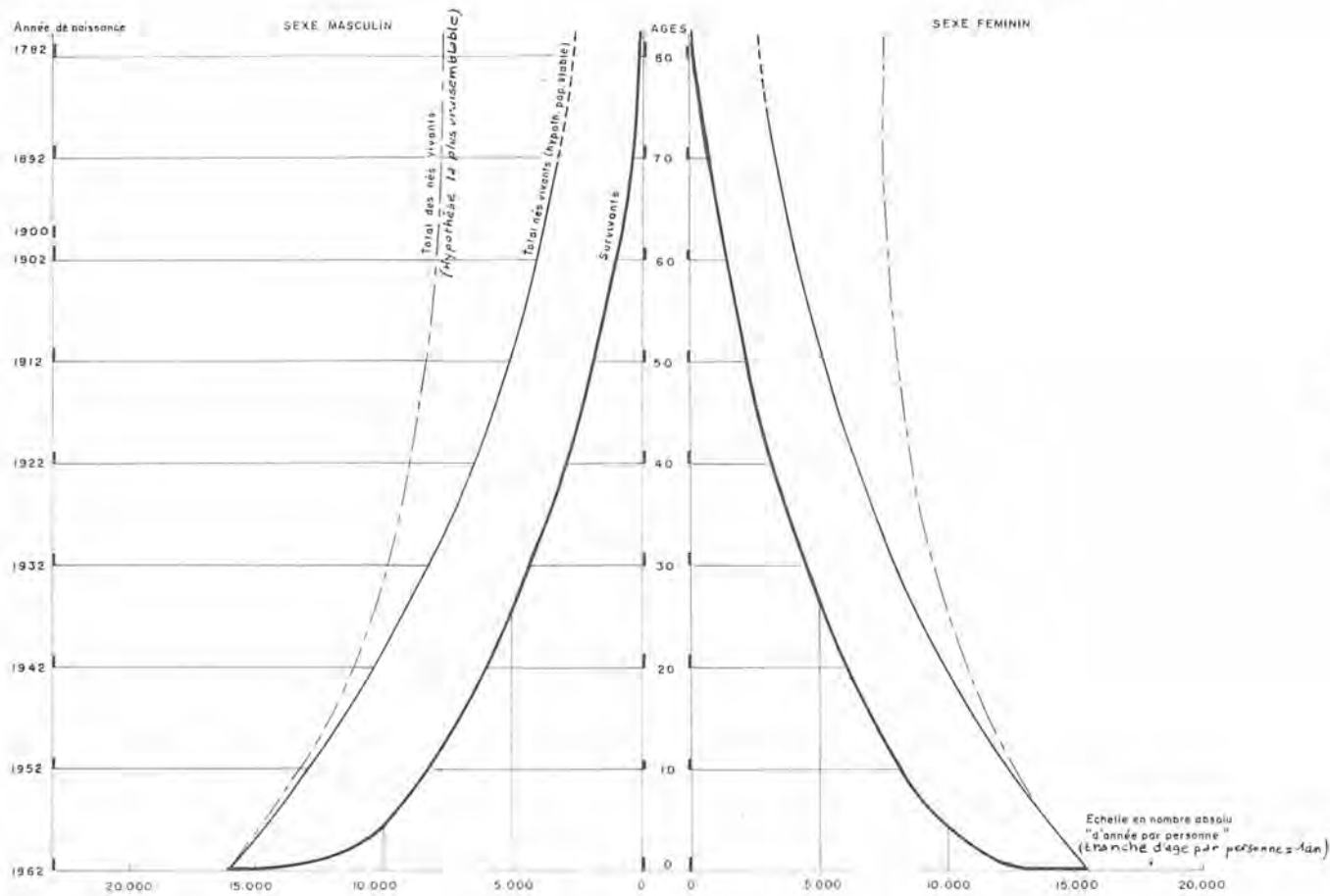
**Remarque :** Le modèle de population stable est ajusté pour se conformer au mieux aux taux actuels par âge (fécondité et mortalité). Néanmoins la pyramide des âges résultante est très proche de l'allure de la répartition observée dans l'enquête (population quasi-stable).

Cependant cette concordance des résultats théoriques et pratiques n'autorise nullement à conclure dans le sens d'une stabilité dans le passé des divers taux. En effet, si les survivants

actuels d'une classe d'âges donnée ont subi durant leur existence des risques de mortalité sensiblement plus élevés, le nombre de naissances de leur génération est aussi plus important, les deux phénomènes se compensant à peu près quant au nombre des survivants (ce qui implique un taux d'accroissement beaucoup plus faible dans le passé).

Bien que « statique », le modèle de population stable constitue donc une bonne approche des taux actuels et de la pyramide des âges, mais il ne peut rendre compte de l'« histoire » des générations. Ce dernier point sera esquissé en fin de chapitre dans une ébauche de « modèle dynamique ».

**Population stable**  
**Pyramide d'âge (survivants et nés vivants)**  
 pour l'ensemble de la population de la région (table type)



Hypothèse : répartition des 630 000 habitants selon le modèle théorique retenu pour le début de 1963,  
 — taux par âge constant (fécondité et mortalité);  
 — répartition par âge équivalent à la répartition limite correspondante;  
 — migrations nettes négligeables;  
 soit : — un taux d'accroissement constant et égal à 22,8%.  
 — une répartition par âge stable dans le temps (en proportion).

## SURVIVANTS

Les survivants reflètent le niveau **actuel** des taux de mortalité. Les courbes supposent des générations fictives de 1 000 nés vivants ayant tous subi les risques de mortalité estimés en 1962-1963.

Ces courbes sont indépendantes non seulement des taux réels des périodes antérieures, mais aussi de la répartition par âge et du niveau des naissances. Comme les éléments qui y sont directement liés (quotients, espérances de vie, etc.), elles donnent une image fondamentale très simple du niveau actuel de la mortalité.

On voit, par exemple, que sur 1 000 enfants de chaque sexe nés vivants, il resterait (dans cette génération fictive, avec les

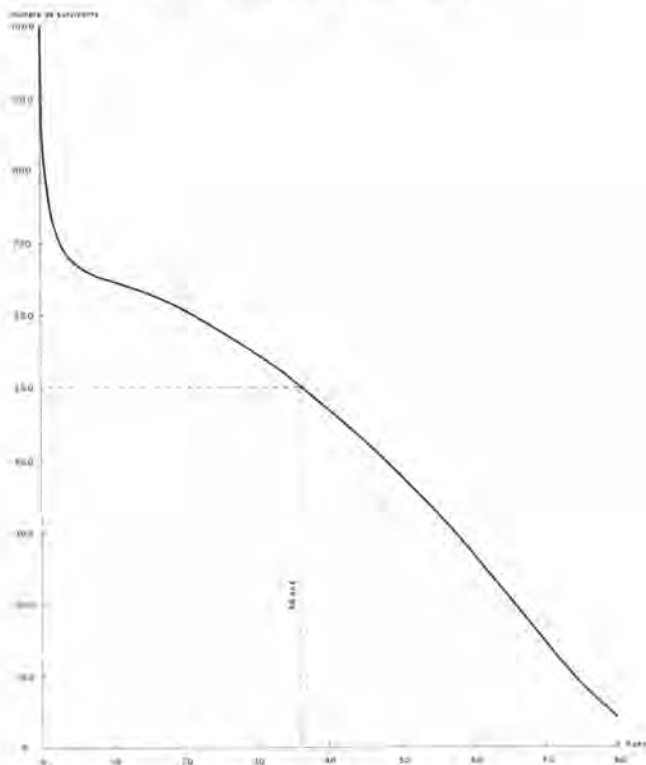
risques par âge actuels), 500 hommes après 36 ans d'existence et 500 femmes après 39 ans : c'est l'**âge médian**.

De même, on peut voir qu'une personne de 50 ans (1) aurait une chance sur deux d'atteindre l'âge de 68 ans donc de vivre encore 18 ans (sur 400 personnes des deux sexes survivantes à 50 ans, il en resterait 200 à 68 ans).

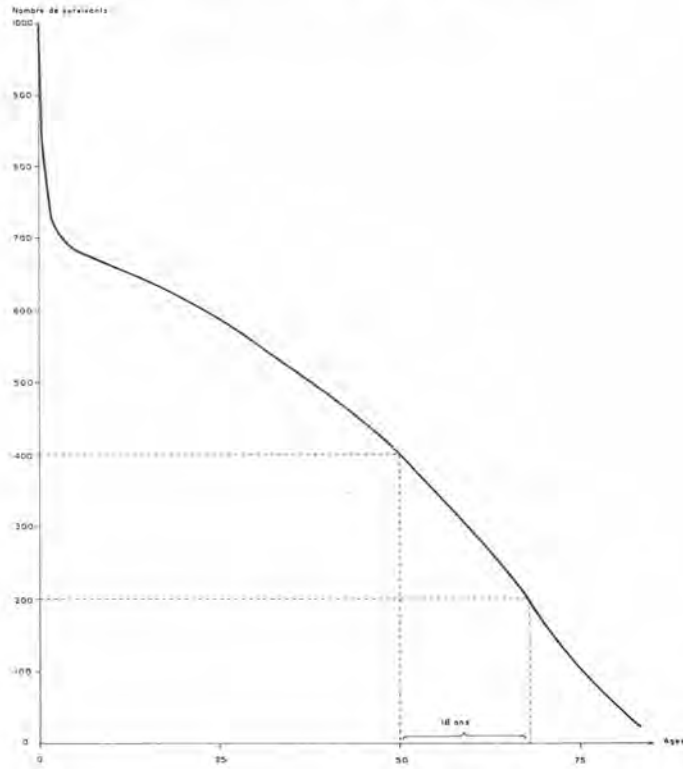
---

(1) Étant ici dans le domaine des « espérances mathématiques », ces risques ne sont vrais qu'« en moyenne » et à condition que les personnes « concernées » soient « choisies au hasard ». Il est évident que ces risques moyens varieraient beaucoup si l'on pouvait tenir compte de l'instruction, la proximité des dispensaires, etc.

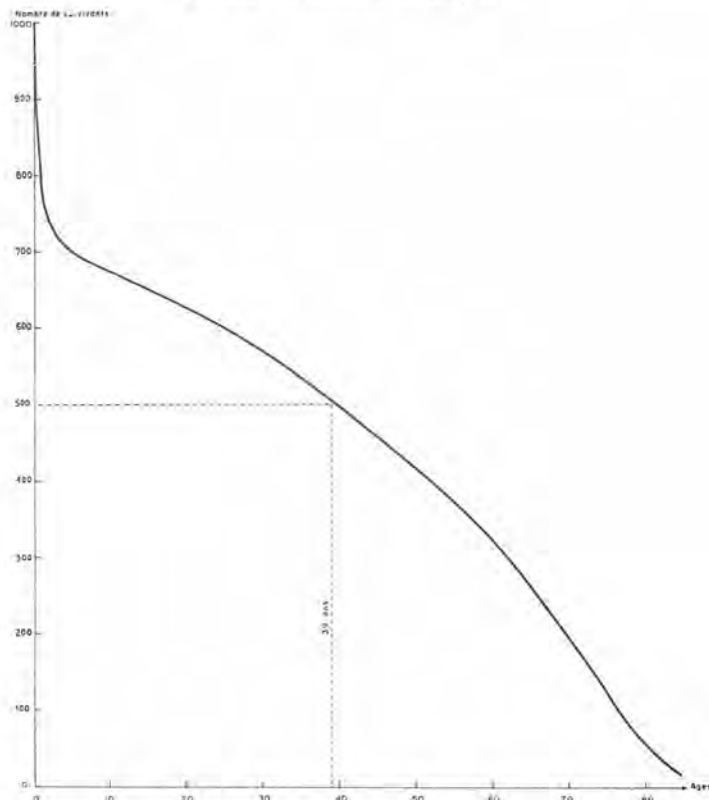
**Survivants pour 1 000 garçons nés vivants**  
population stable - table-type



**Survivants pour 1 000 filles nées vivantes**  
population stable - table-type



**Survivants pour 1 000 nés vivants des deux sexes**  
population stable - table-type



## ESPÉRANCE DE VIE

L'espérance de vie (durée moyenne restant à vivre) est une moyenne calculée en tenant compte de la durée de vie de tous les survivants de l'âge considéré.

Elle repose donc sur une notion différente de celle d'âge médian (partage en deux classes égales en nombre dont l'une est décédée, l'autre vivante, à tel âge).

Généralement l'espérance de vie est donnée à la naissance. Elle indique alors le nombre d'années que vivrait un né vivant dans la « génération fictive » définie plus haut. Soit ici :

35 ans pour le sexe masculin ;

37,5 ans pour le sexe féminin.

Évidemment le calcul de l'espérance de vie est possible à chaque âge. Par exemple, elle est de 25 ans pour les hommes âgés de 36 ans et de 10 ans pour les femmes âgées de 65 ans.

## AGE ATTEINT EN ESPÉRANCE

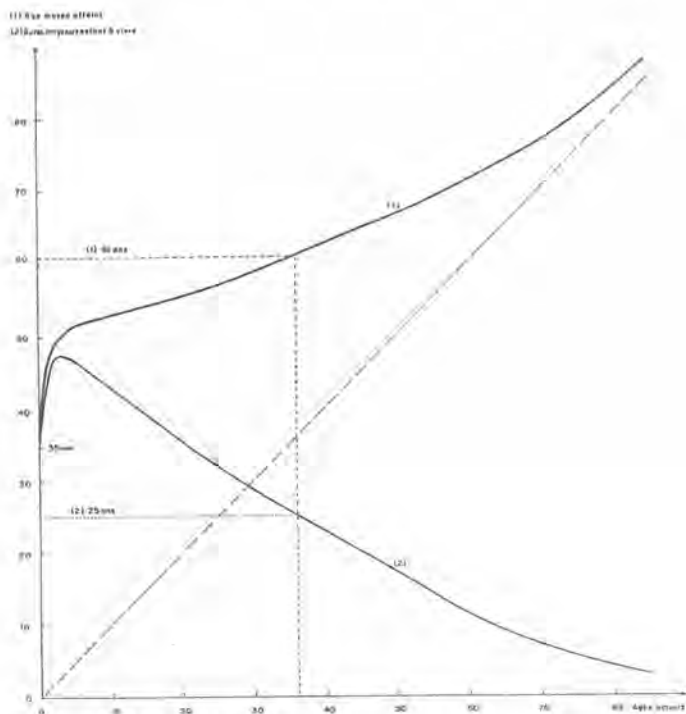
C'est la durée moyenne de la vie entière des personnes ayant atteint un âge donné.

Sauf à la naissance (où l'âge atteint en espérance se confond avec l'espérance de vie), l'âge atteint en espérance est évidemment toujours supérieur à l'espérance de vie d'une part et à l'âge déjà atteint d'autre part.

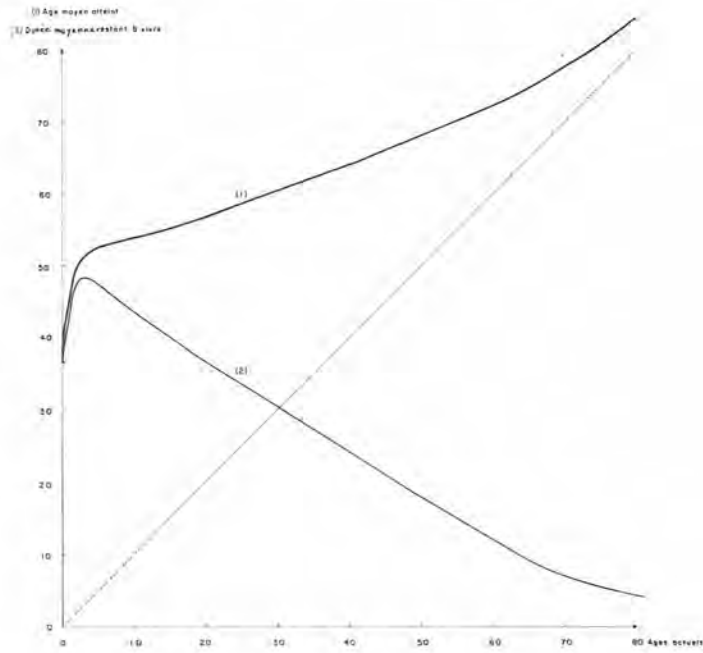
En explicitant les deux moyennes arithmétiques, on voit aisément que l'âge atteint en espérance est en fait la somme exacte de l'âge de référence déjà atteint et de l'espérance de vie à cet âge.

Par exemple ; les hommes déjà âgés de 36 ans atteindraient en espérance l'âge de  $36 + 25 = 61$  ans. Les femmes de 65 ans auraient une durée moyenne de vie de  $65 + 10 = 75$  ans.

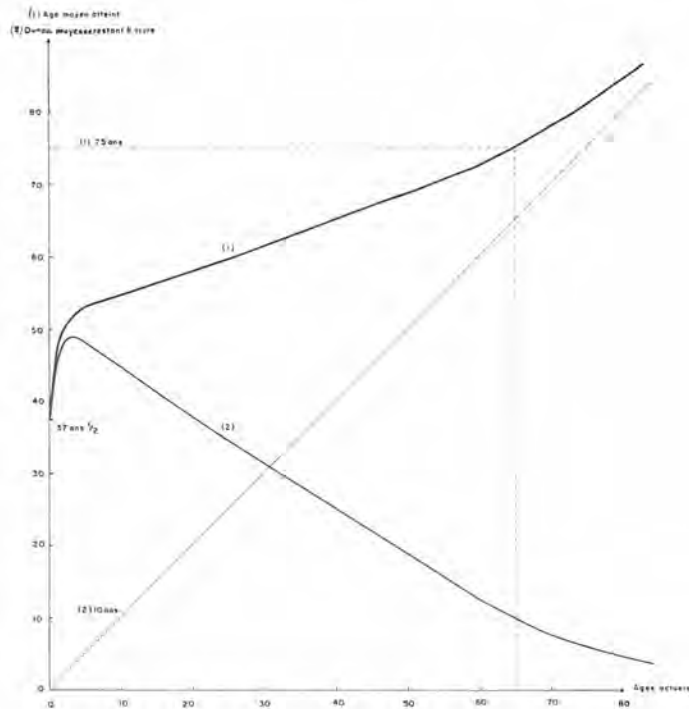
Espérance de vie  
Age atteint en espérance  
Population stable - table type  
- sexe masculin



**Espérance de vie**  
**Age atteint en espérance**  
 Population stable - table type  
 sexe féminin



**Espérance de vie**  
**Age atteint en espérance**  
 Population stable - table type  
 Total 2 sexes



### 3. Modèle « dynamique » de population

On peut essayer d'ajuster à la population réelle un modèle « dynamique » de population formé d'une succession continue de modèles statiques dont le dernier constitue précisément la population stable actuelle.

On peut ainsi espérer cerner de plus près non seulement le résultat démographique actuel (pyramide réelle des survivants et taux actuels), mais encore l'histoire de chaque génération (y compris le nombre des naissances), les perspectives d'évolution (prolongement des tendances) et même les anomalies les plus marquées (migrations, surmortalités par exemple).

L'erreur sur la détermination des âges limite beaucoup la précision des résultats, mais l'étude approfondie de cette approche pourrait sans doute aboutir à un modèle simple pour le reclassement préalable et rapide des résultats d'enquête sur les âges.

#### Hypothèses de base

1° La population était stationnaire au départ. Il y a une centaine d'années, la mortalité compensait en moyenne la fécondité;

2° La Fécondité par âge est restée constante. Ceci implique une légère baisse de la natalité générale depuis 100 ans (à cause des structures par âge);

#### Ajustement et critique sommaire.

Les hypothèses 1 et 2 ne sont sans doute pas très éloignées de la réalité et ont de toute façon une faible influence sur le résultat recherché. Néanmoins, l'hypothèse 2 ne pourra guère être maintenue pour des projections à long terme étant donné que les facteurs sanitaires, sociaux, économiques d'influence faible et souvent opposée jusqu'ici, risquent d'infléchir fortement les comportements à l'avenir, notamment à cause des suites directes et indirectes de la scolarisation.

La 3° hypothèse par contre est non seulement déterminante, mais elle est certainement contraire à la réalité, essentiellement à cause du manque de régularité de la baisse de mortalité.

Sauf en ce qui concerne la mortalité infantile, il ne semble pas, cependant, que l'« étalement » de ces variations aléatoires (épidémies, troubles socio-économiques) perturbe beaucoup les résultats.

Quant aux distorsions que comporte inévitablement la référence à un modèle théorique de mortalité, elles paraissent relativement mineures même en ce qui concerne la mortalité infantile, si l'on se contente d'estimer un « rythme moyen de baisse de la mortalité » et non une structure réelle des taux aux diverses époques.

#### Résultats.

Après interpolations et essais empiriques, l'état actuel des recherches a conduit à retenir un « rythme moyen de baisse de la mortalité » relativement vraisemblable et à effectuer un calcul complexe d'une table « dynamique » de mortalité, compte tenu du passage des générations à travers les divers niveaux de mortalité.

Il s'agit, en fait, de l'estimation actuellement la plus vrai-

semblable des survivants réels de chaque sexe pour 1 000 nés vivants.

Survivants « réels » pour 1 000 nés vivants  
(modèle « dynamique » de population)

| Age des survivants en 1963 | Survivants « réels » en 1963 sur 1 000 nés vivants aux époques correspondantes |              |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|
|                            | Sexe masculin                                                                  | Sexe féminin |
| Moins d'1 an ..            | 848                                                                            | 869          |
| 1 à 4 ans.....             | 705                                                                            | 735          |
| 5 à 9 ans.....             | 614                                                                            | 661          |
| 10 à 14 ans....            | 593                                                                            | 620          |
| 15 à 19 ans ...            | 556                                                                            | 580          |
| 20 à 24 ans ...            | 513                                                                            | 536          |
| 25 à 29 ans ...            | 468                                                                            | 488          |
| 30 à 34 ans ...            | 421                                                                            | 443          |
| 35 à 39 ans ...            | 374                                                                            | 396          |
| 40 à 44 ans ...            | 329                                                                            | 352          |
| 45 à 49 ans ...            | 282                                                                            | 310          |
| 50 à 54 ans ...            | 234                                                                            | 268          |
| 55 à 59 ans ...            | 187                                                                            | 224          |
| 60 à 64 ans ...            | 138                                                                            | 177          |
| 65 à 69 ans ...            | 95                                                                             | 127          |
| 70 à 74 ans ...            | 56                                                                             | 81           |
| 75 et plus .....           | 28                                                                             | 34           |

Compte tenu des erreurs sur la détermination de l'âge, l'état actuel du modèle dynamique surévalue légèrement les âges élevés (45 à 75 ans) et sous-évalue les âges jeunes (1 à 24 ans).

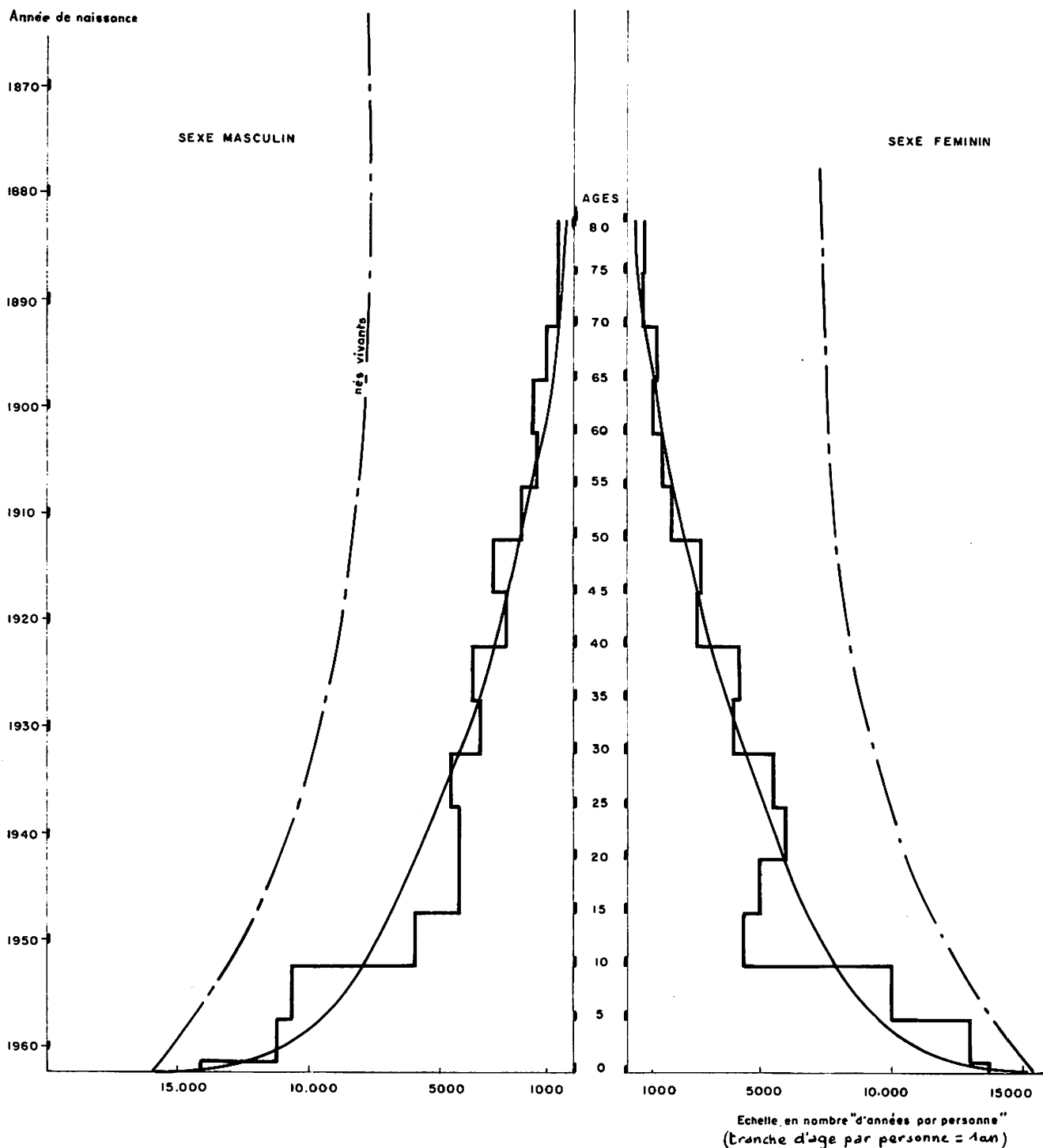
Ce défaut d'ajustement est très faible et porte sur 6 à 7 000 personnes de chaque sexe pour l'ensemble de la Région (630 000 résidents), soit à peine 2 % de la population.

Il est remarquable de constater que, dans son ensemble, la pyramide réelle est très proche de la pyramide stable et qu'elle recouvre pratiquement la pyramide ajustée sur le modèle dynamique à 10 ou 15 000 hommes près (15 à 25 ou 35 ans).

Il en résulte que le mouvement migratoire, bien que fort important, n'a qu'une importance minime sur la structure par âge. La pyramide d'âge des « migrants net » doit donc être assez proche de la pyramide des résidents actuels, d'autant que le léger déficit en hommes jeunes peut fort bien s'expliquer par une structure complémentaire de la « population flottante ».



**Population vraisemblable**  
 (population quasi-stable)  
**et population « mesurée »**  
 (toutes deux ramenées à 630 000 personnes)



## D - Les hypothèses de projection

A partir de la population de 1963, les projections résultent de la conjonction de deux mouvements : les mouvements naturels et les mouvements migratoires.

a) Les mouvements naturels reposent sur l'évolution de la natalité et de la mortalité.

A moyen terme, la natalité reste pratiquement constante. Néanmoins, à fécondité constante, la natalité devrait légèrement diminuer du fait de l'évolution (très lente) de la structure par âge.

De plus, on peut prévoir que les facteurs prédominants influençant la fécondité seront, à terme, le retard de l'entrée en période de procréation (scolarisation) et la limitation volontaire des naissances (tendance de l'organisation économique de la famille et de la société). Rien n'autorise à penser qu'en l'état actuel ces facteurs l'emportent déjà sur l'amélioration sanitaire (diminution de la stérilité).

Pour la mortalité (1), 2 hypothèses ont été retenues :

1<sup>o</sup> Hypothèse « nulle » : le niveau moyen de la mortalité reste au niveau mesuré en 1963. Cette hypothèse est certainement pessimiste, même en l'absence de toute nouvelle amélioration de l'infrastructure sanitaire;

2<sup>o</sup> Hypothèse « forte » : la tendance retenue dans l'ajustement du modèle dynamique conduit à estimer la baisse annuelle de la mortalité depuis 1930 à environ 1,2 % de son niveau général. En extrapolant cette tendance à l'avenir, on obtient une baisse de 15,4 % entre 1963 et 1975. En accélérant encore l'infrastructure sanitaire et en se plaçant dans une hypothèse résolument optimiste, on peut espérer voir baisser la mortalité dans une limite de 20 % en 1975 par rapport à 1963. Ceci conduit pratiquement à adopter une mortalité uniforme entre 1963 et 1975 et inférieure de 10 % au niveau de 1963.

b) Les mouvements migratoires sont sujets à des variations brusques et importantes selon la conjoncture. Néanmoins, on peut penser que le mouvement net des migrations extérieures continuera à une allure à peu près équivalente à celle estimée pour les dernières années. C'est donc cette base qui a été retenue comme seule estimation « moyenne », étant entendu que les variations annuelles, et même les modifications de la tendance peuvent être suscitées par des conditions générales nouvelles, soit fortuites, soit concertées.

### 1. Croissance naturelle.

a) Hypothèse « nulle » (taux de mortalité constant) :

Taux d'accroissement constant : 22,8 ‰;

soit, jusqu'en 1975 :

$$\left(1 + \frac{22,8}{1000}\right)^{12} - 1 = 31 \%;$$

b) Hypothèse « forte » (taux de mortalité en baisse rapide) :

Taux de mortalité en 1975 : 80 % du taux de 1963 ;

Taux constant équivalent entre 1963 et 1975 : 90 % du taux de 1963 ;

Taux d'accroissement annuel constant équivalent : 25,4 % ; soit, entre 1975 et 1963 :

$$\left(1 + \frac{25,4}{1000}\right)^{12} - 1 = 35 \%.$$

c) Pratiquement, pour une période aussi courte, la fourchette des variations de taux encadre de très près le résultat final : l'accroissement naturel de la population étant situé, en 1975, entre 31 et 35 % par rapport à 1963. En fait, cette marge porte sur 25 000 personnes en 1975, soit quelque 3 % de la population de cette époque. Pour des projections ne dépassant pas 1975, elle est donc négligeable.

### 2. Migrations.

L'émigration nette porte sur quelque 500 personnes par an (départ net de 3 400 Baoulé moins arrivée nette de 2 900 non-Baoulé) ;

Si ce faible mouvement se maintient en proportion, il suffit donc de diminuer le taux naturel d'accroissement de :

$$\frac{500}{630\,000} = 0,000793 = 0,8 \%.$$

### 3. Résultats : Population en 1970 et 1975.

Accroissement annuel réel

= accroissement naturel moins émigration nette;

soit :  $22,8 - 0,8 = 22,0 \text{ ‰}$ .

D'où : population en 1970 :

$$630\,000 \left(1 + \frac{2,2}{100}\right)^7 = 733\,000 \text{ résidents.}$$

population en 1975 :

$$630\,000 \left(1 + \frac{2,2}{100}\right)^{12} = 817\,000 \text{ résidents.}$$

(1) On continue à se placer dans le cas, assez confortable a priori, où le niveau de mortalité estimé pour 1963 est égal au niveau moyen de la période qui encadre cette année. Bien que rien ne soit venu infirmer cette hypothèse, ni dans la comparaison des données de 1962 (enquête) et de 1963 (état civil), ni dans l'étude du modèle dynamique, on ne peut être assuré d'être à l'abri d'un certain biais.



## E - Tableau général de la répartition de la population totale selon l'origine des ressources.

Répartition de la population selon l'origine des ressources  
(Projections pour 1970 et 1975)

| Résidence et type d'activité                   | 1963           | 1970           | 1975           |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>A - Population à résidence déterminée :</b> |                |                |                |
| <b>1. Population rurale :</b>                  |                |                |                |
| Agriculteurs.....                              | 500 350        | 550 950        | 587 180        |
| Autres .....                                   | 18 150         | 22 950         | 30 920         |
| <b>Total .....</b>                             | <b>518 500</b> | <b>573 900</b> | <b>618 100</b> |
| <b>2. Population semi-urbaine :</b>            |                |                |                |
| Agriculteurs.....                              | 5 960          | 8 300          | 10 500         |
| Artisans traditionnels.....                    | 3 450          | 4 900          | 5 200          |
| Artisans modernes .....                        | 1 520          | 3 100          | 4 800          |
| Commerçants, transporteurs, ouvriers.....      | 11 250         | 17 300         | 21 800         |
| Autres .....                                   | 820            | 1 000          | 1 300          |
| <b>Total .....</b>                             | <b>23 000</b>  | <b>34 600</b>  | <b>43 600</b>  |
| <b>3. Population urbaine :</b>                 |                |                |                |
| Agriculteurs.....                              | 7 800          | 8 600          | 11 300         |
| Artisans traditionnels.....                    | 4 500          | 4 800          | 6 300          |
| Artisans modernes .....                        | 6 450          | 12 600         | 17 700         |
| Commerçants, transporteurs, ouvriers.....      | 41 050         | 57 000         | 75 000         |
| Autres .....                                   | 8 700          | 12 000         | 15 000         |
| <b>Total .....</b>                             | <b>68 500</b>  | <b>95 000</b>  | <b>125 300</b> |
| <b>Total A .....</b>                           | <b>610 000</b> | <b>703 500</b> | <b>787 000</b> |
| <b>B - Population flottante :</b>              |                |                |                |
| Rurale .....                                   | 3 500          | 4 500          | 5 000          |
| Semi-urbaine + urbaine .....                   | 16 500         | 25 000         | 25 000         |
| <b>Total B .....</b>                           | <b>20 000</b>  | <b>29 500</b>  | <b>30 000</b>  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL .....</b>                     | <b>630 000</b> | <b>733 000</b> | <b>817 000</b> |

En supposant constant, à moyen terme, le taux annuel d'accroissement réel (2,2%) de la population étudiée, on peut estimer qu'entre 1963 et 1975, 187 000 habitants supplémentaires viendront grossir, à parts à peu près égales, le secteur « traditionnel » (Agriculture et Artisanat traditionnel) et le secteur « moderne » (y compris commerce, transport et artisanat moderne).

L'accroissement du secteur traditionnel se fera à taux sensiblement constant (1,5 % par an), tandis que le rythme de croissance du secteur moderne sera près de 4 fois supérieur avec une tendance probable à l'accélération (5,3 % par an entre 63 et 70 et 5,7 par an entre 70 et 75).

Sauf perturbations profondes, ces tendances s'accroîtront encore durant quelques décades. En particulier, la part du secteur moderne dans l'accroissement de population deviendra de plus en plus prépondérante, alors qu'avant 1970 c'est encore le secteur traditionnel qui compte l'accroissement absolu le plus élevé.

On peut présumer que le total des « ressortissants » du secteur moderne passera de 14 à plus de 20 % du total de la population de la région entre 1963 et 1975, cette part continuant à croître par la suite, sans doute à un rythme encore accéléré, au début de la période suivante.



## LISTE DES CARTES DU TOME I

|                                                                                                                              |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| — La Côte-d'Ivoire dans l'Afrique Occidentale .....                                                                          | 2       |
| — La région de Bouaké dans la Côte-d'Ivoire .....                                                                            | 4       |
| — Le pays Baoulé .....                                                                                                       | 6       |
| — Peuples ayant contribué au peuplement du pays Baoulé XV <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècle .....                        | 16      |
| — Les villages autochtones et la première migration Akan fin XVII <sup>e</sup> siècle - début XVIII <sup>e</sup> siècle..... | 20      |
| — Les migrations Baoulé, Asabou, Agni, Atié, Abé. L'expansion Baoulé 1730-1810.....                                          | 26      |
| — Le territoire occupé par les Baoulé à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle.....                                             | 38      |
| — L'expansion Baoulé au XIX <sup>e</sup> siècle :                                                                            |         |
| • le peuplement de la région de Toumodi et les mouvements à longues distances .....                                          | 41      |
| • l'essaimage dans le nord.....                                                                                              | 42      |
| — La période 1860-1930.....                                                                                                  | 51      |
| — Les migrations durables - Répartition par village de 100 originaires suivant leur lieu actuel de résidence .....           | 63      |
| — Les migrations en milieu rural de plantation : la zone de départ - les zones d'accueil.....                                | 64      |
| — Densité de migrants sur plantations extérieures.....                                                                       | 65      |
| — Orientation des migrations vers les plantations extérieures.....                                                           | 67      |
| — Répartition des migrants Baoulé en milieu urbain .....                                                                     | 77      |
| — Migrations durables : répartition des migrations selon leur destination rurale ou urbaine .....                            | 81      |
| — Les centres urbains .....                                                                                                  | 86      |
| — Lieu de naissance des chefs de familles résidant à Bouaké .....                                                            | 92      |
| — Plans schématiques de villages Baoulé.....                                                                                 | 95 à 97 |
| — Les hameaux de culture .....                                                                                               | 104     |
| — Variations par cantons des tailles moyennes de villages.....                                                               | 106     |
| — Nombre de villages et de hameaux par canton .....                                                                          | 107     |
| — Les densités de population : la zone d'étude par rapport aux régions voisines .....                                        | 108     |
| — Carte de densité de population<br>(enquête démographique 1963) .....                                                       | 109     |
| — Carte de densité de population<br>(recensements administratifs 1954-1958) .....                                            | 115     |
| — Migrations durables vers les villes et les plantations extérieures.....                                                    | 116     |
| — Répartition de la population : carte par points.....                                                                       | 117     |
| — Les régions à forte densité.....                                                                                           | 120     |
| — Unités territoriales : groupes et sous-groupes .....                                                                       | 198     |

L'ensemble des cartes, croquis et graphiques a été réalisé par Mademoiselle M.-C. BOUSSER, dessinatrice-cartographe.

